

Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population : Manuel



Nations Unies



Bureau
International
du Travail

Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales

Bureau international du Travail

Département de statistique

Études méthodologiques

Séries F, n° 102

Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population : Manuel



Nations Unies



Bureau
international
du Travail

New York, 2010

Note

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Publication de l'Organisation des Nations Unies
Numéro de vente : F.09.XVII.7
ST/ESA/STAT/SER.F/102
ISBN : 978-92-1-161220-1

Publication du Bureau international du Travail
ISBN : 978-92-2-124105-8

Copyright © Nations Unies, 2010
Tous droits réservés

PRÉFACE

Dans le cadre de son programme mondial de recensements de la population et du logement, l'Organisation des Nations Unies a proposé des directives techniques à ses États membres, essentiellement à travers la préparation de : a) *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*¹; b) manuels² sur les opérations générales de recensement et sur la collecte de données relatives à des sujets spécifiques, dont l'activité économique; et c) des supports techniques en complément.

La première version des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat* (Nations Unies, 1980) a été publiée à l'occasion de la série de recensements de 1980 (1975 à 1984). Elle a été complétée et mise à jour par d'autres publications (Nations Unies, 1990b; 1998; et 2010) dans le cadre des séries de recensement de 1990, 2000 et 2010, tenant compte de l'évolution des notions et classifications normalisées sur le plan international au même titre que des expériences cumulées par le biais des recensements nationaux. Pour la série de recensement de 1990, un manuel sur la situation au regard de l'activité économique a également été publié. Celui-ci présente les réponses aux questionnaires de recensement ainsi que les pratiques nationales liées à la collecte de renseignements sur les caractéristiques économiques de la population, réalisée dans le cadre de la série de recensements de 1970 et 1980³. L'étude renseigne par ailleurs les pays ayant stipulé des caractéristiques spécifiques dans leurs recensements de la population. En 2002, un rapport intitulé « Rapport technique sur le rassemblement des caractéristiques économiques des recensements de la population » a été publié sous forme de projet et diffusé pour observations et suggestions d'améliorations en vue de la préparation d'un manuel.

Compte tenu du vaste champ d'application des *Principes et recommandations*, il ne s'est pas avéré possible ou pratique d'inclure dans cette publication des détails de nature à aider les pays, sur un plan opérationnel, à mettre en œuvre ces notions et normes dans le cadre des recensements. Le présent volume, intitulé *Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population : Manuel*, repose sur le rapport technique susmentionné et fait des suggestions pour la mise en œuvre des directives régissant la mesure des caractéristiques économiques des recensements de la population. Il s'inspire pour ce faire des expériences pertinentes des pays et met tout particulièrement l'accent sur les questions posées et les exigences à respecter aux fins du dépouillement des réponses. Une section distincte du *Manuel* se penche sur le rôle des résultats de recensement liés aux caractéristiques économiques dans la planification des études statistiques. Le Manuel se propose de fournir aux responsables de la planification du recensement toute une série d'approches spécifiques à l'évaluation des questions et méthodes de rassemblement des caractéristiques économiques utilisées dans les recensements nationaux, dans le cadre de leur évaluation des performances de la décennie écoulée et de leur planification de la série de recensements de la décennie en cours (2005 à 2014). Le présent texte est par ailleurs de nature à venir en aide aux utilisateurs de résultats de recensements aux fins d'évaluation de qualité.

1 *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.XVII.8); *Révision 1* (numéro de vente : F.90.XVII.9); *Révision 2* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.8); et *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.XVII.8).

2 Citons notamment le *Manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitation, première partie : planification, organisation et gestion des recensements de la population et de l'habitation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.92.XVII.8); *deuxième partie: Caractéristiques démographiques et sociales* (numéro de vente : F.91.XVII.9); et *quatrième partie : Situation eu égard à l'activité économique* (numéro de vente : F.96.XVII.13). Voir également le *Manuel d'organisation des recensements de la population et de l'habitation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.XVII.15).

3 *Manuel des méthodes de recensement de la population et de*

l'habitation, quatrième partie : Situation eu égard à l'activité économique (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.XVII.13). En 1990, 1996 et 2003, le Bureau international du Travail a publié davantage de descriptions détaillées dans ses publications intitulées *Sources et Méthodes : Statistiques du travail*, vol. 5 : *Population totale et population active, emploi et chômage (Recensements de population)* [BIT, 1990b, 1996a et 2003]. La troisième édition (2003) du volume 5 ne peut être consultée que sous forme électronique à l'adresse suivante : <http://laborsta.ilo.org/applv8/ssme.html>.

- 4 Une version initiale du document présentée dans les parties deux et trois peut être consultée dans l'ouvrage suivant : Gilbert « Asking questions on economic characteristics in a population census », Documents de travail STAT, n° 2001-1 (Genève, OIT, 2001). Les chapitres X et XI ont été élaborés à partir des données fournies dans l'ouvrage d'Hoffmann intitulé « Coding occupation and industry in a population census », Documents de travail STAT, n° 2001-2 (Genève, OIT, 2001).

La publication du *Manuel* est le fruit d'une collaboration entre le Département de statistique du Bureau international du Travail et la Division de statistique de l'ONU. Le rapport technique original dont il s'inspire a été rédigé dans un premier temps sous la supervision du Bureau⁴, pour ensuite être révisé par un groupe d'experts convoqué par la Division et le Bureau. Il a été finalisé en 2002 également sous le contrôle de ces derniers. Le rapport a été enrichi des contributions de divers auteurs. Il est tout particulièrement fait mention de Reginald Gilbert, qui a contribué aux chapitres IV à VIII du *Manuel* et préparé la plupart des suggestions de questions à tester. Une mouture initiale du *Manuel* a été rédigée par le Bureau international du Travail et finalisée par un consultant. Ladite mouture a ensuite été débattue lors d'une réunion d'experts mise sur pied par la Division de statistique de l'ONU et le Bureau international du Travail en novembre 2007. La Division a alors finalisé le *Manuel* en tenant compte des observations des participants à ladite réunion.

La Division de statistique de l'ONU et le Bureau international du Travail invitent les lecteurs du présent *Manuel* à faire part de leurs observations sur les points suivants : les expériences nationales autres que celles présentées dans ce *Manuel*; la pertinence et le caractère pragmatique des questions suggérées (non expérimentées); l'efficacité des méthodes présentées ainsi que les circonstances dans lesquelles elles se sont avérées les plus utiles. Ces observations serviront à préparer les séries de recensements ultérieurs.

Prière d'envoyer vos commentaires et suggestions à :

Directeur

Division de statistique de l'ONU
Département des affaires
économiques et sociales
Organisation des Nations Unies
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique
À l'attention de : Service
des statistiques démographiques
et sociales
Courriel : socialstat@un.org
Télécopie : + 1-212-963-1940

Directeur

Département de statistique
Bureau international du Travail
CH-1211 Genève 22
Suisse
Courriel : stat@ilo.org
Télécopie : + 41 22 799 6957

Table des matières

Préface	iii
Première partie	
Questions d'ordre général	
I. Objet et contenu : justification et structure.....	3
A. Vue d'ensemble.....	3
B. Objet de <i>Mesure de la population économiquement active</i> <i>lors de recensements de la population : Manuel</i>	5
C. Utilisateurs et utilisations du <i>Manuel</i>	7
D. Organisation du <i>Manuel</i>	8
II. Planification et conception des recensements de la population pour la collecte de données concernant des caractéristiques économiques	11
Utilisations et sources de statistiques sur les caractéristiques économiques ...	11
A. Utilisations des statistiques relatives aux caractéristiques économiques...	11
B. Comparaison des recensements de la population avec d'autres sources de données.....	13
Administration des recensements sous l'angle des caractéristiques économiques.....	15
C. Considérations générales relatives à la planification et à la conception des recensements.....	15
D. Préparation en vue du dénombrement.....	19
E. Décisions sur la couverture et le format du dénombrement	19
1. Échelle du recensement et emploi de sondages pour élargir le contenu	19
2. Questions relatives au dénombrement de la population actuelle et à la population totale de résidents habituels	21
3. Méthodes de collecte des données de recensement	22
4. Formulaires utilisés pour la collecte de données	23
F. Sélection, formation et supervision du personnel de terrain.....	25
G. Essais sur site et recensement pilote.....	27
H. Questions liées à la conception du questionnaire aux fins du dépouillement des données	28
I. Traitement des données et diffusion des résultats du recensement.....	30
Décisions relatives aux thèmes pour mesurer les caractéristiques économiques.....	31
J. Choix des sujets à inclure.....	31

K. Détermination de l'emplacement et de la séquence des thèmes économiques sur le formulaire de recensement	32
L. Formulation de questions sur des thèmes précis	34

Deuxième partie

Mesures des caractéristiques économiques d'un recensement de la population

III. Cadres de mesure	41
A. Comprendre le concept d'activité économique	41
B. La portée de la production dans le système de comptabilité nationale...	41
C. Correspondance entre l'activité économique et la production au sein du champ de la production prévues dans le Système de comptabilité nationale.....	45
D. Décisions relatives à la mesure des caractéristiques économiques	46
1. Définition de la période de référence	46
2. Définir des limites d'âge	49
E. Organisation des chapitres IV à VIII.....	51
1. Pertinence de l'expérience accumulée.....	51
2. Format de la présentation	52
IV. Population active du moment(main-d'œuvre)	55
A. Cadre de référence pour la main-d'œuvre.....	55
B. Population pourvue d'un emploi.....	56
1. Personne pourvue d'un emploi : définition opérationnelle	56
2. Employé : conditions préalables pour l'application de la définition	57
3. Identification des personnes pourvues d'un emploi : cas particuliers.....	59
4. Personne pourvue d'un emploi : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux	61
5. Personnes pourvues d'un emploi : suggestions pour des questions plus efficaces.....	69
6. Personnes ayant un emploi : questions de mesure	73
C. Personnes sans emploi.....	73
1. Chômeurs : définition opérationnelle	74
2. Chômeurs : conditions de l'application de la définition	74
3. Chômeurs : examen des questions utilisées dans les recensements nationaux.....	76
4. Chômeurs : suggestions visant à améliorer l'efficacité des questions.....	83
5. Chômeurs : questions de mesure	83
D. Population inactive du moment	84
V. Situation au regard de l'activité habituelle	85
A. Introduction	85
B. Population habituellement active : définition opérationnelle	86
C. Population habituellement active : conditions de l'application de la définition.....	87

D. Population habituellement active : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux	89
E. Population habituellement active : suggestions pour renforcer l'efficacité des questions	94
F. Population habituellement active : questions relatives à la mesure.....	97

Troisième partie

Mesure des caractéristiques des emplois, établissements et personnes

VI. Caractéristiques descriptives de l'emploi principal	101
A. Situation dans la profession.....	102
1. Situation dans la profession : définition opérationnelle	103
2. Situation dans la profession : conditions requises pour l'application de la définition	103
3. Situation dans la profession : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux	104
4. Situation dans la profession : suggestions pour renforcer l'efficacité des questions	108
5. Situation dans la profession : questions relatives à la mesure	108
B. Profession	111
1. Profession : définition opérationnelle.....	111
2. Profession : prérequis liés à l'application de la définition	111
3. Profession : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux.....	112
4. Profession : suggestions pour renforcer l'efficacité des questions	115
5. Profession : questions relatives à la mesure	116
C. Lieu de travail	118
1. Lieu de travail : définition opérationnelle.....	119
2. Lieu de travail : prérequis liés à l'application de la définition	119
3. Lieu de travail : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux.....	120
4. Lieu de travail : suggestions pour renforcer l'efficacité des questions	123
5. Lieu de travail : questions relatives à la mesure.....	124
VII. Caractéristiques descriptives de l'établissement.....	125
A. Branche d'activité	125
1. Branche d'activité : définition opérationnelle.....	125
2. Branche d'activité : prérequis liés à l'application de la définition ...	126
3. Branche d'activité : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux	126
4. Branche d'activité : suggestions pour renforcer l'efficacité des questions	129
5. Branche d'activité : questions relatives à la mesure	130
B. Secteur institutionnel	131
1. Secteur institutionnel : définition opérationnelle	132

2.	Secteur institutionnel : prérequis liés à l'application de la définition	132
3.	Secteur institutionnel : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux	134
4.	Secteur institutionnel : suggestions pour des questions plus efficaces.....	136
5.	Secteur institutionnel : questions relatives à la mesure.....	136
C.	Secteur informel et emploi informel.....	136
1.	Secteur informel : définition opérationnelle	139
2.	Secteur informel : prérequis liés à l'application de la définition	139
3.	Secteur informel : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux	140
4.	Secteur informel : suggestions pour des questions plus efficaces	142
5.	Secteur informel : questions relatives à la mesure	147
VIII.	Temps de travail et revenu.....	153
A.	Temps de travail.....	153
1.	Temps de travail : définition opérationnelle	154
2.	Temps de travail : prérequis liés à l'application de la définition	154
3.	Temps de travail : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux	155
4.	Temps de travail : suggestions pour des questions plus efficaces.....	157
5.	Temps de travail : questions relatives à la mesure	159
B.	Revenu	159
1.	Revenu : définition opérationnelle	160
2.	Revenu : conditions préalables pour l'application de la définition .	161
3.	Revenu : analyse de questions utilisées dans les recensements nationaux	162
4.	Revenu : suggestions pour améliorer l'efficacité des questions	165
5.	Revenu : questions relatives à la mesure	166

Quatrième partie

Traitement, tabulation, analyse et diffusion des données

IX.	Traitement, tabulation, analyse et diffusion des données.....	171
A.	Introduction	171
B.	Aspects du traitement des données pour des caractéristiques particulières	173
1.	Situation au regard de l'activité économique.....	173
2.	Situation dans la profession	174
3.	Profession.....	174
4.	Lieu de travail	175
5.	Branche d'activité.....	175
6.	Secteur institutionnel	177
7.	Secteur informel	177
8.	Emploi informel	177
9.	Temps de travail	177

10. Revenus.....	178
C. Qualité et vérification des données.....	178
D. Diffusion	179
1. Publications imprimées	180
2. Diffusion électronique.....	180
3. Microdonnées	180
4. Confidentialité et sécurité des données	180
5. Sortie graphique et connexe.....	181
E. Métadonnées	181
F. Nouvelles technologies de traitement et de diffusion des données.....	182
G. Méthodes de saisie et de codage de données	182
H. Sortie.....	183

Cinquième partie

Codage des branches d'activité économique et des professions

X. Préparations du codage des branches d'activité économique et des professions	187
A. Objectifs.....	187
B. Options stratégiques de codage et de traitement.....	188
1. Traitement de tous les cas ou seulement d'un seul échantillon.....	188
2. Codage sur le terrain ou effectué au bureau ?	189
3. Niveau de codage	193
4. Codage des réponses vagues et difficiles	194
C. Planification et organisation des opérations de codage.....	195
1. Finances et ressources	196
2. Expertise, expérience et répétition	196
3. Estimations des taux de codage.....	197
4. Personnel de codage	197
5. Équipes et superviseurs du codage	198
6. Outils de codage.....	199
7. Problèmes et questions relatives au codage.....	200
8. Évaluation et contrôle de la qualité.....	200
9. Locaux, infrastructure et équipements	201
10. Traitement sur un ou plusieurs sites.....	201
11. Traitement des documents.....	202
12. Utilisation d'un codage automatique ou assisté par ordinateur	202
13. Le problème des langues différentes	205
XI. Développement et utilisation d'un index de codage.....	207
A. Qu'est-ce qu'un index de codage ?.....	207
B. Mise au point et mise à jour de l'index de codage des professions	209
1. Sources d'informations servant à l'élaboration de l'index.....	209
2. Organisation et structure de l'index	211
C. Utilisation de l'index de codage des professions.....	214

1.	Utilisation des réponses relatives aux professions.....	214
2.	Utilisation d'informations auxiliaires sur les branches d'activité ou le nom et le type d'employeur.....	214
3.	Utilisation d'autres informations auxiliaires pour le codage des professions.....	216
4.	Réponses inadéquates relatives aux professions et questions à résoudre.....	216
D.	Developpement et actualisation de l'index de codage des branches d'activité.....	218
1.	Types d'index de codage des branches d'activité.....	218
2.	Listes ou registres des établissements	219
3.	Index reflétant les réponses aux questions sur les branches d'activité	219
E.	Utilisation des index de codage des branches d'activité.....	222
1.	Utilisation des réponses à la rubrique activité.....	222
2.	Utilisation d'informations auxiliaires concernant la profession	223
3.	Utilisation d'autres informations auxiliaires pour le codage des branches d'activité	224
4.	Réponses inadéquates relatives aux branches d'activité et questions à résoudre.....	224

Sixième partie

Utilisation des recensements de la population pour améliorer la main-d'œuvre et les statistiques connexes

XII.	Types de collecte de données sur la main-d'œuvre et d'autres caractéristiques économiques.....	229
A.	Organisation de la sixième partie	229
B.	Diversité des sources	229
C.	Enquêtes auprès des ménages	231
D.	Enquêtes auprès des établissements réalisées à partir d'informations sur les caractéristiques économiques et les activités de la population	232
E.	Sources administratives	234
XIII.	Structure et dispositions relatives à une enquête sur la main-d'œuvre.....	237
A.	Finalité de l'enquête sur la main-d'œuvre.....	237
B.	Caractéristiques communes aux enquêtes sur la population active	237
C.	Diversité de la structure et des concepts des enquêtes sur la main-d'œuvre	239
D.	Fréquence des enquêtes.....	240
1.	Enquêtes régulières pour l'obtention de données courantes.....	240
2.	Enquêtes ponctuelles pour des informations plus structurées	242
E.	Liens entre l'enquête sur la main-d'œuvre et d'autres enquêtes	242
1.	Enquêtes distinctes sur la main-d'œuvre	244
2.	Enquêtes de la main-d'œuvre en guise de support pour d'autres données.....	244

3.	Module relatif à la main-d'œuvre joint en complément à d'autres enquêtes	244
4.	Enquêtes générales à objets multiples et spécialisées	245
5.	Enquête sur la main-d'œuvre en tant que cycle périodique d'un système d'enquête avec des finalités diverses.....	246
XIV.	Utilisation des informations du recensement aux fins de sondages et utilisations connexes.....	249
A.	Sondages conjugués au recensement de la population.....	249
B.	Recensement en tant que source pour les bases de sondage.....	250
1.	Population étudiée.....	250
2.	Base de sondage.....	251
3.	Problèmes courants avec les bases de sondage.....	256
4.	Représentation physique et gestion de la base	259
5.	Échantillons directeurs	260
C.	Bases aréolaires fondées sur le recensement en vue d'enquêtes sur la main-d'œuvre et autres enquêtes auprès des ménages	263
1.	La base des districts de recensement.....	264
2.	Définition des unités d'échantillonnage primaires.....	264
3.	Construction de strates.....	267
D.	Sélection d'un échantillon directeur de districts d'énumération pour les enquêtes auprès des ménages.....	269
1.	Taille de l'échantillon directeur pour des enquêtes auprès des ménages.....	269
2.	Ventilation à travers les domaines	270
3.	Sélection des zones de l'échantillon directeur	270
4.	Répétitions.....	270
XV.	Le recensement de la population en tant que base des recensements fondés sur les ménages et des enquêtes sur les unités agricoles et économiques à petite échelle	271
A.	Introduction	271
B.	Recensements et enquêtes par sondage auprès des établissements : similitudes avec le plan des enquêtes auprès des ménages.....	272
C.	Caractéristiques spéciales des échantillons pour les enquêtes économiques	273
1.	Hétérogénéité.....	274
2.	Répartition inégale	274
3.	Unités d'échantillonnage <i>versus</i> unités d'enquête	274
4.	Échantillonnage de différents types d'unité.....	275
D.	Données exigées pour le plan de sondage et la sélection des échantillons	275
1.	Informations sur les caractéristiques économiques des unités aréolaires et mesures correspondantes de la taille.....	276
2.	Collecte d'informations sur les caractéristiques économiques des districts de recensement fondés sur la population.....	277
E.	Unités d'échantillonnage primaires et stratification	278

XVI.	Utilisation des données du recensement pour produire les estimations des enquêtes.....	281
A.	Introduction	281
B.	Pondération des données de l'échantillon	282
1.	Source d'informations	283
2.	Une procédure étape par étape.....	284
C.	Coefficients du plan de sondage	284
D.	Coefficients de non-réponse	285
1.	Définition des classes de pondération	285
2.	Sources de données.....	286
E.	Correction de la distribution de l'échantillon à l'aide d'informations externes plus fiables	287
F.	Estimation des totaux	288
G.	Révision régressive des estimations	289
XVII.	Le recensement comme base pour l'évaluation des données issues d'enquêtes	291
A.	Contenu de l'enquête.....	291
1.	Limites des données de recensement sur les caractéristiques de la main-d'œuvre	291
2.	Potentiel de comparaison avec et évaluation des données provenant d'enquêtes sur la population active.....	292
B.	Couverture des enquêtes et représentativité	293
C.	L'importance de la préparation d'estimations impartiales simples	293
XVIII.	Utilisation combinée de données provenant d'enquêtes et de recensements : estimations actuelles sur petits domaines, y compris les estimations de niveau local	295
A.	La nécessité d'estimations sur petits domaines.....	295
B.	Définition des petits domaines.....	296
C.	Diversité des méthodes	296
1.	Illustration d'une procédure	298

Annexes

I.	Exemples de séries complètes de questions sur l'activité économique dans les recensements de la population.....	303
II.	Liste des tableaux (recommandés et additionnels) se rapportant à des caractéristiques économiques.....	347
	Références	349
	Index.....	355

Tableaux

1.	Exemples d'activités de production non marchandes des ménages	43
2.	Série d'activités économiques et non économiques donnée à titre d'exemple	44

Figures

I. Production économique telle que définie dans le système actuel de comptabilité nationale.....	42
II. Cadre de référence pour la main-d'œuvre.....	57
III. Fiche aide-mémoire sur l'activité économique du moment	70
IV. La population habituellement active	87
V. Cadre conceptuel : emploi informel	138
VI. Illustration d'une procédure d'estimation aréolaire.....	299

Première partie

Questions d'ordre général

Chapitre I

Objet et contenu : justification et structure

A. Vue d'ensemble

1. Des décennies durant, les pays ont rassemblé des données sur les caractéristiques économiques de la population par le biais de recensements de la population. Pour bon nombre d'entre eux, le recensement de la population reste la seule source de statistiques représentatives des caractéristiques économiques à l'échelle nationale, alors que pour d'autres il complète des sources alternatives (le cas échéant) telles que des enquêtes sur la main-d'œuvre, les ménages et les établissements ainsi que les registres administratifs. Le recensement n'étant réalisé qu'une fois tous les 10 ans (voire tous les 5 ans dans quelques pays), les caractéristiques économiques font souvent face à des demandes de couverture d'un large éventail d'autres sujets.

2. En général, le contenu et les thèmes à couvrir sont décidés non seulement en fonction des ressources disponibles (déterminant la taille du questionnaire et le nombre de questions qu'il peut contenir), mais également de la disponibilité, de la fiabilité et de la portée d'autres sources de statistiques similaires, ainsi que de l'utilité potentielle des statistiques qui seront générées dans le cadre du recensement de la population. Tels sont les éléments pris en compte pour établir s'il convient ou non d'intégrer des caractéristiques économiques dans un recensement.

3. Le recensement de la population couvre potentiellement la totalité de la population. Dès lors, en l'absence d'un registre administratif et de la population exhaustif, il constitue la seule source capable de fournir des renseignements sur chaque citoyen et donc des statistiques détaillées sur les professions et autres critères similaires tant pour le pays dans son ensemble que pour de petites régions géographiques. Cependant, certains concepts de base des caractéristiques économiques sont complexes et exigeront en principe des entrevues et des sondages approfondis qu'il est difficile d'obtenir à travers un recensement de la population, à moins que de telles considérations ne soient prises en compte lors de la planification et la mise en œuvre du recensement.

4. Pour une couverture plus étendue des caractéristiques économiques, des enquêtes conçues pour des entrevues approfondies, basées sur un échantillon de la population, s'avéreront en général plus appropriées pour collecter des caractéristiques économiques qu'un recensement de la population. De telles enquêtes peuvent s'inscrire dans le cadre des recensements de la population ou n'être que des enquêtes par sondage auprès des ménages, à l'instar des enquêtes sur la main-d'œuvre. Compte tenu de leur objectif spécifique, ces dernières peuvent offrir une couverture plus étendue du sujet, mais elles ne seront pas en mesure de fournir des statistiques suffisamment précises pour un grand nombre de groupes susceptibles de présenter un intérêt aux fins de la formulation de politiques ainsi que de la mise en œuvre ou de l'analyse de la structure socioéconomique du pays et de ses régions.

5. Dès lors, le recensement de la population (ou dans le cas de certains pays, les registres de la population et administratifs) constitue une source indispensable pour disposer d'estimations à grande échelle sur des caractéristiques économiques spécifiques (telles que la population active et au chômage, et certaines caractéristiques relatives à l'emploi et à l'établissement employeur). Le recensement permet en outre de disposer de statistiques de référence aux fins de politiques et de programmes en matière de travail, tels que les taux d'activité et de chômage ainsi que la répartition par profession et branche d'activité, et ce en particulier aux niveaux régional, des districts et d'autres niveaux d'administration. Les recensements de la population sont en outre utiles pour évaluer et élaborer des estimations à partir d'enquêtes par sondage sur ces caractéristiques. Il est donc primordial d'obtenir des estimations à la fois fiables et exactes à travers des recensements de la population et de fournir de meilleurs résultats, non seulement pour les pays pour lesquels le recensement est la seule source de données sur les caractéristiques économiques mais également pour ceux qui réalisent des enquêtes sur la main-d'œuvre. Une question sous-jacente essentielle se pose : comment choisir le concept et les procédures du recensement de la population de manière à en optimiser l'efficacité et à atteindre les objectifs susmentionnés ?

6. En dépit de leurs nombreux avantages, les recensements de la population comportent quelques lacunes, dont le montant élevé à verser à l'agence réalisant la collecte, la lourde charge de travail que représente pour la communauté la communication des données et un certain flou quant à l'évaluation des caractéristiques qui nécessiterait de nombreuses questions pour classer correctement les groupes particuliers de la population. Un rapprochement entre les résultats du recensement de la population et ceux d'autres collectes de données s'impose également. Un tel rapprochement sera facilité par le recours à des concepts, définitions, unités et classifications comparables.

7. La *Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population : Manuel* complète d'autres ressources déjà disponibles pour faciliter la mesure des caractéristiques économiques, dont :

a) Les normes internationales sur les concepts et définitions :

- i) Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi (voir BIT, 2000);
- ii) Définition du champ de la production prévu dans le Système de comptabilité nationale et de concepts connexes, tels que le secteur institutionnel, dans *Système de comptabilité nationale*, 1993 (Commission des Communautés européennes et autres, 1993);
- iii) Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel (voir BIT, 2000);
- iv) Directives concernant les absences prolongées au travail : leur traitement dans les statistiques de l'emploi et du chômage (voir BIT, 2000);
- v) Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel¹;

b) Classification internationale type des professions, par industrie et d'après la situation dans la profession comme suit :

- i) Classification internationale type des professions (CITP²);
- ii) Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI³);
- iii) Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) [BIT, 1993a];
- iv) En général, il est préférable d'adapter les classifications internationales destinées à un usage national ou régional au lieu de les employer directement pour collecter des statistiques nationales;

1 Dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, 24 novembre-3 décembre 2004 : Rapport de la Conférence (Genève, OIT, 2004), première partie, chap. 3, annexe.

2 À l'heure de la publication du présent *Manuel*, la version la plus récente était la CITP-08 (à venir). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/isco/index.htm>. Pour la version précédente (CITP-88), voir le Bureau international du Travail (1990a).

3 La version la plus récente est la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)*, quatrième révision, adoptée par la Commission de statistique des Nations Unies en 2006 lors de sa trente-septième session (Nations Unies, 2008a). Disponible à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/isc-4.asp>. Pour la version précédente, voir également Nations Unies (2002).

c) Les lignes directrices liées aux méthodes spécifiques aux caractéristiques économiques :

- i) *Surveys of Economically Active Population, Employment, Unemployment and Underemployment: An ILO Manual on Concepts and Methods* (Husmanns, Mehran et Verma, 1990);
- ii) *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision* (Nations Unies, 2010).

8. Le *Manuel* est axé sur les recensements de la population. Il passe en revue les points forts et faibles desdits recensements en tant que source de données sur les caractéristiques économiques, en mettant l'accent sur les utilisations de ces données ainsi que leur contribution au système statistique national. Il présente les opérations générales de recensement, en mettant en exergue les aspects ayant un rapport direct avec la collecte des données relatives aux caractéristiques économiques ainsi que la manière avec laquelle ces opérations peuvent mieux tenir compte des exigences de telles données. En outre, il passe en revue certaines considérations essentielles liées à l'intégration d'éléments portant sur des caractéristiques économiques dans le recensement, tels que des questions de classement des sujets et de formulation des énoncés. Le *Manuel* explique encore comment mettre en application les présupposés théoriques des dimensions relatives aux caractéristiques économiques présentées dans l'ouvrage *Principes et recommandations, deuxième révision*, et souligne, au moyen d'exemples de questionnaires de recensement nationaux, divers aspects de la formulation de questions pouvant garantir une représentation plus fidèle des concepts pertinents. Le *Manuel* propose dans certains cas des échantillons de questions (non testées) qui pourraient servir à des tests et contrôles. Il suggère en outre des procédures de codage des secteurs et professions en présentant les outils nécessaires pour mener à bien de telles tâches. Il traite aussi de la comparabilité et de la complémentarité des recensements de la population et des enquêtes par sondage auprès de ménages qui mesurent les caractéristiques économiques. De plus, il étudie diverses méthodes susceptibles d'améliorer les estimations fondées sur des sondages à l'aide de données de recensement de la population.

B. Objet de Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population : Manuel

9. Le *Manuel* entend avant tout tirer parti des expériences des pays au niveau de la mesure des caractéristiques économiques et fournir des lignes directrices susceptibles de faciliter la mise en œuvre des recommandations relatives aux caractéristiques économiques énoncées dans les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*. La deuxième révision est une mise à jour de l'édition de 1998 de la même publication. Les Nations Unies l'ont réalisée afin de tenir compte des changements et nouveaux développements au niveau de normes internationales connexes en rapport avec des thèmes communément repris dans les recensements nationaux de la population et de l'habitat.

10. Les principales modifications apportées aux caractéristiques économiques depuis la publication de l'édition de 1980 des *Principes et recommandations*, qui transparaissent dans l'édition de 1998 ainsi que dans la deuxième révision, sont les suivantes : *a*) une révision de la définition de la notion de population économiquement active⁴; *b*) une révision de la délimitation du champ de la production prévue dans le *Système de comptabilité nationale, 1993*; *c*) une révision des versions des classifications internationales types des secteurs (CITI, Révision 3), des professions (CITP-88) et d'après la situation dans la profession (CISP-1993); et *d*) l'adoption en 1993 d'un cadre de définition du secteur informel par la Conférence internationale des statisticiens du travail⁵. Les deux premières

4 « Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi », *Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail, deuxième édition* (Genève, Organisation internationale du Travail, 2000).

5 « Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel », *ibid.*

révisions (à savoir celles du concept d'activité économique et du champ de la production prévu dans le Système de comptabilité nationale) ont des implications profondes au niveau de la définition et de la mesure d'une activité économique. Elles exigent une analyse des questions et méthodes utilisées par de nombreux bureaux nationaux de recensement aux fins de la collecte de données sur les caractéristiques économiques.

6 Sur la base d'une analyse réalisée en 2007 par la Division de statistique de l'ONU de 176 questionnaires de recensement national proposés dans le cadre de la série de recensements de la population de 2000.

11. Plus de 95 % des pays⁶ ont intégré des rubriques liées aux caractéristiques économiques (en particulier relatives à l'emploi, au chômage, à la situation dans la profession, à la branche d'activité économique, à la profession et, moins fréquemment, au lieu de travail) dans le cadre de leurs récents recensements, comme il était de coutume par le passé (voir Nations Unies, 1996; BIT, 1996a). Tandis qu'un grand nombre d'utilisateurs de résultats des recensements souhaiteront disposer de statistiques sur l'emploi dans le secteur informel et sur l'emploi informel afin d'analyser la situation sur les marchés du travail locaux, seuls de rares recensements devraient intégrer de tels thèmes compte tenu de la grande complexité de l'identification des personnes employées dans le cadre de telles activités et de la nécessité d'investigations plus nombreuses que ce qui est possible dans une majorité d'opérations de recensement. Néanmoins, en soulignant comment y parvenir dans le cadre d'un recensement, le *Manuel* offre aux pays la possibilité d'inclure le secteur informel ainsi que l'emploi informel et propose en outre des lignes directrices précisant dans quelle mesure d'autres caractéristiques du recensement peuvent permettre d'obtenir des estimations relatives à l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel.

12. En guise de document d'appui aux *Principes et recommandations, deuxième révision*, le *Manuel* fournit des lignes directrices opérationnelles plus détaillées et techniques sur les caractéristiques économiques recommandées que dans le document susvisé et ce, à trois égards : *a*) il décrit les concepts recommandés à l'échelon international à la lumière des possibilités concrètes; *b*) il se penche sur des exemples de questions utilisées dans des recensements nationaux de la population et leurs limites; et *c*) il suggère des procédures adéquates de collecte et de traitement des informations pertinentes, fondées sur des expériences nationales et internationales.

13. Le *Manuel* ne discute pas des justifications théoriques des concepts sous-jacents et de leurs définitions, mais il met l'accent sur des questions pratiques en rapport avec l'identification et la description de la population active dans un recensement de la population. Il entend traduire le SCN-93 en questions utilisables dans des recensements de la population rassemblant les caractéristiques de la population. Si le *Manuel* traite essentiellement de techniques et méthodes à utiliser dans des recensements de la population, les suggestions sont également valables pour des enquêtes par sondage auprès des ménages comportant des caractéristiques économiques en guise de variables fixes. Elles peuvent par ailleurs être utilisées pour les enquêtes spécialisées sur la main-d'œuvre et lorsque les recensements recourent à un échantillonnage pour enquêter sur les caractéristiques économiques. S'agissant du type et du nombre de questions pouvant être incluses dans une enquête par sondage axée sur la mesure des caractéristiques de l'emploi, il y a toutefois davantage de latitude. Il convient dès lors de consulter d'autres manuels sur les enquêtes⁷ afin d'obtenir des conseils plus spécifiques dans le cadre de la préparation d'enquêtes spécialisées du genre.

7 Voir en particulier Hussmanns, Mehran et Verma (1990).

8 La version la plus récente a été adoptée par la Commission de statistique de l'ONU à sa trente-huitième session en 2007 et publiée en 2008 sous le titre *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.07.XVII.8). Pour plus de clarté, elle sera simplement appelée *Principes et recommandations, deuxième révision* tout au long du présent *Manuel*.

14. Outre les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*⁸, la publication du Bureau international du Travail intitulée *Surveys of Economically Active Population, Employment, Unemployment and Underemployment: An ILO Manual on Concepts and Methods* (Hussmanns, Mehran et Verma, 1990) explore en profondeur les concepts ainsi que le fondement conceptuel de nombreuses décisions en rapport avec les critères requis pour rendre les concepts opérationnels. Le manuel de 1990 de l'OIT a été rédigé avant que le SCN-1993 ne soit finalisé et repose sur une notion d'ac-

tivité économique actualisée par le SCN-93. Un article publié dans le *Bulletin des statistiques du travail du BIT* (Husmanns, 2007) actualise la définition de l'activité économique de manière à ce qu'elle cadre avec le SCN-93. Outre les *Principes et recommandations* et le *Manuel* de l'OIT, plusieurs autres publications des Nations Unies et de l'Organisation internationale du Travail fournissent des informations et recommandations pertinentes sur certains sujets et questions traités dans le *Manuel*, à l'instar d'un document de travail de l'OIT intitulé « What kind of work do you do? Data collection and processing strategies when measuring "occupation" for statistical surveys and administrative records » (Hoffmann et autres, 1995), d'un *Manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitation*, première partie : *Planification, organisation et gestion des recensements de la population et de l'habitation* (Nations Unies, 1992); *Manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitation*, quatrième partie : *Situation eu égard à l'activité économique* (Nations Unies, 1996).

C. Utilisateurs et utilisations du *Manuel*

15. Le *Manuel* est avant tout destiné aux responsables de la planification des recensements, aux gestionnaires chargés de la conception et de la réalisation du recensement, ainsi qu'à d'autres producteurs de statistiques, dont des spécialistes du sondage, le personnel responsable du traitement des données et les formateurs. Pour les producteurs, le *Manuel* se propose de servir de référence de base pour : a) la consultation de la documentation de base sur les normes et pratiques liées à la mesure de la population active à travers des recensements de la population; b) l'identification des problèmes potentiels inhérents à la mesure de caractéristiques spécifiques ainsi qu'à la formulation de certains types de questions; c) l'analyse des questions envisageables ou l'amélioration de celles précédemment utilisées; et d) la détermination de la mesure dans laquelle le recensement de la population doit porter sur des caractéristiques économiques. Ce guide est à consulter non seulement pour appliquer des normes internationales liées à la collecte de données mais également pour codifier et adapter des normes aux critères de classification nationaux. Bon nombre de questions soulevées sont par ailleurs des points essentiels à considérer dans le cadre de la formation du personnel de terrain et de l'élaboration de manuels destinés aux recenseurs et à leurs superviseurs.

16. Le *Manuel* s'adresse également aux utilisateurs de statistiques de recensement sur les caractéristiques économiques. Ces statistiques ont principalement été utilisées par divers ministères gouvernementaux, comités et agences nationaux impliqués dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales et économiques et du travail. Les autorités gouvernementales locales et provinciales ayant des responsabilités et préoccupations similaires forment également un groupe de base d'utilisateurs. Ces données sont en outre utiles aux agents de programmes de développement, notamment aux fins de la planification et de la mise en œuvre, à l'échelon national, régional et local, de projets de construction de routes, de l'approvisionnement en eau, de l'électricité et du téléphone ainsi que de l'élimination des déchets, voire pour décider de l'emplacement de zones spéciales de développement industriel. Qui plus est, il existe, potentiellement du moins, un large éventail d'utilisateurs hétéroclites comprenant notamment :

- a) Les personnes désireuses de comprendre la structure économique et sociale d'un pays ainsi que de ses régions et groupes de population, petits ou grands;
- b) Les organisations d'employeurs en plus des gestionnaires, des planificateurs et des chefs d'entreprise du secteur privé tenus de comprendre leurs marchés et de cerner le potentiel de recrutement de leur ressource majeure : les futurs employés de leurs établissements;

c) Les membres de la communauté de recherche, dans les universités ainsi que les instituts de recherche économique, sociale et dans le domaine du travail; les responsables politiques et autres décideurs; les activistes sociaux et représentants de groupes d'intérêts spéciaux, les journalistes et les agences internationales;

d) Les personnes chargées de veiller au bien-être des travailleurs et de leurs ménages, à l'instar des syndicats et de ceux qui fournissent des services sociaux, de marketing et financiers aux cadres ou salariés.

17. Les défenseurs de questions d'égalité des sexes et d'égalité des chances deviennent un groupe d'utilisateurs de plus en plus important et impliqué, aux besoins spécifiques en ce qui concerne la qualité et la disponibilité des données, en particulier pour ce qui est de la situation dans la profession des hommes et des femmes, ainsi que des filles et des garçons.

18. Les utilisateurs de statistiques ont besoin de bien maîtriser les questions liées à la collecte de données afin d'engager et de maintenir un dialogue constructif à toutes les étapes du recensement, et arriver ensemble à une compréhension mutuelle des types de statistiques pour lesquels le recensement de la population est le plus adapté, ainsi que des limites de telles statistiques. Grâce à ce manuel, les utilisateurs de ces statistiques pourront se familiariser avec les concepts, définitions et méthodes ainsi que les contraintes auxquelles sont confrontés les services qui produisent des statistiques lorsqu'ils cherchent à satisfaire les besoins des utilisateurs. Une telle compréhension permettra aux responsables de la planification et aux utilisateurs des résultats du recensement d'engager un dialogue mutuellement bénéfique sur le contenu et les procédures du recensement dans le cadre de la planification du recensement. Chose tout aussi importante, les utilisateurs avertis peuvent communiquer aux autorités responsables du recensement des informations sur la forme à privilégier pour les tableaux et autres résultats du recensement, en faisant part d'observations sur la pertinence des données relatives à leurs besoins en données.

D. Organisation du *Manuel*

19. Le *Manuel* comporte six parties principales. La première traite de la planification et de la conception des recensements de la population (voir chapitre II) en plus des points susmentionnés.

20. La deuxième partie analyse les cadres de mesure et les questions générales liées à l'intégration de caractéristiques économiques dans les recensements de la population et de l'habitat, présente des définitions de notions associées à la situation d'activité et passe en revue certaines contraintes liées à l'évaluation des caractéristiques économiques des recensements de la population. Le *Manuel* approfondit des considérations pratiques sur la collecte d'informations spécifiques aux caractéristiques d'une activité économique reprises dans les *Principes et recommandations, deuxième révision*. La deuxième partie illustre ces détails par des exemples de questions posées dans le cadre de recensements nationaux, en indiquant certains aspects susceptibles d'être modifiés pour en renforcer l'efficacité. Cette partie met en outre l'accent sur le rôle de la formation et propose des questions pertinentes à étudier.

21. La troisième partie poursuit la présentation plus détaillée des définitions, exemples et suggestions visant à améliorer l'efficacité mais insiste sur la mesure des caractéristiques des emplois, établissements et personnes.

22. Dans la quatrième partie, il est question du traitement, de l'analyse et de la mise en tableaux des données. Elle décrit les procédures permettant de relever des erreurs et de garantir un contrôle de la qualité. Les considérations sur la mise en tableaux distinguent les tableaux jugés essentiels de ceux recommandés et de ceux qui ne sont que complémentaires.

23. La cinquième partie se penche sur deux caractéristiques principales pour lesquelles des classifications types internationales existent : la profession et la branche d'activité éco-

nomique. Il y est question des stratégies auxquelles les responsables de la planification du recensement peuvent recourir pour inclure ces variables et leurs classifications ainsi que des implications pour les agents recenseurs ou les codeurs au niveau de la codage des réponses apportées aux questions figurant sur le questionnaire de recensement. Cette partie décrit par ailleurs les outils nécessaires aux opérations de codage, tels que des index et des instructions de codage, et explique comment développer et tester ces outils.

24. La sixième partie traite de la comparabilité entre les résultats d'un recensement et ceux d'enquêtes sur les ménages et/ou la population active. Elle passe en revue certains usages spécifiques des résultats des recensements tels que la préparation d'une base de sondage pour les enquêtes sur la population active, l'évaluation des données de ladite population ainsi que les estimations aréolaires et sur de petits groupes. Elle s'attarde encore sur les différences entre les données relatives à la population active collectées par le biais de recensements de la population et d'enquêtes sur la main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne la portée, la couverture, le calendrier, les instruments des enquêtes ainsi que le degré d'application des concepts et définitions, les méthodes ou erreurs liées ou non à l'échantillonnage. Elle propose en outre des solutions permettant d'optimiser l'utilisation des résultats des recensements à travers une amélioration des plans de sondage et des estimations produites dans le cadre d'études de la main-d'œuvre.

Chapitre II

Planification et conception des recensements de la population pour la collecte de données concernant des caractéristiques économiques

Utilisations et sources de statistiques sur les caractéristiques économiques

A. Utilisations des statistiques relatives aux caractéristiques économiques

25. Les recensements de la population peuvent générer des statistiques sur l'activité économique satisfaisant les besoins de bon nombre d'utilisateurs (voir par. 5). Les informations sociales et démographiques liées à la population impliquée dans la production de biens et de services sont primordiales pour l'analyse des résultats économiques d'un pays ainsi que des régions qui le compose. En tant que source de données, les recensements de la population ont notamment pour atout majeur de produire des statistiques propres aux localités. Pour inclure des questions sur les caractéristiques économiques dans un questionnaire de recensement, les autorités responsables du recensement et leurs utilisateurs potentiels doivent avant tout collaborer pour dresser des listes des usages actuels et anticipés des statistiques de recensement au sein de leur propre pays. Ces listes aideront à planifier le contenu ainsi que les types de résultat des recensements, et à mobiliser un soutien aux fins de ces derniers.

26. Les statistiques relatives à la portée et à la structure des activités économiques de la population constituent une base utile dans les cas suivants :

a) La formulation et la planification des politiques et campagnes socioéconomiques : par exemple, la planification de la promotion de l'emploi dans les secteurs public et privé, le développement de programmes de remédiation spéciaux destinés à lutter contre le chômage, le sous-emploi ainsi que d'autres déficits de travail décent, et la prise de décisions sur l'emplacement de nouvelles activités et marchés économiques;

b) Les programmes d'administration et de gestion tels que les programmes d'allocations de chômage et de prévoyance sociale;

c) La définition d'objectifs et de seuils quantitatifs à atteindre dans le cadre du déploiement ou en guise de résultat de politiques, une étude des comportements sur le marché du travail et des situations sur le marché du travail local servant de base à la prise de décisions relatives à des investissements, au développement communautaire et au zonage, et l'identification des besoins en matière d'éducation et de formation technique et professionnelle, ainsi que la compréhension des liens avec la lutte contre la pauvreté;

d) L'évaluation des programmes et politiques de sécurité sociale ou d'emploi locaux ou nationaux, et notamment l'évaluation de la situation de l'économie et la fourniture d'indices sur les différences constatées au niveau des opportunités économiques de divers sous-groupes de population;

e) La réalisation de recherches scientifiques et de tests d'hypothèse, à l'instar de l'élaboration de tableaux sur la vie active et d'estimations connexes utilisés pour élaborer des régimes de retraite et d'autres programmes d'assurance sociale;

f) L'analyse de la migration de la main-d'œuvre;

g) La cartographie de la pauvreté;

h) Une formation ainsi que des descriptions générales sur la situation socioéconomique en plus d'une analyse de la situation du marché du travail pour de grands groupes ou sous-groupes de la population dans diverses localités, régions ou dans l'ensemble du pays¹.

¹ Voir Nations Unies (1998, 1996) et Hussmanns, Mehran et Verma (1990) pour un complément d'information sur les utilisations des données relatives à des caractéristiques économiques.

27. Outre les exemples illustrant une utilisation directe des résultats issus des recensements, le recensement sert également de base à la préparation d'enquêtes par sondage plus exhaustives sur des questions spéciales. Il peut être utilisé pour ce qui suit :

a) Le développement des capacités statistiques nationales, en particulier en ce qui concerne les enquêtes par sondage, ainsi que l'élaboration d'une base commode et efficace aux fins de programmes d'enquête continus;

b) La préparation de projections et d'indicateurs de développement démographiques pour les résultats des enquêtes;

c) L'élaboration de la base de sondage ainsi que la conception et la sélection de l'échantillon, non seulement aux fins des enquêtes sur la population mais également pour d'autres types d'enquête, dont les enquêtes agricoles relatives aux ménages et exploitations agricoles, ainsi que les enquêtes économiques auprès des établissements et sur les activités économiques dans le secteur informel;

d) La stratification de l'échantillon pour une enquête notamment afin de garantir que l'échantillon tiendra compte d'un nombre de cas relativement rares susceptibles d'être utiles pour les responsables de la planification;

e) L'évaluation des résultats des enquêtes sur échantillon;

f) La production d'estimations aréolaires.

La sixième partie propose une explication plus détaillée du sujet.

28. En dépit de leur potentiel, des facteurs tels que l'à-propos des résultats de recensement, le support utilisé pour leur diffusion aux utilisateurs ainsi que le nombre de sujets pour lesquels des données sont disponibles peuvent limiter l'utilité des statistiques de recensement pour certains utilisateurs. Qui plus est, il se peut qu'il ne soit pas suffisamment tenu compte de la nécessité pour les utilisateurs de disposer de tableaux à multiples entrées (avec plusieurs variables) ou que les statistiques ne soient pas proposées dans des formats se prêtant à des analyses complémentaires. Par conséquent, il est essentiel de réfléchir soigneusement non seulement aux caractéristiques à inclure dans le recensement, mais également aux principaux destinataires des résultats. Il y a un autre corollaire : la nécessité de planifier avec soin le traitement rapide et efficace des données collectées et de diffuser les résultats.

B. Comparaison des recensements de la population avec d'autres sources de données

29. Pour être correctement planifié et conçu, un recensement de la population doit tenir compte d'autres sources de statistiques disponibles sur les caractéristiques économiques de la population (telles que les enquêtes sur la main-d'œuvre) et cadrer avec elles. Outre le recensement de la population, un système de statistiques national totalement développé comportera : *a*) un ou plusieurs programmes d'enquête nationaux basés sur des échantillons de ménages ou de personnes, et notamment des enquêtes périodiques sur la main-d'œuvre ainsi que sur les revenus et les dépenses; *b*) des recensements et enquêtes industrielles ou auprès des établissements; ainsi que *c*) des statistiques élaborées à partir de toute une série de systèmes de rapports administratifs, tels que des registres de la population, des dossiers de sécurité sociale et de pension, des dossiers d'impôt sur le revenu ou encore des fiches d'allocations de chômage². Les concepteurs du recensement peuvent donc focaliser leur attention sur les besoins en données pour lesquels le recensement s'avère le plus approprié, voire la seule alternative envisageable.

30. Si un pays a récemment réalisé des enquêtes sur la main-d'œuvre auprès de ménages, il est alors primordial de veiller à une cohérence au niveau de la portée, des définitions, des classifications, des périodes de référence, des limites d'âge, du facteur temps et d'autres critères similaires, de manière à faciliter la comparaison des résultats (y compris la validation des résultats du recensement, comme mentionné au paragraphe 552). Les résultats de diverses sources divergeront en général dans une certaine mesure mais, pour les pays dont les statisticiens en charge du recensement de la population diffèrent de ceux en charge des enquêtes sur la population active, il est recommandé que les deux groupes de statisticiens collaborent en vue d'élaborer des notes qui éclaireront les hommes politiques, les utilisateurs et le grand public sur les différences entre les deux ensembles de résultats. De telles mesures sont particulièrement capitales lorsque les résultats divergent à un point tel que la crédibilité de l'utilisateur dans les produits statistiques est entamée.

31. Dans de nombreux pays, le recensement de la population est la seule forme de mesure permettant d'obtenir des informations exhaustives sur le taux d'activité économique de divers groupes de la population ainsi que leur répartition par profession et branche d'activité. Bien que le recensement de la population ne soit en général pas la solution la plus efficace pour collecter des informations sur les caractéristiques économiques, en particulier lorsque les statistiques requises portent essentiellement sur de grands groupes à l'échelon national, il s'agit encore dans de nombreux pays de l'outil de collecte le plus utilisé pour de tels renseignements. La quasi-totalité des dénombrements de la population dans le monde réalisés dans le cadre du cycle de recensements de la population de 2000 comporte des questions sur les caractéristiques économiques³. Le recensement présente des avantages majeurs par rapport aux autres sources : *a*) sa portée nationale et sa cohérence géographique; *b*) la disponibilité d'autres variables démographiques et socioéconomiques pour les mêmes individus; *c*) la prise en compte de tous les individus, permettant des tableaux à entrées multiples à la fois détaillés et documentés ainsi que le test de modèles complexes; et *d*) la possibilité d'examiner les tendances socioéconomiques et démographiques à long terme des statistiques de deux recensements ou plus (en tablant sur une cohérence conceptuelle et opérationnelle minimale entre les recensements).

32. Toutes autres choses étant par ailleurs égales, un recensement de la population peut couvrir la totalité de la population dans n'importe quelle partie du pays, y compris des types d'activité économique précis, les professions les plus rares ainsi que les secteurs d'activité les plus fortement localisés, même pour le plus petit groupe de la population tel que déterminé sur la base d'autres variables. Néanmoins, dans la pratique, le potentiel des recensements à cet égard peut être limité par des erreurs de rapports et de traitement

² Voir Hussmanns, Mehran et Verma (1990), chap. 10, sect. 2, pour un complément d'information sur les points forts et faibles des diverses sources.

³ Sur la base d'une analyse réalisée en 2007 par la Division de statistique de l'ONU de 176 questionnaires de recensement national proposés dans le cadre du cycle de recensements de la population de 2000.

(voir par. 33 à 35). Un recensement peut fournir par exemple des mesures synthétiques du taux d'activité de l'ensemble des divisions administratives ou civiles du pays, cohérentes par rapport à celles de l'ensemble du pays. Les tabulations peuvent être générées en fonction non seulement du niveau de détail géographique le plus faible mais également des répartitions des branches d'activité et des professions les plus détaillées sans devoir se soucier de la précision des estimations, ainsi que l'indiquerait l'erreur d'échantillonnage inhérente à des statistiques similaires élaborées à partir d'une enquête par sondage. En outre, des classifications et des tableaux à plusieurs variables peuvent être réalisés, dans les limites du budget du recensement.

33. Le principal inconvénient du recensement de la population, en tant que source de statistiques sur des caractéristiques économiques, constitue en partie son point fort : compte tenu de sa couverture géographique sans égal, le recensement forme également la principale source de données de référence sur les caractéristiques de la population en général. Les caractéristiques économiques ne sont donc que quelques-uns des nombreux thèmes en concurrence dans le cadre des recensements de la population. Qui plus est, étant donné que ces derniers visent à couvrir la totalité de la population d'un pays, l'opération est opérée à grande échelle, ce qui constitue une contrainte majeure au niveau du nombre de questions pouvant être incluses. Ces considérations auront une influence déterminante sur les décisions suivantes :

- a) S'il convient d'analyser des caractéristiques économiques ou non;
- b) Le nombre de questions pouvant être formulées sur les caractéristiques économiques;
- c) La population visée par les questions;
- d) La mesure dans laquelle il pourra être procédé à des entretiens et des sondages pour obtenir des informations correctes sur chaque individu.

34. Afin de s'assurer que les informations enregistrées et les statistiques qui en résultent fournissent des représentations significatives de l'activité économique du pays, l'élaboration des outils qui permettront de les collecter exigera un effort considérable; il en ira de même pour la formation des recenseurs. Toutefois, la plupart des recensements de la population doivent en général s'abstenir de recourir à des questionnaires et des sondages détaillés pour établir si certains individus font partie de la population active. Qui plus est, étant donné que l'entretien proposé aux fins du recensement implique des tiers interposés et que le personnel en charge dudit entretien maîtrise en général moins bien les concepts liés à l'activité économique que celui responsable des enquêtes sur la main-d'œuvre, un recensement ne fournit pas toujours des informations suffisamment précises sur certaines caractéristiques connues des seuls individus, telles que la profession, la branche d'activité, les horaires de travail, le revenu, le secteur d'emploi, même si ces problèmes sont également en grande partie communs à d'autres sources statistiques mentionnées. Il se peut en outre que la mesure de certaines variables (la situation eu égard à l'activité économique, le secteur institutionnel, la profession, la branche d'activité ou le secteur informel) s'avère problématique et exige donc une attention particulière lors de la conception des questionnaires et de la formation des enquêteurs. De la même manière, il convient de faire plus particulièrement attention à la conception des questionnaires, à la formation ainsi qu'aux opérations de terrain de manière à éviter, autant que possible, que la situation eu égard à l'activité économique ne reflète des préjugés ethniques, culturels ou en matière d'égalité des sexes.

35. Par conséquent, les mesures des caractéristiques de chaque répondant telles que résultant d'une enquête par sondage dûment réalisée sont susceptibles d'être plus fiables que celles d'un recensement, avec les implications qui en découlent en termes de comparabilité des résultats. Dans la même veine, par rapport au recensement, les systèmes de

rapports administratifs devraient permettre un suivi plus étroit des concepts et éléments de données essentiels pour l'agence et le personnel en charge du système de rapports administratifs.

36. Les bureaux de recensement de certains pays distribuent la version longue des formulaires dans le cadre de sondages afin d'étudier certains thèmes en profondeur. Dans ce cas, le questionnaire de recensement de base est souvent le formulaire abrégé proposé à tous les individus, alors que l'échantillon sélectionné reçoit la version longue, proposant les questions de la version abrégée ainsi que d'autres devant éventuellement faire l'objet d'une étude plus approfondie. Les données recueillies pour un échantillon dans le cadre du recensement présentent toutefois des limites similaires à celles de toute donnée d'une enquête par sondage. En plus d'erreurs non liées à l'échantillonnage, telles qu'une sous-estimation de la population ciblée, l'absence de réponse et des inexactitudes dans les rapports, constatées à la fois dans le cadre des recensements de la population et des enquêtes par sondage, les estimations fondées sur un échantillon au lieu de l'ensemble de la population souffriront d'une certaine imprécision imputable à l'échantillonnage. Qui plus est, le recours à un échantillonnage limite fortement la possibilité de générer des estimations au plus petit niveau de précision géographique et de traiter de caractéristiques rares, telles que certaines professions et types d'activité économique. Toutefois, les statistiques reposant sur des enquêtes auprès de ménages procurent entre autres les avantages suivants : la prise en compte par l'instrument de collecte des données d'un plus grand nombre de questions sur toute une série de sujets et l'estimation de paramètres comparables à ceux mesurés dans les recensements de la population, en respectant les marges d'erreur inhérentes à la conception de l'échantillon⁴.

37. Des enquêtes spécialisées telles que celles sur les budgets-temps, de plus en plus utilisées dans de nombreux pays, peuvent également être conçues pour fournir des mesures précises et exhaustives de l'activité économique d'un pays, et ce pour de grands groupes de la population. La méthodologie des budgets-temps peut contribuer à améliorer les statistiques du travail non rémunéré des femmes, hommes, filles et garçons. À ce stade, de telles études n'ont pas été fréquemment utilisées à cette fin. Beaucoup, en particulier les rares études réalisées dans les pays en développement, n'étaient que de petites études limitées à une seule ou à un petit nombre de localités; leurs résultats ne peuvent dès lors pas être exploités aux fins d'estimations nationales. Néanmoins, les expériences tirées de ces études peuvent servir à peaufiner les instruments et questions utilisés pour mesurer l'activité économique par le biais de recensements et d'enquêtes par sondages nationaux. Les Nations Unies ont publié un guide sur la collecte des budgets-temps, proposant une classification internationale des activités à prendre en considération dans les statistiques de l'emploi du temps, afin d'étayer ce domaine de travail⁵.

Administration des recensements sous l'angle des caractéristiques économiques

C. Considérations générales relatives à la planification et à la conception des recensements

38. S'agissant de la planification et de la conception des recensements, il n'est pas aisé de trouver un juste équilibre entre les considérations de fond et opérationnelles en raison de demandes contradictoires, de contraintes sur les ressources, de la corrélation entre divers aspects du processus global de recensement ainsi que d'incertitudes quant au déroulement des opérations à grande échelle. La publication intitulée *Manuel d'organisation des recensements de la population et de l'habitation*⁶ traite en détail des questions relatives à la

4 Voir Hussmanns, Mehran et Verma (1990), chapitres 1 et 10 à 14, pour un complément d'information sur les enquêtes par sondage.

5 *Guide des statistiques du budget-temps : mesures du travail rémunéré et non rémunéré* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.04.XVII.7).

6 *Manuel d'organisation des recensements de la population et de l'habitation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.XVII.15).

planification, à l'organisation et à l'administration de tels recensements. La section C fait le point sur des questions conditionnant directement l'obtention de données relatives aux caractéristiques économiques ainsi que les décisions sur des thèmes ayant d'importantes répercussions sur la planification du recensement dans sa globalité. Ces points sont examinés dans le cadre de la mesure de l'activité économique.

39. L'administration des recensements nécessite la mise en place de la structure organisationnelle, ce qui implique traditionnellement d'organiser les bureaux centraux, régionaux et extérieurs; la désignation du personnel et le recrutement de personnel supplémentaire, le cas échéant; la mise sur pied d'un groupe de planification ainsi que la convocation de comités consultatifs techniques. Il est primordial que le groupe en charge de la planification du recensement dispose de l'expertise requise en matière de collecte, de compilation, de traitement et d'analyse des statistiques relatives aux caractéristiques économiques. Idéalement, en particulier en raison des subtilités des concepts inhérents aux caractéristiques économiques et des difficultés qu'ils posent au niveau de leur application, il serait nécessaire de disposer d'un expert en statistiques du travail au sein de l'équipe de planification lorsque l'une des caractéristiques économiques figure parmi les sujets à traiter dans le cadre du dénombrement. Pour ce faire, il faudrait au minimum faire appel à des experts en statistiques du travail au sein d'un ou de plusieurs comités consultatifs (en fonction du mode d'organisation des comités).

40. Le *Manuel d'organisation des recensements de la population et de l'habitation* propose deux formes d'organisation majeures. D'un côté, la constitution de comités en fonction de domaines respectifs, auquel cas l'un des comités devrait être consacré aux caractéristiques économiques. De l'autre, la création d'un comité comportant des sous-groupes spécialisés, l'un d'entre eux étant une fois encore consacré aux caractéristiques économiques. Si la première solution est privilégiée, il est essentiel de permettre à tous les comités de se réunir afin de garantir la cohésion et la cohérence des approches en plus d'une meilleure coordination. Les comités consultatifs font part d'avis d'experts et représentent le point de vue de l'utilisateur. Ils permettent par ailleurs une meilleure planification des recensements en offrant un forum pour débattre de certaines décisions entre un plus large éventail de spécialistes.

41. **S'appuyer sur les enseignements du passé.** Pour planifier un nouveau recensement de la population, le point de départ logique est le recensement précédent de la population. Par conséquent, les utilisateurs doivent s'efforcer de se procurer la documentation pertinente concernant ce dernier. Il s'agira dès lors au minimum de relire le(s) questionnaire(s) ou programme(s) ainsi que les procédures de base dudit recensement et d'analyser ses principaux résultats en rapport avec les caractéristiques économiques de la population. En outre, les études d'évaluation du précédent recensement et de toute monographie du recensement axée sur les caractéristiques économiques éventuellement produites peuvent fournir des informations utiles. À cet égard, il est essentiel que les organisateurs du recensement préparent une documentation complète sur la mise en œuvre du programme de recensement, faisant état non seulement des expériences fructueuses mais également des échecs, de manière à permettre tant aux utilisateurs qu'aux agents de planification actuels et futurs d'en bénéficier. En cas de documentation limitée, la production d'une telle documentation doit être considérée et planifiée à un stade précoce de la planification du recensement.

42. Quant aux pays ayant déjà réalisé des enquêtes sur la population active, il est recommandé qu'ils s'inspirent de cette expérience pour planifier et concevoir des recensements, notamment aux fins de l'élaboration des questions, des manuels, des opérations et techniques de terrain.

43. S'agissant des pays dotés de programmes d'enquêtes sur la population active en cours, le timing des recensements de la population peut avoir une incidence sur les opérations liées à l'enquête. Certains pays suspendent même les opérations d'enquêtes au cours des préparatifs et de la réalisation du recensement de la population. Toutefois, pour autant que les ressources le permettent, il est préférable de poursuivre les opérations d'enquêtes afin de disposer d'une série comparable continue d'estimations produites dans le cadre d'études (voir également chap. XIII, sect. D).

44. Quant au choix de la date du recensement de la population qui visera à mesurer l'activité économique du moment (et non l'activité économique habituelle : voir chap. IV et V), il convient de veiller à sélectionner une date ne tombant pas dans une période anormale d'activité économique. Dans certains pays, le recensement est réalisé pendant les périodes de vacances scolaires de manière à ce que les enseignants puissent faire office de personnel de terrain. Toutefois, le facteur temps peut avoir des répercussions sur la mesure de l'activité économique actuelle puisque les étudiants qui sont normalement à l'école peuvent profiter des vacances scolaires pour travailler et, s'il n'y a pas de travail, ils peuvent être considérés comme des chômeurs.

45. **Consultations par les producteurs-utilisateurs.** On ne peut trop insister sur le fait qu'il est primordial de communiquer les informations relatives aux plans, opérations et résultats des recensements aux groupes d'utilisateurs, aux personnalités influentes et au grand public tout au long du processus de recensement (voir Nations Unies, 2008b, par. 1.112 à 1.116). C'est au bureau de recensement lui-même qu'incombe en premier lieu la responsabilité des efforts en matière de communication et de sensibilisation. Toutefois, à un certain stade, les principaux utilisateurs des secteurs public et privé peuvent grandement contribuer à de tels efforts. Les utilisateurs de statistiques générées par le recensement sont particulièrement bien placés pour asseoir, à travers leurs propres canaux de communication formels et informels, l'importance du recensement et d'une coopération du public.

46. Les utilisateurs de statistiques de recensement peuvent faire part de précieuses observations sur la pertinence des concepts et méthodes, l'adéquation des statistiques qui seront produites, la teneur du questionnaire et les modes de diffusion. Ils peuvent en outre préciser en quoi les statistiques pourraient répondre au mieux à leurs attentes. Au rang des utilisateurs, il y a notamment des membres du gouvernement, travaillant notamment dans les ministères et départements gouvernementaux, mais également des chercheurs et universitaires, des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que d'autres institutions non gouvernementales et groupes d'intérêts spéciaux (voir par. 16). Les comités consultatifs doivent comporter les groupes d'utilisateurs suivants : les chercheurs ayant analysé des statistiques sur les caractéristiques économiques ainsi que les statisticiens et analystes de questions sexospécifiques. Au cours des récentes décennies, bon nombre de ces utilisateurs ont attiré l'attention sur les limites des statistiques relatives à l'activité économique des femmes. Ils feront part d'appréciations et de commentaires inestimables sur la façon de prévenir certains de ces manquements dans les statistiques qui figureront dans le recensement.

47. Les échanges entre les producteurs et les utilisateurs doivent également permettre de former les utilisateurs sur d'autres sources de données et leur disponibilité. Les mécanismes de dialogue peuvent varier et passer par des contacts informels ainsi que par les groupes techniques mentionnés précédemment. De nombreux pays lancent un appel public de soumissions concernant le contenu des questionnaires de recensement et les résultats à obtenir. Pour éviter les suggestions non réalisables, il est souhaitable de préciser aux utilisateurs dans quel cadre ils peuvent faire part de leurs observations. Ces derniers doivent en outre être tenus informés des résultats des principales sources alternatives de statistiques sur les caractéristiques économiques de la population, qu'il s'agisse d'enquêtes

auprès des établissements et des ménages ou des systèmes de rapports administratifs. Du point de vue des utilisateurs, le partage des expériences liées aux recensements et autres permettra certainement d'apporter des améliorations, tant au niveau du contenu, des détails, de la validité, de la fiabilité et de l'à-propos tout en apaisant certains d'entre eux quant à la cohérence à préserver entre les diverses sources de données ainsi que d'un recensement à l'autre. Dans de nombreux cas, il sera impossible de parfaire simultanément le degré de détail, la validité, la fiabilité et l'à-propos des champs d'action et il faudra passer par des compromis entre différents types d'amélioration. Qui plus est, les améliorations ont souvent un prix, au niveau de la cohérence au fil du temps et par rapport à d'autres sources. Une fois encore, des compromis seront de mise. Les utilisateurs avisés peuvent aider à déterminer si, et de quelle manière, ces compromis peuvent être raisonnablement tranchés pour les utilisateurs les plus importants des statistiques résultantes.

48. Le rôle des utilisateurs. Les leaders tournés vers l'avenir, appartenant à la communauté financière et des affaires, qui se servent des données des recensements pour faciliter la planification des investissements et le marketing, peuvent souvent convaincre d'autres protagonistes de la communauté financière et commerciale de la valeur d'un recensement et de ses résultats. Leur soutien peut être précieux pour obtenir l'appui politique nécessaire pour les phases préparatoires du recensement ainsi qu'un soutien public plus général en cours de recensement voire, dans certains cas, pour mobiliser des ressources au sein du secteur privé dans le but de financer les activités de recensement. Les syndicats sont également bien placés pour apporter un soutien politique et public aux fins du recensement, que ce soit au niveau de la planification ou du dénombrement. Dans les deux cas, il est utile de préserver le soutien au cours de l'étape du recensement consécutive au dénombrement, que ce soit dans le cadre du traitement, de l'analyse ou de la diffusion. Des rapports périodiques spécialisés sur le plan de recensement ainsi que ses progrès, et des résultats adaptés à divers ensembles d'utilisateurs sont primordiaux pour assurer un soutien continu, tant au sein de la communauté d'affaires qu'entre les représentants syndicaux. La probabilité que les utilisateurs soutiennent activement le recensement dépendra directement de leur implication dans des consultations sur le contenu et les résultats du recensement.

49. Les personnes prenant la décision finale quant au contenu des recensements varient fortement d'un pays à l'autre. La responsabilité peut être confiée au commissaire du recensement, à un ministre ou un organe parlementaire. Un décret présidentiel peut également y pourvoir. Toutefois, quelle que soit la personne ayant l'autorité ultime en la matière, le processus d'intervention sur cette décision doit être aussi large que possible. Les utilisateurs des données des recensements sur les caractéristiques économiques doivent être invités à participer activement au processus de consultation et, une fois conviés, être incités à y contribuer avec ardeur. Il est essentiel que tous les utilisateurs actuels et potentiels soient conscients dès le départ que le processus fait l'objet de nombreuses concessions, impliquant une kyrielle de compromis. Comme mentionné ailleurs, bien des concessions doivent être faites non seulement entre les intérêts à l'égard de certains sujets, mais également entre les préoccupations envers certains sujets et les considérations opérationnelles. Qui plus est, compte tenu de la forte corrélation entre les divers aspects des recensements, il est primordial que le nombre d'éléments économiques repris dans le recensement soit équilibré par rapport aux autres thèmes à couvrir, de manière à garantir la production de données fiables et la rentabilité de l'opération de recensement.

50. Enfin, en ce qui concerne les considérations générales relatives à la planification et à la conception des recensements, il ne faut surtout pas négliger la mesure de l'activité économique au sein des unités d'habitation collectives. Elles peuvent être particulièrement importantes dans certains pays (par exemple, pour les mineurs logeant dans des dortoirs). On peut tout à fait imaginer d'utiliser l'identification des unités d'habitation collectives comme indicateur du bien-être économique.

D. Préparation en vue du dénombrement

51. En plus des échanges entre les utilisateurs et les producteurs susmentionnés, certaines autres activités préalables au dénombrement, allant de la détermination des districts de recensement à la réalisation de préenquêtes organisationnelles, font partie du recensement dans son ensemble.

52. **Cartographie.** Il est un aspect de l'exercice cartographique qui doit faire l'objet d'une attention toute particulière : la cartographie de zones atypiques, telles que de larges parcelles habitées par une population clairsemée, des zones à croissance rapide, des zones urbaines encombrées et des zones aux frontières mal définies (voir Nations Unies, 1992, par. 189 à 193). La cartographie a pour objectif de garantir une couverture complète de la population lors d'un recensement, mais elle est par ailleurs particulièrement importante pour mesurer l'activité économique. Dans de nombreuses sociétés agricoles, certains agriculteurs ou travailleurs agricoles résident en partie sur leurs terres agricoles. Ces parcelles de terrain peuvent être difficiles à atteindre ou, en l'absence de limites clairement définies, à identifier. Ces problèmes peuvent occasionner une sous-évaluation des travailleurs salariés résidant sur ces types d'exploitation. Les zones comportant une population très dense à l'instar des taudis de certaines grandes villes peuvent également entraver la mesure des caractéristiques économiques : un grand nombre des résidents de ces zones sont impliqués dans des activités marginales qui tendent à ne pas être prises en compte dans les questions traditionnelles des recensements sur les activités économiques. Qui plus est, la promiscuité dans ces zones peut poser des difficultés au niveau du dénombrement des ménages, débouchant sur une sous-estimation de la population et donc sur une sous-évaluation de ces activités marginales, ainsi que sur la répartition inégale des districts de recensement et de la charge de travail. Enfin, il convient de veiller à correctement identifier les unités d'habitation collectives étant donné que l'activité économique des résidents de ces habitations peut présenter des caractéristiques particulières.

53. **Essais préalables.** Le recours aux essais préalables pour déterminer l'efficacité de l'instrument de collecte de données, des opérations de terrain, voire du traitement des données, est une question critique à considérer pour chaque cycle de recensements étant donné que les situations et caractéristiques de la population peuvent influencer la manière avec laquelle les personnes sondées reçoivent les questions et y répondent. Les nouvelles formulations de questions et celles précédemment utilisées doivent faire l'objet d'essais préalables. Il est particulièrement indispensable, à la lumière de l'évolution du champ d'application de la notion de production et par conséquent de l'acception souhaitée de l'« activité économique », de réaliser de tels essais pour garantir une mesure correcte de l'activité économique.

E. Décisions sur la couverture et le format du dénombrement

1. Échelle du recensement et emploi de sondages pour élargir le contenu

54. Les autorités chargées du recensement sont souvent aux prises avec une forte pression pour l'élargissement de la liste des sujets du recensement au-delà de ce qu'elles jugent pertinent pour préserver le bon vouloir du public et des données d'une qualité raisonnable pour les résultats du recensement global. Les pressions sont particulièrement fortes dans des pays dépourvus de sources de données alternatives, telles que des programmes continus d'enquêtes par sondage, afin de fournir des statistiques sur de nombreux thèmes importants. Cependant, ce sont les pays les plus développés statistiquement, en d'autres termes, ceux disposant de toute une série de sources différentes de statistiques nationales, qui tendent à disposer des recensements de la population les plus exhaustifs et les plus complexes. Cela suggère que les considérations relatives aux coûts et aux capacités

d'organisation des recensements seront normalement décisives pour déterminer la portée desdits recensements.

55. Soucieux de s'assurer de la relative brièveté du formulaire du recensement, certains pays, développés ou en développement, recourent à l'échantillonnage dans le cadre du recensement lui-même. Cette approche, décrite dans les *Principes et recommandations, deuxième révision* (Nations Unies, 2008b, par. 1.422 à 1.427), nécessite l'obtention d'informations sur certains sujets uniquement pour un échantillon de la population dénombrée dans le recensement (voir par. 36).

56. Lorsque des sondages ont été utilisés pour des recensements nationaux de la population (en utilisant la version longue du formulaire), les caractéristiques économiques ont souvent été reprises parmi les sujets figurant dans la version longue du formulaire. En raison des complexités inhérentes aux concepts liés aux caractéristiques économiques, une seule question ne peut suffire à évaluer une caractéristique économique. Qui plus est, pour certains sujets, tels que l'emploi, les revenus ou le secteur informel, il sera éventuellement nécessaire de procéder à d'autres sondages de manière à tenir compte de toutes les situations pertinentes. La décision d'inclure des caractéristiques économiques dans le recensement sur la base d'un sondage nécessite de décider : *a*) quelles caractéristiques, le cas échéant, devront figurer dans le format abrégé, adressé donc à l'ensemble de la population; et *b*) quelles caractéristiques inclure dans la version longue, adressée uniquement à un échantillon de la population.

57. Les sondages permettent de jouir d'une plus grande flexibilité pour l'analyse des sujets liés à l'activité économique. Ils peuvent fortement limiter la charge imposée aux répondants sondés sur la base du format abrégé ainsi que certains aspects inhérents aux coûts de traitement du recensement. Les répercussions potentielles d'un échantillonnage sur le coût du travail de terrain requis pour le recensement seront fonction de facteurs tels que la méthode d'échantillonnage utilisée, la densité de population et le recours éventuel à l'autodénombrement. Les gains procurés par la réduction des coûts opérationnels totaux pourraient être annulés par les coûts imputables à la complication des instructions et procédures d'entretien liés au dépouillement des résultats des recensements et à l'apparition d'erreurs dans lesdits recensements. Certains pays ont néanmoins constaté que les gains résultant de l'utilisation de l'échantillonnage aux fins de l'élargissement de la portée du champ d'action et des détails du recensement étaient plus importants que les coûts occasionnés par les complications, qu'il convient de traiter pour un échantillonnage réussi.

58. Les utilisateurs et producteurs de recensements de certains pays allèguent que, parce que les recensements visent notamment essentiellement à fournir des données aréolaires (sur des localités ou des districts de vote) et d'autres relatives aux petits groupes sur une base nationale cohérente, limiter la collecte ou le traitement des données uniquement à un échantillon d'unités ne cadre pas avec la finalité de base d'un recensement. Il est peut-être utile de noter que, dans la plupart des petits pays, l'utilisation d'un échantillonnage pour la collecte ou le traitement de données de recensement a entraîné une réduction des coûts relatifs bien plus limitée que dans des pays importants.

59. S'il est utilisé, l'échantillonnage est traditionnellement effectué dans le cadre de la collecte de données et plus rarement au stade du dépouillement des résultats du recensement. Lorsqu'il survient lors de la collecte de données, il est réalisé de trois manières différentes : *a*) un échantillon de personnes (à savoir, une seule parmi n personnes visées par le recensement); *b*) un échantillon de ménages (toutes les personnes d'un ménage parmi m ménages); ou *c*) un échantillon aréolaire (tous les ménages et individus non apparentés de l'un des districts de recensement parmi k districts de recensement, ou blocs de recensement). Bien que l'échantillon *c* soit le plus simple à gérer sur le terrain et puisse garantir les économies les plus importantes, il générera traditionnellement des estimations comportant d'importantes erreurs types dues à l'intensité du groupage. Quel que soit le

concept utilisé, un expert en échantillonnage doit être consulté pour le choix, le plan de l'échantillon, sa mise en œuvre ainsi que la préparation d'estimations fondées sur le sondage, dont les estimations des erreurs d'échantillonnage.

60. Dans le cadre du traitement des données, l'échantillonnage peut servir à produire des tableaux élaborés ou à contrôler les coûts des opérations de traitement. Le codage et le dépouillement de données relatives aux professions et aux branches d'activité étant des stades du dépouillement du recensement qui peuvent s'avérer laborieux et onéreux, les professions et les branches d'activité comptent souvent parmi les premiers sujets proposés pour le sondage, pour autant que cette option soit retenue. Toutefois, les technologies modernes de dépouillement peuvent contribuer à limiter la nécessité d'un sondage dans le cadre du traitement des données de recensement.

2. Questions relatives au dénombrement de la population actuelle et à la population totale de résidents habituels

61. De vives discussions sont engagées au sein de nombreux bureaux de recensement du monde entier afin de savoir s'il convient de procéder au dénombrement des membres de la population sur leur lieu de résidence habituel (à savoir la méthode de la « population de résidents habituels ») ou sur le lieu où ils se trouvent au moment du recensement (à savoir la méthode de la « population présente ») [Nations Unies, 2008b, par. 1.461 à 1.468 et 2.71 à 2.77]. Néanmoins, les différences pratiques entre les deux concepts seront infimes si la majeure partie de la population se trouve sur le lieu de résidence habituel le jour du dénombrement du recensement. Dès lors, les pays choisissent souvent, dans la mesure du possible, d'organiser le recensement un jour où la probabilité de trouver les personnes sur leur lieu de résidence habituel est la plus forte. Par ailleurs, la plupart des recensements combinent en fait les deux approches. Ainsi, le recensement des sans-abri est toujours opéré sur la base de l'approche de la population présente, même dans le cas d'un recensement de la population de résidents habituels, alors que les personnes ne se trouvant pas sur leur lieu traditionnel de résidence à minuit, la nuit de référence du recensement, sont traditionnellement recensées sur la base d'un recensement de la population de résidents habituels s'ils travaillent ou sont en déplacement le soir du recensement. Dans tous les cas, il est recommandé de recourir à des approches cohérentes pour les enquêtes sur la main-d'œuvre (le cas échéant) et pour les recensements de la population. Les détails peuvent différer mais cela devrait être limité.

62. Certains employés dorment à un endroit au cours de leur période de travail et à un autre en dehors de celui-ci. D'autres traversent quotidiennement les frontières ou font la navette sur de longues distances; ces cas de figure donnent lieu à des préoccupations spécifiques pour identifier correctement le lieu de résidence.

63. Du point de vue des utilisateurs de statistiques de recensement sur les caractéristiques économiques, les deux principales préoccupations sont les suivantes : *a)* quelle approche limitera la sous-évaluation de la population économiquement active; et *b)* quelle approche produira les réponses les plus fiables sur les sujets économiques. Dans les deux cas, un compromis devra être trouvé entre les erreurs de couverture et de réponse en ce qui concerne les visiteurs présents et celles concernant les résidents habituels absents. Les répondants indirects, auxquels de nombreux recensements font encore appel, peuvent poser des problèmes spécifiques quelle que soit la méthode privilégiée, si une personne autre que l'individu fait part d'informations sur des caractéristiques telles que la profession, la branche d'activité, les horaires de travail, les revenus et la situation au regard de l'activité habituelle.

64. Une évaluation objective des compromis n'est possible que sur la base d'éléments de preuve empiriques émanant de recensements précédents, d'une enquête réalisée ou de

- 7 Commission des Communautés européennes et autres, *Système de comptabilité nationale*, 1993 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4); voir, en particulier, les par. 14.7-14.21.

recensements préliminaires. De même, bien que le plan de couverture du recensement doive en théorie respecter les pratiques comptables nationales du pays⁷, s'agissant des erreurs de couverture et de réponse, les considérations pratiques liées aux compromis doivent être un critère déterminant dans le choix du plan de recensement à privilégier. Bon nombre de notions et distinctions en matière de comptabilité nationale ne peuvent être mises en œuvre dans le cadre du recensement. Dans certains pays enregistrant une forte absence de personnes en raison de leur profession, les informations relatives aux membres du ménage absents peuvent fausser les résultats des sujets économiques dans le cas d'un recensement basé sur l'approche de la population totale de résidents habituels, à moins que ces derniers puissent être aisément identifiés séparément. C'est pourquoi une limite pour les absences est parfois imposée. Ainsi, afin de pouvoir être prise en compte dans le recensement, la personne absente doit avoir été présente au sein de son ménage pendant une durée spécifique (par exemple six mois minimum) au cours de la dernière année et/ou ne pas disposer d'une autre habitation privée dans le pays susceptible d'être considérée comme la résidence habituelle de la personne.

3. Méthodes de collecte des données de recensement

- 8 Les recensements fondés sur des registres tirent parti des données des dossiers administratifs existants sur les ménages, les personnes et habitations et établissent des liens au niveau individuel avec des données sur l'activité, les impôts, l'éducation, l'emploi et d'autres registres pertinents. Il est crucial de disposer d'un numéro d'identification unique pour chaque individu, ménage et habitation.
- 9 Cette question est traitée de manière plus détaillée dans la première partie du *Manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitation* (publication des Nations Unies, 1992, numéro de vente : F.92.XVII.8), par. 307 à 315.

65. L'ouvrage *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision* (par. 1.58 à 1.73) propose une description des diverses méthodes de dénombrement du recensement : l'approche traditionnelle, l'utilisation de registres, le recensement en continu et l'approche traditionnelle impliquant des mises à jour annuelles des caractéristiques.

66. Pour les recensements n'étant pas fondés sur des registres⁸, une question primordiale se pose quant au plan à privilégier : faut-il recueillir les renseignements essentiellement à travers des entretiens auprès de chaque ménage ou par le biais de questionnaires auto-administrés, chaque ménage le remplissant seul sans devoir recourir à des recenseurs ? Dans le cas de la première solution, on parle souvent de méthode des « entretiens » et pour la seconde, de la méthode de « l'autodénombrement ». La méthode la plus rentable sur le plan du degré de dénombrement global et de la qualité des données obtenues dépendra de toute une série de facteurs, dont le degré d'alphabétisation de la population, le nombre de personnes disponibles pour faire office de recenseurs, la taille du pays et les tendances de regroupement de la population⁹. Afin de déterminer si l'approche de l'autodénombrement doit être privilégiée, il sera tenu compte du mode de diffusion du formulaire de recensement auprès de chaque ménage et, une fois rempli, de la manière avec laquelle il sera retourné à l'organisme de recensement. Les pays disposant de systèmes postaux fiables et de bons registres d'adresses peuvent opter pour l'envoi de formulaires expédiés et renvoyés par la poste, alors que d'autres pays pourront faire appel à des recenseurs pour déposer/reprendre les formulaires de recensement. En d'autres termes, les questions opérationnelles et qualitatives guidant le choix de la méthodologie ne sont en général pas liées à des considérations en rapport avec un seul domaine du sujet.

67. Dans le prolongement de l'autodénombrement, certains pays plus développés se servent de l'Internet pour la collecte de données de recensement. En cas de recours à cet outil, des considérations spécifiques se posent en matière de confidentialité et de sécurité des données; toutefois, cette méthode a pour avantage de faciliter le séquençage des questions (permettre de répondre à une question pour passer à la question logique suivante, affichée à l'écran de la personne interrogée), et peut être une solution moins onéreuse aux fins d'un recensement. Dans de nombreux pays, en particulier les moins développés, l'accès à l'Internet est limité et cette approche ne serait dès lors pas appropriée.

68. La méthode des entretiens est particulièrement idéale pour les questions économiques étant donné que les recenseurs peuvent sonder de manière uniforme la vaste palette

d'activités économiques envisageables et leurs caractéristiques. Toutefois, cette méthodologie constitue un surcroît de travail important pour le recenseur sur le plan de la maîtrise des questions, de la manière de les poser et de consigner les réponses ainsi que, par extension, au niveau de sa sélection et de sa formation, voire du questionnaire même. Par contre, pour ce qui est des questions économiques, avec la méthode de l'autodénombrement, il est davantage nécessaire de disposer d'un questionnaire simple et clair ainsi que de quelques notes aisément lisibles et compréhensibles par un répondant ayant un niveau d'alphabétisation moyen. Le plan et le test du questionnaire sont essentiels dans le cas des deux approches, mais particulièrement cruciaux en cas d'application de la méthode de l'autodénombrement.

69. Il convient de reconsidérer la méthode à privilégier à un stade très précoce avant chaque recensement. Compte tenu de l'augmentation du niveau d'alphabétisation, certains pays qui faisaient auparavant uniquement appel à des recenseurs commencent à combiner les deux approches : par exemple, l'autodénombrement pour les grands centres urbains et les entretiens ailleurs. Une telle combinaison des méthodes d'énumération peut déboucher sur une réduction du personnel de terrain et donc des coûts du recensement. Elle exige toutefois également des réponses de ménages implantés dans les districts où se pratique l'autodénombrement, incapables ou ne souhaitant pas remplir seuls le formulaire de recensement. Toute nouvelle procédure devra faire l'objet de tests approfondis avant de pouvoir être avalisée.

4. Formulaires utilisés pour la collecte de données

70. Plusieurs pays en développement avaient coutume de concevoir leur formulaire de dénombrement de manière à pouvoir l'intégrer sur une page pour la plupart des ménages (une deuxième page étant utilisée pour les ménages plus grands¹⁰). Cette façon de faire présente l'avantage d'une simplicité d'utilisation sur le terrain et au niveau de l'impression. Le format d'une page permet en outre de relier les feuilles individuelles de manière à pouvoir conserver tous les formulaires d'un district de recensement dans un seul paquet, avec une page de garde spécifique au district de recensement et une couverture arrière rigide. Cette approche est simple d'utilisation et procure de nombreux avantages.

71. Toutefois, le format à une page comporte également plusieurs caractéristiques indésirables. Ainsi, il peut être décidé d'inclure ou d'exclure en partie certains sujets selon qu'il y a ou non suffisamment de place pour les insérer sur une seule page. Dès lors, certains pays ont choisi d'exclure certains points ou sujets du recensement alors que d'autres ont intégré des éléments supplémentaires dans un formulaire d'une page en élargissant la taille de la page à un point tel que la production des formulaires de recensement s'est avérée onéreuse et que les recenseurs avaient du mal à les emporter et les utiliser. Dans d'autres pays, de nouveaux sujets ont été intégrés dans un questionnaire d'une page en réduisant la longueur de certaines questions ou la taille d'impression à un point tel qu'il était difficile de lire le formulaire ou que l'espace réservé aux réponses était insuffisant. Il est particulièrement important de prévoir suffisamment d'espace pour les réponses sur des thèmes tels que la profession et la branche d'activité, qu'il convient de ne pas coder au préalable. Une question trop simple ou courte sur la situation eu égard à l'activité économique ne permet pas d'obtenir une réponse précise dans l'esprit des notions définies.

72. Compte tenu des changements et du développement économiques, les pays qui par le passé collectaient peu ou pas d'informations économiques dans leurs recensements, considèrent sérieusement d'élargir le nombre de sujets de leurs prochains recensements. Le niveau de formation croissant enregistré dans la plupart des pays signifie par ailleurs que le public et le personnel de recensement peuvent mieux apprécier la nécessité d'un complément d'information et mieux accepter un plus grand nombre de questions. Plu-

10 Dans plusieurs pays anglophones, le terme « questionnaire » fait traditionnellement référence à des formulaires de dénombrement contenant la formulation mot à mot des questions à poser, alors que le terme « bulletin » a été utilisé pour désigner les formulaires de dénombrement répertoriant simplement les sujets sur lesquels enquêter en haut des colonnes. Dans le présent *Manuel*, les termes « questionnaire », « formulaire de dénombrement » et « bulletin » sont employés indifféremment.

sieurs options sont envisageables pour élargir le formulaire de recensement. Si un formulaire d'une page a été utilisé dans le recensement précédent, l'utilisation du verso du formulaire permet facilement d'agrandir légèrement ce dernier. Certains pays se servent d'une brochure pour chaque ménage avec une taille de papier standard (A4 par exemple). Cela permet d'employer des polices plus larges et claires, procure davantage d'espace en général pour les réponses et facilite le traitement des données.

73. Beaucoup de pays divisent le formulaire de dénombrement du recensement en deux parties : *a*) la liste des membres du ménage renseignant des informations de base sur une page; et *b*) une page séparée pour chaque personne d'un âge supérieur à l'âge minimum spécifié, comportant des questions détaillées sur des thèmes économiques et autres. Les deux parties sont traditionnellement imprimées sous la forme de « brochures à l'intention du ménage », et proposent une seule liste des membres du ménage ainsi que 8 à 15 formulaires individuels à remplir par les adultes, tous agrafés ensemble. De nombreuses enquêtes sur les ménages optent pour la même approche.

74. Toute une série d'autres questions se posent également au niveau de la conception. Ainsi, il s'agit de décider si le formulaire de recensement doit être proposé au format « portrait » ou « paysage » (les termes « portrait » et « paysage », tels qu'utilisés ici, ont un sens similaire à celui des logiciels de traitement de texte traditionnels). Avec le format paysage, les questions sont généralement proposées à travers le haut de la page (en colonnes) et les individus répertoriés sur le côté (rangées). Ce format est idéal pour un formulaire posant des questions relativement brèves appelant des réponses simples numériques ou codées au préalable, sur l'âge ou le nombre de naissances par exemple. Dans le cas du format portrait, les questions sont répertoriées sur les lignes, couvrent plus d'une page et les individus sont repris dans des colonnes en haut des pages. Le mode portrait sera définitivement la solution la plus appropriée pour les questions complexes dont celles en rapport avec des sujets économiques. Pour les pays utilisant une brochure pour chaque ménage ou individu, le choix entre les deux agencements peut ne pas être aussi crucial étant donné que les limites d'espace ne sont pas aussi strictes. Dans certains cas, les deux ont été mélangés, le format paysage étant utilisé pour la liste de base des membres du ménage et le format portrait pour chaque personne adulte.

75. La collecte des données sur les caractéristiques économiques passe souvent par des concepts complexes qui appellent parfois des instructions « passer à » complexes afin de s'assurer que chaque personne interrogée se voit uniquement proposer les questions cadrant avec son contexte. Ces concepts et leurs instructions « passer à » connexes ont souvent été modifiés en fonction de l'expérience liée aux enquêtes nationales sur la main-d'œuvre. Aux fins du recensement, il convient de procéder à certaines simplifications pour que le dénombrement du recensement puisse se dérouler en douceur. Certaines stratégies destinées à réduire la complexité des sujets économiques proposés dans le recensement sont examinées dans les parties deux et trois. Il est primordial que toute simplification apportée pour respecter les contraintes liées à l'échelle du recensement soit : *a*) soigneusement analysée par les experts en statistiques et en analyse du travail; et *b*) minutieusement testée.

76. Les pays comptant deux ou plusieurs langues parlées couramment posent des problèmes spécifiques pour le recensement. Dans certains cas, les questionnaires ont été imprimés dans diverses langues. Dans d'autres, les questionnaires proposent des textes en deux langues ou plus. Comme noté précédemment, l'espace est en général un problème majeur des questionnaires de recensement et l'ajout de versions en deux langues pour chaque question peut donner lieu à un questionnaire très chargé (voir également Nations Unies, 2008b, par. 1.187). Il y a toutefois une alternative : recourir aux aptitudes des recenseurs afin de traduire précisément sur place les questions et réponses du recensement. Cette procédure est de toute évidence très contraignante pour les recenseurs. Dans tous

les cas, une attention toute particulière doit être accordée à ces questions dans les manuels et dans le cadre de la formation du personnel de terrain.

77. Les décisions liées à la conception des formulaires de dénombrement du recensement sont fortement conditionnées par des considérations opérationnelles et de fond. Dès lors, il est essentiel que chaque pays vérifie et teste le concept et l'agencement choisis, et ce préalablement au recensement à proprement parler. En plus de considérer le formulaire de recensement à la lumière de questions liées à la phase de collecte des données, il s'agira également de tenir compte de considérations relatives à leur traitement. Par ailleurs, les questionnaires de recensement doivent être conviviaux. La population de la quasi-totalité des pays est désormais habituée à ce qu'à peu près tout ce qu'elle voit soit agréable au regard. Les questionnaires d'autodénombrement en particulier doivent être attrayants, mais cela vaut également pour les bulletins d'entretien. Si le recenseur juge que le questionnaire est un document agréable et bien agencé, il y a plus de chance qu'il le remplisse proprement et correctement¹¹. Les codeurs et le personnel chargé de la saisie des données travailleront bien plus efficacement si le formulaire qu'ils utilisent est bien conçu. Les questions portant sur des thèmes économiques (ou sur tout autre sujet) qui sont à l'étroit dans un intitulé de colonne restreint donnent en général de mauvais résultats étant donné qu'il est difficile de laisser transparaître toutes les complexités du concept pertinent dans un espace aussi limité. Dans certains cas, lorsque les réponses ne sont pas codées au préalable, l'espace proposé pour les réponses ne permet pas de formuler des réponses complètes (voir également la section H « Questions relatives à la conception du questionnaire aux fins du dépouillement des données »).

78. Par conséquent, les responsables de la planification du recensement devraient faire appel ou consulter autant que possible les concepteurs spécialistes des agencements professionnels. Au minimum et pour autant que cette démarche n'ait pas encore été faite, des imprimeurs professionnels peuvent également prodiguer des conseils sur les styles, tailles et usages de couleurs types. Il convient d'éviter un recours excessif à des couleurs vives, car elles peuvent détourner l'attention des principaux objectifs poursuivis. Elles sont par ailleurs susceptibles de fatiguer les yeux du personnel traitant les formulaires, en particulier celui chargé du traitement des données. En revanche, l'usage de teintes pastel et d'ombres peut rendre les questionnaires attrayants et en renforcer la lisibilité. Par ailleurs, le recours à des méthodes de numérisation et de reconnaissance optique des caractères pose des contraintes spécifiques au niveau des couleurs et de la conception des questionnaires. Le formulaire sera plus simple à suivre en employant des polices et des tailles types à différentes fins. Ainsi, le formulaire de dénombrement sera plus lisible en appliquant des formats différents aux divers éléments (les questions, les invites, les instructions et réponses codées au préalable). Le coût d'une aide professionnelle pour la conception de l'agencement est souvent de loin compensé par des entretiens et réponses de meilleure qualité. En outre, ces services sont souvent proposés gratuitement ou à très bas prix par d'autres agences gouvernementales.

11 L'apparence du questionnaire peut également exercer une influence positive sur les personnes sondées s'ils la jugent professionnelle.

F. Sélection, formation et supervision du personnel de terrain

79. Il est primordial que le personnel de terrain soit suffisamment formé à la collecte de données sur l'activité économique et des caractéristiques connexes puisqu'il s'agit de l'un des principaux problèmes des recensements de la population dans la majorité des pays.

80. Le personnel de terrain (agents recenseurs et superviseurs de terrain de premier et second niveaux) sera un facteur essentiel pour la réussite d'un recensement, quelle que soit la méthode utilisée, qu'il s'agisse d'un entretien ou d'un autodénombrement, même si le rôle du personnel de terrain est plus important en cas de recours à des entretiens. Compte tenu de l'importance du sujet, les *Principes et recommandations concernant les*

12 Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.XVII.15.

recensements de la population et des logements, deuxième révision (par. 1.210 à 1.215) et le *Manuel d'organisation des recensements de la population et de l'habitation*¹² (voir chap. III, sect. C, et chap. II, sect. B) lui accordent une attention considérable.

81. La relative brièveté de la formation des recenseurs ne peut combler les lacunes majeures dans leur éducation de base. L'expérience a montré qu'une scolarité relativement avancée ne garantit pas toujours que les apprenants deviennent les meilleurs recenseurs. Dans le cadre des essais préalables, il est recommandé que le personnel utilisé présente les mêmes caractéristiques que les recenseurs. Il apparaît que les responsables de niveau intermédiaire en contact étroit avec la communauté locale ont généralement été les plus efficaces pour poser des questions économiques dans le cadre des recensements. Les enseignants travaillant dans leur propre région, où les activités communautaires leur sont familières, se sont souvent avérés particulièrement efficaces.

82. Pour former les travailleurs de terrain, il faudra faire appel à des formateurs, des superviseurs et des recenseurs. Les formateurs doivent, si possible, avoir suivi une formation ou disposer de compétences, voire d'une expérience en matière d'enseignement. S'agissant des questions économiques, la formation doit insister sur la pose de questions, la compréhension des principales instructions « passer à », l'ajout de tout message d'invite et de toute question complémentaire nécessaire ainsi que l'explication de la manière correcte de consigner les réponses. La teneur de la formation sur les questions économiques doit permettre au personnel de terrain du recensement de savoir comment remplir le questionnaire de recensement pour ce qui est des principales catégories de personnes qui seront rencontrées pendant le recensement : celles actuellement actives (travailleurs à salaire et à traitement, les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale), les inactives du moment mais qui étaient actives auparavant et celles n'ayant jamais été actives. Il est primordial que les travailleurs de terrain comprennent toute la palette des réponses envisageables pour chacune des questions ainsi que le type d'information que ces questions sont censées réunir. Toutefois, ils n'ont pas besoin de comprendre le concept sous-jacent et la portée de l'activité économique. La formation des recenseurs doit peu s'attarder, voire pas du tout, sur la théorie économique ou les cadres conceptuels qui sous-tendent les questions économiques du recensement. Les agents recenseurs ne pouvant suivre qu'une formation limitée, il convient d'éviter les notes complexes ou les cours trop longs; par ailleurs, la formation doit cibler des questions opérationnelles et pratiques ainsi que la compréhension des questions formulées. Comme indiqué précédemment, la formation doit veiller à limiter les préjugés culturels, ethniques et sexistes.

83. Les supports et exemples de formation doivent être simples et conçus de manière à doter tous les recenseurs d'un minimum de compétences. Il est essentiel d'éviter des exemples complexes et cas de figure problématiques susceptibles d'intéresser les recenseurs les plus avertis, mais qui sèmeront très certainement le doute auprès du plus grand nombre. Des cas inhabituels se poseront toujours et doivent être indiqués sur des espaces vierges du questionnaire avec tous les détails en vue d'une résolution ultérieure par des superviseurs ou des employés de bureau. À l'instar de tout autre type de sources statistiques, il est essentiel de traiter les situations similaires de manière uniforme pour obtenir de bonnes statistiques économiques; dès lors, il est primordial de disposer de bons manuels pour les recenseurs et de séries d'exemples traitant de toutes les situations économiques communes majeures. Les exemples de formation doivent être choisis avec soin pour ne pas favoriser les préjugés sexistes ou d'autres stéréotypes en rapport avec l'activité économique. Dans certains cas, des exemples quelque peu différents peuvent être préparés pour les recenseurs travaillant dans des domaines différents, notamment sur les villes, destinés aux recenseurs urbains, et sur les zones rurales, pour ceux travaillant dans les zones rurales. Toutefois, il convient d'appliquer cette approche avec prudence car les recenseurs

opérant dans les zones rurales peuvent rencontrer des personnes ayant une expérience des zones urbaines ainsi que des recenseurs urbains, voire des personnes ayant travaillé dans les zones rurales. Par conséquent, les agents de recensement, où qu'ils se trouvent, devront être préparés dans une certaine mesure afin de pouvoir gérer des situations typiques tant dans les zones rurales qu'urbaines.

84. Les simulations d'entretiens en groupes sur les principales situations se sont avérées être une technique de formation efficace; toutefois, la pratique sur le terrain en situation réelle est de loin la formation la plus efficace avec une analyse détaillée immédiate, voire dans le sillage immédiat. Tout programme de formation au recensement doit proposer au moins une ou deux sessions pratiques sur le terrain. Il est souvent utile que les sessions de formation des recenseurs reposent sur certains supports audiovisuels (vidéocassettes, DVD, films ou diapositives) ou audio (audiocassettes ou CD), préparés de manière centralisée. De tels supports, illustrant la structure de base des principales variantes des situations d'entretien communes, peuvent compenser les dégâts causés par un mauvais formateur. Cette approche est particulièrement précieuse pour aider les recenseurs à parfaitement maîtriser les éléments complexes avec instructions « passer à », tels que ceux fréquemment rencontrés dans les questions économiques.

G. Essais sur site et recensement pilote

85. Aux fins du présent *Manuel*, les essais préalables désignent tout test de questionnaires ou procédures de recensement. Un grand nombre de tests utilisés peuvent avoir une portée assez limitée, en particulier lors des premiers tests de formulations alternatives des questions du recensement. Les essais préalables du recensement peuvent être basés sur des échantillons discrétionnaires conçus pour maximiser le nombre de cas pertinents au niveau du contenu ou des procédures testées. Au gré de la planification du recensement et de la limitation des options, les essais tendent à être plus vastes et à porter sur des contextes plus diversifiés. En tout état de cause, les échantillons discrétionnaires restent appropriés.

86. Il est essentiel de dûment tester tous les éléments suggérés pour le recensement, dont les questions économiques (Nations Unies, 1992, par. 238 à 240). Les résultats de ces tests doivent être un facteur déterminant des décisions sur le contenu et les procédures de recensement à chacune des étapes de la préparation du recensement. Ce n'est pas parce que les mêmes questions ont été utilisées avec succès dans d'autres pays, dans des enquêtes sur la main-d'œuvre ou d'autres enquêtes par sondage dans le même pays, voire dans le cadre de précédents recensements nationaux, qu'il n'est plus nécessaire de réaliser des essais tenant compte des conditions nationales actuelles, effectués par des membres du personnel de recensement, et d'adopter des procédures de recensement planifiées. Idéalement, de petits tests distincts doivent être organisés pour différents segments du questionnaire du recensement principal, en axant au moins un test sur les questions économiques. Une préenquête n'est en général pas onéreuse si les zones d'essais sont soigneusement sélectionnées de sorte à tenir compte de nombreuses situations différentes propres à la population et si l'essai est bien conçu.

87. Il est important que chaque essai de recensement réponde à un objectif clair. Ce type d'essai en est trop souvent dépourvu, si bien qu'il est difficile d'évaluer les résultats et que le processus d'élaboration d'un formulaire de recensement à la fois fiable et rentable est retardé ou jeté aux oubliettes. Le personnel de recensement planifiant et réalisant des essais doit être capable de déterminer un ou plusieurs objectifs clairs pour ceux-ci préalablement à ces essais et ensuite proposer une évaluation critique des résultats à la lumière de ces objectifs. Il est très rare que les questions économiques, en particulier celles destinées à un recensement, fonctionnent parfaitement. Des problèmes se posent systéma-

tiquement dans le cas de personnes ou de circonstances difficiles à recenser ou catégoriser. Le meilleur concept se déroulera de façon satisfaisante dans les situations courantes et limitera les erreurs découlant des situations rares. Ce type de peaufinement des questions, formulaires et procédures est uniquement possible grâce à des tests sur le terrain.

88. Un essai pilote est généralement considéré comme un test majeur des questionnaires et des procédures. Souvent, un seul essai pilote est effectué pour procéder à l'essai complet de tous les questionnaires, formulaires et procédures. L'essai pilote final doit en réalité être une répétition générale de toute l'opération de recensement, dont la phase de présentation sous forme de tableaux. En tant que tel, le recensement réalisé dans le cadre de l'essai pilote doit impliquer une ou plusieurs unités administratives importantes afin que les responsables du recensement aient un aperçu des problèmes logistiques inhérents à une opération à grande échelle. En théorie, le contenu ou les opérations de recensement ne doivent faire l'objet d'aucune modification entre l'essai pilote final et le recensement proprement dit, bien que, dans la pratique, certaines améliorations mineures soient souvent apportées. Étant donné que l'utilisation de questions ou procédures non expérimentées dans un recensement représente un risque considérable, toute modification apportée après l'essai pilote final exigera une solide justification et, même dans ce cas, la règle d'or consistera à faire preuve d'une grande modération.

89. Une fois les essais du recensement réalisés, il est essentiel de conserver leurs résultats par écrit. À cette fin, les responsables du recensement devront faire preuve d'une certaine discipline. Les nombreuses contraintes de temps auxquelles sont soumis les responsables des préparatifs d'un recensement poussent à éviter ou retarder l'écriture des résultats de la préenquête et des essais pilotes. Toutefois, une telle documentation est indispensable pour de futures améliorations. Elle doit toujours être préparée et intégrée à un manuel sur le recensement, à transmettre au personnel de recensement qui travaille sur le recensement suivant. Elle constitue une base de connaissances nécessaire au renforcement de l'expérience et de l'expertise du pays. En outre, dûment analysés, les résultats des préenquêtes et essais pilotes d'un recensement peuvent également contribuer au programme d'évaluation du recensement (cf. sixième partie).

H. Questions liées à la conception du questionnaire aux fins du dépouillement des données

90. Le personnel chargé du dépouillement doit être impliqué dès le départ dans la préparation du recensement. Sa participation au développement de questionnaires de recensement dès les tout premiers stades est primordiale. Cela permettra de veiller à ce que les considérations liées au dépouillement des données soient dûment prises en compte au stade de la conception (voir également par. 77 concernant la présentation et la conception des questionnaires). En outre, en permettant au personnel chargé du dépouillement de mieux comprendre les priorités ainsi que les préoccupations substantielles et logistiques auxquelles sont confrontés des tiers impliqués dans les opérations et la planification du recensement, les décisions ultérieures au stade du dépouillement auront d'autant moins de chances d'engendrer des problèmes majeurs.

91. Lorsque le personnel chargé du dépouillement n'a pas été impliqué aux stades précoces de la planification d'un recensement, il est parfois nécessaire d'envisager une refonte complète de la conception du questionnaire proposé en fonction de considérations inhérentes au dépouillement des données. Ainsi, même les premiers projets de questionnaire doivent laisser une marge pour les cases de codage ou la reconnaissance optique de marques. Au même titre que tous les aspects de la conception du questionnaire, la présentation finale doit faire l'objet d'un effort collectif. Les exigences inhérentes au traitement des données ne doivent toutefois pas occulter d'autres considérations importantes relatives à la

conception du recensement, telles que le contenu ou la clarté et l'attrait des formulaires à utiliser sur le terrain. Ainsi, un formulaire qui n'est pas attrayant, comportant des instructions « passer à », laissant peu de place pour des questions claires ou l'enregistrement de réponses, doit être évité quelle que soit sa facilité d'utilisation pour la saisie des données. Comme indiqué au chapitre IV, paragraphe 199, l'utilisation de plusieurs réponses doit également être évitée. Des compromis sont en général requis pour élaborer un questionnaire parfaitement fonctionnel pour toutes les finalités.

92. Utilisation de catégories de réponses précodées. La mise à disposition de catégories de réponses précodées dans les bulletins et les questionnaires de recensement peut faciliter la collecte de données. Les catégories de réponses précodées procurent de nombreux avantages. Non seulement elles facilitent le dépouillement, mais elles constituent par ailleurs un excellent guide pour les agents recenseurs (ou répondants) quant au type de réponse requis. Toutefois, les réponses précodées ont certaines limitations. Leur efficacité est optimale lorsque le nombre de réponses à une question claire et précise est relativement restreint ou lorsque les réponses sont numériques. La liste précodée doit couvrir toutes les situations envisageables et il est généralement préférable de permettre l'ajout d'une catégorie « Autre, veuillez préciser... » permettant de mieux cerner les problèmes de compréhension engendrés par les alternatives précodées ainsi que les situations rares ou autrement non anticipées. Les réponses écrites dans la catégorie « autre » doivent être recodées dans la catégorie adéquate de la classification; une nouvelle catégorie devra être créée si nécessaire. Il faudra procéder à des essais afin de faciliter l'établissement de la liste précodée et d'identifier les problèmes posés par certaines catégories, de manière à pouvoir ajouter des notes ou des exemples sur le questionnaire ou dans le manuel des agents recenseurs.

93. Les agents recenseurs utilisent souvent des listes de réponses précodées en guise de messages-guides pour les répondants. Les listes peuvent être utiles; toutefois, elles doivent être planifiées et ne pas être livrées au seul jugement de l'agent recenseur : par exemple, « Avez-vous effectué l'une des activités suivantes... [liste d'activités]... au cours de la [période de référence] ? ». L'expérience montre que la plupart des listes utilisées en guise de messages-guides présentent un biais dû à l'ordre des réponses : les premiers éléments ont tendance à avoir plus de réponses enregistrées que dans la réalité. Un tel biais est particulièrement important dans les enquêtes attitudinales mais peut toutefois être un facteur à prendre en compte dans le cadre du recensement au niveau des questions factuelles sur l'activité économique. Par conséquent, il est préférable d'essayer d'amener les agents recenseurs à prendre connaissance de toutes les catégories de la liste avant d'inviter le répondant à identifier une activité spécifique (voire une catégorie de réponse). Les catégories de questions ou de réponses doivent être présentées dans un ordre prédéterminé. Toutefois, de nombreuses techniques d'enquête, telles que la modification de l'ordre de la liste des invites avec des répondants différents ou le positionnement d'éléments fréquemment oubliés en tête de liste, doivent être testées avant de décider de l'ordre des éléments d'une liste finale précodée. Il est souvent surprenant de voir la différence qu'un changement de l'ordre peut occasionner au niveau de la fréquence des réponses. L'ordre des catégories dans les publications ou les manuels conceptuels ne signifie pas du tout que ces catégories doivent être proposées dans le même ordre sur le questionnaire.

94. Les réponses précodées doivent uniquement être utilisées lorsqu'il est possible de ramener la liste de réponses possibles à une liste restreinte facilitant le choix de l'agent recenseur en fonction de la réponse du répondant et dont les catégories sont toutes bien identifiables. Pour cette raison, il convient d'éviter tout précodage pour les catégories « profession » et « branche d'activité ». Non seulement il est quasiment impossible d'établir des listes pour ces deux questions à la fois simples et clairement identifiables dans toutes les langues, même avec une bonne formation pour les agents recenseurs, mais la

limitation du nombre des catégories pour les deux variables (comme l'exige le précodage) génère également des statistiques très peu utiles, en particulier si les catégories prédéfinies ont été choisies de manière à refléter les structures des classifications et non la structure économique du pays. Néanmoins, en raison des dépenses occasionnées par le codage des deux éléments, certains pays ont choisi de prédéfinir les catégories pour le codage des professions et des branches d'activité. Par ailleurs, une liste basée sur le premier chiffre des classifications respectives a parfois constitué une alternative. Le précodage limite les types d'analyses économiques de base qui peuvent être réalisées à l'aide de données détaillées sur les branches d'activité et les professions. Il s'agit de ne pas manquer la seule opportunité qu'offre le recensement de recueillir des données détaillées sur les professions et les branches d'activité.

I. Traitement des données et diffusion des résultats du recensement

95. Au cours de la collecte des données, les informations doivent être corrigées, notamment aux fins des vérifications des intervalles valables pour les codes et de la cohérence (par exemple, aucune réponse aux questions sur l'activité économique lorsque l'âge d'une personne est inférieur au seuil indiqué sur le questionnaire).

96. Dans de nombreux recensements, la coordination entre les responsables du contenu du recensement et les personnes en charge du traitement et de la diffusion des résultats est quasi inexistante. Bien que les producteurs et les utilisateurs des recensements soient souvent enclins à discuter des résultats, la contrainte imposée par les délais pousse souvent à laisser de côté de telles discussions compte tenu de la nécessité de se pencher sur le contenu, dans un premier temps pour tester les questions et procédures et ensuite pour imprimer les formulaires de recensement. Qui plus est, lorsque la date du recensement approche, le personnel principal en charge du recensement tend à être de plus en plus impliqué dans la gestion des opérations de terrain. Dans ce contexte, bon nombre de décisions sur le dépouillement, ayant des répercussions importantes sur la qualité, le coût et le timing des résultats des recensements, pourront être prises uniquement par le personnel en charge du dépouillement sans pouvoir tirer parti de suggestions des utilisateurs ou de spécialistes en la matière. De telles réactions aux décisions sur les résultats des recensements et certains aspects du calendrier de dépouillement peuvent être précieuses tant pour l'utilisateur que pour le bureau de recensement.

97. Les résultats d'un recensement de la population peuvent différer de ceux d'une enquête sur la main-d'œuvre organisée quasi au même moment. Dans ce cas, il est essentiel que toute différence soit expliquée aux utilisateurs et qu'ils reçoivent des instructions relatives à l'interprétation des résultats du recensement ainsi qu'aux comparaisons par rapport à des sources alternatives. Dans certains pays, le même personnel préparant l'analyse des enquêtes sur la main-d'œuvre valide et analyse également les résultats des recensements de la population sur l'activité économique et rédige en outre le texte analytique de cette composante des rapports de recensement.

98. Une planification préalable s'impose pour veiller à obtenir les commentaires des utilisateurs et spécialistes en la matière. À la lumière du calendrier serré des opérations au cours de la période préalable au recensement, ceux-ci doivent mettre à disposition du temps et du personnel pour ces consultations et pour celles relatives au contenu du recensement. Les discussions couvriront des problèmes liés au dépouillement, dont la manière de traiter les réponses inadéquates, ainsi que des questions liées aux résultats traditionnels des recensements, dont les suivants :

a) La portée et le timing des tableaux de base, dont ceux concernant les caractéristiques économiques, pour la nation dans son ensemble, pour chaque province et pour d'autres agrégats géopolitiques;

b) La portée et le timing des tableaux à multiples entrées de base comportant des données couvrant divers grands domaines avec des catégories de réponses très vastes telles que des données détaillées sur les professions et les branches d'activité, les répartitions des revenus ou les lieux de naissance;

c) Le contenu et le timing de divers rapports et monographies publiés sur les recensements.

99. Outre les traditionnels résultats des recensements, le processus de consultation doit couvrir toute une série de nouveaux résultats intermédiaires et finaux du recensement. En voici les principaux :

a) Divers types de bases de données élaborées pour stocker les informations des recensements de façon à faciliter la production de tableaux additionnels une fois le cycle initial de tableaux de recensement terminé;

b) Des échantillons de microdonnées de recensements anonymes mis à la disposition du public et permettant aux utilisateurs de réaliser des études analytiques spéciales, dont des analyses à plusieurs variables;

c) D'autres types de résultats de recensement sur supports informatiques, et une diffusion de ces résultats et/ou de fichiers de microdonnées à usage public.

100. Ces consultations doivent servir à spécifier et clarifier les besoins des utilisateurs en plus de prodiguer des conseils du point de vue de l'utilisateur quant aux compromis éventuels dans le cadre du dépouillement et de la diffusion. Il est préférable que les utilisateurs évitent de verser dans la consultance sur le travail de dépouillement en tant que tel. Dans un pays au sein duquel, dans certains domaines hautement spécialisés, tels que le codage des professions, le centre d'expertise technique réside en dehors du bureau de recensement, des dispositions doivent être prises pour aller régulièrement chercher cette expertise en dehors du processus de consultation traditionnel des utilisateurs. Il convient en outre de faire prendre conscience aux utilisateurs qu'un manque de ressources pour le dépouillement du recensement, voire la nécessité d'éviter de contrevenir aux lois ou à d'autres restrictions visant à protéger la confidentialité des réponses individuelles, risquent parfois de contrarier l'intérêt qu'ils portent à certains types de résultats des recensements. La première série de problèmes peut parfois être résolue par l'utilisateur, en particulier lorsqu'il s'agit d'une agence publique, aidant ainsi à prendre en charge les coûts de traitement en jeu. Les questions ayant trait à la confidentialité du recensement, étroitement liées à la confiance du public dans le recensement et à la plupart des travaux statistiques dans tout le pays, ne sont pas toujours simples à résoudre. Plusieurs approches ont toutefois été utilisées par différents pays pour satisfaire aux besoins des utilisateurs en données détaillées tout en garantissant la protection requise pour les répondants individuels (Nations Unies, 2008b, par. 1.339 et 1.376).

Décisions relatives aux thèmes pour mesurer les caractéristiques économiques

j. Choix des sujets à inclure

101. La publication *Principes et recommandations, deuxième révision* (voir tableau 1) présente une liste de thèmes en rapport avec des caractéristiques économiques, pouvant être intégrés dans un recensement, dont : *a)* le statut d'activité (pourvu d'un emploi, au chômage, inactif); *b)* la situation dans la profession; *c)* la profession; *d)* la branche d'activité; *e)* le secteur institutionnel; *f)* le secteur informel; *g)* l'emploi informel; *h)* le type et le lieu de travail; *i)* le temps de travail; et *j)* le revenu.

102. La plupart des recensements de la population ne couvriront que certains de ces thèmes. Pour un trop grand nombre de pays, le recensement reste la principale, si pas la seule, source d'information concernant plusieurs caractéristiques importantes de la population. En conséquence, les utilisateurs de statistiques et les groupes d'intérêts spéciaux se livrent souvent concurrence pour essayer d'y insérer les thèmes qui les intéressent. Vu l'ampleur d'un exercice de recensement, le nombre de questions doit être limité afin que le dénombrement puisse être achevé dans un délai raisonnable, même si les coûts liés à la recherche et à la prise de contact avec l'ensemble des répondants pertinents est d'ordinaire le volet le plus onéreux d'une opération de recensement.

103. Les thèmes relatifs à des caractéristiques économiques sont donc évalués en concurrence avec d'autres thèmes cruciaux. Dans bon nombre de pays, l'espace alloué à des caractéristiques économiques permettrait d'insérer quatre ou cinq questions, les sujets les plus récurrents étant le statut d'activité (emploi et chômage), la situation dans la profession, la profession et la branche d'activité¹³. Étant donné que ces sujets ont été repris plus fréquemment que la plupart des autres, davantage d'expérience a été accumulée concernant les questions qui y ont trait et on connaît mieux leur efficacité. Quant à la majorité des autres caractéristiques, en particulier le secteur institutionnel et le secteur informel, le peu d'expérience acquise à leur sujet dans les recensements et les exigences concernant le nombre, le format et la teneur des questions pertinentes pour assurer un degré raisonnable de précision et de qualité des réponses suggèrent que des tests supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de décider s'il est possible et utile de les inclure dans le questionnaire de recensement de base.

104. Pour sélectionner les thèmes aux fins des exercices de recensement, le principe général veut que seuls soient inclus ceux dont l'expérience et les tests ont prouvé qu'un degré raisonnable de précision pouvait être garanti avec les ressources disponibles pour le recensement. La question de savoir s'il existe d'autres sources de statistiques sur le thème en question et la viabilité de leurs estimations pour des regroupements non nationaux sera également pertinente. Ainsi, lorsque la principale préoccupation des utilisateurs est d'obtenir des statistiques fiables pour des agrégats nationaux, les pays dans lesquels un programme régulier d'enquêtes auprès des ménages a été mis en place feront peut-être bien en limitant les thèmes couverts dans le recensement de la population et en envisageant de collecter des données sur les autres thèmes par le biais d'une enquête auprès de la main-d'œuvre ou d'une autre enquête spécialisée telles qu'une enquête sur le secteur informel. Dans le cadre du recensement de la population, lorsqu'il n'existe pas de sources alternatives du genre, on pourrait tout aussi bien laisser de côté certaines de ces questions pour qu'elles fassent l'objet d'investigations sur la base d'un échantillon, pour autant que l'on ait opté pour l'utilisation de versions des formulaires à la fois abrégées et longues (voir sect. E.1 ci-dessus et la sixième partie pour un complément d'information sur l'utilisation des échantillons dans le cadre des recensements de la population).

K. Détermination de l'emplacement et de la séquence des thèmes économiques sur le formulaire de recensement

105. La position des questions dans un questionnaire et sur une page devrait refléter leur importance. En tout état de cause, plus loin une question apparaît dans un questionnaire ou plus bas elle figure sur une page, moins on lui accordera d'attention; par conséquent, l'exhaustivité et la qualité des réponses s'en ressentiront. Dans bon nombre de cas, il est impossible d'éviter des positions moins favorables. Certaines questions doivent en effet apparaître plus loin que d'autres dans le formulaire. Cependant, diverses actions allant de la conception du formulaire de recensement (par exemple : flèches, caractères typographiques différents, gras, couleur) à la formation des recenseurs et des superviseurs,

13 Pour une analyse plus détaillée des pratiques nationales en ce qui concerne l'inclusion de thèmes dans un recensement, voir Nations Unies (1996) et BIT (1996a).

en passant par une supervision sur le terrain peuvent contribuer à surmonter les inconvénients potentiels d'un emplacement défavorable sur le formulaire de recensement.

106. La séquence habituelle des questions de recensement ne favorise généralement pas les questions économiques. Il y a très souvent une exclusion progressive ou une élimination de la population plus jeune des séries successives d'éléments, que le recensement soit effectué au moyen d'un formulaire d'autodénombrement ou par un recenseur. Ainsi, on demande à tout le monde le sexe, les liens de parenté et l'âge; les informations portant sur l'éducation sont demandées à tout le monde sauf aux jeunes enfants; et pour les données relatives à la formation, la fertilité, l'activité économique ainsi que des thèmes connexes pour la population ci-dessus, la limite d'âge est encore plus stricte. D'une certaine manière, la séquence est logique, mais elle tend à mettre moins en lumière les questions sur les caractéristiques économiques. Si l'on suit l'approche susmentionnée, les caractéristiques économiques pourraient bien apparaître en dernier lieu dans un questionnaire de recensement, à moins qu'il n'y ait des questions sur la fertilité et la mortalité, parfois placées à la fin du questionnaire puisqu'elles peuvent s'avérer sensibles et parce que les questions de fertilité sont souvent destinées aux femmes uniquement. Les questions figurant à la fin du formulaire posent des défis particuliers, surtout si les répondants estiment que le questionnaire ou l'entretien est trop long ou que les questions antérieures sont sensibles ou personnelles.

107. La ou les premières questions du bloc économique sont presque systématiquement conçues pour identifier les personnes qui sont ou parfois ont été « actives ». Les questions économiques qui suivent s'appliquent essentiellement à cette population; dès lors, les questions visant à les identifier sont un élément essentiel de l'ensemble du bloc de questions portant sur des thèmes économiques. Par exemple, les personnes inactives du moment n'ont pas de profession, branche d'activité ou situation dans la profession; quant à celles qui ne sont pas pourvues d'un emploi, elles ne peuvent répondre à des questions ayant trait aux heures de travail ou au lieu de travail du moment; dès lors, le positionnement des questions ou des thèmes devrait faciliter l'utilisation d'instructions « passez à » et donc accroître la rentabilité, par exemple en réduisant la longueur des entretiens. Même s'il est possible de trier différemment les questions, il est utile de regrouper celles relatives à des caractéristiques descriptives de l'emploi, en les séparant de celles portant sur les caractéristiques descriptives de l'établissement. L'une des façons de procéder consiste à commencer par le statut d'activité économique de la personne, en enchaînant avec les thèmes sélectionnés sur les caractéristiques descriptives de l'emploi dans le cas des personnes pourvues d'un emploi, puis les thèmes relatifs aux caractéristiques descriptives de l'établissement et les thèmes concernant d'autres caractéristiques de la personne (selon la série de questions à l'étude). Il est indispensable de tester au préalable l'ordre des questions afin d'en évaluer l'efficacité.

108. Si l'on suit le principe susmentionné, il est recommandé que la question de la « profession » soit posée avant celles portant sur le « lieu de travail » et la « branche d'activité » et après la « situation dans la profession ». Dans la question relative à l'emploi, l'accent est mis sur le contrat de travail de la personne et il est logique d'enchaîner avec la profession où l'on cible ce que la personne fait. Concernant le lieu de travail et la branche d'activité, on s'intéresse alors davantage à l'endroit où la personne travaille et aux activités menées dans cet établissement. Le respect de cet ordre contribue à éviter toute confusion entre la profession et la branche d'activité. La profession peut également être considérée comme le thème le plus important et donc se voir accorder la priorité en étant placée en premier lieu (le fait que la séquence soit différente dans les questionnaires dûment testés d'Australie, du Canada et des États-Unis d'Amérique peut cependant indiquer que la formulation des questions est tout aussi importante que leur ordre pour l'obtention de bons résultats).

109. Lorsqu'une question sur le revenu est posée, elle figure habituellement en dernière position dans le bloc économique. Cela s'explique en partie par le fait qu'il soit illogique de solliciter tous les détails d'un emploi, puis de s'enquérir des revenus dérivés de cet emploi. On procède souvent de la sorte pour amener tous les adultes à ce point, pas uniquement les personnes pourvues d'un emploi, et les interroger sur leurs revenus totaux y compris les revenus d'investissements, retraites et similaires. Il serait illogique d'amener les inactifs à une question à mi-chemin du bloc économique puis de le faire ressortir. Par ailleurs, on pense souvent qu'il vaut mieux faire apparaître une question sensible en dernier lieu, car certaines personnes peuvent refuser de répondre non seulement à cette question, mais aussi à toutes celles qui suivent. Mais en raison de sa dernière position (souvent sur le questionnaire), la question risque d'être oubliée, omise ou ignorée. Par exemple, en Australie, la question portant sur le revenu total en espèces se trouvait avant le bloc économique et en haut d'une page, vraisemblablement pour mettre l'accent sur l'importance accordée à la question. Les pays devraient tester la position et la sensibilité de la question dans leur situation, mais il semble généralement logique d'avoir la question à la fin du bloc des questions économiques.

L. Formulation de questions sur des thèmes précis

110. Comme indiqué précédemment, il faut se servir de l'expérience acquise dans le cadre d'enquêtes sur la main-d'œuvre (le cas échéant) pour la formulation de questions sur l'activité économique et les caractéristiques connexes. Afin de faciliter la comparabilité, il est recommandé d'utiliser des définitions, notions, périodes de référence, etc. similaires et que, sous réserve des contraintes d'espace sur le questionnaire de recensement, la même formulation soit utilisée dans le questionnaire de recensement et dans l'enquête auprès de la main-d'œuvre. Concrètement, il n'est pas possible d'utiliser une formulation identique étant donné que le questionnaire de recensement compte généralement moins de questions et que le mode de collecte des données diffère dans certains pays (sur papier ou méthodes assistées par ordinateur par exemple). Le personnel de recensement sur le terrain est en outre moins expérimenté que celui utilisé pour les enquêtes auprès de la main-d'œuvre et est moins qualifié; par conséquent, la formulation des questions nécessitera sans doute davantage de simplicité (et pourrait être moins précise au final pour mesurer des notions d'activité économique).

111. L'évaluation proprement dite dans un recensement, dans le cadre d'un entretien en face à face, implique deux personnes : le recenseur et le répondant. Le questionnaire est lui un outil facilitateur de la communication entre celles-ci, servant en outre à consigner le résultat. Le degré de compréhension des questions par le répondant dépendra du niveau d'alphabétisation, voire d'éducation, de la personne ainsi que de la façon dont les questions sont formulées sur le questionnaire et communiquées par le recenseur. Dans une opération de recensement, les recenseurs ne sont pas censés maîtriser à la perfection les notions et définitions sous-jacentes de la variable emploi, surtout au regard des formations limitées dont ils bénéficient, s'expliquant par le grand nombre de recenseurs employés dans un recensement et par le coût de leur formation. Ils doivent donc être formés à communiquer le sens des questions plutôt que les concepts sous-jacents qui ont conduit à leur formulation. Comme indiqué dans les sections B et C du présent chapitre, l'expérience tirée des enquêtes auprès de la main-d'œuvre, le cas échéant, est extrêmement utile dans la conception d'un questionnaire et dans la formation du personnel de terrain à l'activité économique et à ses caractéristiques. Des questions comparables ayant les mêmes périodes de référence sont recommandées, mais on reconnaît qu'il ne sera pas toujours possible d'utiliser des questions identiques étant donné qu'il y a moins de questions de recense-

ment sur le thème et que le niveau de formation du personnel de terrain est inférieur. Plusieurs principes de la formulation des questions sont expliqués ci-dessous.

112. Éviter les termes techniques. La clé de bonnes questions ? La simplicité. Il faut éviter des mots techniques, longs ou complexes. Il ne s'agit pas de confondre les termes utilisés dans les concepts avec les mots repris dans les questions. Des mots comme « économiquement actif », « pour son propre compte », « indépendant », « profession », « branche d'activité » ou « travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale » doivent définitivement être bannis des questions ou catégories de réponse proposées aux répondants, car il est très peu probable qu'ils en connaissant la signification dans ce contexte. Comme décrit plus longuement dans la deuxième partie pour les éléments individuels, les questions doivent être posées dans la langue qui met en application les notions techniques, en utilisant des mots et des exemples parlants pour un large éventail de répondants. Même si elle garde toujours son importance, cette approche prend une place encore plus cruciale dès lors que les questions doivent être traduites dans d'autres langues par des recenseurs sur le terrain. Concrètement parlant, les traductions de certaines questions économiques apparemment simples ou catégories codées au préalable ont débouché sur des résultats surprenants¹⁴. Il convient donc de vérifier scrupuleusement les traductions au cours des essais préalables et pendant la formation des recenseurs.

¹⁴ Voir, par exemple, Nations Unies (1992), par. 227.

113. Toujours poser des questions courtes. Au besoin, on peut ajouter une seconde partie à la question ou recourir à une seconde question. L'utilisation de « ou » dans les questions doit être évitée. Ces questions conduisent généralement à supposer que le recenseur posera une autre question pour déterminer à quelle partie de la question avec un « ou » la réponse « oui » s'applique. Si des questions de suivi sont implicites pour les recenseurs, mieux vaut les indiquer sur le questionnaire pour veiller à ce qu'elles soient posées uniformément. Par ailleurs, il faut également éviter les formulations négatives ou vagues, telles que « Vous n'avez effectué aucune de ces activités au cours des sept derniers jours », « Que faisiez-vous ? », ou « Que faisiez-vous quand vous ne travailliez pas ? », lesquelles peuvent prêter à confusion. De surcroît, les clauses restrictives au début ou à la fin de la question et les questions présentant des formulations négatives sont facilement mal comprises, surtout dans le cadre d'un entretien oral.

114. Les catégories de réponse précodées devraient être exhaustives. Les réponses codées au préalable sont monnaie courante pour la plupart des caractéristiques économiques, les exceptions habituelles étant la profession et la branche d'activité. Les catégories de réponse précodées permettent de réduire à la fois le temps et le coût inhérents à la saisie et au traitement des données, mais de nombreux tests et expérimentations s'imposent pour générer les catégories appropriées. Si seule une catégorie de réponse doit être cochée en réponse à une question, les catégories doivent aussi être mutuellement exclusives et exhaustives. Les catégories de situation eu égard à l'activité économique (autrement dit, travaillait, avait un emploi mais ne travaillait pas, cherchait du travail, disponible pour un travail, etc.) ont parfois été combinées avec les motifs de l'inactivité (scolarité, tâches ménagères et retraite). Ces situations ne sont pas toutes mutuellement exclusives et présentent donc des problèmes particuliers pour la formulation de questions (ex. : faut-il cocher plusieurs catégories, doit-il être demandé aux répondants de se concentrer sur l'activité principale). Si ce style de questionnement est adopté, des instructions spéciales et une formation devront être données aux recenseurs pour que la règle de la priorité soit correctement appliquée.

115. Minimiser l'utilisation de notes explicatives. Certaines notes explicatives sont quasi systématiquement nécessaires pour les éléments économiques, mais il convient de les limiter autant que possible. Seuls quelques points importants doivent figurer sur les questionnaires (ou formulaires d'autodénombrement), sinon ils créeront un méli-mélo

et le recenseur (ou le répondant dans le cas d'un autodénombrement) les ignorera ou sera perdu. Il convient d'identifier clairement les notes sur les questionnaires qui correspondent à des instructions destinées au recenseur et celles qui sont des invites pour le répondant. Toutes deux peuvent s'avérer très utiles. Des styles, tailles ou couleurs de caractères différents sont souvent utilisés à bon escient pour faire la distinction entre les instructions et les invites.

116. Limiter l'utilisation d'instructions « passez à » dans le questionnaire. En matière de séquence des éléments sur le formulaire de recensement, l'un des problèmes a trait à la nature et au nombre de « passez à » dans le formulaire. Ces instructions (visant à faire passer d'un élément n du recensement à un autre, pas $n + 1$, selon la réponse donnée à un élément n ou un élément antérieur) servent à orienter le flot de l'entretien de recensement, que le recensement repose sur l'approche de l'entretien ou celle de l'autodénombrement. Bien que ces instructions assez complexes, ainsi que des vérifications répétées pour l'activité économique, soient parfois utilisées à bon escient dans les enquêtes auprès de la main-d'œuvre, en règle générale, les instructions « passez à » et vérifications multiples doivent être très peu nombreuses dans un recensement, en particulier en cas d'autodénombrement. Si ce type d'instruction est utilisé dans un recensement, il doit être aussi simple que possible et des directives claires doivent être données sur la marche à suivre adéquate sous la forme de flèches et/ou instructions. Pour ce qui est des éléments économiques, on peut difficilement éviter totalement l'utilisation de « passez à », mais tout doit être fait pour que ces instructions soient aussi simples que possible. Les « passez à » fréquents associés à des questions économiques incluent notamment des filtres liés à l'âge et l'exclusion de ces répondants de la totalité ou presque des questions suivantes du bloc économique ainsi que de répondants pour lesquels aucune activité économique du moment (ou passée) n'est déclarée dans le recensement.

117. Tirer parti de l'expérience passée. Les modifications apportées à la définition des concepts dans le recensement et la façon dont un recensement rassemble des données se rapportant auxdits concepts peuvent entraîner d'importants problèmes de comparabilité. Ces problèmes peuvent survenir entre un recensement et le suivant et en ce qui concerne d'autres sources de données sur des caractéristiques économiques. Si des changements peuvent être introduits dans des définitions ou méthodes de collecte de données, ceux-ci, qu'ils soient destinés à améliorer la qualité des données ou à économiser des coûts, doivent être le fruit d'un processus décisionnel prudent. Lors de la conception du questionnaire et des tableaux, des mesures doivent être prises dans la mesure du possible pour préserver un certain degré de comparabilité, par exemple en faisant le nécessaire pour identifier et séparer les éléments constituant des modifications des concepts ou champs d'application antérieurs.

118. Dans la plupart des cas, les efforts visant à préserver la comparabilité nécessiteraient des questions supplémentaires sur le questionnaire de recensement, mais en retour il faut savoir qu'il est possible à la fois de mesurer le changement au fil du temps depuis la dernière collecte de données et d'essayer des méthodologies améliorées. En s'appuyant sur une telle approche, il est toutefois important de reconnaître qu'elle est vraisemblablement la plus efficace quand un nombre limité seulement de questions fondamentales est traité de la sorte (voir Nations Unies, 1988, chap. II, étape 5, et chap. III, sect. B). Par exemple, compte tenu des changements apportés au champ de la production et des changements que cela implique dans la définition d'activité économique, une approche modulaire suggérerait de conserver toute question antérieure sur le statut d'activité et d'introduire une question ciblant les autres activités du secteur des ménages qui tendent à être négligées par les répondants ou recenseurs. Des tableaux sur les changements entre les recensements devraient être conçus pour montrer les différences de mesure, en présentant séparément les statistiques reposant sur l'ancienne série de questions et celles jouissant de la série éten-

due. La question supplémentaire peut cependant être onéreuse. Elle doit être examinée au cours de la phase du test préalable et évaluée en rapport avec d'autres questions sur les caractéristiques économiques à inclure.

119. Être réaliste et ne pas perdre de vue les limites du recensement. Les décisions d'inclure ou d'exclure un thème particulier (économique) dans un recensement et le degré de peaufinage que l'on peut essayer d'atteindre doivent se fonder sur l'expérience et des tests prudents. Premièrement, une question qu'il a été difficile de mesurer dans une enquête auprès d'un échantillon de foyers avec des recenseurs qualifiés et un modèle de conception solide ne devrait pas faire partie d'un recensement. Deuxièmement, le recensement devrait essayer d'arriver à des mesures « arrondies » ou approximatives des variables qui sont mesurées plus précisément par des enquêtes auprès des ménages. Il n'est pas recommandé dans un recensement d'essayer de mesurer avec une précision extrême une catégorie particulière si, ce faisant, on en vient à des questions ou séquences de questions complexes. Réciproquement, dans le respect de ses limites, un recensement devrait pouvoir produire ce qu'une enquête par sondage ne fournira pas, à savoir des statistiques au plus petit niveau d'unité administrative, politique ou de planification, ainsi que sur les groupes sociaux pertinents de la population d'un pays, pour de grands thèmes économiques (par exemple, le nombre de charpentiers ou infirmiers dans une ville ou zone d'administration locale, par groupe d'âge et sexe et par type de formation). Le recensement ne doit surtout pas faillir à sa fonction unique de collecte de données au plus petit niveau, pour d'importantes caractéristiques économiques. Les tentatives de fournir des statistiques affichant un haut niveau de précision conceptuelle pour certains des thèmes les plus difficilement mesurables (sous-emploi, emploi dans le secteur informel ou bon nombre des concepts de comptes nationaux et distinctions) peuvent avoir des répercussions négatives sur la qualité globale des résultats du recensement de base. Des estimations aussi précises sur le plan conceptuel devraient être obtenues par l'entremise d'enquêtes spécialisées. Au besoin, pour de petites zones ou groupes, les résultats de recensement plus bruts peuvent constituer un bon point de départ pour le ciblage de telles enquêtes, comme indiqué dans la sixième partie.

Deuxième partie

Mesures des caractéristiques économiques d'un recensement de la population

Chapitre III

Cadres de mesure

A. Comprendre le concept d'activité économique

120. Le plus important pour obtenir des informations fiables sur les sujets économiques d'un recensement de la population¹ est de déterminer avec précision la situation au regard de l'activité de la population : qui fait partie de la population active et qui n'en fait pas partie ? Les statistiques sur la taille et la composition des deux groupes sont indispensables pour formuler la quasi-totalité des politiques sociales et économiques ainsi que les planifications et recherches connexes. Par ailleurs, la majeure partie des caractéristiques économiques réunies ne concerne que la population active; dès lors, la/les rubrique(s) utilisée(s) pour identifier la situation au regard de l'activité sont la clé de voûte de l'ensemble des rubriques économiques. Les omissions et classifications incorrectes des personnes peuvent avoir un impact majeur sur une large palette de données du recensement en rapport avec la situation socioéconomique de la population.

121. À l'heure actuelle, la base conceptuelle permettant de distinguer les personnes actives au sein de la population est fondée sur la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée en 1982 par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail². Cette base conceptuelle est liée au — et totalement compatible avec — le Système de comptabilité nationale (voir Commission des Communautés européennes et autres, 1993, chap. VI et XVII). Au titre de la résolution, la « population active » comprend « toutes les personnes des deux sexes au-dessus d'un âge déterminé qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services, comme définis par les systèmes de comptabilité et bilans nationaux des Nations Unies³ ».

122. La définition de la population économiquement active a évolué au fil des ans. En 1966, elle regroupait « toutes les personnes des deux sexes qui fournissent la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services » (voir Nations Unies, 1967). La résolution de 1982 (BIT, 1983) a élargi le concept en créant un lien avec le SCN. La portée de la production au sein du SCN a changé et, par extension, le champ d'application du concept d'activité économique aussi. Un article publié dans le *Bulletin des statistiques du travail* (Husmanns, 2007) reflète la situation actuelle, à compter de 2007. Les révisions n'ont eu de cesse de chercher à obtenir une représentation plus précise de l'activité économique de la population, tant au niveau de sa contribution à la production par le biais de leur travail qu'au niveau de la création du produit lui-même. Toutefois, l'évolution des concepts ne s'est pas automatiquement traduite en procédures susceptibles d'améliorer la mesure ou la couverture de la population active.

B. La portée de la production dans le système de comptabilité nationale

123. Le système de comptabilité nationale de 1993 regroupe l'ensemble de la production des marchandises pour compte propre respectant son champ de la production, étant donné que les marchandises peuvent être destinées à un usage commercial ou non même

1 Voir *Principes et recommandations, deuxième révision*, par. 2.231 à 2.349, pour la présentation des rubriques des recensements en rapport avec les caractéristiques économiques.

2 Bureau international du Travail, *Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1982 : Rapport de la Conférence* (Genève, OIT, 1983), annexe I, résolution 1.

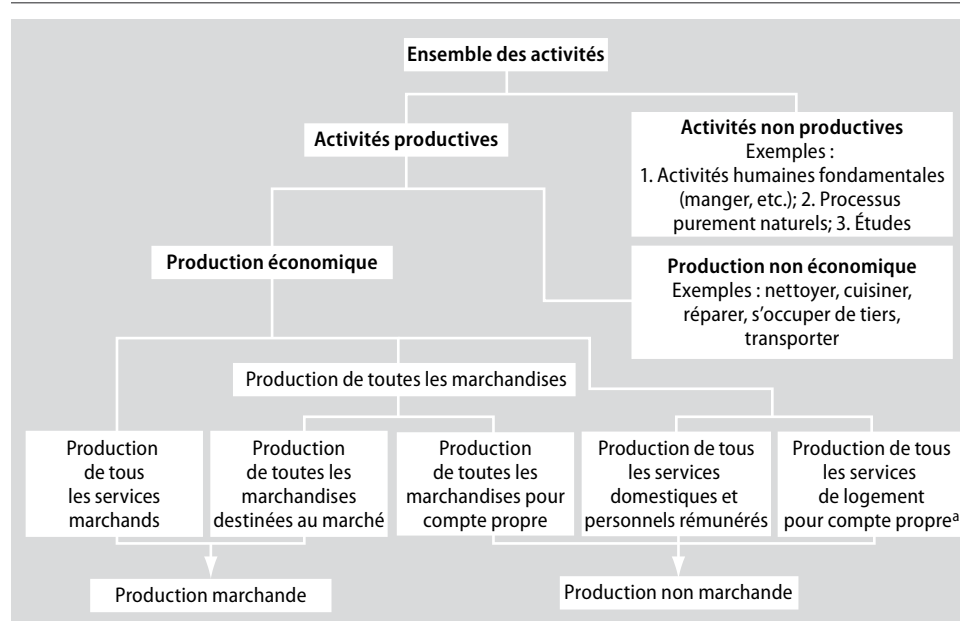
3 Ibid., par. 5. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/download/res/ecacpop.pdf>.

4 Dans cet ensemble, il n'est pas tenu compte de la fourniture de services domestiques qui ne concerne pas la main-d'œuvre occupée.

après leur production. Toutefois, il n'est pas tenu compte de l'ensemble⁴ de la production des services pour consommation finale propre au sein des ménages, telle que la production de services personnels et domestiques par des membres des ménages à des fins de consommation finale (Commission des Communautés européennes et autres, 1993, chap. I, sect. E) [voir fig. I]. À des fins de cohérence entre la résolution de 1982 sur les concepts d'activité économique et le SCN, il convient de clairement définir les types de production faisant partie du champ de la production prévu dans le Système de comptabilité nationale. Selon le SCN de 1993, les types de production tels que présentés au tableau 1, concernant la consommation propre des ménages, font partie du champ de la production.

Figure I

Production économique telle que définie dans le système actuel de comptabilité nationale



Source : Bureau international du Travail; sur la base de la Commission des Communautés européennes et autres, *Système de comptabilité nationale, 1993* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVIII.4).

^a Pas la main-d'œuvre occupée.

124. Des experts s'opposent à la classification de certaines activités, telles que la collecte de l'eau et la récolte de bois de chauffage, en tant qu'activités économiques. Ils allèguent que ces tâches, comme tant d'autres régulièrement effectuées en particulier par les femmes, qu'il s'agisse du traitement des produits agricoles destinés à la consommation des ménages, ou la confection de robes pour les membres de ces derniers, gonfleraient les chiffres de l'activité économique à un point tel que les statistiques résultantes seraient moins utiles pour certains types d'analyse ou de politiques économiques. Il convient par ailleurs de préserver la comparabilité entre les mesures de l'activité économique cadrant avec le champ de la production élargi du SCN de 1993 et les jeux de données précédents. Pour ce faire, il est recommandé de privilégier l'approche modulaire. L'utilisation de questions permettant de fournir des statistiques basées sur l'ancienne formulation du concept permet de préserver la cohérence d'antan. Dans le même temps, de nouvelles questions peuvent être ajoutées, ce qui permet donc de couvrir l'ensemble plus vaste d'activités du nouveau concept.

Tableau 1
Exemples d'activités de production non marchandes des ménages

Production primaire	Transformation des produits primaires	Autre production de marchandises	Formation de capital fixe
Culture ou collecte de cultures de plein champ, de fruits et de légumes	Battage et mouture des grains	Stockage des récoltes	Construction de logements
Production d'œufs, de lait et de produits laitiers	Confection de beurre, de ghee et de fromage	Couture et confection	Construction de bâtiments agricoles
Chasse d'animaux et d'oiseaux	Abattage des animaux	Produits artisanaux à partir de produits autres que primaires	Construction de bateaux et de canoës
Pêche de poissons, de crabes et de mollusques	Nettoyage des cuirs et des peaux		Déboisement pour les cultures
Coupe de bois de chauffage et construction de poteaux	Conservation de la viande et des peaux		Principaux travaux de réparation et d'entretien de logements et des bâtiments agricoles
Collecte de feutrage et de matériaux de tissage	Fabrication de bière, de vin et d'alcool		
Brûlage de charbon de bois	Concassage de graines oléagineuses		
Extraction du sel	Tissage de paniers et de paillassons		
Extraction de tourbe	Fabrication de pots et de plats en argile		
Collecte d'eau	Tissage de textiles		
Collecte de bois de chauffage	Fabrication de fournitures		

Source : Sur la base de R. Hussmanns, F. Mehran et V. Verma, *Surveys of Economically Active Population, Employment, Unemployment and Underemployment: An ILO Manual on Concepts and Methods* (Genève, Bureau international du Travail, 1990), tableau 1.

125. Le traitement réservé aux bénévoles (travaillant sans rémunération ni avantage en dehors du ménage) a également fait l'objet de discussions (voir par exemple Nations Unies, 2003). Au titre de la SCN de 1993, la production de marchandises par des bénévoles et la production de services par des bénévoles destinée à des entreprises commerciales ou des entreprises sans but lucratif opérant sur le marché (à l'instar de certains hôpitaux et écoles) font partie du champ de la production et sont donc considérées comme des activités économiques. La production de services par des bénévoles pour des ménages et des entreprises sans but lucratif n'opérant pas sur le marché n'est pas considérée comme une activité économique. Dès lors, le travail des bénévoles qui prennent soin des enfants de leurs voisins ou qui prestent des services pour un groupe religieux ou une organisation sportive ne serait pas considéré comme une activité économique, au contraire des travaux bénévoles de construction d'un abri de bus au bénéfice de la communauté ou des services à une école privée (payante).

126. Par souci de commodité, le tableau 2 propose un résumé des principales activités considérées comme économiques et non économiques. Ce tableau met l'accent sur les activités courantes dans de nombreux pays en développement, bien que toutes les situations ne soient pas jugées importantes dans l'ensemble de ces pays et qu'un tableau général ne puisse traiter de chaque situation spécifique à un pays quelconque. D'un côté, les traitements recommandés pour certaines activités spécifiques du tableau peuvent être inadaptés pour un recensement spécifique en raison de considérations opérationnelles. De l'autre,

Tableau 2

Série d'activités économiques et non économiques donnée à titre d'exemple

Activités économiques	Activités non économiques
▪ Travail salarié ♦ À temps plein ou à temps partiel ♦ Permanent ou temporaire ♦ Occasionnel ou à la pièce ♦ Notamment la garde rémunérée d'enfants et d'autres travaux domestiques rémunérés ♦ Payable en espèces ou en nature (dont la nourriture ou le logement) ▪ Exerçant des activités commerciales ♦ À petite ou grande échelle, agricoles ou non agricoles ♦ Petite boutique/kiosque/éventaire en plein air ♦ Préparation/vente de jus, de boissons non alcoolisées ♦ Exploitant de taxi ♦ Activité de couture/nettoyage de chaussures ▪ Toute activité dans une exploitation agricole propre ou familiale aux fins de la production pour consommation propre ou pour la vente, y compris : ♦ Plantation de cultures ♦ Récolte des cultures ♦ Protection des cultures contre les oiseaux et autres animaux nuisibles ♦ Désherbage ▪ Transport de marchandises à partir des champs aux fins du stockage et pour la vente ▪ Collecte d'eau et ramassage de bois de chauffage à usage domestique ▪ Pêche, collecte de mollusques ou d'algues destinée à la vente ou à une consommation domestique ▪ Traitement de biens destinés à la vente ou à une consommation domestique ♦ Mats, chapeaux en fibres naturelles ou cultivées ♦ Mobilier en bois naturel ♦ Beurre/fromage et autres produits à base de lait ♦ Huile à base de graines ou fruits oléagineux ♦ Préparation à base de charbon de bois ♦ Confection de robes ▪ Construction de logements ou d'exploitations agricoles ♦ Construction de clôtures/enclos/espaces de stockage ♦ Construction de routes/systèmes d'irrigation ♦ Construction de logements/extensions	▪ Études à plein temps ▪ Tous les types de travail ménager, dont : ♦ Garde non rémunérée de ses propres enfants ou d'autres enfants ♦ Éducation/formation à domicile de ses propres enfants ♦ Nettoyage ménager et décoration exclusivement pour son propre ménage ♦ Cuisson/préparation de repas pour son propre ménage ♦ Soins aux personnes âgées et malades (non rémunérés) ♦ Réparations (mineures) des logements propres, etc. ♦ Réparation de l'équipement et des véhicules propres ▪ Mendicité ▪ Autres types : personnes n'exerçant aucune activité économique pour les raisons suivantes : ♦ Retraite ♦ Maladie ♦ Handicap ♦ Vivant d'investissements, de rentes ou de pensions (aucune activité en cours pour en bénéficier)

Source : Bureau international du Travail; sur la base de la Commission des Communautés européennes et autres, *Système de comptabilité nationale, 1993* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVIII.4).

Remarque : il est recommandé de dresser une liste similaire d'activités pour chaque pays dans les premiers moments de la conception et du test du questionnaire, laquelle sera utilisée par la suite dans des manuels et des formations.

au lieu d'exclure certaines activités de manière à satisfaire des intérêts des utilisateurs, il serait préférable de les traiter et de les identifier séparément, en les excluant par ailleurs des tableaux adaptés spécifiquement à ces intérêts. Les responsables de la planification des recensements doivent essayer de créer un tableau similaire pour les activités communes dans leur pays afin de faciliter le développement de questionnaires relatifs aux questions économiques. Dans certains pays, des images et des dessins sont également utilisés pour décrire les diverses activités. Les discussions liées à la liste finale des activités économiques à prendre en compte pour le recensement doivent impliquer des experts de la comptabilité nationale ainsi que d'autres utilisateurs majeurs des résultats des recensements en rapport avec les caractéristiques économiques de la population. Dans ces discussions, il est primordial de se rappeler que : *a*) l'inclusion de ces activités dans la catégorie « économique » occasionnera une augmentation du nombre de personnes employées uniquement si lesdites personnes n'exercent pas d'autres activités économiques; et *b*) le questionnaire de recensement peut être conçu de manière à garantir que de telles personnes puissent être identifiées séparément et donc être exclues de tableaux précis si les besoins de certains utilisateurs sont ainsi mieux satisfaits.

127. Il est vital que les activités économiques soient correctement identifiées pour toutes les données collectées subséquentes en rapport avec les activités économiques. Il est donc essentiel de faire particulièrement attention à la conception du formulaire du recensement, à la formation des enquêteurs ou aux instructions précisées sur le formulaire, pour s'assurer que les personnes interrogées comprennent correctement les questions reflétant les notions susmentionnées. C'est particulièrement important dans le cas des économies dont une part importante de la population active n'est pas engagée à plein temps pendant toute l'année mais à temps partiel, pour un travail occasionnel ou à domicile, un travail payé dans une large mesure en nature, un travail familial non rémunéré et la production de biens pour leur propre consommation. Dans ces cas, une liste d'activités peut être très utile.

C. Correspondance entre l'activité économique et la production au sein du champ de la production prévues dans le Système de comptabilité nationale

128. Même s'ils sont étroitement liés, la portée de l'activité économique et le champ de la production tels que définis par le système de comptabilité nationale ne sont pas nécessairement identiques quant à la manière avec laquelle ils sont mesurés. Le secteur des ménages est un élément de la production qu'il est difficile de cerner parfaitement, regroupant, entre autres, l'agriculture de subsistance, le secteur informel⁵ et la transformation de produits de base (voir également la liste proposée au tableau 1). S'agissant de l'activité économique, les concepts de l'OIT s'efforcent en principe de tenir compte de tous les types d'activité économique du secteur des ménages, dont le travail des enfants à temps partiel rémunéré ou non dans de petites entreprises familiales au même titre que le travail rémunéré à temps partiel des étudiants effectué après l'école ou pendant les vacances scolaires. Toutefois, cet idéal a des limites pratiques. Ainsi, dans le cadre des recommandations qu'il propose en ce qui concerne la production des ménages, le SCN stipule : « Si la quantité du bien produit par le ménage est jugée importante par rapport à l'offre totale de ce bien dans le pays, la production doit être consignée. Faute de quoi, il n'est pas utile de l'estimer dans la pratique⁶. » Quoi qu'il en soit, la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail précise dans sa résolution que les personnes engagées dans la production de biens et services pour leur propre consommation ou celle du ménage devraient être considérées comme travailleurs non salariés si une telle production apporte une importante contribution à la consommation totale du ménage⁷.

5 Voir par. 406 à 410 pour prendre connaissance de la définition du secteur informel.

6 Commission des Communautés européennes (1993), par. 6.25; voir également Nations Unies (2010), par. 2.238.

7 Alinéa 9, par. 6, Bureau international du Travail (1983). Consultable à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/download/res/lecacpop.pdf>.

129. La décision consistant à déterminer s'il est utile de s'efforcer de mesurer l'activité économique des enfants et des primo-adolescents repose sur des considérations similaires. Les préoccupations relatives au travail des enfants peuvent néanmoins déboucher sur la nécessité de consigner leurs activités même si le critère de la contribution importante sur le plan qualitatif en ce qui concerne la livraison de ladite marchandise dans le pays n'est pas satisfait.

130. En raison des difficultés rencontrées pour traduire les définitions opérationnelles en questions permettant d'obtenir les réponses souhaitées et pour mettre en œuvre des techniques d'entretien et d'autres techniques de collecte de données susceptibles d'atteindre des catégories difficilement mesurables, les estimations de l'activité économique peuvent s'écarter du champ de la production au sens du SCN.

D. Décisions relatives à la mesure des caractéristiques économiques

131. La définition opérationnelle de la population active limite la couverture de la production à ce qui est réalisé :

- a) Dans un délai ou une période de référence donnée;
- b) Par des individus satisfaisant à un critère d'âge spécifique.

132. **Période de référence.** Comme expliqué dans les *Principes et recommandations, deuxième révision*, deux types de période de référence sont recommandés. La période de référence courte d'une semaine ou d'un jour (bien qu'un mois ait été utilisé dans certains cas) représente « l'activité économique du moment » et correspond au concept de main-d'œuvre; la période de référence longue d'un an est qualifiée d'« activité économique habituelle ». Le chapitre IV porte sur le premier type, alors que les questions liées à la mesure de la « situation au regard de l'activité habituelle » sont présentées au chapitre V.

133. **Limites d'âge.** Pour des considérations pratiques telles que l'accélération des opérations, la limitation des coûts et l'élaboration d'un rapport sur les participants, les limites d'âge sont fréquemment utilisées pour exclure des couches de la population soit trop jeunes soit trop âgées pour prendre part à une activité économique ou à un âge auquel l'activité économique est jugée très faible. Ainsi, dans de nombreux pays, il est illogique de s'attarder sur l'activité économique des nourrissons ou de très petits enfants dans le cadre d'un recensement quelconque de la population. Il est donc fréquent de spécifier au minimum une limite d'âge inférieure, en dessous de laquelle il n'est pas nécessaire de répondre, même si une certaine activité économique peut être enregistrée dans ce groupe. Certains pays indiquent également une limite d'âge supérieure, l'âge maximal au-delà duquel les caractéristiques économiques ne doivent pas être collectées. La publication *Principes et recommandations, deuxième révision* met toutefois en garde contre l'utilisation d'un âge maximal (voir Nations Unies, 2008b, par. 2.241), compte tenu du risque de perte de précieuses informations, en particulier à propos de l'activité des personnes âgées ou de la population vieillissante. En fait, de nombreux pays n'appliquent désormais plus un âge reconnu de retraite dans le cas des employés.

1. Définition de la période de référence

1.1 Période correspondant à l'activité du moment (main-d'œuvre)

134. Comme indiqué précédemment au sujet de la cohérence avec d'autres sources de données, les pays peuvent souhaiter s'arranger pour que la période de référence utilisée dans le recensement de la population soit comparable à celle utilisée pour le programme d'enquêtes sur la main-d'œuvre (le cas échéant).

135. La population active du moment, qualifiée de concept de main-d'œuvre, a été des années durant le critère de base pour les mesures liées à l'emploi et au chômage, tant dans les recensements que dans le cadre des enquêtes auprès des ménages. Dans la plupart des recensements nationaux, la durée de la période de référence spécifique au concept d'activité du moment allait d'un jour pour la plus courte à un mois pour la plus longue, une semaine étant la durée la plus fréquente⁸.

136. Certains pays ont essayé d'utiliser un jour (par exemple, le jour précédant le jour du dénombrement) en guise de période de référence dans les enquêtes, mais on ne sait pas si un pays quelconque l'a appliqué dans le cadre d'un recensement. Une telle mesure constituerait la mesure la plus « actuelle » possible, et limiterait les problèmes de mémoire des personnes interrogées. Une étude de P. Visaria⁹ laisse entrevoir, comme supposé, une tendance à la baisse de l'emploi et à la hausse du chômage compte tenu d'une période de référence d'un jour par rapport à une période d'une semaine, et ce lorsque la règle de la priorité présentée au chapitre IV est appliquée (voir par. 169). Dans une population marquée par un taux élevé de travailleurs intermittents, la probabilité qu'une personne ne travaille pas pendant un jour est plus élevée que celle de ne pas travailler pendant une semaine. Des absences temporaires au travail d'une journée peuvent occasionner des problèmes de couverture. La plupart des pays ont jugé qu'une journée était une période de référence trop courte; par ailleurs, un événement inattendu peut toujours survenir ce jour-là, sinon à l'échelle nationale, du moins dans certaines régions du pays. S'il est opté pour une période de référence d'un jour, éviter les dimanches ou d'autres jours de repos traditionnels pour le pays concerné peut aussi poser problème.

137. Certains pays ont essayé une période de référence d'un mois. Certaines personnes interrogées sont toutefois susceptibles d'avoir des trous de mémoire, et d'autres problèmes sont également à craindre en cas de questions sur diverses activités pendant le mois en lieu et place d'une période plus courte. D'ordinaire, lorsqu'il existe plusieurs activités d'emploi, on détermine une activité principale. En cas d'emploi et de chômage au cours du même mois, il faut alors établir s'il convient soit de se baser sur : *a*) « un travail quelconque » pendant le mois; ou sur *b*) « l'activité principale » pendant ce mois, ce dont l'approche conventionnelle tient également compte.

138. L'un dans l'autre, la période de référence de sept jours, longtemps utilisée dans la plupart des pays tant pour les recensements que pour les enquêtes, semble la plus efficace. Il est recommandé de se baser sur une période de référence pour l'« emploi » de sept jours avant le jour du dénombrement du recensement, à savoir la période courte la plus proche. Certains pays préfèrent néanmoins recourir à la semaine civile précédant le jour du recensement étant donné qu'ils jugent qu'une période civile fixe convient mieux aux personnes interrogées. La méthode de la semaine civile nécessite de préciser un jour précis de début et de fin, par exemple « du lundi au dimanche de la semaine dernière ». Il doit être tenu compte du recours à l'une ou l'autre période de référence, les sept jours précédents ou la semaine civile, pour tout essai préalable du recensement. Il est particulièrement utile que le recensement et les enquêtes nationales sur la main-d'œuvre aient la même période pour le recensement, et ce par souci de comparabilité (dans des limites raisonnables). Néanmoins, si une autre période de référence est requise pour quelque raison que ce soit, elle doit faire l'objet d'un essai préalable. Les répercussions du changement sur la comparabilité des résultats des recensements précédents devront être évaluées et les résultats de cette évaluation devront être publiés.

139. Les mesures sont dites « du moment », car la période de référence courte est proche de la date du recensement. Néanmoins, il est peu probable que ces mesures ou toute autre mesure de recensement fournissent des indicateurs très actualisés de la situation de l'emploi lors de la publication des résultats du recensement, étant donné que le traite-

8 Comme indiqué au chapitre IV, la mesure du chômage est basée sur un critère supplémentaire lié à la recherche d'un emploi, ce qui inclut la semaine de référence, mais est plus long (« le mois dernier », « les quatre dernières semaines »).

9 Document présenté à l'occasion du séminaire organisé conjointement par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et l'Organisation internationale du Travail sur les statistiques de l'emploi et du chômage (Bangkok, janvier 1989).

ment du recensement s'avère traditionnellement long. Comme indiqué précédemment, les enquêtes auprès des ménages servent à obtenir des estimations plus récentes, c'est-à-dire actualisées, sur des agrégats et de grands groupes nationaux. Toutefois, compte tenu des récents développements de l'utilisation de la technologie dans le cadre des opérations de recensement, à l'instar de la numérisation, en lieu et place de la saisie manuelle des données, le délai de traitement des recensements a fait l'objet d'une réduction drastique, le traitement étant même réalisé dans bien des cas en l'espace d'un an après la fin du dénombrement. Par ailleurs, il est vrai que la structure de base de la population active ne fait pas l'objet de changements majeurs tandis que les résultats du recensement sont en attente et que lesdits résultats constituent donc de précieux indicateurs de la structure économique, en particulier pour de petites régions géographiques.

1.2 Période correspondant à l'activité habituelle

140. Le concept d'activité habituelle a trait à la participation à l'activité économique et aux caractéristiques applicables relatives à l'emploi et à l'établissement ou l'employeur sur une longue période de référence. En principe, cette approche reflète les schémas d'emploi typiques ou habituels à long terme. Une période d'un an est généralement utilisée, même si certaines situations nécessitent une autre période, à l'instar de la saison agricole. Ce dernier cas de figure est particulièrement utile lorsque les statistiques d'emploi sont associées à celles de la production. Avec une période d'un an, il convient de décider s'il doit être tenu compte des douze mois précédents ou d'une année civile. À moins que le jour du recensement ne soit programmé tôt dans l'année, les trous de mémoire risquent d'être plus fréquents avec cette dernière période. Il s'est donc avéré préférable d'utiliser les douze mois dont le dernier est celui prenant fin avant le jour du recensement.

1.3 Choisir entre les périodes de référence de l'activité habituelle ou du moment

141. La majeure partie des pays souhaite évaluer l'activité en cours (en se servant d'une période de référence courte) dans leur recensement de la population. Une période de référence relativement courte, proche de la période de l'entretien, permet de limiter les oublis des personnes interrogées. Cela permet en outre de mesurer plus facilement les caractéristiques de l'activité économique pendant la période de référence courte, compte tenu du fait que moins de changements devraient survenir par rapport à une durée plus longue. Un désavantage est à noter : la période de référence courte peut uniquement refléter l'activité économique de la « période du moment », et ne pas être représentative ou typique des schémas de l'activité moyenne ou annuelle. Si un pays se caractérise par des schémas saisonniers d'emploi et de chômage étonnants, les utilisateurs privilégieront peut-être l'approche de l'activité habituelle afin d'avoir un aperçu des activités sur une longue période (douze mois par exemple). Toutefois, les oublis sont plus nombreux dans le cas de données rétrospectives collectées tout au long de la période de référence que pour les données relatives à la population active du moment (Husmanns, Mehran et Verma, 1990, chap. IV, sect. 1).

142. En outre, afin de disposer d'une représentation fidèle des situations d'emploi traditionnelles sur l'ensemble de la période de référence, il convient en principe de couvrir toutes les activités économiques, dont les activités principales, secondaires ou toute autre activité supplémentaire. Sur une période aussi longue qu'une année, le marché du travail et, par extension, la population, peuvent évoluer : le statut d'activité des individus peut changer et passer d'une situation d'activité à une situation d'inactivité ou de l'emploi au chômage. Dès lors, afin de disposer d'informations précises sur l'activité habituelle, il s'agirait de poser plusieurs questions sur ces activités, de loin supérieures en nombre au minimum de questions requises pour le concept de l'activité du moment. Ainsi, il doit être

demandé aux répondants de préciser, en semaines ou en mois, la durée de leurs périodes d'emploi, de chômage et d'activités non économiques. Dans le cas contraire, les répondants seraient obligés de déterminer avec précision leur situation ou activité principale au cours de la période de référence. La collecte de ces données constituerait un défi majeur au niveau de la conception de l'outil de recensement et grèverait les coûts de ce dernier.

143. Sur une période aussi longue qu'une année, les professions et d'autres caractéristiques du ou des emplois peuvent changer : de tels changements occasionneraient des problèmes spécifiques et notamment un redoublement des efforts pour rassembler des informations sur le temps monopolisé par un nombre éventuellement plus important d'emplois différents afin de déterminer de manière objective l'emploi principal au cours de la période visée.

144. La plupart des pays ont longtemps utilisé une courte période de référence, en général de sept jours, pour les recensements et les enquêtes. Dès lors, une expérience a été accumulée en matière de gestion des difficultés limitées qui surviennent. Compte tenu de la précision relative de la mesure de l'activité du moment en plus de la facilité d'interprétation dont disposent les recenseurs et les répondants, ce type de mesure est de loin préférable à toute mesure de l'activité habituelle pour les questions spécifiques aux caractéristiques économiques. Les planificateurs du recensement doivent par conséquent comparer les avantages d'une mesure de l'activité du moment et l'activité habituelle, une caractéristique plus difficile à évaluer, mais qui peut néanmoins refléter les activités mesurées au cours des diverses saisons d'une période de douze mois. Il est en outre fortement recommandé aux pays commençant à appliquer l'activité habituelle pour toutes les questions spécifiques aux caractéristiques économiques de mettre sur pied un programme approfondi de mise à l'essai préalable de manière à déterminer toutes les difficultés et accumuler une expérience dans l'application des concepts.

145. La comparabilité avec les résultats précédents étant également précieuse pour les données de recensement, ceux qui envisagent d'adopter la méthode de l'approche habituelle pour la première fois doivent conserver l'approche actuelle. Ils sont tenus d'évaluer soigneusement la mesure dans laquelle il convient d'inclure les questions posées dans le cadre de l'approche habituelle, et vice versa.

146. L'utilisation des deux approches procure des avantages mais comporte aussi certains inconvénients : ainsi, toute question supplémentaire grève les coûts du recensement, et les chiffres fournis par les deux approches seront différents. Par ailleurs, plusieurs problèmes techniques difficiles se posent si l'on recourt à la période de référence plus longue pour les mesures de l'activité habituelle. Ils sont expliqués ci-après.

147. Les statistiques relatives à la population active doivent toujours être publiées en mettant en évidence la période de référence de manière à ce que les utilisateurs en soient pleinement conscients : par exemple « population employée au cours de la semaine du 6 au 12 janvier 2008 ». Bien que ces informations aient souvent été omises par le passé, il est primordial de les inclure afin que les statistiques des pays dont certains types d'activité économique enregistrent de fortes variations saisonnières, tels que l'agriculture ou le tourisme, puissent être interprétées dans le contexte qui leur est propre.

2. Définir des limites d'âge

148. Les données des diverses caractéristiques couvertes par le recensement mentionneront souvent des limites d'âge différentes de telle manière que l'une des premières décisions à prendre a trait à la limite d'âge adéquate à imposer pour chaque question du recensement portant sur la population. Une limite d'âge est établie, définissant une population cible plus réaliste à laquelle seront posées les questions relatives à l'activité économique. Il est donc fréquent de spécifier au minimum une limite d'âge inférieure, en dessous de

laquelle il n'est pas nécessaire de répondre. Une même limite d'âge doit être appliquée à toutes les données relatives aux caractéristiques économiques. Il doit de préférence s'agir de la même limite d'âge que celle utilisée dans les enquêtes sur la main-d'œuvre, le cas échéant. De nombreux pays ont établi cette limite à 14 ou 15 ans pour les questions portant sur l'activité économique dans un recensement de la population. Les pays dont une large partie de la population suit l'ensemble du cycle d'études secondaires ont tendance à fixer l'âge limite inférieur à 16 ans. Dans d'autres pays, des limites d'âge inférieures, de moins de 10 ans et allant parfois même jusqu'à 6 ans, sont appliquées (Nations Unies, 1996, tableau 4) et ce, pour toute une série de raisons, dont le financement insuffisant de l'éducation et la tendance à la baisse qui en découle au niveau de la présence scolaire, voire une volonté accrue de déterminer l'ampleur et les types de travail prestés par des enfants. Les pays en développement en particulier se servent de ces limites d'âge inférieures.

149. Pour établir une limite d'âge inférieure adéquate aux fins des questions économiques dans le cadre d'un recensement, il convient de tenir compte des facteurs suivants :

a) L'âge auquel une grande partie de la population commence à exercer une activité économique ou cherche à le faire, lequel dépend souvent des niveaux de revenus et des taux de scolarisation, en plus de la répartition des âges de fin de scolarité obligatoire;

b) Les objectifs et utilisations prévus des données.

150. Dans certains pays, une confusion existe entre l'âge limite inférieur et l'âge minimum légal pour un emploi rémunéré. Il convient de laisser de côté ces considérations puisque, en principe, il n'y a pas de rapport entre l'âge minimum pour les questions relatives à l'activité économique posées dans le cadre des recensements et l'âge légal pour un emploi rémunéré. Idéalement, ces questions doivent permettre de mettre le doigt sur tout type d'activité économique, dont le travail à temps partiel et le travail non rémunéré dans le cadre de petites entreprises familiales ou d'exploitations agricoles. L'ampleur et le type de travail presté par les enfants ont été une préoccupation majeure ces dernières années. Dans la plupart des pays, certains enfants en âge scolaire acceptent un emploi à temps partiel, rémunéré ou non, à l'instar d'un travail à temps partiel après l'école ou pendant les vacances scolaires. Dans les zones rurales, les enfants fournissent souvent de la main-d'œuvre dans le secteur agricole, quel que soit leur âge, et qu'ils aillent à l'école ou non. Pour ces activités, il n'existe en général pas de législation sur l'âge minimum. Un recensement de la population doit viser à cerner tout l'éventail des activités économiques. Une limite d'âge trop élevée risque d'occasionner la perte d'informations précieuses.

151. Certains pays utilisent également une limite d'âge supérieure, 65 ans par exemple. Avec une telle approche, la perte d'informations précieuses est d'autant plus probable. Dans quasi tous les pays, certaines personnes travaillent à plein temps ou à temps partiel bien au-delà de l'âge de retraite conventionnel ou légal. C'est particulièrement le cas dans les sociétés rurales et cela n'est pas rare dans les zones urbaines, même si les personnes plus âgées tendent souvent à prester moins d'heures que lorsqu'elles étaient plus jeunes. De nombreux gouvernements envisagent désormais d'encourager l'exercice de certains types de travail à des âges plus élevés, les personnes plus âgées en activité étant souvent en meilleure santé qu'auparavant. La population de la quasi-totalité des pays vit plus longtemps, et, par extension, il est possible de passer à côté d'un plus grand nombre et d'une plus large palette d'activités économiques en imposant une limite d'âge supérieure pour de telles questions.

152. Avant chaque recensement, il faut étudier le choix d'une limite d'âge inférieure pour les données relatives à l'activité économique, même si, en général, une limite d'âge identique à celle des recensements précédents sera utilisée. Pour décider s'il convient d'augmenter voire d'abaisser la limite d'âge appliquée précédemment ou s'il faut conserver la même limite d'âge, un compromis s'impose : il faut mettre en balance les avantages procurés en posant des questions économiques à un plus large groupe de personnes et

les coûts occasionnés pour le traitement et sur le terrain, en plus de la charge de travail supplémentaire pour les recenseurs et les tiers interposés. Plus la limite d'âge est faible et plus la base de la population à interroger (ou auprès de laquelle obtenir des informations) est importante. Cela augmente la durée des entretiens et donc le coût moyen par ménage. La limite d'âge inférieure procure en général une couverture plus réaliste de la population économiquement active des pays enregistrant de faibles taux d'inscription à l'école primaire, voire un taux d'abandon important à ce niveau d'études. Toutefois, lorsque la non-fréquentation scolaire a des répercussions légales, les réponses peuvent être de piètre qualité, et la couverture d'une plus grande base de la population sera donc d'autant moins bénéfique, les coûts surpassant par ailleurs l'avantage procuré dans ce cas. Un autre facteur est susceptible d'affecter les résultats des entretiens : la difficulté d'obtenir des réponses précises aux questions traditionnellement posées dans les recensements, notamment celles visant à déterminer quand les activités visées sont de nature informelle : absence de contrats, horaires de travail irréguliers, etc. Dès lors, s'il s'agit notamment de mesurer le travail des enfants, soit il faut modifier les questions pour l'ensemble de la population visée par le recensement soit elles doivent être posées sur la base d'un échantillon en utilisant la version longue du formulaire. Elles peuvent tout aussi bien être laissées de côté et être utilisées dans une autre enquête axée sur cet objectif, telle qu'une enquête sur l'emploi du temps. De telles modifications peuvent également être justifiées pour plusieurs autres raisons, dont certaines sont examinées ci-dessous.

153. Dans les pays où le travail des enfants est devenu une question sensible, il convient de tenir compte de l'impact global de l'utilisation d'une limite d'âge basse sur la qualité des résultats des recensements et de l'étudier préalablement au recensement dans le cadre d'un programme de mise à l'essai. En général, une limite d'âge basse pour les questions économiques alourdit la charge de travail des répondants, traditionnellement des tiers interposés tenus de rendre compte de plusieurs autres membres du ménage et alourdit le traitement des données mais fournira de précieuses informations, autrement inconnues. Des informations plus pertinentes sur la forme et les circonstances du travail des enfants ainsi que d'autres activités de production difficiles à mesurer peuvent être obtenues à travers des enquêtes spécifiquement conçues à cet effet, dont des enquêtes spéciales sur le travail des enfants, sur la main-d'œuvre, voire même sur l'emploi du temps. Une discussion des mérites et modalités de telles méthodes sort du cadre du présent *Manuel*¹⁰. De manière générale, il serait bon qu'une nouvelle limite d'âge soit introduite d'abord dans le cadre d'enquêtes par sondage en cours puis du recensement, en fonction de l'expérience accumulée. La rentabilité procurée par la réduction de la limite d'âge doit dans tous les cas être évaluée au stade des essais préalables.

154. Il est habituellement préférable d'introduire des limites d'âge, et notamment d'augmenter la limite d'âge inférieure ou de définir une limite d'âge supérieure, pendant la mise en tableaux et l'analyse, si les données doivent être utilisées pour satisfaire à une politique, des recherches ou des besoins administratifs particuliers, par exemple dans les cas suivants : élaboration de tableaux comparables à ceux des recensements précédents ou estimation de l'impact sur certains totaux de l'utilisation d'un âge minimum plus élevé pour les questions d'ordre économique.

10 Pour en savoir davantage sur les enquêtes relatives à l'emploi du temps, voir le *Guide des statistiques du budget-temps : mesure du travail rémunéré et non rémunéré* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.04.XVII.7).

E. Organisation des chapitres IV à VIII

1. Pertinence de l'expérience accumulée

155. Il est souvent bénéfique de tirer parti de l'expérience accumulée, que ce soit celle du pays lui-même ou celle des autres, au lieu de créer un nouveau formulaire ou un nouveau concept pour le questionnaire à partir d'une feuille blanche. Pour analyser les anciennes questions ou en ajouter de nouvelles, il convient dès lors de se pencher en premier lieu

sur les enseignements tirés des recensements précédents et parfois même des enquêtes. Les cinq chapitres suivants proposent des exemples de toute une série de questions utilisées dans les recensements nationaux pour chacune des données sur les caractéristiques économiques, comme suggéré dans les *Principes et recommandations, deuxième révision*. Il y est par ailleurs question des points forts et limites des questions en plus de certaines suggestions pour jouir d'une plus grande efficacité.

156. Les exemples émanent dans une large mesure des régions industrialisées et en développement du monde entier, à moins que le pays considéré soit dépourvu de toute expérience lui permettant de tirer des enseignements. Dans ce cas, des exemples non testés intitulés « questions hypothétiques » sont proposés. Pour chaque point, les explications portent également sur des questions de mesure, les essais sur le terrain et le traitement des données. Le point de départ des chapitres est l'ensemble des questions générales en rapport avec les caractéristiques économiques de la population proposées dans les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*. Ces points sont abordés dans les chapitres ci-après : la population active du moment (main-d'œuvre) [chap. IV], la situation au regard de l'activité habituelle (chap. V), les caractéristiques descriptives de l'emploi principal (chap. VI), les caractéristiques descriptives de l'établissement (chap. VII) ainsi que le temps de travail et les revenus (chap. VIII).

157. De manière générale, les sujets et éléments pour lesquels il existe une grande expérience nationale ont trait à l'emploi et au chômage, à la situation dans la profession, à la profession et à la branche d'activité ainsi que, dans une moindre mesure, au lieu de travail et au temps de travail. L'expérience nationale au niveau de la mesure des revenus et de la situation eu égard à l'activité habituelle dans le cadre des recensements de la population¹¹ est quelque peu limitée. Elle l'est d'autant plus en ce qui concerne la mesure du secteur institutionnel, du secteur informel et de l'emploi informel.

158. À travers les exemples présentés, on a cherché à sélectionner des questions illustrant des points particuliers. S'agissant de toutes les caractéristiques pour lesquelles l'expérience nationale est limitée, et de l'introduction de toute question nouvelle ou modifiée, il convient d'envisager la mise sur pied d'un vaste programme d'essais préalables et de pilotes, même s'il existe une certaine expérience en matière d'enquêtes sur les ménages dans la collecte d'informations correspondantes.

159. Plusieurs questionnaires de recensement illustrant toute une série de pratiques nationales liées à la formulation de questions sur les caractéristiques économiques dans le cadre d'un recensement de la population sont proposés en annexe. Le texte fait référence à certaines parties de ces exemples chaque fois que cela est possible et opportun.

2. Format de la présentation

160. Les chapitres IV à VIII, dans les parties 3 et 4, s'attardent sur la préparation de questions à inclure dans un formulaire de recensement. Les principes inhérents à la création de questions sont en général les mêmes quelle que soit la caractéristique examinée. Toutefois, chaque caractéristique est assortie de considérations spécifiques influençant la difficulté à obtenir des mesures précises. Dès lors, certaines questions sont présentées plus en détail que d'autres, en fonction des caractéristiques.

161. Les caractéristiques sont abordées dans cinq chapitres en fonction de l'unité à laquelle a trait l'information recherchée. Les voici :

Deuxième partie

Chapitre IV

Population active du moment (main-d'œuvre)

- Population pourvue d'un emploi

11 Sur la base d'une analyse réalisée en 2007 par la Division de statistique de l'ONU de 176 questionnaires de recensement national proposés dans le cadre de la série de recensements de la population de 2000. Pour une synthèse de l'expérience en matière de recensement national de 1965 à 1984, voir Nations Unies (1996), tableaux 3 et 4. Voir également *Sources et méthodes : statistiques du travail*, vol. 5 : *Population totale et population active, emploi et chômage (Recensements de population)*, troisième édition (Genève, Bureau international du Travail, n.d.).

	• Personnes sans emploi
<i>Chapitre V</i>	<i>Situation au regard de l'activité habituelle</i>
Troisième partie	
<i>Chapitre VI</i>	<i>Caractéristiques descriptives de l'emploi principal</i>
	• Situation dans la profession • Profession • Lieu de travail
<i>Chapitre VII</i>	<i>Caractéristiques descriptives de l'établissement</i>
	• Branche d'activité • Secteur institutionnel • Secteur informel et emploi informel
<i>Chapitre VIII</i>	<i>Temps de travail et revenu</i>
	• Temps de travail • Revenu

162. À l'entame de chaque question générale, une introduction propose les questions générales en rapport avec le sujet. Les considérations spécifiques à chacune des caractéristiques sont traitées tour à tour. La présentation respecte la structure indiquée ci-dessous et est expliquée dans le restant de cette rubrique :

- Définition opérationnelle
- Conditions préalables à l'application de la définition
- Analyse des questions posées dans les recensements nationaux
- Suggestions pour renforcer l'efficacité des questions
- Questions relatives à la mesure

2.1 Définition opérationnelle

163. La définition internationalement recommandée pour la caractéristique présentée. Il s'agit d'une reformulation de la définition proposée dans les *Principes et recommandations, deuxième révision*. Un complément d'information est parfois proposé si nécessaire à partir d'autres sources, telles que le manuel de l'OIT consacré aux enquêtes de la population active (Husmanns, Mehran et Verma, 1990).

2.2 Conditions préalables à l'application de la définition

164. Il est ici question des points spécifiques de la définition et de leurs implications pour l'élaboration de questions à partir du concept. Ils peuvent porter sur la définition de critères, l'identification de mots clés exigeant une attention particulière et les particularités susceptibles d'influencer la mesure des caractéristiques.

2.3 Analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux

165. Cette section propose des exemples de questions utilisées dans de précédents recensements nationaux de la population et analyse dans quelle mesure elles sont susceptibles d'évaluer la caractéristique. Les noms des pays ont toutefois été supprimés étant donné que les exemples sont proposés à titre indicatif uniquement. Plusieurs solutions envisageables sont suggérées et analysées dans la mesure du possible. Les commentaires expliquent des aspects de la question renforçant ou limitant la possibilité d'atteindre le résultat

souhaité. Veuillez noter que les remarques relatives aux exemples nationaux partent du principe que la version anglaise des questions constitue une traduction fidèle de l'original. Cela peut toutefois éventuellement ne pas être le cas et certaines limites peuvent exister dans la traduction alors qu'elles n'existaient pas dans la formulation originale.

2.4 Suggestions pour renforcer l'efficacité des questions

166. L'analyse de la sous-section précédente permet de proposer des suggestions en vue de parfaire la formulation des questions. Lorsque des questions de raisonnablement bonne qualité et bien testées n'existent pas, dans certains cas en raison de l'expérience limitée au niveau de la mesure des caractéristiques d'un recensement, une question est proposée. Souvent non expérimentée dans le cadre d'un recensement de la population, cette dernière est basée sur des conclusions liées à une enquête sur sondage. Il s'est avéré nécessaire d'inclure des questions hypothétiques dans le *Manuel* afin de traiter des caractéristiques reprises pour la première fois dans les *Principes et recommandations, deuxième révision*, dont l'emploi informel ou des questions émergentes n'ayant fait l'objet d'aucun recensement. Cette approche vise à offrir davantage d'options aux utilisateurs du *Manuel* et à encourager l'expérimentation et la mise à l'essai préalable dans le cadre de recensements pilotes.

2.5 Questions relatives à la mesure

167. Afin de compléter les suggestions relatives à la formulation de questions pertinentes, des méthodes garantissant de meilleures réponses sont également présentées. Des outils complémentaires tels que des suggestions de questions, voire des domaines sur lesquels insister dans les manuels, la formation, la supervision spécifiques à l'agent de recensement et au superviseur, sont également proposés s'ils sont jugés particulièrement essentiels.

Chapitre IV

Population active du moment (main-d'œuvre)

A. Cadre de référence pour la main-d'œuvre

168. La main-d'œuvre comprend toutes les personnes pourvues d'un emploi ou au chômage durant la période de référence telles que décrites ci-après. La figure II illustre la relation entre la population totale visée par le recensement (la population totale déduction faite de tout groupe exclu du champ d'application du recensement, à l'instar des diplomates étrangers), la main-d'œuvre, la population pourvue d'un emploi, les personnes au chômage et celles ne faisant pas partie de la main-d'œuvre. Par conséquent, les questions posées dans le questionnaire de recensement pour déterminer la main-d'œuvre doivent viser à identifier ces catégories de manière claire, univoque et mutuellement exclusive.

169. Afin d'atteindre les objectifs précités, certaines règles prioritaires s'imposent au niveau de l'assignation. Les règles de base en ce qui concerne l'activité économique sont les suivantes :

a) Durant la période de référence, les activités économiques prévalent sur les activités non économiques;

b) Au cours de la même période, le statut d'employé prévaut sur celui de chômeur dans le cadre des activités économiques.

La priorité est donc accordée à la participation et pas à la non-participation et à l'emploi par rapport au chômage.

170. Dès lors, au niveau de la mesure des caractéristiques économiques, de gros efforts doivent être consentis pour rendre la définition opérationnelle et adopter des méthodes qui garantiront une classification correcte des personnes actives. Sous réserve du respect des critères définis, une personne doit être catégorisée comme active au cours de la période de référence, qu'elle exerce également ou non des activités non économiques telles que des études ou des tâches à domicile. Il convient de souligner qu'un recensement doit rendre compte de la fréquentation scolaire indépendamment d'autres caractéristiques telles que l'activité économique. Les personnes sont prises en compte dans la population active pour autant que leur âge se situe dans les limites d'âge applicables, sans qu'il soit tenu compte de la participation scolaire. Par ailleurs, si une personne a travaillé pendant le nombre d'heures minimum établi ou avait un emploi (même sans avoir travaillé), elle doit être considérée comme pourvue d'un emploi même si elle recherche un autre type d'emploi ou pour tout autre raison.

171. Les étudiants et les autres types de personnes d'un âge permettant de rendre compte de leur activité économique doivent se voir proposer exactement les mêmes questions que les autres. L'assiduité scolaire ou la fréquentation d'autres institutions de formation doit être enregistrée dans le bloc de questions sur l'éducation et la formation du questionnaire de recensement. Il est primordial de se rappeler que les « étudiants » peuvent être employés soit à temps partiel soit à plein temps, en particulier pendant les vacances. Dans certains pays, ils représentent une part importante de la population pourvue d'un emploi.

De la même manière, les étudiants peuvent activement rechercher un emploi et être disponibles pour un travail à temps partiel ou à temps plein. Ils étudient parfois seulement parce qu'il n'y a pas de travail ou ils recherchent un emploi à temps partiel pour pouvoir financer leurs études. Certains utilisateurs peuvent toutefois ne pas souhaiter inclure des étudiants à temps plein, par exemple dans les tableaux présentant les chômeurs, auquel cas les réponses aux questions sur l'éducation peuvent être utilisées pour retirer les étudiants à temps plein des tableaux.

172. Il convient de noter que, comme la main-d'œuvre comprend les employés et les chômeurs, la méthode pour la mesurer consiste à identifier chacune de ces deux composantes. La population qui n'est pas active est alors considérée comme correspondant au reste de la population totale, déduction faite des personnes identifiées comme étant « pourvue d'un emploi » ou « au chômage » au cours de la période de référence. La suite du chapitre respecte cet ordre et traite dans un premier temps de la mesure de la population pourvue d'un emploi, ensuite des personnes au chômage et enfin de la population n'étant pas active au moment considéré.

B. Population pourvue d'un emploi

1. Personne pourvue d'un emploi : définition opérationnelle

173. Une personne pourvue d'un emploi parmi la population active est, au sens large, une personne qui, au cours de la période de référence, preste une activité quelconque visant à produire des biens ou des services dont le type relève du champ de production défini par le SCN, voire qui n'exerce pas temporairement une activité de ce type. Les « personnes pourvues d'un emploi » comprennent toutes celles ayant dépassé un âge spécifié qui, durant une brève période de référence spécifiée telle qu'une semaine ou un jour (*Principes et recommandations, deuxième révision*, par. 2.253) satisfaisaient aux exigences suivantes :

- a)* Elles ont effectué un travail pour en tirer une rémunération, un bénéfice ou un gain familial, en espèces ou en nature;
- b)* Elles étaient temporairement absentes d'un emploi, dans lequel elles avaient déjà travaillé et avec lequel elles entretenaient un lien formel, ou d'une activité indépendante, comme une exploitation agricole, une entreprise industrielle ou commerciale, voire une entreprise de services.

174. La définition opérationnelle exige de spécifier le nombre d'heures de travail qu'un individu doit avoir presté pendant la période de référence pour être considéré comme pourvu d'un emploi. Un critère d'une heure de travail est souvent appliqué pour garantir une plus grande correspondance entre l'emploi total et la production mesurée ainsi que la couverture de tous les types d'emploi, en particulier l'emploi irrégulier, qu'il s'agisse du travail à la demande, de la main-d'œuvre temporaire ou encore du travail à court terme (Husmanns, Mehran et Verma, 1990, chap. V, sect. 2). Au rang des autres critères utilisées, citons : *a)* le critère de la majorité (travail la plupart du temps au cours de la période de référence); *b)* le critère d'un jour (travail au moins un jour au cours de la période de référence); et *c)* un nombre spécifique d'heures supérieur à un.

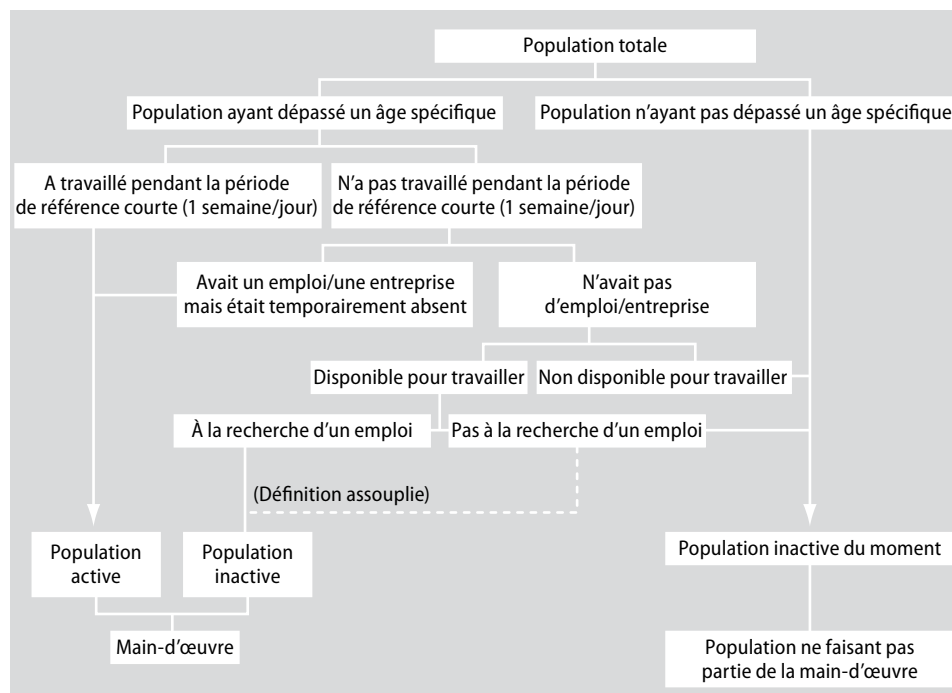
175. Le critère d'une heure est clair et non ambigu. Plusieurs raisons interdépendantes (voir Husmanns, 2007) sous-tendent l'utilisation du critère d'une heure dans la définition internationale de l'emploi. Il est nécessaire d'élargir cette définition autant que possible de manière à ce qu'elle couvre tous les types d'emploi susceptibles d'exister dans un pays, et notamment le travail à court terme et à temps partiel, l'emploi occasionnel et temporaire, le travail à la demande, l'emploi dans le secteur informel ainsi que d'autres types d'emploi informel. Il y a une autre raison : garantir la correspondance à un niveau

global entre les volumes totaux de la main-d'œuvre et la production totale. Une telle correspondance est nécessaire pour permettre une analyse conjointe des statistiques relatives à l'emploi et à la production. Le critère d'une heure de travail découle des règles prioritaires du cadre de référence pour la main-d'œuvre, qui permet d'assurer la primauté de l'activité d'emploi sur toute autre activité, et qui définit le chômage comme l'absence totale de travail (zéro heure de travail pendant la période de référence). Dans ce cadre, les situations d'absence partielle de travail sont prises en compte par la définition du sous-emploi lié à la durée du travail¹, à savoir dans une sous-catégorie d'emploi. Étant donné qu'il existe une corrélation entre les définitions de l'emploi et du chômage dans le cadre pour la main-d'œuvre, rehausser le nombre minimal d'heures prestées indiqué dans la définition de l'emploi aurait pour effet que le chômage ne renverrait qu'aux situations d'absence totale de travail.

176. Le critère d'une heure de travail a été analysé par la quatorzième Conférence internationale des statisticiens du travail en 1987. Si elle a accepté de conserver le critère, la Conférence a insisté sur la nécessité de classer les données d'emploi résultantes en fonction du nombre d'heures de travail. Un tel complément d'information permet de distinguer entre les divers sous-groupes de personnes pourvues d'un emploi et facilite une interprétation exacte des statistiques. Pour des applications particulières, certains utilisateurs pourront souhaiter exclure ceux travaillant moins d'un certain nombre d'heures.

1 Voir « Résolution concernant la mesure du sous-emploi et des situations d'emploi inadéquat », seizième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1998), Bureau international du Travail (2000).

Figure II
Cadre de référence pour la main-d'œuvre



Source : OIT sur la base de R. Hussmanns, F. Mehran et V. Verma, *Surveys of Economically Active Population, Employment, Unemployment and Underemployment: an ILO Manual on Concepts and Methods* (Genève, Bureau international du Travail, 1990), fig. 2.

2. Employé : conditions préalables pour l'application de la définition

177. Une personne est considérée comme un employé si elle effectue un travail quelconque au cours de la période de référence d'une journée ou d'une semaine. Un travail quel-

conque est le plus souvent considéré comme d'une durée minimale d'une heure au cours de la période de référence. Si le choix d'une durée d'une heure en préoccupe certains, il est essentiel pour : *a)* une priorité de l'emploi sur toutes les autres activités; *b)* la cohérence entre les statistiques relatives à l'emploi et la production de la comptabilité nationale; et *c)* l'analyse du travail à temps partiel ainsi que des formes d'emploi marginales. Qui plus est, il s'avère qu'en général seul un petit nombre de personnes travaillent très peu d'heures (moins de cinq heures par exemple).

178. Il s'agit toujours de considérer comme des « employés » les personnes qui sont temporairement absentes de leur travail. Les personnes ci-après qui n'étaient pas au travail pendant la période de référence doivent être considérées comme pourvues d'un emploi : les employés rémunérés qui conservent un « lien formel avec l'emploi » et ceux travaillant dans une entreprise qui continue d'exister. Les distinctions ne sont toutefois pas très évidentes. Les détails ont fait l'objet de bien des discussions², et une distinction précise a été opérée, en particulier dans les pays développés. Dans les pays en développement et plus particulièrement pour les recensements, tenter de définir de telles distinctions précises sèmerait la confusion. Il est dès lors suggéré de n'appliquer que les règles suivantes pour déterminer ceux qui sont « temporairement absents » de leur travail :

- a)* Les employés rémunérés qui sont :
 - i) En congés payés (loisirs/annuels/maladie/congés de maternité) ou en formation salariée :
 - ii) Absents du travail (rémunérés ou non) en raison de conflits du travail, une réduction des activités économiques, voire une interruption temporaire du travail due à des arrêts de machines, un manque de matériaux et autres, mais qui conservent un lien formel avec leur travail ou ont le sentiment de disposer d'un travail qu'ils pourront reprendre;
- b)* Les personnes travaillant dans une entreprise qui indiquent être temporairement absentes de leur travail en précisant toutefois que leur entreprise continue en leur absence étant donné, par exemple, que d'autres membres de la famille continuent à travailler dans l'exploitation agricole familiale, que les commandes continuent à affluer, ou que l'activité fonctionne d'une autre manière attestant qu'elle reste opérationnelle.

179. S'agissant des personnes exerçant des activités saisonnières et des travailleurs familiaux, l'interprétation correcte de la notion d'« absence temporaire » est la suivante :

- a)* Pendant la morte-saison, en particulier dans le secteur agricole, ils ne doivent pas être considérés comme des employés à moins que l'employeur continue à verser leur salaire ou traitement³;
- b)* Les travailleurs indépendants exerçant des activités saisonnières ne doivent pas être considérés comme des employés au cours de la morte-saison à moins que leur entreprise continue d'exister et que ses propriétaires continuent à y travailler;
- c)* Les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale n'ont pas d'entreprise et ne peuvent donc pas être considérés comme des employés en cas d'absence temporaire du travail.

180. En général, une interprétation sensée de l'absence temporaire a pu couvrir la plupart des cas. Des discussions approfondies de cas inhabituels ont souvent semé la confusion chez les enquêteurs et donné lieu à l'absence temporaire au travail d'un nombre excessif de personnes. Il convient de faire particulièrement attention à cette situation lors d'essais préalables et de contre-visites afin de garantir une collecte correcte des renseignements.

2 Les normes internationales en vigueur sont proposées à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/download/guidelines/exleave.pdf>.

3 Dans certains pays, les personnes qui sont des absents saisonniers mais perçoivent moins de 50 % de leur salaire ou traitement sont considérées comme n'étant pas occupées bien qu'elles perçoivent ce revenu.

3. Identification des personnes pourvues d'un emploi : cas particuliers

181. Tous les pays comptent de nombreuses catégories de personnes posant des problèmes de mesure particuliers. Il s'agit entre autres des personnes impliquées dans plusieurs types d'activités différentes au cours de la période de référence, de celles disposant d'un travail mais temporairement mises à pied ou des personnes à la recherche d'un emploi pour la première fois. L'identification de certaines catégories d'emploi pose des problèmes très particuliers. Il est fréquent que les personnes appartenant à ces groupes ne se signalent pas, si elles ne sont pas incitées à le faire, ou qu'elles soient considérées comme ayant entrepris une activité qui les amènera à être considérées comme des employés ou comme ayant un travail. Passons à présent en revue certains groupes majeurs qui auront tendance à être sous-évalués sans questions supplémentaires des enquêteurs ou si ceux-ci n'accordent pas une attention particulière à la formulation de questions.

a) **Les personnes à temps partiel ou ayant un travail occasionnel.** De nombreux recensements sous-évaluent fréquemment le travail à temps partiel, le travail occasionnel, le travail à la pièce ou les activités similaires, et ce pour plusieurs raisons : l'idée, fautive, selon laquelle le gouvernement souhaite que le recensement tienne uniquement compte des emplois à plein temps et les soupçons quant à la finalité de la question, en particulier si aucun impôt n'est payé sur le revenu perçu. Lorsque de tels emplois sont effectués par des personnes qui ne sont pas le principal soutien familial, ils ne sont pas considérés comme « réels »;

b) **Les personnes ayant de petites entreprises exerçant en particulier des activités informelles.** Les activités informelles à petite échelle, telles que la vente dans la rue, le nettoyage de chaussures, le brassage de bière ainsi que la vaste palette d'activités informelles communément exercées dans certains pays ne sont souvent pas considérées comme des emplois réels ou un véritable travail; elles ne sont en outre pas systématiquement enregistrées;

c) **Travail non rémunéré dans une entreprise familiale (secteur non agricole).** Les personnes, en particulier les femmes, travaillant sans toucher de rémunération dans des magasins familiaux, de petites activités de fabrication familiales ou des entreprises similaires à vocation familiale, sont l'un des groupes dont il est le plus difficile de rendre compte dans les recensements (et même dans les enquêtes par sondage) en tant qu'employés car ces activités sont considérées comme étant inhérentes aux responsabilités ou obligations familiales plutôt qu'à caractère « économique »;

d) **Tous les types de travail agricole, pas seulement les exploitations agricoles de petite envergure.** Il est en général très facile d'obtenir des informations sur l'emploi de ceux qui travaillent dans des exploitations agricoles commerciales ou officiellement agréées, qu'ils en soient des propriétaires ou des salariés réguliers. Le travail presté dans une petite exploitation de village traditionnelle, une exploitation paysanne ou en tant que manœuvre agricole occasionnel est toutefois souvent bien plus difficile à recenser. Il est nécessaire de délibérément s'efforcer d'améliorer la couverture de ces activités dans les recensements, notamment en intégrant un module de sélection des ménages paysans (voir chap. 15 pour une explication de l'utilisation d'un recensement de la population aux fins du développement de cadres agricoles). En outre, les répondants considèrent que certains types de travail agricole, en particulier les activités liées à l'agriculture de subsistance prestées par des femmes, ne constituent pas un véritable emploi ou travail;

e) **Les personnes dans des logements collectifs prestant un travail.** Font partie de ce groupe les prisonniers rémunérés pour tout travail qu'ils effectuent ainsi que les mineurs vivant dans des dortoirs. Il convient de ne pas les oublier, même s'il risque d'être difficile de les déclarer.

f) Les activités économiques largement reconnues. Voici quelques exemples d'activités considérées comme à caractère économique compte tenu de leur contribution à la production telle que conceptualisée par le SCN. Elles doivent encore toutefois être acceptées par de nombreux responsables de la planification des recensements et peuvent ne pas être reconnues par tous les répondants, voire mêmes les enquêteurs :

- i) **Travail agricole pour la consommation familiale.** Dans de nombreux pays, en dehors du recensement du travail non rémunéré dans les entreprises familiales, le plus gros problème réside dans l'identification du travail agricole destiné à la consommation familiale. Dans la majeure partie des pays, ce type de travail est très significatif et en général presté par des femmes n'intervenant pas dans un autre type d'activité économique. Elles se présenteront en général comme des personnes au foyer à moins que des questions ou des messages dans le recensement ne s'attardent spécifiquement sur ce type d'activité;
- ii) **La transformation de produits de base pour la consommation familiale.** Ces activités incluent la confection de tapis de pied, de pots et de meubles, la transformation du lait pour la fabrication de beurre ou les graines oléagineuses pour l'huile ainsi que le tissage de textiles, essentiellement pour un usage domestique. Le SCN stipule qu'il convient d'inclure de telles activités dans le champ de production si elles constituent une part significative de la production totale de l'élément visé pour le pays concerné. Lorsque les ménages vendent une partie des produits, les activités sont parfois enregistrées dans des enquêtes spéciales, mais, en général, elles seront oubliées;
- iii) **Travaux de construction de logements ou d'exploitation agricoles.** Les travaux de construction, sauf de simples réparations ou travaux de maintenance, qui complètent le capital du ménage, sont considérés comme un travail à caractère économique par le SCN; par ailleurs, les personnes prestant ce type de travail doivent être enregistrées en tant qu'employés. Ces activités incluent la fabrication de clôtures et la construction d'enceintes pour animaux (pour le bétail, les cochons ou la volaille par exemple), qui font parfois l'objet d'activités agricoles hors saison, la construction de routes ou de fossés d'irrigation, ainsi que la construction de logements ou d'annexes majeures à la structure de logement;
- iv) **Production volontaire de marchandises et de services pour des entreprises axées sur le marché.** Comme expliqué au paragraphe 125 du chapitre III, de telles activités doivent être considérées comme des activités économiques mais peuvent être facilement négligées. Dans les pays en développement, la communauté d'entraide bénévole travaille à la construction d'écoles, d'abris de bus, de ponts et autres, mais ce type de travail peut éventuellement ne pas être signalé compte tenu de l'absence de paiement pour le travail fourni. Même dans les pays ayant des économies plus développées, les efforts des bénévoles dans les hôpitaux et les écoles payantes peuvent être ignorés. Il est toutefois à noter que les bénévoles prestant des services pour des ménages et des institutions sans but lucratif ne doivent pas être repris dans ce groupe;
- v) **Ramassage de bois de chauffage et collecte d'eau.** Ces deux activités n'ont été intégrées que récemment dans le champ de production du SCN (depuis 1993) et sont donc des activités économiques, bien que certains rechignent à les accepter en tant que telles. Dans de nombreux

villages et dans certaines zones urbaines, la collecte d'eau est une activité quotidienne des femmes et souvent des enfants. Outre la difficulté à percevoir ces activités comme économiques, leur inclusion aurait pour conséquence, dans certains pays, d'intégrer la quasi-totalité des femmes dans la population active et d'employés, entraînant par conséquent une diminution des estimations de la population inactive, voire dans certains cas des estimations du chômage. Cela peut être inquiétant pour ceux qui souhaitent se servir des résultats du recensement pour formuler des politiques d'emploi, s'il est impossible d'identifier séparément les personnes catégorisées comme des employés uniquement sur le principe précédent. Quoiqu'il en soit, il sera très important de les identifier pour mieux cerner le contexte social et économique de groupes et localités spécifiques.

182. En général, les enquêtes sur la main-d'œuvre s'efforcent tout particulièrement d'identifier et de mesurer l'activité économique de cas spéciaux du genre, surtout lorsqu'ils sont nombreux au sein de l'économie d'un pays. Néanmoins, les pays souhaiteront peut-être déterminer s'il est nécessaire d'en tenir compte dans leur recensement de la population.

4. Personne pourvue d'un emploi : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux

183. Les questions visant à établir le statut d'activité, à savoir s'il convient de classer une personne comme employée, au chômage ou inactive, ont fait l'objet de formulations diverses. Dans certains cas, les questions ont traité chaque statut séparément au contraire d'autres qui ont combiné les statuts dans le cadre de réponses alternatives à une question. Axés sur les personnes pourvues d'un emploi, les exemples ci-dessous sont catégorisés sur la base des quatre intitulés suivants :

- a) Une question simple pour déterminer si un individu a été employé au cours de la période de référence (exemples A.1, A.2 et A.3);
- b) Deux questions : la première pour établir si un individu a presté un travail quelconque au cours de la période de référence et la seconde pour savoir si ceux n'étant pas au travail disposaient d'un travail ou d'une activité à reprendre à leur retour (exemples A.4 et A.5);
- c) Une question de synthèse comportant plusieurs éléments visant à déterminer deux caractéristiques économiques de l'individu ou plus (exemple A.6);
- d) Deux questions ou plus, l'une d'entre elles étant une question de base sur le statut d'activité (ou le statut d'employé), en plus de questions supplémentaires sur des catégories spécifiques de travailleurs dont l'énumération n'est pas simple (exemples A.7 à A.11).

Exemple A.1 (original en anglais)

A.1.1 ☐	A.1.1 Avez-vous un emploi qui vous a fait travailler 4 heures ou plus la semaine dernière (ou auriez-vous travaillé si vous n'aviez pas été absent pour cause de vacances, de maladie, de grossesse, de conflit du travail) (Complétez l'espace A.1.1) 1. Oui → Passez à la question X.X 2. Non → Passez à la question Y.Y

184. La question unique de l'exemple A.1 est posée afin d'établir si l'individu a été employé au cours de la période de référence. Elle repose sur le principe de base du concept : a travaillé pendant une durée minimale ou a été lié à un travail au cours de la période de référence. Le terme clé « travail » peut être interprété de manière plus stricte que le sens conféré au départ (en d'autres termes, en le considérant comme un emploi salarié formel, standard ou régulier). Il s'agit de ne pas partir du principe qu'il renvoie également à un emploi informel, un travail non rémunéré dans le cadre d'une activité familiale, voire dans certains cas à un travail pour compte propre. Il serait préférable de séparer les deux parties de la question, la partie principale et celle entre parenthèses. Les répondants pourraient ainsi déterminer plus facilement à quelle question ils ont répondu « oui » ou « non ». Par ailleurs, la formulation « n'a pas été absent » s'avère ambiguë et doit être précisée.

185. Il a été dit que les questions telles que « Avez-vous eu un travail ou une activité quelconque au cours du dernier... » posent potentiellement problème, car qu'elles sont susceptibles d'inciter les répondants qui sont des agriculteurs, de petits commerçants ou similaires, à répondre immédiatement « non ». Peut-être supposent-elles en entendant le mot « travail » que la question porte sur le travail salarié. En l'absence de questions supplémentaires ou de suivi, de telles questions déboucheront quasi systématiquement sur une sous-estimation de la population d'employés. En fonction du contexte du pays concerné (et plus particulièrement dans les pays où le secteur informel est important), il sera préférable d'éviter l'emploi du terme « travail » dans la question de base sur cette caractéristique. Il est recommandé que les pays utilisent toute une série de termes ou phrases afin de traiter de tous les types d'emploi. Certains groupes posant des problèmes majeurs au niveau de l'identification des personnes employées ont été présentés au chapitre II. Les personnes exerçant uniquement ces types d'activité peuvent ne pas se considérer comme des employés ou comme ayant un travail si le questionnaire et/ou l'agent recenseur ne les y invitent pas.

Exemple A.2 (original en anglais)

À poser à des personnes de 15 ans ou plus sur le travail au cours de la semaine précédant le recensement
(25 mars-1^{er} avril)

A.2.1 Êtes-vous employé ?

☒ Oui → Question X.X

☒ Non

A.2.2 Êtes-vous au chômage ?

☒ Oui → Avez-vous un statut de chômeur ?

☒ Oui

☒ Non

☒ Non → Question Z.Z

186. La question de l'exemple A.2 est trop simple et dans le cas de ceux pour qui la notion d'employé est familière, il est facile d'y répondre par « oui » ou « non ». Ce groupe peut exclure les personnes jugeant que leur activité économique est trop insignifiante ou a peu de valeur. Lorsque la question est si courte, il est fait fi d'informations pertinentes. Il serait plus efficace de préciser la période de référence dans la question, ce qui en garantirait une utilisation plus cohérente. Le questionnaire a été conçu de manière à préciser la période de référence dans les instructions destinées à l'agent recenseur et cette période peut ne pas être systématiquement indiquée dans la question posée.

187. L'exemple A.3 fournit aux répondants des instructions claires et des directives pour compléter le questionnaire. Grâce à l'ajout de la quatrième catégorie de réponse (« Autre travail non rémunéré »), les bénévoles se voient proposer un choix évident; toutefois,

compte tenu de la séquence des questions, ils seront considérés comme sans emploi même s'ils travaillent en tant que bénévoles pour le compte d'entreprises lucratives⁴.

Exemple A.3 (original en anglais)

A.3.1 La semaine dernière, la personne avait-elle un travail à temps plein ou partiel quelconque ?

- Cochez une autre case
- Un « travail » fait référence à tout type de travail occasionnel, temporaire ou à temps partiel pour une heure ou plus.
- Voir la page 12 du guide de recensement pour un complément d'information.
- N'oubliez pas de cocher la case comme ceci : —

- ☐ Oui, a travaillé en contrepartie d'une rémunération ou d'un bénéfice
- ☐ Oui, mais absent, en vacances, en congés payés, en grève ou suspendu temporairement
- ☐ Oui, travail non rémunéré au sein d'une activité familiale → Aller à X.X
- ☐ Oui, autre travail non rémunéré → Aller à Y.Y
- ☐ Non, sans travail → Aller à Y.Y

4 Plusieurs pays posent des questions distinctes spécifiques afin d'identifier les différentes catégories de travail bénévole, mais aucun pays ne semble considérer ces personnes comme des employés, même si elles travaillent pour des entreprises lucratives ou produisant des biens.

188. La question de base sur l'activité économique de l'exemple A.1 est posée afin d'établir si un travail quelconque a été effectué au cours de la période de référence. Toutefois, si l'on tient compte des précisions apportées sur ce qui est pris en compte ou non dans la notion de travail, la question semble trop longue. Par ailleurs, dans le cas d'une approche privilégiant les entretiens, il convient de préciser à qui sont destinées les notes explicatives (à l'agent recenseur ou au répondant).

189. Les notes servent de messages-guides sur les principales catégories à problèmes. En outre, les catégories de réponse peuvent elles aussi constituer des messages-guides utiles. Toutefois, une fois ces éléments ajoutés, la question tend à devenir trop complexe, en particulier si l'activité économique de base, l'activité de subsistance et d'autres activités sont regroupées dans une question. Qui plus est, l'utilisation du terme « subsistance » complique davantage la question étant donné que la portée des activités de subsistance ne sera pas totalement maîtrisée.

Exemple A.4 (original en anglais)

A.4.1 Est-ce que ... a travaillé à un moment quelconque LA SEMAINE DERNIÈRE, à temps complet ou à temps partiel ?

Ceci comprend un travail à temps partiel tel que la fourniture de documents ou l'aide non rémunérée à une entreprise familiale ou une exploitation agricole, ainsi que le service actif au sein des forces armées. Le travail NE comprend PAS les tâches ménagères, les devoirs ou le bénévolat. Les activités de subsistance englobent la pêche, les cultures, etc., à des fins NON essentiellement commerciales.

Lire chaque catégorie et cocher (X) UNE SEULE case adéquate (X)

- 1 ☐ Oui, a travaillé à temps plein ou partiel dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise ET n'a effectué aucune activité de subsistance
 - 2 ☐ Oui, a travaillé à temps plein ou partiel dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise ET a effectué une activité de subsistance
 - 3 ☐ Oui, a effectué une activité de subsistance uniquement
 - 4 ☐ Non (n'a pas travaillé OU n'a effectué que ses propres tâches ménagères, des tâches scolaires ou du bénévolat)
- } ALLER À X.X

A.4.2 Est-ce que ... était en congé dans le cadre d'un emploi ou d'une entreprise LA SEMAINE DERNIÈRE ?

En cas de réponse négative, demander : « Est-ce que ... était temporairement absent ou en vacances dans le cadre d'un emploi ou d'une entreprise la semaine dernière ? »

- 1 ☐ Oui, en congé
- 2 ☐ Oui, en vacances, maladie, conflit du travail, etc.
- 3 ☐ Non

190. La question A.4.1 peut être améliorée notamment en proposant des catégories séparées sur le travail de subsistance et les activités ne relevant pas d'un travail de subsistance, que ce soit dans les catégories de réponse à cocher en plus de celles de base ou dans une question distincte.

191. La deuxième question, A.4.2, détermine s'il existe un lien avec un emploi et précise l'identification de l'employé. Sans cette question, le compte découlant uniquement de l'exemple A.4.1 (à savoir, seulement ceux qui ont eu un travail quelconque au cours de la dernière semaine) donnerait lieu à une mesure incomplète des personnes pourvues d'un emploi en excluant (la plupart de) ceux qui sont temporairement absents. Les deux questions ont la même période de référence. La deuxième question est suivie d'une autre sur le chômage, de telle manière que ceux répondant « non » aux deux questions doivent répondre à des questions visant à établir leur statut de chômeur.

192. Les deux questions du protocole d'interview de l'exemple A.5 sont légèrement différentes de celles de l'exemple A.4. La question de base utilisée pour déterminer si un individu a effectué un travail quelconque pendant la période de référence vise à mesurer le « nombre d'heures effectuées » (les points inhérents à cette caractéristique seront traités ci-dessous dans la rubrique appropriée). Dans les deux exemples, il est clair qu'il est nécessaire de préciser ce que couvre la notion de travail. Les exclusions sont reprises dans la question, et des exemples de ce qui doit être considéré comme un travail sont proposés en guise de messages-guides. Dans l'exemple A.5, les principaux types de travail sont classés de manière à présenter d'abord ceux qui ont le moins de chance d'être signalés avec les types standard en fin de liste et ce, pour conférer une certaine importance aux anciennes activités. Si la liste peut s'avérer pertinente pour les marchés du travail plus avancés, il sera nécessaire de préciser davantage les activités propres aux marchés du travail moins organisés.

193. L'association d'une question sur l'activité de base avec la collecte de données sur les « heures ouvrées » risque d'avoir un impact sur la qualité des données en ce qui concerne l'une des deux caractéristiques. Il convient de tester de telles approches pour autant que cela s'avère utile.

Exemple A.5 (original en anglais)

A.5.1 Combien d'heures avez-vous travaillé la semaine dernière (sans tenir compte du travail bénévole, du travail ménager, des travaux de maintenance ou de réparations pour votre propre famille) ?

Est considéré comme un travail :

- *Le travail sans rémunération dans une exploitation agricole ou une entreprise familiale (par ex. : aider pour l'ensemencement, faire les comptes);*
- *Le travail dans votre propre entreprise, exploitation agricole ou pratique professionnelle, seul ou dans le cadre d'un partenariat;*
- *Le travail en échange d'un traitement, d'un salaire, d'un pourboire ou de commission.*

Nombre d'heures (à l'heure la plus proche)

OU

☐ Aucune

A.5.2 La semaine dernière, étiez-vous au chômage temporaire ou étiez-vous absent de votre travail ou de votre activité ?

Cochez un seul cercle

☐ Non

☐ Oui, en chômage temporaire dans le cadre d'un travail que je devrais reprendre

☐ Oui, en vacances, malade, en grève, en suspension, voire absence pour d'autres raisons

Exemple A.6 (*original en anglais*)

Type d'activité au cours des 30 derniers jours	
A.6.1 Au cours des 30 derniers jours, ... a-t-il travaillé pour de l'argent ? 1. Oui, pour quelqu'un d'autre → ALLER À X.X 2. Oui, pour compte propre 3. Non	A.6.2 Qu'a fait ... au cours des 30 derniers jours ? 1. Entreprise familiale 2. Travail dans les champs/une ferme/ un parc à bétail 3. Recherche active d'un emploi 4. Travail ménager 5. Étudiant 6. Retraité (Autre, à préciser)

194. Les questions utilisées sont assez succinctes car elles ont été utilisées avec un format de questionnaire en mode paysage, courant dans certaines parties d'Afrique, allouant une page à la collecte de détails pour l'ensemble des membres de la famille.

195. Il convient d'éviter autant que possible d'associer la question de base sur le statut d'activité et d'autres caractéristiques, dans ce cas la situation dans la profession, comme à l'exemple A.6.1. Dans ce cas particulier, il n'est pas évident de déterminer en quoi le fait de n'avoir que deux catégories — travailler pour quelqu'un d'autre ou pour son propre compte — influencera les réponses, notamment des personnes ayant un travail non rémunéré ou dans des coopératives de production, voire des travailleurs à domicile. Les catégories de réponse pour la question A.6.2 sont utiles en ce sens qu'elles sont axées sur le travail non rémunéré, en particulier dans les entreprises agricoles et familiales. Toutefois, de solides aptitudes en matière d'interview seront nécessaires pour s'assurer que la règle de la priorité est scrupuleusement respectée lorsqu'une seule catégorie doit être cochée pour chaque personne éligible. Conformément aux principes d'un bon entretien, il convient de prendre connaissance de toutes les réponses possibles avant d'en accepter une. Toutefois, à moins que le répondant ait parfaitement conscience que les réponses apportées dans les deux premières catégories prévalent sur les catégories relatives aux activités non économiques, il est probable que de nombreuses femmes répondront « travail ménager » à la question A.6.2, en particulier celles pour qui cette activité monopolise beaucoup de temps. Les catégories ne s'excluant pas mutuellement, le problème peut être résolu si les agents recenseurs cochent toutes les catégories applicables, comme dans l'exemple A.8 ci-après.

196. Avec le format paysage, il reste très peu de place sur le questionnaire pour les questions ou les explications et, dans ce cas, le manuel et la formation devront avoir traité en profondeur du sens conféré à la notion de « travail » ainsi que des autres catégories de « travail ». Des suggestions de questions peuvent être utilisées pour clarifier davantage les choses avec une liste de types d'activités spécifiques aux divers pays. Il n'y a pas de question permettant de déterminer si les personnes n'ayant pas travaillé pendant la période et qui ne cherchaient pas d'emploi avaient un lien avec un emploi ou une activité et faisaient donc partie de la population active.

197. Il est courant de déterminer la population active à l'aide d'une question assortie de plusieurs réponses qui permettent de proposer des catégories spécifiques; ainsi, pour la « situation dans la profession », les catégories relatives à cette situation seraient utilisées comme invites. S'agissant de la question « Au cours des sept derniers jours, avez-vous effectué un travail quelconque en tant que : a) employé rémunéré/salarié; ou b) personne travaillant à son propre compte avec des employés... », cette formulation peut économiser de l'espace sur le questionnaire mais entraînerait très certainement une sous-évaluation de la population active. Ce problème sera renforcé par l'emploi de termes techniques tels que « personne travaillant à son propre compte » qui sont difficiles à comprendre correctement

pour ceux qui ne sont pas statisticiens. Dans la mesure du possible, la question initiale sur l'emploi doit rester isolée et les questions ayant trait à d'autres caractéristiques doivent être posées à part. La formation d'agents recenseurs doit insister sur l'importance intrinsèque des questions clés. Les études sur la qualité tant des recensements que des enquêtes ont prouvé à quel point cela est primordial.

Exemple A.7 (original en espagnol)

A.7.1 Avez-vous travaillé, même pour quelques heures, la semaine dernière ?

Oui ☐ ——— Aller à X.X

Non ☐ ———

Je ne sais pas ☐ ———

A.7.2 Avez-vous fait quelque chose chez vous pour l'extérieur ou avez-vous aidé quelqu'un dans le cadre d'une activité ou d'un travail ?

Oui ☐ ——— Aller à X.X

Non ☐ ———

Je ne sais pas ☐ ———

A.7.3 Avez-vous un travail mais été absent en raison d'une maladie, de vacances, etc. ?

Oui ☐ ——— Aller à X.X

Non ☐ ———

Je ne sais pas ☐ ———

198. La première des trois questions de l'exemple A.7 est une formulation simple évoquant à la fois la période de référence et l'idée d'un travail « quelconque ». La deuxième sert d'invite pour certains autres types de travail que le répondant ou l'agent recenseur tend à ignorer. Ces catégories pourraient être étendues de manière à couvrir des activités spécifiques qu'il convient de classer comme étant à caractère économique. La troisième question porte sur ceux qui ont un travail bien qu'en étant absents.

199. Les questions de l'exemple A.8 ont été reprises dans le formulaire abrégé et sont destinées à l'autodénombrement. La première question propose une liste de grandes catégories définies parmi l'ensemble des activités susceptibles de définir l'activité économique ainsi que la situation dans la profession d'un individu au cours de la période de référence. Elle associe le travail rémunéré (en tête de liste) et le travail non rémunéré (économique et non économique, en fin de liste). Des catégories spécifiques au chômage et aux activités non économiques sont également incluses (certaines d'entre elles peuvent ne pas convenir pour d'autres situations nationales). La technique consistant à proposer plusieurs réponses est une approche intéressante que les responsables de la planification du recensement dans d'autres pays doivent considérer, même si certains pays préfèrent éviter les choix multiples compte tenu de leur expérience nationale. Le statut de personne pourvue d'un emploi, de chômeur et de personne inactive est ensuite établi dans le cadre du traitement des données en appliquant les règles de priorité du cadre pour la main-d'œuvre. La seconde question valide la réponse apportée à la première catégorie de la question A.8.1 et, pour certains, peut également démontrer l'existence d'un lien avec un emploi (mais uniquement si celui-ci est rémunéré). Dans les pays enregistrant une forte prévalence du travail non rémunéré au sein d'entreprises familiales ou dans le cadre d'un statut d'indépendant, la question pourrait ne pas fournir les résultats souhaités pour ces groupes de travailleurs, à moins qu'elle puisse être modifiée en conséquence.

Exemple A.8 (original en anglais)**A.8.1** La semaine dernière, avez-vous effectué l'une des activités suivantes ? (Cochez toutes les cases vous concernant)

- ☐ Travail rémunéré
- ☐ Retraité d'un travail rémunéré
- ☐ Scolarité à plein temps ou étudiant
- ☐ Travail dans le cadre d'un programme de formation financé par l'État
- ☐ Entretien de la famille ou de la maison
- ☐ Maladie ou handicap permanent
- ☐ Maladie ou blessure temporaire
- ☐ Recherche d'un emploi : peux commencer d'ici à deux semaines
- ☐ Recherche d'un emploi, mais ne peux commencer d'ici à deux semaines
- ☐ En attente de commencer un nouvel emploi
- ☐ Travail non rémunéré dans ma propre entreprise/une entreprise familiale
- ☐ Travail bénévole non rémunéré

A.8.2 Avez-vous actuellement un travail rémunéré ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Exemple A.9 (original en espagnol)**A.9.1** Statut de l'activité

La semaine dernière (NOM)

(Cochez une seule case)

Avez-vous travaillé ?	☐ 1	} Aller à X.X
Pas travaillé mais titulaire d'un emploi ?	☐ 2	
Recherche d'un travail ?	☐ 3	
Étudiant ?	☐ 4	
Personne au foyer ?	☐ 5	
Retraité ou bénéficiaire d'une pension ?	☐ 6	
En incapacité permanente de travail ?	☐ 7	} Aller à X.X
Autres activités ?	☐ 8	

A.9.2 Vérification de l'activité

En dehors (DE LA SITUATION DU POINT A.9.1),

La semaine dernière (NOM)

(Cochez une seule case)

Aidé dans une activité familiale ?	☐ 1	
Vente de produits (vêtements, cosmétiques ou autres) ?	☐ 2	
Préparation de quelque chose à vendre (nourriture, artisanat ou autres) ?	☐ 3	
Aide dans une activité agricole ou un élevage ?	☐ 4	
Autre type de travail en échange d'une rémunération (nettoyage, repasse ou couture de vêtements) ?	☐ 5	} Aller à Y.Y
Pas de travail ?	☐ 6	

200. Dans l'exemple A.9, la première question (A.9.1) présente un grand nombre de catégories proposées dans le précédent ensemble de questions (exemple A.8). Elles sont limitées aux principales catégories liées aux personnes actives et inactives. Dans ce cas, il convient de ne cocher qu'une seule catégorie. Une fois une catégorie sélectionnée, l'agent recenseur est vraisemblablement invité à passer à la question pertinente suivante. Techniquement, il peut être considéré qu'il s'agit de huit questions (bien qu'il y en ait moins de huit puisque la séquence peut être interrompue après le premier « oui » dans l'ordre de priorité). La question A.9.2 est plus élaborée que les questions correspondantes de l'exemple A.7. La question A.9.2 sert à interroger ceux qui ne se sont pas signalés comme des personnes occupées (ils n'ont pas été enregistré comme « ayant travaillé » ou « ayant

eu un emploi »), et qui sont incapables de travailler en raison d'un handicap, en ce qui concerne des activités économiques non traditionnelles (activités économiques rémunératrices et non rémunérées, par exemple dans une entreprise familiale, ou un manœuvre agricole). Les catégories précédentes sont importantes pour une saisie plus exhaustive du travail des femmes, puisqu'elles incorporent des activités réalisées par de nombreuses femmes qui seraient pourtant déclarées comme étant des « personnes s'occupant du foyer » à la première question. Parmi les autres catégories qui seront oubliées, citons celles pour lesquelles les seules activités économiques sont la production de marchandises pour leur propre consommation domestique, la collecte d'eau et le ramassage de bois de chauffage, ainsi que des tâches bénévoles pour des institutions à but lucratif.

Exemple A.10^a (original en anglais)

A.10.1 Avez-vous/... a-t-il (elle) travaillé au moins 1 heure au cours de la première semaine de septembre 2001 ?

☐ Oui → Aller à V.V ☐ Non ☐ Non spécifié

A.10.2 Avez-vous/... a-t-il (elle) effectué une quelconque activité liée à l'agriculture, l'achat et la vente au cours de la première semaine de septembre 2001 ?

☐ Oui → Aller à V.V ☐ Non ☐ Non spécifié

A.10.3 Avez-vous/... a-t-il (elle) fait des petits boulots ou connu une grande activité au cours de la première semaine de septembre 2001 ?

☐ Oui → Aller à V.V ☐ Non ☐ Non spécifié

A.10.4 Quelle était votre principale/la principale activité de ... au cours de la première semaine de septembre 2001 ? (LIRE LES CATÉGORIES)

- ☐ Un travail agricole ou autre non rémunéré
- ☐ Pourvu d'un emploi, pas au travail → Aller à W.W
- ☐ À la recherche d'un premier emploi → Aller à Y.Y
- ☐ À la recherche d'un emploi (pas le premier) → Aller à X.X
- ☐ Pas à la recherche d'un emploi, mais désireux de travailler et disponible → Aller à X.X
- ☐ Étudiant → Aller à Z.Z
- ☐ Tâches ménagères → Aller à Z.Z
- ☐ Retraité sans avoir travaillé → Aller à Z.Z
- ☐ Invalide incapable de travailler → Aller à Z.Z
- ☐ Pas intéressé par un travail → Aller à Z.Z
- ☐ Autre → Aller à Z.Z
- ☐ Non spécifié

^a Utilisé dans la version longue du formulaire sur un échantillon de 10 %.

201. Dans l'exemple A.10, les trois premières des quatre questions utilisées pour déterminer le statut d'activité sont de simples questions présentant une idée claire, appelant une réponse « oui » ou « non ». La première, A.10.1, est la question de base couramment utilisée, en particulier si le questionnaire est au format paysage. Elle inclut les principaux éléments de la notion d'emploi, le nombre minimum d'heures prestées et une période de référence spécifiant la date. Les deux questions suivantes ciblent différents types d'activités susceptibles d'être mal renseignées. Dans la troisième question (A.10.3), un terme local est utilisé; celui-ci devrait renforcer la reconnaissance et la compréhension des implications du terme « travail » utilisé dans la question A.10.1. La quatrième question de la série (A.10.4) est similaire à la première dans les exemples A.8 et A.9; elle combine des catégories d'activités non économiques et de chômage ainsi que ce qui subsiste des activités économiques abordées dans les trois premières questions. À l'instar des questions de l'exemple A.9, la série A.10 couvre toutes les grandes activités à l'exception de la

production de marchandises pour la propre consommation domestique, la collecte d'eau et le ramassage de bois de chauffage. Il semble probable que les personnes effectuant uniquement ces activités seront exclues de la population pourvue d'un emploi.

Exemple A.11 (original en anglais)

A.11.1 Est-ce que ... ou vous possédez des terres pour l'agriculture ? ① Oui ② Non ③ Ne sait pas/non précisé A.11.2 Est-ce que ... ou vous avez effectué un travail pour en tirer une rémunération, un bénéfice ou un gain familial pendant au moins une heure au cours de la semaine qui s'est achevée le 12 mai ? Ceci comprend l'aide apportée à une entreprise ou une exploitation agricole familiale, la vente dans la rue ou le travail à domicile. ① Oui → Passer à A.11.5 ② Non ③ Ne sait pas/non précisé A.11.3 Est-ce que ... ou vous avez participé à une quelconque activité économique reprise sur la liste suivante, pour en tirer une rémunération, un bénéfice ou un gain familial pendant au moins une heure au cours de la semaine qui s'est achevée le 12 mai ? ① Oui → Passer à A.11.5 ② Non ③ Ne sait pas/non précisé	A.11.3 (suite) : ENQUÊTEUR : LIRE LA LISTE SUIVANTE <table border="0"> <tr> <td>Baby-sitting</td> <td>Aide payante d'une infirmière</td> </tr> <tr> <td>Lessive, repassage rémunérés</td> <td>Agriculture de subsistance</td> </tr> <tr> <td>Nettoyage/taille de jardins</td> <td>Couture contre rémunération</td> </tr> <tr> <td>Vente d'aliments/en-cas sur les marchés/arrêts de bus/école</td> <td>Nettoyage de bureaux</td> </tr> <tr> <td>Livraisons vélos/chariots</td> <td>Lavage de voitures</td> </tr> <tr> <td>Vente de denrées alimentaires à domicile</td> <td>Conducteur de taxi</td> </tr> <tr> <td>Vente de friandises à domicile (fondants, etc.)</td> <td>Vendeurs de billets de loterie</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Toute autre activité similaire</td> </tr> </table> A.11.4 Est-ce que ... ou vous aviez un emploi au cours de cette semaine-là, duquel vous étiez temporairement absent ? ① Oui ② Non → Passer à X.X ③ Ne sait pas/non précisé → Passer à X.X A.11.5 Pendant combien d'heures ... ou vous avez travaillé au cours de cette semaine-là ? ① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ⑩ ⑪ Ne sait pas/non précisé → Passer à Y.Y	Baby-sitting	Aide payante d'une infirmière	Lessive, repassage rémunérés	Agriculture de subsistance	Nettoyage/taille de jardins	Couture contre rémunération	Vente d'aliments/en-cas sur les marchés/arrêts de bus/école	Nettoyage de bureaux	Livraisons vélos/chariots	Lavage de voitures	Vente de denrées alimentaires à domicile	Conducteur de taxi	Vente de friandises à domicile (fondants, etc.)	Vendeurs de billets de loterie		Toute autre activité similaire
Baby-sitting	Aide payante d'une infirmière																
Lessive, repassage rémunérés	Agriculture de subsistance																
Nettoyage/taille de jardins	Couture contre rémunération																
Vente d'aliments/en-cas sur les marchés/arrêts de bus/école	Nettoyage de bureaux																
Livraisons vélos/chariots	Lavage de voitures																
Vente de denrées alimentaires à domicile	Conducteur de taxi																
Vente de friandises à domicile (fondants, etc.)	Vendeurs de billets de loterie																
	Toute autre activité similaire																

202. Chacune des quatre premières questions dans l'exemple A.11 (A.11.1 à A.11.4) traite d'un aspect spécifique du travail qui relève d'une activité économique. La première a trait à la propriété de terres et même si une réponse positive à cette question ne veut pas forcément dire que la personne est pourvue d'un emploi, la réponse jette les bases pour vérifier si, à la fin de la série de questions, la personne doit être considérée comme inactive. La deuxième (A.11.2) est la question standard dont beaucoup de pays se servent pour déterminer si la personne a travaillé pendant la semaine de référence. La troisième question (A.11.3) explore des activités spécifiques qui tendent à être oubliées, en particulier dans les pays ayant un secteur informel non négligeable ou se caractérisant par des activités de subsistance. Il faut noter que dans les questions A.11.2 et A.11.3, il est tenu compte à la fois de la semaine de référence et du principe de « tout travail », étant donné que le répondant n'est pas censé supposer que les deux questions sont liées. La quatrième question (A.11.4) représente le groupe de personnes qui avait un emploi ou une entreprise mais ne travaillait pas au cours de la semaine de référence.

5. Personnes pourvues d'un emploi : suggestions pour des questions plus efficaces

203. Dans toute décision d'adoption de la portée étendue des activités économiques, une dimension importante doit être prise en compte : la manière de préserver la comparabilité avec les résultats de recensements précédents et avec d'autres sources, tout en établissant une nouvelle année de base pour le nouveau concept. Néanmoins, si les questions antérieures ne se sont pas avérées efficaces pour saisir des groupes de travailleurs spécifiques, il peut être plus urgent d'améliorer la couverture que d'assurer la comparabilité.

Cependant, il reste indispensable que l'approche adoptée permette de séparer les activités économiques ménagères des autres activités, d'autant plus que les personnes se demandant comment inclure certains types de production domestique, comme la collecte d'eau et le ramassage de bois de chauffage, peuvent diluer la pertinence politique des mesures des personnes pourvues d'un emploi ou au chômage.

Figure III

Fiche aide-mémoire sur l'activité économique du moment

Activité économique

AVEZ-VOUS EFFECTUÉ L'UNE DES ACTIVITÉS SUIVANTES AU COURS DES SEPT DERNIERS JOURS ?

Inclure toute absence temporaire liée à un congé, à l'état de santé ou à des responsabilités familiales/villageoises

▪ **Toute activité dans votre propre exploitation agricole /jardin /parc à bétail/kraal de tout type, ou celui/celle de votre famille**

(Des produits peuvent être destinés à la vente ou à la consommation familiale)

Exemples :

- ♦ Plantation de cultures
- ♦ Désherbage
- ♦ Récolte
- ♦ Chasse d'oiseaux ou d'autres animaux nuisibles loin des cultures
- ♦ Veiller au bétail ou à d'autres animaux
- ♦ Déplacer des cultures pour stocker et vendre

▪ **Collecte d'eau ou de bois de chauffage**

▪ **Tout type d'activité commerciale, quelle que soit sa taille**

Exemples :

- ♦ Petit magasin/kiosque/foyer
- ♦ Vente dans les rues/ sur le marché
- ♦ Nettoyage et réparation de chaussures
- ♦ Brassage de la bière
- ♦ Fabrication/vente de chapeaux, tapis, paniers, bonnets

▪ **Pêche, collecte, élevage/culture de poissons, écrevisses, algues, coquillages ou autre nourriture provenant de la mer, d'un fleuve ou d'une exploitation de crevettes ou poissons**
(Le poisson, etc. : peut être proposé à la vente ou destiné à la consommation familiale)

▪ **Fabrication de produits de l'exploitation agricole ou produits naturels en vente ou destinés à une consommation personnelle**

Exemples :

- ♦ Artisanat, matelas, chapeaux de paille ou bois
- ♦ Fabrication de charbon de bois
- ♦ Fabrication de beurre à partir du lait

▪ **Construction ou grands travaux de réparation dans votre maison ou exploitation ou pour quelqu'un d'autre**

Exemples :

- ♦ Construction/réparation de clôtures/kraals
- ♦ Fabrication/réparation de canaux d'irrigation

▪ **Emploi rémunéré, payé en espèces ou à l'aide d'aliments/logements/vêtements**

Exemples :

- ♦ Emplois à temps plein ou partiel
- ♦ Emplois occasionnels ou à la pièce
- ♦ Emplois temporaires ou permanents

▪ **Bénévolat pour la construction d'un bâtiment ou autre bien physique**

Exemple :

- ♦ Construction d'un abri de bus par une communauté d'entraide

▪ **Bénévolat pour offrir un service à une entreprise de négoce**

Exemple :

- ♦ Bénévolat dans un hôpital privé

204. Pour traiter de ces préoccupations, les étapes suivantes peuvent être adoptées :

a) Garder les questions de base utilisées dans le recensement précédent (avec les améliorations jugées nécessaires, sur la base de l'expérience du recensement);

b) Ajouter une question invitant à indiquer les activités économique principales composant les activités économiques domestiques difficilement mesurables, y compris la collecte d'eau et le ramassage de bois de chauffage.

205. Plusieurs points à noter concernant l'introduction de la question décrite au point *b* ci-dessus :

a) Les pays ont moins la possibilité d'apporter des précisions à des questions préalablement utilisées :

- i) S'ils ont utilisé deux questions ou plus dans leur recensement;
- ii) Si le format du questionnaire offre davantage de place pour rédiger des questions : par exemple, une ou plusieurs pages de questions par individu, ou plusieurs colonnes pour chaque personne avec suffisamment d'espace au niveau des lignes pour encoder les questions, par opposition à une page pour tous les membres ou presque du ménage;
- iii) S'ils ont des enquêtes régulières sur les ménages ou la main-d'œuvre pouvant servir à déterminer l'effet sur les chiffres de l'emploi ou du chômage d'une adoption de la portée élargie des activités économiques. Le recensement pourrait alors être limité à la principale série de questions.

b) Il vaut mieux que la question décrite au point *b* ci-dessus soit limitée à des vérifications relatives à des activités économiques spécifiques (relatives au travail effectué) sans la mélanger avec des catégories d'activités sur le marché du travail;

c) Les vérifications peuvent être présentées soit sous la forme d'une série de catégories dans une question et la ou les réponses saisies dans les catégories appropriées, soit en tant que question appelant des catégories de réponse « oui » et « non », la liste des activités étant saisie sur le questionnaire ou sur une fiche aide-mémoire qui sera lue par le recenseur. La figure III présente un exemple de fiche aide-mémoire. Elle doit être modifiée pour correspondre aux circonstances nationales;

d) Il convient de déterminer s'il ne faut qu'une réponse par question (comme dans l'exemple A.9) ou s'il peut y en avoir plusieurs (exemple A.8). Il peut être judicieux de permettre plusieurs réponses (même si certains pays préfèrent éviter une telle approche, afin que différents types de regroupements soient possibles au moment de la mise sous tableaux et du traitement des données. Dans ce contexte, il convient d'étudier avec soin les implications concernant le codage et le traitement des données.

206. Le dernier exemple (A.12) est un ensemble de questions hypothétiques et non expérimentées montrant comment assurer la couverture des nouvelles activités à considérer comme un emploi. D'autres techniques de questionnaires sont également suggérées.

Exemple A.12

Questions hypothétiques recommandées à des fins de test et d'utilisation dans les pays	
A.12.1	Avez-vous/... travaillé pendant une heure ou plus au cours des 7 derniers jours ?
A.12.2	Avez-vous/... eu un travail non rémunéré dans une entreprise familiale ou une exploitation agricole au cours de 7 derniers jours ?
A.12.3	Avez-vous/... eu le moindre travail au cours des 7 derniers jours ?
	Questions incitatives :
	<i>Travail quelconque dans votre exploitation ou kraal ?</i>
	<i>Activité de pêche ou de collecte de fruits de mer ?</i>
	<i>Fabrication d'un produit destiné à la vente ou à votre consommation personnelle à partir de produits agricoles ou naturels ?</i>
	<i>Collecte d'eau ou de bois de feu ?</i>
	<i>Travail dans une entreprise de quelque type que ce soit ?</i>
	<i>Un travail salarié quelconque (à temps complet ou à temps partiel) ?</i>
A.12.4	Est-ce que vous/... travaille(z) généralement mais était/étiez absent la semaine dernière en raison d'un congé, d'une maladie, d'intempéries, de problèmes industriels ou autres ?
	Enquêteur : En cas de réponse positive à l'une quelconque des questions A.12.1 à A.12.4, passer à la section suivante.

207. Voici les principaux points à relever :

a) Des questions incitatives sont incluses pour les activités d'emploi majeures. Il est préférable de les rendre spécifiques et d'incorporer les activités les plus importantes susceptibles d'être manquées;

b) Des questions distinctes mettent l'accent sur la limite d'une heure dans le but d'inclure le travail à court terme, le travail non rémunéré et les absences temporaires. Telles sont les situations à côté desquelles on passe fréquemment lorsqu'une seule question est posée pour savoir si l'individu a effectué le moindre travail au cours de la semaine de référence.

208. Une extension serait possible : faire de chaque question incitative au point A.12.3 une question distincte avec sa propre réponse « oui/non » ou une question à choix multiples (que certains pays préfèrent éviter). L'un des inconvénients de cette approche, c'est qu'elle étendrait la séquence de questions. Cependant, elle fournirait des informations complémentaires et pourrait être utilisée pour permettre une comparabilité avec les résultats de recensements précédents. Si la compatibilité avec les données historiques est un objectif prioritaire, l'approche modulaire peut être adoptée. Il s'agirait donc de conserver les questions utilisées pour recenser les personnes pourvues d'un emploi et d'ajouter une combinaison des points A.12.1, A.12.2 et A.12.3 pour tenir compte des autres groupes de personnes pourvues d'un emploi qui auraient éventuellement été ignorées, comme dans l'exemple A.9. Il faut résister à la tentation d'incorporer la variable de la « situation dans la profession » dans le cas présent. Alternativement, une fiche aide-mémoire pourrait aussi être utilisée au lieu des questions incitatives de la question A.12.3. Un exemple de fiche est proposé à la figure III. Notons que les exemples d'activités différeront selon les pays; dès lors, les exemples figurant sur la fiche aide-mémoire doivent être variés et spécifiques aux pays. De plus, des activités pertinentes peuvent être ajoutées.

209. Les fiches aide-mémoire se sont avérées très efficaces dans les sondages et elles méritent indéniablement d'être examinées et expérimentées pour les recensements. La liste et

le classement des catégories ainsi que les activités spécifiques couvertes doivent être testés en ce qui concerne : *a)* la facilité avec laquelle la personne interrogée peut s'identifier avec certaines des activités; *b)* la spontanéité avec laquelle la personne interrogée réagit aux catégories telles qu'énoncées; *c)* l'effet de l'ordre des questions et de la liste des activités; et *d)* l'importance des personnes ajoutées à la population pourvue d'un emploi en utilisant une question multicatégorie par rapport à une fiche aide-mémoire afin de rechercher des activités importantes qui ont le plus de chances d'être ratées.

6. Personnes ayant un emploi : questions de mesure

210. Les aspects suivants peuvent nécessiter une préenquête concernant l'activité du moment :

- a)* Tout changement au niveau de la longueur ou du type de période de référence par rapport à ce qui était utilisé dans les recensements précédents;
- b)* Enregistrement réussi ou autre de groupes difficiles, par exemple travail à temps partiel et travail non rémunéré;
- c)* Incidence de l'inclusion de tous les groupes additionnels du champ étendu de la production sur toutes les classifications. Par exemple, incidence de l'inclusion de la collecte d'eau et de bois de feu sur les groupes statut d'activité, branche d'activité et profession;
- d)* Incidence des questions incitatives, des questions supplémentaires ou des fiches aide-mémoire en ce qui concerne l'alinéa *c*;
- e)* Catégories/formulation/exemples supplémentaires possibles concernant des questions incitatives ou des fiches aide-mémoire sur la base de personnes incorrectement enregistrées;
- f)* Absences temporaires : qu'est-ce qui est pris en compte ?
- g)* Évaluation de « à la recherche d'un travail » par comparaison avec « disponible pour le travail » dans le cas des chômeurs;
- h)* Les catégories enregistrées dans « autres » pour les « inactifs »;
- i)* Si une mise en page simple est utilisée, si elle permet de consigner correctement les personnes pourvues d'un emploi et sans emploi.

C. Personnes sans emploi

211. Dans de nombreux pays en développement, le chômage tel que défini par trois critères (sans travail, disponible pour le travail et à la recherche d'un travail) peut ne pas tenir compte de tous les déséquilibres sur le marché du travail. Un taux de chômage général faible ne signifie en aucun cas que les régions ou pays en développement n'ont pas de problèmes d'emploi. En l'absence des prestations de chômage et d'autres services sociaux communs dans la plupart des pays développés, la plupart des habitants de pays en développement ne peuvent être totalement sans emploi, faute de quoi ils ne survivraient pas. Peu de familles sont en mesure de prendre totalement en charge des jeunes ou des adultes au chômage. Bon nombre de personnes des pays en développement tirent leurs revenus d'une série d'activités informelles ou survivent en cultivant leurs propres aliments et ces activités représentent un emploi. Dans les pays en développement, le chômage au sens strict est donc essentiellement présent dans les zones urbaines ou périurbaines où une personne peut être un chômeur total tout en obtenant une aide d'autres membres de la famille disposant d'un emploi ou de proches. S'agissant des jeunes, le chômage peut aussi avoir tendance à être concentré chez ceux qui ont reçu une meilleure éducation puisqu'ils

sont généralement issus de familles plus nanties pouvant se permettre d'assumer des périodes de chômage de ces jeunes. Par conséquent, dans ces pays, le taux de chômage, tel que défini traditionnellement, est un indicateur utile des problèmes du marché du travail pour les seuls groupes mentionnés ci-dessus.

212. Dans les pays en développement, les problèmes sont plus complexes que le simple taux ne le laisse transparaître. C'est la raison pour laquelle il importe de disposer de meilleures statistiques, plus étendues, sur les caractéristiques économiques, de manière à pouvoir examiner en détail la situation de la population active et de la population inactive du moment. Cependant, le recensement peut ne pas être la meilleure source pour obtenir des mesures plus précises de la main-d'œuvre; il devrait être laissé aux enquêtes sur la main-d'œuvre et d'autres enquêtes sur les ménages. Le principal intérêt du critère de mesure aux fins du recensement, c'est qu'il fournit des statistiques pour les petites zones et les petits groupes de la population.

1. Chômeurs : définition opérationnelle

213. Les « chômeurs » comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge défini et qui, pendant la période de référence, étaient :

- a) Sans travail, c'est-à-dire qui n'avaient ni un emploi salarié ni un emploi indépendant;
- b) Disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour occuper un emploi salarié ou indépendant;
- c) À la recherche d'un travail, c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente donnée pour chercher un emploi salarié ou indépendant.

2. Chômeurs : conditions de l'application de la définition

214. La première grande exigence pour être considéré comme un membre de la population active au chômage est de ne pas avoir été employé pendant la période de référence. La deuxième exigence est que la personne aurait pu travailler au cours de la période de référence pertinente ou commencer à travailler quasiment immédiatement par la suite si un emploi lui avait été proposé au cours de la période en question. La troisième exigence dispose que, dans un passé récent, la personne doit avoir activement cherché un travail.

215. L'exigence d'être « sans travail » vaut pour la semaine de référence dans de tels cas, conformément aux règles de priorité. Pour le critère de disponibilité, les recommandations internationales stipulent que la période doit correspondre à la semaine de référence actuelle (bien que certains pays utilisent la semaine de référence actuelle et les deux semaines suivantes). L'extension de la période de disponibilité dans le futur permet à une personne de prendre les dispositions nécessaires pour faire face à d'autres engagements après avoir reçu une offre d'emploi, par exemple les femmes prestant des services de garde d'enfants ou des travaux domestiques. Les recommandations internationales ne renseignent pas de période de référence précise pour la recherche active d'un travail; toutefois, le mois ou les quatre semaines précédentes ont généralement été utilisés. En allongeant indifféremment l'une des deux périodes de référence, on obtiendra des mesures plus larges du chômage et le nombre de chômeurs grossira. Il est important d'avoir conscience des jours fériés et d'autres événements majeurs de plusieurs jours pendant les périodes de référence utilisées pour les catégories « à la recherche d'un travail » et « disponible pour le travail » et d'essayer d'éviter de les inclure.

216. Les significations de l'expression « à la recherche active d'un travail », telles qu'interprétées dans les pays développés, incluent ce qui suit : l'inscription à un bureau de placement public ou privé; la candidature auprès d'employeurs par écrit ou en personne; les démarches sur les lieux de travail, dans les fermes ou à la porte des usines, sur les marchés ou dans les autres endroits où sont traditionnellement recrutés les travailleurs; l'insertion ou la réponse à des annonces dans les journaux. Les étapes en vue de l'obtention du statut d'indépendant comprennent la recherche de terrains, d'immeubles, de machines ou de matériel pour créer une entreprise personnelle; les démarches pour mobiliser des ressources financières; les demandes de permis ou de licences et similaires, voire le respect d'autres étapes pour démarrer une entreprise ou d'étapes similaires aux fins du lancement d'une activité agricole. De telles étapes « actives » sont souvent difficilement identifiables dans la plupart des pays en développement, en particulier dans les zones rurales. Il n'existe souvent pas de bureaux de l'emploi, ou alors ils sont réputés pour leur inefficacité, et peu se donnent la peine de les contacter. Par ailleurs, il y a souvent peu d'entreprises ou d'organismes gouvernementaux dans la région auprès desquels les demandeurs d'emploi peuvent solliciter un travail. Les financements ou les terrains appropriés pour les entreprises ou à des fins agricoles sont fréquemment très limités. Cependant, une personne sans emploi peut en réalité être disponible pour un travail si l'opportunité d'une activité économique quelconque lui est offerte dans la région. Les femmes en particulier peuvent s'occuper avec des tâches ménagères et ne prendre aucune mesure effective pour trouver un emploi, mais si l'opportunité se présente, elles pourraient aisément être disponibles pour ce travail. De plus, il y a d'autres catégories de personnes qui n'ont pas recherché activement un travail mais étaient disponibles au cours de la période de référence qui peuvent être considérées comme des « chômeurs » conformément aux normes internationales. Il s'agit notamment de ceux qui s'attendaient à commencer un travail sous peu, de ceux qui ne croyaient pas qu'il y avait du travail, de ceux qui ne savaient pas où et comment rechercher un emploi, etc. (voir Hussmanns, Mehran et Verma, 1990).

217. La mesure stricte traditionnelle du chômage voulant que les personnes doivent avoir recherché activement un travail signifiera donc généralement que les taux de chômage mesurés pour de nombreux pays en développement seront faibles. Les recommandations internationales reconnaissent le problème et permettent aux pays d'assouplir le critère de la recherche active d'un travail si cela s'avère nécessaire dans leur situation. Cependant, très peu de pays semblent l'avoir fait pour leurs recensements et cela peut en partie expliquer pourquoi des taux de chômage très faibles sont déclarés par la plupart des pays en développement et en transition⁵. Il n'y a pas que l'obligation pour une personne de rechercher activement un travail qui peut faire baisser le taux de chômage; il y a aussi la définition générale de l'emploi pour autant qu'elle soit appliquée dans les faits.

218. Idéalement, des questions sur la « recherche active » et la « disponibilité » doivent être posées afin de fournir des statistiques pour les mesures du chômage à la fois « strictes » et « assouplies ». Il peut par exemple s'avérer utile de poser les deux questions dans un recensement afin de fournir des estimations à la fois strictes et souples du chômage, en particulier en vue d'une comparaison des résultats, puis de poursuivre éventuellement les futurs recensements avec un seul concept. Il serait également utile que la classification des chômeurs fasse la distinction entre les primo-demandeurs d'emploi et les autres.

219. Les règles de priorité du cadre de référence pour la main-d'œuvre font prévaloir le chômage sur l'inactivité économique. Par conséquent, même les personnes qui, au cours de la période de référence, étaient pour l'essentiel inactives doivent être classées comme des chômeurs si elles satisfont aux trois conditions de la définition du chômage susmentionnée. Ces personnes peuvent notamment être des étudiants, des personnes s'occupant du foyer et des retraités. Il convient toutefois de noter que, sur la base des mêmes règles prioritaires, les personnes ayant effectué une activité économique au cours de la période

5 Il convient donc de déterminer si utiliser uniquement le critère « disponible pour travailler » est envisageable et pertinent.

de référence doivent être considérées comme pourvues d'un emploi même si elles étaient essentiellement sans travail, disponibles pour un emploi et à la recherche d'un travail au cours de la période.

3. Chômeurs : examen des questions utilisées dans les recensements nationaux

220. Les questions sur le chômage ont été formulées de diverses manières; elles se différencient : *a)* par la longueur de la période de référence; elles peuvent utiliser la même période de référence que pour les personnes pourvues d'un emploi (par exemple, une semaine) ou une période plus longue mais englobant la période de référence pour les personnes actives (par exemple, un mois comprenant la semaine pour la population pourvue d'un emploi); *b)* par l'utilisation d'un des deux critères, « à la recherche d'un travail » et « disponible pour le travail », ou des deux; *c)* si les deux critères sont adoptés, selon qu'ils s'appliquent à une question, à une question à deux parties ou à deux questions distinctes; et *d)* par l'utilisation ou non de la même période de référence pour les trois (ou deux) critères.

221. La présente section analyse les types de questions ci-après, en mettant l'accent sur l'utilisation des deux critères « disponibles pour travailler » et « à la recherche d'un travail » :

- a)* Une question utilisant un seul critère, en appliquant soit la période de référence courte soit la longue (exemples B.1 à B.6);
- b)* Une question reprenant les deux critères (exemple B.7);
- c)* Deux questions ou plus ou des parties d'une question traitant tour à tour de chaque critère, en appliquant soit i) les mêmes périodes de référence, soit ii) une période différente pour chaque critère (exemples B.8 à B.13).

222. Dans l'exemple B.1, la signification de « chômeurs » est laissée à l'interprétation de la personne interrogée. Elle pourrait donc renvoyer à des personnes correspondant à l'un des critères ou aux deux. De plus, la structure de la question suggère que les chômeurs sont considérés comme comptant parmi les « inactifs », ce qui, d'après les recommandations internationales, n'est pas le cas d'un point de vue conceptuel.

223. Dans l'exemple B.2, la question de base cherche à déterminer le statut d'activité des individus et prend la semaine écoulée pour période de référence; celle-ci est appliquée à toutes les catégories présentées, l'une d'entre elles demandant si la personne a cherché un travail. La question qui suit (illustrée dans l'exemple A.9) fait office de filtre afin d'exclure des groupes indiquant qu'ils n'ont pas travaillé au cours de la semaine de référence ceux qui ont exécuté un type quelconque d'activité économique. Ensemble, ces questions donnent une estimation de ceux qui pourraient avoir été employés. La période de référence est probablement trop courte, puisque certaines personnes cherchant éventuellement un travail ne le font pas continuellement. Le critère de la « disponibilité » n'est pas appliqué. Les deux éléments peuvent engendrer des effets contraires sur le nombre total de personnes classées dans la catégorie « chômeurs », sans forcément s'annuler.

224. L'exemple B.3 utilise la même question de base pour certains types d'activité de la population active, des chômeurs et des groupes d'inactifs. La période de référence de 30 jours s'applique à tous les statuts d'activité, mais elle est assez longue pour envisager une mesure du nombre de chômeurs. C'est la durée généralement utilisée pour la « recherche active », même pour ceux qui appliquent la période de référence d'une semaine à la population active. Compte tenu du format paysage utilisé dans le questionnaire de ce pays, il reste peu de place pour des questions incitatives ou des explications sur le questionnaire; dans ce cas, le manuel et la formation doivent avoir couvert à fond les autres

catégories de « travail » et la signification de « à la recherche active d'un travail » en particulier. Veuillez également noter que, dans les faits, la « recherche active d'un travail » sera combinée à une ou plusieurs autres activités mentionnées; dès lors, il aurait été intéressant de tolérer plusieurs réponses.

Exemple B.1 (original en anglais)

B.1.1 Êtes-vous :		
a) Pourvu d'un emploi :		
Emploi à temps plein (33 heures et plus par semaine)		} Les employeurs, les indépendants, les agriculteurs ainsi que les travailleurs contribuant à l'entreprise familiale sont considérés comme étant pourvus d'un emploi s'ils travaillent 12 heures ou plus par semaine. Veuillez répondre aux questions 11 à 16
Emploi à temps partiel (12 à 32 heures par semaine)		
b) Inactif, mais :		
Au chômage		} Veuillez répondre aux questions 11 à 13 sur votre dernière profession Si vous n'avez jamais travaillé avant et êtes à la recherche d'un emploi, répondez à la question 12 en indiquant « pas encore de profession »
En congé parental, en congé maternité ▼		
Étiez-vous au chômage lorsque vous avez pris votre congé de maternité ?		☐ Oui ☐ Non
Service militaire		} Veuillez répondre aux questions 15 et 16 pour votre trajet jusqu'aux casernes ou votre lieu de service
Service de remplacement		
Prestations de retraite tirées de son propre emploi		} Veuillez répondre aux questions 11 et 12 sur votre dernière profession
Pension de veuve		
Aide familiale		} Veuillez répondre aux questions 14 à 16 sur l'école dans laquelle vous êtes inscrit(e)
Élève, étudiant		
Enfant actuellement non scolarisé		
Autre gagne-pain		
		Ex. : loyer, pension alimentaire, aide sociale, soutien financier grâce aux proches, etc.

Exemple B.2 (original en espagnol)

B.2.1 Situation d'activité

La semaine dernière, est-ce que (NOM)

(Cocher une seule case avec un « X »)

a travaillé ?		☐ 1	} Aller à X.X
n'a pas travaillé mais avait un emploi ?		☐ 2	
a cherché un travail ?		☐ 3	
est un étudiant ?		☐ 4	
est une aide ménagère ?		☐ 5	
est à la retraite ou reçoit une pension ?		☐ 6	
est dans l'incapacité de travailler en permanence?		☐ 7	} Aller à Y.Y
a exercé d'autres activités ?		☐ 8	

Exemple B.3 (*original en anglais*)

Type d'activité au cours des 30 derniers jours	
B.3.1 Au cours de 30 derniers jours, est-ce que ... a effectué un travail rémunéré en espèces ? 1. Oui, pour quelqu'un d'autre 2. Oui, pour lui (elle)-même 3. Non	B.3.2 Qu'a donc fait ... au cours des 30 derniers jours ? 1. Activité familiale 2. Travail sur des terres/exploitations agricoles/parc à bétail 3. Recherche active d'un travail 4. Tâches ménagères 5. Étudiant 6. Retraité 7. (Autre, préciser)

Aller à X.X
 → Aller à B.3.2

Exemple B.4 (*original en anglais*)

B.4.1 Si ... ou vous vous étiez vu proposer un emploi cette semaine-là, qu'est-ce qui aurait empêché ... /vous de l'accepter ?	
1. Rien	5. Pas intéressé par un travail
2. L'école	6. Autre (préciser _____)
3. Tâches ménagères	9. Ne sait pas/non précisé
4. Retraite	

225. La question B.4.1 est adressée aux personnes qui ne travaillaient ni n'avaient un emploi pour lequel elles étaient temporairement absentes au cours de la semaine de référence. Le principal critère appliqué dans cette question est « disponible pour travailler » ; elle se rapporte donc à la définition assouplie. La question est compliquée du fait qu'on cherche à expliquer pourquoi l'individu n'a pas accepté un emploi proposé au cours de la période de référence sans déterminer avant tout si celui-ci était disponible pour ou intéressé par un travail. Seule une catégorie laisse clairement transparaître que la personne ne cherche pas de travail. De plus, la catégorie de réponse « rien » semblerait suggérer qu'il s'agit du groupe pouvant être assimilé aux chômeurs, mais elle présente une certaine ambiguïté sur la signification réelle de ce « rien ». Qui plus est, les personnes relevant de cette catégorie peuvent ne pas accepter un emploi qui leur est offert, bien que rien ne les en empêche. De plus, la période de référence d'une semaine est courte, parce que certaines personnes ayant la charge de tâches ménagères peuvent avoir besoin de plus de temps pour obtenir de l'aide, même si elles veulent accepter l'emploi proposé.

Exemple B.5 (*original en espagnol*)

B.5.1 Au cours des quatre dernières semaines, est-ce que vous (ou nom) avez/a cherché un travail ?
Oui ☐
Non ☐
Je ne sais pas ☐

226. La question B.5.1, adressée à ceux qui ne travaillaient pas et n'étaient ni en congé ni en chômage technique au cours de la semaine écoulée, est simple et devrait être comprise par la plupart des gens. Elle n'indique pas ce qu'implique « la recherche d'un em-

ploi », mais les répondants pourraient vraisemblablement considérer le plus petit effort fourni comme une recherche de travail. Comme recommandé dans les normes internationales, la durée correspond aux quatre semaines précédant le recensement.

Exemple B.6 (original en anglais)

B.6.1 Avez-vous activement cherché un travail au cours des quatre dernières semaines ?

Par exemple, par l'intermédiaire d'un bureau de placement, d'offres d'emploi, en contactant des lieux de travail potentiels, etc.

☐ Oui 1

☐ Non 2

227. Dans ce questionnaire de recensement en particulier, la question B.6.1 est précédée par deux autres sur l'emploi renvoyant à « la semaine dernière » comme période de référence; la question sur la recherche d'un emploi a trait aux quatre dernières semaines (incorporant également la semaine écoulée). Une simple question est utilisée pour déterminer le statut de chômeur et seul le critère « à la recherche active d'un travail » est appliqué. La question clarifie dans une certaine mesure ce que signifie « à la recherche active d'un travail ». Cependant, les personnes à la recherche d'un emploi ne sont peut-être pas toutes disponibles pour accepter un travail qui leur est offert à brève échéance. La mesure de la question B.6.1 peut donc surestimer le nombre de gens cadrant avec la définition stricte des chômeurs, autrement dit ceux qui cherchent et sont disponibles pour un travail.

Exemple B.7 (original en anglais)

B.7.1 S'il s'agit d'un travailleur sous-employé ou d'un inactif, est-il à la recherche d'un emploi/disponible pour un emploi ?

☐ Oui 1

☐ Non 2

228. Dans l'exemple B.7, « sous-employé » et « inactif » sont définis sur la base de questions précédentes. Les concepts « à la recherche » et « disponible » doivent être définis pour que la question soit efficace, mais ces dispositions ne sont pas proposées. La question ne permet pas de déduire que les répondants qui ont répondu par l'affirmative avaient cherché du travail, étaient disponibles pour un emploi ou les deux. La brièveté de la question s'explique par l'espace très limité imposé par une présentation au format paysage.

Exemple B.8 (original en anglais)

B.8.1 Quelle était votre principale activité au cours des sept derniers jours ?

Travail — rémunéré non saisonnier	[1]
Travail — non rémunéré non saisonnier	[2]
Travail — rémunéré saisonnier	[3]
Travail — non rémunéré saisonnier	[4]
En congé	[5]
Travail non rémunéré pour assurer le ménage ou dans une entreprise	[6]
Au chômage et à la recherche d'un travail	[7]
Pas à la recherche d'un travail mais disponible pour un travail	[8]
Personne au foyer à temps plein	[9]
Étudiant à plein temps	[10]
Indisponible pour d'autres raisons	[11]

229. La question B.8.1 combine plusieurs éléments du statut d'activité et de la situation dans la profession dans la liste des catégories de réponse possibles. La question n'attend qu'une seule réponse compte tenu du mot « principalement » dans la question de base. La période de référence d'une semaine s'applique aux définitions des personnes pourvues d'un emploi et des chômeurs; dès lors, certains chômeurs peuvent être perdus au profit d'autres catégories telles que les « personnes s'occupant du foyer », par exemple, celles qui avaient cherché un travail un peu avant et/ou seraient disponibles pour un travail un peu plus tard. Cependant, l'utilisation du terme « principalement » peut gonfler les rangs des personnes pouvant être considérées comme des chômeurs si, au cours de la semaine de référence, plus de temps a été consacré à la recherche d'un travail qu'au travail proprement dit (par exemple, si la personne travaillait un jour et cherchait un emploi les quatre à six autres jours). Dès lors, c'est le répondant qui décide de l'ordre ou de la priorité à assigner aux différentes activités dans lesquelles il était engagé pendant la période de référence. Les deux critères sont pris en compte dans les catégories (B.8.1, réponses 7 et 8). Cependant, la catégorie de réponse « ne cherchant pas un travail mais disponible pour le travail » n'est pas une réponse directe à une question sur ce qu'une personne faisait principalement, puisqu'elle n'implique de toute évidence aucune action.

230. Dans l'exemple B.9, seule la notion stricte de chômage a été utilisée. La réponse 7 de la question B.9.2 doit de préférence différencier ceux n'ayant jamais travaillé avant et ceux ayant travaillé dans le secteur de l'agriculture de subsistance ou de la pêche.

Exemple B.9 (original en anglais)

B.9.1 a) Cette personne a-t-elle cherché un travail pour gagner de l'argent au cours des quatre dernières semaines ?

- 1 ☐ Oui → Aller à X.X
2 ☐ Non → Passer à B.9.2

B.9.1 b) La semaine dernière, cette personne aurait-elle pu commencer un travail qui lui aurait été proposé ou avoir repris le travail si elle avait été rappelée ?

- 1 ☐ Oui, elle aurait pu aller travailler
2 ☐ Non, en raison d'une maladie temporaire
3 ☐ Non, pour toutes les autres raisons (à l'école, etc.)

B.9.2 Quelle a été la dernière période de travail de cette personne (même pour quelques jours) ?

Ne pas inclure les activités de subsistance.

- 1 ☐ 2000
2 ☐ 1999
3 ☐ 1998
4 ☐ 1995 à 1997
5 ☐ 1990 à 1994 → Passer à Y.Y
6 ☐ 1989 ou avant → Passer à Y.Y
7 ☐ N'a jamais travaillé ou a effectué uniquement des activités de subsistance → Passer à Y.Y

231. Les trois questions de l'exemple B.10 sont liées à la recherche d'un emploi et à la disponibilité pour le travail, mais la deuxième et la troisième ont davantage trait à la mesure du chômage. La première, B.10.1, cible ceux qui attendent de commencer à travailler au cours des quatre semaines suivantes, tandis que les deux autres s'appliquent à ceux qui n'ont pas travaillé la semaine précédente et ont cherché activement un travail. La période de référence pour la recherche (B.10.2) est raisonnablement longue et le délai dans lequel le demandeur d'emploi pourrait commencer à travailler, si un emploi se présente, est de seulement une semaine, comme recommandé dans les normes internationales.

Exemple B.10 (*original en anglais*)

B.10.1 La semaine dernière, aviez-vous pris des dispositions précises pour commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines à venir ?

☐ Non

☐ Oui

B.10.2 Avez-vous cherché du travail au cours des quatre dernières semaines? Par exemple, avez-vous contacté un bureau national de placement, vérifié les possibilités auprès d'employeurs, publié ou répondu à une annonce ?

Cocher une seule case

☐ Non

☐ Oui, ai cherché un emploi à temps plein

☐ Oui, ai cherché un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

B.10.3 Auriez-vous pu commencer un travail la semaine dernière si un emploi avait été disponible ?

Cocher une seule case

☐ Oui, j'aurais pu commencer à travailler

☐ Non, j'avais déjà un emploi

☐ Non, maladie ou handicap temporaire

☐ Non, responsabilités personnelles ou familiales

☐ Non, à l'école

☐ Non, autre motif

Exemple B.11^a (*original en anglais*)

B.11.1 La semaine dernière avez-vous... ?

Cocher toutes les cases valables

☐ effectué un travail rémunéré

☐ quitté un travail rémunéré

☐ été scolarisé à plein temps ou été étudiant

☐ travaillé sur un projet de formation financé par le gouvernement

☐ pris soin de la famille ou de la maison

☐ souffert d'une maladie ou d'un handicap permanent

☐ souffert d'une maladie ou d'une blessure temporaire

☐ cherché un travail et été disponible pour débiter un emploi dans les 2 semaines

☐ cherché un travail mais sans être disponible pour commencer dans les 2 semaines

☐ attendu de commencer un nouveau travail

☐ effectué un travail non rémunéré dans une entreprise personnelle/familiale

☐ fait du volontariat non rémunéré

^a Repris dans un questionnaire en version abrégée.

232. Dans la question B.11.1 (voir aussi l'exemple A.8), les catégories utilisées ne sont pas toutes applicables ou pertinentes pour d'autres pays et des tests peuvent révéler qu'en cas d'adoption de cette approche, certains ajustements s'avéreront sans doute nécessaires. Chacune des deux catégories traitant des chômeurs est composée de deux parties qui se différencient par des conjonctions (« et » et « mais »). La formulation pourrait donner d'assez bon résultats avec un questionnaire à remplir soi-même (comme dans le cas présent), mais pas dans le mode d'entretien de collecte de données. Les deux catégories peuvent sembler identiques si le répondant n'est pas très attentif. Il pourrait être utile de mettre en évidence — ou, dans le mode entretien, d'insister sur — les mots « et » dans le premier cas et « mais » dans le second. La technique permettant plusieurs réponses⁶, les enquêteurs devront être informés que le répondant peut cocher uniquement l'une des deux catégories

⁶ Comme indiqué au paragraphe 199, certains pays évitent l'utilisation de réponses multiples.

relatives au chômage, bien que toutes les autres puissent être cochées si elles sont valables. Une telle restriction dans une question à choix multiple devrait être testée. Par ailleurs, il n'existe aucune catégorie pour « disponible pour un travail mais pas à la recherche d'un emploi », ce qui permettrait d'utiliser la définition assouplie du chômage. Enfin, pour l'exemple B.11, la période de référence pour la disponibilité à travailler (à savoir « disponible pour débiter un emploi dans les deux semaines ») n'est pas courante. Elle devrait faire référence à « disponible pour commencer la semaine dernière » ou, dans certains pays, à « la semaine dernière ou les deux semaines à venir ».

Exemple B.12 (original en anglais)

B.12.1

Indiquer si, au cours des quatre dernières semaines, la personne a activement cherché un emploi ou tenté de lancer sa propre activité

1 ☐ Oui

2 ☐ Non

B.12.2

Si l'opportunité se présentait, indiquer si la personne est désireuse de commencer à travailler dans les 2 semaines

1 ☐ Oui

2 ☐ Non

B.12.3

Indiquer si la personne a, au cours de son existence, occupé un poste rémunéré ou a été un travailleur familial collaborant à l'entreprise familiale

1 ☐ Oui → B.12.4 Indiquer en quelle année cette activité a pris fin —→ Passer à la question X.X

2 ☐ Non → Passer à la question X.X

233. La période de référence pour la recherche d'un emploi dans la question B.12.1 respecte la norme internationale des quatre semaines précédentes, mais la période de référence pour la disponibilité dans la question B.12.2 ne concerne que les deux semaines suivantes. Elle devrait faire référence à « la semaine dernière » ou « la semaine dernière et les deux semaines à venir » pour respecter les pratiques internationales. Les troisième et quatrième questions servent à faire la distinction entre les primo-demandeurs d'emploi et ceux qui ont récemment perdu leur emploi ou qui redeviennent membres de la population active.

Exemple B.13 (original en anglais)

B.13.1a

Mesures actives

En cas de réponse négative passer à X.X

Au cours des QUATRE DERNIÈRES SEMAINES avant le 10 octobre, est-ce que (la personne) a pris des mesures actives pour trouver un emploi ?

O = Oui

N = Non

Par exemple, (la personne) a visité des usines ou d'autres lieux de travail, passé ou répondu à des annonces, cherché un terrain ou un bâtiment, voire du matériel pour lancer sa propre affaire ou exploitation agricole

B.13.1

Disponibilité

En cas de réponse négative passer à X.X

Si un emploi lui a été proposé, à quelle échéance (la personne) peut-elle/il commencer ?

1 = Dans un délai d'une semaine

2 = Entre 1 et 2 semaines

3 = 2 à 4 semaines

4 = passé un délai de 4 semaines

5 = Ne choisit pas de travailler

Aller à Y.Y

234. Dans l'exemple B.13, deux questions servent à déterminer le statut de chômeur. La première prend les quatre semaines écoulées en guise de période de référence, à l'instar de la plupart des exemples précédents, et illustre la notion de « mesures actives ». Les catégo-

ries de réponse « oui/non » contribuent à simplifier la question. La disponibilité pour un nouvel emploi est évaluée dans la deuxième question. Au lieu d'appliquer une période de référence spécifique, quatre intervalles de temps sont utilisés, dont trois correspondent à des périodes de référence généralement utilisées avec cette question. Cette approche fournit la flexibilité suffisante pour définir puis ajuster la période de référence par l'agrégation des réponses. Elle laisse également la place à des analyses et à certaines questions politiques ayant trait au chômage qui pourraient être étudiées. Il est indispensable de tester la question si cette formulation doit être adoptée dans des pays qui ne l'ont pas utilisée précédemment. Il est particulièrement important de déterminer l'effet potentiel de la présentation de la série de questions sur la volonté des gens à commencer un travail offert à brève échéance. Ainsi, il est possible que bon nombre des personnes pouvant commencer un travail dans un délai de deux semaines aient un intervalle de temps plus important si l'option leur était offerte. Si une période de référence était imposée à l'étape de la mise en tableaux, les résultats pourraient être faussés.

4. Chômeurs : suggestions visant à améliorer l'efficacité des questions

235. Pour avoir une meilleure idée de l'ampleur du taux de chômage, il serait peut-être bon d'envisager un assouplissement du critère « à la recherche active d'un travail ». Les enquêtes sur les ménages incluent souvent des questions sur la recherche active d'un travail et sur la disponibilité pour travailler. L'inclusion des deux questions offre la possibilité d'étudier les effets d'un assouplissement de l'un des critères lors de la définition du chômage. Des tests doivent être réalisés pour déterminer les répercussions avant l'introduction de la définition assouplie dans le questionnaire de recensement. Il vaut mieux que le critère de la disponibilité pour travailler fasse l'objet d'une question distincte que d'une simple catégorie de réponse. Cependant, il est probablement plus pertinent de viser une simple mesure brute du chômage à partir du recensement et de laisser le soin aux enquêtes sur les ménages d'appliquer des concepts définis avec davantage de précision. Alors qu'il est souvent considéré que la question du chômage est simple, les planificateurs du recensement devraient certainement l'étudier avec soin pour établir avec précision ce qu'ils mesurent.

236. L'exemple B.14 fait suite à l'exemple A.12 dans la section relative à l'emploi. Les questions B.14.1 et B.14.2 traitent du chômage. Les deux définitions (stricte et assouplie) des chômeurs peuvent toutes deux être utilisées sur la base des réponses apportées à ces deux questions.

237. Les réponses proposées dans la question B.14.1 sont sans doute trop détaillées et peuvent être simplifiées. Les personnes mentionnant des responsabilités familiales et une maladie à la question B.14.1 ne sont pas disponibles pour travailler et peuvent sauter la question B.14.2.

238. La question sur la disponibilité pour travailler doit être formulée avec soin (question B.14.2). Dans certains pays, cette question a amené des répondants à espérer recevoir une offre d'emploi. La question peut aussi être inappropriée lorsque des réponses par personne interposée sont fournies au nom d'autres membres du ménage.

5. Chômeurs : questions de mesure

239. Les variations possibles sur la (les) question(s) du chômage doivent être rigoureusement testées avant d'être introduites. Des tests préliminaires devraient par ailleurs être axés sur l'interprétation du mot « disponible » par les personnes interrogées, en particulier dans les pays où la traduction dans ce domaine est couramment effectuée par le recenseur.

Exemple B.14

Questions hypothétiques, recommandées à des fins de test et d'utilisation dans les pays

B.14.1 Est-ce que vous/... avez/a activement cherché un travail au cours des quatre dernières semaines ?

- ☐ Oui
- ☐ Non — travailleur saisonnier attendant la saison de pointe
- ☐ Non — estime qu'aucun travail n'est disponible
- ☐ Non — fatigué(e) de chercher
- ☐ Non — ne sais(t) pas où chercher
- ☐ Non — en attente d'un travail approprié
- ☐ Non — mauvais temps
- ☐ Non — responsabilités familiales
- ☐ Non — malade
- ☐ Non — autres motifs (préciser _____)

B.14.2 Si une opportunité de travail vous avait été offerte, auriez-vous pu commencer la semaine dernière ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

B.14.3 Que faisiez-vous/quelle était votre situation la semaine dernière ?

Étudiant	1
Tâches ménagères	2
Inactif et invalide	3
Malade	4
Retraité/âgé	5
Bénéficiaire d'une pension, d'une location ou d'autres revenus	6
Autre	7

D. Population inactive du moment

240. Comme indiqué précédemment, la « population inactive du moment » est composée de toutes les personnes qui, au cours de la période de référence, ne sont ni pourvues d'un emploi ni au chômage. Il est bon de déterminer les raisons pour lesquelles ces personnes relèvent de ce groupe sur le plan des activités alternatives dans lesquelles elles étaient engagées, qui bénéficient d'une priorité moindre dans le cadre de référence pour la main-d'œuvre qu'en ayant un emploi ou en étant au chômage. La question B.14.3 permet d'obtenir des réponses de ceux qui n'étaient pas pourvus d'un emploi au cours de la période de référence en ce qui concerne leurs activités en cours pendant ladite période. Les réponses à cette question pourraient permettre d'analyser pourquoi certaines personnes ne sont pas actives au moment considéré. Les catégories utilisées dans la question devraient être vérifiées lors de tests préliminaires afin de veiller à ce qu'elles soient compréhensibles, suffisantes et utiles au regard de la situation qui règne dans chaque pays.

Chapitre V

Situation au regard de l'activité habituelle

A. Introduction

241. Pour les utilisateurs souhaitant disposer d'une vue d'ensemble de l'activité couvrant toutes les saisons, des statistiques sur l'activité économique couvrant une période de 12 mois, en lieu et place d'une période récente courte comme indiqué au chapitre IV, sont essentielles. De telles données sont utilisées aux fins de la planification économique et des ressources humaines. Elles peuvent en outre s'avérer particulièrement précieuses pour les estimations comptables nationales. Elles dépendent moins de la date précise du recensement (voir chap. II, sect. C) et cadrent avec d'autres statistiques établies sur une base annuelle, telles que le revenu du ménage, ou des statistiques spécifiques à la situation normale des membres du ménage, dont la scolarisation.

242. Les statistiques sur l'activité économique couvrant une période de 12 mois peuvent être collectées en recourant à l'approche de l'« activité prédominante » ou à celle du « statut d'activité habituel », comme suit :

a) Activité prédominante : cette approche est fondée sur ce que le répondant (parmi les employés, les chômeurs et les inactifs) pense de son activité principale ou prédominante au cours de la période de 12 mois.

b) Statut d'activité habituelle : cette approche est plus complexe et exige une mesure séparée du temps passé en tant qu'employé, chômeur et inactif (un complément d'information est proposé ci-dessous).

243. Cette approche diffère de celle basée sur le statut d'activité habituelle. Les personnes inactives pendant 22 semaines, employées pendant 18 semaines et au chômage pendant 12 semaines se décriraient probablement comme essentiellement inactives, mais avec l'approche du statut d'activité habituelle présentée plus en détail ci-dessous, elles seraient classées comme habituellement actives (pourvues d'un emploi).

244. Dans le cadre de la série de recensements de la population de 2000, moins de 10 pays ont collecté des données sur l'activité et les caractéristiques économiques, en appliquant exclusivement l'approche de « l'activité prédominante » ou du « statut d'activité habituelle » et en posant en général moins de questions (de trois à six). Toutefois, un grand nombre de pays privilégiant l'approche de l'activité du moment décrite au chapitre IV complètent les questions de leur recensement par une autre question ou un ensemble de questions axées sur l'activité habituelle ou prédominante (voir également les *Principes et recommandations, deuxième révision*, paragraphe 2.246).

245. Au cours d'une période de 12 mois, un grand nombre de personnes changent de type d'activité, passant d'une activité économique à une activité non économique, et ce en fonction de la saison ainsi que de facteurs et événements démographiques et économiques. Ils peuvent en outre effectuer différents types d'activité économique à des périodes différentes de l'année. Il est dès lors très difficile d'obtenir des réponses significatives en

demandant simplement « Quelle était votre activité habituelle au cours des douze derniers mois ? » ou « Étiez-vous pourvu d'un emploi ? » Les questions nécessaires doivent chercher à obtenir des données sur tous les types d'activité économique et visent de préférence à quantifier les réponses en termes de temps consacré à l'exercice des divers types d'activité. Il s'agira par conséquent de poser éventuellement plusieurs questions. Il pourrait en outre également s'avérer plus ou moins difficile de distinguer l'emploi principal pouvant servir de référence pour des caractéristiques économiques telles que la profession et la branche d'activité. Compte tenu de la précision relative de la mesure de l'activité du moment en plus de la facilité d'interprétation générale dont disposent les recenseurs et les répondants, ce type de mesure est de loin préférable à toute mesure de l'activité habituelle pour les questions spécifiques aux caractéristiques économiques.

246. Les *Principes et recommandations, deuxième révision* invitent les pays à mesurer à la fois la population habituellement active et la population active du moment. Il est en outre fortement recommandé que tout pays commençant à utiliser l'activité habituelle pour toutes les questions spécifiques aux caractéristiques économiques mette sur pied un programme approfondi de mise à l'essai préalable de manière à déterminer toutes les difficultés et accumuler une expérience dans l'application des concepts¹. La mesure d'une activité habituelle vise globalement à obtenir un aperçu « total » ou « moyen » de l'activité économique de toutes les saisons.

247. Il est moins nécessaire qu'un recensement de la population mesure l'activité habituelle si un pays dispose de ce qui suit :

- a) Un schéma d'activité économique raisonnablement égal tout au long de l'année;
- b) Une part très importante d'emplois au niveau des activités commerciales formelles ou salariées qui ne sont pas de nature très saisonnière;
- c) Un très bon programme d'enquêtes sur les ménages visant à mesurer l'activité économique à différents moments de l'année et couvrant donc plusieurs saisons.

248. La majeure partie du restant du chapitre V traite de la mesure du statut d'activité habituelle mais comporte également des exemples relatifs à l'activité prédominante.

B. Population habituellement active : définition opérationnelle

249. La « population habituellement active » comprend toutes les personnes susmentionnées ayant dépassé un âge spécifié dont le statut principal de l'activité, déterminé en termes de nombre de semaines ou de jours au cours d'une longue période spécifiée (telle que les douze mois précédents ou l'année civile précédente), était celui de « personnes pourvues d'un emploi » et/ou de « chômeurs », tels que définis dans le cadre pour la main-d'œuvre

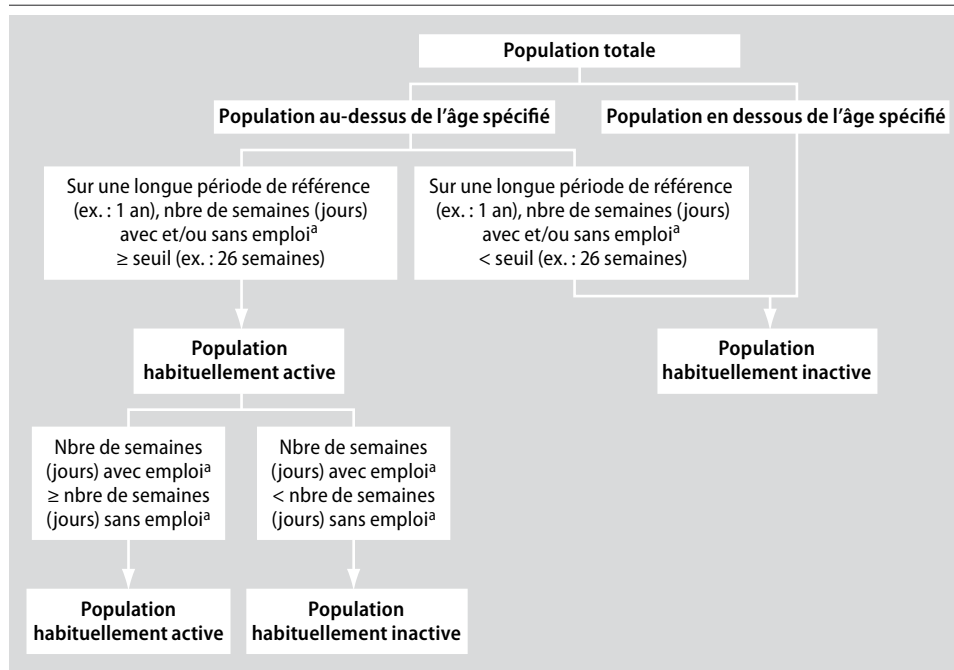
250. La « population habituellement pourvue d'un emploi » englobe toutes les personnes de la population habituellement active qui, au cours de la période d'activité habituelle, comptaient un nombre total de semaines ou de jours d'emploi représentant au minimum la moitié de cette période. À l'inverse, la « population habituellement au chômage » englobe toutes les personnes de la population habituellement active qui, au cours de la période d'activité habituelle, comptaient un nombre total de semaines ou de jours d'emploi représentant au minimum la moitié de cette période.

251. La « population habituellement inactive » englobe toutes les personnes de la population qui n'étaient pas habituellement actives au cours de la longue période de référence spécifiée, dont celles d'un âge inférieur à celui de l'âge spécifié.

252. La figure IV illustre les groupes susmentionnés ainsi que leurs relations mutuelles.

¹ Les résultats des enquêtes dans les pays ayant mesuré à la fois l'activité du moment et habituelle ont laissé ressortir de fortes différences, même au niveau de la classification de l'activité de base (en tant que personnes pourvues d'un emploi, au chômage, etc.). Dès lors, tout passage de l'approche de l'activité du moment à celle de l'activité habituelle est susceptible de ne pas fournir une comparabilité suffisante par rapport aux résultats des recensements précédents.

Figure IV
La population habituellement active



Source : Sur la base de R. Hussmanns, F. Mehran et V. Verma, *Surveys of Economically Active Population, Employment, Unemployment and Underemployment: An ILO Manual on Concepts and Methods* (Genève, Bureau international du Travail, 1990), fig. 4.

^a Tel que défini pour l'activité du moment.

C. Population habituellement active : conditions de l'application de la définition

253. Le choix d'une période de référence repose sur une question fondamentale : faut-il appliquer les douze mois calendaires ou une année civile, telle que 2010 ? Les problèmes de souvenirs et de pertes de mémoire sont une préoccupation majeure dans le cas de périodes si longues, en particulier au niveau du calendrier des événements et de la durée des activités. Il a par ailleurs été constaté qu'il était préférable de recourir à la période de 12 mois calendaires prenant fin le mois précédent le recensement. Toutefois, certains pays recueillant des données sur l'activité prédominante se sont servis de l'année civile, partant du principe qu'elle fournit une période de référence plus précise à laquelle les répondants peuvent faire référence. Elle permet en outre de disposer d'une période de référence pour les résultats, laquelle peut plus facilement être associée à d'autres types de statistiques spécifiques à l'année considérée. Si le recensement survient tôt dans l'année civile, les différences risquent d'être minimales et l'année civile pourrait être préférée. Néanmoins, des essais doivent être effectués pour l'établir. Pour se souvenir plus facilement des choses, il est notamment possible de fixer la période de référence en faisant référence à un événement national survenu juste avant le dénombrement (le cas échéant).

254. Les règles de la priorité de base concernant les activités économiques et non économiques, telles que présentées dans la rubrique sur l'activité du moment (voir par. 169) stipulent que, pendant la période de référence : *a*) les activités économiques prévalent sur les activités non économiques; et *b*) au niveau des activités économiques, les activités des employés prévalent sur celles des chômeurs. Certaines personnes sont à la fois des employés et des chômeurs au cours de la même journée, semaine ou mois, étant donné qu'elles recherchent un autre emploi. Les règles susmentionnées déterminent l'ordre des questions. Les questions visant à déterminer la durée de tous les types d'activité d'emploi

doivent toujours être posées en premier lieu, suivies de celles permettant de calculer la longueur des périodes de chômage et enfin de celles relatives à la durée de toute activité non économique. S'agissant de l'activité habituelle, les règles précisent par ailleurs de quelle manière il convient de classer les individus au sein des principaux groupes :

a) Si une personne est plus longtemps active (emploi et/ou chômage) qu'inactive au cours des douze mois, la personne est considérée comme « habituellement active » et l'inverse vaut pour la personne « habituellement inactive »;

b) Si au cours de sa période d'activité, une personne active est pourvue d'un emploi plutôt que chômeuse, elle est alors considérée comme « habituellement employée » et l'inverse vaut pour la personne « habituellement au chômage »;

255. Pour pouvoir appliquer la définition de la population habituellement active, deux procédures sont envisageables au moment du dénombrement pour déterminer la situation au regard de l'activité habituelle de chaque personne. On peut considérer que cette situation est celle qui a prévalu pendant la majeure partie des 52 semaines ou des 365 jours de l'année de référence spécifiée. On peut aussi fixer un nombre minimum de semaines ou de jours et classer dans la « population habituellement active » quiconque compte au moins autant de semaines ou de jours d'activité économique (Husmanns, Mehran et Verma, 1990, chap. IV, sect.3).

256. Une autre décision doit être prise pour mesurer l'activité habituelle : l'unité de mesure à employer, à savoir des jours, des semaines ou des mois afin de consigner l'activité d'une personne et, en fin de compte, d'en déduire les catégories d'activité principales. Une mesure basée sur des jours serait idéale si elle était réalisable, mais un degré de précision raisonnable est très improbable. Les répondants ont beaucoup de mal à se rappeler combien de jours ils ont consacré à une activité au cours d'un mois de référence et ils seront certainement incapables de proposer des estimations précises pour les douze derniers mois. En principe, le choix de l'unité est une question de précision des mesures (de la même manière que le « kilomètre » évalue moins précisément la distance que le « mètre ») :

a) Les semaines peuvent fournir une plus grande précision, ce qui est possible et serait une garantie pour les essais;

b) Les mois sont la solution la plus simple mais constitueraient une mesure très approximative puisque les activités sont susceptibles de très fortement évoluer pendant un mois.

Quoi qu'il en soit, en fonction notamment de la formulation des questions, le répondant peut considérer que la référence à une semaine ou à un mois renvoie à une semaine ou un mois complet. Il peut dès lors être préférable de disposer d'une estimation appropriée (voire éventuellement arrondie) des jours plutôt que d'une estimation d'un type de période, dont personne ne voudrait. Il est important de préciser que la situation au regard de l'activité principale d'une personne peut changer de manière substantielle selon l'unité de mesure retenue.

257. Qui plus est, dans les pays où l'emploi a, le plus souvent, un caractère régulier et continu, si bien qu'une semaine d'emploi signifie généralement une semaine d'emploi à temps complet ou, en tout cas, un emploi pendant la majeure partie de la durée de travail, la situation au regard de l'activité principale peut très bien faire référence au nombre de semaines d'emploi ou de chômage. Toutefois, dans les pays où l'emploi a un caractère essentiellement irrégulier et où une semaine d'emploi ne signifie pas généralement une semaine d'emploi à temps complet ni même un emploi pendant la majeure partie de la durée du travail, il serait préférable que la question relative à l'activité principale fasse référence aux jours d'emploi ou de chômage².

² Pour un complément d'information sur le sujet, voir Husmanns, Mehran et Verma (1990), chap. IV, sect. 3.

258. Pour pouvoir déterminer la durée des périodes d'emploi, de chômage et d'inactivité, les répondants peuvent être invités à : *a*) indiquer des valeurs pour la totalité de la longue période de référence; ou *b*) indiquer ces valeurs d'un mois à l'autre (ou d'une saison à l'autre). La dernière approche *b* est susceptible de poser moins de problèmes de mémoire et d'engendrer moins d'erreurs de télescopage. Toutefois, elle est plus complexe et monopolise plus de place sur le questionnaire de recensement, ce qui peut constituer un problème majeur pour les formats d'une page en mode paysage. Une autre approche consiste à formuler les questions en termes d'emplois occupés et de leur durée.

D. Population habituellement active : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux

259. L'analyse ci-après propose des exemples d'activité pour une longue période de référence; on y retrouve à la fois l'approche de l'activité dominante et celle du statut d'activité habituel :

a) L'exemple C.1 est une question sur l'activité d'emploi au cours de l'année civile précédente et provient d'un questionnaire dont la plupart des questions sur l'activité économique ont été formulées sur une base actuelle (la semaine dernière);

b) Les exemples C.2 et C.3 sont des questions sur l'activité prédominante et proviennent de questionnaires dont quelques questions sur l'activité économique ont été formulées sur la base actuelle (la semaine dernière);

c) L'exemple C.4 est un exemple proposant des questions à la fois sur l'activité prédominante et l'activité habituelle. Il n'y a pas de questions formulées sur la base de l'activité du moment.

d) L'exemple C.5 est un exemple de questions uniquement sur la situation au regard de l'activité habituelle.

Exemple C.1 (original en anglais)

C.1.1 a) L'année dernière (1999), ... a-t-il/elle travaillé pendant quelques jours dans le cadre d'un emploi rémunéré, dans une entreprise ou une exploitation agricole ?

1 ☐ Oui 2 ☐ Non → Aller à X.X

b) Combien de semaines ... a-t-il/elle travaillé en 1999 ?

Veuillez préciser la durée des congés payés,
des congés de maladie payés et du service militaire.

Nombre de semaines →

**c) Combien de semaines travaillées en 1999,
combien d'heures ... a-t-il travaillé habituellement
chaque semaine ?**

Nombre de semaines →

260. La question de l'exemple C.1 a été posée après le principal ensemble de questions sur les caractéristiques économiques, en rapport avec l'activité économique du moment et reprenant des détails valables sur ce qu'il convient de considérer comme du « travail ». Dès lors, ces concepts avaient déjà été proposés aux répondants. La question de l'exemple C.1.1 est une question simple basée sur les recommandations selon lesquelles il convient de mesurer « tout travail » de ceux qui sont pourvus d'un emploi; le nombre de semaines travaillées est utile mais ne peut suffire pour déterminer le statut d'activité habituelle. La référence à « même pendant quelques jours » dans la question C.1.1, *a* peut éviter de comprendre des « semaines complètes » dans la question C.1.1, *b*. L'ensemble de questions de la question C.1.1 est néanmoins limitée puisqu'il ne précise pas le nombre de semaines de chômage, ce qui est nécessaire pour identifier ceux qui sont habituellement actifs et habituellement au chômage.

261. L'exemple C.1.1 inclut en outre une mesure simple du nombre de semaines travaillées en plus d'une question supplémentaire sur le temps de travail habituel, sans répéter les questions incitatives sur ce qu'il convient de faire. Quoi qu'il en soit, rien n'est fait pour mesurer le nombre de semaines de chômage et il est dès lors impossible de mesurer la situation au regard de l'activité habituelle.

Exemple C.2 (original en anglais)

Section 12. Activité économique

C.2.1 Qu'a fait ... au cours de la majeure partie des douze derniers mois (par exemple, avez-vous/il/elle travaillé, recherché un emploi, fait le ménage ou effectué une autre activité quelconque ?

- ☐ 1 Travail → Aller à Q.X.X
- ☐ 2 Travail mais sans travailler → Aller à Q.X.X
- ☐ 3 Recherche d'un travail
- ☐ 4 Envie de travailler et disponible
- ☐ 5 Tâches ménagères
- ☐ 6 Scolarisation
- ☐ 7 Retraite
- ☐ 8 Handicap, incapacité de travail
- ☐ 9 Autre (à préciser _____)
- ☐ 10 Pas précisé

C.2.2 Avez-vous/il/elle effectué un travail quelconque au cours des douze derniers mois ? Tenez compte du travail à domicile (par ex. travail à la pièce, confection décorative, artisanat, etc. ?)

- ☐ 1 Oui → Aller à Q.X.X
- ☐ 2 Non
- ☐ 3 Je ne sais pas

C.2.3 Avez-vous/il/elle jamais travaillé ou eu un travail ?

- ☐ 1 Oui → Aller à Q.Y.Y
- ☐ 2 Non → Aller à Q.Y.Y

C.2.4 Combien de mois avez-vous/il/elle effectué un travail quelconque au cours des 12 derniers mois ?

Nombre de mois

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

262. Dans le questionnaire de recensement à partir duquel l'exemple C.2 a été tiré, les questions sur les activités effectuées les 12 derniers mois ont été retracées à l'aide de questions plus détaillées sur l'activité économique du moment au cours de la semaine précédente (pas indiquée); l'exemple présente quelques questions supplémentaires ou incitatives sur ce qu'il convient de considérer comme du « travail »; par ailleurs, l'utilisation des mois travaillés est une mesure moins précise que les semaines travaillées.

263. L'ensemble de questions de l'exemple C.3 est tiré d'un format paysage. Une question sur l'activité du moment a été posée, suivie de la même question compte tenu de la longue période de référence (les douze derniers mois). Les questions C.3.1 et C.3.2 demandent « Quelle était l'activité principale de ... ? » au cours des deux périodes de référence. La longue période de référence a ensuite été utilisée pour les questions relatives à la situation au regard de l'emploi, la profession et la branche d'activité; toutefois, la description de la question sur la situation au regard de l'emploi (C.3.3) est différente (« Depuis 1999 » au lieu de « Au cours des douze derniers mois ») même si les périodes sont les mêmes. Il est recommandé d'utiliser la même formulation pour toutes les questions afin d'éviter toute confusion pour le répondant.

264. Pour l'activité du moment, il n'est pas recommandé d'utiliser l'expression « activité principale » car les répondants ne connaissent pas la règle de la priorité et différents groupes de personnes interpréteraient différemment « principale ». Il est supposé que les définitions notamment des termes « travail », « congé », « chômeur », « disponible » ont été détaillées dans les manuels et dans le cadre de la formation. Aucune précision n'est apportée quant au succès de l'utilisation de l'expression « activité principale ». Quoiqu'il en soit, des problèmes de comparabilité entre les statistiques sur les autres caractéristiques économiques se poseraient si la méthode illustrée dans l'exemple C.3 était privilégiée. Par ailleurs, pour le recensement précédent, les questions plus traditionnelles sur l'activité ont été posées. Dès lors, en ce qui concerne ce type d'approche, il sera nécessaire de la soumettre à des essais préalables en ne perdant pas de vue les problèmes éventuels.

Exemple C.3 (original en anglais)

C.3.1 Quelle était votre activité principale au cours des sept derniers jours ? Travail : non saisonnier rémunéré [1] Travail : non saisonnier non rémunéré [2] Travail : saisonnier rémunéré [3] Travail : saisonnier non rémunéré [4] En congé [5] Travail non rémunéré dans une activité/entreprise familiale [6] Au chômage et à la recherche d'un emploi [7] Pas de recherche de travail mais disponible pour travailler [8] Femme/homme au foyer à plein temps [9] Étudiant à plein temps [10] Pas disponible pour travailler pour d'autres raisons [11]	C.3.2 Quelle était votre activité principale au cours des douze derniers mois ? Travail : non saisonnier rémunéré [1] Travail : non saisonnier non rémunéré [2] Travail : saisonnier rémunéré [3] Travail : saisonnier non rémunéré [4] En congé [5] Travail non rémunéré dans une activité/entreprise familiale [6] Au chômage et à la recherche d'un emploi [7] Pas de recherche de travail mais disponible pour travailler [8] Femme/homme au foyer à plein temps [9] Étudiant à plein temps [10] Pas disponible pour travailler pour d'autres raisons [11] } Aller à X.X																																																																			
C.3.3 Situation d'emploi Depuis août 1999, vous avez été principalement : ☐ Employeur ☐ Employé ☐ Indépendant ☐ Non rémunéré	C.3.4 Profession Quelle a été votre activité principale au cours des douze derniers mois ? Indiquer la profession et saisissez le code <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>(0)</td><td>(0)</td><td>(0)</td></tr> <tr><td>(1)</td><td>(1)</td><td>(1)</td></tr> <tr><td>(2)</td><td>(2)</td><td>(2)</td></tr> <tr><td>(3)</td><td>(3)</td><td>(3)</td></tr> <tr><td>(4)</td><td>(4)</td><td>(4)</td></tr> <tr><td>(5)</td><td>(5)</td><td>(5)</td></tr> <tr><td>(6)</td><td>(6)</td><td>(6)</td></tr> <tr><td>(7)</td><td>(7)</td><td>(7)</td></tr> <tr><td>(8)</td><td>(8)</td><td>(8)</td></tr> <tr><td>(9)</td><td>(9)</td><td>(9)</td></tr> </table>				(0)	(0)	(0)	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)	(2)	(3)	(3)	(3)	(4)	(4)	(4)	(5)	(5)	(5)	(6)	(6)	(6)	(7)	(7)	(7)	(8)	(8)	(8)	(9)	(9)	(9)	C.3.5 Branche d'activité Quel est/était le principal produit ou service de l'endroit où vous travaillez ? Indiquer le nom de la branche d'activité et saisissez le code <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>(0)</td><td>(0)</td><td>(0)</td></tr> <tr><td>(1)</td><td>(1)</td><td>(1)</td></tr> <tr><td>(2)</td><td>(2)</td><td>(2)</td></tr> <tr><td>(3)</td><td>(3)</td><td>(3)</td></tr> <tr><td>(4)</td><td>(4)</td><td>(4)</td></tr> <tr><td>(5)</td><td>(5)</td><td>(5)</td></tr> <tr><td>(6)</td><td>(6)</td><td>(6)</td></tr> <tr><td>(7)</td><td>(7)</td><td>(7)</td></tr> <tr><td>(8)</td><td>(8)</td><td>(8)</td></tr> <tr><td>(9)</td><td>(9)</td><td>(9)</td></tr> </table>				(0)	(0)	(0)	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)	(2)	(3)	(3)	(3)	(4)	(4)	(4)	(5)	(5)	(5)	(6)	(6)	(6)	(7)	(7)	(7)	(8)	(8)	(8)	(9)	(9)	(9)
(0)	(0)	(0)																																																																		
(1)	(1)	(1)																																																																		
(2)	(2)	(2)																																																																		
(3)	(3)	(3)																																																																		
(4)	(4)	(4)																																																																		
(5)	(5)	(5)																																																																		
(6)	(6)	(6)																																																																		
(7)	(7)	(7)																																																																		
(8)	(8)	(8)																																																																		
(9)	(9)	(9)																																																																		
(0)	(0)	(0)																																																																		
(1)	(1)	(1)																																																																		
(2)	(2)	(2)																																																																		
(3)	(3)	(3)																																																																		
(4)	(4)	(4)																																																																		
(5)	(5)	(5)																																																																		
(6)	(6)	(6)																																																																		
(7)	(7)	(7)																																																																		
(8)	(8)	(8)																																																																		
(9)	(9)	(9)																																																																		

265. Dans les exemples C.4 et C.5, suffisamment de détails sont collectés sur le nombre de semaines ou de mois pour chacun des trois statuts (pourvu d'un emploi, chômeur

et inactif) pour être en mesure de déterminer si la personne est « habituellement active, habituellement employée »; « habituellement active, habituellement au chômage » ou « habituellement inactive ».

266. Dans les exemples C.4 et C.5, on attend des agents recenseurs et des répondants qu'ils appliquent des règles relativement complexes afin de déterminer si la personne a été employée, au chômage ou inactive au cours de chaque semaine ou mois et ensuite de regrouper ces périodes. Cette tâche n'a rien de superficiel et certains problèmes peuvent être rencontrés avec la qualité des rapports qu'il serait nécessaire de tester en plus d'effectuer des vérifications après le dénombrement.

Exemple C.4 (original en anglais)

Les questions sont posées à des personnes de 10 ans ou plus					
C.4.1 Quelle était l'activité habituelle de ... ces douze derniers mois ? 1. Agriculture 2. Salaire/traitement 3. Entreprises économiques 4. Éco. étendue 5. Demandeur d'emploi 6. Tâches ménagères 7. Étudiants 8. Sans travail	C.4.2 Combien de mois ... a-t-il/elle travaillé ces douze derniers mois ? <i>(Indiquer le nombre approximatif de mois passés dans chaque catégorie)</i> 1. Travail effectué pendant. (mois) 2. Éco. étendue..... (mois) 3. Recherche d'un emploi. (mois) 4. Sans travail (mois) 12 mois au total	C.4.3 Quel travail ... effectuait-il/elle en général ? (Profession) <i>(Décrire le travail effectif effectué)</i>	C.4.4 Où effectuait-il/elle le travail ? (Branche d'activité) <i>(Nommer l'établissement ou l'organisation où le travail a été effectué)</i>	C.4.5 Quelle était la situation de ... au regard de l'emploi ? 1. Employeur 2. Employé 3. Personne travaillant à son propre compte 4. Travailleur familial collaborant à l'entreprise familiale	C.4.6 Pour quelle raison ... n'a-t-il/elle pas travaillé pendant les douze derniers mois ? 1. Étudiant 2. Tâches ménagères 3. Personne âgée 4. Retraite 5. Handicap physique et mental 6. Maladie ou maladie chronique 7. Autres.

267. Dans l'exemple C.4, les questions posées visent à mesurer à la fois l'activité prédominante et la situation globale au regard de l'activité « habituelle ». S'agissant de la situation au regard de la situation habituelle, des questions s'attardent sur le nombre approximatif de mois au cours desquels la personne a été pourvue d'un emploi (deux catégories intitulées « Travail effectué pendant » et « Éco. étendue » décrites probablement plus en détail dans le manuel des agents recenseurs), au chômage (« Recherche d'un emploi ») et inactive (« Sans travail »). Le temps monopolisé par ces quatre catégories équivaut à 12 mois. Comme indiqué précédemment, l'utilisation d'un nombre approximatif de mois est une mesure relativement imprécise, mais reflète la situation au niveau des souvenirs au cours de la période de 12 mois.

268. Si l'on est en droit de penser que les questions relatives à la situation au regard de l'emploi, de la profession et de la branche d'activité portent sur l'emploi principal au cours des douze derniers mois, cela n'est pas indiqué et aurait dû être précisé dans les questions.

Exemple C.5 (original en anglais)

C.5.1 Activités au cours des douze derniers mois et leur durée (en mois) : A. Emploi rémunéré B. Employeur C. Personne travaillant à son propre compte D. Contribution à l'entreprise familiale non rémunérée E. Disponible/À la recherche d'un emploi F. Activités non économiques (étudiant, tâches ménagères, rentier/retraité, incapable/trop vieux pour travailler, enfant non scolarisé, etc.) Si la personne n'est impliquée dans aucune activité, indiquez « 00 » pour cette activité. L'ensemble des périodes doit totaliser 52 semaines.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Activité</th> <th>Semaines</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A. Rémunéré</td> <td> </td> </tr> <tr> <td>B. Employeur</td> <td> </td> </tr> <tr> <td>C. Propre compte</td> <td> </td> </tr> <tr> <td>D. Familial</td> <td> </td> </tr> <tr> <td>E. Disponible</td> <td> </td> </tr> <tr> <td>F. ANE</td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Activité	Semaines	A. Rémunéré		B. Employeur		C. Propre compte		D. Familial		E. Disponible		F. ANE	
Activité	Semaines														
A. Rémunéré															
B. Employeur															
C. Propre compte															
D. Familial															
E. Disponible															
F. ANE															
C.5.2 Occupation principale ou type de travail effectué au cours des douze derniers mois : Si « 00 » de A à D pour la C.5.1, aller à P X.X Préciser clairement la profession ou le type de travail presté au cours des 12 derniers mois. Ex. : Riziculteur, cueilleur de thé, commis aux comptes, professeur de mathématiques, maraîcher (vente au détail), aide domestique, etc. Si la personne avait plusieurs professions/emplois, indiquer la profession principale ayant monopolisé la majeure partie du temps.	Si « 00 » de A à D pour la C.5.1, aller à P X.X _____ _____ _____ 														
C.5.3 Branche d'activité, entreprise ou service : Décrire le type de produits fabriqués ou les services prestés sur le lieu de travail de la profession/l'emploi principal. Indiquer le nom du lieu de travail. Ex. : Riziculture, culture de thé, département de l'éducation, magasin de textiles (vente au détail), fabrique de vêtements, etc.	_____ _____ _____ 														
C.5.4 Situation au regard de l'emploi et secteur 1. Fonctionnaire 2. Semi-fonctionnaire 3. Employé du secteur privé 4. Employeur 5. Personne travaillant pour son propre compte 6. Travailleur familial non rémunéré															
C.5.6 Activité principale non économique au cours des douze derniers mois : Si « 00 » au point F pour la C.5.1, aller à P Y.Y. 1. Étudiant 2. Tâches ménagères 3. Rentier/retraité 4. Incapable/trop vieux pour travailler 5. Enfant non scolarisé 6. Autre activité non économique															

269. La question relative à l'activité économique de base de l'exemple C.5 associe la situation au regard de l'emploi au chômage et aux activités non économiques. Toutefois, elle cherche à déterminer le nombre de semaines monopolisées par chacun de ces statuts au cours des 12 derniers mois afin d'éviter toute confusion pour le répondant quant à l'ordre de priorité d'une catégorie précise. Les réponses concernant les « semaines » peuvent ensuite être utilisées pour déterminer la situation au regard de l'activité principale et par extension d'autres caractéristiques. S'agissant de la catégorie relative au chômage, il con-

vient de clarifier le critère appliqué — disponible pour un emploi, demandeur d'emploi ou les deux (voir par. 213 et 216). Si on est en droit de penser que toutes les questions sont associées à une période de référence de douze mois, les questions relatives à la branche d'activité et à la situation au regard de l'emploi ne précisent pas la période de référence et peuvent être considérées comme axées sur la branche d'activité pour l'emploi actuel au lieu de l'emploi principal.

E. Population habituellement active : suggestions pour renforcer l'efficacité des questions

270. L'exemple C.6 est un exemple hypothétique illustrant un grand nombre de points qu'il convient de considérer pour élaborer des questions sur l'activité habituelle.

Exemple C.6

Questions hypothétiques recommandées pour des essais et utilisations dans certains pays

C.6.1 Au cours des douze derniers mois jusqu'à la fin du mois dernier, avez-vous :

Enquêteur : pour chaque groupe, utilisez des exemples et cochez si l'affirmation est exacte.

- ☐ Exercé un travail quelconque à votre propre compte ou dans l'exploitation agricole familiale, voire dans toute autre entreprise agricole (élevage de poulets, carré de légumes, etc.) ?

Questions incitatives : le travail peut être rémunéré ou pour vos propres besoins alimentaires.

Tenir compte de toute construction de logements ou d'exploitations agricoles, voire de travaux de maintenance majeurs.

- ☐ Dirigé une activité quelconque, petite ou grande (brassage de bière, vente de gâteaux, confection de chapeaux/vêtements, etc.) ?
- ☐ Offert une aide non rémunérée dans une entreprise familiale quelconque ?
- ☐ Pêché/collecté des poissons, des mollusques ou d'autres produits de la mer ou des rivières ? Collecté de l'eau ou bois de chauffage ?
- ☐ Effectué une tâche quelconque pour votre exploitation agricole ou confectionné des produits pour la vente ou votre usage personnel ?
- ☐ Effectué un travail salarié ou rémunéré à temps plein ou à temps partiel, temporaire ou à titre permanent ?

C.6.2 Combien de semaines au cours des douze derniers mois avez-vous consacré au total à l'une de ces activités ?

(AA)

Enquêteur : Veillez à ce que le répondant inclut les congés payés ou les fonctions rémunérées comme du travail.

Interrogez également sur les absences brèves si le répondant est malade ou temporairement absent du travail.

Indiqué comme nul si aucun travail n'a été effectué.

Si AA = 52, passer à la rubrique suivante.

C.6.3 Pendant votre période d'inactivité, étiez-vous disponible pour du travail si l'occasion vous en avait été offerte ?

Oui ☐

Non ☐

C.6.4 Pendant combien de semaines étiez-vous disponible pour le travail mais n'avez pas travaillé au cours des 12 derniers mois ? (BB)

Total des semaines AA + BB :

Enquêteur : si AA + BB = 52, passez à la rubrique suivante.

C.6.5 Quelle était votre situation pendant votre période d'inactivité ?

Étudiant	1
Tâches ménagères	2
Chômeur et handicapé	3
Malade	4
Retraité/âgé	5
Rentier	6
Autre	7

271. La séquence de questions de l'exemple C.6 est complexe mais permettrait aux analystes des politiques du travail et aux comptables nationaux de disposer de mesures

quantitatives sur le nombre de semaines pour chaque catégorie d'activité économique habituelle ainsi que la répartition de la population dans les catégories globales d'activité habituelle. Le nombre de semaines au chômage est une mesure particulièrement utile dans les pays confrontés à un problème de chômage saisonnier. Les trois catégories (« Habituellement employé », « Habituellement au chômage » et « Habituellement inactif ») peuvent servir pour constituer des tableaux à l'aide des algorithmes qui suivent. Les critères de prise de décision sont les suivants :

- a) Habituellement actif et habituellement employé = $AA + BB$ équivalant ou supérieur à 26 semaines et $AA > BB$;
 - b) Habituellement actif et habituellement au chômage = $AA + BB$ équivalant ou supérieur à 26 semaines et $AA < BB$;
 - c) Pas habituellement actif = $AA + BB$ moins de 26 semaines.
- où AA fait référence au nombre de semaines en tant qu'employé et BB équivaut au nombre de semaines disponibles pour l'emploi (à savoir, au chômage).

Cette séquence permet également de classer la population en fonction de différents schémas d'activité au cours de l'année, en associant l'emploi, le chômage et l'inactivité. Pour un grand nombre d'utilisateurs, les statistiques décrivant de tels schémas peuvent s'avérer encore plus intéressantes que celles par activité habituelle.

272. La première question (C.6.1) utilise une série de questions incitatives. Cela est conforme aux recommandations précédentes et tient compte des formes d'emploi habituellement difficiles à identifier. Il conviendra de varier de telles questions pour tenir compte de la situation du pays spécifique. Une alternative serait d'utiliser des suggestions de questions, comme à la figure III pour l'activité du moment mais en faisant référence aux douze derniers mois.

273. La formulation des questions (« Avez-vous... » ou « Étiez-vous... ») visait à interroger les répondants en personne. Toutefois, il est admis que les agents recenseurs devront souvent modifier la question en indiquant « Est-ce que ... a » ou « Est-ce que ... était » si les entretiens sont effectués par le biais d'un autre informateur. Il en général préférable de ne pas tabler sur le recours à des informateurs et de formuler toutes les questions en employant le « vous ». Les agents recenseurs doivent pouvoir apporter les modifications nécessaires en fonction de la situation de l'informateur.

274. La question sur le chômage (C.6.3) repose sur le concept de disponibilité, mais doit être testée; par ailleurs, il est possible de remplacer « cherchant activement un emploi » si nécessaire. Une question de ce type doit faire l'objet d'essais préalables approfondis. L'espace sur le questionnaire posera un problème majeur mais il convient de mettre cela en balance avec la valeur des informations qui seraient ainsi obtenues.

275. Les catégories de base liées à l'activité habituelle ne doivent pas être associées avec celles d'autres variables, telles que la situation au regard de l'emploi, car ces catégories changeront plus que probablement au cours des 12 mois en raison de l'évolution professionnelle de certains groupes de personnes. Il sera ensuite nécessaire que les répondants décident de la situation principale (ou du type de travail ou d'activité) sans que des conseils soient prodigués. S'il est jugé essentiel de connaître la situation au regard de l'emploi ou d'autres variables spécifiques à l'activité habituelle, il est suggéré de collecter les informations nécessaires à l'aide de questions distinctes, comme dans l'exemple C.5.

276. Des questions plus complexes peuvent être introduites. Une fois les questions sur les activités distinctes posées, comme à la question C.6.1 ci-dessus, il sera souvent demandé, en particulier par les comptables nationaux, de consigner le nombre de semaines consacrées à chaque activité. En plus de monopoliser du temps et de l'espace, l'obtention de telles données peut s'avérer très difficile car plusieurs activités sont souvent réalisées en

une semaine ou un mois; qui plus est, il faudrait beaucoup de temps et consacrer beaucoup d'efforts pour discuter et élaborer une activité majeure en tenant compte du temps consacré chaque semaine à chacune des activités. Il est néanmoins possible de permettre une réponse par oui ou par non dans une colonne distincte pour chacune des questions incitatives de la question C.6.1. Cela pourrait fournir une mesure des répercussions de chaque question incitative et, pour autant qu'une question plus brève ait été posée dans un recensement précédent, permettre une comparabilité.

277. D'autres questions pourraient être posées et ajoutées pour étendre les questions de base sur l'activité habituelle et notamment les suivantes : « Quelle est la principale activité de travail en fonction du temps monopolisé ? »; « Pour les activités agricoles, ont-elles essentiellement été réalisées pour de l'argent ou une consommation domestique ? ». Toutefois, il est fortement recommandé que les enquêtes auprès des ménages ou des études de cas approfondies collectent des mesures plus détaillées telles que celles qui seraient très utiles pour un grand nombre de types d'analyse au niveau national ainsi que pour des plus petites régions. En effet, on dispose en général de plus de temps pour de telles enquêtes ainsi que d'agents recenseurs mieux formés. Il est en outre possible de procéder à des vérifications minutieuses. La collecte d'un trop grand nombre d'informations peut mettre à mal la précision globale du recensement. Il est possible d'obtenir certains détails complémentaires sur l'activité en cours, qui fait l'objet d'une période de référence plus courte et pour lesquels le problème des activités multiples est moindre.

278. Il est fortement recommandé de restreindre dans une certaine mesure les questions initiales sur l'activité habituelle, le temps d'accumuler de l'expérience avec les concepts.

Exemple C.7 (original en anglais)

Questions hypothétiques recommandées pour des essais et utilisation dans certains pays		
P E R S O N N E N O M B R E	Quelle était la situation de la personne au regard de l'activité prédominante l'année dernière ?	
	Principalement active	a) Tout le temps
		1. Employé
		2. Chômeur
		b) La majeure partie du temps (26 semaine ou plus)
		3. Employé
		4. Chômeur
		5. Employé ou chômeur
	Essentiellement inactif	c) Pas du tout actif
		6. Étudiant
		7. Travail à domicile
		8. Handicap/maladie
		9. Retraité/rentier/âgé
		10. Autres raisons
1.	Code _____	
2.	Code _____	

279. L'exemple C.7 présente une activité hypothétique permettant de collecter des données sur la situation au regard de l'activité prédominante, et ainsi d'évaluer la situation au regard de l'activité habituelle. Dans une situation mettant l'accent sur l'activité du moment mais nécessitant une mesure brute de l'activité habituelle aux fins d'une analyse

croisée, la question peut être placée après celles relatives à l'activité du moment. Elle a un avantage : sans qu'il soit nécessaire que le répondant précise une durée spécifique au cours de la longue période de référence pour les divers statuts d'activité, il est possible de classer la population en fonction dans les catégories habituellement actifs/inactifs. Quoi qu'il en soit, cela présuppose que les répondants sont déjà au fait des notions d'emploi et de chômage grâce aux précédentes questions sur l'activité du moment où l'agent recenseur peut leur expliquer ces concepts. Des questions incitatives sur les activités d'emploi difficiles à identifier devront éventuellement être posées. Il est néanmoins à noter que la collecte d'informations ne suffit pas pour déterminer si la personne active est habituellement employée ou au chômage.

280. Une fois encore, il est très difficile d'obtenir de bonnes mesures de l'activité habituelle en posant une simple question. Compte tenu de la contrainte en ce qui concerne l'espace sur les questions de recensement, certains pays pourraient accepter une telle question ou quelque chose de similaire mais ils doivent être conscients des limitations sérieuses. Dans tous les cas, des essais minutieux devront être effectués avant de l'utiliser.

F. Population habituellement active : questions relatives à la mesure

281. Seulement deux pays sont connus pour avoir posé des questions sur l'activité habituelle par le passé et rares sont les pays qui les ont testées dans le cadre d'enquêtes. L'expérience liée à cette caractéristique est donc limitée. Il est par conséquent fortement recommandé que les questions soient introduites uniquement après des essais préalables approfondis et que les questions économiques portent essentiellement sur l'activité du moment. Cela est en outre primordial à des fins de comparabilité avec d'autres recensements et enquêtes réalisés dans le pays. La plupart des caractéristiques de la population active (par exemple, la profession, la branche d'activité, la situation dans la profession) doivent par conséquent être collectées uniquement pour l'activité du moment. Toutefois, dans certains pays, lorsque l'activité habituelle a déjà servi de concept majeur dans le cadre de précédents recensements et si les utilisateurs des statistiques sont satisfaits des résultats, ils doivent continuer à utiliser cette mesure.

282. Tous les pays doivent au moins considérer l'inclusion éventuelle d'une question sur l'activité habituelle. Les planificateurs du recensement doivent travailler en étroite collaboration avec leurs comptables et leur main-d'œuvre nationaux, voire leurs collègues en charge de politique du travail afin d'établir un besoin minimal souhaitable de mesures de l'activité habituelle. Il est fortement recommandé d'isoler toute question sur l'activité habituelle, avant ou après des questions sur l'activité du moment. La confusion des répondants sera grande s'ils sont invités à passer d'une période de référence d'une semaine ou d'un mois à une période d'un an pour ensuite revenir à une semaine ou un mois. Il serait néanmoins utile que les questions soient posées après un ensemble de questions sur l'activité du moment cherchant à obtenir des données complémentaires sur les catégories et à les expliquer.

283. Le format paysage est idéal pour des questions relativement simples et, comme indiqué ci-dessus, poser une question simple sur l'activité habituelle s'avère très difficile. Une question sur « la principale activité habituelle » pourra néanmoins éventuellement être formulée, la formation et les manuels des agents recenseurs insistant sur toutes les catégories posant problème et les règles à appliquer. Certaines notes du questionnaire apporteront certainement une aide. Il sera peut-être également possible de demander le nombre de semaines passées en tant qu'employé et chômeur au cours des douze derniers mois. Le nombre de semaines en tant qu'inactif doit être calculé comme correspondant à un reste. Les suggestions de questions sur l'activité habituelle doivent différer de celles relatives à l'activité du moment, notamment lorsqu'il s'agit d'activités saisonnières et que

certaines activités s'avèrent dominantes au moment du recensement et d'autres au cours d'autres mois de l'année. Certains pays souhaiteront éventuellement essayer de telles questions pour obtenir une mesure brute de l'activité habituelle.

284. S'agissant de cette caractéristique, les essais préalables seront particulièrement importants pour valider ce qui suit :

- a)* L'utilisation de l'année civile ou de douze mois en guise de période de référence;
- b)* L'utilisation de semaines ou de mois (voire même de jours) en guise d'unité de mesure;
- c)* L'utilisation de suggestions de questions.
- d)* L'utilisation de critères tels que « cherchant activement un emploi » ou « disponible pour le travail » en guise de questions sur le chômage;
- e)* La couverture d'activités difficiles, telles que le travail non rémunéré, à temps partiel ou similaire.

285. Les essais préalables doivent être bien conçus de manière à être efficaces. Une méthode d'essai quantitative consisterait à utiliser une question pour la moitié d'un large échantillon et une question alternative pour l'autre moitié et ensuite à analyser les différences au niveau des résultats pour chaque moitié. Cela nécessiterait deux échantillons assortis en plus d'une connaissance approfondie du moindre élément susceptible d'occasionner d'autres différences. Une autre approche pourrait être de tester les questions alternatives sur des groupes de la population représentatifs assortis et ensuite de proposer à tous les répondants une contre-visite approfondie sur toutes leurs activités au cours de la période de référence et sur les problèmes qu'ils ont rencontrés avec la/les question(s) initialement posée(s). Cette activité serait également suivie d'une analyse quantitative. L'objectif du moindre essai doit avoir un objectif clair et les résultats être bien documentés en vue d'une planification ultérieure.

Troisième partie

Mesure des caractéristiques des emplois, établissements et personnes

Chapitre VI

Caractéristiques descriptives de l'emploi principal

286. Une fois les personnes actuellement actives identifiées, les caractéristiques économiques restantes portent uniquement sur ce sous-ensemble du recensement total de la population. Il convient de trancher deux questions majeures : sur quel emploi ou emplois associé(s) à la personne les questions doivent-elles se concentrer et faut-il poser ces questions uniquement aux personnes actuellement employées ou à ces mêmes personnes et également aux chômeurs ? Les caractéristiques pertinentes d'un emploi sont notamment la situation au regard de l'emploi, la profession et le lieu de travail.

287. **L'emploi de référence.** Les personnes pourvues d'un emploi peuvent et ont parfois plusieurs emplois au cours d'une période de référence donnée. En général, l'emploi de référence doit être choisi comme celui ayant monopolisé le plus de temps au cours de la période de référence, bien que certains pays s'en remettent à d'autres critères comme l'emploi, générant le plus de revenus ou nécessitant le plus grand quota d'heures régulières. La décision prise doit être mise en œuvre de manière cohérente. En général, il n'est pas difficile de sélectionner l'emploi de référence dans le cas de la période de référence courte liée à l'activité d'emploi du moment. Toutefois, des problèmes peuvent survenir dans le cas des personnes temporairement absentes d'un travail principal au cours de la période de référence et avec la sélection d'un emploi précédent du chômeur. Les *Principes et recommandations, deuxième révision* recommandent de ne pas considérer les emplois dont la personne a été temporairement absente comme l'emploi principal si la personne est pourvue d'un emploi et est présente au travail par le biais d'un autre emploi au cours de la semaine de référence. Il n'est pas précisé mais sous-entendu que si la personne ne dispose pas d'un autre emploi au cours de la période de référence, l'emploi dont il/elle est absente doit faire office d'emploi de référence. Il a généralement été constaté que les personnes les plus actives signalent tout travail dont elles ont été temporairement absentes et s'attendent à ce que cela soit consigné. Ce constat s'applique en particulier aux salariés en congé et similaire, mais se vérifie également très souvent dans le cas des indépendants. S'agissant des personnes identifiées comme chômeurs, la pratique la plus courante consiste à faire référence au dernier emploi ou au principal type d'emploi au cours d'une période récente et plus longue, comme l'année dernière.

288. Les planificateurs du recensement doivent analyser la question de l'emploi de référence par rapport à leur propre pays et déterminer la procédure à suivre. S'il est décidé d'utiliser l'emploi dont le répondant est temporairement absent en guise d'emploi de référence lorsque la personne est au travail par le biais d'un autre emploi au cours de ladite période, il conviendra d'ajouter une note à cet effet sur les questionnaires et/ou manuels. Si les activités secondaires sont également consignées, les agents recenseurs doivent être invités à tenir compte de toute autre activité du moment comme une activité secondaire. Cela influencera la manière avec laquelle le temps de travail lié à l'emploi principal sera consigné; des directives claires devront être fournies. L'exclusion systématique des emplois

ayant fait l'objet d'une absence temporaire peut engendrer des problèmes de comparaison majeurs avec les autres données d'emploi, notamment celles fournies par des établissements, en plus de certaines anomalies. Des problèmes peuvent survenir en particulier lorsqu'un recensement est effectué pendant les vacances scolaires, à l'instar de certains pays, et notamment lorsque les enseignants sont temporairement choisis comme recenseurs et superviseurs pour le recensement.

289. Il est primordial qu'une fois le travail principal identifié, toutes les caractéristiques fassent référence au même emploi principal dans toutes les questions ultérieures. Le plan du questionnaire doit être tel qu'il n'induisse pas en erreur les répondants ou les agents recenseurs sur ce point. Lorsqu'une activité secondaire quelconque est identifiée, elle doit être clairement isolée et placée à la fin de l'ensemble de questions sur l'emploi principal, de manière à éviter toute confusion. Cela ne pose habituellement pas de difficulté dans le cas de l'activité du moment mais peut s'avérer très difficile avec l'activité habituelle.

290. **Employés uniquement ou employés et chômeurs.** Les *Principes et recommandations, deuxième révision* recommandent en outre de collecter les caractéristiques d'emploi spécifiques aux chômeurs et aux employés. Par souci de clarté, ce type de questions pour les chômeurs doit être regroupé dans un ensemble séparé de questions posées aux employés. Toutefois, compte tenu des considérations relatives à l'espace applicables aux questionnaires de recensement, une simple note a été insérée dans certains cas invitant les recenseurs à poser les mêmes questions aux chômeurs ainsi qu'aux employés mais à demander aux chômeurs le dernier emploi qu'ils ont exercé. Cette pratique a engendré une certaine confusion et fait appel à des compétences incertaines en matière d'enquête pour adapter la question aux diverses situations.

291. Le nombre de chômeurs recensés dans les pays en développement est relativement faible, ceux-ci étant concentrés dans les groupes d'âge les plus jeunes des zones urbaines et périurbaines (cf. chap. IV, sect. C). Très peu de personnes de cette catégorie ont une expérience professionnelle, et le peu d'expérience dont elles disposent s'avère en général moins utile pour la planification et la mise en œuvre de la politique de marché du travail ou du travail pour lesquelles les résultats des recensements sont les plus utiles. Certains pays préfèrent demander aux chômeurs l'« emploi qu'ils cherchent ». Toutefois, il a été démontré que rares sont les chômeurs qui savent précisément le type d'emploi qu'ils recherchent de manière réaliste, compte tenu de leur expérience limitée. Dès lors, la réponse la plus appropriée à une question sur les caractéristiques de l'emploi qu'ils recherchent serait « n'importe quel emploi », une réponse qui s'avère également très peu utile pour la formulation ou la mise en œuvre de politiques économiques ou du travail. Pour les raisons susmentionnées, il est généralement estimé que, pour les recensements, il convient de limiter fortement les questions relatives aux caractéristiques du dernier emploi des personnes au chômage. Des enquêtes spécialisées auprès des ménages permettront de mieux collecter ce type de données lorsqu'il est possible de poser des questions plus approfondies.

A. Situation dans la profession

292. La situation dans la profession est l'une des caractéristiques les plus courantes et importantes des recensements de la population. Il est primordial de connaître le nombre de personnes travaillant pour d'autres (« employés ») ou pour leur propre compte (« indépendants ») afin de comprendre la structure et la manière avec laquelle tout marché du travail opère. Pas moins de sept pays sur huit ont posé une question sur la situation dans la profession dans le cadre de la série de recensements de 2000 bien que, dans certains de ces pays, les informations aient été collectées en mélangeant les questions. Le débat le plus récent et abouti à ce sujet a eu lieu à l'occasion de la quinzième Conférence inter-

internationale des statisticiens du travail en 1993. La résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-1993) [BIT, 1993a] adoptée dans le cadre de la conférence, fournit une base conceptuelle bien plus aboutie aux fins de la classification et traite d'un grand nombre de situations problématiques rencontrées dans le cadre de son application. Globalement parlant, la résolution classe les emplois en fonction du type de risque économique encouru dans le cadre de l'emploi et de la mesure dans laquelle la personne exerçant cet emploi peut contrôler l'établissement et d'autres travailleurs.

293. La classification vaut en général uniquement pour la situation dans la profession des personnes pourvues d'un emploi. Si une telle personne dispose de plusieurs emplois et qu'un seul d'entre eux doit être enregistré et classé (comme c'est le cas pour la plupart des recensements), il doit s'agir de l'emploi principal qui est la plupart du temps celui monopolisant le plus de temps au cours de la période de référence.

1. Situation dans la profession : définition opérationnelle

294. La « situation dans la profession » fait référence à la situation professionnelle d'une personne active : il s'agit du type de contrat d'emploi, explicite ou implicite, que le titulaire a passé avec d'autres personnes ou organismes. Les critères de base utilisés pour définir les groupes de la classification sont la nature du risque économique encouru, dont un élément est la force de l'attachement de la personne à son emploi, et la nature du contrôle qu'exerce ou exercera le titulaire sur les entreprises et sur d'autres salariés.

2. Situation dans la profession : conditions requises pour l'application de la définition

295. Il convient d'opérer une distinction majeure entre les emplois rémunérés et les emplois à titre indépendant. En voici les points principaux : *a)* pour les emplois rémunérés, il existe une certaine forme de supervision ainsi qu'un accord sur le montant de la rémunération en espèces ou en nature; alors que *b)* les revenus des emplois à titre indépendant dépendent exclusivement des bénéfices (ou des objectifs en matière de bénéfices). S'agissant desdits bénéfices, la consommation propre est considérée comme faisant partie intégrante des bénéfices générés par l'activité exercée ou l'entreprise contrôlée.

296. La Classification internationale d'après la situation dans la profession définit six grands groupes :

- a)* Les salariés (dont les apprentis);
- b)* Les employeurs;
- c)* Les personnes travaillant pour leur propre compte;
- d)* Les membres de coopératives de producteurs;
- e)* Les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale;
- f)* Les travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession.

297. Les groupes sont quasi identiques à ceux qui étaient utilisés auparavant à ceci près : derrière le changement terminologique opéré en remplaçant « travailleurs familiaux non rémunérés » par « travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale », il y a une modification de la définition de ce groupe¹. Une distinction a été opérée entre les deux sous-groupes d'emploi à titre indépendant selon que l'entreprise que la personne contrôle seule ou en collaboration avec d'autres a rémunéré les employés continuellement (employeurs) ou non (personnes travaillant pour leur propre compte). La distinction repose sur la présence continue des employés : l'employeur doit employer et rémunérer quelqu'un sur

¹ Lorsque la CISP-1993 a été adoptée, le critère du « travail sans rémunération » précédemment utilisé pour les « travailleurs familiaux non rémunérés » a été délaissé et remplacé par celui du « degré d'engagement dans l'entreprise » (qui doit être inférieur à celui du responsable de l'établissement) en ce qui concerne les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale. Par conséquent, dans sa résolution sur la mesure du revenu lié à l'emploi (par. 75-77), la seizième Conférence internationale des statisticiens du travail a recommandé d'imputer un revenu pour les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale (BIT, 2000).

une base continue, et pas seulement de façon ponctuelle et pour une courte période, par exemple pour résoudre un problème spécifique ou gérer une recrudescence à court terme de la charge de travail. Le paiement peut être en espèces ou en nature (par exemple nourriture, logement voire, dans certains cas, formation uniquement)

298. Les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale ne sont pas rémunérés par définition. Ils vivent en général au sein du même ménage et ont un lien de parenté avec d'autres membres de la famille indépendants qui contrôlent l'entreprise soit en tant qu'employeurs soit en tant que travailleurs indépendants. L'obligation de vivre dans le même ménage peut toutefois être assouplie (notamment dans le cas de ménages de parents).

299. Le dernier groupe d'indépendants concerne les « membres des coopératives de producteurs » au sein desquelles les membres déterminent conjointement l'organisation du travail ainsi que la répartition des bénéfices de l'entreprise. De tels membres peuvent être rares dans un grand nombre de pays et cette catégorie n'est pas utilisée dans les recensements opérés dans des pays où ils sont considérés comme numériquement peu importants. Si elle est utilisée, il convient de veiller à ce qu'une personne se contentant de vendre ou d'acheter des marchandises par le biais d'une coopérative de vente ou d'achat ne soit pas classée par erreur comme un membre d'une coopérative de producteurs. La personne doit en fait travailler en tant que membre de la coopérative produisant des biens ou services. Les employés d'une coopérative quelconque doivent être exclus de ce groupe et classés dans la catégorie des « employés ».

300. La CISP-1993 fournit en outre plusieurs groupes spécifiques qui constituent des sous-catégories, à la fois plus détaillées et complémentaires, liées à la situation dans la profession. Certains de ces groupes peuvent être importants dans le pays et des catégories de réponse distinctes dans le questionnaire de recensement permettront éventuellement de les identifier. Au cours de la phase préparatoire du recensement, il est fortement recommandé de discuter avec les utilisateurs potentiels des résultats du recensement de la nécessité d'inclure de telles sous-catégories et de tester soigneusement leur faisabilité. Parmi les groupes particuliers envisageables, on peut s'attendre à ce que les utilisateurs soient le plus attentifs aux suivants : les propriétaires-gérants d'entreprises constituées en société, qui ressemblent à plusieurs égards à des employeurs, les travailleurs occasionnels et saisonniers ainsi que les travailleurs externes (travailleurs à domicile).

3. Situation dans la profession : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux

301. La situation dans la profession fait l'objet de deux grands types de questions dans les formulaires de recensement. Cette caractéristique est soit associée dans le cadre d'une question à d'autres caractéristiques telles que la situation de l'activité ou le secteur institutionnel, soit présentée en tant que telle. Cinq exemples du genre sont proposés ci-dessous, comme suit :

- a) La situation dans la profession dans le cadre de la détermination du statut de l'activité (exemple D.1);
- b) La situation dans la profession dans le cadre du secteur institutionnel (exemples D.2 à D.4);
- c) Une question isolée sur la situation dans la profession (exemple D.5).

302. L'exemple D.1 est tiré d'un questionnaire au format paysage et permet de se rendre compte du problème général posé par ce format : l'espace limité et les instructions sibyllines. La qualité de la question est fortement amoindrie en raison de la combinaison de la détermination de l'activité du moment et de la situation dans la profession dans une seule et même question. Les chapitres consacrés à la situation de l'activité ont insisté sur

le fait qu'il n'était pas souhaitable d'associer les sujets dans le cadre d'une même question. Néanmoins les catégories sur la CISP et la détermination de la situation de l'activité sont fréquemment associées, auquel cas les catégories de situation dans la profession servent de questions incitatives. Cette pratique a en général déprécié la qualité des données sur les deux caractéristiques puisque, comme noté dans le chapitre sur la mesure de l'emploi, une seule question ne fournit pas une mesure satisfaisante. Quant aux questions telles que : « Avez-vous effectué l'un des travaux suivants au cours des sept derniers jours ? », il est préférable de ne pas s'attarder dans un premier temps sur l'emploi. Plusieurs essais ont montré que si l'emploi rémunéré est la première option proposée, certains répondants pensent alors que toute la série de questions porte sur ce type d'emploi. Cela les incite à répondre par « non », sans même se demander si leur situation peut être décrite par une autre dans les groupes d'emploi. Ces répondants sont considérés comme étant occupés et ne sont donc pas pris en compte dans le cadre de toutes les questions suivantes relatives entre autres à la profession et à la branche d'activité.

Exemple D.1 (original en anglais)

D.1.1 Type d'activité de la semaine dernière			
Quelle a été l'activité de ... ces sept derniers jours ? Indiquer le code.			
Active		Inactive	
Mlimi	= 01	Pas un travailleur	Pour les femmes, aller à XX; autrement aller à la personne suivante ou à la partie Y.
Employé	= 02	(n'a jamais travaillé et ne recherche pas de travail) = 09 →	
Travailleur contribuant à l'entreprise familiale	= 03	Travailleur à domicile = 10 →	
Travailleur indépendant	= 04	Étudiant = 11 →	
Employeur	= 05	Autre = 12 →	
Chômeur			
A travaillé auparavant, à la recherche d'un travail	= 06		
A travaillé auparavant, ne recherche pas de travail	= 07		
N'a jamais travaillé, à la recherche d'un travail	= 08		

Remarque :
Mlimi = travail
dans sa propre
exploitation.

Remarque :
Mlimi = travail
dans sa propre
exploitation.

303. L'intérêt majeur de la question réside néanmoins dans la première catégorie de réponses de l'exemple D.1, intitulée « mlimi ». Cela signifie « travail dans sa propre exploitation » dans la langue locale. Des catégories similaires ont été utilisées dans quelques autres pays et cette technique peut fournir des avantages majeurs. Les répondants des pays ayant des secteurs agricoles traditionnels très larges sont rarement considérés comme des indépendants, des travailleurs à leur propre compte, voire en activité, que ce soit dans l'expression anglaise ou dans les traductions locales. Ils n'ont néanmoins aucun problème à reconnaître qu'ils ont travaillé dans leur propre ferme ou ranch. Il sera toutefois nécessaire de poser une autre question afin de savoir s'ils emploient régulièrement quelqu'un ou pas. Sans cette question supplémentaire, ce type de question aura tendance à sous-évaluer la catégorie « employeur » en faveur de la catégorie « personne travaillant à son propre compte ».

304. Rien n'est fait pour scinder les membres du ménage en tant que personnes travaillant pour leur propre compte, employeurs et aides contribuant à l'entreprise familiale (non rémunérés) en deux catégories principales, à savoir les travailleurs mlimi et les travailleurs contribuant à l'entreprise familiale. S'agissant de ces formes d'emploi, disposer de catégories séparées a pour avantage de fournir un décompte relativement clair des indépendants en dehors du secteur agricole et des travailleurs contribuant à l'entreprise familiale dans le cadre de telles activités non agricoles. Par le passé, le fait d'opérer une distinction au sein de la famille a souvent engendré des problèmes et entraîné des discussions interminables, notamment sur le propriétaire véritable de l'exploitation agricole.

ou des terres, sur ce qu'il convenait de faire en cas d'absence du chef de ménage ou du propriétaire de l'exploitation. En réalité, de telles exploitations agricoles sont des exploitations familiales à laquelle tous les membres de la famille contribuent, tout en partageant les risques et bénéficiant des avantages de leur travail. Dans ces cas, d'un point de vue conceptuel, il n'est pas correct d'opérer une distinction au sein de telles catégories entre les personnes travaillant à leur propre compte et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale; par ailleurs, les résultats de précédents recensements ont souvent été difficiles à interpréter en raison des différentes pratiques mises en œuvre sur le terrain.

305. Dans de nombreux pays, l'acception commune du terme « entreprise » ne couvre pas les activités agricoles traditionnelles. Toutefois, l'agriculture commerciale est considérée comme une entreprise de la même manière que l'achat et la vente de produits agricoles. Ces interprétations peuvent également servir de base à l'élaboration de politiques économiques. Dès lors, dans l'exemple D.1, il serait plus approprié de parler d'activités commerciales « avec des salariés » et « sans salariés » que d'utiliser la terminologie de la CISP-93. Cela souligne la nécessité de s'adapter aux situations locales et d'utiliser la terminologie locale. Des exemples doivent être fournis si nécessaire.

Exemple D.2 (original en anglais)

D.2.1 Étiez-vous indépendant ou travailliez-vous pour quelqu'un dans le cadre de votre emploi (principal) la semaine dernière ?

Indépendants

- ☐ Avec aide rémunérée (employeur)
- ☐ Sans aide rémunérée

Travail pour quelqu'un

- ☐ En tant que fonctionnaire
- ☐ Fonctionnaire d'un gouvernement étranger
- ☐ Salarié d'une entreprise/personne privée
- ☐ Travailleur non rémunéré dans une entreprise/exploitation agricole familiale
- ☐ Non précisé

306. L'exemple D.2.1 associe la situation dans la profession et le secteur institutionnel, une approche qui semble parfaitement fonctionner dans le cas d'un recensement. La question est classique en ce qui concerne les questions sur l'emploi, les salariés étant répartis dans deux catégories, gouvernement et privé, pour un classement sectoriel. Il est considéré qu'être un « travailleur non rémunéré dans une entreprise/exploitation agricole familiale » consiste à travailler pour quelqu'un d'autre, bien que la catégorie CIS-93 correspondante fasse partie des indépendants. Des essais auront éventuellement montré que les répondants reconnaissent plus facilement la catégorie lorsqu'elle est intitulée « travail pour quelqu'un ». Aux fins de la tabulation et de la publication des résultats, ceux-ci peuvent et doivent être facilement regroupés. La question utilise la terminologie CISP. La formulation locale aurait éventuellement été plus efficace, comme indiqué à l'exemple D.1.

307. La question propose plus de catégories sectorielles que d'habitude. Elle suppose que les répondants savent si leur lieu de travail est une entreprise « privée, à but lucratif » ou une organisation « privée, sans but lucratif ». Il est fortement recommandé que les répondants comprennent parfaitement chacune de ces catégories avant de les leur proposer. Les fonctionnaires en tant que groupe sont identifiés séparément; toutefois, aucune différence n'est faite pour les « indépendants » en indiquant « avec » ou « sans » salariés. Si une telle distinction est opérée, il serait possible de distinguer les employeurs des personnes travaillant pour leur propre compte, ce qui a des répercussions politiques au niveau des questions de promotion en entreprise, d'égalité des chances et d'égalité des sexes. Les indépendants sont classés sur la base de l'intégration ou non de leur entreprise. Ces ca-

tégories ont d'autres finalités (en tant que paramètre pour l'identification des entreprises du secteur informel, voir chap. VII, sect. C, sur le secteur informel), mais la classification intégrale CISP-93 n'a pas pu être élaborée à partir des catégories de réponses présentées à l'exemple D.3.1.

Exemple D.3 (original en anglais)

D.3.1 ... était-il (lire la liste). Cocher une case.

- ☐ Salarié d'une entreprise PRIVÉE À BUT LUCRATIF, d'une entreprise ou d'une personne en contrepartie d'un traitement, d'un salaire ou de commissions
- ☐ Salarié d'une entreprise PRIVÉE À BUT NON LUCRATIF, d'un organisme exonéré de taxe ou caritatif
- ☐ Salarié du GOUVERNEMENT local ou territorial (territorial/Commonwealth, etc.)
- ☐ Fonctionnaire du GOUVERNEMENT fédéral
- ☐ INDÉPENDANT dans sa propre entreprise, pratique professionnelle ou exploitation agricole NON CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ
- ☐ INDÉPENDANT dans sa propre entreprise, pratique professionnelle ou exploitation agricole CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ
- ☐ Travail SANS RÉMUNÉRATION dans une entreprise ou exploitation agricole familiale

308. À la question D.4.1, le secteur institutionnel d'emploi est également associé à la situation dans la profession mais seulement à l'aide d'une ventilation des employés. Trois catégories du secteur institutionnel sont utilisées. Les tiers sauront plus que probablement si la personne de qui elles rendent compte fait partie du secteur public ou du secteur privé. Il peut néanmoins leur être difficile de déterminer si l'individu est « semi-fonctionnaire ». Il s'agira en général d'expliquer des termes tels que « personnes travaillant à leur propre compte » afin que la distinction par rapport aux employeurs soit claire, et de pouvoir actualiser la référence aux « travailleurs familiaux non rémunérés » afin de tenir compte de la terminologie actuelle.

Exemple D.4 (original en anglais)

D.4.1 Situation dans la profession et secteur d'emploi

1. Fonctionnaire	4. Employeur
2. Semi-fonctionnaire	5. Travailleur indépendant
3. Employé du secteur privé	6. Travailleur familial collaborant à l'entreprise familiale

Exemple D.5 (original en anglais)

D.5.1 Situation dans la profession

Les employés à temps partiel sont classés comme des salariés.

Un propriétaire d'une entreprise non constituée en société ou une personne travaillant pour son propre compte comptent parmi les indépendants

☐ Salarié	☐ Indépendant sans employés
☐ Directeur d'une firme ou d'une entreprise	☐ Travailleur familial collaborant à l'entreprise familiale
☐ Indépendant avec employés	☐ Produits artisanaux

309. L'exemple D.5 est tiré d'un questionnaire au format portrait comportant des colonnes séparées pour chaque personne. Les « directeurs » ont été identifiés séparément, faisant ainsi écho au point susmentionné concernant les propriétaires/responsables d'en-

treprises constituées en sociétés (*cf.* sous-section A.2). L'autre différence intéressante est l'identification séparée du critère « fabrication de produits artisanaux », suffisamment important pour justifier un classement à part. Cette catégorie couvrirait à la fois la production de telles marchandises destinées à la vente et la production pour consommation finale entrant dans la frontière de la production. Pour éviter toute confusion, la catégorie « Travailleurs familiaux » doit être qualifiée de « non rémunérés ». Elle peut être considérée comme l'équivalent de la catégorie « travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale » de la CISP-93; elle peut également être clairement expliquée dans le manuel de terrain. Pour revenir aux catégories classiques de la CISP-93, les réponses peuvent être combinées avec les catégories adéquates au stade du traitement de données. Les personnes exerçant des métiers qualifiés de l'artisanat qui n'ont embauché personne sur une période continue seront classées comme des personnes travaillant pour leur propre compte et les directeurs comme des salariés ou employeurs, en supposant que, pour que le directeur puisse être classé en tant qu'employeur, les entreprises des directeurs soient tenues d'employer au minimum une personne sur une période continue.

4. Situation dans la profession : suggestions pour renforcer l'efficacité des questions

310. Certains points majeurs doivent être notés en ce qui concerne une question relative à la situation dans la profession : les catégories CISP telles que formulées ne doivent pas être indiquées dans le recensement et l'ordre des catégories CISP ne doit pas être scrupuleusement respecté. Il s'agit de pouvoir déduire ces catégories à partir des réponses à la ou les questions. Dans le cas contraire, une formation fastidieuse sera nécessaire pour expliquer le sens de termes tels que indépendant, travailleurs à leur propre compte, etc. Les agents recenseurs sur le terrain ont souvent utilisé ces termes en guise de questions invitées aux répondants qui ne les comprenaient pas. Dans ces cas, du temps a été perdu en raison d'explications sans fin, et les réponses des enquêtés étaient encore confuses par la suite. Ainsi, des erreurs peuvent survenir comme la classification d'un répondant en tant qu'indépendant dans un gouvernement. Il est de loin préférable d'utiliser une terminologie localement agréée.

5. Situation dans la profession : questions relatives à la mesure

311. Si le critère de la situation dans la profession a fréquemment été utilisé par le passé, il est toutefois fortement recommandé de réaliser des essais en tenant compte de l'interprétation plus large recommandée de l'activité et de certaines des suggestions susmentionnées. Plusieurs groupes d'emplois se situent à la frontière entre salarié et indépendant, ce qui complique toute classification correcte. Il est question de certaines d'entre elles ci-dessous. Les responsables de la planification du recensement doivent identifier celles qui sont communes dans leur pays et décider s'il convient de les identifier séparément et comment les classer. Il sera nécessaire d'effectuer certaines recherches; par ailleurs, les manuels de terrain ainsi que la formation du personnel de terrain devront analyser les situations fréquentes. Dans certains pays, la distinction est effectuée en fonction de la manière avec laquelle ces groupes de travailleurs sont traités par l'administration fiscale.

312. **Propriétaires-gérants d'entreprises constituées en sociétés.** Les propriétaires-gérants perçoivent en général un salaire versé par une entreprise dans laquelle eux ou certains membres de leur famille possèdent également une part des actions. Ils peuvent en outre recevoir une part des bénéfices à travers les actions qu'ils possèdent ou sont susceptibles d'acheter à un prix favorable (notamment grâce à des options sur actions). Ils sont cadres supérieurs de leur entreprise et exercent donc des fonctions similaires à celles des

employeurs. Étant donné qu'ils perçoivent des salaires en guise de rémunération de leur travail et non en contrepartie du capital investi, ils sont définis en tant que salariés aux fins des comptes nationaux. La Classification internationale d'après la situation dans la profession (1993) recommande, si possible, de les classer à part afin de permettre aux utilisateurs des statistiques de choisir s'il convient de les regrouper en tant qu'indépendants ou en tant que salariés; en effet, d'autres utilisateurs des statistiques auront éventuellement tendance à les grouper avec les indépendants aux fins de l'analyse du marché du travail.

313. Travailleurs extérieurs à l'entreprise. « Travailleurs extérieurs à l'entreprise » est une appellation commune pour un nombre important de personnes, en particulier les femmes. Dans de nombreux pays, ce type de personnes travaillent en général à partir de leur maison ou à un autre emplacement éloigné de l'entreprise, dans le cadre d'un certain contrat passé avec une entreprise ou un entrepreneur fournissant les matériaux et/ou les outils utilisés pour l'emploi. Le travailleur externe accepte de mener à bien la tâche définie à l'aide des matériaux fournis à un moment donné pour une rémunération donnée. Lorsque de tels contrats écrits ou oraux existent, le travailleur extérieur est en fait un salarié rémunéré équivalant à un travailleur à la pièce en entreprise. Ils ont peu de contrôle sur leur travail et ne partagent ni les risques ou avantages inhérents au volet entrepreneurial de l'activité. Ils ne doivent pas être confondus avec d'autres travailleurs à domicile qui achètent les matériaux à employer et supportent le risque lié à la vente des produits à d'autres.

314. Travailleurs à domicile. Les travailleurs à domicile sont en fait des indépendants, même s'ils peuvent entretenir une relation continue et sur le long terme avec les fournisseurs de matières brutes et les acheteurs de leur produit fini. Souvent d'autres membres de la famille sont impliqués dans l'activité soit en tant que partenaires soit en tant qu'aides non rémunérées. La sous-traitance d'une partie du travail à d'autres est également assez fréquente. Des recherches doivent être effectuées dans chaque pays afin de déterminer la/les situation(s) de tout travailleur à domicile, les méthodes d'identification de ces activités et, si nécessaire, les méthodes de différenciation du travail de salariés de celui des indépendants. Les manuels doivent insister sur ces informations afin de veiller non seulement à ce que ces activités soient classées comme des activités, mais également à ce que l'ensemble du personnel de terrain classent les activités de la même manière que pour la situation dans la profession.

315. Partenaires commerciaux. Les travailleurs peuvent sceller un partenariat avec une autre personne soit sur le long terme soit dans le cadre d'un contrat à court terme pour un emploi spécifique. Ces dispositions ne devraient poser aucun problème. Étant donné que les personnes participant à un tel accord partagent les risques et avantages procurés par l'activité commerciale, chacune d'entre elles doit être classée comme des indépendants et comme des employeurs ou des personnes travaillant à leur propre compte selon qu'elle a embauché ou non des salariés sur une base continue.

316. Travailleurs à la commission. Les travailleurs à la commission perçoivent souvent un petit fixe et ensuite une commission en fonction de leurs ventes. En général, dans de tels cas, le fixe est très peu élevé et la principale partie de la rémunération de ce type de travailleurs découle des commissions sur les ventes. De telles personnes doivent en général être classées comme des indépendants. Elles supportent la plupart des risques et tirent parti des avantages procurés par l'emploi. Un autre groupe de travailleurs se trouvent dans une situation similaire à celle des travailleurs à la commission : les travailleurs louant des facteurs de production tels que la terre, une pièce d'un équipement, voire le lieu d'exploitation requis pour une entreprise (les chauffeurs de taxi, les démarcheurs, les coiffeurs et les cireurs de chaussures par exemple). Ces travailleurs se considèrent souvent comme employés par les propriétaires des biens qu'ils louent. Toutefois, étant donné qu'ils supportent le risque de production et génèrent des revenus, ils doivent être considérés comme

des indépendants et non comme des salariés. Cette distinction doit être soulignée dans les manuels et des exemples précis doivent être utilisés dans les formations dans des pays où de telles modalités de travail sont fréquentes.

317. Dans chacun des pays, d'autres catégories probablement rencontrées s'avéreront soit importantes soit problématiques ou les deux. Il s'agira de les classer en fonction du degré de risque auquel la personne est exposée pour la partie principale de la rémunération qu'elle perçoit en contrepartie du travail. Si elle supporte la majeure partie du risque (et jouit des avantages), la personne est un travailleur indépendant. Si l'entreprise supporte la plupart du risque et paie la majeure partie de la rémunération, la personne est un salarié. Des cas marginaux supplémentaires sont analysés dans certaines sources de l'OIT (voir BIT, 1988 et 1993a, et Hussmanns, Mehran et Verma, 1990);

318. Il n'est pas rare que les utilisateurs des données souhaitent que le recensement leur propose des sous-classifications dans les principaux groupes généraux de la CISP-93. Outre celles déjà mentionnées, voici certaines des requêtes les plus fréquentes :

a) Salariés. Ils sont classés en fonction soit d'un travail « permanent/régulier » ou « temporaire/occasionnel/à la pièce ». La CISP-93 mentionne également spécifiquement ces types de sous-classifications des salariés. La Classification stipule que les salariés titulaires de contrats de travail stables (travailleurs réguliers) peuvent être rangés dans une catégorie distincte. Les responsables de la planification du recensement devront déterminer si la demande pour de tels groupes est suffisante et les groupes qui sont concernés.

b) Indépendants. Ils sont classés selon qu'ils exercent ou non des activités agricoles et pour ceux qui sont actifs dans le secteur agricole selon que l'agriculture est essentiellement pratiquée pour de l'argent ou pour une consommation domestique. Ces sous-classifications d'indépendants sont particulièrement intéressantes pour les comptables nationaux; dans certains pays, d'autres sous-groupes ont même été créés (voir Bain, 1996). Il est néanmoins généralement recommandé de ne pas collecter les données de telles sous-catégories détaillées par le biais de recensements mais dans le cadre d'enquêtes ou d'études de cas spéciales.

S'agissant des indépendants, une tabulation croisée entre la caractéristique de la situation dans la profession et les catégories agricoles adéquates de la variable « branche d'activité » (voir chap. VII) peut permettre de disposer d'une répartition approximative. Étant donné qu'un ensemble de questions complexe est normalement nécessaire pour opérer d'autres distinctions, il est préférable que ces questions soient analysées par des enquêtes auprès des ménages et sur la main-d'œuvre.

319. Les aspects suivants doivent être considérés :

a) Rendre compte de la situation dans la profession pour ceux qui sont impliqués dans une large palette d'activités agricoles désormais reprises dans la catégorie production, en utilisant les suggestions susmentionnées ou d'autres formats;

b) Des exemples de groupes problématiques (mentionnés précédemment) au niveau local;

c) L'interprétation locale et/ou la terminologie utilisée pour les catégories « salariés de manière continue », « activité propre » et « aide non rémunérée dans une entreprise familiale »;

d) Tout sous-groupe de salariés ou d'indépendants pour autant qu'il soit décidé de les prendre en compte;

e) Les coopératives de producteurs si elles existent, comment elles sont classées et si ce groupe nécessite une catégorie à part;

f) Tout problème occasionné par des personnes temporairement absentes de leurs principales activités.

320. Afin d'orienter le développement et les essais sur cette caractéristique, préalablement à la série de recensements en cours, il est vivement recommandé que les comptables et les analystes du marché du travail nationaux réalisent une bonne analyse critique de l'usage passé et proposé des statistiques sur les groupes de situations dans la profession. Il faut veiller à ce que le classement en fonction de la profession dans le cas d'une personne active repose sur le(s) même(s) emploi(s) que celui (ceux) utilisé(s) pour classer la personne en fonction de la profession, de la branche d'activité et du secteur.

B. Profession

321. La « profession » est une caractéristique que la quasi-totalité des pays a reprise dans leurs recensements. Il s'agit en fait de la caractéristique économique la plus fréquente des recensements, à l'exception du statut de l'activité de base (personne pourvue d'un emploi/chômeur). Étant donné que, pour un grand nombre de pays, le recensement sera la seule source de statistiques sur le profil des professions de l'ensemble de la population, la répartition desdites professions établie par le recensement de la population le plus récent sera une source majeure d'informations sur le marché du travail d'un pays (IMT). L'évolution de la répartition professionnelle d'un recensement à l'autre reflète celle de la structure socioéconomique du pays. Ces statistiques sont précieuses pour un grand nombre de types d'analyse et de description du marché du travail. Elles sont en outre nécessaires pour formuler et mettre en œuvre des politiques. Les questions professionnelles ciblent principalement la population active; toutefois, pour la population sans emploi, il est aussi fréquent de poser des questions sur la profession exercée dans le cadre du dernier emploi. Il est recommandé de séparer la question qui sera posée sur les personnes occupées de celle sur les personnes au chômage. Il appartiendra aux agents recenseurs de modifier la formulation lorsqu'une question est utilisée pour les deux groupes. De tels changements s'avèrent néanmoins déroutants, ce qui met l'accent sur les aptitudes d'un grand nombre d'agents recenseurs et débouche sur de piètres résultats.

1. Profession : définition opérationnelle

322. La profession fait référence au type de travail presté par la personne occupée au cours de la période de référence (voire au type de travail précédemment effectué, si elle est sans emploi), quel que soit le lieu (la branche d'activité) ou la situation économique (la situation dans la profession) spécifique au travail. Une « profession » est définie comme un « ensemble d'emplois dont les principales tâches et responsabilités se caractérisent par un degré élevé de similarité » (BIT, 1990a). Une personne peut être assimilée à une profession en fonction de son emploi principal du moment, ou d'un deuxième emploi, ou encore d'un emploi exercé auparavant.

2. Profession : prérequis liés à l'application de la définition

323. La Classification internationale type des professions (CISP-88, renommée en 2008 CISP-08²) et les classifications professionnelles nationales, élaborées sur la base des mêmes principes, sont structurées de manière à regrouper les emplois exigeant les mêmes compétences. Cela ne signifie toutefois pas que la réponse à fournir sur le questionnaire de recensement doit apporter des informations sur ces compétences. Les données à préciser dans le questionnaire doivent décrire le type de tâches et les responsabilités dans le cadre du travail; ces informations sont en effet nécessaires pour établir le code correspondant à la profession du répondant. Comme expliqué dans la cinquième partie, axée sur le codage

² La nouvelle classification sera disponible pour utilisation en 2008; il sera possible de l'adapter et de l'utiliser dans les recensements à compter de 2010. La CISP actualisée ne modifie en rien la nature des informations requises pour le codage par profession. Un complément d'information est proposé sur le site Web de l'OIT : <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/isco/index.htm>.

des professions et des branches d'activité, ces informations sont en général plus efficaces si elles renseignent l'appellation de l'emploi et indiquent en quelques mots les principales tâches et responsabilités propres à l'emploi. Avec des outils de codage correctement élaborés, ce type d'informations permettra un codage efficace, fiable et détaillé.

3. Profession : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux

324. S'agissant des questions sur la profession, trois types d'approche ont traditionnellement été utilisés pour les recensements nationaux :

- a) Une ou deux questions codées au préalable sur les emplois dont les personnes disposent (ou disposaient) [exemple E.1];
- b) Une question visant à obtenir des informations sur la profession d'une personne (exemples E.2 et E.3);
- c) Deux questions ou plus, une question de base sur l'intitulé de la fonction occupée avec d'autres questions sur les principales tâches confiées à l'individu dans le cadre de l'emploi (exemple E.4).

325. L'exemple E.1 illustre l'application de deux questions codées au préalable. Étant donné que les questions proposent des catégories très larges, une formation approfondie sera nécessaire pour s'assurer que les agents recenseurs maîtrisent suffisamment le contenu de tous les groupes de manière à pouvoir orienter les répondants. Il est probable que des catégories professionnelles plus détaillées pourront être créées en combinant les réponses aux deux questions. La Classification internationale type des professions, 2008 (CISP-08³) compte 10 grands groupes, subdivisés en 43 sous-grands groupes, comportant 131 groupes mineurs et un total de 425 groupes d'unités.

326. Il est en outre primordial d'insister sur le point soulevé précédemment : les réponses codées au préalable pour les professions ne fourniront pas le type de statistiques dont la majorité des utilisateurs de données a besoin. Cette solution sera toutefois peut-être inévitable dans le cas de certains recensements compte tenu de financements limités, auquel cas les catégories codées au préalable doivent être élaborées avec soin. Les professions pour lesquelles un complément d'information est définitivement requis doivent être accompagnées de codes distincts et les autres peuvent être regroupées. Le nombre de codes distincts envisageables fera l'objet de limitations très strictes; par ailleurs, même si les agents recenseurs suivent une formation aboutie, les chiffres dans les groupes ne seront que des estimations brutes. Les grands groupes proposés dans la classification professionnelle utilisée dans le pays ne représenteront normalement pas les catégories de réponse résultantes. Il convient d'éviter à tout prix de simplifier l'utilisation des premiers groupes de chiffres de la CISP-08 ou de la classification nationale type. La CISP-08 n'a pas été élaborée pour une utilisation de la sorte et ne constitue pas non plus une classification nationale. Il est en outre fort improbable que les agents recenseurs soient au fait du sens conféré aux intitulés de certains groupes des classifications, tels que « Techniciens et travailleurs assimilés ».

327. À la question E.2.1, un espace suffisant est prévu pour ajouter la description fournie par le répondant. L'agent recenseur devra poser des questions supplémentaires pour obtenir le degré de détail requis puisque la question de base ne précise pas ce dernier. Si les répondants sont en mesure de donner les appellations ou le nom de leur emploi, ces données doivent être consignées étant donné qu'elles sont susceptibles de faciliter le codage des réponses. Néanmoins, l'utilisation du terme « profession » risque de s'avérer problématique pour certaines catégories de travailleurs (les manœuvres et certains travailleurs

3 Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/isco/index.htm>.

Exemple E.1 (*original en anglais*)

E.1.1. Indiquer votre emploi professionnel		
▪ Ouvrier, travailleur spécialisé	_____	1
▪ Ouvrier qualifié ou hautement qualifié	_____	2
▪ Agent principal chargé de la supervision des travailleurs	_____	3
▪ Agent principal chargé de la supervision des techniciens	_____	4
▪ Technicien, graphiste	_____	5
▪ Enseignants, travailleurs sociaux, infirmiers et personnel de catégorie B dans les services publics	_____	6
▪ Ingénieurs, professionnels (il n'est pas tenu compte des personnes sans aptitudes professionnelles bien que, pour la sécurité sociale, elles soient considérées comme des professionnels)	_____	7
▪ Professeurs et toutes les personnes de la catégorie A du service public	_____	8
▪ Employés de bureau, employés dans le commerce, agent de service, aide-infirmières, puéricultrices, personnes des catégories C ou D du service public	_____	9
▪ Autres cas, à préciser	_____	0
E.1.2 Quelle est votre principale fonction ?		
▪ Production, fabrication	_____	1
▪ Installation, entretien, réparations	_____	2
▪ Nettoyage, soins aux personnes, services domestiques	_____	3
▪ levage, stockage, transports	_____	4
▪ Secrétaire, saisie de données, caissier	_____	5
▪ Gestion, compte, administration	_____	6
▪ Commerce, vente, service technique	_____	7
▪ Recherche, étude, méthodologie, information	_____	8
▪ Directeur général ou directeur adjoint direct	_____	9
▪ Autres cas, à préciser	_____	0

Exemple E.2 (*original en anglais*)**E.2.1 Quelle était votre profession dans votre emploi principal au cours de la semaine du 23 au 29 juin 2000 ?**

(Voici les critères pour déterminer l'emploi principal : le quota d'heures régulières le plus élevé; la plus longue période monopolisée au cours de la semaine de référence et l'emploi fournissant la majeure partie du revenu.)

non qualifiés par exemple), qui ne sont éventuellement pas habitués à faire référence au travail qu'ils exercent en tant que profession.

Exemple E.3 (*original en anglais*)

E.3.1 Profession

Si OUI, aller à X.X

Quelle est la principale profession de (la personne) sur ce lieu de travail ?

La profession fait référence au type de travail presté (par la personne) au cours des sept jours précédant le 10 octobre.

Utilisez deux mots ou plus.

Par exemple, commerçant de rue, éleveur bovin, enseignant de primaire, travailleur domestique, vendeur de fruits, chauffeur routier, directeur d'entrepôt et préposé au classement.

328. L'exemple E.3 est tiré d'un questionnaire présenté au format portrait. La question suggérée a été posée, accompagnée d'explications et d'exemples afin de préciser non seulement le type de précisions mais également le degré de spécificité requis. Un espace a été prévu pour la réponse. Même si le terme « profession » repris dans les questions ne sera éventuellement pas parfaitement compris dans tous les cas, l'explication et les exemples devraient limiter ce problème. Des questions très similaires sur les personnes sans emploi sont également ajoutées dans un bloc séparé, en faisant référence à leur dernier emploi. Il s'agit là d'une bonne pratique.

Exemple E.4 (*original en anglais*)

À poser à toutes les personnes âgées de 10 ans et plus

E.4.1 Profession

a) Quel était le type de travail de ... ?

b) Quelles sont les principales tâches de ... dans le cadre de son travail ?

a) _____

b) _____

E.4.2 Nom et adresse du lieu de travail

Quel est le nom et l'adresse du lieu de travail de ... ?

329. Dans l'exemple E.4, les deux questions posées sont telles que suggérées précédemment. Le questionnaire a été proposé au format paysage, ce qui en général limite l'espace alloué aux questions et aux réponses. Pour la profession et la branche d'activité, cela est toutefois moins problématique pour les questions que pour les réponses. Les questions sont standard, même si, dans le présent exemple, l'espace vide dans la zone de la question aurait pu être utilisé pour fournir des explications complémentaires et des exemples. L'espace très limité pour les réponses pose toutefois un problème majeur puisque cela limite très fortement la quantité d'informations (ou la description des activités) pouvant être fournie et risque de nuire à la qualité des données. Les données sont conditionnées par l'obligation pour les agents recenseurs de résumer les réponses et ensuite par le fait qu'ils ne puissent poser aucune question supplémentaire pour obtenir un complément d'information.

330. Il est très fréquent de demander « Quel était le type de travail de ... ? » dans les enquêtes sur la main-d'œuvre. Certains répondants auront tendance à employer des termes

tels que « travail agricole » ou « accueil » qui indiquent les tâches effectuées ou le type de branche d'activité au lieu du nom de la profession. Étant donné que l'on a besoin de connaître à la fois le nom d'une profession ou d'un emploi et que les principales tâches ou fonctions effectuées doivent être précisées, les agents recenseurs doivent parfois poser des questions supplémentaires ou formuler le nom de la profession à partir des informations fournies. S'il est possible d'effectuer ces tâches dans le cadre d'une enquête sur la main-d'œuvre impliquant des agents recenseurs hautement qualifiés, cela est davantage problématique lorsqu'il y a moins de chance de pouvoir former ces agents sur le moment opportun et la manière de poser des questions supplémentaires. Pour des raisons similaires, il peut être préférable d'éviter une telle formulation dans les questionnaires d'autodénombrement.

4. Profession : suggestions pour renforcer l'efficacité des questions

331. Idéalement, les questions sur la profession doivent viser à obtenir des détails complets, dont : *a)* l'intitulé de l'emploi; et *b)* une précision des tâches et responsabilités principales assumées. Des recherches considérables ont été menées sur la meilleure manière de formuler les questions et de coder les réponses. La majeure partie des recherches ont été effectuées dans les pays industrialisés anglophones mais une grande partie d'entre elles sont encore susceptibles d'être pertinentes pour les pays en développement et d'autres langues. Voici quelques-unes des principales conclusions :

a) Le terme « profession » peut induire en erreur dans certains cas; mieux vaudrait l'éviter pour les questions portant sur la caractéristique ou le compléter par un terme plus aisément compréhensible. Pour les pays en développement, où il est très fréquent de proposer une traduction sur le terrain, la terminologie employée par les agents recenseurs dans la langue locale doit être soigneusement vérifiée dans le cadre des essais et des formations. Comme toujours, il s'agit d'amener le répondant à comprendre, de manière cohérente, ce qui est demandé, au lieu d'insister sur la terminologie dans la langue utilisée pour le questionnaire;

b) Il a été montré que l'espace alloué aux réponses a été l'une des causes majeures des piètres descriptions des postes et par extension des mauvais codages. Dans certains pays, de bonnes questions ont été posées mais l'espace fourni pour la réponse était très limité;

c) La pratique la plus efficace consiste à poser deux questions séparées. La première doit avoir pour but d'obtenir une description de l'emploi sous la forme de l'appellation ou du nom de l'emploi. La seconde doit porter sur les tâches ou fonctions généralement assumées. En s'efforçant d'obtenir deux éléments d'information séparés, il y a davantage de chances que la réponse soit suffisamment détaillée ou qu'une partie de ces informations puisse être utilisée pour le codage. Une question combinée s'est avérée bien moins efficace;

d) Les descriptions professionnelles sont en général de très mauvaise qualité lorsqu'elles sont fournies par un autre informateur que le titulaire de l'emploi. S'agissant des questions sur la profession, il convient de faire tout ce qui est possible pour interroger en personne; toutefois, cela est de toute évidence difficile à respecter, en particulier dans le cas d'un exercice à grande échelle comme un recensement.

332. L'exemple E.5 est un exemple hypothétique de questions pouvant constituer un point de départ utile dans le cas de pays devant élaborer et tester des questions sur la profession, à utiliser dans le cadre d'un recensement national.

Exemple E.5

Questions hypothétiques recommandées pour des essais et utilisation dans certains pays

E.5.1 S'agissant de votre emploi principal la semaine dernière, quelle était votre travail ou profession ?

■ *Veillez préciser la totalité de l'intitulé de la fonction et être précis en indiquant, par exemple :*

- ♦ Cueilleur de fruits
- ♦ Secrétaire juridique
- ♦ Gérant d'un restaurant
- ♦ Enseignant du secondaire
- ♦ Éleveur bovin
- ♦ Infirmier agréé

Profession :

E.5.2 Quelles sont vos principales tâches ou fonctions dans le cadre de ce travail ?

■ *Veillez détailler. Par exemple :*

- ♦ Cueillir et transporter des oranges et des pêches
- ♦ Préparer des documents juridiques
- ♦ Gérer les activités d'un restaurant
- ♦ Enseigner les mathématiques
- ♦ Gérer une exploitation bovine
- ♦ Soins aux personnes malades et administration de documents

Principales tâches ou fonctions :

5. Profession : questions relatives à la mesure

333. L'utilisation de réponses alternatives codées au préalable pour les questions sur la profession a pour avantage principal d'être la solution de loin la moins onéreuse puisqu'il n'est pas nécessaire de coder les réponses après l'entretien. Le précodage a néanmoins des inconvénients majeurs. La profession est une caractéristique complexe et même avec un ensemble de catégories de réponses bien pensées en plus d'une excellente formation, les agents recenseurs ou les répondants auront éventuellement bien du mal à classer un emploi dans la bonne catégorie. La validité (catégorisation adéquate) et la fiabilité (même catégorisation de réponses équivalentes réalisée par divers agents recenseurs) des catégories professionnelles précodées se sont avérées d'une piètre qualité. Par ailleurs, le précodage ne permet qu'un nombre limité de catégories et il est donc impossible de fournir les détails requis par un grand nombre d'utilisateurs de telles statistiques. Il ne s'agit donc pas d'une alternative raisonnable pour cette variable majeure dans un recensement. Le coût occasionné par un codage peut donc être justifié à la lumière de la qualité et de la pertinence des données générées.

334. **Activités agricoles.** Ces activités sont souvent relativement simples à décrire, notamment à l'aide de termes tels que « producteurs de légumes », « maïsiculteur ou riziculteur », « élevage de chèvres » ou « élevage de bétail ». Une brève description des tâches effectuées peut être proposée à l'aide de deux ou trois mots en guise de réponse à la seconde question ou à la seconde partie de la question. Un problème se pose lorsque la classification opère une distinction entre ceux pour qui les mêmes activités sont essentiellement

destinées à la vente (selon la CISP-08, les « agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale ») ou essentiellement pour une consommation familiale (selon la CISP-08, les « agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs de subsistance »). La plupart des classifications basées sur la CISP font cette distinction si l'agriculture de subsistance est importante dans le pays, ce qui nécessite une question supplémentaire étant donné que l'on ne peut tabler sur le fait que la réponse apportée par les répondants laisse apparaître la différence. Dès lors, une question supplémentaire envisageable peut être : « Votre production est-elle destinée essentiellement à la vente ou pour la propre consommation familiale ? » En règle générale, de telles questions doivent être écrites dans le questionnaire et pas simplement remises sous la forme de notes aux agents recenseurs. Dans les pays en développement comptant un grand nombre d'agriculteurs, il a généralement été constaté que les agents recenseurs parviennent à obtenir une précision raisonnable pour cet ajout à la question sur la profession et qu'ils ont une bonne connaissance de l'agriculture de subsistance. Pour des estimations plus précises ou des sous-catégories complexes telles que : « Toutes les cultures de rapport/en partie de rapport/toutes de subsistance », la meilleure solution consiste à poser des questions séparées pour le groupe relatif aux activités agricoles voire, de préférence, de les poser dans le cadre d'enquêtes spécialisées ou de recensements agricoles au lieu de recensements de la population.

335. Autre production non marchande. Comme noté dans les chapitres précédents, de nombreuses activités sont considérées comme faisant partie de la production économique même si leurs produits ne sont pas commercialisés ou échangés. Voici quelques exemples : la collecte d'eau ou de bois de chauffage; le traitement de produits naturels ou agricoles (fabrication de beurre, brassage de la bière, extraction d'huile, confection de chapeaux, de paillassons ou de vêtements, destinés à la vente ou uniquement pour la consommation du ménage); les réparations ou la construction de sa propre habitation; les travaux de construction d'une exploitation agricole tels que le creusage des fossés d'irrigation ou la construction de clôtures ainsi que la construction de routes communales par des bénévoles. En ce qui concerne les réponses à des questions telles que « Quel est le type de travail de (...) ? » ou « Quelles sont les principales tâches et responsabilités ? », les termes en rapport avec ces activités doivent être consignés de la même manière que pour tout autre emploi, avec l'intitulé de l'emploi et une description des tâches effectuées. Toutefois, le codage sera grandement facilité s'il est indiqué aux agents recenseurs qu'il convient de préciser que de telles activités sont essentiellement pour un usage propre, de la même manière que la distinction opérée entre les activités agricoles essentiellement pour la vente et celles principalement pour compte propre. Si certaines activités sont très répandues et qu'il n'y a aucun autre moyen de les identifier séparément, il peut être nécessaire de créer des codes professionnels spéciaux similaires à ceux appliqués pour l'agriculture de subsistance. Il convient néanmoins de noter que, dans le cas des exploitations agricoles surtout, il est relativement rare que ces activités constituent une activité principale distincte des travaux effectués dans l'exploitation agricole. Elles font souvent l'objet d'activités secondaires effectuées par des familles impliquées dans la production agricole, bien qu'elles puissent constituer la principale activité au cours de la morte-saison agricole et dans un contexte non agricole. Dans les pays où elles sont susceptibles d'être relativement fréquentes, il est primordial qu'elles puissent être autorisées; par ailleurs, des directives doivent être données aux agents recenseurs quant à la manière de classer de telles activités en vue du codage des professions et des branches d'activité.

336. La formation des agents recenseurs est la garantie de bonnes descriptions professionnelles en vue du codage ultérieur. Les agents recenseurs doivent être informés de la nécessité de disposer d'informations pertinentes et précises sur l'emploi. Une série d'exemples doit en outre leur être proposée afin qu'ils s'exercent à parfaitement reconnaître les descriptions adéquates de celles qui ne le sont pas. Les exemples doivent être axés sur le

contexte local et être tirés des questions à résoudre ainsi que des cas problématiques relevés dans des recensements et enquêtes récents. Il convient d'insister sur le fait que des descriptions telles que « responsable à gestion »; « fonctionnaire à travail de bureau »; « superviseur à supervision »; « employé à travail de bureau »; « apprenti à aide »; « manœuvre à travail manuel » ainsi que des réponses similaires ne fournissent aucun renseignement utile faute de quoi elles seront fréquentes. La pratique sur le terrain doit se concentrer sur les réponses apportées aux questions relatives à la profession. Il doit être demandé aux superviseurs de renvoyer les agents recenseurs dans les ménages ayant proposé des réponses inappropriées. Compte tenu des contraintes de temps inhérentes aux recensements, cela ne sera pas toujours possible. Seul un effort concerté du genre permettra une amélioration de la qualité des réponses aux questions sur la profession et, grâce à un effort similaire au niveau du codage, il en ira de même pour la qualité des statistiques finales.

337. Même si une question sur la profession a été posée à plusieurs reprises, il vaut la peine de la tester afin de déterminer les éventuelles améliorations. Une meilleure formulation, de nouveaux exemples et un espace plus généreux : tous ces points doivent être expérimentés. Comme toujours, les objectifs des essais doivent être clairement énoncés et faire l'objet d'une évaluation quantitative. Toute question assortie de réponses précodées doit être soigneusement testée afin de minimiser les erreurs, de déterminer comment les agents recenseurs vont interpréter les groupes de synthèse proposés, dans des conditions réalistes, et de corriger tout problème.

C. Lieu de travail

338. Par le passé, les recensements réalisés dans certains pays européens ou d'Amérique du Nord comportaient une question sur l'emplacement géographique du lieu de travail; si elle est incluse dans la série de recensements de 2010, il s'agira toutefois d'une nouvelle caractéristique dans la plupart des autres pays. Lorsque cette caractéristique a été ajoutée, l'adresse effective du lieu de travail a souvent été signalée lorsque cela s'avérait opportun et utilisée pour coder l'emplacement à un niveau géographique adéquat. Cela a permis des tabulations et un mappage détaillés des lieux de résidence en fonction de l'emplacement géographique du lieu de travail. Les données relatives à l'adresse effective du lieu de travail peuvent également s'avérer utiles pour le codage des branches d'activité (voir par. 680-686) dans les pays qui se sont dotés d'un registre des établissements renseignant le code de la branche d'activité de chaque établissement enregistré.

339. Dans certains pays, les questions sur l'adresse du lieu de travail susciteront peut-être une certaine susceptibilité due à la crainte que l'employeur d'un répondant soit informé. Dans de nombreux pays en développement, il sera éventuellement impossible de collecter des données sur l'adresse du lieu de travail compte tenu de l'inexistence des adresses et du fait que les tiers répondants ignorent ce type d'information. Dans ces cas, il serait utile d'envisager la collecte d'informations sur le village, le faubourg ou à un faible niveau de division administrative similaire.

340. Des questions supplémentaires ont souvent été posées sur le mode de transport pour se rendre au travail; ces variables et d'autres ont permis de générer des statistiques sur les principaux schémas de transport vers le lieu de travail. Ces informations ont dès lors été très précieuses pour planifier les transports.

341. Si les informations relatives au lieu de travail peuvent être utilisées pour développer des profils de zones tenant compte de la main-d'œuvre pourvue d'un emploi (contrairement aux profils démographiques basés sur le lieu de résidence), le principal objectif consiste à établir une corrélation entre les renseignements relatifs au lieu de travail et le lieu de résidence. Par conséquent, l'emplacement géographique du lieu de travail doit être codé en fonction de la plus petite division administrative possible dans laquelle l'activité

est effectuée afin de calculer les flux pendulaires entre le lieu de la résidence habituelle et le lieu de travail.

342. Le type de lieu de travail a également été repris en tant que caractéristique dans de nombreux recensements et fournit des renseignements intéressants en tant que tel en plus d'un complément d'information dans le cadre de l'analyse de l'emploi informel.

1. Lieu de travail : définition opérationnelle

343. Le « lieu de travail » est l'endroit où une personne actuellement employée exerce son activité professionnelle⁴.

2. Lieu de travail : prérequis liés à l'application de la définition

344. Comme indiqué dans les *Principes et recommandations, deuxième révision*, il est procédé à une collecte d'informations sur le lieu géographique (mentionné ci-dessus) et le type de lieu de travail. Pour le « type de lieu de travail », il est demandé d'apporter des précisions sur trois catégories⁵ :

a) **Travail à domicile ou à partir du domicile.** Cette catégorie inclut les personnes travaillant directement à partir de leur maison, telle que la catégorie des agriculteurs travaillant et vivant dans leurs exploitations agricoles; des indépendants opérant (travaillant) dans des magasins ou bureaux implantés dans leurs propres maisons; des personnes travaillant et vivant dans des camps de travail ou des quartiers militaires; des personnes travaillant à domicile en contrepartie d'un salaire, à l'instar de la couture ou des activités professionnelles, telles que de la comptabilité ou de la programmation informatique; des personnes fabriquant des produits non agricoles pour consommation propre à domicile; celles participant à des activités sectorielles informelles, telles que la production en vue de la vente à domicile ou la vente à domicile ou à côté de celui-ci (petits magasins, etc.); et celles effectuant des travaux agricoles dans l'exploitation agricole près de leur maison. Les ouvriers agricoles salariés vivant dans l'exploitation agricole et le personnel domestique vivant avec ou près de leur employeur seraient également considérés comme travaillant à partir du domicile, même s'ils se déplacent vers une autre résidence, tous les week-ends par exemple;

b) **Sans lieu de travail fixe.** Cette catégorie comprend les personnes que leur travail appelle à se déplacer et qui ne se présentent pas tous les jours à une adresse fixe faisant office de lieu de travail, tels que les démarcheurs, les voyageurs de commerce, les chauffeurs routiers sur de longues distances, les marins, les pêcheurs et certains chauffeurs de taxis. Cela comprend en outre les vendeurs ambulants, les vendeurs à l'étal sur la voie publique et sur les marchés qui démontent leur étal à la fin de la journée de travail, les ouvriers du bâtiment travaillant sur divers chantiers pendant la période de référence, les conducteurs de véhicules à bras, etc. Les ouvriers du bâtiment et similaires basés sur leur site de travail du moment pendant plus d'une semaine doivent être classés dans le groupe c;

c) **Avec un lieu de travail fixe hors du domicile.** Toutes les personnes occupées doivent être intégrées dans cette catégorie, dont toutes les personnes qui se déplacent dans le cadre de leur emploi mais qui disposent d'une adresse fixe où elles se présentent tous les jours, à l'instar des chauffeurs de bus et de taxis (avec une base), tels le personnel ferroviaire et aérien, ainsi que les vendeurs sur la voie publique et sur les marchés dont l'étal n'est pas démonté à la fin de la journée de travail. Peuvent également être classées dans ce groupe les personnes qui se rendent régulièrement dans un pays voisin pour y travailler. Les personnes que leur travail appelle à changer de site, par exemple dans le secteur de la construction, doivent renseigner l'emplacement de leur site de travail du moment et non

4 Ou bien où une personne « actuellement employée » exerce son activité professionnelle ou l'a exercée pour la dernière fois.

5 Les catégories et leurs définitions n'ont pas été formellement adoptées par la Conférence internationale des statisticiens du travail.

l'adresse du siège de l'employeur, pour autant qu'elles soient tenues de se présenter sur le site pendant au moins une semaine.

345. C'est pour les personnes classées dans le dernier groupe qu'une question supplémentaire sur l'adresse précise a été ajoutée dans de nombreux pays. Veuillez noter que les catégories susmentionnées fournissent uniquement une référence géographique pour le lieu de travail. Elles n'opèrent aucune distinction au niveau des caractéristiques physiques dudit lieu, par exemple s'il se trouve sur un coin de rue, s'il y a un toit, s'il se situe dans une cabane ou dans un bâtiment, autant de considérations qui peuvent être pertinentes pour établir si le lieu fait partie du secteur informel ou non⁶.

346. Il n'y a pas de problèmes conceptuels majeurs avec les catégories susmentionnées. Toutefois, il est nécessaire de définir dans quelle mesure le « travail à domicile » est proche du domicile, en particulier les activités du secteur informel. Celles qui se déroulent sur la même parcelle que celle de l'habitation doivent définitivement être considérées comme « à domicile ». Toutefois, la définition dépend dans une certaine mesure des utilisations des informations et des circonstances nationales; par ailleurs, dans certains cas « à domicile » a été défini comme le fait d'être à une certaine distance du domicile et/ou de nécessiter un certain temps pour le rejoindre. Il est néanmoins préférable de limiter la définition à la structure et à la zone autour de la maison. La classification des travailleurs sur les champs agricoles se situant à une certaine distance du domicile nécessite une attention toute particulière. Les essais préalables devraient aider à définir toutes ces catégories problématiques; par ailleurs, la formation et les manuels destinés au personnel de terrain devront détailler leur traitement.

6 Pour un complément d'information sur la caractéristique, voir BIT (2002).

3. Lieu de travail : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux

347. Pour les pays ayant inclus une question sur le lieu de travail, les objectifs suivants peuvent être déduits de la forme des questions :

- a) Déterminer si l'activité est effectuée à domicile, dans son voisinage ou à un autre endroit, comme dans les recommandations internationales (exemple F.1);
- b) Obtenir des informations spécifiques sur l'emplacement réel du lieu de travail (exemple F.2);
- c) Une combinaison des deux objectifs (exemples F.3 à F.6).

Exemple F.1 (original en anglais)

F.1.1 Où se situe votre lieu de travail/le lieu de travail de... ? (Lire catégories)	
☐ Propre domicile ou jardin	☐ Exploitation agricole
☐ Autre domicile ou jardin	☐ Non précisé
☐ Pas à une adresse privée	
F.1.2 Dans quelle paroisse travaillez-vous/... travaille-t-il/elle ?	
☐ Kingston	☐ Hanover
☐ St. Andrew	☐ Westmoreland
☐ St. Thomas	☐ St. Elizabeth
☐ Portland	☐ Manchester
☐ St. Mary	☐ Clarendon
☐ St. Ann	☐ St. Catherine
☐ Trelawny	☐ Plusieurs paroisses
☐ St. James	☐ Non précisé

348. Il semble que la question F.1 mette l'accent sur le travail à partir du domicile, soit à partir de son propre domicile soit de celui d'un autre. La seconde question porte sur le découpage administratif dans lequel se trouve le lieu de travail. Il n'y a toutefois pas de catégorie pour la caractéristique « sans emplacement fixe ». La catégorie « plus d'une paroisse » fournit des indications sur ceux qui sont susceptibles de travailler à partir d'un emplacement qui n'est pas fixe; toutefois, une catégorie spécifique devrait être ajoutée pour obtenir un décompte plus précis de ceux qui se trouvent dans ce cas (tels que les marchands ambulants).

Exemple F.2 (*original en anglais*)

F.2.1a et F.2.1b Lieu de travail

Si OUI passer à X.X

Est-ce que (la personne) travaille à l'endroit même où il/elle vit ?

O = Oui

N = Non

Cocher la case appropriée.

En cas de réponse négative, où se trouve ce lieu de travail ?

S'il ne s'agit pas du même endroit, indiquer la PROVINCE, le LIEU PRINCIPAL (ville, zone tribale, zone administrative) et le LIEU SECONDAIRE (banlieue, salle d'hôpital, village, exploitation agricole, regroupement informel).

Si le pays diffère, indiquer le nom du pays dans les cases ci-dessous.

349. L'exemple F.2 propose une question en deux parties : la première cherche à obtenir des informations sur le lieu de travail en fonction du lieu résidence. L'utilisation du terme « lieu secondaire » dans ce cas n'est pas spécifique et prête à confusion étant donné qu'il n'est pas évident qu'il renvoie à l'unité d'habitation ou au quartier, à la localité ou à une autre démarcation géographique. La seconde partie, réservée à ceux qui répondent « non » à la première partie de la question, clarifie toutefois indirectement le terme dans une certaine mesure. La définition proposée pour « lieu secondaire » suggère que la question ne visait pas à déterminer le nombre de personnes qui travaillent à domicile ou qui ne disposent d'aucun lieu de travail fixe. Il ne doit pas être trop difficile d'élargir la première partie de la question F.2.1 de manière à ce qu'elle couvre ces catégories. La raison pour laquelle les informations sur le lieu de travail dans un autre pays sont limitées au nom du pays n'est pas claire. Dans les régions où les déplacements domicile-travail sont fréquents, il serait aussi utile de disposer des schémas des déplacements domicile-travail transfrontaliers que d'en disposer pour ce type de déplacement à l'intérieur du pays.

350. Un format similaire à celui proposé a été utilisé pour l'exemple F.3 : la première question demande si la personne a travaillé à domicile ou ailleurs, auquel cas, l'adresse complète du lieu de travail a été obtenue dans le cadre de la seconde partie de la question. La question est davantage axée sur l'emplacement relatif et précise également clairement comment il convient de classer des employés résidents du ménage.

351. L'exemple F.4 utilise « l'adresse complète » du lieu de travail en guise de question principale; les deux catégories devront être vérifiées si le répondant a travaillé à domicile ou à aucun emplacement fixe. Les questions sont suffisamment simples pour pouvoir être utilisées dans tous les pays mais si les adresses ne sont pas fréquemment utilisées, la localité ainsi que des informations géographiques connexes peuvent faire l'affaire, comme le montre l'exemple F.2.

352. L'exemple F.5 est extrait d'un programme d'autodénombrement. Il fournit un aperçu des questions plus détaillées utilisées dans certains pays développés. Veuillez toutefois noter que trois catégories recommandées (voir par. 344) sont proposées. Dans d'autres pays, les trois catégories de base pourraient simplement être proposées sans élaboration, mais dans les pays en développement, il sera primordial d'ajouter des exemples ou des notes sur le questionnaire concernant les situations fréquentes dans le pays concerné. « Y compris exploitations agricoles » fait vraisemblablement référence aux exploitations agricoles résidentielles. Si une couverture plus large est souhaitée, il serait préférable d'ajouter une catégorie séparée pour les « exploitations agricoles » étant donné que le « travail à domicile » représente un intérêt croissant et est de plus en plus précieux pour les analystes et les responsables de la législation du travail, en particulier en ce qui concerne les dispositions relatives au travail à domicile et en matière d'emploi. Il est à noter que la question traite différemment des lieux de travail à l'étranger et de ceux situés dans le pays.

Exemple F.6 (original en anglais)

F.6.1 Secteur d'activité du lieu de travail
 Nom et lieu de travail

 District Commune/Municipalité
Décrire en détail l'activité économique sur votre lieu de travail

 NACE

F.6.1 Type de votre lieu de travail

Locaux fixes en dehors de l'habitation	☐ 1
Habitation (autre qu'une exploitation agricole)	☐ 2
Exploitation agricole	☐ 3
Pas un lieu de travail fixe	☐ 4

Remarque : NACE =
Nomenclature statistique
des activités économiques dans
la Communauté européenne.

353. La question F.6.2 accorde une attention spéciale aux « exploitations agricoles » en tant que lieu de travail. La conception de la question implique que les exploitations agricoles ne correspondant pas à l'habitation de la personne doivent être classées dans la première catégorie de réponses et que la troisième catégorie de réponses est uniquement réservée aux exploitations agricoles qui correspondent à l'habitation de la personne. Cette distinction doit toutefois être plus claire. Une alternative envisageable pourrait être : « Habitation (autre qu'une exploitation agricole) » ; « Habitation dans une exploitation agricole » ; « exploitation agricole en dehors de l'habitation » ; « autres lieux fixes en dehors de l'habitation » ; et « pas un lieu de travail fixe ».

354. D'autres instructions sont nécessaires dans les exemples F.6.1 et F.6.2 sur le traitement des chauffeurs de taxis, des gens de métier et autres qui privilégient la mobilité à partir d'un emplacement commercial fixe. Comme indiqué précédemment, ils doivent être classés comme étant « avec un lieu de travail fixe ».

4. Lieu de travail : suggestions pour renforcer l'efficacité des questions

355. Les informations de l'exemple F.7 peuvent être proposées sur une fiche aide-mémoire ou incluses dans un questionnaire. Si le questionnaire doit avoir un format paysage, les notes ou exemples devront être considérablement réduits en raison de l'espace

limité. Par ailleurs, il serait nécessaire de consulter le manuel ou de suivre la formation réservée aux agents-recenseurs.

Exemple F.7

Question hypothétique, recommandée pour des essais et une utilisation dans certains pays

F.7.1 Dans le cadre de ce travail la personne :

☐ Travaillait à domicile

- Inclut :*
- Des agriculteurs et leurs employés vivant dans cette exploitation agricole
 - Des travailleurs domestiques rémunérés vivant sur le terrain de leur propriétaire
 - Le travail salarié à domicile
 - La production domestique pour consommation propre ou pour la vente
 - La collecte d'eau et le ramassage de bois de chauffage
 - D'autres activités informelles à domicile ou dans les environs de l'habitation

☐ Travail dans ou à partir d'un magasin, d'une entreprise ou d'un autre endroit fixe autre que le domicile

- Inclut :*
- Toutes les activités nécessitant un emplacement ou une base fixe telles que les conducteurs de bus ou les ouvriers du bâtiment

☐ Travail (activité) sans emplacement fixe

- Inclut :*
- Uniquement les activités n'étant pas exercées à partir d'un emplacement fixe
 - Les démarcheurs, voyageurs de commerce, chauffeurs parcourant de longues distances ou les marins

5. Lieu de travail : questions relatives à la mesure

356. Le lieu de travail est une caractéristique relativement simple; toutefois, étant une nouvelle caractéristique pour la plupart des pays, cette dernière devra faire l'objet d'un programme d'essai détaillé mettant l'accent sur les groupes problématiques (en particulier le groupe « travail à domicile »). Les catégories de réponses doivent être déterminées en fonction des besoins nationaux.

Chapitre VII

Caractéristiques descriptives de l'établissement

357. Il est primordial qu'une fois le travail principal ou de référence identifié, toutes les caractéristiques fassent référence au même emploi principal dans toutes les questions ultérieures. Le plan du questionnaire doit être tel qu'il n'induisse pas en erreur les répondants ou les agents recenseurs sur ce point. Lorsqu'une activité secondaire quelconque est censée être enregistrée, elle doit être clairement isolée et positionnée de manière à ne pas perturber le flux de questions en rapport avec le travail principal. Cela ne pose habituellement pas de difficulté dans le cas de l'activité du moment (voir exemples ci-après) mais peut s'avérer très difficile avec l'activité habituelle.

A. Branche d'activité

358. En tant que caractéristique d'un recensement, la branche d'activité est seulement un peu moins fréquemment rencontrée que la profession et a été utilisée dans plusieurs séries de recensements dans de nombreux pays.

359. La branche d'activité est un élément de classification clé de la plupart des enquêtes sur les salaires et l'emploi auprès des établissements ou des employeurs. Toutefois, la plupart des ces enquêtes ne s'intéressent qu'aux employeurs formels importants. Dès lors, un recensement de la population est en général la seule occasion d'obtenir des statistiques détaillées et précises sur tous les emplois dans un pays selon les branches d'activité. Les statistiques de recensement relatives aux branches d'activité constituent donc une base majeure pour les statistiques économiques de la plupart des pays ainsi que pour leurs statistiques sociales et relatives à leur marché du travail. Afin de faciliter la comparabilité, il est essentiel que la classification des branches d'activité utilisée pour le recensement soit cohérente par rapport à celle d'autres enquêtes pertinentes¹. Lors d'autres recensements, de nombreux pays se sont servis de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, deuxième révision, approuvée en 1968, ainsi que de la CITI, révision 3, approuvée en 1989. Espérons que tous les pays auront opté pour une classification compatible avec la CITI, révision 4, d'ici le lancement de la série de recensements de 2010.

¹ Le recours à des classifications cohérentes ne permettra pas seulement de garantir une comparabilité. D'autres facteurs susceptibles de limiter cette dernière sont détaillés aux par. 30 et 110-111.

1. Branche d'activité : définition opérationnelle

360. La branche d'activité fait référence à l'activité de l'établissement dans le cadre de laquelle une personne occupée a travaillé pendant la période de référence convenue pour l'obtention de données sur les caractéristiques économiques (ou a travaillé pour la dernière fois, si elle est au chômage). Elle décrit les activités de l'établissement et non celles de la personne concernée dans le cadre de son emploi pour cet établissement; ainsi, une personne peut être engagée comme un agent de sécurité dans un grand magasin, un comptable dans un hôtel ou un chauffeur de bus qui dépose les passagers devant l'avion dans

un aéroport. S’agissant des indépendants n’ayant pas de salariés sur une base continue, les activités des établissements qu’ils représentent seront celles qu’ils effectuent eux-mêmes. Pour ce qui est des entreprises possédant plusieurs établissements, il convient d’enregistrer l’activité prédominante de l’établissement (l’emplacement où la personne a travaillé), en lieu et place de l’activité prédominante de l’entreprise (entité juridique).

2. Branche d’activité : prérequis liés à l’application de la définition

361. Les questions liées à la branche d’activité comportent en général deux composantes. La première partie de la question doit chercher à obtenir le nom du lieu de travail, avec des précisions sur la succursale ou la division dans le cas des entreprises privées ainsi que des institutions et établissements gouvernementaux plus importants. Ces informations peuvent être enregistrées dans la variable spécifique au lieu de travail (voir chap. VI, par. 338-342). Il est également utile de demander le nom et l’adresse complets, en particulier lorsqu’il est possible d’avoir accès à un registre d’établissements. La deuxième partie de la question doit viser à obtenir une description claire des principaux produits ou des principales fonctions de l’établissement.

3. Branche d’activité : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux

362. Les questions utilisées dans les recensements sont regroupées dans les trois catégories suivantes :

- a) Des questions assorties de catégories précodées (exemple G.1), comme pour la profession;
- b) Une question demandant le type d’activité effectuée par l’établissement (exemples G.2 à G.4);
- c) Deux questions ou plus, une sur le type d’activité et une autre ou plus visant à obtenir un complément d’information sur d’autres caractéristiques, telles que le lieu de travail ou l’adresse de ce dernier (exemples G.5 et G.6).

363. À l’instar de la profession, il n’est pas souhaitable d’utiliser les catégories de réponses précodées pour la branche d’activité (voir exemple G.1), étant donné qu’il est très difficile pour le personnel de terrain de classer les personnes occupées dans la bonne catégorie. En outre, cette stratégie limitera le degré de détail disponible pour cette variable. Bien qu’il soit plus simple de dresser une liste précodée raisonnablement claire pour la branche d’activité (basée sur la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d’activité économique) que pour la profession (basée sur la Classification internationale type des professions), la liste des catégories sera encore très limitée et il y a de fortes chances que les groupes ainsi créés ne soient pas d’une très grande utilité.

Exemple G.1 (original en anglais)

G.1.1	Si code 1 (employé)	Saisissez la branche d’activité principale			
		Cultures vivrières	1	Plantations	2
		Pêche	3	Élevage des animaux	4
		Autre agriculture	5	Fabrication	6
		Commerce	7	Services	8
		Transport	9	Divers	0

364. Une stratégie utile appliquée dans l'exemple relatif à l'Australie (voir annexe I, sect. D) consiste à combiner la réponse précodée du répondant (question 42 du questionnaire australien) avec des informations plus détaillées (question 43) en guise de données destinées au système de codage automatisé, en plus de détails précisant les noms et adresses fournis par des questions antérieures. La réponse précodée est essentielle et fournit des données supplémentaires utiles dans le processus (pour un complément d'information sur les systèmes de codage automatisés, voir chap. X et XI).

Exemple G.2 (original en français)

Branche d'activité

G.2.1 Marquer le genre d'activité de l'établissement où travaille le recensé ou le travail que fait le recensé indépendant.

Cette colonne est « Sans objet » pour les personnes de moins de 10 ans.

Pour ces personnes, inscrire 888 dans les grilles.

☐ ☐ ☐

365. Dans l'exemple G.2, l'espace proposé pour préciser les activités dans la colonne spécifique à la branche d'activité n'est pas suffisant pour fournir des détails. La question propose un espace pour saisir un code à trois chiffres, ce qui implique que le recenseur devra établir un lien entre la description donnée par le répondant et les codes des activités, sélectionner le code approprié et l'ajouter sur le questionnaire. Cette approche non seulement prolonge l'interview mais elle favorise également les erreurs. Il n'y a aucun moyen de les vérifier ou de les rectifier une fois l'entretien terminé étant donné que la réponse apportée à la question n'aura pas été enregistrée. Les problèmes inhérents au codage effectué par l'agent recenseur, un point traité dans la cinquième partie, sont également rencontrés avec l'approche illustrée à l'exemple G.2.

Exemple G.3 (original en espagnol)

[illegible]

366. L'exemple G.3 présente une question sur le type d'activité (auquel se consacre l'établissement ou qu'il fournit). Un espace suffisant est proposé pour ajouter la réponse.

367. Il est peu probable qu'une question à part invitant à fournir une description de l'activité permette de disposer des détails requis pour classer correctement la branche d'activité jusqu'au troisième ou quatrième chiffre des codes de la CITI. Toutefois, en raison de limites d'espace, les responsables de la planification peuvent être contraints de ne poser qu'une seule question pour la branche d'activité, en particulier avec le format paysage du questionnaire. Dans ces cas, il sera encore préférable de poser une question sur le nom de l'emplacement et l'activité au lieu de simplement poser des questions sur l'activité.

Exemple G.4 (*original en anglais*)**Entreprise/activité (P-19b)**

Si OUI à la question P-18

G.4.1 Que fait l'entreprise (principale activité économique) ?

Indiquer la PRINCIPALE BRANCHE D'ACTIVITÉ, produit ou service de l'employeur ou l'entreprise (de la personne). Par exemple, extraction de l'or, construction routière, supermarché, service de police, soins de santé, coiffure, banques.

OU

Indiquer l'activité de la personne si elle est indépendante. Par exemple, agriculture de subsistance. En cas de travail domestique RÉMUNÉRÉ dans un foyer privé, indiquer SERVICE DOMESTIQUE. Utiliser uniquement des LETTRES CAPITALES.

368. L'exemple G.4 est également une question assez détaillée sur la branche d'activité mais ne cherche nullement à également s'attarder sur le lieu de travail. Elle propose des notes très utiles sur le travail indépendant et domestique rémunéré. Le manuel et la formation spécifiques aux agents recenseurs doivent fournir des instructions sur la manière d'enregistrer les personnes travaillant à partir de leur domicile et celles n'ayant pas un lieu de travail fixe. Pour ces cas, il aurait été préférable de consigner leurs déclarations dans le cadre des réponses à la question G.4.1. Le terme « branche d'activité » figure dans la question. Il serait inacceptable de l'utiliser pour une seule question; toutefois, l'exemple fournit des alternatives dans l'éventualité où le terme n'est pas compris. Il s'agit là d'une bonne pratique. La question G.4.1 fait référence à l'employeur ou l'entreprise de la personne concernée alors qu'il est recommandé d'utiliser l'établissement ou le lieu de travail en guise de référence pour la branche d'activité. Il n'est pas possible de savoir précisément comment les entreprises ayant plusieurs établissements ou les administrations similaires seraient enregistrées.

Exemple G.5 (*original en anglais*)
G.5.1.a
Code géographique

G.5.1.b
Code CITI
G.5.1 Où travaillez-vous ?

Adresse du travail :

Nom de l'entreprise/organisation :

Type d'activité de l'entreprise/employeur :

369. La question en trois parties de l'exemple G.5 a pour titre la question principale : « Où travaillez-vous ? » La description des activités réalisées par l'entreprise de l'employeur précise l'adresse de travail ainsi que le nom de l'entreprise. Le répondant ne devrait avoir aucun mal à fournir les informations requises et aucun terme technique ne nécessite d'explications.

370. Les questions de l'exemple G.6 portent à la fois sur les caractéristiques « branche d'activité » et « lieu de travail ». Elles montrent comment les groupes problématiques mentionnés précédemment, personnes « sans lieu de travail fixe » et celles « travaillant à partir du domicile », peuvent être identifiés, évitant ainsi une éventuelle confusion au niveau du codage de la branche d'activité. Les notes sur le questionnaire sont détaillées et monopolisent un espace considérable.

Exemple G.6 (original en anglais)

G.6.1 Quel est le nom de votre employeur ? Veuillez ne pas utiliser d'abréviation. Indiquer la raison commerciale le cas échéant. Fonctionnaires : indiquer les noms des administrations. Fonctionnaires du gouvernement local : indiquer le nom de l'autorité d'emploi. _____ _____ _____ G.6.2 Quelle est la principale chose que fait ou produit l'organisation pour laquelle vous travaillez, sur votre lieu de travail ? Décrivez clairement ce que produit ou fait l'employeur (ou vous-même, si vous êtes indépendant). Fonctionnaires : écrire « administration ». Fonctionnaires du gouvernement local : indiquer le nom de l'autorité d'emploi. _____ _____ _____	G.6.3 Quelle est l'adresse de votre lieu de travail ? Si vous n'avez pas de lieu fixe, cochez « pas de lieu fixe ». Si vous travaillez essentiellement à domicile, cochez « essentiellement à domicile ». Si vous êtes employé sur un site pendant une longue période, veuillez indiquer l'adresse du site. Si vous ne travaillez pas régulièrement à un endroit mais que vous vous présentez quotidiennement à un dépôt ou à une autre adresse fixe, veuillez indiquer cette adresse. ☐ Sans lieu de travail fixe ☐ Essentiellement à domicile N'oubliez pas de préciser le code postal. _____ _____ _____ _____

4. Branche d'activité : suggestions pour renforcer l'efficacité des questions

371. Bon nombre de recensements dans plusieurs pays ont posé des questions sur la branche d'activité; par conséquent, une certaine expérience a été accumulée en ce qui concerne cette caractéristique. Cependant, de nombreux problèmes sont encore notés au niveau des statistiques résultantes. Les points suivants se sont avérés préoccupants :

a) Il est capital de consigner autant d'informations que possible sur la branche d'activité pendant le recensement afin de pouvoir déduire la classification correcte de la branche d'activité. Le manque d'espace sur le questionnaire pour consigner les informations pertinentes s'est avéré une préoccupation majeure donnant lieu à des descriptions inadéquates de la branche d'activité. C'est particulièrement le cas si le questionnaire est au format paysage;

b) Le terme « branche d'activité » ne doit normalement pas être utilisé dans la question étant donné qu'il est fréquent que les répondants ne comprennent pas ce terme comme ils le devraient. Quoi qu'il en soit, le terme peut être proposé comme intitulé de la question, comme cela a parfois été le cas pour orienter les agents recenseurs. La formation des travailleurs de terrain doit notamment viser à supprimer toute confusion que peut éventuellement susciter l'acception de ce terme dans l'esprit de l'agent recenseur;

c) Il convient de ne pas céder à la tentation de donner trop d'exemples étant donné que cela risque d'encombrer le questionnaire et peut semer la confusion au lieu d'éclairer l'agent recenseur. Les exemples doivent être sélectionnés en s'en remettant aux précédentes expériences, en annotant en particulier ceux dont l'identification a souvent occasionné des problèmes pour les agents recenseurs. De la même manière, les instructions fournies aux recenseurs ne doivent porter que sur les exemples les plus critiques.

372. Il est utile de fournir aux recenseurs de bons exemples de marchandises ou services produits; en outre, il peut être nécessaire de leur proposer une formation efficace afin qu'une question aussi complexe puisse atteindre l'objectif recherché.

Exemple G.7

Questions hypothétiques recommandées pour des essais et utilisation dans certains pays	
G.7.1	Quels sont le nom et l'adresse de votre employeur ou entreprise ?
	a) Nom
	b) Adresse
G.7.2	Quels sont les principales marchandises ou services produits par votre employeur ou entreprise ?

5. Branche d'activité : questions relatives à la mesure

373. Compte tenu de son importance, la question sur la branche d'activité doit toujours être posée dans n'importe quel programme d'essais préalables, même si la caractéristique a été sondée à maintes reprises. La plupart des pays en développement et de nombreux pays en transition cherchent encore comment améliorer le dénombrement de cette caractéristique essentielle. Les aspects suivants comptent parmi ceux qu'il convient de tester :

- L'ordre le plus adapté pour le bloc de questions sur la branche d'activité;
- La manière d'obtenir des descriptions de la branche d'activité de qualité;
- Les exemples et les notes les plus efficaces à inclure dans le questionnaire;
- L'identification des établissements dotés de codes différents pour la branche d'activité lorsqu'ils appartiennent à la même entreprise ou administration d'envergure.

374. Une bonne formation des agents recenseurs est la garantie de descriptions précises de la branche d'activité. Les agents recenseurs doivent être informés de la nécessité de disposer d'informations pertinentes et précises sur les activités liées au lieu de travail, en employant plusieurs termes pour fournir des descriptions détaillées. Une série d'exemples doit en outre leur être proposée afin qu'ils s'exercent à parfaitement reconnaître les descriptions adéquates de celles qui ne le sont pas. Les exemples doivent porter sur le contexte local et être tirés des questions à résoudre et cas problématiques rencontrés dans le cadre de recensements et d'enquêtes récents. Il doit être insisté sur le caractère inadéquat de descriptions, telles que « fabrication », « service public », « enseignement », « agriculture » ou « vente d'objets », qui sont fréquemment rencontrées. Les pratiques de terrain doivent suffisamment mettre l'accent sur les descriptions proposées pour les questions relatives à la branche d'activité et à la profession. Il doit être demandé aux superviseurs de renvoyer les agents recenseurs dans les ménages ayant fourni des descriptions inappropriées. Seul un effort concerté du genre permettra d'améliorer la qualité des réponses aux questions sur la profession et la branche d'activité; par ailleurs, c'est grâce à un effort similaire au niveau du codage que l'on aura la garantie de statistiques de grande qualité. Si elles sont utilisées, il s'agira par ailleurs de fournir et d'expliquer toute liste d'entreprises de grande envergure (privées et publiques) dans le cadre de la formation des agents recenseurs afin que ces derniers sachent parfaitement pourquoi il est essentiel de proposer une description du lieu des diverses unités.

375. Une attention toute particulière doit être accordée à l'explication des catégories difficiles à classer telles que la production pour la consommation propre, le personnel

domestique rémunéré ainsi que le travail à domicile ou sans lieu fixe. Ces catégories sont expliquées ci-dessous :

a) **Production pour la consommation familiale.** La production pour la consommation familiale peut être importante dans certains pays. L'agriculture de subsistance est en général l'activité pertinente la plus commune mais d'autres activités sont également possibles, en particulier pendant la morte-saison agricole. Ces activités ont été traitées plus en détail (voir par. 334 et 335) pour la classification professionnelle de telles activités. Le même type de problème se pose avec la branche d'activité. Il est primordial de disposer d'une stratégie permettant d'identifier séparément ces activités dans cette catégorie lorsqu'elles sont importantes. La Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, révision 3, ne comportait aucun code des branches d'activité ni pour l'agriculture de subsistance ni pour la fabrication ou la construction pour compte propre. Une stratégie a néanmoins été élaborée et les codes présentés dans la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), révision 3.1 (Nations Unies, 2002). Par conséquent, cette révision renseigne d'un code distinct (9600) les « activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre », et un code similaire (9800) est indiqué dans la CITI, révision 4;

b) **Personnel rémunéré pour des ménages privés.** Les travailleurs inclus dans ce groupe sont essentiellement les domestiques, les jardiniers ou le personnel de surveillance travaillant directement pour des ménages privés. Leur situation doit être précisée sur le questionnaire. Un code de branche d'activité séparé peut alors leur être attribué, par exemple 9700 pour la CITI, révision 4. En général, soit la première partie d'une question sur la branche d'activité est utilisée pour les identifier comme travaillant à partir du domicile lorsqu'ils vivent sur les lieux, soit les agents recenseurs doivent être invités à consigner le ménage privé comme leur lieu de travail. Cela permettra de les différencier des personnes travaillant pour des entreprises de sécurité, de jardinage et d'aménagement paysager, voire pour des entreprises de services domestiques, qu'il convient de classer dans la branche d'activité de l'entreprise qui les emploie et non avec le code 9700 de la CITI, révision 4, même s'ils peuvent uniquement fournir des services à un seul ménage pour le compte de l'entreprise qui les a employés. La procédure doit être parfaitement expliquée aux agents recenseurs car le groupe est en général très important dans les pays en développement;

c) **Personnes travaillant à domicile ou sans lieu fixe.** Demander des précisions sur le lieu de travail dans le cas de personnes travaillant à partir du domicile ou sans lieu fixe peut générer une certaine confusion². Si une adresse est enregistrée dans ces cas, il ne peut s'agir que de l'emplacement du jour en question dans le cas d'un démarcheur, voire d'une description quelconque de l'emplacement de l'habitation. Il y a deux alternatives pour ces cas : i) continuer à poser la question pour toutes les personnes pourvues d'un emploi mais indiquer aux agents recenseurs d'écrire dans « à domicile » ou « sans lieu fixe », ou ii) essayer de concevoir le questionnaire de manière à ce qu'il ne soit pas demandé de consigner le lieu de travail.

2 Il est nécessaire de veiller à ce que ceux qui ne travaillent pas dans un lieu fixe mais qui se présentent dans un établissement ne soient pas classés dans la catégorie « sans lieu fixe » (voir également par. 344).

B. Secteur institutionnel

376. Le secteur institutionnel d'emploi est ventilé dans cinq groupes ou secteurs principaux (voir par. 377). Compte tenu de la nature et des différences conceptuelles entre les secteurs, il est difficile pour un recensement d'opérer des distinctions claires entre eux. Dans la série de recensements de 2000, bien que la moitié des pays aient essayé de collecter certaines informations sur le secteur d'emploi, la plupart des tentatives étaient des collectes partielles des catégories, notamment l'emploi dans le secteur public et l'emploi dans

le secteur privé, susceptibles d'être proposées dans les catégories de réponses « situation dans la profession ». Néanmoins, ces réponses ont fourni des statistiques très précieuses. En outre, les pays peuvent déduire le secteur institutionnel à partir du nom de l'entreprise ou de l'établissement renseigné par le répondant, pour autant que le nom puisse être lié à un cadre d'activité permettant d'employer la classification du secteur institutionnel.

1. Secteur institutionnel : définition opérationnelle

377. Le terme « secteur institutionnel d'emploi » fait référence à l'organisation juridique et sociale ainsi qu'au statut institutionnel de l'établissement au sein duquel un emploi est exercé. Conformément aux définitions proposées dans le Système de comptabilité nationale³, il convient d'opérer une distinction entre les types de catégories suivantes du secteur institutionnel, proposées dans les *Principes et recommandations, deuxième révision*. Les voici :

- a) Le secteur des sociétés non financières;
- b) Le secteur des sociétés financières;
- c) Le secteur des administrations publiques;
- d) Les institutions sans but lucratif au service des ménages;
- e) Le secteur des ménages.

378. Il sera éventuellement nécessaire de créer des subdivisions supplémentaires pour les catégories *a* et *b* selon qu'elles sont contrôlées par le gouvernement ou des entités privées⁴ et ce, pour disposer d'estimations de l'emploi dans le secteur public distinctes de celles de l'emploi dans le secteur privé, comme le souhaitent de nombreux utilisateurs.

2. Secteur institutionnel : prérequis liés à l'application de la définition

379. Compte tenu de la complexité des définitions et de la difficulté à les appliquer dans le cadre d'un exercice à grande échelle, il convient d'opérer une distinction majeure dans le cadre d'un recensement de la population : répartir les salariés entre les salariés du public et les autres. Cette distinction sera le principal point considéré dans la présente section. Elle est primordiale pour les analystes des politiques du travail étant donné que la quasi-totalité des estimations de l'emploi et les programmes d'action s'efforcent de fournir des statistiques distinctes pour le secteur public et les autres (essentiellement le secteur privé). Cela s'explique par la différence perçue au niveau des politiques pertinentes spécifiques aux deux secteurs.

380. La définition du gouvernement couvre :

- a) Toutes les branches des administrations publiques, nationales, régionales, provinciales ou locales;
- b) Les caisses de sécurité sociale créées ou contrôlées par ces administrations;
- c) Les institutions sans but lucratif exerçant exclusivement des activités de production non marchande contrôlées et financées en grande partie par les unités de deux catégories susmentionnées.

381. Il n'est en général pas difficile d'identifier les employés de toutes les branches des administrations publiques dans un recensement de la population. Si les employés des administrations de sécurité sociale peuvent être identifiés, la question est de savoir si des mesures supplémentaires s'imposent pour s'assurer qu'ils soient repris dans le secteur des administrations publiques et non dans les autres secteurs financiers ou non, auquel cas il conviendra d'ajouter une question, catégorie ou instruction à part.

³ Voir Commission des Communautés européennes et autres, *Système de comptabilité nationale, 2008* (publication des Nations Unies, à paraître), chap. IV; et *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision* (Nations Unies, 2010), par. 2.335.

⁴ Certains pays se servent éventuellement des définitions et pratiques locales afin de déterminer si une entreprise ou une institution est contrôlée par des administrations publiques ou si elle est contrôlée par le privé. Certains pays consignent dans leur registre d'entreprises s'il s'agit d'entreprises privées ou publiques. Ils peuvent ensuite utiliser ces informations dans le cadre du traitement des résultats du recensement. Le chapitre 22 du *Système de comptabilité nationale, 2008*, par 22.13 à 22.25, fournit des indications sur ce point.

382. Les employés des institutions sans but lucratif sont eux aussi très difficiles à identifier séparément dans un recensement. Les institutions sans but lucratif comprennent les écoles, les hôpitaux ainsi que les associations commerciales, dont certaines contrôlées par les administrations publiques alors que d'autres sont financées et contrôlées partiellement ou totalement par le privé. Lorsqu'un pays compte divers types d'institutions sans but lucratif, il est essentiel d'indiquer clairement au personnel de terrain si elles seront incluses ou non dans le secteur des administrations publiques. La question doit être débattue avec des comptables nationaux et des analystes des politiques du travail. La terminologie locale doit être utilisée pour les manuels ou les notes destinés aux agents recenseurs et non celle de la comptabilité nationale (par exemple « classer les employés des écoles, des collèges et des hôpitaux dans "gouvernement" »).

383. La situation de toutes les organisations semi-gouvernementales ou parastatales (en partie publiques et en partie privées⁵) doit être clarifiée. De nombreux pays en développement comptent un grand nombre d'organisations du genre, même si elles sont désormais partiellement ou totalement privatisées. Dans un souci de simplicité, il serait préférable d'exclure toutes ces organisations des administrations publiques et de proposer une catégorie distincte pour celles-ci parmi les réponses possibles à la question pertinente du recensement. Un large éventail d'exemples de telles institutions doit être intégré dans les manuels de terrain et examiné dans le cadre de la formation du personnel de terrain. Le statut et le régime de propriété de la poste, du chemin de fer national, des conseils de port, de la ligne nationale et similaire varient fortement d'un pays à l'autre et au fil du temps, quel que soit le pays. Il doit être précisé très clairement si ces organisations et institutions doivent être classées dans la catégorie « administrations publiques » ou « semi-gouvernemental » (le cas échéant). Les agents recenseurs et les répondants considèrent souvent que certaines d'entre elles sont des organisations gouvernementales même lorsqu'elles sont totalement ou partiellement privatisées.

5 Une définition locale devra éventuellement être proposée pour le terme « parastatal », étant donné que dans certains pays, le terme fait référence à des entreprises commerciales au sein desquelles le gouvernement a pris une participation majoritaire.

384. **Subdivisions du gouvernement.** Certains pays souhaiteront identifier séparément différentes catégories de gouvernement, par exemple le gouvernement national, le gouvernement provincial ou régional et le gouvernement local. Des mesures doivent être prises afin de veiller à ce que les distinctions entre les catégories soient claires et parfaitement comprises par le personnel de terrain et les répondants. Les situations seront complexes dans certains pays, notamment lorsque le gouvernement central paie et contrôle le personnel enseignant des écoles mais que les gouvernements locaux paient et contrôlent un autre personnel ainsi que la direction générale des écoles. De telles situations semblent toujours engendrer une certaine confusion même si elles sont parfaitement expliquées au personnel de terrain. Si de telles situations complexes sont trop nombreuses, il est recommandé de ne pas essayer de créer ces subdivisions du gouvernement, ou de soumettre les procédures à un programme d'essais préalables.

385. Les codes des branches d'activité spécifiques aux services financiers permettront une distinction encore plus précise des salariés du secteur des sociétés financières. Il est très difficile de mesurer séparément l'emploi dans les institutions sans but lucratif dans le cadre d'un recensement de la population, étant donné que les renseignements requis sur les caractéristiques de l'établissement (leur statut d'organisation sans but lucratif et pour qui elles prestent leurs services) ne devraient en général pas être connus par un grand nombre de personnes qui y travaillent. Les salariés des établissements de ce secteur devraient par conséquent être regroupés la plupart du temps avec ceux employés dans des organisations non financières privées bien que certains se considèrent éventuellement comme des fonctionnaires.

386. **Subdivisions des autres employés.** Certains pays ont subdivisé les « autres employés rémunérés » selon diverses catégories spécifiques aux missions, églises, organisations non

gouvernementales ou aux parastataux, lorsque de telles organisations sont d'importants employeurs du pays concerné. Avec un tel ensemble de sous-catégories, il est recommandé de bien tester les questions et alternatives de réponses pertinentes afin de s'assurer qu'elles soient à la fois aisément et parfaitement comprises. Ainsi, les essais de la catégorie des organisations non gouvernementales ont fourni des résultats surprenants. Par ailleurs, certaines institutions sans but lucratif opèrent dans le secteur commercial (voir Nations Unies, 2003).

3. Secteur institutionnel : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux

387. Deux types de questions sont traditionnellement posées :

- a) celles qui analysent le secteur institutionnel en le considérant de manière isolée comme une caractéristique à part (exemple H.1);
- b) celles qui combinent le secteur institutionnel avec la situation dans la profession (exemple H.2 à H.4).

Exemple H.1 (original en espagnol)

H.1.1 Dans votre emploi principal, êtes-vous...	H.1.2 Travaillez-vous dans...
Travailleur ou employé ? ☐	un emploi d'État (national, provincial ou municipal) ? ☐
	un emploi dans le secteur privé ? ☐
	Je ne sais pas ☐
Employeur ? ☐	
Personne travaillant à son propre compte ☐	
Travailleur familial ? ☐	

388. Dans l'exemple H.1, la question sur le secteur institutionnel (H.1.2) est très simple et propose deux catégories principales : état/gouvernement et privé. Elle concerne uniquement les salariés. Cela permettra de satisfaire bien des objectifs. Toutefois, comme l'explication ci-après l'indique, les utilisateurs pourraient être intéressés par certaines sous-catégories.

389. La question proposée à l'exemple H.2 combine la situation dans la profession et le nombre d'employés dans l'établissement travaillant pour le secteur institutionnel. Cette combinaison complique inutilement la question et est susceptible d'augmenter le délai nécessaire pour réaliser l'entretien. Il convient également de se soucier de la qualité des réponses; les employés ne savent pas toujours combien de travailleurs compte l'établissement. La tâche des énumérateurs serait grandement simplifiée et la précision des réponses grandement renforcée si les diverses caractéristiques faisaient l'objet de questions séparées, comme dans l'exemple H.1.

Exemple H.2 (*original en anglais*)**H.2.1 Êtes/étiez-vous indépendant ou en train de travailler pour quelqu'un d'autre dans le cadre de votre emploi principal ?**

1 ☐	Indépendant (aucun aidant rémunéré)	
2 ☐	Indépendant (1-4 aidants rémunérés)	
3 ☐	Indépendant (5 aidants rémunérés ou plus)	
4 ☐	Employé (GOUV/ENTR. PUB.)	} Passer à X.X
5 ☐	Employé (privé 1-4 travailleurs)	
6 ☐	Employé (privé 5 travailleurs ou plus)	
7 ☐	Travailleur non rémunéré contribuant à l'entreprise familiale	

H.2.2 Déménagez-vous tous vos biens quotidiennement; ex. : fruits, arachides, journaux, vêtements, équipements ?

- 1 ☐ Oui (commerçant informel) 2 ☐ Non

Exemple H.3 (*original en anglais*)**H.3.1 ... était-il ... Lire la liste. Cocher une case.**

- ☐ Salarié d'une entreprise PRIVÉE À BUT LUCRATIF, d'une activité ou d'une personne, en contrepartie d'un salaire ou de commission
- ☐ Salarié d'une entreprise PRIVÉE À BUT NON LUCRATIF, d'un organisme exonéré de taxe ou caritatif
- ☐ Fonctionnaire du GOUVERNEMENT local ou territorial (territorial/Commonwealth, etc.)
- ☐ Fonctionnaire du GOUVERNEMENT fédéral
- ☐ INDÉPENDANT dans sa propre entreprise, pratique professionnelle ou exploitation agricole NON CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ
- ☐ INDÉPENDANT dans sa propre entreprise, pratique professionnelle ou exploitation agricole CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ
- ☐ Travail SANS RÉMUNÉRATION dans une entreprise ou exploitation agricole familiale

390. Dans l'exemple H.3, la question propose plus de catégories du secteur institutionnel que d'habitude. Elle suppose que les répondants (qui répondront éventuellement pour d'autres membres du ménage) savent si leur lieu de travail est une entreprise « privée, à but lucratif » ou une organisation « privée, sans but lucratif ». Il est fortement recommandé de soigneusement tester la compréhension de chacune de ces catégories avant de les proposer. Les « fonctionnaires » en tant que groupe sont identifiés séparément; toutefois, les « indépendants » ne sont pas classés selon qu'ils disposent ou non d'employés. Au lieu de cela, ils sont classés selon que leur entreprise est ou non constituée en société.

Exemple H.4 (*original en anglais*)**H.4.1 Étiez-vous indépendant ou travailliez-vous pour quelqu'un d'autre dans le cadre de votre emploi (principal) la semaine dernière ?****Indépendants**

- ☐ avec aide rémunérée (employeur)
- ☐ sans aide rémunérée

Travail pour quelqu'un

- ☐ en tant que fonctionnaire
- ☐ fonctionnaire d'un gouvernement étranger
- ☐ salarié d'une entreprise/personne privée
- ☐ Travailleur non rémunéré dans une entreprise/ exploitation agricole familiale
- ☐ non précisé

391. La question de l'exemple H.4 est une question basique sur la « situation au regard de l'emploi », les « employés » étant répartis entre deux catégories gouvernementales et une catégorie privée afin de réaliser une classification du secteur institutionnel, conformément à ce qui a été dit.

4. Secteur institutionnel : suggestions pour des questions plus efficaces

392. Les catégories du secteur institutionnel associées à la situation dans la profession semblent parfaitement convenir pour un recensement. Les principales catégories proposées pour la caractéristique peuvent être identifiées en subdivisant la catégorie « employés » de la classification de la situation dans la profession entre les « fonctionnaires » et les « autres employés ». Toutes les autres catégories relatives à la situation dans la profession relèvent de la catégorie « Autres » de la classification générale du secteur institutionnel. Pour la formulation des questions pertinentes, les catégories des deux variables peuvent être combinées sans grande difficulté comme le montre l'ensemble d'exemples H.2 à H.4 ci-dessus. Si cette approche ne doit en général pas poser de problème, il convient de la soumettre à un programme d'essais. L'exemple H.4 peut constituer un excellent point de départ pour ces essais.

393. Lorsque le secteur institutionnel est combiné avec d'autres caractéristiques, telles que la situation dans la profession, des termes techniques ont tendance à être utilisés étant donné que cela permet d'abrégier les phrases ou les catégories de réponse. Il convient d'éviter de céder à cette tentation et de s'efforcer d'utiliser la terminologie qui est maîtrisée localement afin d'améliorer la qualité et la cohérence des réponses. Par ailleurs, lorsque les deux caractéristiques sont combinées dans une question, certaines catégories spécifiques à chacune des caractéristiques risquent d'être perdues. Les questions doivent être soigneusement testées afin d'en assurer la validité et déterminer leurs applications potentielles pour de futures analyses.

5. Secteur institutionnel : questions relatives à la mesure

394. Si les questions relatives au secteur institutionnel et à la situation dans la profession sont combinées comme suggéré ci-dessus, voici les principaux points à prendre en compte pour les essais spécifiques au secteur institutionnel :

a) La manière avec laquelle les répondants interprètent le terme « gouvernement », en particulier dans le cas des organisations « semi-gouvernementales » et « parastatales ». Déterminer les questions incitatives et les notes nécessaires sur le questionnaire, voire les instructions à préciser dans les manuels et les formations, afin d'essayer de préciser le sens souhaité de ces termes pour le pays concerné;

b) Tester toutes les sous-catégories des catégories « gouvernement » ou « autres » (en particulier « avec ou sans but lucratif », comme dans l'exemple H.3) qu'il convient d'identifier séparément.

C. Secteur informel et emploi informel

395. À la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail en 2003, un nouveau concept d'emploi informel a été ajouté au concept actuel de l'emploi dans le secteur informel⁶. Ces deux concepts sont décrits dans cette section C. La différence entre eux peut être résumée comme suit :

a) Le secteur informel est axé sur les entreprises; dès lors, l'emploi dans le secteur informel a trait aux personnes travaillant dans des entreprises d'une certaine taille, dans une propriété familiale et d'autres caractéristiques;

⁶ Voir OIT, « Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel », dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, 24 novembre au 3 décembre 2003, à consulter à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/download/guidelines/defempl.pdf>; et R. Hussmanns, *Measuring the informal economy: from employment in the informal sector to informal employment*, Document de travail n° 53 (Genève, Bureau de statistique de l'OIT, 2004).

b) L'emploi informel est basé sur le travail et couvre tous ceux qui ont un travail revêtant certaines caractéristiques, en général des travailleurs sans contrat d'emploi écrit et ceux ayant un emploi non soumis à la législation du travail, à la réglementation sur la sécurité sociale, aux conventions collectives, etc.

396. Dans les pays dans lesquels il existe un programme d'enquêtes sur la main-d'œuvre, il est suggéré d'utiliser l'enquête, au lieu d'un recensement, afin de collecter des informations sur le secteur informel et sur l'emploi informel. Dans les pays où il existe un programme d'enquêtes sur la main-d'œuvre, il serait plus approprié d'inclure toute question sur le secteur et l'emploi informels dans la forme longue et non dans la forme abrégée.

397. La taille et la structure du secteur informel est une caractéristique d'un grand intérêt et d'une grande importance pour de nombreux pays. Il est estimé que ce secteur engage 50 % ou plus des personnes du secteur de l'emploi non agricole, que ce soit en tant qu'activité principale ou en tant qu'activité secondaire. Plusieurs pays obtiennent des estimations nationales raisonnables de la taille et de la structure du secteur informel, en recourant à des enquêtes sur les ménages. Ce type de statistiques étant également très demandé pour les diverses régions et des groupes spécifiques de la population, il y a de fortes chances que les analystes de données s'efforceront d'obtenir des mesures du secteur informel à partir des résultats des recensements, même si de telles estimations ne sont pas prévues par les responsables de ces derniers.

398. La quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail a adopté la première résolution sur les statistiques d'emploi dans le secteur informel (BIT, 1993b), dont une analyse détaillée des définitions et des procédures de collecte des données. Un recensement ne permet pas d'identifier précisément ceux qui travaillent dans ce secteur, en partie en raison de la limitation du nombre de questions pouvant être posées et de la forte dépendance à des tiers pour l'établissement de rapports aux fins de la collecte des données du recensement. Il doit néanmoins être possible d'obtenir certains indicateurs (la taille du secteur et la distribution d'activités et des professions au sein de celui-ci), du moins pour certains segments du secteur informel. C'est primordial en raison de l'importance des activités du secteur informel au sein de nombreuses communautés locales.

399. Comme résumé dans les *Principes et recommandations, deuxième révision*, le secteur informel fait partie du secteur des ménages⁷, l'une des principales catégories du secteur institutionnel de la variable relative à l'emploi. Les unités du secteur informel ne sont ni des entreprises constituées en sociétés, dont l'entité juridique est différente pour leurs propriétaires ou leurs actionnaires, ni des quasi-sociétés, à savoir des unités de production, qui, bien que ni légalement constituées ni enregistrées, conservent une comptabilité complète raisonnable afin que les finances de l'entreprise restent distinctes de celles du/des ménages possédant ou contrôlant l'entreprise.

7 Voir également Commission des Communautés européennes et autres (1993), *Système de comptabilité nationale, 1993*, par. 4.132-4.150 et 4.159-160, et chap. IV, annexe.

400. Le secteur informel a été une caractéristique recommandée pour la série de recensements de la population de 2000; néanmoins, il peut également être envisagé d'inclure une caractéristique supplémentaire, à savoir l'emploi informel, dans le recensement.

401. Comme précisé ci-dessus, cette dernière caractéristique est un nouveau concept au niveau des normes internationales. Comme indiqué à la figure V, l'emploi informel est constitué des composantes suivantes :

a) Les travailleurs pour compte propre et les employeurs occupés dans leur propre entreprise du secteur informel;

b) Les membres de coopératives informelles de producteurs telles que les coopérations n'étant pas formellement constituées en entités légales;

c) Les travailleurs pour compte propre engagés dans la production de biens destinés exclusivement à l'autoconsommation finale au sein du ménage (par exemple l'agriculture de subsistance, l'autoconstruction de sa propre habitation);

d) Les travailleurs familiaux collaborant à des entreprises du secteur formel ou informel;

e) Les salariés occupant des emplois informels dans des entreprises du secteur formel ou informel, voire qui sont employés par des ménages en qualité de travailleurs domestiques rémunérés; les salariés sont considérés comme ayant un emploi informel lorsque leur relation d'emploi n'est pas soumise, de par la loi ou en pratique, à la législation nationale du travail, l'impôt sur le revenu, la protection sociale ou le droit à certains avantages liés à l'emploi (par exemple préavis en cas de licenciement, indemnité de licenciement, congés payés annuels ou congés de maladie payés, etc.).

Figure V

Cadre conceptuel : emploi informel

Types d'unité de production	Emplois selon la situation dans la profession								
	Personnes travaillant pour leur propre compte				Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale	Employés		Membres de coopératives de producteurs	
	Employeurs								
	Informel	Formel	Informel	Formel		Informel	Formel	Informel	Formel
Entreprise du secteur formel					1	2			
Entreprises du secteur informel ^a	3		4		5	6	7	8	
Ménages ^b	9					10			

Source : R. Hussmanns, *Measuring the informal economy: from employment in the informal sector to informal employment*, Document de travail n° 53 (Genève, Bureau de statistique de l'OIT, 2004).

Remarque : Les cellules teintées en gris foncé représentent les emplois qui, par définition, n'existent pas dans le type d'unités de production en question. Les cellules teintées en gris clair représentent les emplois formels. Les cellules non grisées représentent les différents types d'emplois informels.

^a D'après la définition de la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (les ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés sont exclus).

^b Ménages produisant des biens exclusivement pour leur usage final propre et ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés.

402. Par conséquent, pour mesurer l'emploi informel dans le cadre d'un recensement de la population, il est nécessaire de collecter des informations, non seulement sur la situation dans la profession (salariés, employeurs, travailleurs indépendants sans employés, travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale, etc.), mais également sur les conditions d'emploi spécifiques aux employés, dont la sécurité d'occupation, l'accès à la pension et à des prestations de sécurité sociale et les congés payés.

403. Les données sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel sont nécessaires étant donné que les deux types d'emploi existent et sont de plus en plus importants au sein de l'économie. Le concept d'emploi informel est particulièrement important pour la qualité des conditions d'emploi, un aspect du travail décent.

404. Il existe un certain emploi informel en dehors du secteur informel, notamment à travers les salariés occupant des emplois informels dans des entreprises du secteur formel, les employés par des ménages en qualité de travailleurs domestiques rémunérés, les travailleurs familiaux collaborant à une entreprise familiale du secteur formel et les tra-

vailleurs pour compte propre engagés dans la production de biens destinés exclusivement à l'autoconsommation finale au sein du ménage.

405. Pour la série de recensements de 2010, toute tentative visant à mesurer l'emploi informel et, dans une moindre mesure, l'emploi dans le secteur informel, est susceptible de s'avérer dans une certaine mesure expérimentale. Afin d'améliorer la méthode de mesure au fil du temps, il sera donc utile de comparer les expériences des pays au niveau de ces caractéristiques.

1. Secteur informel : définition opérationnelle

406. La population occupée dans le secteur informel comprend toutes les personnes qui, pendant une période de référence donnée et indépendamment de leur situation dans la profession, étaient pourvues d'un emploi dans au moins une unité commerciale ou un établissement dont les activités commerciales étaient menées par des ménages et qui ne tenait aucune comptabilité complète, à savoir qu'une séparation totale et claire des transactions commerciales et des autres transactions des ménages était impossible (Nations Unies, 2008b, par. 2.339).

407. La population ayant un travail informel comprend ceux dont la situation dans la profession est celle indiquée au paragraphe 401 ci-dessus. S'agissant des employés rémunérés, il est nécessaire de déterminer ceux qui disposent de contrats d'emploi raisonnablement sécurisés (à savoir des contrats à longue durée, voire même des contrats permanents), ceux qui disposent d'une protection de sécurité sociale et s'ils ont droit à certains avantages au titre de l'emploi (préavis en cas de licenciement, indemnité de départ, congés annuels ou de maladie rémunérés, etc.)

2. Secteur informel : prérequis liés à l'application de la définition

408. Le secteur informel devrait être distingué de celui des activités de l'économie « cachée » ou « souterraine », voire des activités illégales. Dans la plupart des pays, la majorité si pas toutes les activités du secteur informel sont légales et visibles, du moins en ce sens que les seules lois et règlements qui seront violés seront ceux régissant les licences d'exploitation ou le paiement des cotisations de sécurité sociale et des impôts.

409. La résolution adoptée par la Conférence internationale des statisticiens du travail en 1993 a avalisé la sous-division du secteur informel suivante :

a) Des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte, qui peuvent employer des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et des salariés de manière occasionnelle mais qui n'emploient pas de salariés de manière continue;

b) Des entreprises d'employeurs informels, qui peuvent embaucher des salariés de manière continue, mais en général à petite échelle, comptant par exemple moins de cinq employés.

Le secteur informel compte dès lors des travailleurs à leur propre compte, des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et des salariés. Le problème est toutefois de déterminer comment identifier séparément les individus travaillant pour de telles activités dans le cadre de la mesure de l'emploi dans le secteur informel.

410. Pour un grand nombre de personnes, les activités du secteur informel sont secondaires en ce sens qu'elles peuvent également avoir un autre emploi, et que ce dernier peut souvent être considéré comme l'emploi principal, même s'il ne fournit pas nécessairement le revenu le plus élevé. Dès lors, pour obtenir une mesure complète de la taille du secteur, tant les emplois principaux que les emplois secondaires doivent être couverts. Lorsque cela est possible, la population occupée dans le secteur informel devrait être subdivisée en

deux catégories : a) celle des personnes exclusivement employées dans le secteur informel; et b) celle des personnes employées à la fois dans le secteur informel et en dehors.

3. Secteur informel : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux

8 La caractéristique du secteur informel a été incluse pour la première fois dans les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, révision 1*, publiés en 1998. Cet élément n'a donc pas figuré dans les précédentes évaluations des Nations Unies relatives au contenu des questionnaires de recensement.

411. En matière de collecte des données sur le secteur informel par le biais de recensements, l'expérience n'est pas grande; celle-ci est même inexistante au niveau de la collecte de données sur l'emploi informel⁸. On est en droit de s'attendre à ce que peu de pays souhaitent encombrer leur questionnaire de recensement par des questions supplémentaires sur les caractéristiques du contrat de travail ainsi que sur les conditions de travail requises pour mesurer les emplois informels des employés. Quoi qu'il en soit, les informations fournies par les questions sur certaines caractéristiques reprises dans le recensement, telles que la situation dans la profession et le secteur institutionnel, sont directement pertinentes. S'agissant de la mesure de l'emploi informel, des questions supplémentaires seraient nécessaires sur le contrat de travail (pour autant qu'il existe et, dans ce cas, sur sa durée) ainsi que sur l'accès à certains avantages du personnel. Les commentaires qui suivent sur les questions envisageables ont avant tout trait à l'emploi principal de la personne (activité économique). Les suggestions visant à améliorer l'efficacité des questions envisagent la possibilité d'ajouter une question sur les activités secondaires ainsi qu'une autre sur le ménage afin d'obtenir une meilleure mesure respectivement de l'emploi total dans le secteur informel et de l'emploi informel.

Exemple I.1 (original en anglais)

Travail quelconque au cours des 7 jours précédant le 10 octobre

I.1.1 Au cours des SEPT JOURS précédant le 10 octobre, est-ce que (la personne) a travaillé pour en tirer une rémunération, un bénéfice ou un gain familial pendant une heure ou plus ?

- 1 = Oui : formel enregistré (pas dans l'agriculture)
- 2 = Oui : informel enregistré (pas dans l'agriculture)
- 3 = Oui : agriculture
- 4 = Oui : a travaillé, mais était temporairement absent
- 5 = Non : n'avait pas de travail

Si OUI, passer à X.X

412. **Questions liées à l'emploi principal de la personne.** Le secteur informel est une caractéristique de l'entreprise privée dans laquelle la personne travaille. Il est primordial de concevoir et de localiser toute question suggérée afin qu'elle puisse renvoyer au sous-groupe adéquat de la population totale. Pour une efficacité maximale, il serait utile que les questions sur le secteur informel soient posées après une question sur le secteur institutionnel et que seuls ceux qui travaillent pour des entreprises privées soient renvoyés vers celles-ci.

413. Dans l'exemple I.1, combiner une réponse par oui ou non avec plusieurs caractéristiques de l'emploi complique la question de base utilisée pour déterminer la situation au regard de l'activité économique. Afin de définir les catégories, les variables « branche d'activité » et « secteur institutionnel » sont combinées. Des termes tels que « formel » et « informel », que les travailleurs de terrain (voire même les statisticiens en général) ne comprennent pas aisément, ne doivent pas être utilisés dans une question sans fournir d'explications. Par ailleurs, certains peuvent mal interpréter l'expression « informel non enregistré » et supposer qu'il existe une catégorie « informel enregistré ». Il est peu probable que l'approche prônée dans l'exemple I.1 produise des estimations raisonnablement

précises d'un secteur dont la mesure exige une association plus élaborée des exigences juridiques et spécifiques au secteur informel ainsi qu'à la branche d'activité.

414. Afin d'identifier l'emploi informel, il s'agit de déterminer en premier lieu la situation dans la profession et ensuite, pour les salariés, de demander les caractéristiques du contrat de travail et les conditions d'emploi.

Exemple I.2 (original en anglais)

I.2.1 ... était-il... Lire la liste. Cocher une case.

- ☐ Salarié d'une entreprise PRIVÉE À BUT LUCRATIF, d'une activité ou d'une personne en contrepartie d'un traitement, d'un salaire ou de commissions
- ☐ Salarié d'une entreprise PRIVÉE À BUT NON LUCRATIF, d'un organisme exonéré de taxe ou caritatif
- ☐ Salarié du GOUVERNEMENT local ou territorial (territorial/Commonwealth, etc.)
- ☐ Fonctionnaire du GOUVERNEMENT fédéral
- ☐ INDÉPENDANT dans sa propre entreprise, pratique professionnelle ou exploitation agricole NON CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ
- ☐ INDÉPENDANT dans sa propre entreprise, pratique professionnelle ou exploitation agricole CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ
- ☐ Travail SANS RÉMUNÉRATION dans une entreprise familiale ou exploitation agricole

Exemple I.3 (original en espagnol)

I.3.1 Dans son emploi principal, la personne est
travailleur ou employé ? ☐
propriétaire ? ☐
travailleur pour compte propre ? ☐
travailleur collaborant à l'entreprise familiale ? ☐

I.3.2 Travaille-t-elle pour...
le gouvernement (national, provincial ou municipal) ? ☐
le secteur privé ? ☐
Inconnu ☐

I.3.3 Dans cet emploi, l'employeur effectue-t-il une retenue pour les retraites ?
Oui ☐ → I.3.6
Non ☐
Inconnu ☐

I.3.4 Dans cet emploi, la personne verse-t-elle ses propres cotisations de retraite ?
Oui ☐
Non ☐
Inconnu ☐

I.3.5 La personne reçoit-elle un salaire ?
Oui ☐ → I.3.3
Non ☐
Inconnu ☐

I.3.6 Combien y a-t-il de personnes dans l'établissement où la personne travaille ?
1 à 5 ☐
6 à 39 ☐
40 ou plus ☐
Inconnu ☐

415. La question de l'exemple I.2 vise une identification partielle du secteur informel au sein de la classification sectorielle en subdivisant les indépendants selon qu'ils travaillent dans une entreprise qui est « non constituée en société » ou « constituée en société ». Une telle distinction faciliterait fortement l'identification des indépendants du secteur informel mais ne tiendrait pas compte de tous les établissements du secteur informel. Ainsi,

les entreprises non constituées en sociétés tenant une comptabilité complète ne seront pas identifiées et elles seront donc exclues. De la même manière, tout salarié travaillant dans le secteur informel ne sera pas identifié à l'aide de la question I.2.1.

416. Des questions seront nécessaires pour établir s'il existait un contrat de travail (et dans ce cas, sa durée), si le salarié était couvert par la sécurité sociale, bénéficiait de congés annuels payés, de congés de maladie payés, etc.

417. Certaines questions ont visé à déterminer le nombre d'employés ou de salariés travaillant sur le lieu de travail de la personne. Les résultats peuvent être utilisés pour une identification approximative du secteur informel.

418. Dans le flux de questions de l'exemple I.3, toutes les personnes pourvues d'un emploi sont invitées à préciser le nombre de travailleurs dans l'établissement dans lequel ils travaillent. Une approximation de ceux qui travaillent dans le secteur informel peut être obtenue en combinant les réponses I.3.1, I.3.2 et I.3.6 (employeurs et employés du secteur privé, personnes travaillant pour leur propre compte et travailleurs familiaux dans des entreprises comptant cinq travailleurs ou moins). Cet ensemble de questions ne permet pas de distinguer les employés réguliers des autres types d'employés, voire des travailleurs familiaux non rémunérés. Par ailleurs, outre le nombre de travailleurs, un seul autre critère peut servir à définir le secteur informel : les prélèvements pour la pension.

4. Secteur informel : suggestions pour des questions plus efficaces

419. Il est nécessaire d'obtenir des informations sur plusieurs caractéristiques de base de l'établissement, en fonction de la définition adoptée et du degré de précision recherché. Ainsi, en plus d'être privée, l'unité : *a*) doit être non constituée en société; *b*) ne doit pas tenir une comptabilité séparée des dépenses des ménages; et *c*) doit être de petite taille au niveau de l'emploi.

420. Toute information collectée par le biais de recensements de la population peut au mieux fournir un aperçu partiel de l'emploi dans le secteur informel. Certains pays se sont efforcés d'identifier des segments du secteur informel à l'aide de caractéristiques autres que celles discutées ci-dessus. L'emplacement du lieu de travail peut notamment être utilisé, en particulier en identifiant les personnes sans lieu de travail fixe ou qui travaillent à domicile. Une autre méthode consiste à poser une question spécifique visant à identifier un segment du secteur informel.

Exemple I.4 (*original en anglais*)

I.4.1 Déplacez-vous/il/elle toutes vos/ses marchandises toutes les nuits : par ex., fruits, noix, tickets de loterie, vêtements/chaussures, etc. ?

1 ☐ Oui (commerçant informel) 2 ☐ Non

421. L'exemple I.4 propose un aperçu très restreint du secteur informel, et peut ne pas correspondre à l'objectif visé par la question. Cette question excluait les activités autres que la vente au détail (dont les produits artisanaux, les réparations de bicyclettes à partir du domicile, les transports de voyageurs par taxis, etc.). La question peut être utile pour une planification plus vaste dans certains pays, mettant particulièrement l'accent sur un sous-secteur du secteur informel.

422. Pour les individus impliqués, la quasi-totalité des activités du secteur informel peut faire l'objet d'une activité principale ou secondaire. Dans certains pays, il y a presque autant de personnes impliquées dans le secteur informel aux fins d'une activité secondaire que celles qui y exercent une activité principale. Compte tenu des circonstances

économiques difficiles dans de nombreux pays, pour un grand nombre de personnes qui travaillent comme salariés en tant qu'activité principale, l'exercice d'activités secondaires est la seule possibilité de survivre et de soutenir leurs familles. Dans bien des cas, un membre de la famille sera engagé dans le secteur informel en guise d'activité principale et d'autres membres du ménage apporteront leur aide dans le cadre d'activités secondaires. Il doit néanmoins être noté que très peu de pays ont posé des questions de recensement sur les activités économiques secondaires. Un pays a proposé un bloc complet de questions économiques une fois encore en rapport avec les activités secondaires; toutefois, pour la plupart des pays, l'espace disponible sera insuffisant pour permettre une telle méthode. Si une quelconque activité secondaire devait être soumise à ce même ensemble de questions, les mêmes procédures que celles ci-dessus pourraient servir à identifier les personnes impliquées dans le secteur informel en guise d'activité secondaire.

423. Compte tenu de l'espace limité et du nombre déjà restreint de questions, même pour des questions mieux testées sur les caractéristiques économiques, la caractéristique du secteur informel convient le mieux pour les enquêtes par sondage conçues spécifiquement pour la collecte de ce type de données. Poser une question simple telle que « Travaillez-vous dans le secteur informel ? » ne permettra pas d'obtenir des résultats raisonnables. Dès lors, la méthode consistera probablement à : *a*) examiner les résultats envisageables à l'aide d'autres caractéristiques et variables ainsi que de leurs classifications reprises dans le recensement; et *b*) réfléchir aux questions supplémentaires et catégories de réponses possibles susceptibles d'être utilisées pour obtenir une identification plus affinée et précise de ceux qui travaillent dans le secteur informel. Il est fortement recommandé aux pays d'utiliser cette approche. Ces mesures doivent être prises qu'il soit décidé ou non de sérieusement et officiellement essayer d'obtenir des mesures du secteur informel par le biais du recensement; en effet, il y a de fortes chances que les utilisateurs des résultats du recensement demandent que le recensement fournisse des estimations de l'emploi dans le secteur informel, tant à l'échelle nationale qu'au niveau des marchés du travail locaux.

424. Si l'on souhaite plutôt obtenir une mesure plus détaillée de l'emploi dans le secteur informel (par exemple, dans la version longue du formulaire de recensement ou pour un pays ne procédant pas à des enquêtes sur la main-d'œuvre), l'exemple I.5, basé sur une telle enquête, peut être une solution. De la même manière, l'exemple I.7 a trait à la mesure de l'emploi informel et est par ailleurs tiré d'une enquête sur la main-d'œuvre réalisée par un pays.

425. L'exemple I.5 met progressivement l'accent sur les unités du secteur informel grâce à des questions filtre. Toutefois, les institutions et entreprises incorporées sont identifiées séparément des non-entreprises (unités économiques possédées par une seule personne ou réalisées sur une base familiale). Les unités du dernier groupe peuvent notamment comporter des quasi-sociétés; l'exemple propose une question cherchant à déterminer de quelle manière la comptabilité est tenue⁹ et donc si elles sont informelles ou non. Pour les unités du secteur informel, certaines questions identifient la taille de l'emploi, les conditions opérationnelles et le lieu de travail. Il y a par ailleurs des questions sur le lieu de travail concernant les personnes travaillant dans des entreprises n'appartenant pas au secteur informel. Il convient en outre de noter que toute la rubrique concerne toutes les personnes employées quelle que soit la situation dans la profession. Enfin, si l'exemple ne considère pas les activités agricoles et de production agricole comme faisant partie du « secteur informel », certains pays peuvent choisir d'inclure ces activités en vertu de la flexibilité accordée par les normes internationales.

426. Pour la plupart des petits exploitants du secteur informel, qu'il s'agisse d'employeurs ou de travailleurs à leur propre compte, les questions de l'exemple I.5 ne poseraient aucun problème. Quant aux travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise fa-

⁹ Dans de nombreux pays, les quasi-sociétés sont rares et un nombre considérable de pays qui mesure l'emploi dans le secteur informel dans le cadre de leurs enquêtes ne pose aucune question sur les pratiques en matière de comptabilité.

miliale, il s'agira de former les agents recenseurs pour s'assurer que les réponses seront les mêmes que pour la/les personne(s), en général dans le même ménage, qui est/sont l'(les) exploitant(s) indépendant(s) de la même entreprise. Les répondants salariés sont bien moins susceptibles d'avoir les connaissances requises des caractéristiques de l'activité commerciale, notamment si l'entreprise est enregistrée en tant que telle ou si elle tient une comptabilité complète. Il est préférable de mesurer l'emploi en terme du nombre de salariés réguliers, mais les répondants employés peuvent ne pas être en mesure de faire correctement la différence entre des salariés réguliers et des travailleurs familiaux non rémunérés, bien qu'ils puissent connaître approximativement le nombre de travailleurs embauchés sur une base continue. Étant donné que les questions autres que celles en rapport avec le nombre d'employés auront la plupart du temps « je ne sais pas » en guise de réponse, il convient de déterminer à l'aide d'essais s'il vaut la peine de poser le jeu complet de questions prévu pour les employés. Les problèmes sont susceptibles d'être encore plus sérieux dans le cas des tiers répondants, à savoir si une autre personne répond à la place du répondant concerné.

Exemple I.5 (original en anglais)

Questions hypothétiques recommandées pour des essais et utilisation dans certains pays

I.5.1 Quel est le nom de l'entreprise, de l'activité ou de l'institution pour laquelle vous travaillez ?

(Veuillez écrire le nom de l'entreprise, de l'activité ou de l'institution)

1. _____
2. L'entreprise ne dispose pas d'une raison commerciale
3. Il s'agit d'une unité domestique (uniquement pour les travailleurs domestiques rémunérés) → **Aller à la section suivante du questionnaire**
9. Je ne sais pas

I.5.2 Que fait l'entreprise, l'activité ou l'institution ?

(Veuillez fournir des détails sur le type et les matériaux des marchandises produites ou des services prestés)

I.5.3 Pour l'agent recenseur uniquement :

(Veuillez classer selon les réponses apportées aux points I.5.1 et I.5.2).

1. Il s'agit d'une activité agricole ou de production agricole → **Aller à la section suivante du questionnaire**
2. Il s'agit d'une institution éducative, d'un hôpital ou d'une clinique → **Aller au point I.5.5**
3. Il s'agit d'une institution publique ou d'une organisation sans but lucratif → **Aller au point I.5.5**
4. Il s'agit d'une activité ou d'une entreprise privée → **Continuez**
5. Impossible à déterminer à ce stade → **Continuez**

I.5.4 Cette entreprise est-elle...

(veuillez lire les options et entourer celle qui est retenue)

1. Une entreprise indépendante, personnelle ou familiale → **Aller au point I.5.6**
2. Une entreprise privée incorporée (entreprise commerciale ou entreprise ou entreprises selon d'autres modalités, entreprise bancaire) ? → **Aller au point I.5.10**
3. Aucune des réponses ci-dessus → **Continuez**

I.5.5 Vous travaillez pour...

1. Une agence gouvernementale → **Aller au point I.5.10**
2. Institution non gouvernementale → **Aller au point I.5.10**
9. Je ne sais pas → **Aller au point I.5.10**

I.5.6 Combien de personnes travaillent dans cette entreprise ou activité, vous y compris ?*(Veuillez lire les options jusqu'à ce que vous répondiez et entourez celle qui est retenue)*

1. Une seule personne
2. De deux à cinq
3. De six à dix
4. De onze à quinze
5. Plus de quinze
9. Je ne sais pas

I.5.7 Cette entreprise ou activité économique...*(veuillez lire les options et entourer celle qui est retenue)*

1. Dispose de son propre local, site ou bureau → **Aller au point I.5.9**
2. Ne dispose pas d'un site, d'un bureau ou d'un local → **Continuez**
9. Je ne sais pas → **Allez à la section suivante du questionnaire**

I.5.8 Dès lors, où effectuez-vous votre travail ?*(veuillez lire les options et entourer celle qui est retenue)*

01. Porte-à-porte
02. Dans les rues sans un lieu fixe
03. Dans les rues mais toujours au même endroit
04. Véhicule non motorisé (vélo, triporteur, chariot, bateau, etc.)
05. Véhicule motorisé, automobile, motorcycle, véhicule utilitaire léger, etc.
06. À l'adresse personnelle sans équipement spécial
07. À l'adresse personnelle avec équipement spécial
08. À l'adresse du propriétaire ou de la propriété du propriétaire, ou à la place exigée par le client
09. Autre site
99. Je ne sais pas

I.5.9 Dans cette entreprise ou activité...*(veuillez lire les options et entourer celle qui est retenue)*

1. La comptabilité est tenue ou elle fait appel à des services comptables
2. Il y a uniquement un ordinateur portable ou une brochure pour consigner les documents professionnels
3. Aucun document professionnel n'est conservé
9. Je ne sais pas

I.5.10 Où travaillez-vous en général ?*(veuillez lire les options et entourer celle qui est retenue)*

1. Dans les installations (ou le véhicule) de

(veuillez mentionner le nom de l'entreprise indiqué à la question I.5.1)

2. Dans les installations d'une autre société ou entreprise, voire dans toute institution dans laquelle vous êtes envoyé
3. Visite du site du client
4. Sur un site de construction
9. Je ne sais pas

427. **Identification des activités du secteur informel au niveau des ménages.** Dans bien des cas, une activité du secteur informel est une tâche ménagère impliquant plusieurs membres du ménage, dont certains à temps partiel et d'autres à plein temps. L'identification du nombre de ménages impliqués dans une certaine mesure dans des activités du secteur informel, basée de préférence sur le type de ménage et d'activité, est une information extrêmement précieuse en soi et est également utile pour créer une base de sondage en vue d'enquêtes ultérieures relatives au secteur informel.

Exemple I.6

Questions hypothétiques recommandées pour des essais et utilisation dans certains pays

- I.6.1 Un membre quelconque du ménage a-t-il exercé l'une des activités commerciales de petite taille suivantes au cours des 7 derniers jours ?
- ☐ Fabrication ou réparation d'objets quelconques (vêtements, pots, chapeaux, meubles, etc.) ?
 - ☐ Préparation d'aliments ou de bière pour la vente ?
 - ☐ Vente d'aliments, de vêtements, etc. (sur le marché, petit magasin...) ?
 - ☐ Transport de personnes ou de marchandises par taxis, charrettes à bras et similaires ?

Enquêteur : Pour chacun des éléments susmentionnés, indiquez l'un des codes suivants :

Oui ... 1

Non ... 2

Remarque : Doit être une entreprise familiale ou propre, comptant moins de cinq employés sur une base régulière. Le travail ne doit pas être presté en tant que salarié.

Exemple I.7

Questions hypothétiques recommandées pour des essais et utilisation dans certains pays

- I.7.1 [Nom] est-il employé dans le cadre d'un contrat ou d'un accord ?

Oui 1 → Continuez

Non 2 → Aller à I.7.4

- I.7.2 Le contrat ou la convention sont-ils à durée déterminée ?

Oui 1

Non 2 → Aller à la section suivante

- I.7.3 Quelle est la durée du contrat ou de la convention ?

Quotidiennement 1

Moins d'un mois 2

1 à 2 mois 3

3 à 6 mois 4

7 à 12 mois 5

Plus de 12 mois 6

- I.7.4 L'employeur de [nom] paie-t-il des cotisations de sécurité sociale pour [nom] (fonds de pension, fonds de chômage) ?

Oui, certainement 1

Oui, probablement 2

Non 3

Je ne sais pas 4

- I.7.5 [Nom] bénéficie-t-il de congés payés annuels ou d'une indemnisation pour congés non utilisés ?

Oui 1

Non 2

Je ne sais pas 3

- I.7.6 [Nom] bénéficie-t-il de congés payés en cas de maladie ?

Oui 1

Non 2

Je ne sais pas 3

- I.7.7 (Uniquement pour les femmes) [Nom] bénéficie-t-il d'un congé maternité si elle souhaite un enfant ?

Oui 1

Non 2

Je ne sais pas 3

428. Des informations sur les ménages peuvent être collectées au cours des préparatifs du listage en vue du recensement, pour autant que les problèmes suivants, puissent être résolus le cas échéant :

a) Il est souvent difficile d'établir un lien entre les informations individuelles des ménages obtenues à travers le listage et les réponses fournies pour le ménage concerné au cours du dénombrement censitaire;

b) Les activités du secteur informel sont souvent exercées par intermittence. Les personnes les cessent ou les commencent facilement, ce qui est particulièrement vrai pour les activités du secteur informel de plus petite envergure et plus encore pour celles qui sont saisonnières. S'agissant du listage, les informations collectées au cours d'une année ou plus préalablement au recensement, comme c'est souvent le cas, peuvent ne pas porter sur des activités économiques exercées au moment du dénombrement.

429. Dès lors, si de telles données peuvent s'avérer utiles pour identifier le secteur informel et fournir des informations sur d'autres caractéristiques des entreprises (voir *Principes et recommandations, deuxième révision*, par. 1.51-1.52), il est bien plus utile de poser la question au cours du dénombrement. La question suivante est hypothétique et non expérimentée. Elle n'est proposée qu'à titre indicatif.

430. La question de l'exemple I.6 cible des types d'activités spécifiques du secteur informel. Il s'agit d'une approche efficace qui peut être utilisée pour d'autres catégories. Il conviendra de la modifier pour chaque pays afin de l'adapter aux contextes et priorités locaux. Toute une série d'exemples pourraient également être utilisés afin d'obtenir des informations générales sur les activités commerciales à petite échelle.

431. L'exemple I.7 propose un ensemble de questions visant à mesurer l'emploi informel dans le cadre d'une étude sur la main-d'œuvre d'un pays. Il ne sera en général pas approprié d'utiliser un tel ensemble détaillé de questions pour un recensement de la population. Ces dernières seront toutefois éventuellement utiles en l'absence d'un programme d'enquêtes sur la main-d'œuvre.

5. Secteur informel : questions relatives à la mesure

432. Étant donné que cette caractéristique est nouvelle dans la plupart des pays et plus particulièrement pour un recensement, toute question liée à l'emploi informel ou au secteur informel doit faire l'objet d'un programme d'essais détaillé. Il est fortement recommandé de faire suivre un essai en rapport avec l'une quelconque de ces questions de contre-visites approfondies basées sur un questionnaire détaillé auprès des ménages afin de vérifier si les activités identifiées du secteur informel relèvent bel et bien de ce secteur, si l'on a omis une activité pertinente dudit secteur, voire si l'emploi était véritablement de nature informelle. Les essais doivent couvrir toute une série de zones urbaines et rurales ainsi que divers types d'activités du secteur informel. Comme expliqué ci-dessous, il s'agira dans le même temps d'essayer de déduire les catégories informelles au cours du traitement et de l'analyse.

433. À l'heure actuelle, la seule option raisonnable pour de nombreux recensements consiste à déduire les estimations de l'emploi dans le secteur informel à partir de réponses fournies pour d'autres questions, étant donné qu'aucune question visant spécifiquement à identifier le secteur informel n'a apparemment été posée. Ainsi, les réponses à la question relative à la situation dans la profession fournissent les informations les plus utiles pour de telles déductions. Les catégories « indépendants sans employés » (travailleurs à leur propre compte) et « travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale » sont les plus utiles pour identifier d'éventuels travailleurs du secteur informel. S'il est possible d'exclure les personnes exerçant des activités agricoles à l'aide de codes de branches d'ac-

tivité ou d'autres moyens appropriés, la majeure partie des personnes restantes employées dans les deux catégories travailleront dans le secteur informel dans un grand nombre de pays en développement. Les connaissances au niveau local, conjuguées à une analyse attentive d'autres catégories liées à la branche d'activité et à la profession, pourraient amener à exclure d'autres emplois et favoriser une mesure plus affinée. Toutefois, des possibilités similaires seront plus difficiles à trouver pour les indépendants avec des employés et pour les salariés. Dès lors, cette approche est utile pour obtenir des mesures brutes concernant uniquement deux composantes spécifiques à la main-d'œuvre active dans le secteur informel. Il s'agira néanmoins peut-être de la seule approche que certains pays pourront se permettre; par ailleurs, elle s'avérera éventuellement préférable à ne consentir aucun effort. La qualité des estimations peut encore être peaufinée en incluant le nombre d'employés (inférieur ou supérieur à la limite de taille imposée pour le secteur informel) dans les catégories relatives à la situation dans la profession.

434. De la même manière et comme indiqué à la figure V, les réponses à la question sur la situation dans la profession permettront de fournir des estimations relatives à certaines composantes de l'emploi informel. Il sera toutefois impossible d'identifier les employés exerçant un travail informel sans des questions plus détaillées et il sera encore nécessaire d'identifier ceux étant employés dans des entreprises du secteur informel.

435. Dans la plupart des pays dotés d'un secteur informel important, les analystes (officiels ou autres) ont fréquemment tenté d'obtenir des statistiques sur le secteur informel par le biais de recensements précédents à l'aide de statistiques classées selon le secteur, la profession, la branche d'activité et la situation dans la profession, le cas échéant, en essayant de déduire sur cette base les groupes permettant selon eux d'obtenir des estimations approximatives du secteur informel ou de certaines de ses activités. Ainsi, les employés ayant pour code de branche d'activité « vendeurs de rue et démarcheurs » pourraient être utilisés pour une estimation approximative de ce segment du secteur informel.

436. Il est plus simple à la base d'identifier ce qui ne fait pas partie du secteur informel et de veiller à ce que les personnes exerçant ces activités — secteur formel et activités de subsistance — puissent être identifiées séparément et donc ne pas être prises en compte que ce soit pour des questions supplémentaires et/ou au stade de la tabulation. Les deux groupes suivants peuvent de toute évidence ne pas être repris dans le secteur informel ou être identifiés séparément, à l'aide des renseignements obtenus via des questions sur la situation dans la profession, le secteur d'emploi, la branche d'activité et la profession.

a) Employés d'institutions formelles identifiables. Tous les salariés travaillant pour le gouvernement, voire des entreprises semi-gouvernementales ou parastatales (ou des ONG/des organisations internationales lorsqu'elles sont importantes). Ces employés peuvent être identifiés essentiellement à partir des catégories « secteur » et « branche d'activité » appropriées;

b) Personnes exerçant des activités de production agricoles et non marchandes en tant que travailleurs à leur propre compte ou salariés, ou en tant qu'employés dans des ménages privés;

- i) **Activités agricoles.** Toutes les activités agricoles, pour la consommation familiale ou pour la vente, dont celles réalisées dans des entreprises non constituées en société, faisant partie du secteur des ménages, sont en général exclues du secteur informel. Les recensements de la population peuvent fournir et en général fournissent des mesures précieuses pour l'identification des personnes exerçant de telles activités. Les classifications par branche d'activité basées sur la CITI, révision 4, peuvent être élaborées de manière à permettre une identification séparée de l'agriculture de subsistance ou traditionnelle et de l'agriculture commerciale. Les classifications professionnelles reposant sur la CITP-08 doivent également permettre de

différencier les agriculteurs et ouvriers de l'agriculture commerciale des ouvriers agricoles pratiquant une agriculture de subsistance lorsqu'une telle distinction est primordiale. Il est recommandé, si possible, d'identifier séparément les personnes exerçant des activités agricoles dans le secteur des ménages pour la consommation familiale et ceux impliqués dans la production pour le marché et, en plus, de ne pas en tenir compte pour les statistiques ainsi que les discussions sur le secteur informel.

- ii) **Activités de production non marchande.** Au rang de ces activités, citons : la transformation de produits de base pour la consommation familiale (par ex. : fabrication de beurre à partir du lait); la fabrication d'huile à partir de graines oléagineuses; la fabrication de paillassons à partir de paille ou de roseaux; le tissage de vêtements à partir de fibres ainsi que la construction ou la réalisation de réparations majeures sur l'exploitation agricole ou l'habitation familiale, qu'il s'agisse de la fabrication d'une clôture ou du creusage de fossés d'irrigation, voire de la collecte d'eau et du ramassage de bois de chauffage. Les personnes impliquées dans les activités précédentes doivent être considérées comme des employés s'il s'agit d'activités importantes au sein de l'économie nationale et reprises dans le secteur des ménages. Étant donné que ces activités non marchandes sont également étroitement liées aux activités agricoles, il est recommandé de ne pas les inclure dans le secteur informel. Toutefois, de telles activités de traitement et de construction sont souvent réalisées en partie pour la vente (inclusion à envisager dans le secteur informel) et en partie pour la consommation finale (pas le secteur informel). Il peut éventuellement s'agir de la seule activité ou de l'activité économique principale dans les exploitations agricoles au cours de certaines périodes, dont la morte-saison agricole. De telles activités ne peuvent en général pas être identifiées séparément en utilisant les codes de branche d'activité et de profession standard. Les emplois dans les établissements dont la seule activité ou les activités principales au cours de la période de référence consistent, pour les données spécifiques aux caractéristiques économiques, dans le traitement ou la construction pour compte propre doivent être codés selon la catégorie de branche d'activité adéquate (par exemple fabrication, construction). Les emplois impliquant uniquement des travaux de transformation ou de construction doivent être codés de la même manière en fonction du groupe de profession approprié (par exemple métiers de l'artisanat, manœuvres du bâtiment). Les travailleurs exerçant ces emplois seront difficiles à différencier de ceux effectuant un travail similaire pour un marché et qu'il convient donc de prendre en compte dans le secteur informel. Les points susmentionnés doivent être soigneusement examinés aux fins de la conception de questionnaires et procédures de recensement, en particulier dans les pays où de telles activités non marchandes sont importantes. Les agents recenseurs devront recevoir des instructions sur la manière de consigner les situations spécifiques de manière à veiller à l'utilisation de codes spéciaux pour établir s'il convient de classer les emplois dans le secteur informel. Il est à noter que les questions sur la situation dans la profession peuvent être conçues de manière à identifier séparément les personnes travaillant dans une exploitation agricole familiale ou qui leur est propre et celles qui travaillent dans des entreprises non agricoles à petite échelle susceptibles d'être dans le secteur informel.

- iii) **Employés de ménages privés.** Les salariés de ménages privés, tels que les bonnes, les agents d'entretien ou les gardes sont repris dans le secteur des ménages et considérés dans certains pays comme faisant partie du secteur informel. La résolution (voir BIT, 1993b) recommande par conséquent de les présenter séparément. Un code de branche d'activité économique spécial est en général utilisé pour de tels employés, à l'instar du code 9500 de la CITI, révision 3 (code 9700 pour la CITI, révision 4). La classification professionnelle doit idéalement proposer des codes séparés pour chacune des professions, de manière à pouvoir aisément identifier ce composant de l'emploi du secteur des ménages dans la classification croisée à l'aide de la variable branche d'activité économique. Les utilisateurs des statistiques auront alors la possibilité de les garder dans le secteur informel ou non selon les besoins de description ou d'analyse.

437. **Employés dans des ménages privés.** Les salariés de ménages privés, tels que les bonnes, les agents d'entretien ou les gardes sont repris dans le secteur des ménages et considérés dans certains pays comme faisant partie du secteur informel. La résolution (voir BIT, 1993b) recommande par conséquent de les présenter séparément. Un code de branche d'activité économique spécial est en général utilisé pour de tels employés, à l'instar du code 9500 de la CITI, révision 3 (code 9700 pour la CITI, révision 4). La classification professionnelle doit idéalement proposer des codes séparés pour chacune des professions, de manière à pouvoir aisément identifier ce composant de l'emploi du secteur des ménages dans la classification croisée à l'aide de la variable branche d'activité économique. Les utilisateurs des statistiques auront alors la possibilité de les garder dans le secteur informel ou non selon les besoins de description ou d'analyse.

Total de travailleurs $RIC_p - OBCA_p - COM_{p \geq x}$ = travailleurs dans des entreprises privées

où RIC_p = personnes travaillant dans les entreprises constituées en sociétés enregistrées

$OBCA_p$ = personnes travaillant dans d'autres entreprises tenant une comptabilité complète

et $COM_{p \geq x}$ = personnes travaillant dans des entreprises qui emploient un ou plusieurs salariés de manière continue

438. Les exclusions dont il a été question ne peuvent en général être déterminées sur la base des réponses aux questions portant sur d'autres caractéristiques reprises dans le recensement. Des questions pertinentes devront donc être posées; par ailleurs, il a précédemment été question dans le présent chapitre des types de questions possibles en précisant s'il était probable ou non que les répondants disposent de ces connaissances.

439. La limite supérieure relative au nombre d'employés d'une entreprise de personnes travaillant pour leur propre compte qui doit être considérée comme une entreprise du secteur informel est en général décidée dans chaque pays en fonction de circonstances locales. S'il existe un registre d'entreprises qui facilite les enquêtes statistiques auprès des établissements ou des employeurs, il ne reprend fréquemment que les établissements dépassant une certaine taille, souvent exprimée en termes du nombre de salariés. Si c'est le cas, le secteur informel doit alors compléter la portée de ce registre. Dans des pays assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et dans lesquels une limite inférieure des ventes totales pour l'enregistrement à la TVA a été fixée, ledit enregistrement peut être un critère pour définir la portée du secteur informel, du moins en l'absence de tout autre critère de formalisation raisonnable (il est à noter qu'en utilisant le non-enregistrement

à la TVA comme critère, certaines unités du secteur informel auront des ventes totales supérieures au seuil d'enregistrement TVA, soit en raison d'une fraude fiscale délibérée soit en raison du non-respect de l'exigence d'enregistrement). Les enquêtes ont montré que le nombre d'entreprises du secteur informel décline rapidement compte tenu de l'augmentation continue du nombre de salariés. En effet, la plupart des entreprises ayant des taux d'emploi élevés n'appartiennent en général pas au secteur informel pour l'une des raisons susmentionnées.

Chapitre VIII

Temps de travail et revenu

440. En général, la mesure du temps de travail et du revenu de l'emploi dépend du total d'heures ou des revenus générés par l'ensemble des emplois. Toutefois, ces caractéristiques sont uniquement mesurées pour l'emploi principal ou de « référence ». Une fois l'emploi principal identifié, il est essentiel que l'ensemble des caractéristiques fassent référence au même emploi. Le plan du questionnaire doit être tel qu'il n'induisse pas en erreur les répondants ou les agents recenseurs sur ce point. Lorsqu'une activité secondaire quelconque est censée être enregistrée, elle doit être clairement isolée et positionnée de manière à ne pas perturber le flux de questions en rapport avec le travail principal. Cela ne pose habituellement pas de difficulté dans le cas de l'activité du moment (voir exemples ci-dessous) mais peut s'avérer très difficile avec l'activité habituelle.

A. Temps de travail

441. « Le temps de travail » est une caractéristique très précieuse pour de nombreux pays, développés ou en développement. Il englobe à la fois les heures de travail et les accords d'aménagement du temps de travail. Une part croissante d'employés et d'indépendants ont des heures de travail ou des accords d'aménagement du temps de travail non classiques. Dans ces cas, superviser uniquement le nombre de personnes employées fournira une estimation brute de la somme totale de travail fourni. Toutefois, il est nécessaire de collecter des informations sur les heures réellement prestées dans tous les emplois par les employés afin d'obtenir des estimations de la main-d'œuvre occupée avec un degré de précision raisonnable et de fournir une comparabilité au fil du temps et entre les groupes. Les informations sur le temps de travail sont également primordiales, pour étudier leurs relations avec les revenus, le sous-emploi et la productivité; pour effectuer certaines mesures des comptes nationaux; et pour évaluer de nouveaux accords d'aménagement du temps de travail et déterminer dans quelle mesure des heures supplémentaires sont prestées. Une question sur le temps de travail a été posée dans près de la moitié des pays de la série de recensements de 2000. Il est recommandé d'enregistrer le temps de travail de toutes les activités économiques, qu'elles soient principales ou secondaires, et ce non seulement pour les salariés mais également pour tous les employés¹.

442. Les statistiques sur les heures normales de travail sont utiles pour les utilisateurs désireux de connaître la situation prévalant au niveau du temps de travail, en particulier par rapport aux situations marquées par une absence au travail pendant toute la période de référence ou une partie de celle-ci (par exemple en raison d'une maladie ou de congés) ou lorsque les répondants ont travaillé plus d'heures pendant la période de référence. De la même manière, avec la mesure des heures actuellement prestées (voir ci-dessous), la collecte des données sur les heures de travail normales doit couvrir de préférence tous les emplois (s'il y en a plusieurs). Ces données doivent être collectées pour tous les salariés et pas simplement pour les employés.

443. De nombreux pays recourent aux enquêtes auprès des ménages pour disposer d'estimations nationales du temps de travail. Théoriquement, de meilleures mesures et une

¹ En 2008, lors de la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail, des normes internationales révisées concernant la mesure du temps de travail seront discutées. Les propositions incluront entre autres une mesure supplémentaire du temps consacré à des activités en dehors du champ de la production élargi du SCN, telles que le nettoyage, la cuisine, les réparations, le transport et les soins dispensés aux personnes dépendantes. Cela constitue une part significative de l'activité productive souvent non mesurée.

plus grande variété de mesures sont possibles en appliquant une méthode plus laborieuse mais plus aboutie que de telles enquêtes peuvent utiliser, en particulier pour mesurer le concept clé des heures effectivement ouvrées. Néanmoins, c'est essentiellement à travers un recensement que des mesures relatives à de petites zones et de petits groupes de la population occupée peuvent être obtenues. Les mesures du temps de travail, telles que les heures payées, les heures contractuelles, les heures supplémentaires, l'absence et autres, établies sur la base d'enquêtes auprès d'établissements ou d'entreprises concernent en général seulement des employeurs formels et importants. Elles ne permettent pas en outre de facilement obtenir une répartition par âge, sexe ou profession. Elles mesurent également le temps de travail uniquement en ce qui concerne les emplois et non les personnes.

1. Temps de travail : définition opérationnelle

444. Le temps de travail est le temps total consacré à la production de marchandises et la prestation de services, voire à des activités liées à ou permettant d'améliorer la production, y compris le temps monopolisé par de brèves pauses, sous la forme de pauses en relation avec le travail ou de périodes de repos pendant la période de référence adoptée pour l'activité économique dans le cadre du recensement. Il est recommandé que, si la période de référence est courte, la semaine précédant le recensement par exemple, le temps de travail soit mesuré en heures actuellement ouvrées. Si la période de référence est longue, par exemple les douze mois précédant le recensement, le temps de travail doit être mesuré en unités de semaines ou de jours, pour autant que la chose soit faisable. Il n'est toutefois pas recommandé d'essayer de déterminer d'une quelconque façon les heures de travail actuellement ouvrées pendant une période aussi longue, étant donné que les erreurs de calcul sont susceptibles d'être importantes. Les heures actuellement ouvrées doivent, dans ce cas, être la meilleure mesure.

2. Temps de travail : prérequis liés à l'application de la définition

445. Le temps de travail doit inclure le temps total consacré à la production de marchandises et à la prestation de services au cours de la période de référence, y compris toute heure supplémentaire, le temps consacré à la préparation du travail (dont la formation visant à faciliter la production de l'unité économique), voire consacré à l'entretien ou la réparation de l'équipement, ainsi que les brèves pauses. Par exemple, les enseignants doivent inclure leurs préparations et le temps similaire consacré au travail en plus du temps passé en classe. Il doit en être de même pour les personnes de garde dans des services essentiels (tels que la santé et la sécurité) dont les mouvements et/ou comportements sont restreints même lorsqu'ils ne sont pas au travail. Les démarcheurs et d'autres vendeurs doivent tenir compte du temps passé à attendre ou à chercher les clients. Toutefois, de longues pauses pour les repas ne doivent pas être comptabilisées de la même manière que les absences liées à des vacances, des congés, une maladie ou des conflits du travail. Le temps consacré aux migrations pendulaires (aller-retour vers le lieu de travail) ne doit pas non plus être pris en compte à moins qu'un travail soit fourni, comme pendant un déplacement en train, et que les déplacements fassent partie de l'emploi, à l'instar des chauffeurs de taxis et des travailleurs effectuant des allers-retours entre divers sites de travail, en raison de projets de terrain, pour rejoindre des zones de pêche ou des réunions. Le temps de travail total doit inclure l'ensemble des activités définies comme des activités économiques détaillées précédemment; par ailleurs, si cela s'avère pratique, le temps monopolisé par des activités secondaires doit être consigné à part du temps consacré à l'activité principale. Un enregistrement distinct permettra un suivi du temps plus précis et fournira également une base sûre pour des analyses comparant les salaires et les traitements de diverses catégories de travailleurs.

446. Si l'ensemble des questions économiques porte sur l'activité du moment, la/les question(s) sur le temps de travail doit/doivent également porter sur la période de référence (courte) en cours. Il s'agit donc de mesurer les heures actuellement ouvrées pendant la période de référence du moment. De telles mesures porteront notamment sur les heures nulles de travail dues à des personnes temporairement absentes du travail (en vacances, en congés maladie, etc.) tout au long de la période de référence. Les horaires réduits par rapport aux horaires « habituels » seront également enregistrés si une partie quelconque de la période de référence est perdue, par exemple pour des vacances ou des congés maladie. Toutes les heures supplémentaires, rémunérées ou non, doivent être prises en compte. Le concept du temps de travail dans la mesure où il est lié à la période de référence (courte) du moment est une mesure des heures effectivement ouvrées plutôt que de celles rémunérées ou les heures normales établies par la législation ou des réglementations.

447. Bien que les *Principes et recommandations, deuxième révision* (voir par. 2.323-2.325) recommandent de mesurer les heures effectivement ouvrées pendant la période courte survenue juste avant la date de référence du recensement, certains utilisateurs de données préféreront éventuellement les heures effectivement ouvrées au cours d'une brève période de référence correspondante. On obtiendra de cette manière une mesure des heures prestées au cours d'une semaine normale ou typique, dont les heures supplémentaires régulièrement ouvrées, rémunérées ou non. Les jours et heures ne faisant pas partie du temps de travail habituel ne doivent pas être pris en compte de la même manière que les heures supplémentaires inhabituelles. Dans certains recensements, certaines questions ont cherché à déterminer les heures effectives et les heures habituelles. Les utilisateurs des statistiques doivent être consultés pour opter pour les mesures les plus utiles. Il convient en outre de se reporter aux normes internationales de mesure du temps de travail, qui pourront éventuellement être revues dans le cadre de la résolution sur le temps de travail, qui devrait être examinée par la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail, en 2008².

3. Temps de travail : analyse des questions utilisées dans les recensements nationaux

448. Les recensements comportent une ou plusieurs questions sur le temps de travail, dont les suivantes :

- a) Une seule question sur le temps de travail réel et habituel pendant la période de référence, sur l'activité principale ou toutes les activités économiques combinées (exemples J.1 à J.3);
- b) Des questions distinctes sur les concepts de temps de travail en rapport avec l'activité principale et d'autres activités (secondaires) [exemple J.4].

449. Lorsque le questionnaire ne comporte qu'une seule question, les réponses sont en général de piètre qualité. L'exactitude des résultats peut être améliorée en demandant et enregistrant les heures effectivement ouvrées chaque jour au cours de la période de référence. Toutefois, cette procédure prend plus de temps et d'espace sur le questionnaire que ne le permet en général un recensement.

450. La question de l'exemple J.1 combine une question sur l'activité de base et la collecte de données sur les heures ouvrées. Bien que l'exemple J.1.1 soit exemplaire au niveau de l'obtention d'un complément d'information sur les catégories problématiques de l'activité économique et qu'il comporte d'autres questions (pas reprises) cherchant à déterminer l'absence temporaire du travail et le chômage, rien ne permet de préciser d'autres activités liées à la principale activité économique. Ce concept vise davantage à établir qui a presté « un travail quelconque » qu'à mesurer le temps de travail

2 Les informations les plus récentes sur les normes internationales relatives aux statistiques du travail peuvent être consultées sur le site web de l'OIT : <http://www.ilo.org/global/lang--eng/index.htm>.

Exemple J.1 (*original en anglais*)

J.1.1 La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle travaillé contre rémunération ou pour son propre compte ? <i>Comprend :</i> • le travail effectué directement dans une exploitation agricole ou entreprise familiale sans disposition formelle concernant le salaire (ex. : aide à l'ensemencement, à la comptabilité); • le travail dans sa propre entreprise, une exploitation agricole ou pratique professionnelle, seul ou en partenariat; • le travail pour des traitements et salaires, pourboires ou commissions.	☐ Aucune ► Passer à la question suivante OU ◀ Nombre d'heures (à l'heure la plus proche) → Passer à la question X.X

Exemple J.2 (*original en anglais*)

J.2.1 Pendant combien d'heures avez-vous/ ... a travaillé au cours de cette semaine ?

☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9
☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9
☐ 99 ne sait pas/Non précisé → Passer à la question X.X

451. La question J.2.1 porte sur les heures effectivement ouvrées. Ce qui n'est toutefois pas clair, c'est s'il convient de tenir compte de l'ensemble du travail presté ou du travail principal. Les réponses à ces questions seront plus que probablement diverses, certaines mettant l'accent sur un emploi et d'autres tenant compte de tous les emplois effectués. La formation des agents recenseurs doit viser à harmoniser les instructions données aux répondants quant à la manière d'apporter les informations souhaitées.

Exemple J.3 (*original en anglais*)

J.3.1 En général, tous emplois confondus, combien d'heures par semaine avez-vous travaillé ?

Heures par semaine prestées

452. La question J.3 indique clairement qu'il doit être tenu compte de tous les emplois. Elle porte sur les heures habituellement ouvrées et non effectivement ouvrées. Selon la fréquence avec laquelle les personnes disposent de plusieurs emplois, il sera éventuellement plus efficace de séparer l'emploi principal des autres emplois de manière à aider les répondants à se rappeler des choses.

453. Le questionnaire sur la base duquel l'exemple J.4 a été pris a été conçu en vue d'un traitement des données à l'aide d'une reconnaissance optique de marques (OMR). Il propose une question relativement détaillée sur les heures de travail effectuées et cherche à déterminer séparément les activités principales et secondaires. Il demande de préciser les heures habituellement prestées, qualifiées d'heures « normales » au lieu des heures effectivement ouvrées la semaine précédente. Une série complète de questions est posée d'abord pour connaître séparément les heures réellement prestées pour les activités principales et secondaires et ensuite les heures habituellement effectuées. Il a été prouvé que la séquence interrogeant d'abord sur les heures effectivement ouvrées et ensuite sur les heures

habituelles améliore la précision des enquêtes sur la main-d'œuvre. Bien que la question de l'exemple J.4 invite à tenir compte des heures de travail supplémentaires, l'exemple est d'autant plus utile que des questions sont posées sur certains types d'activité économique, à l'instar de l'exemple J.1 ci-dessus.

Exemple J.4 (original en anglais)

J.4.1 Combien d'emplois rémunérés avez-vous eu au cours de la semaine du 13 au 19 mai ?
☐ Emplois ☐ Non précisé
☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 +

J.4.2 How many hours do you normally work in your (main) job in a typical week, including overtime whether you are paid for it or not?
☐ Heures ☐ Non précisé
☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9
☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9

For persons with two or more jobs

J.4.3 Excluding your main job, how many paid hours do you normally work in your other job(s) in a typical week?
☐ Heures rémunérées, autre(s) emploi(s) ☐ Non précisé
☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9
☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9

4. Temps de travail : suggestions pour des questions plus efficaces

454. L'exemple J.5 demande aux répondants de se rappeler les jours où ils ont travaillé, s'ils ont eu des congés et s'ils ont presté des heures supplémentaires. En plus de fournir des informations sur les heures supplémentaires, ces questions risquent de permettre des souvenirs plus précis des heures effectivement ouvrées.

Exemple J.5

Questions hypothétiques sur les heures effectivement ouvrées, recommandées pour des essais et utilisation dans certains pays

Heures effectivement ouvrées

J.5.1 Quels jours avez [VOUS] travaillé la semaine dernière (dans le cadre de tous vos emplois) ?

Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non							
Lundi	☐	☐	Mardi	☐	☐	Mer.	☐	☐	jeudi	☐	☐	Ven.	☐	☐	Sam.	☐	☐	Dim.	☐	☐

J.5.2 Avez-[VOUS] eu des congés dans le cadre de [VOS] emplois pendant ces jours ?
 OUI ☐ Non ☐

J.5.3 Avez-[VOUS] presté des heures supplémentaires quelconques au cours de la semaine dernière ?
 Oui ☐ Non ☐ Autre ☐

J.5.4 Combien d'heures effectivement ouvrées avez-[VOUS] presté la semaine dernière (à l'exclusion des congés mais compte tenu des heures supplémentaires) ?
☐ ☐

455. Il est recommandé de demander et d'enregistrer une estimation du nombre d'heures effectivement prestées dans le cadre de tous les emplois. La réponse enregistrée doit normalement être arrondie à l'heure la plus proche étant donné que le temps de travail

- 3 Les données factuelles disponibles, émanant habituellement d'enquêtes sur la main-d'œuvre, ayant trait à la répartition des travailleurs en fonction des heures de travail réellement effectuées, ont généralement révélé que très peu de personnes prestent un très faible quota d'heures par semaine, moins de 10 heures par exemple.

exprimé en décimales ou en fractions d'une heure peut s'avérer imprécis. Demander et enregistrer les heures de travail individuelles permettra par ailleurs de disposer d'une répartition détaillée des heures de travail. Ces informations seront particulièrement utiles si certains utilisateurs des statistiques d'emploi souhaitent imposer une limite supérieure au critère³ recommandé d'une heure de travail pour le nombre minimal d'heures prestées dans le cas des personnes qui seront considérées comme des employés dans certaines tabulations, afin d'analyser le travail à plein temps et à temps partiel, voire les heures de travail excessives ou encore de mesurer le temps de travail par rapport aux activités sortant du champ de la production prévu dans le Système de comptabilité nationale, dont les « services non marchands non rémunérés ».

456. Toutefois, afin d'aider les répondants, certains pays ont utilisé des ensembles pré-codés pour les réponses à la question sur le temps de travail. Dans ce cas, il est souhaitable de proposer des catégories (sur la base de l'expérience nationale, notamment des enquêtes sur la main-d'œuvre, le cas échéant) pour les réponses sur des valeurs spécifiques, 35, 40 ou 45 heures par semaine, par exemple. Une telle procédure peut néanmoins s'avérer une autre source d'erreurs étant donné que certains agents recenseurs mal formés seront susceptibles d'effectuer un enregistrement dans la mauvaise catégorie. Une erreur d'arrondissement peut également être constatée. En effet, il convient de prendre le point central de chaque ensemble comme base de calcul des moyennes et d'autres statistiques descriptives.

Exemple J.6

Questions hypothétiques sur les heures de travail habituelles, recommandées pour des essais et utilisation dans certains pays

Heures de travail habituelles

J.6.1 Combien d'heures de travail par semaine travaillez-[VOUS] habituellement dans votre (principal) emploi (entreprise), à l'exclusion des pauses pour les repas et des heures supplémentaires ? ☐ [A]

Enquêteur : Si le schéma de travail n'est pas basé sur une semaine, en prendre note et fournir une moyenne pour les quatre dernières semaines.

J.6.2 En outre, prestez-vous des heures supplémentaires rémunérées ?

Régulièrement ☐

Occasionnellement ☐

Jamais ☐

J.6.3 En moyenne, combien d'heures supplémentaires rémunérées effectuez-vous habituellement par semaine ?

J.6.4 Prestez-vous des heures supplémentaires non rémunérées ?

Régulièrement ☐

Occasionnellement ☐

Jamais ☐

J.6.5 En moyenne, combien d'heures supplémentaires non rémunérées effectuez-vous habituellement par semaine ? ☐ [C]

Enquêteur : Total [A] + [B] + [C] ☐

457. L'exemple J.6 fournit un modèle qui permettra de collecter des données sur le nombre d'heures supplémentaires rémunérées et non rémunérées en plus des heures de travail habituelles.

458. Il n'est pas recommandé d'inclure dans le questionnaire une question utilisant les catégories « temps partiel » ou « temps plein ». Même lorsque des notes sont proposées aux agents recenseurs, les répondants s'en remettent à leur propre interprétation de ces termes. Les catégories des tabulations dans lesquelles une variable peut être classée

peuvent évidemment être intitulées à temps plein ou à temps partiel après l'analyse de la répartition générale des heures de travail mesurées par le recensement.

5. Temps de travail : questions relatives à la mesure

459. Dans le cas des pays où le temps de travail est une nouvelle caractéristique de recensement, il est fortement recommandé de l'inclure dans le programme d'essais pré-alables. Les essais doivent viser une évaluation de l'exactitude des réponses à travers un deuxième entretien utilisant des questions plus détaillées pour l'enquête sur le ménage ainsi que la formulation, la mise en pages, les questions incitatives et les exemples les plus pertinents pour renforcer l'efficacité.

460. Il sera néanmoins utile d'apprendre aux agents recenseurs à poser des questions sur chaque jour et ensuite additionner les heures de l'ensemble des journées de la semaine avant d'enregistrer la réponse. S'agissant des agriculteurs, dans de nombreux pays, les agents recenseurs devront imputer le temps à partir d'autres informations car ces travailleurs ne disposent souvent pas de montre ou d'horloge et ne peuvent répondre qu'en termes de levers et couchers de soleil, de demi-journées, etc. Le temps consacré aux activités non marchandes, telles que la production destinée à la consommation familiale ainsi que la collecte d'eau et de bois de chauffage, sera très difficile à évaluer avec précision. Dans leur recensement, certains pays collectent le temps de travail uniquement pour leurs salariés et s'en remettent à d'autres sources, telles que des enquêtes sur la main-d'œuvre et relatives à l'emploi du temps, pour mesurer les heures prestées par les personnes exerçant des activités moins normalisées ou supervisées.

B. Revenu

461. Le revenu n'est pas une caractéristique courante des recensements de la population. La question n'a été posée que dans un quart des pays de la série de recensements de 2000. La caractéristique est recommandée dans les *Principes et recommandations, deuxième révision*, mais cette source stipule que « la collecte de données fiables sur les revenus, en particulier le revenu lié à l'emploi indépendant et les revenus de la propriété, est extrêmement difficile dans des enquêtes de terrain, en particulier dans des recensements de la population. L'inclusion d'un revenu non versé en espèces augmente encore les difficultés. La collecte de données sur le revenu dans un recensement de la population, même si elle se limite aux revenus en espèces, pose des problèmes particuliers en termes de charge de travail, d'erreurs des réponses, etc. Par conséquent, ce point est généralement jugé plus approprié dans le cadre d'une enquête par sondage auprès des ménages. En fonction des exigences nationales, les pays peuvent néanmoins souhaiter obtenir certaines informations sur les revenus en espèces » (cf. par. 2.332).

462. La valeur de la production domestique et celle des revenus versés en nature (aliments, vêtements, logement) sont des volets cruciaux du revenu total pour les individus et ménages de la plupart des pays en développement, mais leur évaluation est extrêmement complexe et ardue, même dans le cadre d'enquêtes auprès des ménages. Poser des questions sur ces catégories n'est pas la façon la plus efficace d'utiliser les ressources au regard du temps pris par les entretiens; cela n'est donc pas recommandé pour un recensement de la population.

463. La mesure des revenus en espèces pose elle-même de nombreux problèmes, les principaux étant couverts ci-après. Pour les personnes actives, il est recommandé de ne collecter que les gains pour l'ensemble des emplois. Cependant, il est également conseillé d'obtenir si possible un élément du revenu total du foyer, dont tout revenu en espèces

provenant d'intérêts, de dividendes, d'un loyer, de prestations sociales, de la retraite et de rentes d'une assurance vie.

464. Il convient de noter que, dans certains pays développés, les recensements collectent de longue date des informations détaillées sur les revenus en espèces au niveau individuel. Lorsque des données précises sont recueillies par source du revenu, les résultats permettent d'identifier les zones défavorisées sur le plan économique en plus de fournir des statistiques sur la source des revenus dans lesdites zones. Ces informations, utilisées avec d'autres caractéristiques du recensement, contribueront au développement de politiques économiques et sociales afin d'aider ces zones et/ou de suivre les effets de programmes existants afin de les aider.

465. On pense souvent que le revenu est un thème sensible, mais le degré de sensibilité semble varier fortement entre les pays ainsi qu'entre groupes d'un même pays. Certains groupes, tels que les propriétaires d'entreprises relativement grandes, refusent parfois de répondre à des questions en la matière sous quelque forme que ce soit, mais les employés rémunérés et les opérateurs du secteur informel se sont généralement montrés très coopératifs dans la plupart des pays, dans les limites de leur capacité à fournir des estimations précises de leurs revenus, puisqu'ils n'ont peut-être pas de données écrites. Dans un pays développé au moins, des arrangements sont trouvés avec l'approbation des répondants pour accéder aux dossiers fiscaux sur le revenu directement à partir du bureau fiscal afin d'atténuer la charge de travail du répondant en matière de déclaration et d'améliorer la qualité des données.

1. Revenu : définition opérationnelle

466. Le revenu peut être défini comme suit :

a) Pour les travailleurs ayant un emploi rémunéré, les gains mensuels bruts en espèces et/ou en nature sur la base du travail effectué par chaque personne employée. Le chiffre sur les revenus en espèces⁴ doit également toujours correspondre au montant brut (autrement dit, avant déduction de toute contribution pour s'acquitter de l'impôt sur les revenus, la sécurité sociale, la retraite, des cotisations syndicales et des types de déduction similaires). Pour les employés du secteur formel, le montant brut est indiqué sur leurs fiches de paie. Le concept de revenu lié à l'emploi pour les travailleurs ayant un travail est plus large que celui de gains et comprend tous les avantages reçus de la sécurité sociale liés à l'emploi (net d'impôts) ainsi que les bénéfices découlant d'un emploi précédent;

b) Concernant l'indépendant, le revenu tiré de l'emploi doit correspondre au produit brut ou recettes, moins les frais de fonctionnement (salaires du personnel, matériel et fournitures, électricité, gaz, eau, etc.). En théorie, la dépréciation des actifs immobilisés et les subventions à la production devraient également être déduits, mais il ne sera possible d'obtenir ces informations qu'auprès de l'indépendant qui gère des entreprises formelles avec des comptes en bonne et due forme. Pour ce qui est des gains, c'est la somme brute des revenus tirés de l'emploi de l'indépendant qui doit être consignée, avant toute déduction pour la contribution à l'impôt sur les revenus, la sécurité sociale, la retraite et d'autres types de contribution similaires. Le revenu tiré d'un emploi pour l'indépendant inclut toutes les prestations de sécurité sociale liées à l'emploi (net de contributions) ainsi que les avantages obtenus consécutivement à un emploi précédent;

c) Le revenu annuel total en espèces et/ou nature de ménages quelle que soit la source. Outre le revenu tiré de l'emploi des membres employés, le revenu total du ménage doit englober le revenu ne découlant pas du travail, qu'il soit ou non perçu par des personnes qui travaillent. Le total devrait donc renseigner par exemple les intérêts, dividendes, loyers, prestations de sécurité sociale qui ne sont pas couverts aux points *a* ou *b* ci-dessus,

⁴ Le terme « espèces » fait référence aux chèques, dépôts bancaires et autres formes de revenu monétaire.

pensions, transferts (tels qu'envoi de fonds et revenus de la mendicité) et rentes de tous les membres du ménage liées à une assurance maladie.

2. Revenu : conditions préalables pour l'application de la définition

467. Le choix du revenu à mesurer est une question conceptuelle et pratique majeure. Il est bon de faire la différence entre ce qui suit :

- a) Revenu tiré d'un emploi rémunéré;
- b) Revenu tiré d'un emploi indépendant;
- c) Autre revenu (revenu des placements, dont les loyers, revenu de la sécurité sociale et des régimes d'assurance, pensions, etc.).

468. Les notions liées à la détermination du revenu ne sont pas faciles à saisir et les répondants peuvent se trouver dans l'incapacité ou refuser de fournir des informations exactes. Même si les répondants sont désireux de fournir les renseignements demandés, les salariés sont souvent dans l'impossibilité de communiquer des chiffres bruts étant donné qu'ils sont plus souvent au courant des montants nets perçus; il en va de même pour la déclaration des revenus mixtes des indépendants pour la période de référence pertinente. Si l'objectif est de mesurer uniquement les revenus d'un travail habituel ou du moment, alors une évaluation des éléments *a* et *b* suffit et les questions doivent cibler uniquement la population pourvue d'un emploi (habituel ou du moment). S'il est davantage question du bien-être, d'autres revenus doivent être pris en compte et la question posée à tous les individus. Cependant, le questionnaire en sera d'autant plus complexe. Notons que le revenu d'un loyer n'est pas chose rare dans de nombreuses régions des pays en développement à faible revenu, une multitude de personnes âgées et de veufs tirant fréquemment un revenu de la location de chambres ou autres. Il est toutefois souvent très difficile d'obtenir des estimations des loyers.

469. Une approche consiste à demander aux personnes concernées les revenus tirés de leur emploi rémunéré et indépendant, puis d'obtenir une mesure générale du revenu total en espèces au niveau du ménage.

470. Idéalement, le revenu du moment sera évalué avec l'emploi du moment et le revenu habituel avec l'emploi habituel. Autrement dit, la mesure du revenu doit correspondre à la mesure de l'emploi. Exception faite de certains employés payés régulièrement, des mesures du revenu à très court terme (par exemple pour la semaine écoulée ou le mois précédent) ne sont souvent pas assez représentatives. La même période de référence pour les revenus tirés est rarement appropriée pour l'ensemble des employés. Concernant les propriétaires de grandes entreprises, une période d'une année est généralement plus commode puisqu'ils peuvent obtenir les informations requises des données fiscales ou de leurs comptes. Une année est aussi la meilleure période pour calculer les revenus tirés d'activités connaissant d'importantes variations saisonnières au niveau des rentrées, comme dans le secteur de l'agriculture. Toutefois, pour les petites entreprises ne disposant que de peu de données, en particulier pour le secteur informel, une mesure annuelle est pour ainsi dire impossible à réaliser. Il est également difficile de déclarer un chiffre annuel pour les employés à moins qu'ils ne puissent disposer aisément d'une copie de la déclaration fiscale. Il serait possible de modifier la période en fonction du type d'emploi avec une mesure habituelle ou du moment. Cependant, cette approche serait plus complexe et prendrait trop de place par rapport à l'espace généralement disponible sur un questionnaire de recensement.

471. On pourrait opter pour l'approche suivante : prendre une période du moment, plus longue (généralement un mois) et demander des détails sur les revenus de tous types d'emploi avec des notes à l'attention des recenseurs pour qu'ils multiplient les recettes

quotidiennes et divisent les gains annuels, de sorte à obtenir une moyenne mensuelle. Cette façon de faire rend de toute évidence les estimations qui en résultent plus complexes et imprécises. Une autre approche consiste à autoriser des périodes de déclaration flexibles pour ensuite harmoniser les périodes de revenus avec des chiffres mensuels.

472. Qui plus est, il est recommandé de collecter les données relatives aux revenus de tous les emplois plutôt que celles de la seule activité principale. Dans les recensements intégrant des questions sur une activité secondaire, il est vivement recommandé de récolter séparément les données sur les revenus de l'activité principale et celles relatives à l'activité secondaire et d'inclure à la fois les revenus en nature et ceux en espèces. Cela concerne surtout les pays dans lesquels le secteur informel est important et permet souvent une activité secondaire. L'expérience internationale laisse entrevoir que les questions sur les activités secondaires ne sont pas bien rapportées dans les collectes de données auprès des foyers.

3. Revenu : analyse de questions utilisées dans les recensements nationaux

473. On recourt souvent au codage préalable de fourchettes de revenus, en particulier dans certains pays développés. Il est plus facile de consigner les réponses lorsque ce type de fourchette est proposé pour les chiffres hebdomadaires, mensuels et annuels. Il semblerait en outre que les répondants soient plus enclins à fournir une fourchette de revenu qu'une valeur précise. Cependant, les fourchettes seules amènent une perte de précision étant donné que le calcul de revenus moyens ou autres devrait normalement être basé sur le milieu de la fourchette. En cas d'utilisation de fourchettes, il faut disposer de bonnes données de base sur la distribution obtenues de tests préalables, d'enquêtes auprès des ménages ou d'autres sources afin de veiller à ce que les fourchettes données soient adéquates pour la répartition pertinente des revenus. Dans certains pays en développement, les fourchettes ont embrouillé les recenseurs et ont donc été une source d'erreurs. De bons tests préalables sont indispensables avant leur introduction.

Exemple K.1 (original en anglais)

K.1.1 Quelle était la dernière période de revenu/salaire de ... ?

1. Hebdomadaire
2. Tous les 15 jours
3. Trimestrielle
4. Annuelle
5. Autre (préciser) _____
6. Aucune
7. Non spécifié

K.1.2 Quel était le revenu/salaire brut de ... au cours de la dernière période de revenu, c.-à-d. avant déduction de l'impôt sur le revenu ou autre ? (Montrer carte repère.)

Enquêteur : Pour les indépendants, demander le « revenu net » (les recettes moins les frais généraux).

Groupe de revenu ☐ 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90

☐ 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

☐ Ne sait pas

474. Dans l'exemple K.1, la séquence est intéressante en ce sens qu'elle introduit une série de périodes dans la première question puis demande le revenu au cours de cette période dans la deuxième question. Les informations sur le revenu sont collectées sous la forme de fourchettes et une carte repère (ou invite) est utilisée pour faciliter la détermination

de la fourchette concernant le répondant. L'utilisation d'invites est une technique d'enquête répandue utilisée dans certains recensements. Le questionnaire a été conçu pour un traitement à l'aide d'un lecteur optique de marques. Notons qu'une catégorie « Ne sait pas » a été autorisée sur le questionnaire; ce n'est pas toujours une pratique satisfaisante étant donné que les agents en charge des entretiens ou les répondants préféreront, en cas de doute, utiliser cette option plutôt que sélectionner la catégorie vraisemblablement la plus correcte. La question K.1.1 est sans aucun doute formulée pour les employés rémunérés; les agents en charge des entretiens devront la reformuler pour les indépendants. Les emplois secondaires ne sont pas pris en compte et on ne sait pas si le revenu total de tous les emplois devait être consigné ou s'il ne s'agissait que du revenu de l'activité principale. Cela devrait être expliqué dans le manuel et la formation des agents en charge des entretiens. Même si les activités secondaires sont rares, des directives sont nécessaires au cas où elles surviennent.

Exemple K.2 (original en portugais)

Quel était votre revenu brut en juillet 2000 ?	
K.2.1 Pour votre principal emploi ?	
0 ☐ Aucun	
1 ☐ Uniquement avantages (non monétaires)	
R\$ _____	,00
K.2.2 Pour vos autres emplois ?	
(Si vous avez un seul emploi, cochez « Aucun ».)	
0 ☐ Aucun	
1 ☐ Uniquement avantages (non monétaires)	
R\$ _____	,00

475. La question de l'exemple K.2 fait la différence entre l'emploi principal sur lequel d'autres caractéristiques économiques ont été recueillies et toute autre activité éventuelle d'une personne au cours d'un mois donné. La question demande également le revenu brut, lequel n'est pas forcément connu de tous les répondants, même s'ils déclaraient leurs propres revenus. En général, il convient de ne pas supposer que les personnes sondées sont au courant de leurs revenus bruts, sauf si c'est la pratique courante de remettre aux employés un relevé imprimé de leurs salaires et des déductions correspondantes.

476. Dans l'exemple K.3 (servant à l'autodénombrement), les questions couvrent à la fois les sources de revenus et le revenu total brut par fourchette. Cet exemple demande aux répondants de réfléchir à toutes les sources de revenus possibles, mais ne cherche pas à recueillir des données sur chacune d'entre elles. Dans certains pays développés, on a couramment demandé les revenus détaillés de chaque source. Les questions proposant des fourchettes codées au préalable prennent de la place car les fourchettes, comme constaté à la question K.3.3, et les notes explicatives peuvent parfois être longues. L'exclusion de visiteurs sous la K.3.1 est intéressante. Cela pourrait aussi être fait au cours du traitement pour autant que les visiteurs aient été identifiés ailleurs dans le questionnaire. L'objectif était vraisemblablement de ne fournir des données sur le revenu que pour les résidents habituels et de faire le total pour le ménage sans les visiteurs. Cette approche peut ne pas convenir pour les recensements dans tous les pays.

477. Il n'est pas fait mention du revenu en nature (aliments, vêtements, etc.) dans l'exemple K.4. Celui-ci peut avoir été exclu et n'était probablement pas indiqué puisque la plupart des répondants ne le considéraient pas comme un revenu. L'exclusion de ce type de revenu doit néanmoins encore figurer dans les manuels et être signalée pendant la formation pour les rares cas où les agents chargés des entretiens se voient poser la question.

Les invites à utiliser sur le questionnaire et la formulation exacte du questionnaire doivent être établis dans le cadre de tests préalables. À l'instar d'autres questions, tout doit être fait pour éviter le jargon et les notions techniques dans les questions.

478. Il peut être difficile d'ajouter une question sur le revenu lorsque le questionnaire est au format paysage en raison de la place requise pour les notes indispensables des agents chargés des entretiens. Cependant, l'espace où l'on peut consigner les réponses est généralement adéquat. Aucun exemple de question sur le revenu au format paysage n'a été trouvé.

Exemple K.3 (original en anglais)

K.3.1 Êtes-vous un visiteur auprès du ménage?

- ☐ Oui (*ne remplissez pas les autres questions*)
- ☐ Non (*passer à la question suivante*)

K.3.2 Quels types de revenus recevez-vous ?

(*Cochez toutes les cases applicables*)

- ☐ Aucune source de revenu
- ☐ Salaire
- ☐ Revenu ou rentrée provenant d'un emploi d'indépendant
- ☐ Pension d'un ancien employeur ou d'un ancien employeur du conjoint
- ☐ Allocations familiales
- ☐ Prestations d'invalidité telles que :
 - ◆ allocation de subsistance pour handicapé
 - ◆ allocation de travail pour handicapé
 - ◆ allocation d'aide
 - ◆ allocation pour invalidité grave
 - ◆ allocation pour garde d'invalidité
- ☐ Autres avantages :
 - ◆ pension de retraite
 - ◆ pension de veuvage
 - ◆ revenu familial
 - ◆ allocation chômage
 - ◆ aide au revenu
 - ◆ prestation d'invalidité/de maladie
 - ◆ allocation de maternité
- ☐ Intérêts ou rente d'épargne ou d'investissements
- ☐ Autres sources de revenus réguliers tels que :
 - ◆ bourse d'étudiant
 - ◆ loyer
 - ◆ entretien
- ☐ Autres sources non encore mentionnées

K.3.3 Quel est le revenu brut total (avant déduction de l'impôt sur le revenu ou des assurances) que vous percevez en général, toutes sources confondues ?

■ Comptabilisez tous les revenus y compris :

- ◆ salaire
- ◆ revenu ou rentrée provenant d'un emploi indépendant
- ◆ retraites professionnelles
- ◆ allocations familiales
- ◆ prestations d'invalidité
- ◆ pension de retraite du régime public
- ◆ allocation chômage
- ◆ aide au revenu
- ◆ prestation d'invalidité/de maladie
- ◆ allocation de maternité
- ◆ intérêts ou rente d'épargne ou d'investissements
- ◆ prêt ou bourse d'étudiant
- ◆ loyer

■ Ne pas déduire :

- ◆ les taxes
- ◆ les cotisations sociales
- ◆ les paiements à une caisse de retraite
- ◆ les paiements de l'assurance santé

Par semaine

ou

Par an

☐ Néant	☐ Néant
☐ Moins de 40	☐ Moins de 2 000
☐ 40-79	☐ 2 000-3 999
☐ 80-119	☐ 4 000-5 999
☐ 120-159	☐ 6 000-7 999
☐ 160-199	☐ 8 000-9 999

Exemple K.4 (original en espagnol)

K.4.1 Revenu tiré du travail

Combien (nom) a gagné ou reçu pour son travail (activité/activités)?

Indiquer en pesos le montant reçu et la période

Si aucun revenu, indiquer « 0 » pour la période

Période : Une semaine 1

15 jours 2

Un mois 3

Un an 4

Indiquer le montant

Période

4. Revenu : suggestions pour améliorer l'efficacité des questions

479. La publication *Principes et recommandations, deuxième révision* recommande des mesures du revenu des ménages ainsi que des mesures individuelles. Le revenu en espèces des ménages est une mesure majeure du bien-être général et, dans les pays ne disposant pas de programmes distincts de collecte de données sur la répartition des revenus, des données à ce sujet sont nécessaires pour les études sur la pauvreté ainsi que d'autres questions relatives au bien-être. Selon la question posée au niveau individuel, les estimations des ménages peuvent être déduites en faisant la somme des mesures individuelles ou, comme suggéré précédemment, une question distincte plus générale peut être posée au niveau du ménage, s'il est possible d'ajouter un autre revenu non repris dans les mesures individuelles.

480. L'exemple K.5 repose sur une question tirée du questionnaire d'un pays développé. Il a trait à la mesure du revenu total de la personne et pas uniquement de celui lié à l'emploi. La réponse est consignée dans une grille qui montre les fourchettes basées sur les répartitions des revenus connus dans le pays et indique la période au cours de laquelle des revenus ont été perçus (hebdomadaire, tous les 15 jours, mensuellement, annuellement).

481. La décision d'inclure une question sur le revenu ne doit pas être prise à la légère. De nombreux tests préalables sur le thème sont nécessaires, surtout quand le thème en question intervient pour la première fois dans un recensement. Ces tests préalables doivent si possible être suivis de nouveaux entretiens en utilisant la méthodologie de l'enquête auprès des ménages pour établir le degré de précision des mesures de recensement et donc conseiller les utilisateurs. Des tests préalables anticipés doivent déterminer les invites nécessaires pour les agents chargés des entretiens et identifier les problèmes rencontrés avec le revenu du secteur agricole et informel en particulier. Ces agents étant parfois tenus de procéder à des calculs, il est également essentiel de vérifier leur exactitude. Les utilisateurs des statistiques résultantes doivent être consultés pendant la phase de test pour veiller à ce que les questions permettent d'obtenir le type d'information dont ils ont besoin, avec un degré de précision qu'ils jugent acceptable.

482. Un exemple de question beaucoup plus détaillée pour obtenir les revenus individuels par source est fourni dans la question 52 du questionnaire de 2006 du Canada (cf. annexe I, sect. D). Cet exemple recueille les valeurs exactes, mais certains pays préféreront sans doute collecter les données dans des fourchettes de revenus (cf. également par. 473).

Exemple K.5

Question hypothétique recommandée pour des tests et une utilisation dans les pays	
K.5.1 Quel est le total de l'ensemble des salaires, allocations de l'État, pensions, prestations et autres revenus habituellement perçus par la personne ? • COCHER UNIQUEMENT UNE CASE • <i>Ne pas déduire : les taxes, les paiements à une caisse de retraite, l'assurance santé, les montants sacrifiés ou toute autre déduction automatique</i> • <i>Exclure le revenu en nature tel que le logement en nature ou subventionné, les vêtements, le transport</i> • <i>Inclure</i> Pensions/prestations • Déduction familiale • Allocation chômage • Aide pour le loyer • Allocation d'étudiant • Indemnisation des accidents du travail • Paiement pour éducation parentale • Allocation de relance • Pension • Entretien (pension alimentaire) • Toute autre pension/allocation Autre revenu • Intérêts • loyers (exclure frais de fonctionnement) • Revenu de la caisse de retraite • Tout autre revenu • Dividendes • Revenu d'une entreprise/exploitation agricole (exclure frais de fonctionnement) • Envois de fonds Salaires • Heures supplémentaires régulières • Commissions et bonus <i>Les données obtenues avec cette question donnent une idée des niveaux de vie dans différentes régions.</i>	☐ \$2 000 ou plus par semaine (\$104 000 ou plus par an) ☐ \$1 600-\$1 999 par semaine (\$83 200-\$103 999 par an) ☐ \$1 300-\$1 599 par semaine (\$67 600-\$83 199 par an) ☐ \$1 000-\$1 299 par semaine (\$52 000-\$67 599 par an) ☐ \$800-\$999 par semaine (\$41 600-\$51 999 par an) ☐ \$600-\$799 par semaine (\$31 200-\$41 599 par an) ☐ \$400-\$599 par semaine (\$20 800-\$31 199 par an) ☐ \$250-\$399 par semaine (\$13 000-\$20 799 par an) ☐ \$150-\$249 par semaine (\$7 800-\$12 999 par an) ☐ \$1-\$149 par semaine (\$1-\$7 799 par an) ☐ Aucun revenu ☐ Revenu négatif

5. Revenu : questions relatives à la mesure

483. Même lorsqu'on se limite aux revenus en espèces, les informations sur le revenu dans un recensement sont d'ordinaire très approximatives. Les salariés normaux peuvent connaître le salaire qu'ils reçoivent régulièrement, mais l'indépendant et en particulier les petits opérateurs du secteur informel devraient difficilement pouvoir donner de bonnes estimations de leurs revenus. Il en va de même pour le revenu agricole, souvent saisonnier. L'évaluation du revenu touché pour un travail occasionnel, intermittent et temporaire sera elle aussi très souvent approximative. Un problème majeur est souvent rencontré : un seul membre du ménage fournit les réponses au recensement pour l'ensemble des membres du ménage. Généralement, cette personne ne connaît pas le revenu des autres membres

du ménage et seules des estimations très approximatives, le cas échéant, peuvent être obtenues. En raison de problèmes de ce genre en matière de précision, certains pays ont restreint leurs mesures du revenu aux employés salariés, même dans les enquêtes auprès de la main-d'œuvre. D'autres ont exclu le revenu tiré de l'agriculture et se contentent d'évaluer cette dimension dans des enquêtes agricoles spécialisées uniquement

Quatrième partie

Traitement, tabulation, analyse et diffusion des données

Chapitre IX

Traitement, tabulation, analyse et diffusion des données

A. Introduction

484. Le traitement des données concerne les activités de conversion des réponses des recensements dans un fichier électronique dont les données sont aussi dépourvues d'erreurs que possible et prêtes pour une tabulation et d'autres analyses.

485. À moins d'employer des technologies de pointe pour la collecte de données (par exemple remplir et renvoyer les questionnaires électroniques en ligne par Internet, des entretiens téléphoniques automatisés, des dispositifs portables, etc.), la plupart des pays disposeront de questionnaires papier à convertir en fichiers de données électroniques et en tableaux à travers une saisie et/ou une reconnaissance optique. Le processus de saisie des données vaut également pour d'autres caractéristiques de recensement et est détaillé dans *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*. Dès lors, le présent chapitre ne fera pas davantage mention de ces caractéristiques.

486. Lorsque aucune réponse précodée n'est fournie pour une question spécifique, un codage manuel, assisté par un ordinateur ou automatisé peut également être nécessaire. Cela vaut en particulier pour la profession et la branche d'activité. Les chapitres X et XI traitent de ce point.

487. Les classifications utilisées dans chaque recensement doivent être comparables autant que possible avec des recensements précédents de manière à favoriser une continuité et une comparabilité au fil du temps. La comparaison avec d'autres sources de données doit faire l'objet de considérations similaires.

488. L'ampleur et la complexité des opérations de recensement favoriseront probablement des erreurs d'un type ou l'autre à un stade quelconque du recensement. Le présent chapitre souligne les points spécifiques qui faciliteront l'identification et corrigeront autant d'erreurs que possible (édition et ajustement des données¹), la dérivation des données sélectionnées à partir des réponses fournies dans les recensements (notamment si une personne est occupée dans le secteur informel), ainsi que la phase des résultats (tabulation et diffusion des résultats des recensements).

489. Chaque organisme national de recensement doit mettre en place un système d'assurance et d'amélioration de la qualité qui fasse partie intégrante du programme de recensement. Le traitement des données visant à déceler et corriger les erreurs n'est qu'une partie de ce programme. Il n'existe pas de système standard unique de contrôle et d'amélioration de la qualité qui puisse être appliqué à tous les recensements ni même aux différentes étapes d'un recensement. Ceux qui conçoivent et administrent le recensement ne doivent pas perdre de vue qu'il est impossible de parvenir à une couverture complète

¹ *Principes et recommandations, deuxième révision*, par. 1.311, fait référence aux modifications critiques capables d'empêcher un traitement ultérieur ainsi qu'aux modifications non critiques qui n'ont pas ce potentiel. Certaines réponses sont impossibles (en dehors des plages valables, ou totalement incompatibles avec d'autres réponses, telles que les données enregistrées sur l'activité économique lorsque la personne a un âge inférieur à l'âge minimum requis). Certains statisticiens parlent également de révisions fatales (réponses impossibles) par opposition à des révisions de requêtes (réponses devant être vérifiées ou confirmées, mais qui, bien que pouvant s'avérer possibles, sont improbables).

et une exactitude parfaite des données de recensement quel que soit l'effort déployé. Cependant, l'action menée pour détecter les erreurs et ensuite y remédier doit avoir une ampleur suffisante pour qu'il soit possible de produire des données d'une qualité raisonnable pour le principaux usages, tout en offrant la possibilité de réduire drastiquement les coûts et d'améliorer la qualité du recensement dans les limites du budget alloué et du temps imparti.

490. Les systèmes automatisés de saisie, de réparation et de codage des données (voir sect. G ci-après) accroissent considérablement les risques de nuire à la qualité des données et en créent de nouveaux par rapport aux méthodes traditionnelles de traitement des recensements. Si les problèmes de qualité de données ne sont pas suivis et gérés de façon appropriée, ils peuvent n'être détectés que tardivement, à un moment où des considérations de coût et de calendrier limitent les options de correction.

491. Certaines méthodes de mesure de la qualité des données après leur saisie, telles que la détermination des taux de substitution ou la mesure du nombre d'erreurs de saisie au clavier, ne conviennent pas à proprement parler car elles se bornent à mesurer l'incidence totale des erreurs, mais non leur importance. En fait, ces méthodes pourraient engendrer des dépenses supplémentaires considérables pour la correction d'erreurs anodines, qui n'entraîne pas une amélioration appréciable de la qualité. C'est pourquoi il faut mesurer la qualité des données au niveau des caractéristiques et non au niveau individuel. Cela doit se faire de deux façons : il faut, d'une part, traiter indépendamment un échantillon d'enregistrements à l'aide de méthodes manuelles et comparer les résultats pour chacun des enregistrements avec ceux obtenus à l'aide des systèmes automatisés et, d'autre part, comparer les données globales pour une zone avec les résultats attendus sur la base d'autres informations concernant cette zone (provenant par exemple du recensement précédent ou d'autres sources de données). En cas de recours à des processus manuels ou assistés par ordinateur, il est utile de mettre en place un système de contrôle de la qualité dans le cadre duquel un second opérateur code indépendamment un échantillon des réponses. Tout écart dans les résultats peut alors être résolu par un expert ou un opérateur expérimenté. Il sera ainsi possible de calculer les estimations de taux d'erreur et d'identifier les zones problématiques ainsi que les cas susceptibles de nécessiter de nouvelles formations.

492. L'opération susmentionnée doit être réalisée continuellement au cours du traitement, en vue de détecter précocement les problèmes de qualité et de déceler les systèmes ou opérations qui y ont contribué. La quantité d'erreurs qui est acceptable et le degré d'intervention et de modification des systèmes ou des opérations dépendent de l'évaluation par l'organisme de recensement de l'adéquation globale des résultats et des effets d'ensemble sur les coûts et le respect du calendrier. Cela varie d'une caractéristique à l'autre.

493. Au chapitre II (concernant la planification et la conception d'un recensement de la population), il a déjà été fait mention de la nécessité d'impliquer le personnel chargé du traitement des données au cours des premières étapes du processus de planification des recensements ainsi que l'importance de concepts de formulaire adéquats (facilitant la saisie de données et prévoyant suffisamment d'espace pour la saisie de codes). Le chapitre II a également souligné qu'il serait éventuellement nécessaire de traiter un échantillon pour fournir des résultats plus aboutis. Le présent chapitre traite d'aspects plus détaillés du traitement des données liées à des caractéristiques particulières et de la tabulation des résultats des recensements.

B. Aspects du traitement des données pour des caractéristiques particulières

1. Situation au regard de l'activité économique

1.1 *Situation au regard de l'activité économique habituelle et du moment*

494. La période de référence de l'activité habituelle et celle de l'activité du moment ne se chevauchent pas nécessairement, notamment lorsque la période de l'activité habituelle couvre la fin du mois précédent et celle de l'activité du moment est définie comme correspondant aux sept jours précédant le jour de l'énumération. Dans l'intervalle entre les deux périodes de référence, la personne est susceptible d'avoir changé d'activité et d'être devenue par exemple employé, chômeur ou retraité. De manière plus générale, la situation au regard de l'activité économique d'une personne pendant la période de référence la plus longue pour l'activité habituelle peut être différente de celle de la situation du moment de la personne au cours de la période la plus courte utilisée pour établir sa situation du moment. Dès lors, s'agissant des pays collectant des données à la fois sur la situation au regard de l'activité économique habituelle et du moment, il n'est pas recommandé d'imposer une cohérence quelconque entre ces deux ensembles de données dans le cadre du traitement de ces dernières.

495. En outre, la majeure partie des catégories d'inactifs peut changer de situation et passer de la mesure habituelle à la mesure du moment. Même dans ce cas, il convient de ne pas imposer une cohérence. Ainsi, une personne a éventuellement pu être étudiant pendant chacun des mois de la mesure habituelle mais avoir seulement effectué des tâches ménagères ou commencé un travail au cours des sept jours de la mesure du moment.

496. Si « retraité » ou « âgé » est proposé en guise de catégorie pour une personne inactive, il est fortement recommandé de fixer une limite d'âge inférieure pour ladite catégorie (45 ans par exemple) aux fins des procédures d'édition. La limite ne doit pas être fixée trop haut étant donné que certaines personnes partent à la retraite ou sont licenciées de l'emploi salarié plus tôt ces dernières années. Il serait particulièrement prudent de supprimer de cette catégorie les personnes figurant dans les groupes d'âge inférieur étant donné que leur inclusion est susceptible de générer des résultats incongrus, notamment des personnes « âgées ou retraitées » de 20 ans.

497. Les tabulations croisées basées sur l'activité habituelle et du moment constituent une méthode utile pour vérifier s'il existe de nombreux cas inhabituels avant la publication. Il sera éventuellement nécessaire de consulter les données relatives à de petits domaines pour trouver des justifications, voire des erreurs éventuelles d'interprétation. Ainsi, une nouvelle entreprise de grande envergure ou une catastrophe naturelle peut expliquer des différences curieuses entre les activités habituelles et du moment dans des zones spécifiques. Il est utile d'expliquer de tels cas dans le cadre de la présentation des résultats.

1.2 *Emploi*

498. Pour savoir si une personne est actuellement employée, il faudra peut-être tenir compte de la réponse à plus d'une question (en particulier si une question distincte est proposée pour identifier ceux qui sont temporairement absents).

499. Il sera quasi toujours déterminé si une personne doit être considérée comme pourvue d'un emploi ou non par le biais d'un processus de dérivation. Il s'agira de permettre toutes les combinaisons possibles de réponses aux questions sur l'emploi. La dérivation doit être automatique (à l'aide d'un logiciel informatique). Elle vérifiera si la séquence de réponses correcte a été respectée. Les incohérences entre les réponses à différentes ques-

tions (dont celles auxquelles il est répondu alors qu'elles devraient être ignorées) doivent être résolues.

500. Il est utile de réaliser une pyramide des âges pour les catégories de personnes ayant un emploi. Les cas extrêmes, tels que les employés de plus de 80 ans et toute valeur inhabituelle à des âges en général inhabituels, doivent être analysés.

501. Les tabulations relatives aux caractéristiques (âge, profession, etc.) des personnes temporairement absentes doivent être réalisées dans le cadre de l'évaluation de cette catégorie.

1.3 Chômage

502. Étant donné que les écarts au niveau des périodes de référence utilisées sont très importants, en particulier lorsque deux critères sont utilisés pour déduire le statut de chômeur, et que, ce faisant, un ou deux des critères peuvent être appliqués, les informations relatives à la définition doivent être fournies avec les résultats en plus de la/les question(s) utilisées. Par ailleurs, lorsque des questions sont posées à la fois pour la catégorie « À la recherche d'un travail » et pour celle « Disponible pour travailler », il serait utile et faciliterait les comparaisons entre les pays de renseigner les deux catégories dans certains tableaux, au même titre que les estimations résultantes lorsqu'elles sont combinées pour déterminer le statut de « chômeur ».

2. Situation dans la profession

503. Il sera éventuellement nécessaire de dériver la situation standard dans les catégories d'emploi à partir de certaines réponses fournies. C'est relativement simple grâce aux logiciels de tabulation modernes. Par ailleurs, la plupart des statisticiens et du personnel chargé du traitement des données sont désormais habitués à réaliser des déductions bien plus complexes à partir des données des enquêtes.

504. Il n'existe pas de vérifications viables de la cohérence pour la Classification internationale d'après la situation dans la profession en se basant sur l'âge, le sexe ou le niveau d'éducation, étant donné que ces catégories peuvent être retrouvées pour les employés de tous les âges, niveau d'éducation et sexe. Certains contrôles (par exemple dans le cas d'employeurs de moins de 18 ans) nécessiteront éventuellement une analyse mais peuvent toutefois être corrects.

3. Profession

505. Comme stipulé au chapitre XI, il est fortement recommandé que les pays codifient leurs données professionnelles de manière à permettre l'élaboration de statistiques conformes à la Classification internationale type des professions. L'OIT a apporté une aide considérable au niveau de l'utilisation des classifications professionnelles à travers la documentation de premier ordre fournie dans les chapitres X et XI ci-après; voir également Hoffmann et autres (1995) ainsi que Husmanns, Mehran et Verma (1990).

506. Les modifications requises aux fins de la cohérence des données peuvent être effectuées entre les groupes de professions, les groupes de branches d'activité économique ainsi que les niveaux d'âge et d'éducation : ainsi, la plupart des personnes classées dans une catégorie « professionnels » auront un niveau d'instruction supérieur par rapport à la catégorie « sans éducation » ou « école primaire »². De telles modifications doivent être utilisées avec précaution de manière à éviter de fausser les relations entre de telles variables en les considérant comme le niveau d'instruction et professionnel (par exemple des inadéquations entre les professions et les niveaux éducatifs dans le cadre de l'étude des

² Les concepteurs doivent être conscients qu'une tension existe entre la profession et le niveau d'instruction et qu'il ne s'agit pas d'exagérer les contrôles.

situations d'emploi inadéquates). Les analystes souhaiteront éventuellement en particulier déterminer le nombre de personnes n'ayant pas le niveau d'instruction normalement attendu pour certains groupes de professions. Des vérifications sont en outre possibles entre la profession et le secteur d'emploi : ainsi, les « contrôleurs des impôts » doivent être repris dans le secteur public. Il convient néanmoins de noter que, dans le secteur des administrations publiques, le nombre d'emplois assortis d'un code de profession sera supérieur à celui de la catégorie « travailleur administratif du gouvernement ». Les informations recueillies sur les professions doivent être codifiées au niveau le plus détaillé possible compte tenu des réponses enregistrées (voir chap. X pour plus d'informations).

507. Comme indiqué précédemment, il convient d'analyser toute combinaison inhabituelle ou peu vraisemblable.

4. Lieu de travail

508. Les vérifications de la cohérence entre le type de lieu de travail et d'autres variables sélectionnées (telles que la profession ou le secteur institutionnel) permettront d'identifier des erreurs éventuelles à analyser (par exemple des médecins ou des employés du secteur public opérant à partir d'un étal).

509. De la même manière, l'emplacement géographique du lieu de travail se situera normalement à une distance à parcourir raisonnable à partir du lieu de résidence. Par ailleurs, il conviendra d'expliquer les écarts importants lors de la diffusion des résultats. Les personnes travaillant loin de leur domicile et y retournant uniquement pour le week-end constituent une exception. Dans ce cas, il ne sera éventuellement pas approprié d'utiliser le concept « habituel » pour définir le lieu de résidence aux fins de certaines analyses.

510. En ce qui concerne les tabulations, les catégories principales liées au type de lieu de travail fournissent des informations utiles en soi pour les analystes du marché du travail. La classification croisée de ces catégories d'emplacement en fonction de la situation dans la profession, de la branche d'activité économique et de la profession fournirait des informations très précieuses sur la structure d'emploi. Cela se vérifiera tout particulièrement dans le cas du secteur informel et également dans le cadre de l'identification d'autres catégories qui revêtent souvent un intérêt particulier, telles que les « travailleurs à domicile salariés ». Ces groupes cibles doivent être clairement identifiés à un stade précoce de la préparation du recensement; par ailleurs, il convient de tester les étapes requises pour extraire les informations les concernant afin de garantir une identification correcte des groupes cibles.

5. Branche d'activité

511. Le codage des branches d'activité dans les recensements et les enquêtes sur la population est traité en détail aux chapitres X et XI. Hussmanns, Mehran et Verma (1990) ainsi que d'autres pièces et documents de l'OIT fournissent également des suggestions utiles. Bien que le codage des branches d'activité soit une caractéristique établie, les données collectées dans le cadre de recensements poseront éventuellement certains problèmes. Les points présentés ci-dessous sont particulièrement dignes d'intérêt.

512. La description et le code des branches d'activité doivent faire référence à l'établissement où la personne travaille et non à l'entité légale à laquelle l'établissement peut appartenir. Ainsi, une entreprise majeure d'un pays, « XYZ Ltd », peut être très connue mais être impliquée dans toute une série d'activités dans divers établissements dans tout le pays. Habituellement, la branche d'activité économique sera codifiée séparément pour chaque établissement (en général à des emplacements différents), et pas seulement pour l'activité principale de XYZ Ltd. Si un registre des établissements raisonnablement actualisé existe,

et si la branche d'activité est codée pour chaque unité, la question relative à la branche d'activité doit viser à collecter le nom et l'adresse détaillés du lieu de travail de la personne (voir par. 338). Le codage pourra alors être réalisé en faisant référence au registre. Il sera par ailleurs compatible avec les enquêtes auprès des employeurs basées sur le même registre. Cette question est traitée plus en détail au chapitre XI (voir par. 680-681).

513. Malheureusement, peu de pays disposent d'un registre des employeurs détaillé et actualisé proposant une identification séparée de tous les emplacements des établissements. Dès lors, dans la plupart des pays, le nom et l'adresse détaillés de l'établissement ne peuvent être utilisés comme référence pour obtenir le code adéquat de la branche d'activité économique que pour certaines réponses; il sera nécessaire d'utiliser une description de l'activité au sein de l'établissement pour attribuer les codes pour les autres.

514. Quoi qu'il en soit, même si un registre des établissements (ou des employeurs) s'avère très pauvre en informations, il est souvent utile pour disposer d'une liste restreinte de sociétés et d'entreprises majeures avec leurs codes de branche d'activité pour créer les indices de codage décrits au chapitre X. Ainsi, XYZ Ltd peut être essentiellement une entreprise sidérurgique mais également avoir XYZ Coal Mines et XYZ Iron Ore Mines comme établissements séparés. Des entrées dans l'index de codage spécifique aux branches d'activité reflétant cette structure permettront de garantir que les répondants travaillant dans des établissements distincts se verront attribuer des codes de branche d'activité pertinents et qu'ils ne seront pas simplement codés en fonction du code octroyé à XYZ Ltd. Un listing similaire de départements et organismes publics est également très utile pour codifier les répondants travaillant pour des administrations publiques selon les codes de branches d'activité adéquats : par exemple, pour coder séparément ceux qui travaillent dans l'administration de la santé du pays de ceux qui travaillent dans les hôpitaux publics.

515. S'agissant des résultats liés à d'autres questions, le nombre de vérifications de la cohérence des codes des branches d'activité économique nécessaires est limité. Les vérifications consistent notamment à s'assurer que les emplois dans les établissements codifiés en fonction des classifications des branches d'activité en rapport avec l'administration publique sont dans le secteur des administrations publiques (il doit toutefois être noté que de nombreux agents de ce secteur travaillent également dans d'autres groupes de branches d'activité) et que seules certaines professions sont liées à la catégorie branche d'activité en ce qui concerne les « activités des ménages employant du personnel domestique ». D'autres modifications ne sont généralement pas définitives et dépendent de la situation dans un certain pays. Il convient de faire tout particulièrement attention au moindre code identifiant séparément la « production pour la consommation familiale », y compris l'agriculture de subsistance.

516. Il sera nécessaire de soigneusement vérifier les dérivations du secteur informel afin de veiller à ce que seules les branches d'activité pertinentes soient affichées. Il sera possible de procéder à des contrôles limités de la branche d'activité en fonction de la situation dans la profession. Ainsi, l'emploi à titre indépendant est impossible pour les « activités des ménages employant du personnel domestique », ou pour les « classifications des branches d'activité en rapport avec l'administration publique ». Toute une série de modifications doivent être préparées avant le début du traitement des données. Toutefois, des tabulations croisées avec d'autres caractéristiques doivent être effectuées à un stade précoce et progressivement de manière à localiser les occurrences improbables qui exigeront une explication, voire d'éventuelles modifications. Il est recommandé de ne pas reporter cela à la phase finale de la tabulation étant donné que la résolution de tels points peut retarder considérablement les résultats.

6. Secteur institutionnel

517. En cas d'association de la question sur le secteur institutionnel et de celle(s) relative(s) à la situation dans la profession comme dans le cas de certains exemples présentés précédemment, il ne sera pas nécessaire de vérifier la cohérence entre la situation dans la profession et le secteur institutionnel (par exemple des agents des administrations publiques classés en tant qu'indépendants ou aides non rémunérées). Néanmoins, en cas de collecte séparée de données sur la situation dans la profession et sur le secteur institutionnel, il est essentiel de procéder à une vérification croisée de celles-ci. Il est impossible d'effectuer une quelconque vérification sur la base du sexe, de l'âge ou de l'éducation. Comme mentionné ci-dessus, il est possible d'effectuer des vérifications basées sur les classifications des branches d'activité et des professions.

7. Secteur informel

518. Le concept d'une procédure visant à mesurer l'emploi dans le secteur informel doit être dûment réfléchi et expérimenté. Des déductions seront éventuellement nécessaires dans une certaine mesure. Elles devront être dûment pensées et faire l'objet d'essais préalables.

519. Des vérifications prudentes et des tabulations croisées des catégories de la situation dans la profession en fonction des groupes liés aux branches d'activité et aux professions seront essentielles pour modifier toute donnée du secteur informel. Par ailleurs, une recodage sera éventuellement nécessaire pour supprimer les absurdités.

520. Si la procédure de déduction est conçue correctement, il ne sera pas nécessaire de vérifier la cohérence du secteur institutionnel; autrement, une telle vérification sera de mise pour s'assurer que le secteur informel n'inclut pas le secteur public ou l'emploi dans l'entreprise.

521. Les demandes d'estimations aréolaires et régionales portant sur l'emploi dans le secteur informel qui afflueront prouveront que de telles préparations valaient la peine.

8. Emploi informel

522. La procédure d'identification des personnes ayant un emploi informel doit également être soigneusement conçue. Il n'existe pas de vérifications viables de la cohérence étant donné que ces personnes peuvent avoir n'importe quelle profession, être dans n'importe quelle branche d'activité ou dans le secteur institutionnel. En cas de collecte d'informations visant à déterminer si une personne fait partie du secteur informel, il serait utile de vérifier que tous ceux appartenant audit secteur sont également considérés comme faisant partie de la population ayant un travail informel.

9. Temps de travail

523. Si une personne est considérée comme temporairement absente de son emploi principal, le quota horaire effectif enregistré pour cet emploi principal doit équivaloir à zéro. S'il est fait état qu'une personne dispose de plusieurs emplois, le temps de travail doit être calculé pour tous les emplois tant en ce qui concerne les heures effectivement ouvrées que les heures habituelles, pour autant que ces données aient été collectées de la sorte. Si les heures effectivement ouvrées sont enregistrées séparément pour tous les emplois, il serait raisonnable de tabler sur le fait que les heures habituelles sont également enregistrées séparément pour tous les emplois.

524. Une compilation des statistiques de la moyenne des heures effectivement ouvrées doit être envisagée ainsi qu'une répartition des employés dans cinq groupes d'heures effectivement ouvrées. Au niveau de la présentation de la répartition de l'emploi en fonction du temps de travail, il convient de veiller à ce que cette répartition renseigne à la fois les heures creuses et les heures supplémentaires.

10. Revenus

525. Lorsque des données sur les revenus sont collectées pour la même période de référence que celle de la mesure de la situation au regard de l'activité économique, seules les personnes considérées comme des employés doivent percevoir un revenu de l'emploi. Les personnes au chômage et inactives peuvent recevoir d'autres types de revenu mais pas en contrepartie d'un emploi. Les personnes ayant des emplois secondaires rémunérés ou à titre indépendant doivent également tirer un revenu de l'activité secondaire.

526. Lorsque la période de référence utilisée pour la mesure des revenus diffère de celle de la mesure de la situation au regard de l'activité économique, aucune vérification viable de la cohérence n'est suggérée.

527. Le revenu total du ménage doit toujours équivaloir à ou être supérieur à la somme des revenus individuels tirés des emplois au sein du ménage. S'agissant de cette question en particulier, il doit être permis d'utiliser des codes pour « non spécifié », en précisant une stratégie clairement définie quant à la manière de gérer de tels cas dans le cadre du traitement de la question, que ce soit à travers une imputation ou une exclusion des moyennes.

528. Les revenus extrêmement faibles et élevés nécessitent une vérification car ils peuvent fausser les moyennes. Ces vérifications peuvent être effectuées sur la base de la situation dans la profession et de la profession.

C. Qualité et vérification des données

529. Avant de diffuser les résultats, il est primordial de s'assurer que les estimations liées à l'activité économique sont à la fois vérifiées et confirmées. Cela nécessite une évaluation de la qualité des données ainsi que des comparaisons avec d'autres sources de données, le cas échéant. Comme indiqué précédemment, une telle évaluation et une telle vérification seront d'autant plus faciles si les concepts, les définitions, les périodes de référence, la portée (dont la limite d'âge) et similaires peuvent être comparés entre les sources. Les enquêtes après dénombrement sont également une phase essentielle de l'évaluation (voir également *Principes et recommandations, deuxième révision*, par. 1.274-1.277 et 1.379-1.400.) Les techniques ou stratégies d'évaluation de la qualité impliquent une vérification des coefficients de variation, le recours à des experts des méthodes statistiques pour l'évaluation des données et la production de tableaux d'essais à divers niveaux géographiques afin d'identifier où des vérifications supplémentaires s'imposent. De tels tableaux préliminaires doivent être préparés et évalués à un stade précoce de la phase de génération des résultats. En cas de préoccupations majeures au niveau de la qualité de données, il peut être nécessaire d'envisager un nouveau traitement afin de relever et supprimer des erreurs imprévues et de recommencer les premiers tableaux.

530. Les résultats diffusés doivent inclure une synthèse de l'évaluation, une évaluation de la qualité des données ainsi qu'une explication à l'intention des utilisateurs des différences entre les estimations émanant de diverses sources.

D. Diffusion

531. Un recensement n'est pas terminé tant que les informations recueillies ne sont pas mises à la disposition des utilisateurs sous une forme et selon un calendrier qui répondent à leurs besoins. En conséquence, au moment de la diffusion des résultats du recensement, il faut accorder beaucoup d'importance à la réactivité vis-à-vis des utilisateurs et à la production de statistiques de grande qualité. Le recensement a notamment pour atout majeur de fournir des statistiques sur les petits groupes de population et les petites zones; par ailleurs, les systèmes de tabulation et de diffusion doivent pleinement tirer parti de cet atout en générant des tableaux de résultats détaillés.

532. L'annexe II du *Manuel* répertorie des tableaux liés aux caractéristiques économiques recommandées à l'annexe II des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*. Cette annexe propose en outre d'autres tableaux recommandés ou supplémentaires dignes d'intérêt, notamment sur l'activité économique des personnes souffrant de handicaps et sur l'activité économique de la population d'origine étrangère.

533. Il a généralement été recommandé de produire les tableaux de l'annexe II du *Manuel* aux niveaux national, régional et provincial avec une distinction urbain/rural, voire même au niveau des localités. Certains de ces tableaux sont très détaillés (dont les tabulations croisées en fonction de la profession et de la branche d'activité). Par conséquent, il sera plus approprié de publier les tableaux plus détaillés par voie électronique (voir ci-après) ou dans des publications et des résumés uniquement en rapport avec ces petites régions géographiques.

534. La taille importante des fichiers des recensements peut nuire à l'opportunité des résultats. Tous les résultats des recensements ne devront peut-être pas être traités et faire l'objet d'une tabulation avant d'être diffusés. Au lieu de cela, les données peuvent être diffusées par phases de manière à publier certains résultats avant d'autres. Si tel est le cas, il est suggéré de publier les résultats sur les caractéristiques économiques à une période proche de celle d'autres caractéristiques connexes, telles que l'éducation.

535. Comme indiqué dans les *Principes et recommandations, deuxième révision* (par. 1.208 et 1.209), il existe plusieurs façons de mettre les résultats d'un recensement à la disposition de l'utilisateur :

a) Sous la forme de rapports imprimés contenant des tableaux standard et préalablement convenus, habituellement établis aux niveaux national, régional ou local et qui peuvent être obtenus auprès des administrations publiques ou dans des librairies;

b) Sous la forme de rapports non publiés (souvent désignés sous le nom de « résumés »), qui contiennent des tableaux standard mais relatifs à des zones géographiques plus petites ou à des sous-groupes de population qui n'apparaissent pas dans les rapports publiés; ils peuvent être souvent demandés par des utilisateurs qui doivent parfois prendre en charge une partie du coût marginal de la production de ces résumés;

c) Sous la forme de produits fournis à la demande à partir d'une base de données et comprenant des tableaux à double entrée établis sur mesure avec variables qui n'apparaissent pas par ailleurs dans les rapports standard ni dans les résumés; et

d) Sous la forme de microdonnées, ne faisant habituellement l'objet que d'une diffusion restreinte et fournies dans des conditions rigoureusement définies.

536. Une série de produits et de supports d'impression doivent être disponibles pour répondre aux besoins en évolution des utilisateurs. Les utilisateurs importants doivent être consultés au préalable pour déterminer leurs besoins. Les utilisateurs auront en outre besoin de métadonnées supplémentaires portant sur les définitions, les classifications et des évaluations de la couverture et de la qualité.

537. Chaque forme différente de résultat est présentée ci-dessous.

1. Publications imprimées

538. En raison de leur coût de production, les publications imprimées pourraient devenir de moins en moins utilisées pour la diffusion des principaux résultats de recensement, encore que le papier reste un support qui ne se détériore pas facilement et n'exige pas de l'utilisateur qu'il possède des compétences techniques, un matériel et des logiciels particuliers.

539. Il est recommandé que les publications imprimées ne proposent que des ensembles basiques et recommandés de tableaux préparés destinés à être utilisés à grande échelle par les utilisateurs et la communauté, en précisant que, même dans ce cas, ces tableaux n'ont pas besoin d'inclure des statistiques pour les petites zones géographiques. Les statistiques nationales, régionales et provinciales suffisent en général.

540. Ces publications imprimées (et diffusées via Internet, sur CD-ROM et d'autres supports) devraient comporter des graphiques, des cartes ainsi qu'une analyse textuelle, le cas échéant.

2. Diffusion électronique

541. La publication de certains produits (en particulier des résultats détaillés ayant fait l'objet d'une classification croisée, d'autres sur de petits groupes de la population et une partie de l'ensemble de tableaux optimisés) pourrait néanmoins n'être possible qu'à l'aide de supports électroniques de grande capacité. Cela dit, lorsque les données sont fournies sous forme électronique, il convient de veiller à donner aux utilisateurs les moyens d'extraire facilement les données.

542. Les résultats et métadonnées pertinentes doivent être accessibles dans des formats standard, ainsi que sous la forme de bases de données et de tableurs courants afin de permettre une extraction et une manipulation sans difficulté.

3. Microdonnées

543. Les offices statistiques nationaux doivent également envisager la possibilité de publier des fichiers de données tirés d'enregistrements unitaires identifiables de manière à permettre aux utilisateurs expérimentés de réaliser des analyses plus détaillées. Pour de telles publications, la sécurité et la confidentialité des données doivent être scrupuleusement contrôlées. Pour un complément d'information, veuillez consulter les « Principes et lignes directrices concernant la gestion de la confidentialité et de l'accès aux microdonnées » (Nations Unies, 2007).

4. Confidentialité et sécurité des données

544. Les systèmes informatiques traitant les données du recensement doivent faire l'objet de mesures de protection strictes pour empêcher l'accès non autorisé aux informations (voir également Nations Unies, 2007, comme mentionné ci-dessus). Il faut veiller avec le plus grand soin à éviter de divulguer par inadvertance des informations (les professions ou les revenus par exemple) sur des particuliers identifiables dans les résultats statistiques du recensement. Des précautions particulières peuvent être de rigueur en ce qui concerne les résultats statistiques relatifs à des zones de taille réduite.

545. Les mesures à prendre pour éviter les divulgations inappropriées peuvent comprendre tout ou partie des actions suivantes :

- a) Échange de certains enregistrements entre les ménages présentant des caractéristiques démographiques similaires, habitant des petites zones géographiques différentes au sein d'une même zone géographique plus peuplée;
- b) La limitation du nombre de catégories dans lesquelles une variable peut être classée, par exemple par le recours à des groupes d'âge plutôt qu'à des âges précis;
- c) Lorsque le nombre de personnes ou de ménages d'une zone se situe au-dessous d'un seuil déterminé, la non-divulgaration des résultats statistiques, sauf peut-être aux fins d'un dénombrement élémentaire, ou leur inclusion dans ceux d'une zone voisine suffisamment peuplée;
- d) Modification ou arrondissement au hasard des données avant leur publication;
- e) Dans le cas de microdonnées ou d'échantillons des résultats mis à la disposition de chercheurs, l'élimination, dans les bases de données, de toutes les informations relatives au nom, à l'adresse et à des caractéristiques particulières qui pourraient permettre d'identifier les répondants.

5. Sortie graphique et connexe

546. Il faut concevoir des produits qui permettent de fournir des informations statistiques et géographiques conjuguées à des systèmes d'informations géographiques pour répondre à une demande importante, et le faire avec autant de souplesse que possible, compte tenu des impératifs de confidentialité. Les bases de données qui permettent d'établir des graphiques et des cartes sont particulièrement utiles.

547. Idéalement, les utilisateurs devraient être capables de créer facilement eux-mêmes des graphiques ou des cartes, puis de les imprimer ou d'utiliser les images à d'autres fins. Plusieurs organismes de recensement ont créé ce type de produits, parfois en coopération avec une entreprise commerciale.

548. Les supports imprimés et électroniques doivent inclure des graphiques et des cartes de synthèse.

E. Métadonnées

549. La mise à disposition de métadonnées adéquates est essentielle pour que les utilisateurs puissent comprendre les résultats statistiques. Un système de métadonnées doit surtout proposer des définitions de termes et variables, des systèmes de classement et une évaluation de la qualité des estimations. Lorsque des classifications normalisées internationales ont été créées pour des variables, elles peuvent être utilisées dans le système de métadonnées. Quant aux variables ne faisant pas l'objet d'un classement dans les normes internationales, les définitions, concepts et systèmes de classement utilisés pour le recensement doivent figurer dans le système de métadonnées.

550. Un système de métadonnées fournira éventuellement des informations supplémentaires sur les caractéristiques des données recueillies et publiées. De telles informations sont primordiales pour que les utilisateurs comprennent les points forts et les limitations des statistiques et également pour une utilisation adéquate des données dans le cadre d'analyses plus détaillées.

551. Le recensement de la population qui sera réalisé pour la série de recensements de 2010 doit veiller dans la mesure du possible à une comparabilité avec les données de recensements de la population précédents. De nouveaux éléments en rapport avec les développements survenus depuis le dernier recensement doivent néanmoins être inclus. Par conséquent, les métadonnées du recensement de la population qui sera réalisé aux envi-

rons de 2010 devront utiliser le même système de métadonnées que celui des précédents recensements de la population avec la mise à jour nécessaire eu égard à l'évolution de la situation depuis le précédent recensement de la population. Compte tenu de la rapidité d'évolution des technologies de l'information, le concept des nouveaux systèmes de métadonnées devra éventuellement aussi être modifié.

552. Au moment de la diffusion des résultats du recensement, les métadonnées qui y sont associées doivent également être diffusées. Les métadonnées diffusées doivent inclure une évaluation de la qualité des résultats du recensement, notamment au niveau des caractéristiques ainsi qu'une évaluation de leur comparabilité avec d'autres sources de statistiques sur l'activité économique.

F. Nouvelles technologies de traitement et de diffusion des données

553. Depuis de nombreuses années, la technologie intervient à toutes les étapes des recensements de la population et plus particulièrement dans le traitement, l'analyse et la diffusion de données. Il se peut que ces méthodes et technologies bien établies restent l'option la plus viable pour de nombreux pays; par ailleurs, l'adoption de technologies ou de méthodes nouvelles ne doit être envisagée que lorsqu'elles sont bien comprises et maîtrisées et si les développements peuvent être gérés. Il faut toujours être bien conscient des risques et des avantages.

554. Les sections suivantes portent uniquement sur certaines des technologies actuelles. Pour un complément d'information, voir *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision* (Nations Unies, 2010) ainsi que le *Manuel d'organisation des recensements de la population et de l'habitation* (Nations Unies, 2001). Il est certain que le développement technologique se poursuivra et qu'il aura un impact sur les futurs recensements.

G. Méthodes de saisie et de codage de données

555. Plusieurs techniques de saisie des données sont communément utilisées, par exemple la saisie au clavier et la reconnaissance optique de marques (OMR). Au cours de la décennie écoulée, la reconnaissance intelligente de caractères (RIC), la réparation de données, le traitement de l'image et les techniques de codage automatique ont fait de grands progrès qui ont réduit le coût du traitement pour les organismes de recensement ainsi que le temps nécessaire pour ce faire. Elles ont également amélioré la qualité des données. Il est probable que cette évolution se poursuive.

556. Pour la plupart des pays, l'option la plus économique consiste probablement à combiner l'imagerie numérique, la reconnaissance intelligente de caractères, la réparation de données et la codage automatique, les formulaires de recensement étant dans un premier temps traités par des numériseurs qui produisent une image. Le logiciel de reconnaissance est utilisé pour identifier les réponses données à l'aide de cases à cocher et traduire en texte les réponses manuscrites. On définit des niveaux de confiance pour déterminer les réponses qui nécessitent une réparation ou une validation; la réparation automatique comprend l'utilisation de tableaux de recherche dans un dictionnaire et d'une édition contextuelle. Il est possible de procéder à une réparation manuelle des images non reconnues. Cette méthode n'est économique que pour les questions à l'égard desquelles il est très probable que les données réparées peuvent ensuite être codées automatiquement.

557. La codage automatique utilise des algorithmes informatisés pour établir une concordance entre les réponses saisies et les index. Les réponses pour lesquelles il n'est pas possible d'établir une concordance font l'objet d'un codage assisté par ordinateur. Cette méthode élimine les incohérences dues à une erreur humaine résultant d'une co-

dage manuelle ou assistée par ordinateur. Il faut surveiller soigneusement la qualité de la saisie et du codage automatisés au cours du traitement, pour s'assurer que le système fonctionne de la façon prévue. Il importe toutefois de noter que cette méthode permet d'améliorer la qualité des données et peut garantir une réduction drastique des coûts de traitement.

558. Dans le cas d'une codage assistée par ordinateur, un agent chargé du codage saisit en général une troncature de mots sélectionnés tirés de réponses écrites sur le formulaire ou saisies d'une quelconque autre manière. Les entrées d'index correspondantes sont affichées à l'écran et, lorsque celle qui correspond le plus à la réponse est sélectionnée, le code de classification adéquat peut être ajouté automatiquement dans un fichier de données, voire une base de données.

559. Les organismes de recensement doivent se soucier de la façon dont les données seront stockées pendant le traitement. Traditionnellement, le traitement des données de recensement s'effectue à l'aide d'un fichier plat, qui est progressivement mis à jour, tandis que la version précédente de ce fichier est conservée à des fins de sauvegarde et de récupération. Cela va généralement de pair avec un traitement par lot, au cours duquel un certain nombre de formulaires (habituellement pour une zone de dénombrement) sont traités ensemble. Les formulaires font donc l'objet ensemble d'une saisie de données, d'une édition et d'une codage. Il est ainsi possible de très bien maîtriser la charge de travail. Les bases de données permettent de stocker et de traiter les informations individuellement au niveau du terrain. Cela assure une plus grande souplesse : une fois que les données du recensement sont saisies électroniquement, il est facile de les organiser pour maximiser l'efficacité et la qualité du traitement, étant donné que des réponses similaires peuvent facilement être groupées et codées ensemble. Cependant, le stockage des données du recensement dans une base de données exige des systèmes plus complexes pour la gestion et la livraison du travail. Il faut également songer à mettre en place des mécanismes de sauvegarde et de récupération.

560. Des systèmes tels que ceux décrits ci-dessus exigent généralement des activités beaucoup plus importantes de développement et d'essai des systèmes que le système traditionnel de traitement des données de recensement. Il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs lors de la conception des systèmes et les y incorporer, tels que l'organisation du travail au cours des autres opérations à caractère administratif.

H. Sortie

561. Traditionnellement, les produits du recensement sont des tableaux, généralement destinés à des personnes qui connaissent bien la nature des données de recensement, la façon dont celles-ci sont structurées et présentées, et d'autres métadonnées. Les utilisateurs moins avertis utilisent communément des produits statiques, tels que des publications, qui contiennent généralement un ensemble limité de résultats.

562. La diffusion par Internet permet de proposer un service fortement amélioré grâce à la conception de produits appropriés répondant aux besoins de différents types d'utilisateurs, des moins avertis aux plus avisés, la diffusion économique d'une gamme beaucoup plus large de données de recensement et l'amélioration des possibilités d'utiliser ces données.

563. L'objet principal du recensement, dans le cadre d'un système statistique développé, est de compléter les informations obtenues à l'aide d'autres méthodes de collecte de données, telles que les enquêtes axées sur des statistiques portant sur un domaine restreint, c'est-à-dire des informations sur de petites zones géographiques ou de petits groupes de population (tant sociaux qu'économiques). La diffusion par Internet peut être utilisée

pour ces deux types de données. S'agissant des petites zones, il est possible de recourir aux systèmes d'information géographiques pour définir les zones pertinentes lors de la recherche de données et pour cartographier les résultats de la recherche. Il existe divers progiciels qui permettent de se concentrer sur les informations relatives aux populations étudiées à partir de grandes matrices prédéfinies.

564. Le système de diffusion par Internet doit donner aux utilisateurs la possibilité de choisir le support des produits, qui peut être un document papier ou un fichier de données susceptible d'être exporté dans divers progiciels courants d'analyse statistique, de présentation en tableaux ou de cartographie.

565. Certains pays souhaiteront peut-être envisager de permettre aux utilisateurs de soumettre directement des tableaux en ligne en vue de leur traitement en fonction du fichier d'enregistrements unitaires du recensement. Une fois encore, la protection de la confidentialité des données du recensement est une considération essentielle. Outre l'application de procédures de confidentialité (telles que l'arrondissement aléatoire), il peut être nécessaire de limiter la taille des tableaux qui peuvent être soumis au moyen de ces méthodes.

Cinquième partie

Codage des branches d'activité économique et des professions

Chapitre X

Préparations du codage des branches d'activité économique et des professions

566. Le chapitre X analyse les diverses stratégies et préparatifs nécessaires pour garantir un codage efficace et fiable des réponses spécifiques aux branches d'activité économique et aux professions. Il se penche en outre sur les coûts et avantages inhérents aux diverses alternatives. Il propose un aperçu des objectifs et principaux choix stratégiques à opérer et présente les principaux facteurs organisationnels déterminant l'efficacité et le succès des tâches de codage et de traitement. Le chapitre détaille le développement des principaux outils, les index de codage et la manière de les utiliser efficacement.

567. Parmi les outils de base, citons des classifications internationales telles que la Classification internationale type des professions (CITP¹) et la Classification internationale type, par industrie (CITI²), disponibles sur Internet. Étant donné que les exigences varieront d'un pays à l'autre, le chapitre traite de problèmes courants à résoudre dans le cadre de tout recensement en cas d'inclusion dans le questionnaire de recensement de questions sur les professions et les branches d'activité économique.

568. À l'heure de la publication du présent *Manuel*, les versions les plus récentes des classifications étaient CITP-08 (à paraître) et CITI, révision 4 (Nations Unies, 2008a), avalisées par la Commission de la statistique de l'ONU lors de sa trente-huitième session en 2006. En général, il est préférable d'adapter les classifications internationales en vue d'une utilisation nationale ou régionale plutôt que de les utiliser directement pour la collecte de statistiques nationales. De telles versions adaptées existent peut-être déjà dans de nombreux pays (ou sont en développement) aux fins de statistiques économiques et du travail. Ces adaptations doivent également être utilisées dans la mesure du possible pour le recensement. Pour leurs statistiques économiques et du travail, certains pays utilisent peut-être encore des classifications nationales basées sur des versions antérieures des normes internationales (par exemple CITP-88 ou CITI, révision 3.1) et devront décider si leurs classifications doivent être actualisées à temps pour la série de recensements de 2010.

A. Objectifs

569. Le codage et le traitement des informations fournies par les répondants sur leur lieu et type de travail (sur la branche d'activité économique et la profession spécifiques à ce travail) ont pour objectif de déterminer et d'enregistrer correctement les catégories des classifications respectives auxquelles les emplois appartiennent, en veillant au niveau

1 Consultable à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/isco/index.htm>.

2 Disponible à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/lisic-4.asp>

le plus détaillé de la classification possible en fonction des informations fournies dans la réponse. Il s'agit d'atteindre cet objectif dans le cadre d'un plan de traitement global pour le recensement, un calendrier élaboré au préalable et, compte tenu des exigences de données stipulées, soit en respectant des limites de coûts déterminées au préalable soit de manière à minimiser ces derniers.

570. Pour élaborer une stratégie de traitement des recensements visant à satisfaire aux objectifs susmentionnés, il s'agit de tenir compte de nombreux aspects et exigences inhérents au traitement, dont les suivants :

- a) L'infrastructure et la capacité de traitement des données existantes;
- b) Le type et le format des informations à traiter;
- c) Le volume de données à traiter et les débits requis;
- d) De quelle manière le traitement des informations sur les branches d'activité et les professions est intégré dans l'ensemble du traitement des données pour le recensement;
- e) Le niveau de détail requis pour satisfaire d'importants besoins des utilisateurs au niveau national, ainsi que pour les comptes rendus internationaux.

571. Comme expliqué dans la prochaine section, les répercussions précises de ces aspects dépendront des choix posés au niveau de certains aspects stratégiques du codage et du traitement des formulaires de recensement.

B. Options stratégiques de codage et de traitement

1. Traitement de tous les cas ou seulement d'un seul échantillon

572. Le codage des branches d'activité et des professions est traditionnellement l'une des tâches les plus laborieuses dans le cadre du traitement d'un recensement. Afin de réduire les coûts, faciliter la gestion ainsi que le contrôle de la qualité du codage et permettre d'accélérer la production des résultats, il convient de veiller à obtenir et/ou coder les informations uniquement pour un sous-échantillon.

573. Une politique de codage d'un sous-échantillon ne peut être mise en œuvre qu'au stade de la collecte des données en utilisant sur le terrain des versions plus longues ou abrégées du formulaire de recensement, de manière à ce que seul un échantillon de la population réponde aux questions conçues pour saisir les informations requises pour le codage des branches d'activité et des professions. Afin d'éviter des procédures d'échantillonnage *in situ*, sujettes à risques, et l'administration de différents formulaires ou plans, il est également possible de collecter les informations auprès de tous les répondants mais de ne les traiter que pour un échantillon. Les deux types d'échantillonnage réduiront significativement, quasi proportionnellement, les coûts opérationnels du codage mais pas ceux de la préparation de cette dernière. Quoi qu'il en soit, l'échantillonnage va de pair avec l'introduction d'erreurs liées à celui-ci (imprécision des estimations résultantes), une préoccupation majeure lorsque des estimations doivent être produites pour de petits groupes de la population et de petites zones géographiques. Étant donné que la mise à disposition de données relatives à de petits groupes et de petites zones est considérée comme l'une des principales fonctions du recensement dans de nombreux pays, un grand nombre d'utilisateurs estimera éventuellement que le traitement des renseignements spécifiques aux branches d'activité et aux professions aux fins d'un recensement contrecarre la finalité du recensement, à moins que l'échantillon soit d'une taille suffisante pour satisfaire ces exigences. Ce point de vue peut être particulièrement répandu si une enquête sur la main-d'œuvre régulière, annuelle ou trimestrielle, fournit déjà des statistiques nationales

par échantillonnage pour l'emploi et le chômage, classées en fonction des professions et des branches d'activité.

574. Voici d'autres considérations spécifiques au codage d'un échantillon ou d'un sous-échantillon :

a) Le recours à un échantillon aux fins du codage des branches d'activité et des professions aura pour conséquence que l'imprécision inhérente à l'échantillonnage compliquera les comparaisons au fil du temps et entre les catégories;

b) L'échantillonnage peut sérieusement entamer la capacité descriptive dans le cas des petites zones, des petites industries et des petits groupes professionnels;

c) Étant basée sur la profession en tant que variable, la production d'index socio-économiques concis pour les petites zones ou groupes peut être fortement entravée.

575. S'il est décidé de collecter des informations sur les branches d'activité et les professions uniquement pour un échantillon de la population, il convient de prêter attention à la conception de l'échantillon, en équilibrant les exigences liées à la précision statistique par rapport à celles spécifiques à la simplicité et à la robustesse opérationnelles. Le taux de sondage doit en principe être déterminé en mettant en balance la précision des estimations requises pour les plus petits regroupements de la population pour lesquels des chiffres séparés seront produits et l'économie de coût et de temps découlant de la réduction de la charge de traitement. Par souci de commodité opérationnelle, l'échantillonnage a souvent été réalisé en sélectionnant tous les ménages d'une zone de dénombrement à inclure dans l'échantillon et en soumettant donc des paquets complets de questionnaires à un flux de traitement ou l'autre. Une telle approche peut bien évidemment occasionner un regroupement très important de professions et de branches d'activités particulières. Les statistiques qui en résulteront seront uniquement valides aux niveaux géographiques élevés, entraînant ainsi une perte de précision supplémentaire.

576. En cas d'échantillonnage manuel au sein des zones de recensement, la procédure d'échantillonnage se doit d'être simple (en sélectionnant par exemple tous les n èmes cas, avec $n = 5$ pour un échantillon de 20 %, 10 pour un échantillon de 10 % et 20 pour un échantillon de 5 %, le cas échéant). La sélection d'un échantillon est une question de probabilité. En pratique et par souci de facilité, une approximation de l'échantillon peut être obtenue en prenant chaque n ième ménage du recensement au sein de chacune des zones de collecte des données (district de dénombrement) et en incluant tous les membres de ces ménages dans le traitement de l'échantillon. Dans ce cas, compte tenu de la variabilité de la taille des ménages et du regroupement des individus au sein des ménages, cela reviendra à s'écarter du véritable échantillon aléatoire d'individus (les unités d'analyse pour les statistiques professionnelles basées sur les ménages). Tout doit être mis en œuvre pour estimer l'impact du plan d'échantillonnage; toutefois, des instructions sur la manière avec laquelle il convient de procéder sortent du cadre de la présente publication³.

³ Pour en savoir plus sur l'impact dudit plan, consulter par exemple Kish (1995).

2. Codage sur le terrain ou effectué au bureau ?

577. Les options suivantes sont envisageables pour le codage spécifique à un recensement :

a) Le répondant effectue le codage dans un groupe prédéfini;

b) Le recenseur effectue le codage sur le terrain, soit durant l'interview soit avant l'envoi du questionnaire au niveau suivi de traitement;

c) Des codeurs spécialement formés effectuent le codage en procédant à des vérifications de la cohérence du questionnaire et des données.

578. Le choix est d'ordre stratégique et consiste à mettre en balance les coûts, la qualité du codage et des statistiques résultantes en plus du contrôle de la procédure de codage.

2.1 *Codage effectué par le répondant*

579. En pratique, le codage effectué par le répondant signifie que ce dernier est invité à classer son emploi dans l'une des catégories prédéfinies qui lui sont proposées sous forme écrite dans un questionnaire ou un lecteur de cartes, voire qui lui sont remises en main propre par le recenseur.

580. Cette méthode a pour principal avantage d'être la moins onéreuse des procédures de codage envisageables. Elle peut être facilement adaptée afin de permettre l'utilisation de technologies de reconnaissance optique de marques et de reconnaissance intelligente de caractères, ce qui permettra des économies de coûts encore plus importantes. Son principal inconvénient ? Les données sont de moins bonne qualité, que ce soit au niveau de la fiabilité, de la validité et des détails.

581. La perte de fiabilité est due à la difficulté de garantir une cohérence dans la manière avec laquelle les répondants mettent en corrélation les catégories prédéfinies et l'emploi pour lequel ils sont invités à fournir des informations. Le contenu de chaque catégorie prédéfinie doit être décrit à l'aide d'un nombre limité de mots, en général un intitulé de catégorie. Par ailleurs, il peut être très difficile de faire comprendre aux répondants en quoi leur emploi est lié aux différentes catégories. Le nombre de catégories entre lesquelles choisir étant limité, le nombre d'erreurs possibles est lui aussi fortement limité. Cela n'est néanmoins pas d'une grande aide lorsqu'un grand nombre d'utilisateurs de statistiques sur les branches d'activité et les professions doivent opérer des distinctions bien plus détaillées et travailler avec des catégories beaucoup plus homogènes que celles que cette approche permet d'obtenir.

582. Quoi qu'il en soit, les économies de coûts sont telles que certaines agences statistiques nationales ont demandé aux répondants de coder leur recensement, au détriment de l'un des principaux avantages et objectifs du recensement : la possibilité de fournir de manière cohérente des statistiques relatives à des groupes (relativement) petits couvrant l'ensemble du pays. La qualité des données autocodées sur les professions et les branches d'activité est si limitée qu'il serait probablement préférable, en guise d'alternative, d'augmenter la taille de l'échantillon des enquêtes par sondage existantes de manière à disposer de données professionnelles plus détaillées.

2.2 *Codage effectué par les agents recenseurs*

583. Le codage effectué par les agents recenseurs peut être réalisé de deux manières :

a) Pendant l'entretien, l'agent recenseur affecte la réponse à une alternative pré-codée en se basant sur la/les réponse(s) apportée(s) par le répondant aux questions standard; ou

b) L'agent recenseur écrit des mots clés correspondant à la/les réponses du répondant et ensuite code la réponse après l'entretien, mais avant que le questionnaire ne soit expédié au centre de traitement.

584. Les avantages procurés par la première option au niveau des coûts sont quasi similaires à ceux d'un codage par le répondant. La principale différence réside dans le fait que l'entretien est susceptible de durer un peu plus longtemps puisque l'agent recenseur est tenu de comprendre et de « traduire » les informations fournies dans la catégorie adéquate. La procédure peut être appliquée si les répondants ne sont pas tenus de lire les questions et d'écrire les réponses. Elle a le même impact sur la validité et l'utilité des statistiques résultantes que ce qui est décrit à la section B.2.1, « Codage par le répondant ». D'un

côté, le codage peut être plus fiable par rapport à celui réalisé par le répondant si l'agent recenseur a été bien formé et a reçu des instructions plus détaillées sur les types d'emploi que les différentes catégories précodées sont supposées couvrir et en cas d'ambiguïtés qui nécessiteront des questions supplémentaires. De l'autre, l'agent recenseur risque de mal interpréter les réponses du répondant et donc de ne pas sélectionner la catégorie adéquate.

585. Par rapport à l'utilisation de catégories recodifiées par les répondants ou agents recenseurs, la seconde approche, dans le cadre de laquelle l'agent recenseur écrit la réponse qui sera codifiée par la suite, a pour avantage d'offrir la possibilité d'un codage bien plus détaillé et donc des résultats bien plus valides et utiles. Un agent recenseur effectuant le codage en dehors de l'entretien immédiat peut se voir remettre des index de codage complets afin de faciliter ce dernier ainsi que d'autres aides à cette fin, dont la possibilité de s'entretenir avec des superviseurs. Un autre avantage est à noter : étant donné que les agents recenseurs accumulent de l'expérience au niveau du codage, ils seront davantage conscients du type d'information requis pour un codage correct et l'enregistrement de ces caractéristiques dans le cadre d'entretiens n'en sera que meilleur. Le principal inconvénient est que, comme ils sont plus nombreux et davantage dispersés géographiquement, les agents recenseurs ne peuvent jouir du même degré de formation, de supervision et de soutien que celui dont bénéficient les codeurs spécialisés de manière à garantir un codage fiable. La diffusion ciblée de transmissions satellites a été utilisée avec succès pour fournir une formation interactive des agents recenseurs sur le terrain implantés dans des régions éloignées. Il s'agit là d'une solution pour la formation d'agents recenseurs dispersés géographiquement.

586. Sur le plan statistique, avec la seconde approche, tous les codeurs ont des idiosyncrasies irréductibles faussant la distribution des codes qu'ils affectent par rapport à la moyenne de tous les codeurs. Il peut être démontré que si tous les codeurs font part d'écarts d'une même importance, que ce soit sur le terrain ou au bureau, l'impact sur la variance globale des résultats sera moindre si chaque membre d'une communauté importante d'agents recenseurs code un nombre relativement peu élevé de cas au lieu que chaque membre d'une communauté relativement petite de codeurs au bureau codifie un nombre important de cas. En fonction de l'importance relative des charges de travail des travailleurs de terrain ou au bureau, la variance totale des estimations spécifique au codage sur le terrain pourra éventuellement être inférieure, même si le codage des agents de terrain varie davantage (moins de cohérence) par rapport aux codeurs au bureau. Il convient toutefois de noter que le raisonnement susmentionné vaut essentiellement pour des agrégats nationaux. Pour les plus petites régions, les distorsions engendrées par des codeurs de terrain ne s'annuleront peut-être pas. Par ailleurs, il peut être possible de répartir la charge de travail entre des codeurs centraux de manière à prévenir le regroupement de leurs écarts. La meilleure solution consiste toutefois à fournir aux codeurs la formation et les outils requis, de manière à minimiser les erreurs et les écarts systématiques.

587. Il sera possible de gagner du temps et de réduire les coûts ainsi que les complications opérationnelles en pratiquant un codage sur le terrain lorsque les branches d'activité et les professions sont les seuls éléments exigeant une analyse et un codage au bureau. Dans ce cas, les questionnaires codés sur le terrain peuvent directement passer au stade de la saisie informatisée des données. Toutefois, il sera peut-être estimé que les agents de terrain ne sont pas aptes à opérer en tant que codeurs compte tenu de leur contexte personnel et de leur formation. Qui plus est, le codage sur le terrain prive dans une large mesure des avantages essentiels procurés par un environnement de codage contrôlé et supervisé permettant de fournir des observations directes sur la qualité dudit codage ainsi que d'inciter à procéder à un codage correct. Des procédures de contrôle permettront de proposer de telles observations directes aux codeurs au sein des bureaux dans le cadre d'un recensement; toutefois, il sera bien plus difficile d'en faire part aux agents recenseurs puisque

les activités sur le terrain auront de fortes chances d'être terminées une fois les problèmes graves relevés. En outre, les superviseurs de terrain ne seront normalement pas en mesure d'accorder une priorité absolue au contrôle de la qualité des résultats du codage.

588. Les arguments en faveur du recours à un codage sur le terrain par rapport à l'utilisation de codeurs spécialisés n'étant pas chargés de la procédure de collecte des données, sont fortement conditionnés par la disponibilité d'un personnel de terrain permanent pouvant être formé au codage de manière rentable et capable d'accumuler de l'expérience en la matière. Le codage sur le terrain peut donc être une option réaliste dans le cas d'enquêtes sur la main-d'œuvre et similaires ainsi que pour des bureaux administratifs locaux. Néanmoins, des opérations ponctuelles et de bien plus grande envergure telles que des recensements de la population doivent normalement passer par le codage des branches d'activité et des professions dans le cadre du traitement central.

2.3 *Codage effectué au bureau (dont le codage assisté par ordinateur)*

589. Les codeurs spécialisés, travaillant dans quelques centres de traitement, peuvent être totalement spécialisés dans le codage d'une variable ou le codage en général. Ils peuvent en outre effectuer le codage comme s'il constituait une phase de la saisie intégrée, du codage et du contrôle des données aux fins du recensement. Le contexte précis sera fonction de l'ensemble de l'organisation de l'opération de traitement. Toutefois, il est nécessaire de sérieusement considérer les préoccupations soulignées ci-dessous.

590. Dans le cas d'un codage de grande envergure, notamment pour le recensement, le personnel qui en a la charge maîtrisera parfaitement notamment les routines pratiques spécifiques à la tâche et les charges de travail requises. Les unités de codage spécialisées deviendront éventuellement de plus en plus axées sur la production et isolées du reste de l'organisation, en étant peu incitées à évaluer leur produit en fonction de critères de validation externes. Dès lors, au niveau des opérations de codage, il est nécessaire d'instaurer des mesures rigoureuses en matière de contrôle de la qualité. En outre, des codeurs individuels trouveront éventuellement des méthodes abrégées rendant leur tâche moins fastidieuse; ils pourront également générer des erreurs ou des hypothèses non fondées, voire même aller à l'encontre des instructions spécifiques au codage.

591. Bien que ces cas de figure soient également susceptibles de survenir lorsque des agents recenseurs effectuent le codage sur le terrain, de tels manquements officieux, voire ajouts aux procédures de codage, peuvent poser un problème particulier lorsque le codage est réalisé par un bureau spécialisé. Ils peuvent être institutionnalisés à un point tel qu'aucune distinction ne sera notée entre eux et les règles de codage logiquement déduites et conçues pour appuyer le système de classification en vigueur. Les codeurs doivent faire l'objet d'une supervision ainsi que de vérifications de routine systématiques afin de veiller au respect des règles et procédures de codage établies. De manière plus générale, les questions relatives à la validité externe et à la cohérence interne devraient être laissées en suspens à moins que les procédures de routine de l'unité prévoient des vérifications spécifiques et dûment élaborées des niveaux de validité et de fiabilité obtenus lors du codage.

592. Le codage peut être une partie d'une tâche de traitement plus vaste confiée à chaque opérateur. Cela peut rendre les tâches des codeurs plus intéressantes et être une méthode utile pour utiliser efficacement les employés. Un autre argument plaide en faveur de cette solution : moins de personnes traiteront les formulaires de recensement, ce qui en simplifiera le contrôle. (Il doit toutefois être précisé que le reste du chapitre X ne traitera pas du contexte plus vaste du traitement afin de simplifier la discussion.)

593. Les codages à grande échelle organisés aux fins des recensements nationaux de la population reposent en général sur le recrutement et la formation spécialisés d'un per-

sonnel inexpérimenté en matière de codage. Les performances de ce type de personnel sont susceptibles de limiter ou de retarder l'acquisition des pratiques de codage adéquates qui ont été décrites. Toutefois, à moins de procédures de recrutement, de formation et de codage bien planifiées, les résultats du codage auront de fortes chances d'être de piètre qualité. Un problème spécifique se pose : compte tenu de ressources limitées ou de difficultés pratiques en cas de forte charge de travail dans le cadre de la préparation du traitement du recensement, le temps viendra peut-être à manquer pour édicter des règles et routines et tester globalement les procédures de codage préalablement au codage des résultats. Si un tel cas de figure se présente, l'organisation risque d'être rapidement submergée par le volume de documents et de données à traiter, ce qui s'accompagnera d'une perte de contrôle et d'une sérieuse baisse au niveau des normes qu'il sera éventuellement difficile de rattraper et d'inverser par la suite.

594. Pour le recensement, il s'agira en général d'adapter les procédures de codage en vigueur utilisées dans les enquêtes régulières sur la main-d'œuvre. Cela évitera de devoir « réinventer la roue » et contribuera à un codage cohérent entre les collectes.

3. Niveau de codage

595. Le codage vise à déterminer et enregistrer à partir des réponses fournies par le répondant le code de la catégorie spécifique à la classification à laquelle l'emploi du répondant appartient. Le codage peut être considéré comme un processus de traduction, dans le cadre duquel le codeur traduit les réponses relatives à la branche d'activité et à la profession en catégories adéquates; dans une minorité de cas seulement, les termes des réponses seront les mêmes que ceux utilisés pour désigner les catégories dans les classifications. La matière première du processus réside dans les réponses. Par ailleurs, les codeurs ont en guise d'outils l'index de codage, les instructions de codage ainsi que les personnes tenues de répondre aux questions.

596. Le processus de codage doit donc être conçu de manière à trouver et enregistrer les codes les plus détaillés compte tenu des réponses enregistrées. Plus les informations retenues après le codage sont nombreuses, plus les statistiques résultantes pourront être valides et donc précieuses pour les utilisateurs. Un compromis, souvent ignoré, peut être envisagé : un codage à différents niveaux au sein de différentes parties de la structure. Toutefois, en général, la procédure la plus fréquente a été de codifier à un niveau spécifique de la structure de classification, celui à trois chiffres par exemple, quelles que soient les informations fournies dans la réponse. Cette approche est généralement justifiée par les raisons suivantes :

- a) Il serait trop onéreux de codifier sur la base d'un nombre plus important de catégories, tant au niveau des erreurs de codage que des heures de travail requises;
- b) Les réponses ne favoriseraient pas un codage sur la base de catégories plus détaillées;
- c) En cas de codage d'un seul échantillon, il serait impossible de publier des résultats pour les catégories plus détaillées compte tenu de l'absence d'observations.

597. Toutefois, un examen plus étroit de ces arguments à la lumière de l'expérience accumulée par des agences statistiques a révélé ce qui suit :

- a) Les coûts marginaux occasionnés par un codage sur la base d'un nombre plus important de catégories dans la classification, en d'autres termes, selon un niveau d'agrégation moindre, sont plutôt faibles en termes d'augmentation du taux d'erreurs et d'heures de travail requises pour le codage. Le taux d'erreur spécifique aux catégories agrégées ne semble pas augmenter. Le coût le plus important inhérent au codage à un niveau

inférieur de la structure d'agrégation est l'augmentation résultante de la taille de l'échantillon requis;

b) L'expérience montre clairement que les réponses relatives aux branches d'activité et aux professions sont très inégales en ce qui concerne le degré de détail qu'elles fournissent. De nombreuses réponses favoriseront une codage détaillée, en particulier si les questions sont formulées en respectant les principes énoncés dans la troisième partie. Parallèlement, bon nombre de réponses ne cadreront pas avec le niveau traditionnellement choisi. En mettant l'accent sur un niveau prédéfini, le codage peut donc à la fois occasionner une perte inutile d'informations au niveau d'une grande partie des résultats et fournir une représentation erronée de la qualité des données pour d'autres parties;

c) Les critères de similarité utilisés pour définir les catégories d'une classification des branches d'activité ou des professions sont essentiellement établis sur la base de la nature du processus de production et du type de travail presté, en tenant très peu compte du nombre d'employés des catégories résultantes. Par conséquent, le nombre d'emplois susceptibles de figurer dans les catégories définies à un niveau spécifique de la classification peut fortement varier. Même dans les rares cas dans lesquels un équilibre statistique a été utilisé comme critère important dans le cadre de l'élaboration de la structure de classification, le nombre d'emplois d'une catégorie telle que « agents du service à la clientèle », définie à un niveau global, peut par exemple être inférieur à celui d'une catégorie telle que « vendeurs de magasin », définie à un niveau inférieur de la structure de la classification mais dans une autre catégorie à haut niveau;

d) Par ailleurs, la tabulation des statistiques liées aux branches d'activité et aux professions peut nécessiter à la fois une fusion des catégories et une classification croisée avec d'autres variables telles que l'âge, le sexe et la région. Même lorsqu'une publication des données est impossible, les microdonnées peuvent être extrêmement utiles à des fins d'analyse interne. Dès lors, il convient de ne pas limiter les possibilités de tabulation pendant le processus de codage.

4. Codage des réponses vagues et difficiles

598. La plupart des classifications des branches d'activité et des professions comportent des catégories résiduelles « Branches d'activité/professions de type x non classées ailleurs (n.c.a.) ». Les catégories « Non classé ailleurs » sont spécifiquement conçues pour les activités et emplois appartenant à la catégorie plus générale mais dont la similitude avec les sous-catégories spécifiées qu'elle contient n'est pas suffisante pour faire partie de l'une d'entre elles et qui comportent trop peu de cas pour justifier une séparation des catégories. Les réponses doivent être codifiées dans une catégorie « Non classé ailleurs » uniquement lorsqu'elles correspondent à des éléments de l'index de cette catégorie. Les catégories « Non classé ailleurs » ne doivent pas servir à codifier des réponses que les codeurs ne peuvent affecter dans une autre des catégories spécifiées. De telles réponses peuvent présenter les caractéristiques suivantes :

a) Sont trop vagues et imprécises pour permettre au codeur de déterminer la catégorie à laquelle l'emploi appartient;

b) Indiquent que l'établissement (ou l'emploi) en question combine des marchandises ou des services (voire que l'emploi implique des tâches et responsabilités) couvrant les distinctions opérées dans la classification des branches d'activité (professions);

c) Représentent un type de production ou de travail non pris en compte dans la classification.

599. Le traitement approprié de telles réponses dépendra du type de cas, comme suit :

a) Les réponses vagues et imprécises doivent être codifiées selon le niveau d'agrégation supporté par les informations qu'elles contiennent; elles ne doivent pas être affectées de force dans une catégorie détaillée spécifique dans laquelle il est probable que seule une petite partie des emplois serait affectée en cas de réponse adéquate. Ainsi, dans le cadre d'un recensement, 15 % des emplois codifiés dans le groupe majeur « agents » n'ont pas pu être codifiés dans aucune des catégories plus détaillées de ce groupe majeur. En les plaçant tous dans une catégorie spécifique plus détaillée avec les emplois figurant comme il se doit dans cette catégorie, cela aurait occasionné une distorsion significative des résultats. Pour traiter ce genre de réponses, il est fréquent de fournir des entrées dans l'index de codage spécifiques aux réponses vagues fournies. Ces entrées se voient affecter le code de la catégorie supérieure, suivi de zéros à droite. Par exemple, au Canada, le recensement a été codifié au niveau supporté par les réponses et, ensuite, les réponses ont été affectées proportionnellement et de manière transparente aux catégories plus détaillées;

b) La classification des établissements caractérisés par un mélange inhabituel des activités ou des emplois caractérisés par un mélange inhabituel de tâches ou de fonctions doit être réalisée autant que possible selon les règles de priorité générales de la classification. De telles réponses doivent de préférence être confiées à des codeurs expérimentés ou faire l'objet de questions aux experts de la classification. Les interruptions du codage peuvent être minimisées en affectant un code spécial aux réponses et en mettant de côté les questionnaires en vue d'un examen ultérieur par les experts. Les réponses semblent représenter les établissements dont les activités ou fonctions ne sont pas couvertes par la classification des branches d'activité et les emplois dont les tâches ou fonctions ne sont pas pris en compte dans la classification des professions doivent faire l'objet du même traitement. Il est essentiel de signaler ces types de cas difficiles pour la mise à jour, la gestion et éventuellement l'extension ainsi que la révision de la classification et de l'index de codage et de classification pertinents.

600. Les informations à utiliser pour codifier les branches d'activité ou les professions sont avant tout celles figurant dans les réponses aux questions spécifiques aux branches d'activité et professions respectives. Néanmoins, dans plusieurs cas significatifs dans lesquels ces informations s'avèrent insuffisantes pour permettre au codeur de choisir entre les alternatives envisageables, les informations auxiliaires fournies par les réponses apportées à d'autres questions peuvent servir de critère pour poser le choix. (S'agissant des professions, les informations les plus importantes sont celles ayant trait à la branche d'activité du lieu de travail.) Il convient toutefois de souligner que de telles informations auxiliaires doivent être réservées à un usage spécifique et strictement contrôlé de manière à éviter de nuire à l'utilité descriptive et analytique des variables, en particulier lorsqu'elles sont utilisées ensemble ou pour une classification croisée. Par conséquent, les règles qui garantissent qu'elles seront correctement employées, quand et comment les exploiter, doivent être intégrées dans les index et instructions de codage.

C. Planification et organisation des opérations de codage

601. Les remarques ci-après supposent que le codage sera réalisé par un personnel spécialisé en la matière dans le cadre du traitement final du recensement, étant donné qu'il s'agit de la solution la plus communément choisie pour les opérations de recensement. Dans la plupart des cas, il est facile, à partir des informations proposées ci-après, de déduire les directives à appliquer dans le cas d'un codage réalisé par un personnel de terrain ou pour d'autres dispositions décentralisées.

602. Il est assez compliqué d'assembler les ressources adéquates requises pour traiter les informations relatives aux branches d'activité et aux professions aux bons endroits et au bon moment en plus de les gérer efficacement. Pour ce faire, les différentes parties de

l'organisme de recensement devront faire preuve d'anticipation et coopérer, une approche qu'il s'agira de coordonner et d'appliquer à d'autres tâches de traitement. Il est nécessaire de traiter des volumes importants de documents et de données et, en raison de l'interdépendance entre les différentes phases du plan de traitement global, le prix à payer en cas de manquements au niveau des contrôles opérationnels ou de la qualité, en termes de retards et d'augmentation des coûts, peut être important. La ligne conductrice principale du plan de traitement d'un recensement de la population devra éventuellement être définie bien avant le lancement du traitement, en particulier parce qu'elle conditionne les exigences en matière de financement, de personnel et de locaux. Les cadres qui seront impliqués dans la planification et la supervision de l'opération de codage ainsi que le personnel professionnel chargé de l'élaboration des procédures de classification et de codage, de la formation des codeurs, de la mise à jour des classifications, du codage des index et de l'interprétation des résultats doivent collaborer étroitement au stade de la planification.

1. Finances et ressources

603. Le traitement d'un recensement nécessite des fonds considérables et il s'agira d'estimer le montant requis et de le prévoir dans les budgets appropriés. Les estimations concernant chaque partie de la phase de traitement doivent souvent être réalisées plusieurs années à l'avance et intégrées dans les procédures de planification et d'approvisionnement financiers de l'agence responsable de manière à garantir un financement adéquat. Compte tenu de telles considérations budgétaires, les exigences en matière de ressources doivent être décidées à un stade précoce, ce qui peut en retour précipiter les décisions stratégiques liées au traitement qui ont des implications au niveau des ressources (par exemple, les effectifs requis et les taux de rémunération, le nombre de bureaux de traitement et le recours à des techniques assistées par ordinateur). Il est primordial de veiller à une coordination de la planification opérationnelle, financière et des ressources, de manière à ce que les demandes de ressources soient basées sur l'évaluation technique des besoins et non l'inverse.

2. Expertise, expérience et répétition

604. Le codage des branches d'activité et des professions exige que ceux qui planifient, gèrent et supervisent l'opération disposent d'une expertise particulière. Le traitement de chaque recensement repose dans une large mesure sur les informations techniques, l'expertise et l'expérience accumulées au cours des recensements précédents. Les informations et l'expérience liées à ces derniers seront éventuellement documentées de manière détaillée, mais seule une petite poignée d'agents expérimentés disposeront d'une expertise pratique. Il est par conséquent crucial de veiller à une continuité au niveau du personnel. Toutefois, tout contexte est amené à évoluer, et il n'est pas possible de s'en remettre totalement à l'expérience, documentée ou non, accumulée dans le cadre du dernier recensement. Le personnel recourant à des enquêtes sur la main-d'œuvre ou d'autres enquêtes connexes impliquant une collecte régulière d'informations sur les branches d'activité et les professions disposera très souvent d'une expérience et d'outils très pertinents. Il devra être consulté. En cas de recours à des consultants extérieurs, il est en outre extrêmement important de vérifier la validité de leur expérience par rapport au contexte local et d'avoir la possibilité de modifier leurs estimations des coûts et des délais requis en fonction d'une expérience concrète. Une répétition de l'opération de traitement est cruciale pour faciliter la planification et les estimations. Les résultats d'une telle répétition devront être fournis tôt et à un stade permettant encore un ajustement des plans définis pour l'opération principale sur la base de ceux-ci.

3. Estimations des taux de codage

605. Certains paramètres clés de la planification tels que la charge de travail des codeurs ainsi que les taux de codage effectifs, ne peuvent être estimés de manière fiable qu'en s'en remettant à une expérience précédente bien documentée voire à des tests bien planifiés. Il s'avérera peut-être difficile de tester à l'avance certains problèmes liés à l'envergure de l'ensemble de l'opération, dont ses implications au niveau du recrutement, de la gestion et du contrôle du personnel. L'expérience a par ailleurs démontré que les performances variaient significativement pendant la période du traitement. Le travail de codage est bien inférieur et les questions posées bien plus importantes au début du processus que par la suite. En outre, les contrôles risquent également de provoquer une baisse des normes vers la fin du processus, au-delà de ce qui est justifié par les améliorations de l'opération de codage dues aux améliorations récentes des outils de codage et de l'apprentissage sur le tas des codeurs, superviseurs et experts de la classification.

4. Personnel de codage

606. Il est essentiel de bien estimer à la fois le nombre de codeurs requis et le nombre de superviseurs immédiats nécessaires pour contrôler le codage, en plus du nombre d'effectifs formés spécifiquement pour répondre aux questions.

607. Dans le cadre d'un recensement, le volume de travail à traiter dans une période de temps limitée nécessitera le recrutement d'un personnel particulier et la formation d'un personnel spécifique, que ce soit au niveau du recrutement initial ou au niveau de la rotation prévue du personnel en cours de tâche. Il convient de procéder aux recherches et consultations qui s'imposent pour identifier les nouveaux membres du personnel susceptibles de faire l'affaire étant donné que les contraintes financières risquent d'empêcher tout recrutement jusqu'au dernier moment. Certaines pressions externes chercheront éventuellement à inciter le recours à certains groupes de personnes, même si leurs aptitudes ne peuvent être garanties. Des critères communs doivent être définis et appliqués à la sélection de l'ensemble du personnel. Les modalités du contrat de travail du personnel, dont le niveau d'instruction minimum acceptable, les taux de rémunération, la notation, les directives disciplinaires ainsi que les règles d'embauche et de licenciement, doivent être soigneusement définies. Il est primordial d'allouer suffisamment de temps et de ressources à la formation du personnel, tant pour les codeurs que les superviseurs, et d'admettre que les spécialistes, chargés de conseiller les superviseurs et de résoudre les questions les plus difficiles, ne peuvent et ne doivent normalement pas être recrutés et formés pour un recensement particulier mais qu'ils doivent faire partie de la base permanente des compétences de l'organisation.

608. Les personnes présentant les caractéristiques suivantes sont les mieux à même d'assumer les tâches du codeur :

- a) Désireux et capable de prendre la parole lorsqu'un problème est décelé;
- b) Lettré, avec des aptitudes pour l'emploi visé ainsi qu'un tempérament adéquat;
- c) D'une grande précision et soigneux;
- d) Désireux et capable de respecter des instructions détaillées de manière consciencieuse, en étant parfaitement conscient de ne pas pouvoir modifier ou améliorer lesdites instructions avant d'avoir consulté et obtenu l'aval de ses superviseurs mais prêt à poser des questions en cas de doute;
- e) Honnête et fiable;
- f) Tenace et désireux de travailler assidûment pendant de longues périodes;

g) Capable de travailler raisonnablement rapidement et de maintenir un niveau de productivité constant.

609. Les personnes responsables du recrutement et de la sélection du personnel chargé du codage doivent garder les caractéristiques susmentionnées à l'esprit. Pour plusieurs de ces dernières, dont les points *a*, *c* et *d*, la meilleure évaluation reposera sur un test objectif (cela vaudra également éventuellement pour d'autres types de tâches administratives de routine). Si la phase de recrutement initiale est réussie, le personnel qualifié aura d'autant plus de chance d'être conservé et il sera d'autant moins nécessaire de procéder à des recrutements et des formations de remplaçants parallèlement à la réalisation du codage des résultats.

610. Une formation adéquate des codeurs est cruciale. Pour apprendre à coder les branches d'activité et les professions, la meilleure méthode consiste à s'en remettre à des instructions pratiques propres à des procédures spécifiques, à l'instar des routines de traitement de documents ou de l'utilisation des index de codage, en intercalant des exercices encadrés adéquats, spécialement conçus à cette fin. Il est probable que les rythmes d'apprentissage des apprenants seront différents. Dans ce cas, les principales caractéristiques seront la capacité à retenir ce qui est enseigné et la capacité à garder le cap. La période de formation peut également être utilisée pour repérer les personnes les plus qualifiées et capables de suivre précisément les instructions de codage ainsi que celles qui seraient le plus à même de réaliser d'autres types de tâches liées au traitement du recensement. Il est primordial de ne pas perdre de vue qu'il sera également nécessaire de former le personnel recruté en remplacement des membres du personnel de codage qui quittent leurs fonctions avant la fin de l'opération de codage.

5. Équipes et superviseurs du codage

611. La meilleure manière d'organiser le codage des résultats pour les emplois importants est d'intégrer des codeurs dans des équipes, sous la tutelle d'un superviseur immédiat. Le rôle et les tâches de travail du superviseur doivent être soigneusement spécifiés; ils devraient notamment porter sur ce qui suit : le contrôle des flux de travail, la supervision et le maintien de la cadence de travail; l'instauration d'une discipline de travail; la motivation du personnel; la résolution et l'enregistrement des demandes de codage et l'application des procédures de contrôle de la qualité. S'agissant des superviseurs immédiats, l'obligation de disposer d'une expérience au niveau des opérations de codage dépendra de leur rôle dans la résolution des questions posées. En principe, l'opération de codage peut être organisée de manière à ce que les superviseurs opérationnels n'aient qu'un rôle très limité dans la résolution des questions posées. Dès lors, il n'est pas essentiel dans leur cas qu'ils disposent d'une expérience préalable au niveau du codage des branches d'activité et des professions. Toutefois, il sera préférable dans la plupart des cas de demander aux superviseurs de résoudre les questions posées au premier niveau compte tenu de leurs contacts étroits avec les codeurs, de leur temps de réponse plus court et de leur plus grande capacité par rapport aux experts en matière de classification. Les superviseurs chargés de résoudre les questions doivent se voir proposer un bon aperçu et une bonne formation sur les classifications et les systèmes de codage.

612. Le nombre de codeurs alloué à chaque superviseur est déterminant. Les ratios typiques sont de 6 à 1 et de 12 à 1; toutefois, il s'agira d'évaluer le ratio idéal dans chaque cas, en tenant compte du flux de travail que les superviseurs seront tenus de gérer. En préservant une charge de travail raisonnable entre les superviseurs, les engorgements seront évités, le codage sera plus fiable et le personnel sera en mesure de faire part des problèmes et de poser des questions en temps voulu. Il est en outre essentiel de préserver le moral et une discipline au sein de l'équipe en plus de maintenir les taux de productivité.

Des problèmes particuliers peuvent survenir lorsque les codeurs s'attendent à avoir du mal à trouver un nouvel emploi une fois l'opération de recensement terminée; dans ces cas, des bonus spéciaux peuvent s'avérer efficaces pour préserver les taux de productivité. Il peut en outre être envisagé de ne conserver à la fin du processus que les membres du personnel ayant le potentiel requis pour un emploi plus permanent et à long terme au sein du service de statistique. Leur expérience sera précieuse tant pour d'autres enquêtes que pour la documentation et les explications des procédures de recensement dans l'intérêt des utilisateurs, dont ceux préparant le prochain recensement.

6. Outils de codage

613. Il sera nécessaire de fournir une documentation, des procédures et des supports de formation appropriés non seulement aux codeurs, afin de guider le processus de codage lui-même, mais également aux superviseurs. Les outils de base dont les codeurs ont besoin sont notamment les suivants :

a) Instructions de codage. Les instructions devront porter sur l'ensemble des opérations que le codeur est appelé à exécuter. Les procédures et instructions nécessaires au traitement de tous les points et opérations pertinents doivent être abordées. Les instructions relatives au codage des branches d'activité et des professions devront être particulièrement claires et spécifiques au niveau des points suivants : i) l'ordre d'exécution des tâches de vérification, de codage et d'édition; ii) la procédure d'analyse des supports textuels pour les termes importants; iii) l'utilisation de l'index de codage ou d'autres documents en la matière; iv) les circonstances et procédures régissant l'utilisation des données accessoires; et v) les cas dans lesquels il convient de soumettre une réponse « difficile à coder » à un superviseur pour qu'il apporte une réponse à la demande d'information;

b) Index de codage. L'index de codage est le document clé de codage qui permet de traduire les termes mot à mot intégrés dans les fonctions/descriptions des tâches et similaires en codes. Les codeurs devront être encouragés non pas à interpréter les réponses textuelles en fonction de leur propre conception de l'objectif ou des critères de la classification, mais plutôt à suivre consciencieusement les instructions données pour la consultation de l'index. Il est dès lors essentiel que l'index soit clairement défini, explicite et facile à utiliser pour les codeurs. L'utilisation de l'index de codage, des instructions et procédures devra prévoir des dispositions pour l'actualisation, de manière à faire apparaître les décisions prises dans le processus de traitement des demandes d'information et des problèmes qui se sont posés et auxquels on a fait face au cours du codage.

c) Procédures de résolution des questions à résoudre. Une telle question est posée lorsque les agents de codage ne peuvent affecter un code à l'aide des procédures et index spécifiés. Il convient de proposer des instructions claires sur la manière et le moment auquel les codeurs doivent poser des questions, les enregistrer et les signaler ainsi que sur leur résolution. Les questions sont les éléments les plus utiles pour les travaux visant dans l'immédiat et à l'avenir à actualiser l'index de codage et la classification elle-même. Il peut être nécessaire à un stade précoce du recensement de procéder fréquemment à une telle actualisation si les index de codage, voire même les classifications, s'avèrent obsolètes ou inadaptés pour d'autres raisons. Les index de codage doivent être actualisés par ou en étroite collaboration avec ceux responsables des classifications types de manière à préserver une cohérence entre les collectes et à pouvoir identifier tout problème au niveau de la classification;

d) Formulaire administratifs et juridiques. Les codeurs doivent signer un engagement juridiquement contraignant exigeant de préserver la confidentialité des données de recensement. Il y a de fortes chances que d'autres documents utilisés à la fois par les

codeurs et les superviseurs comportent des formulaires permettant notamment de consigner des questions et la solution qui leur a été apportée, de contrôler le flux de travail, de faire état des progrès et de superviser la qualité. Afin de veiller à atteindre les objectifs de cadence de travail défini, la productivité des équipes de codeurs et de codage doit être supervisée et des graphiques d'avancement des travaux élaborés. Des mesures spéciales visant à motiver les codeurs doivent être mises en place, notamment en affichant, à l'intention des équipes de codage, les taux d'erreur et de productivité, voire concernant les meilleurs codeurs individuels.

7. Problèmes et questions relatives au codage

614. Une question à résoudre au niveau du codage se pose lorsqu'un codeur est incapable d'affecter un code de classification à une réponse apportée dans le cadre d'un recensement ou d'une enquête en utilisant les procédures et outils de codage. Quel que soit le degré de minutie avec lequel les instructions et les index de codage ont été préparés, il est certain qu'une opération de codage d'envergure engendrera un nombre important de demandes détaillées. Ce sera le cas si les index s'avèrent obsolètes ou incomplets à certains égards. Les questions à résoudre s'expliquent encore par le fait que les réponses apportées seront plus variées que ne l'auraient imaginé les concepteurs de l'index, même en utilisant les programmes d'essai préalables au recensement les mieux analysés et les questions et instructions aux agents recenseurs les mieux élaborées qu'il soit. Toute révision de la structure des classifications depuis le dernier recensement ou la dernière enquête est susceptible de générer un nouvel ensemble de problèmes en ce qui concerne le traitement de réponses vagues et inadéquates à la frontière entre les catégories.

615. Les manquements dans la documentation constatés au cours du codage des résultats devront être traités rapidement et de manière cohérente pour être ensuite soumis aux codeurs et leurs superviseurs sous la forme d'amendements de leurs outils. Les procédures appropriées pour rendre compte et enregistrer les questions doivent être établies à l'avance. Par ailleurs, des décisions doivent être prises pour les résoudre et intégrer tout amendement ultérieur dans les procédures et la documentation de codage. Les rôles des superviseurs dans le traitement des questions et des amendements devront être définis et notamment comment et quand communiquer avec les experts du codage, et comment diffuser les nouvelles versions des outils aux codeurs. La coordination des comptes rendus et de la modification des documents doit faire l'objet d'une attention particulière lorsque le codage est réalisé à des emplacements différents, par exemple si différents bureaux provinciaux ou locaux sont chargés du traitement des résultats des recensements. Tous les sites et équipes de codage doivent être informés et recevoir des outils actualisés aussi rapidement que possible.

8. Évaluation et contrôle de la qualité

616. Afin de fournir des informations adéquates sur la qualité des résultats, le programme de traitement doit prévoir des ajustements tenant compte des coûts au niveau des ressources et du temps, plutôt qu'une observation occasionnelle par des superviseurs et une vérification des résultats codés. Les coûts couvriront l'établissement et la dotation en personnel d'une unité de contrôle de la qualité responsable des essais de réception du codage dans le cadre du lancement de l'opération de codage et de l'évaluation de la fiabilité et de la cohérence de l'opération dans son ensemble. Il convient de définir une procédure d'échantillonnage et de sous-échantillonnage des travaux des codeurs aux fins du contrôle de la qualité. Par ailleurs, l'unité de contrôle doit avoir une dotation en personnel telle qu'elle sera en mesure de rester en phase avec l'opération principale du recensement. Les

programmes de codage doivent tenir compte des actions correctives (par exemple, vérification à 100 %) lorsque des lots échouent à un test de contrôle de la qualité.

617. Des procédures de contrôle de la qualité intégrées seront également nécessaires. Il s'agira de concevoir des procédures distinctes pour gérer : *a)* les essais de réception en ligne du travail des codeurs; et *b)* le suivi et l'évaluation globaux des performances.

618. Les performances des codeurs doivent satisfaire le niveau de précision défini en ce qui concerne le suivi des instructions de codage. Les essais de réception visent à rapidement identifier des lacunes au niveau des performances afin de pouvoir prendre des mesures correctives. Le suivi global vise à estimer les niveaux moyens de précision des codages ainsi que la cohérence entre les codeurs pour l'ensemble du codage. Si la qualité des résultats statistiques doit faire l'objet d'une évaluation globale, les estimations de la fiabilité du codage doivent être complétées par des estimations de la validité de ce dernier. Les estimations de la validité peuvent être obtenues grâce à une enquête postérieure au dénombrement dans le cadre de laquelle l'ensemble du processus de collecte de données, de codage et d'édition est répété pour un échantillon des cas de recensement. De telles évaluations de la qualité permettront de distinguer les éléments ayant contribué à la variance totale en fonction de la source de variance, à savoir soit la collecte de données ou le codage.

9. Locaux, infrastructure et équipements

619. Le volume important de travail et de questionnaires exigé pour le traitement d'un recensement nécessite un espace de bureau suffisant et l'ensemble de l'infrastructure requise pour une supervision correcte des opérations administratives, ainsi qu'une facilité de déplacement, de stockage et de retrait des formulaires. Une exigence spéciale est à noter : la sécurité des documents renseignant des détails personnels. Il convient en outre de prêter attention à la fonctionnalité et à la capacité des bureaux, chaises, étagères, armoires, éclairage, chauffage et ventilation ainsi qu'à l'adéquation du papier, des crayons, stylos à bille et autres articles de papeterie. Une attention à de tels facteurs peut regonfler le moral du personnel, empêcher une rotation importante du personnel et inciter à mettre l'accent sur la qualité et la rapidité du travail. Il convient de spécifier, d'identifier, de chiffrer, d'approuver et de louer des locaux adéquats bien à l'avance. Si le personnel responsable du codage doit utiliser un équipement spécial, à l'instar de terminaux informatiques ou de lecteurs optiques, des dispositions spéciales devront éventuellement être prises pour évaluer les besoins, identifier l'équipement adéquat et fiable, procéder à des tests, estimer et prévoir les dépenses en capital et sa dépréciation, prévoir un remplacement en cas de défaillances, parcourir les procédures d'approvisionnement financier, etc.

10. Traitement sur un ou plusieurs sites

620. Le traitement d'un recensement est assorti d'une exigence importante mais temporaire : un personnel et des locaux adéquats. Si l'ensemble de l'opération de traitement doit être réalisée sur un seul site, le recrutement d'effectifs supplémentaires et d'autres tâches managériales risquent d'être bien plus compliqués. La réalisation du traitement sur un ou plusieurs sites, autres ou en sus du bureau central de traitement du recensement, peut être conditionnée par d'autres arguments logistiques et liés aux coûts autres. Dans tous les cas, il est nécessaire de garder à l'esprit que, pour des tâches relativement complexes telles que le codage et le traitement du recensement, il est primordial de préserver la cohérence au niveau du codage entre les codeurs et les équipes de codage. Cela s'explique notamment par le fait que le codage d'un recensement occasionne inévitablement un grand nombre de questions à résoudre. Ainsi, pour le recensement réalisé en 1981 au Royaume-Uni de

Grande-Bretagne et en Irlande du Nord, plus de 30 000 questions relatives au codage ont été traitées, et il est estimé que beaucoup d'autres ont été traitées de manière informelle. Beaucoup de questions conduiront parfois à amplifier ou modifier des index et instructions de codage, qu'il conviendra ensuite d'appliquer de manière cohérente (la tâche sera bien plus simple si tous les documents sont au format électronique). Il est en général bien plus difficile de préserver des normes de contrôle de la qualité et une production cohérente lorsque le codage est réalisé sur plusieurs sites et non centralisé à un endroit. Il sera primordial de déterminer dans quelle mesure il est possible de communiquer par téléphone, télécopie et/ou courriel, en particulier si les opérations ne sont pas centralisées.

11. Traitement des documents

621. Le codage des branches d'activité et des professions fera traditionnellement partie intégrante du traitement total des informations des questionnaires de recensement. Dans ce cas, les principales préoccupations seront les suivantes : *a)* comment recevoir les formulaires; *b)* comment les archiver; et *c)* comment les allouer au personnel de manière à ce qu'il soit possible de contrôler et de vérifier que les formulaires ont été traités. Les formulaires qui doivent être revérifiés pour une raison quelconque doivent être faciles à trouver. Si chaque formulaire doit être relié à plus d'une personne, notamment parce que différentes personnes sont chargées du codage de différentes variables ou parce que la saisie des données a été confiée à des opérateurs spéciaux, le flux de documents doit être planifié de manière à éviter les engorgements et la perte des formulaires. Tous les mouvements de questionnaires d'un emplacement, tel qu'une station de travail ou un bureau, à un autre ainsi que vers les archives, doivent être soigneusement consignés.

622. La saisie des réponses à l'aide d'une reconnaissance intelligente de caractères afin de générer des enregistrements électroniques est une option qui est susceptible de fortement réduire les coûts et les problèmes de traitement engendrés par le flux de formulaires d'un processus à un autre. Une option techniquement plus simple et moins onéreuse consiste à numériser les questionnaires et à travailler avec les fichiers images des documents. Dans le cadre de l'analyse du coût soit de la reconnaissance intelligente des caractères soit de la numérisation, il doit être précisé que le processus débouche notamment sur la création d'une archive.

12. Utilisation d'un codage automatique ou assisté par ordinateur

623. Jusqu'à il y a peu, les opérations de recensement réservaient le recours à un ordinateur pour les applications « en aval ». Une fois les données collectées, manuellement transposées dans des fichiers de collecte de données et perforées sur des cartes ou une bande papier voire saisies sur des cassettes magnétiques ou des disques, les données au format électronique sont introduites dans un ordinateur (en général un gros ordinateur central) et vérifiées par le biais de toute une série de contrôles par ordinateur. Ce processus implique le traitement des données par un logiciel afin de s'assurer que tout code hors limite ou toute combinaison de codes non autorisée a été détectée et signalée pour une analyse plus poussée. Ces types de contrôle sont valides et importants mais les contrôles par ordinateur ne peuvent déceler un codage invalide dans la plage de codes valides si les erreurs de collecte et de codage des données ne génèrent pas des combinaisons de données non autorisées. Outre les vérifications, le traitement informatisé des données a en général été réservé à la dernière étape de l'ensemble de l'opération : la production de tableaux statistiques.

624. Plus récemment, le traitement des données a bénéficié du développement de systèmes de gestion de bases de données ainsi que d'une large palette d'applications conçues pour des ordinateurs personnels bien plus puissants, individuels ou reliés à travers des réseaux inter-

nes. S'agissant des applications de traitement de données à grande échelle, des versions pour ordinateurs centraux et personnels ont été développées pour les systèmes, ce qui permet au non-spécialiste de concevoir des écrans et des formulaires et de développer un système de traitement des données à toutes les étapes, dont la saisie des données, les vérifications, la gestion des installations de traitement et la présentation de statistiques pour publication. Auparavant, la manipulation des informations de recensement voire des enquêtes sociologiques à grande échelle via de tels systèmes avait un coût prohibitif tant au niveau de la programmation que des exigences matérielles spécifiques au stockage des données en ligne. Les progrès techniques ont fait en sorte que la gestion de bases de données à grande échelle constitue une option réaliste pour de telles applications.

625. Ce n'est par ailleurs que relativement récemment que de véritables progrès ont permis aux ordinateurs d'assumer les tâches réalisées, de manière intrinsèquement lente et laborieuse, par les codeurs des recensements. La situation évolue toutefois rapidement et des systèmes de codage automatique (CA), voire de codage assistée par ordinateur, des branches d'activité et des professions sont désormais utilisés dans plusieurs pays. Le codage automatique et assisté par ordinateur améliore la cohérence de ladite codage et en réduit la durée et le coût. Les deux types de systèmes lisent les réponses saisies. Ces dernières peuvent être entrées grâce à une reconnaissance intelligente des caractères ou faire l'objet d'une saisie manuelle. Les saisies manuelles exigent des opérateurs maîtrisant le clavier dont certains pays ne disposeront peut-être pas. L'efficacité de la reconnaissance intelligente de caractères varie en fonction des langues, de l'alphabet ou des caractères utilisés. Cette technique exige en outre des réponses clairement rédigées et proposées dans les cases désignées. Des opérations de reconnaissance intelligente des caractères peuvent exiger un papier et une encre de qualité spéciale, ainsi que des procédures de traitement pour les questionnaires avant, pendant et après la collecte des données qui les préservera de l'humidité, du soleil et d'autres influences nocives. Cela peut s'avérer difficile dans de nombreux pays.

626. À ce jour, aucun système fonctionnel capable de totalement automatiser la prise de décision par l'homme aux fins du codage des branches d'activité et des professions n'a encore été développé. Certains systèmes de codage automatique allouent automatiquement des codes dans plus de 70 % des cas; toutefois, les coûts de développement sont souvent élevés et des problèmes ont été rencontrés pour rendre les systèmes suffisamment « intelligents » et simuler de manière fiable les performances des codeurs humains formés. Les taux d'erreur signalés pour les réponses codées par un grand nombre de systèmes sont du même ordre de grandeur que ceux des codeurs humains. Par ailleurs, le fait qu'une intervention humaine dans le codage reste nécessaire dans un grand nombre de cas réduit les avantages procurés par une telle automatisation au niveau de la simplification, l'accélération et la réduction du coût du traitement des données. Tant les systèmes manuels que les systèmes automatisés auront du mal à traiter les réponses vagues et contradictoires. Malgré ces limitations, il reste toutefois possible de jouir des bénéfices procurés par un système de codage automatique, en particulier lorsqu'il est intégré à un système de traitement et de saisie des données dont la lecture optique des questionnaires est la première phase.

627. Dans le cas du codage assisté par ordinateur, l'ordinateur aide le codeur à trouver et affecter le code adéquat. Le codeur saisit un mot clé ou ses premiers caractères. Les éléments de l'index spécifiques à ce mot clé apparaissent à l'écran avec les instructions de codage appropriées. La procédure ne nécessite que quelques touches puisque le codeur a généralement le loisir de faire défiler les options proposées à l'écran. Les systèmes assistés par ordinateur conservent les avantages d'une codage manuelle mais, dans le même temps, renforcent la qualité, la cohérence et la rapidité du codage.

628. Les pays ayant adopté le codage automatique pour classer entre autres des professions et des branches d'activité adoptent en général un codage en trois phases. La première d'entre elles consiste à tenter de coder toutes les réponses à l'aide du système de codage automatique. Dans le cadre de la seconde phase, les réponses n'ayant reçu aucun code sont automatiquement codées à l'aide du codage assisté par ordinateur. Les cas ne pouvant être codifiés avec des procédures de codage types, en général limités, sont ensuite traités par un personnel spécialement formé utilisant des procédures de résolution de questions.

629. Le processus décrit ci-dessus offre plusieurs possibilités d'instaurer des mesures de contrôle de la qualité. Tout d'abord, il est utile qu'un système de codage automatique traite tout ou partie des données des réponses collectées avant d'affecter des codes au fichier de données. Les données codées à travers les cycles de tests peuvent être triées selon l'ordre des codes avec les réponses collectées, et les entrées de l'index mises en correspondance, de manière à ce que les experts puissent identifier toute erreur systématique voire tout nouveau type de réponse. Les index de codage peuvent ensuite être adaptés si nécessaire selon les tolérances des systèmes de reconnaissance intelligente des caractères. La procédure peut être répétée à plusieurs reprises avant de soumettre une dernière fois les données au codeur automatique. Elle est par ailleurs susceptible d'améliorer tant la précision que le nombre de réponses codées automatiquement.

630. Qui plus est, un échantillon de réponses codé à l'aide du système de codage automatique peut être sélectionné en vue d'un codage par le biais d'un codage assisté par ordinateur et tout écart analysé et corrigé. De la même manière, un échantillon de réponses devant faire l'objet d'un codage assisté par ordinateur peut être codé par deux codeurs et tout écart signalé à des experts du codage. Cela permettra de superviser les erreurs. Les membres du personnel chargé du codage commettant un nombre important d'erreurs peuvent suivre une formation complémentaire ou être affectés à des tâches plus appropriées pour eux. Les procédures permettent également d'identifier les types de réponses posant problème et d'établir les taux d'erreur ainsi que les taux de cohérence entre les codeurs.

631. Si les systèmes informatiques peuvent apporter des améliorations considérables au niveau de la qualité des données, permettant de contrôler l'environnement dans lequel les données sont collectées et de réduire le temps écoulé entre la collecte de données et leur diffusion, il est nécessaire d'expliquer les coûts véritables de la mise en œuvre du système. Ces coûts doivent :

a) Inclure une estimation réaliste du taux d'amortissement du matériel, bien qu'il puisse être fréquemment actualisé aux fins d'enquêtes statistiques une fois le traitement du recensement terminé;

b) Tenir compte de la dépendance aux compétences en programmation spécialisée et en analyse de systèmes requises pour la mise en œuvre du logiciel nécessaire.

632. S'il est projeté d'installer un système de codage automatique ou de codage assisté par ordinateur, des tests du matériel et des logiciels ainsi que de l'interface machine/opérateur doivent être effectués bien à l'avance. Si d'autres enquêtes (éventuellement une enquête sur la main-d'œuvre) collectent des variables sur les professions et les branches d'activité de la même manière, il serait utile d'instaurer et de tester un codage automatique, voire un système de codage assisté par ordinateur, aux fins de ces enquêtes. Tant que la faisabilité et la robustesse opérationnelle du système informatisé n'ont pas été établies, il est prudent de prévoir en parallèle l'utilisation d'un système manuel et/ou administratif en guise d'alternative.

633. Afin de limiter les risques inhérents au développement, et probablement les coûts, il convient de chercher à obtenir l'autorisation d'utiliser un système ayant déjà été testé. Le choix d'un système doit avant tout être dicté par deux critères : la facilité d'utilisation

et l'adaptation au contexte national (la langue pratiquée par les opérateurs, l'index de classification et de codage). L'avantage opérationnel procuré par un codage automatique ou un système de codage assisté par ordinateur dépendra probablement davantage du type et du coût engendré par l'enregistrement des données ainsi que de l'applicabilité de l'index de codage que d'une quelconque caractéristique des algorithmes de recherche et de prise de décision du système. Toutefois, des délais de réponse rapides et une interface conviviale entre l'ordinateur et l'opérateur comptent également parmi les critères essentiels guidant le choix d'un système de codage assisté par ordinateur.

13. Le problème des langues différentes

634. Les commentaires précédents font très peu mention des problèmes rencontrés dans les pays où la population pratique plus d'une langue au quotidien, bien que la question de la multiplicité des langues dans les questionnaires ait été traitée au chapitre II (voir par. 76). En tablant sur le fait que les agents recenseurs maîtriseront la langue du répondant et pourront donc rédiger correctement les réponses aux questions sur les branches d'activité et les professions dans cette langue, la meilleure solution consistera à s'assurer que les index de codage puissent laisser transparaître ces réponses, de la manière suivante :

a) Des index de codage séparés pour chaque langue majeure seront la meilleure solution lorsque cela s'avère faisable sur le plan opérationnel;

b) Il peut également être possible de créer des index de codage multilingues afin que le codeur, qu'il s'agisse de l'agent recenseur ou d'un codeur spécialisé, puisse rechercher une entrée dans l'index correspondant à ce qui a été écrit en guise de réponse du répondant. Un index de codage multilingue sera plus vaste que ceux basés sur une seule langue mais sa taille ne sera pas forcément sensiblement plus grande. Dans bon nombre de pays, la terminologie utilisée pour les activités et fonctions des secteurs modernes sera identique dans un grand nombre de langues et ce sera essentiellement la terminologie employée pour les activités et emplois traditionnels qui différera. Lesdits activités et emplois varient normalement moins que ceux des secteurs modernes; dès lors, il y aura éventuellement encore moins de termes dans chaque langue pour les décrire.

635. Si l'index de codage peut être élaboré en une seule langue, il faudra que quelqu'un, en général l'agent recenseur, traduise la réponse dans la langue de l'indice. Le problème dans ce cas, c'est que pour une traduction correcte des termes professionnels, non seulement il faudra une bonne maîtrise générale des deux langues en question mais également du domaine de travail spécifique de manière à cerner précisément la manière avec laquelle des termes spécifiques sont employés pour des activités, produits, services et emplois dans le contexte local. En général, très peu de personnes seront capables de satisfaire à cette exigence en ce qui concerne toute la palette de situations professionnelles couverte par un recensement de la population ou une enquête sur la main-d'œuvre.

Chapitre XI

Développement et utilisation d'un index de codage

636. Le présent chapitre s'inspire essentiellement de l'expérience de pays industrialisés anglophones étant donné que le peu de documentation disponible sur le développement et l'utilisation d'index et de procédures de codage provient essentiellement de ces pays. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure l'expérience documentée vaut pour d'autres langues et cultures. Bien qu'il faille garder cette mise en garde à l'esprit à la lecture du texte proposé ci-dessous, l'expérience de ces pays anglophones est susceptible de constituer un excellent point de départ pour travailler et procéder à des expériences dans d'autres langues.

A. Qu'est-ce qu'un index de codage ?

637. Le codage des branches d'activité ou des professions passe par la mise en correspondance des réponses aux questions d'un recensement ou d'une enquête avec les entrées de l'indice de manière à trouver les codes de classification adéquats. L'index de codage est la clé de la mise en correspondance. L'index peut se présenter sous la forme d'une publication imprimée durable, d'une reliure à feuilles mobiles, d'un imprimé d'ordinateur ou d'un fichier électronique d'un système informatique. La mise en correspondance peut être effectuée par une personne (le codeur), par un ordinateur ou résulter d'une interaction entre le codeur et l'ordinateur.

638. Le codage détaillé des branches d'activité et des professions a en général été réalisé à l'aide de procédures administratives (manuelles). Les informations pertinentes sont enregistrées textuellement sur le terrain par le répondant ou par les agents recenseurs et les données brutes résultantes sont apportées dans un ou plusieurs bureaux centralisés. Un personnel administratif analyse alors chaque cas, décide dans quelle catégorie de profession ou de branche d'activité l'affecter et enregistre un code adéquat sur un document ou directement sur un support électronique, en vue d'un traitement ultérieur. Il doit être noté que le codage automatique et les systèmes de codage assistée par ordinateur se répandent rapidement. Les adeptes du codage manuel doivent envisager d'adopter de tels systèmes sur le long terme et se préparer en anticipant leur mise en œuvre longtemps à l'avance.

639. L'index de codage est l'outil principal pour établir une corrélation entre les termes utilisés dans diverses parties de la réponse et le code numérique représentant l'affectation de cette réponse dans la catégorie correspondante de la classification. L'index de codage oriente le codeur en répertoriant les informations, par exemple des mots clés fournis dans les réponses, et indique comment différentes réponses sont affectées aux catégories détaillées ou plus générales de la classification, en fonction de la nature des informations contenues dans la réponse et des instructions fournies pour le processus de codage. L'index de codage du recensement doit dès lors refléter les types de réponses que le répondant écrit sur le formulaire de recensement ou que l'agent recenseur ajoute sur la base des in-

formations communiquées par le répondant. Il doit contenir les mots et expressions que les répondants utiliseront lorsqu'ils seront invités à fournir des renseignements sur leur lieu de travail et leur emploi dans le cadre du dénombrement du recensement.

640. Il est primordial d'être conscient du fait qu'un index de codage diffère de l'index des catégories spécifié dans la classification, lequel consiste habituellement en une liste de titres donnés aux catégories définies séparément dans la classification. Les titres choisis pour les catégories de la classification sont conçus pour décrire autant que possible le contenu de la catégorie, compte tenu du fait que seuls quelques mots peuvent être utilisés. Rares seront les titres qui correspondront aux termes utilisés par les répondants lorsqu'ils décriront les activités pratiquées sur leur lieu de travail ou les tâches et responsabilités de leur emploi. L'index de codage diffère également d'une liste de titres ou termes susceptibles d'avoir été choisis pour décrire le contenu des catégories. Ce type de liste peut également contenir des entrées susceptibles de n'être jamais utilisées comme titre par une personne quelconque décrivant son travail et son lieu de travail. Lorsqu'une telle liste existe, elle peut toutefois servir de point de départ utile pour élaborer un index de codage.

641. Étant donné qu'il doit exister avant le début des opérations de recensement, l'index de codage doit être construit en prévision des réponses au recensement. Il conviendra donc de se baser sur les réponses à des questions similaires posées lors du dernier recensement, lors d'enquêtes auprès des ménages réalisées par la suite et d'essais préalables au recensement. Les termes et expressions liés aux types d'activité économique auxquelles les répondants prennent part et les emplois qu'ils exercent peuvent également se retrouver dans des publicités de produits et de services (pour l'index des branches d'activité) ainsi que dans des offres d'emploi (pour l'index des professions) ainsi que dans des registres d'emplois vacants et de demandeurs d'emploi au sein de bureaux d'emploi.

642. Afin de veiller à ce qu'ils soient corrects, la collecte et le codage des éléments à inclure dans les index de codage doivent être effectués par des experts spécialisés dans les classifications respectives. La tâche sera laborieuse mais l'investissement dans la collecte et le codage au maximum de cinq, dix, vingt voire même trente mille entrées de l'index préalablement au recensement récompensera les efforts au niveau de la rapidité et de la fiabilité avec lesquelles des centaines de milliers ou des millions de formulaires de recensement peuvent être codés pendant les opérations de recensement, en fonction de la taille de la main-d'œuvre, de la complexité de l'économie et de la stratégie de codage choisie¹.

643. À l'entame des opérations de recensement, l'index de codage doit être considéré comme incomplet. Des dispositions doivent être prises pour l'actualiser tout au long de l'opération de codage du recensement, mais il sera néanmoins nécessaire de le faire plus fréquemment et avec davantage de nouveaux éléments tôt dans le processus plutôt que par la suite. Le processus d'actualisation doit être une extension du processus de résolution des questions en ce sens que tous les codeurs doivent être mis au courant aussi rapidement que possible de la nature et de l'issue des questions résolues au cas où ils se retrouveraient dans la même situation. La meilleure approche consiste à publier une nouvelle version de l'index de codage. Mieux vaut publier une version totalement nouvelle dudit index que de publier des ajouts à un index existant; en effet, les nouvelles entrées devront être intégrées à différents endroits dudit index. Qui plus est, si les codeurs doivent transférer les informations dans l'index de codage principal à partir d'une note sur les ajouts, ils risquent de commettre des erreurs. Des versions à la fois nouvelles et complètes des index de codage fréquemment publiés au cours des premières semaines de l'opération de codage réduiront également le risque que des codeurs individuels affectent des codes en se basant sur leurs propres notes concernant le codage de réponses particulières. De telles notes peuvent facilement induire des différences systématiques entre les codeurs en ce qui concerne le codage de réponses qui ne figuraient pas dans la version initiale de l'index de codage.

1 Il est correct de considérer l'index de codage comme la manifestation ou l'incarnation ultime de la classification. Il doit néanmoins rester un outil de travail et ne pas être considéré comme faisant officiellement partie intégrante de la classification, pour les deux raisons suivantes : a) l'index de codage devra être mis à jour pendant le recensement et lorsqu'il sera utilisé par la suite dans le cadre d'autres opérations de codage. S'il fait partie intégrante de la classification, il sera difficile de faire preuve de flexibilité; b) afin de refléter les réponses fournies, l'index devra éventuellement comporter des termes, tels que des marques, communément utilisés pour décrire des lieux de travail ou les types d'emploi, mais qui seront éventuellement des marques déposées, voire qu'il sera difficile d'intégrer dans une publication officielle pour d'autres raisons. De tels problèmes ne se poseront pas en général si l'index de codage est uniquement utilisé comme un document de travail interne et est exclusivement mis à la disposition d'autres organisations pour être utilisé en tant que tel.

644. Au cours du recensement, la forme physique des index de codage doit laisser transparaître à tout moment le caractère temporaire de la version actuellement utilisée. Chaque publication doit renseigner la date précise; par ailleurs, s'agissant du choix de la forme des versions papier, celui-ci doit essentiellement être basé sur la rapidité de reproduction. Que ce soit pour les versions papier ou électroniques, il doit être exigé que leur publication s'accompagne de la destruction des versions précédentes². En cas d'utilisation de la version papier, un classeur conviendra parfaitement si un espace est initialement prévu sur chaque page afin d'ajouter plusieurs entrées. Cela permet de réimprimer et de remplacer une page sans devoir apporter des modifications à d'autres pages. En cas d'utilisation d'un index électronique, il est préférable de conserver l'index sur un serveur. Les modifications apportées à un index sur un serveur transparaissent immédiatement sur toutes les stations de travail. Si, par souci d'efficacité, il s'avère nécessaire de conserver des copies des index sur des stations de travail, des dispositions doivent être prises pour veiller à effectuer des mises à jour de toutes les stations pour le serveur.

645. Ce n'est que lorsqu'il sera clairement établi que l'index de codage ne fera l'objet d'aucun autre ajout significatif pendant le restant de l'opération de codage du recensement, que cet index pourra être publié sous une forme plus appropriée permettant une diffusion à d'autres utilisateurs, tels que des ministères, des agences d'enquêtes et des utilisateurs universitaires. Une publication de qualité pourra alors être envisagée, mais, étant un outil de travail, dans un format plus en phase avec son statut et avec des mises à jour régulières, bien que moins fréquentes : un classeur à anneaux ou un imprimé d'ordinateur peuvent faire l'affaire.

646. À ce stade, la présentation de l'opération et des outils de codage a porté sur le codage de branches d'activité et de professions étant donné que les problèmes sont identiques pour les deux variables et que, lorsque le recensement comporte les deux variables, ces questions et les préparatifs doivent faire l'objet d'un traitement commun. Toutefois, étant donné que les informations visées par les deux variables sont différentes, les réponses obtenues le seront tout autant et, par extension, le contenu ainsi que l'élaboration des deux indices de codage seront différents. Elles seront donc présentées séparément dans le restant du chapitre XI. Les sections B et C s'attardent sur l'index de codage des professions et son utilisation, alors que les sections D et E portent sur l'index de codage des branches d'activité.

B. Mise au point et mise à jour de l'index de codage des professions

1. Sources d'informations servant à l'élaboration de l'index

647. Le processus de mise à jour d'un index de codage des activités doit faire partie du processus général de conservation de la classification normalisée nationale des activités. Au gré de l'introduction de nouvelles méthodes d'organisation du travail entre ou au sein des entreprises, voire de nouvelles technologies, de nouveaux emplois verront le jour avec de nouvelles combinaisons de tâches ou de nouveaux types de tâches. Les nouveaux emplois peuvent se voir affubler de nouveaux intitulés par leurs titulaires ou leurs employeurs. Il peut également éventuellement y être fait référence avec les intitulés en vigueur. Dans le même temps, les emplois existants peuvent recevoir un nouvel intitulé sans que leurs tâches et responsabilités ne soient modifiées de manière significative, notamment en raison d'une réorganisation de l'entreprise, voire d'une modification de leur position dans une hiérarchie salariale. Dès lors, il est nécessaire de conserver une trace des intitulés des emplois et des descriptions associées, en supervisant la relation entre ces informations, les entrées de l'index ainsi que les codes professionnels associés. Si les tâches précédentes n'ont pas été effectuées par l'organisme dont relève la classification normalisée

² Cependant, la direction et l'équipe responsable de la classification sont tenues de conserver des copies de chaque version de l'index afin de faciliter l'analyse de la qualité des données et de faciliter un rétablissement de la situation si une erreur dans l'index génère des erreurs systématiques dans les données codées.

nationale des professions ou par une autre partie ou entité, l'index de codage des professions devra alors soit être actualisé soit être créé à partir de zéro pour le recensement.

648. Il n'est pas possible de procéder à une supervision complète du contenu pour préparer le recensement car cela serait trop onéreux et fastidieux. Les alternatives suivantes seraient les plus réalistes : *a)* des analyses postcodage d'enquêtes récentes; *b)* des analyses des emplois vacants; *c)* des consultations avec des services de placement; et *d)* une supervision des emplois disponibles dans les branches d'activité réputées en pleine restructuration ou en mutation technologique.

649. La première procédure recourt à des outils et des équipes de codage utilisés dans le cadre d'enquêtes récentes. Les codeurs constituent une bonne source d'information quant à la pertinence de l'index dont ils se sont servis. Il convient d'enregistrer et d'analyser leurs suggestions concernant l'amélioration de l'index ou une révision ou un ajout de certaines entrées. Idéalement, les préparatifs préalables à l'utilisation de procédures d'analyse postcodage visant à élaborer un index doivent avoir été intégrés dans le plan de l'opération de traitement des données d'enquêtes respectives. En effet, il est essentiel de soigneusement collecter et conserver les informations susceptibles de faciliter l'actualisation de la classification et de l'index. De telles informations correspondent en général à des enregistrements des problèmes rencontrés, des questions posées ainsi que des décisions et des amendements apportés aux instructions de travail adoptées en cours de codage. Un échantillon des réponses codifiées collectées au format électronique peut s'avérer très utile pour développer une classification, un index ou un codage automatique voire pour des systèmes de codage assistée par ordinateur et la formation des codeurs. De telles procédures doivent faire partie intégrante de la routine normale propre à toute enquête continue ou périodique, telle que des enquêtes sur la main-d'œuvre, et à l'enregistrement des professions, réalisé dans les bureaux locaux des services d'emploi.

650. Les descriptions d'emplois vacants dans des annonces parues dans les journaux, sur des panneaux d'affichage et sur Internet, ou consultées à travers une inscription auprès des bureaux locaux de service de placement, peuvent constituer une source utile pour se procurer ou mettre à jour les informations sur les intitulés des emplois et des descriptions détaillées de ceux-ci et donc, par extension, un index de codage. Les descriptions peuvent en particulier s'avérer utiles lorsqu'elles ont été codées sur la base de la classification professionnelle conformément au processus d'enregistrement des postes vacants d'un service d'emploi. À partir de telles annonces d'emplois vacants, il doit être possible de cerner en quoi le changement organisationnel et technique influence l'attribution des tâches dans le cadre des emplois, et de formuler des propositions de nouvelles entrées pour l'index (et la classification). Cette approche a pour avantage de ne pas exiger une recherche initiale de contacts onéreuse et les requêtes de suivi relatives à une vacance digne d'intérêt peuvent utiliser le nom, l'adresse et la personne de contact de l'employeur renseigné dans l'avis de poste. Le principal désavantage est que ces vacances d'emploi publiées dans les journaux ou sur des tableaux d'affichage électroniques, voire qui ont été soumises et enregistrées dans une agence d'emploi, couvrent normalement les vacances d'emploi uniquement relatives à une gamme limitée d'emplois et de branches d'activité.

651. En l'absence d'un quelconque index national de titres professionnels, l'index conçu pour la Classification internationale type des professions (CISP) peut être un point de départ utile pour élaborer un index national. Il convient de souligner néanmoins que, même pour les pays anglophones qui recourent à une classification nationale basée sur la CISP, l'index anglais de la CISP devrait être modifié de manière à l'adapter aux circonstances nationales; en effet, les termes utilisés dans l'index doivent refléter l'usage national et les différences entre les pays sont considérables. Une traduction directe dans d'autres langues des versions anglaise, française voire espagnole des index de la CISP ne fournirait

pas de bons résultats. Ces index sont des sources d'information utiles sur le contenu des catégories de la CISP et sur le positionnement correct de certains intitulés de profession utilisés dans le monde.

652. Les agences d'emploi de certains pays ont instauré des procédures types pour la collecte de supports relatifs à des vacances d'emploi. Ainsi, lorsque des employeurs contactent une agence d'emploi, l'agence peut éventuellement créer une fiche d'information électronique contenant l'intitulé d'emploi ainsi qu'une brève description des principales tâches et fonctions associées à cet intitulé d'emploi. Ces fiches peuvent être utilisées dans un logiciel de traitement de texte ou faire partie d'une base de données d'informations sur les vacances. Dans certains cas, le service d'emploi national peut établir un lien, ou coder, entre ces fiches et la Classification nationale type des professions.

2. Organisation et structure de l'index

653. Dans le cadre de l'organisation des supports pour l'index de codage des professions, le premier point à considérer est la structure de l'index lui-même. Il s'agit à la base de choisir entre deux approches différentes, pouvant être qualifiées d'« exhaustives » et de « structurées ».

654. Si l'approche exhaustive est adoptée, tout type de réponse distinct relevé dans le codage doit, en théorie, disposer d'une entrée dans l'index, bien que des fautes d'orthographe et des inversions de termes sans conséquences pour le sens de la réponse puissent être éventuellement autorisées. Cette approche a pour avantage de permettre aux codeurs confrontés à un intitulé d'emploi et/ou des descriptions de tâches obscurs de trouver ce titre et/ou les tâches répertoriées dans l'index. L'inconvénient majeur est que la taille de l'index exhaustif peut devenir considérable et ralentir le processus de recherche de la rubrique appropriée dans l'index et le codage par voie de conséquence, qu'il soit manuel ou assisté par ordinateur.

655. Par ailleurs, les vastes index exhaustifs peuvent faire croire que le codage est une tâche facile, consistant simplement à faire concorder une réponse et une rubrique de l'index. Cependant, quelle que soit la grosseur de l'index (certains index professionnels comportent plus de 30 000 entrées), une proportion considérable de réponses ne correspondra pas tout à fait aux rubriques des index. Dans ces cas, des règles devront être précisées au codeur et/ou il devra s'en remettre à son bon sens pour indexer au mieux la réponse. Par conséquent, plusieurs agences statistiques ont choisi d'élaborer un index structuré.

656. Un index structuré, quant à lui, ne vise pas à refléter chaque réponse possible, et les rubriques sont assorties d'instructions, à l'intention du codeur, sur la manière de décomposer la réponse pour trouver les mots (clés) fonctionnels et les noms qualificatifs ou encore des adjectifs. Les rubriques principales de l'index sont des mots clés. Si un mot fonctionnel n'est pas suffisant pour identifier un groupe donné, il faut toujours ajouter un qualificatif approprié (ou expression) pour permettre de faire le choix entre les diverses solutions de rechange possible ayant le même mot fonctionnel. Si cette démarche ne suffit pas pour dissiper les ambiguïtés, un qualificatif secondaire ou d'un ordre plus élevé devrait être utilisé. Les exemples suivant peuvent illustrer la méthode de transformation d'une réponse sur les professions en une rubrique d'un index de codage structuré selon le format suivant :

Réponse : → mot fonctionnel/qualificatif primaire/qualificatif secondaire

Comptable industriel : → comptable/coût

Opérateur de la machine à percer : → opérateur/machine/
perçage

Fabricant d'instruments d'aéronef : → fabricant/instrument/aéronef

Femme de chambre : → femme/chambre

Biologiste marin : → biologiste/marin

Opérateur de tour à cabestan : → opérateur/tour à cabestan

657. Basés sur l'index de codage utilisé pour le codage des professions effectué aux fins du recensement de la population de 1986 en Australie, les exemples suivants portent sur l'utilisation des mots qualificatifs ainsi que la manière avec laquelle les instructions relatives à l'utilisation de l'index peuvent être intégrées dans les rubriques de l'index. Les codes proposés sont tirés de l'*Australian Standard Classification of Occupation (ASCO)—Expert Coding System: Occupation Level* (Bureau australien de statistique, 1992) :

5999	Chercheur/marché/entretien
2909	Chercheur/marché/statisticien
2907	Chercheur/marché (excepté ci-dessus)
2701	Chercheur/comptabilité
2107	Chercheur/agricole
2907	Chercheur/anthropologie
2999	Chercheur/assistant parlementaire
2107	Chercheur/sciences biologiques (non médicales)
2101	Chercheur/chimie (non médicale)
2109	Chercheur/médical
3103	Chercheur/toxicologie
2000	Chercheur (pas de complément d'information sur le type de recherche)
8919	Restaurateur/assistance en cuisine
4705	Restaurateur/cuisson
1503	Restaurateur/supervision du personnel et de l'administration
6505	Restaurateur/service à table
1503	Restaurateur (pas de complément d'information sur des tâches spécifiques)
3999	Retoucheur/photographique
4503	Retoucheur/impression
1311	Secrétaire/assistant/haut fonctionnaire/département informatique
1307	Secrétaire/assistant/haut fonctionnaire/département de la distribution
1313	Secrétaire/assistant/haut fonctionnaire (à l'exception des précités)
6503	Secrétaire/club/barman
1599	Secrétaire/club (excepté ci-dessus)
1201	Secrétaire/syndicat
5601	Secrétaire/réceptionniste
5101	Secrétaire (pas de complément d'information sur des tâches spécifiques)
5101	Secrétaire (excepté ci-dessus)

4405	Dessin d'annonces publicitaires ³
4921	Argentier/verre
4923	Orfèvre
2815	Chanteur

658. L'index de codage structuré aura normalement un nombre plus réduit de rubriques qu'un index de liste complète. Cela résulte tant de la limitation, si possible, de l'index aux mots clés, que de l'utilisation des instructions « (excepté ci-dessus) ». Cela permet l'exclusion, dans l'index, de qualificatifs utilisés dans les réponses qui ne permettent pas de choisir le groupe correct.

659. Dans un index de codage des professions structuré, le mot fonctionnel est le mot de la réponse pertinente pouvant à lui seul servir de titre à une profession, en dépit de son imprécision. Les qualificatifs laisseront en général transparaître un certain degré de spécialisation des tâches. Le mot fonctionnel est parfois précis et suffisant en tant que tel pour constituer une entrée d'index, à l'instar d'« orfèvre » dans les exemples précédents. Le mot fonctionnel peut néanmoins s'avérer très ambigu comme « chercheur » et « secrétaire » dans les exemples ci-dessus. Il est à noter que les qualificatifs de certains exemples en rapport avec le terme « secrétaire » ne permettent pas de distinguer des spécialisations mais des professions de nature très différente.

660. L'élaboration d'un index de codage structuré doit intégrer et respecter les règles de codage régissant l'attribution des codes des professions en fonction des réponses aux questions pertinentes, en intégrant, si nécessaire, des informations auxiliaires permises d'autres réponses et renseignées dans l'index comme étant des mots qualificatifs. Il s'agit donc d'organiser l'index alphabétiquement d'abord en fonction des mots clés et ensuite en fonction du premier qualificatif. Les entrées comportant également un deuxième qualificatif doivent être répertoriées avant celles n'en ayant pas et l'instruction « excepté ci-dessus » doit suivre les entrées comportant des qualificatifs. Les mots clés répertoriés dans l'index doivent refléter ceux pouvant être sélectionnés dans les parties admissibles des réponses. Par ailleurs, les mots clés doivent refléter ceux qui peuvent être sélectionnés, dans l'ordre dans lequel ils doivent être sélectionnés.

661. En anglais, il sera normal d'utiliser en guise de mots clés ceux qui peuvent figurer soit (prioritairement) dans le titre de la réponse sur la profession ou (dans un second temps) sur la tâche. La priorité pour les qualificatifs portera sur ceux que l'on trouvera normalement dans le titre ou les éléments de la réponse concernant les tâches. Conformément aux règles régissant l'utilisation des informations aux fins du codage des professions, il s'agira de se concentrer dans un second temps sur les mots figurant dans la réponse liée aux branches d'activité, voire au nom/type d'employeur.

662. L'index de codage structuré procure trois avantages. Premièrement, il incite le codeur à rechercher des rubriques de l'index d'une manière conforme aux règles de codage. Deuxièmement, il permet d'accélérer la tâche de codage en limitant le nombre de rubriques que le codeur doit rechercher dans l'index, en raison du nombre réduit des rubriques. Enfin, en cas de recherche manuelle ou par ordinateur dans l'index, cela réduit le risque de trouver des correspondances avec des termes qui ne permettent pas de décider du codage et par extension les erreurs.

663. Certains mots seront éventuellement fréquemment utilisés dans les intitulés d'emploi, mais peuvent être ignorés pour créer un index de codage. Ainsi des mots tels que « supérieur », « assistant » et « dirigeant », employés en guise de qualificatifs, peuvent ne pas fournir des informations sur les tâches constituant un job spécifique. De tels mots peuvent être exclus de l'index et il peut être demandé aux codeurs de les ignorer.

³ Il doit être noté que bien que le terme « dessinateur d'annonces publicitaires » peut ne pas figurer dans les dictionnaires en tant que tel, il convient de l'inclure dans l'index de codage s'il est proposé en l'état dans les réponses des recensements. Une entrée « Écrivain panneau » devrait elle aussi être reprise dans l'index.

C. Utilisation de l'index de codage des professions

1. Utilisation des réponses relatives aux professions

664. Le codage peut être considéré comme un processus consistant pour le codeur à « convertir » l'information fournie par les réponses enregistrées dans le code le plus approprié de la structure pertinente de la classification des professions. Les principaux outils pour ce faire sont les index de codage et les instructions y relatives, y compris des instructions sur le moment où une réponse devrait être traitée comme une question à résoudre par les superviseurs ou les experts. Les instructions devraient préciser :

- a) La manière de procéder à cette conversion;
- b) Les éléments à rechercher dans la réponse pertinente et l'ordre de recherche;
- c) Le type d'information auxiliaire à tirer d'autres réponses;
- d) Le moment où l'utilisation de l'information auxiliaire est permise et comment l'utiliser.

Dans le meilleur des cas, l'index de codage devrait avoir été conçu pour refléter et soutenir l'utilisation de ces instructions.

665. Le point de départ doit toujours être la réponse fournie pour les questions professionnelles, en particulier celles relatives au type de travail réalisé dans le cadre de l'emploi spécifique de la personne ainsi qu'aux tâches et responsabilités habituelles ou principales menées à bien dans le cadre de l'emploi. La question doit normalement permettre d'obtenir un intitulé d'emploi ainsi que quelques mots sur les tâches principales. En cas d'utilisation d'un index de codage exhaustif, le codeur doit commencer par marquer les mots pertinents aux fins de la recherche dans l'index. Si un index structuré est employé, le codeur doit identifier le mot-clé, lequel fait normalement partie de la réponse en rapport avec l'intitulé de l'emploi et le rechercher dans l'index. Il s'agit ensuite d'utiliser la partie de la réponse concernant les tâches de manière à compléter ou modifier si nécessaire les informations fournies par l'intitulé de l'emploi. En guise d'alternative, ces tâches devront éventuellement être transformées en un titre, par exemple : « cuisson de pain » transformé en « boulanger, pain »; « école nettoyée » en « nettoyeur, école ». Une tâche doit être transformée en titre lorsque aucune réponse n'est utilisable pour un titre ou lorsque l'index ne comporte aucune entrée correspondant au titre donné, à l'instar de « fonctionnaire », « aide » et d'autres titres non informatifs. Si le titre ne cadre pas avec les tâches ou si les réponses relatives aux professions ne suffisent pas pour déterminer une catégorie de professions, le codeur doit choisir entre l'une des trois alternatives suivantes :

- a) Rechercher dans le formulaire des informations auxiliaires d'un certain type pour davantage de clarifications;
- b) Utiliser un code adéquat pour des réponses inadéquates;
- c) Soumettre l'affaire aux superviseurs sous la forme d'une question à résoudre.

Il convient de fournir aux codeurs des instructions et une formation claires sur les situations permettant de choisir l'une de ces alternatives. Les codeurs ne sont pas censés poser des jugements nécessitant une compréhension de la structure de classification.

2. Utilisation d'informations auxiliaires sur les branches d'activité ou le nom et le type d'employeur

666. La plupart des classifications professionnelles modernes, dont la CITP-88 et la CITP-08, respectent le principe selon lequel la « profession », à savoir un schéma spécifique de tâches de travail et de compétences constitutives de l'emploi d'un individu, doit être conservées du point de vue conceptuel séparément de la « branche d'activité »,

en d'autres termes le secteur économique de l'emploi. Dès lors, un « électrotechnicien de l'entretien » pourra travailler dans n'importe laquelle des branches d'activité différentes sans que sa profession ne puisse être déduite valablement sur la base de la connaissance de la catégorie de la branche d'activité de l'organisation employeuse. Sans contrevenir au principe susmentionné, il convient néanmoins de reconnaître que certaines professions ou certains titres de profession seront uniquement ou essentiellement rencontrés dans certains secteurs industriels. Dans ces cas, la connaissance du secteur industriel peut clarifier un titre ou une description de profession qui n'est pas adaptée pour le codage. Ainsi, il peut être conclu qu'un « abatteur » travaillant dans l'industrie houillère est un mineur spécialisé dans le havage.

667. Dans d'autres cas, pour obtenir la meilleure formulation des descriptions des activités professionnelles identifiant une profession, il sera nécessaire d'utiliser la nature du matériau employé (du bois, de la gomme ou du cuir par exemple). Cette information peut être déduite à partir de la connaissance du secteur industriel de l'emploi et peut une fois encore aider à clarifier une description professionnelle vague. Ainsi, le terme « bobinier », utilisé en tant que tel, est ambigu étant donné que le codage dépend de ce qui est enroulé : une certaine forme de fil métallique, de produit textile ou tout autre matériau. Le fait de savoir que l'emploi est effectué dans une usine de fabrication de textile peut suffire pour lever l'ambiguïté avec un degré raisonnable de certitude.

668. Dès lors, étant donné que certains liens entre la profession et la branche d'activité dépendent de la structure industrielle de l'économie, ils peuvent être utilisés pour renforcer la précision du codage des professions. Toutefois, cette approche est assortie de coûts et d'avantages. Tout d'abord, il y a toujours le risque que les déductions entre la branche d'activité et la profession reposent sur des hypothèses incorrectes ou dépassées en ce qui concerne la répartition des professions au sein des branches d'activité. Dans un second temps, pour un codage à grande échelle, les cadences de travail liées au codage et la cohérence entre les codeurs sont des considérations importantes. Le codage est susceptible d'être ralenti si le codeur a pour habitude de consulter des sources d'information supplémentaires afin de déterminer un code, en particulier si les informations supplémentaires en elles-mêmes sont difficiles à interpréter. Dans de tels cas, le risque est grand d'augmenter la variabilité entre les codeurs, étant donné que ces derniers auront tendance à interpréter les informations de manière différente. Il sera possible de minimiser ces deux derniers problèmes si :

a) La branche d'activité est codée avant, ou en même temps que la profession de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire d'interpréter des réponses textuelles pour le code de la profession;

b) Les codeurs sont uniquement autorisés à utiliser les données relatives à la branche d'activité lorsque les réponses à des questions spécifiques sur l'intitulé et les activités inhérentes à un emploi ne s'avèrent pas correctes afin de déterminer le code d'une profession;

c) Les choix qui s'offrent à un codeur chargé des professions en fonction du code de la branche d'activité sont précisés de manière détaillée à travers des instructions comportant des références à l'index.

669. Un exemple simplifié permettra de clarifier les points susmentionnés. Confronté à l'intitulé d'emploi « bobineur », un codeur sera éventuellement invité à considérer dans l'index de codage, sous « bobinier, rouleau », avant toute chose la description des activités spécifiques à l'emploi pour en savoir davantage sur le type de matériau enroulé. Si aucune indication n'est fournie à ce sujet, le codeur consultera ensuite le code de la branche d'activité alloué au préalable. En admettant un code « x » pour « fabrication textile », on conclurait à la catégorie professionnelle « bobineur de fils textiles »; avec un code de

branche d'activité « y » pour « fabrication de machines électriques », on conclurait à la catégorie professionnelle « bobineur ». Si le code de la branche d'activité était autre que x ou y, l'index de codage proposerait de classer la profession dans la catégorie appropriée « décrit de manière inadéquate ».

3. Utilisation d'autres informations auxiliaires pour le codage des professions

670. Afin de déterminer le code approprié de la profession, certains pays autorisent les codeurs à utiliser en guise d'informations accessoires les informations relatives au niveau d'instruction et aux qualifications professionnelles des répondants. Pour une telle approche, il est nécessaire de disposer d'une connaissance détaillée des relations entre la formation et les qualifications d'une part et des professions correspondantes d'autre part. Dans tous les pays, la relation entre les professions varie et n'est étroite que pour un nombre très restreint de professions dans la plupart des pays. Même en cas de relation étroite, le fait qu'une personne dispose d'une qualification spécifique ne signifie pas que son emploi impliquera les tâches correspondantes. Ainsi, une personne titulaire d'un diplôme de médecine travaillant dans un hôpital n'effectuera peut-être pas des tâches correspondant à son diplôme. Cela pourra notamment s'expliquer par une promotion ayant pour conséquence que l'emploi consiste essentiellement en des tâches de gestion, voire par l'incapacité de la personne à trouver un emploi correspondant au type et au niveau de sa formation technique (compte tenu de l'absence de maîtrise des compétences linguistiques requises par exemple).

671. Pour les raisons susmentionnées, l'éducation a pour principale utilité de servir de facteur d'exclusion. Une personne travaillant dans un hôpital sans diplôme de médecine peut raisonnablement ne pas être considérée comme un médecin. Le facteur d'exclusion peut également faire office de correction afin de résoudre des problèmes liés à la distinction entre les niveaux d'une même discipline. L'utilisation des informations sur les qualifications ou le niveau d'instruction en guise d'informations auxiliaires doit dès lors être contrôlée avec soin et probablement restreinte à la résolution des questions par des codeurs experts ou à des corrections informatisées de réponses codifiées.

672. L'utilisation d'informations auxiliaires quelconques dans le cadre du codage des professions risque de biaiser la relation entre les professions et d'autres variables collectées du recensement. Elle peut en outre avoir un impact négatif sur l'efficacité du processus de codage. Les codeurs ne doivent donc pas être autorisés à utiliser des réponses aux questions sur l'âge, les revenus, les heures ouvrées ou d'autres variables socioéconomiques pour déterminer le code d'une profession.

4. Réponses inadéquates relatives aux professions et questions à résoudre

673. Certaines réponses ne peuvent tout simplement pas être assignées à un groupe détaillé d'activités. Cela sera dû normalement à l'une des raisons suivantes :

- a) La réponse peut être vague, c'est-à-dire qu'elle ne contient pas suffisamment d'informations à coder conformément à l'index de codage et aux règles de codage;
- b) La réponse peut être précise, mais utiliser un titre et/ou indiquer des types ou des combinaisons de tâches qui ne correspondent à aucune des rubriques de l'index. Les experts doivent utiliser des supports supplémentaires pour coder des réponses aussi précises et ensuite apporter les changements appropriés à l'index.

674. Les cas de type a risquent malheureusement d'être nombreux, même si les questions sur les professions sont bien formulées et si les agents recenseurs sont bien formés. Afin de garder le nombre de questions à des proportions gérables par les superviseurs et les

experts en codage, l'index de codage et les instructions y relatives devraient être conçus pour guider les codeurs pour les cas les plus courants.

675. La solution la plus simple consistera à spécifier la réponse devant être codée dans une catégorie par défaut, comme dans les exemples « chercheur », « restaurateur » et « secrétaire » dans l'exemple susmentionné en Australie (voir par. 657). La catégorie par défaut peut parfois être une catégorie détaillée spécifique étant donné qu'elle reflète la principale utilisation des termes trouvés dans la réponse : par exemple « 1503 Restaurateur » et « 5101 Secrétaire » en guise de catégories par défaut. Toutefois, la catégorie par défaut devra souvent correspondre à l'une des catégories générales de la classification, compte tenu de l'impossibilité d'identifier une catégorie détaillée particulière comme la catégorie principale au sein de la catégorie générale indiquée. Dans l'exemple en Australie ci-dessus, « 2000 Chercheur » indique qu'une réponse ne précisant que « chercheur » comme information n'a pu être codée de manière valable que dans le groupe principal 2. De la même manière, à moins que la réponse relative à la branche d'activité ne fournisse des informations très claires, une réponse telle que « gestionnaire, à la tête d'une entreprise » devrait normalement être classée dans la catégorie générale « gestionnaires ».

676. Le risque est réel que, avant même d'essayer de trouver un code précis, des codeurs utilisent les groupes « par défaut » comme groupes « passifs » pour les réponses difficiles à coder. Certains pays ont donc essayé d'éviter que les codeurs immédiats ne les utilisent, ne permettant leur utilisation qu'aux superviseurs. Toutefois, cette stratégie risque d'imposer une très lourde charge de questions aux superviseurs. Il conviendrait donc de permettre et de suivre de près l'utilisation des codes « par défaut » par les codeurs immédiats.

677. Les réponses totalement spécifiées qui ne sont pas suffisamment couvertes par l'index de codage devraient toujours être traitées par les experts en codage. Elles devraient être soigneusement enregistrées en vue d'accorder le même traitement aux mêmes cas et parce que ces cas constituent une source importante d'informations pour la mise à jour de l'index de codage et la classification elle-même. Pendant l'opération de codage, on peut traiter ces cas sur la base des règles de priorité indiquées pour la classification ou en les assignant à une ou plusieurs catégories (voire des codes supplémentaires) pour des professions non suffisamment décrites par la classification.

678. Les règles de priorité peuvent être appliquées à certaines réponses qui indiquent des combinaisons de tâches impliquant les catégories définies dans la classification, comme « boulanger, cuisson/vente/gestion magasin »; la plupart des classifications basées sur la CITP-88 ou la CITP-08 stipuleront des règles de priorité selon les tâches effectuées pour l'affectation de tels emplois dans des groupes professionnels. La CITP-88 spécifie qu'il convient d'accorder la priorité aux tâches exigeant le plus haut niveau de compétence, et ensuite que les tâches axées sur la production doivent prévaloir sur les tâches managériales ou administratives. Les « tâches principales », en termes de temps passé, par exemple, ne seront pas considérées comme prioritaires à moins d'être totalement dominantes, parce qu'un employeur est susceptible de se soucier de savoir qu'un travailleur est capable de réaliser la plupart des tâches requises exigeant le plus de compétences, même si elles ne se présentent que rarement (comme en cas d'urgence), et parce que l'on ne dispose normalement pas d'informations sur l'aménagement du temps pour les tâches. Dès lors, dans l'exemple ci-dessus, le code à spécifier dans l'index de codage doit être celui correspondant à « boulanger » conformément aux règles de priorité de la CITP-88. Toutefois, il en ira éventuellement différemment avec la CITP-08.

679. Les réponses précises ne pouvant être résolues à l'aide des règles de priorité doivent recevoir des codes spéciaux « pas suffisamment décrit » ou « non défini » insérés dans des catégories créées aux fins du codage au sein de catégories générales auxquelles les emplois appartiennent de toute évidence. Des mesures doivent en outre être prises pour veiller à

un examen minutieux de ces cas en dehors de l'opération de codage de manière à déterminer, le cas échéant, en quoi ils peuvent contribuer à la mise à jour de l'index de codage et à la classification. Il convient de noter que ces groupes ne sont pas les mêmes que les groupes « non classés ailleurs » de la classification. Il faudrait veiller tout particulièrement à ne pas confondre ces deux types de groupes.

D. Développement et actualisation de l'index de codage des branches d'activité

1. Types d'index de codage des branches d'activité

680. Pour la plupart des opérations de codage d'un recensement, il sera jugé utile de disposer de deux index de codage pour codifier les branches d'activité, comme suit :

a) Une liste d'autant d'établissements que possible qui, au moment du recensement, sont/étaient opérationnels dans la région géographique couverte par l'opération de codage, chaque établissement ayant reçu le code de branche d'activité adéquat par les spécialistes des enquêtes auprès des établissements et de la codage des activités des établissements. Dans la pratique, de telles listes (ou registres d'entreprises) couvriront souvent uniquement des établissements de grande envergure du secteur formel étant donné que ces listes ont été créées à partir de listes conservées dans des bureaux d'impôts, des bureaux des brevets et/ou des chambres d'industrie et du commerce. Elles sont néanmoins susceptibles de couvrir une part significative de la main-d'œuvre. Par ailleurs, leur utilisation pour le codage d'un recensement éliminera une source potentielle d'incohérence dans les statistiques sur l'emploi entre les résultats des recensements et ceux des enquêtes auprès des établissements;

b) Une liste des combinaisons de mots significatifs reflétant les réponses apportées aux questions sur les branches d'activité, à savoir un index du même type que celui créé pour le codage des professions.

681. Le codage des branches d'activité visera donc en général à établir un lien entre le nom ainsi que l'adresse de l'employeur de la personne et ceux figurant dans la liste ou le registre des entreprises. Si une correspondance est impossible à l'aide du registre des établissements, alors l'index du type *b* ci-dessus sera utilisé pour tenter de trouver un lien avec la description de la branche d'activité.

682. Le processus d'actualisation des index de codage des branches d'activité doit être considéré comme faisant partie intégrante du processus général requis pour respecter la classification normalisée nationale des professions. Compte tenu de l'apparition de nouvelles méthodes d'organisation du travail entre ou au sein des entreprises, voire de la mise en œuvre des nouvelles technologies, des produits et services finis dotés d'unité identifiables séparément (des établissements séparés) verront le jour. Ainsi, l'introduction de films sur cassettes vidéo a débouché sur l'ouverture d'unités de production proposant la location des cassettes. De nouvelles branches d'activité seront créées alors que de plus anciennes pourraient disparaître. Quoi qu'il en soit, les responsables de la préparation d'un recensement constateront souvent que, si le travail de gestion des listes du type *a* précité a été effectué par les responsables d'un registre d'établissements ou d'enquêtes auprès des établissements, ledit travail n'a pas été réalisé en ce qui concerne les listes de type *b*, ni par l'organisme dont relève la classification normalisée nationale des professions, ni par personne d'autre. Ils se rendront en outre compte que non seulement l'actualisation mais aussi la création de ce type d'index de codage doivent être réalisées à partir d'une feuille blanche pour le recensement.

2. Listes ou registres des établissements

683. Lorsque les listes d'établissements ou les registres d'entreprises ont déjà été créés aux fins de statistiques économiques ou sont utilisés à des fins administratives, il convient de les adapter pour le traitement des recensements. Étant donné que les informations fournies par les ménages dans le cadre des recensements et enquêtes sont susceptibles d'être moins détaillées et précises que celles proposées dans les collectes d'informations économiques, la liste devra éventuellement être adaptée afin de tenir compte du type d'information généralement fourni en réponse aux questions des formulaires de recensement en relation avec le nom et l'adresse du lieu de travail ou de l'employeur. Si aucune liste de ce type n'existe, il peut être utile de compiler une liste d'établissements de grande envergure connus ainsi que de préencoder et d'assigner un code de branche d'activité à chaque établissement.

684. Pour chaque unité, la liste des établissements doit renseigner un nom et l'emplacement physique, précisé par une adresse postale si possible, voire nommer le (plus petit) district dans lequel se situe l'unité ou qu'elle opère en tant que telle. En cas d'utilisation ou d'utilisation récente de formes alternatives du nom, telles que des abréviations, des initiales ou des anciens noms, celles-ci doivent également figurer dans la liste en tant qu'entrées séparées. En effet, des personnes travaillant pour eux utiliseront éventuellement ces variantes dans leurs réponses. Les entrées de la liste doivent être organisées par ordre alphabétique, sur la base de règles claires quant à l'endroit où trouver des entrées comportant des initiales et des abréviations.

685. De nombreuses entreprises du secteur formel utiliseront des avis et publicités dans des journaux et sur Internet parlant de leurs produits et services, de leur création ou expansion, ou sur des vacances de postes. En outre, elles constituent une base utile pour élaborer ou actualiser les informations sur des établissements et leurs activités. Des annuaires téléphoniques ou commerciaux ainsi que les publications similaires sont les plus utiles. Ils classent souvent les branches d'activité (à l'instar des pages jaunes) et proposent dans certains cas de brèves descriptions pour certaines entrées. Le principal inconvénient est que les petits établissements du secteur informel ne sont normalement pas pris en compte par de tels supports de référence.

686. L'expérience montre que, dans la plupart des pays, seule une minorité de réponses fournies dans le cadre de recensements sera codée correctement à partir d'une liste d'établissements. Par exemple, certains pays industrialisés indiquent que 30 ou 40 % des réponses relatives aux branches d'activité peuvent être codées de cette manière. Le code étant assigné sur la base des caractéristiques connues de l'établissement, les codes attribués seront très précis.

3. Index reflétant les réponses aux questions sur les branches d'activité

687. La majeure partie du codage des branches d'activité est susceptible d'être réalisée à l'aide d'index de type *b*. Il est primordial de souligner que les index de ce type réservés aux recensements de la population et d'autres activités de collecte de données auprès des personnes sont très différents de ceux utilisés dans les enquêtes économiques auprès des établissements. Les mots employés dans les réponses des individus aux questions relatives au type de branche d'activité de leurs employeurs seront probablement très différents de ceux relevés dans le cadre de collectes auprès des établissements. Dans les pays procédant à des collectes régulières d'informations sur les branches d'activité aux fins d'enquêtes auprès des ménages, telles que des enquêtes sur la main-d'œuvre, un index de type *b* sera éventuellement géré à cette fin.

688. Il n'est pas possible de procéder à une supervision à grande échelle des établissements pour préparer le recensement car cela serait trop onéreux et fastidieux. Les alternatives suivantes seraient les plus réalistes : *a)* des analyses postcodage d'enquêtes récentes auprès des ménages; *b)* des analyses des publicités et avis dans les journaux et autres médias; et *c)* des consultations avec les autorités fiscales, les chambres du commerce et similaires. Par ailleurs, il est nécessaire d'obtenir autant d'aide que possible de la part de responsables des enquêtes auprès des établissements.

689. La procédure *a* recourt à des outils et des membres d'équipes de codage utilisés pour des enquêtes récentes. Les codeurs constituent une bonne source d'information quant à la pertinence de l'index et d'autres outils dont ils se sont servis. Il convient d'enregistrer et d'analyser leurs suggestions concernant l'amélioration de l'index ou la révision ou l'ajout de certaines entrées. Idéalement, les préparatifs préalables à l'utilisation de procédures d'analyse postcodage visant à élaborer un index doivent avoir été intégrés dans le plan de l'opération de traitement des données. En effet, il est essentiel de soigneusement collecter et conserver les informations susceptibles de faciliter l'actualisation de la classification et de l'index. De telles informations correspondent en général à des enregistrements des problèmes rencontrés, des questions posées ainsi que des décisions et des amendements apportés aux instructions de travail adoptées en cours de codage. De telles procédures doivent faire partie intégrante de la routine normale propre à toute enquête continue ou périodique, telle que des enquêtes sur la main-d'œuvre. Elles doivent être également mises en œuvre aux fins de l'enregistrement d'établissements et d'activités effectué dans des bureaux fiscaux, des bureaux de brevets ou des chambres de commerce locaux et qui est en outre réalisé par les responsables d'enquêtes auprès des établissements.

690. Au moment d'organiser le matériel à inclure dans l'index de codage des activités (branches d'activité), la première question est celle de la structure de l'index lui-même. Fondamentalement, un choix s'impose entre deux approches différentes. Certaines agences statistiques ont opté pour un index inclusif : chaque type distinct de réponses trouvées au cours du codage devrait, théoriquement, être enregistré dans l'index, bien que des fautes d'orthographe et des inversions de termes sans conséquences pour le sens de la réponse puissent être éventuellement autorisées. L'avantage de cette approche est que les codeurs confrontés à des types d'activité ou de résultat obscurs peuvent trouver ces termes énumérés dans l'index. L'inconvénient majeur est que la taille de l'index peut devenir considérable et ralentir le processus de recherche de rubriques appropriées dans l'index et le codage par voie de conséquence, que le codage soit manuel ou assisté par ordinateur.

691. Par ailleurs, les vastes index exhaustifs peuvent faire croire que le codage est une tâche facile, consistant simplement à faire concorder une réponse et une rubrique de l'index. Cependant, quelle que soit la grosseur de l'index, une proportion considérable de réponses ne correspondra pas tout à fait aux rubriques des index et il faudra s'en remettre à des règles et/ou au bon sens pour indexer au mieux la réponse. Si une correspondance parfaite n'est pas trouvée, la probabilité qu'une catégorie inappropriée soit sélectionnée tendra à augmenter avec le nombre de catégories disponibles. C'est pourquoi le développement d'un index structuré peut constituer une alternative.

692. Un index structuré ne vise pas à refléter chaque réponse possible. Les rubriques sont assorties d'instructions, à l'intention du codeur, sur la manière de décomposer la réponse pour trouver les mots (clés) fonctionnels et les noms qualificatifs ou encore des adjectifs. Les rubriques principales de l'index sont des mots clés. Si un mot clé n'est pas suffisant pour identifier un groupe donné, il faut toujours ajouter un qualificatif approprié (ou expression) pour permettre de faire le choix entre les diverses solutions de rechange possible ayant le même mot fonctionnel. Si cette démarche ne suffit pas pour dissiper les ambiguïtés, des qualificatifs secondaires ou d'un ordre plus élevé devraient être utilisés.

Les exemples suivants peuvent illustrer la méthode de transformation d'une réponse sur les professions en une rubrique d'un index de codage structuré selon le format suivant :

Réponse : → mot clé/qualificatif primaire/qualificatif secondaire :

Ferme ovine : → mouton/ferme

Agence de location de voitures : → voiture/location

Club de jeunes : → club/jeunes

Bureau d'enrôlement : → impôts/bureau d'enrôlement

Service de nettoyage : → nettoyage/services

Fabrication de produits de nettoyage : → nettoyage/produits/
fabrication

693. Les exemples suivants sont tirés de l'index de codage utilisé pour coder les données relatives à l'activité économique selon la Classification du Royaume-Uni type, par industrie, des activités industrielles, 1992 :

15.11/1	Abattoir
74.40	Publicité/agence
74.40	Publicité/agent
74.40	Publicité/campagnes/création
74.40	Publicité/campagnes/réalisation
74.40	Publicité/consultant
74.40	Publicité/promoteur
92.11	Publicité/film/production
31.50	Publicité/éclairage/fabrication
74.40	Publicité/support/conception
22.22	Publicité/support/impression
22.22	Publicité/journal/impression
22.12	Publicité/journal/publication
74.40	Publicité (pas de complément d'information)

694. Dans un index structuré utilisé pour coder les données relatives à l'activité économique, le mot clé est le mot de la réponse pertinente pouvant désigner à lui seul un service, un produit ou une fonction, bien qu'imprécise. Les qualificatifs laisseront en général transparaître une forme/variété spéciale et/ou le type d'activité associé au produit ou service. Cette séquence a été choisie car le nombre de désignations d'activités différentes est bien inférieur à celui des désignations des différents produits, services et fonctions. Le mot clé est parfois précis et suffisant en tant que tel pour constituer une catégorie d'index, à l'instar d'« abattoir » dans l'exemple ci-dessus. Le mot fonctionnel peut néanmoins s'avérer très ambigu, à l'instar des exemples sur la publicité ci-dessus.

695. Si le codage des branches d'activité et des professions doit être réalisé par le même personnel, les règles de codage et la structure de l'index de codage ne doivent pas entrer en conflit avec les règles à respecter pour l'affectation des codes des professions. Les codes des branches d'activité sont attribués en fonction des réponses aux questions sur lesdites branches, en intégrant, si nécessaire, des informations auxiliaires fournies dans d'autres réponses et indiquées dans l'index comme des qualificatifs. Il s'agit donc d'organiser l'index alphabétiquement, d'abord en fonction des mots clés et ensuite en fonction du premier qualificatif, en répertoriant les catégories comportant également un deuxième qualificatif avant celles n'en ayant pas. Les instructions « excepté ci-dessus » ou « pas de complément d'information » doivent se situer après les rubriques comportant des qualifi-

catifs. Les mots clés répertoriés dans l'index doivent refléter ceux pouvant être sélectionnés dans les parties admissibles des réponses. Par ailleurs, les mots clés doivent refléter ceux qui peuvent être sélectionnés, dans l'ordre dans lequel ils doivent être sélectionnés. Les règles d'identification des mots clés ou fonctionnels pour les branches d'activités devront néanmoins éventuellement être très différents de ceux des professions.

696. L'index de codage structuré procure trois avantages. Premièrement, il incite le codeur à rechercher des rubriques de l'index d'une manière conforme aux règles de codage. Deuxièmement, il permet d'accélérer la tâche de codage en limitant le nombre de rubriques que le codeur doit rechercher dans l'index, en raison du nombre réduit des rubriques. Enfin, en cas de recherche manuelle ou par ordinateur dans l'index, cela réduit le risque de trouver des correspondances avec des termes qui ne permettent pas de décider du codage et par extension les erreurs.

E. Utilisation des index de codage des branches d'activité

1. Utilisation des réponses à la rubrique activité

697. Le codage peut être considéré comme un processus consistant pour le codeur à « convertir » l'information fournie par les réponses enregistrées dans le code le plus approprié de la structure pertinente de la classification des branches d'activité. Les principaux outils pour ce faire sont les index de codage et les instructions y relatives — y compris des instructions sur le moment où une réponse devrait être traitée comme une question à résoudre par les superviseurs ou les experts. Les instructions devraient préciser :

- a) La manière de procéder à cette conversion;
- b) Les éléments à rechercher dans la réponse pertinente et l'ordre de recherche;
- c) Le type d'information auxiliaire à tirer d'autres réponses;
- d) Le moment où l'utilisation de l'information auxiliaire est permise et comment l'utiliser.

Dans le meilleur des cas, les index de codage devraient avoir été conçus pour refléter et soutenir l'utilisation de ces instructions.

698. La réponse à la rubrique activité est l'information fournie en réponse à une ou plusieurs questions sur le nom et l'adresse de l'employeur de la personne dans le cadre d'un emploi spécifique ainsi que sur le type principal d'activité industrielle exercé par l'employeur sur ce lieu. Le point de départ doit toujours être la réponse fournie pour la première partie de la/les question(s) à la rubrique activité — la/les question(s) sur le nom et l'emplacement géographique, par exemple, l'adresse postale du lieu de travail. Si une correspondance parfaite est trouvée dans la liste de noms en ce qui concerne le nom et l'emplacement, le code de la branche d'activité attribué dans la liste de noms pour cette unité peut être attribué à la réponse. Si le nom et l'adresse exacts ne sont pas trouvés, le codeur doit utiliser la liste de codage régulière des branches d'activité et sélectionner un mot de la réponse renseignant sur le type de produit, de service ou de fonction que l'unité produit ou preste. Si cette procédure ne suffit pas pour déterminer un code, comme dans l'exemple « publicité » ci-dessus, le codeur doit identifier des mots ou qualificatifs supplémentaires susceptibles de fournir des informations plus précises sur le produit et/ou le type de processus impliqué. Si la réponse à la rubrique activité ne contient pas suffisamment d'informations pour déterminer une catégorie de professions détaillée, le codeur doit choisir entre l'une des trois alternatives suivantes :

- a) Rechercher dans le formulaire des informations auxiliaires d'un certain type pour davantage de clarifications;
- b) Utiliser un code adéquat pour des réponses inadéquates;

- c) Soumettre l'affaire aux superviseurs sous la forme d'une question à résoudre.

Des instructions claires doivent être données aux codeurs quant à l'alternative adéquate à choisir.

2. Utilisation d'informations auxiliaires concernant la profession

699. La plupart des classifications par branche d'activité modernes, dont la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, révision 4, respectent le principe selon lequel la « branche d'activité », à savoir un schéma spécifique d'activités productives contribuant à la production d'un ou de plusieurs produits ou services par une unité économique, doit être séparée sur le plan conceptuel de la « profession », à savoir le type de travail presté par une personne travaillant dans l'établissement. Étant donné que de nombreuses professions différentes peuvent être représentées au sein d'un même établissement, il est impossible de tirer des conclusions valables sur la branche d'activité du lieu de travail à partir de la profession d'une personne, même si ladite profession a tendance à être concentrée dans une branche d'activité spécifique, à l'instar des conducteurs d'autobus. Certaines exceptions sont toutefois à noter : les « professeurs d'université » sont uniquement présents dans la branche « éducation » et les « chauffeurs de taxis » dans la branche « transports ». Pour certains travailleurs « pour leur propre compte », il existera un lien direct avec une branche d'activité spécifique : les plombiers indépendants par exemple doivent logiquement travailler dans la construction. De tels cas peuvent être identifiés et intégrés dans l'index de codage des branches d'activité.

700. Dès lors, étant donné que certains liens entre la profession et la branche d'activité dépendent de la structure industrielle de l'économie, ils peuvent servir à améliorer le codage des branches d'activité. Toutefois, cette approche sera assortie de coûts et d'avantages. Tout d'abord, il y a toujours le risque que les déductions entre la branche d'activité et la profession reposent sur des hypothèses incorrectes ou dépassées en ce qui concerne le caractère unique d'une profession pour une branche d'activité spécifique. Dans un second temps, pour un codage à grande échelle, les cadences de travail liées au codage et à la cohérence entre les codeurs sont des considérations importantes. La codage est susceptible d'être ralenti si le codeur a pour habitude de consulter des sources supplémentaires d'information afin de déterminer un code, en particulier si les informations supplémentaires en elles-mêmes sont difficiles à interpréter. Dans de tels cas, le risque est grand d'augmenter la variabilité entre les codeurs, étant donné que ces derniers auront tendance à interpréter les informations de manière différente. Il sera possible de minimiser ce deux derniers problèmes si :

- a) La profession est codée avant, ou en même temps que la branche d'activité de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire d'interpréter des réponses textuelles pour le code de la branche d'activité;
- b) Les codeurs sont uniquement autorisés à utiliser les données relatives à la profession lorsque les réponses à des questions spécifiques sur le nom et l'adresse du lieu de travail et d'activités ne s'avèrent pas correctes pour déterminer le code d'une branche d'activité;
- c) Les choix qui s'offrent à un codeur chargé des branches d'activité en fonction du code de la profession sont précisés de manière détaillée à travers des instructions comportant des références à l'index.

701. Un exemple simplifié permettra de clarifier les points susmentionnés. Confronté au nom d'établissement d'emploi « Institut d'études en marketing », un codeur sera éventuellement invité à choisir dans l'index de codage, sous « institut/marketing » entre le

code pour « marketing » et celui pour « éducation ». Si la profession renseignée est « responsable », « secrétaire » ou « concierge », rien dans les informations sur la profession ne permettrait de trancher, étant donné que les trois types de profession peuvent exister dans n'importe quelle branche d'activité. Toutefois si la profession est renseignée comme étant « représentant », il est alors probable que l'établissement soit une entreprise commerciale (avec un nom original) et, s'il s'agit de « professeur » ou « chargé d'enseignement », il y a de fortes chances que l'établissement soit un institut de formation.

3. Utilisation d'autres informations auxiliaires pour le codage des branches d'activité

702. S'agissant du codage des branches d'activité, parmi les informations traditionnellement collectées sur les questions de recensement, seule la profession s'avère généralement pertinente en tant qu'information auxiliaire. Il n'y a qu'une exception : les sites ne comportant qu'une seule entreprise, tels que les camps miniers où tous les résidents sont employés dans le même bâtiment. Dans de tels cas, il peut être possible d'utiliser les informations sur l'emplacement du lieu de résidence de la personne afin d'attribuer un code de branche d'activité.

4. Réponses inadéquates relatives aux branches d'activité et questions à résoudre

703. Certaines réponses ne peuvent tout simplement pas être assignées à un groupe détaillé de branches d'activité. Cela sera normalement dû à l'une des raisons suivantes :

- a) La réponse peut être vague, c'est-à-dire qu'elle ne contient pas suffisamment d'informations à coder conformément à l'index de codage et aux règles de codage;
- b) La réponse peut être précise, mais utiliser un titre et/ou indiquer des types ou des combinaisons de produits, services ou fonctions qui ne correspondent à aucune des rubriques de l'index.

704. Les cas de type *a* risquent malheureusement d'être nombreux, même si les questions sur les branches d'activité sont bien formulées et si les agents recenseurs sont bien formés. Afin de garder le nombre de questions à résoudre à des proportions gérables par les superviseurs et les experts en codage, l'index de codage et les instructions y relatives devraient être conçus pour guider les codeurs pour les cas les plus courants. La solution la plus simple consistera à spécifier la réponse devant être codée dans une catégorie par défaut. La catégorie par défaut peut parfois être une catégorie détaillée spécifique étant donné qu'elle reflète la principale utilisation des termes trouvés dans la réponse comme « 74.40 Publicité » en guise de catégorie par défaut dans l'exemple ci-dessus du Royaume-Uni. Toutefois, la catégorie par défaut devra souvent correspondre à l'une des catégories générales de la classification, compte tenu de l'impossibilité d'identifier une catégorie détaillée particulière comme la catégorie principale au sein de la catégorie générale indiquée.

705. Comme indiqué précédemment, le risque est réel qu'avant même d'essayer de trouver un code précis, des codeurs utilisent les groupes « par défaut » comme groupes « passifs » pour les réponses difficiles à coder. Certains pays ont donc essayé d'éviter que les codeurs immédiats ne les utilisent, ne permettant leur utilisation qu'aux superviseurs. Toutefois, cette stratégie risque de créer un problème moral chez les codeurs immédiats et imposer une très lourde charge de questions aux superviseurs.

706. Les réponses totalement spécifiées qui ne sont pas suffisamment couvertes par l'index de codage devraient toujours être traitées par les experts en codage. Elles devraient

être soigneusement enregistrées en vue d'accorder le même traitement aux mêmes cas et parce que ces cas constituent une source importante d'informations pour la mise à jour de l'index de codage et la classification elle-même. Pendant l'opération de codage, on peut traiter ces cas sur la base des règles de priorité indiquées pour la classification ou en les assignant à une ou plusieurs catégories pour des professions non suffisamment décrites par la classification.

707. Les règles de priorité sont difficiles à appliquer à certaines réponses qui indiquent des combinaisons d'activités impliquant les catégories définies dans la classification, comme « réparation de voitures et vente d'essence », étant donné que la plupart des classifications des branches d'activité basées sur la CITI, révisions 3 et 4, stipuleront des règles de priorité basées sur la contribution à la valeur ajoutée de l'entreprise ou le nombre d'employés. Les codeurs impliqués dans le recensement ou leurs superviseurs ne disposeront pas de ces informations. Une solution peut être de renvoyer de tels cas à des spécialistes de la classification, lesquels seront éventuellement capables d'identifier l'établissement et sur cette base de déterminer un code.

708. Les réponses précises ne pouvant être résolues à l'aide des règles de priorité doivent être classées dans des catégories spéciales « activités non suffisamment couvertes » créées aux fins du codage dans des catégories générales auxquelles l'activité appartient de toute évidence. Des mesures doivent en outre être prises pour veiller à un examen minutieux de ces cas en dehors de l'opération de codage de manière à déterminer, le cas échéant, en quoi ils peuvent contribuer à la mise à jour de l'index de codage et à la classification. Il convient de noter que les catégories susmentionnées diffèrent des catégories « non classés ailleurs » de la classification, lesquelles incluent des activités clairement définies dont l'envergure n'est pas suffisante pour leur conférer une identité distincte au sein de la catégorie plus vaste à laquelle elles appartiennent. Il faudrait veiller tout particulièrement à ne pas confondre ces deux types de catégories.

Sixième partie

Utilisation des recensements de la population pour améliorer la main-d'œuvre et les statistiques connexes

Chapitre XII

Types de collecte de données sur la main-d'œuvre et d'autres caractéristiques économiques

A. Organisation de la sixième partie

709. Les précédentes parties du *Manuel* ont analysé les méthodes de collecte d'informations sur la main-d'œuvre et d'autres caractéristiques économiques dans le cadre d'un recensement, que ce soit à travers une couverture d'ensemble ou par le biais d'un sondage. Comme indiqué, il est possible de recourir à d'autres sources d'information du genre pour des statistiques au niveau national, en particulier des enquêtes auprès des ménages, des enquêtes auprès des établissements, des recensements économiques et agricoles ainsi que des sources administratives. La sixième partie analyse de quelle manière les résultats des recensements de la population peuvent servir à développer, évaluer, améliorer et mieux utiliser ces autres sources, en particulier dans le cas d'enquêtes par sondage auprès de la main-d'œuvre, des ménages et des établissements. Une question sous-jacente essentielle se pose : comment déterminer le concept et les procédures du recensement de la population de manière à en optimiser l'utilité à cette fin ?

710. La sixième partie est divisée en sept chapitres. Le chapitre XII décrit les divers types de sources (enquêtes par sondage et sources administratives) fournissant des informations sur les caractéristiques économiques de la population. Le chapitre XIII propose une description plus détaillée de la principale source de données sur les caractéristiques économiques de la population, à savoir l'enquête sur la main-d'œuvre. Les autres chapitres décrivent comment le recensement de la population peut être utilisé pour élaborer, évaluer et parfaire de telles enquêtes. Les chapitres XIV et XV visent à clarifier les diverses façons d'utiliser les sondages avec le recensement de la population aux fins d'enquêtes auprès des ménages et des établissements (dont les fermes). Des précisions sont apportées sur les concepts des bases de sondage et d'échantillons directeurs, deux des principaux usages du recensement de la population, en plus d'une description permettant de comprendre en quoi le recensement de la population est le point de départ de leur élaboration. Les chapitres XVI à XVIII détaillent l'utilisation des résultats d'un recensement de la population pour pondérer et préparer les estimations des enquêtes, l'utilisation combinée des données des recensements et des enquêtes ainsi que la manière d'en assurer la cohérence. Il est par ailleurs question de l'utilisation des informations d'un recensement aux fins de l'évaluation du contenu et de la couverture d'échantillons directeurs postcensitaires et de l'obtention d'estimations aréolaires.

B. Diversité des sources

711. Le nombre de questions utilisées dans un recensement de la population afin d'analyser les divers sujets doit être limité, souvent à une seule question par sujet (statut d'acti-

tivité, profession, branche d'activité, situation dans la profession, temps de travail, revenu, secteur d'emploi et lieu de travail), même si les pratiques varient significativement entre les pays. Par contre, étant de plus petite taille, les enquêtes par sondage auprès des ménages peuvent utiliser plus d'une question par sujet, permettant ainsi une mesure plus précise d'une palette de données plus vaste dans le cadre de divers types d'analyse.

712. En dehors du recensement de la population, les données sur la main-d'œuvre et leurs caractéristiques économiques émanent de toute une série de sources, comme suit :

a) La source principale est l'enquête sur la main-d'œuvre. Ce type d'enquête est réalisé auprès des ménages et vise à fournir des estimations sur la main-d'œuvre et ses caractéristiques. Souvent l'enquête officielle la plus importante, elle est organisée de façon permanente, voire à intervalles réguliers. Elle repose normalement sur des sondages probabilistes et permet une couverture importante de la population générale. D'autres enquêtes auprès des ménages peuvent être basées sur l'enquête sur la main-d'œuvre. Elles seront parfois conçues de manière à pouvoir relier les modules sur des sujets spéciaux à l'enquête sur la main-d'œuvre, et ce de manière ponctuelle ou régulière;

b) Il existe d'autres enquêtes basées sur la population fournissant des informations sur les caractéristiques économiques et l'activité de la population, dont les enquêtes sur les revenus et les dépenses, les enquêtes sur la fécondité, les enquêtes sur les conditions de vie, les enquêtes longitudinales et, de manière plus générale, les enquêtes axées sur des populations, des catégories économiques, voire des zones du pays spécifiques. Pour de telles enquêtes, il est fréquent de collecter des informations sur la main-d'œuvre et d'autres caractéristiques économiques afin de disposer de variables « de base » ou d'un ensemble plus vaste de variables sociales.

c) Des opérations à grande échelle, de type recensement et ponctuelles, peuvent également être mises sur pied, axées sur des variables qu'il est impossible et/ou pas nécessaire de collecter dans un recensement. De telles enquêtes sont traditionnellement étroitement liées au recensement de la population au niveau des objectifs et des opérations, à l'instar des enquêtes démographiques intercensitaires (parfois appelées recensements par sondage). Elles diffèrent des enquêtes par sondage typiques en ce sens que l'infrastructure et l'élan développés au cours du recensement permettent des tailles d'échantillon exceptionnellement grandes dans la période suivant immédiatement le recensement;

d) Les informations relatives aux caractéristiques de la population sont également procurées par des enquêtes dont les unités déclarantes sont les établissements (et non les ménages). Dans certains pays, de telles enquêtes couvriront éventuellement les unités et travailleurs de manière limitée (par exemple uniquement des établissements importants et des travailleurs réguliers disposant d'un contrat écrit), et ne tiendront pas compte en général des travailleurs relevant du secteur informel. Parfois, elles poseront également des défis en matière de sondage, les unités visées étant éventuellement de petite taille et nombreuses, dispersées mais réparties de manière inégale au sein de la population, hétérogènes, etc. Les enquêtes auprès des établissements peuvent collecter des informations sur les caractéristiques économiques de la population en tant que variables principales ou en guise de variables fixes. Les enquêtes sur les branches d'activité ou sur la production comptent parmi ce types d'enquêtes;

e) Les recensements « agricoles » et industriels sont encore d'autres sources et, en dépit de leur nom, sont souvent réalisés par sondage, bien que sur la base d'échantillons de grande taille.

713. La Conférence internationale des statisticiens du travail a stipulé ce qui suit :

Les recensements de population et les enquêtes par sondage auprès des ménages ou des individus représentent en général un moyen approprié pour le rassemblement de données sur la population active qui peuvent être mises en corrélation avec les

données relatives à des sujets connexes. Les enquêtes auprès des établissements et les fichiers administratifs peuvent aussi servir comme sources pour l'obtention de statistiques, éventuellement plus précises, plus fréquentes et plus détaillées, sur des composantes particulières de la population active. Ces différentes sources d'informations devraient être considérées comme complémentaires et peuvent être combinées pour élaborer, si nécessaire, des ensembles intégrés de statistiques¹.

Dans certains pays, de tels ensembles de statistiques sur l'emploi sont préparés en guise de compléments aux comptes nationaux².

C. Enquêtes auprès des ménages

714. Les recensements de la population et les enquêtes auprès des ménages couvrent en principe la même population et recourent au même type d'unités de mesure (les ménages et les individus). Les différences entre les finalités respectives des recensements de la population et des enquêtes auprès des ménages sont essentiellement imputables à la différence d'échelle des opérations concernées (dénombrement complet par rapport à échantillonnage), laquelle occasionne des différences au niveau de la méthodologie, des conditions pratiques de mise en œuvre, du timing et de la complexité des données collectées. Comme précisé ci-dessus, il convient de limiter le nombre de questions utilisées dans un recensement pour analyser une question quelconque, souvent à une question par sujet. Par contre, étant de plus petite taille, une enquête par sondage de la main-d'œuvre auprès des ménages, peut être conçue de manière à obtenir une large palette de données pour différentes analyses. Elle peut être adaptée avec une plus grande flexibilité afin de satisfaire à toute une série de besoins des utilisateurs et méthodes de collecte de données. Bien que leur coût ne soit pas négligeable, les enquêtes auprès des ménages, sont moins onéreuses que des recensements complets. Elles peuvent être plus fréquentes et ainsi renseigner les changements survenus au cours d'une période spécifique. Compte tenu de leur petite taille, les enquêtes par sondage peuvent en outre assurer un meilleur contrôle des erreurs liées aux réponses et d'autres erreurs hors échantillonnage. Par ailleurs, la production des résultats sera plus rapide.

715. La taille limitée des échantillons explique la principale limite des enquêtes auprès des ménages : leur incapacité à fournir suffisamment de détails pour les petites régions ou les sous-groupes de la population. Par ailleurs, bien qu'ils puissent souvent fournir de bonnes estimations des proportions et d'autres ratios, les échantillons de taille modérée tendent à fournir des résultats moins satisfaisants en ce qui concerne l'estimation des agrégats de la population (comme le nombre total de personnes au chômage d'un groupe spécifique) et des changements au sein desdits agrégats, à savoir pour des sujets susceptibles d'intéresser particulièrement l'utilisateur. Afin d'obtenir des estimations fiables d'agrégats de la population, il s'agira en général de compléter ou d'adapter les données résultant de sondages en utilisant des informations émanant d'autres sources, souvent du recensement de la population ou de registres de la population, le cas échéant.

716. De nombreuses publications ont décrit les rôles complémentaires et les utilisations combinées des recensements de la population et des enquêtes par sondage³. La méthode d'échantillonnage peut être mise à profit pour faciliter la planification, les essais, le contrôle, l'évaluation et le dépouillement des données collectées par le biais d'un recensement, ainsi que pour les compléter. En retour, le recensement offre entre autres l'infrastructure, la base de sondage et les statistiques de référence nécessaires pour mener à bien les enquêtes par sondage auprès des ménages, tout en incitant au développement de la capacité statistique. Ces contributions sont particulièrement importantes pour les enquêtes par sondage à grande échelle ayant une grande couverture, à l'instar des enquêtes sur la main-d'œuvre.

1 Bureau international du Travail (1983), résolution 1, par. 3.

2 Certaines questions méthodologiques à considérer et certaines expériences nationales pertinentes sont analysées dans Hoffmann (2000).

3 Voir par exemple Nations Unies (1984), par. 1.7 à 1.11, et Kish et Verma (1986).

717. Les deux ont été combinées. Dans de nombreux pays, le recensement de la population a été doté de deux composantes : *a)* un dénombrement complet de la population et de ses caractéristiques démographiques de base et connexes; complété par *b)* un vaste sondage, lié au recensement, couvrant une palette plus large de sujets. Grâce à un tel concept, le recensement peut être une source de statistiques d'autant plus importante sur la population active et certaines caractéristiques connexes.

718. Il convient par ailleurs de noter que les données des recensements de la population et des enquêtes auprès des ménages sont de plus en plus utilisées de concert avec des techniques statistiques adéquates pour fournir des estimations postcensitaires et du moment liées à des régions locales et de petits domaines.

719. Les enquêtes sur la main-d'œuvre et d'autres enquêtes auprès des ménages permettent une mesure commune des personnes pourvues d'un emploi, au chômage et inactives. Elles peuvent être élaborées de manière à couvrir la quasi-totalité de la population d'un pays, toutes les branches d'activité économique, tous les secteurs de l'économie et toutes les catégories de travailleurs, dont les travailleurs à leur propre compte, ceux contribuant à l'entreprise familiale et les personnes impliquées dans un travail occasionnel ou une activité économique marginale. Ce type d'enquête procure donc un avantage unique pour disposer d'informations sur la main-d'œuvre totale et sa structure. Étant donné qu'il est facile d'adapter les concepts, définitions et les sujets aux besoins spécifiques en données, il est possible de mesurer les différents degrés d'attachement à la main-d'œuvre au sein de divers groupes de la population. Une grande flexibilité est également à noter en ce qui concerne les données qui peuvent être analysées. Les ménages ou individus visés par les enquêtes auprès des ménages étant contactés directement, cela permet d'obtenir un complément d'information sur les caractéristiques socioéconomiques et démographiques des individus et ménages pour un coût supplémentaire relativement faible ainsi que des informations sur les caractéristiques de la main-d'œuvre (voir Nations Unies, 1984, par. 11.10) et d'ainsi disposer de nombreuses possibilités d'analyse des données. À l'aide d'un concept et de règles d'association appropriés, les enquêtes auprès des ménages peuvent également être une solution pour la collecte d'informations sur les établissements hébergeant des ménages ainsi que d'autres établissements de petite taille.

D. Enquêtes auprès des établissements réalisées à partir d'informations sur les caractéristiques économiques et les activités de la population

720. Outre le recensement de population et les enquêtes sur la main-d'œuvre ou auprès des ménages, les principales sources de données sur la main-d'œuvre sont : *a)* les recensements et les enquêtes par sondage auprès des établissements; *b)* différents types de fichiers administratifs. Ces sources divergent au niveau de leur couverture, portée, unités de mesure et méthodes de collecte des données. Chacune a ses avantages et ses limites en termes de coût, de qualité et de type d'information. En général, une approche tend à être plus utile là où une autre l'est moins et inversement. Les diverses sources ont donc tendance à être complémentaires et non à se faire concurrence, voire à s'exclure mutuellement. Leurs résultats peuvent être combinés dans une certaine mesure, en fonction du degré de cohérence entre les concepts, les définitions, la couverture, les périodes de référence, les classifications et similaires.

721. Par rapport aux enquêtes auprès des ménages, les recensements et les enquêtes par sondage utilisant les établissements en guise d'unités déclarantes présentent les caractéristiques suivantes :

a) Ils sont en général davantage axés sur moins de caractéristiques (leur contenu étant de ce fait plus limité).

b) Ils permettent de disposer d'estimations relatives à l'emploi salarié régulier, aux heures ouvrées et aux revenus (en général au niveau général), plus cohérentes dans le temps étant donné que les déclarations des établissements sont généralement basées sur les fiches de salaires et ne dépendent pas des souvenirs comme dans le cas des estimations basées sur les ménages;

c) Ils fournissent des estimations plus fiables de la répartition des branches d'activité, car les établissements sont plus à même de décrire les activités qu'ils exercent;

d) Ils sont plus économiques sur le plan de la collecte car le nombre d'unités d'échantillonnage est plus restreint et des méthodes telles que la poste et autres peuvent être utilisées sans nécessiter d'interview face à face.

Toutefois, les recensements et les enquêtes auprès des établissements : *a)* collectent des données sur les emplois, pas les personnes; *b)* sont souvent plus limités au niveau de la couverture des catégories de branches d'activité, d'établissements et de travailleurs.

722. S'agissant de la couverture, deux types d'établissements sont à distinguer : *a)* les établissements tenus par la loi de s'enregistrer auprès d'un organisme public (par exemple le ministère de l'industrie et du commerce ou la municipalité locale) appartiennent au secteur plus structuré de l'économie et emploie plus qu'un certain nombre de personnes; et *b)* les établissements du secteur relativement non organisé, susceptibles d'être soit des établissements non résidentiels ou purement résidentiels dirigés par des ménages dans le cadre d'un partenariat ou qui en sont propriétaires. Un grand nombre d'enquêtes auprès des établissements portent uniquement sur ceux appartenant au groupe *a* car les documents officiels, à savoir la base de sondage la plus simple à gérer, ne renseignent en général aucune information sur les établissements du groupe *b*. Le recensement des branches d'activité constitue une base de sondage alternative. Toutefois, si cette dernière couvre toutes les catégories d'établissements, elle est rapidement obsolète en raison des taux de naissance et de mortalité élevés enregistrés pour les petits établissements non enregistrés. Les statistiques sur l'emploi qui résultent de telles enquêtes tendent donc à se limiter aux employés salariés réguliers du secteur plus organisé de l'économie. Ces enquêtes ne couvriront souvent que les branches d'activité économique présentant une importance particulière, telles que les activités extractives, la fabrication et la construction. Elles sont normalement basées sur des échantillonnages sur listes et tendent à souffrir plus ou moins de carences sérieuses au niveau de la couverture typique de tels échantillonnages.

723. Qui plus est, les règles d'association entre les différents types d'unité d'enquête peuvent être complexes. Idéalement, une enquête auprès des établissements vise à obtenir des informations sur les établissements, et plus précisément, une entreprise ou la partie de celle-ci exerçant un ou principalement un type d'activité économique sur ou à partir d'un emplacement, voire dans une zone géographique. Toutefois, étant donné que les établissements fournissent des informations figurant dans leurs registres, et que ces derniers satisfont aux besoins administratifs en rapport avec leurs activités comptables et opérationnelles, il se peut que certaines entreprises ne soient pas en mesure de fournir des informations séparément pour les divers établissements qu'elles comportent. Dès lors, les unités d'échantillonnage utilisées pour la sélection, les unités déclarantes procurant les informations et les unités de dénombrement et d'analyse pour lesquelles l'enquête souhaite obtenir des informations seront peut-être différentes et difficiles à associer. Ainsi, dans le cas d'une station-essence vendant également des produits alimentaires, il y a deux établissements distincts. De telles entreprises sont toutefois souvent incapables de communiquer des renseignements sur la production et l'emploi. Tous les travailleurs de cette entreprise (ainsi que leurs ventes et coûts d'exploitation associés) seront classés dans l'activité dominante, à savoir le carburant ou l'alimentation. L'utilisation de registres pour faire part d'informations entraîne un autre problème : d'une part, les fiches de paie peuvent ne

pas tenir compte de personnes ayant un emploi mais étant temporairement absente sans rémunération et donc ne pas les signaler parmi le personnel salarié; d'autre part, si un travailleur a deux emplois dans des établissements différents, il sera éventuellement repris sur deux fiches de paie et comptera donc deux fois parmi la population d'employés. De tels problèmes ne se posent pas avec les enquêtes auprès des ménages.

724. Le point fort des enquêtes auprès des établissements réside dans leur plus grande spécificité, tant en termes de couverture que de contenu. Lorsqu'il s'agit d'obtenir des informations sur des branches d'activité spécifiques, compte tenu de la pertinence de leur base de sondage, les enquêtes auprès des établissements peuvent fournir un plan d'échantillonnage plus efficace (une erreur d'échantillonnage moindre) par rapport aux enquêtes auprès des ménages. Les enquêtes auprès des établissements peuvent fournir des informations plus fiables et détaillées sur certains sujets sensibles par leur nature telles que les revenus par composants, dont les primes, les paiements en espèces ainsi que les cotisations de sécurité sociale, en plus des heures rémunérées, en particulier lorsque les répondants peuvent s'en remettre à des fiches de paie et d'autres dossiers disponibles. D'autres renseignements sont uniquement fournis par les enquêtes auprès des établissements, dont la rotation du personnel et le coût de la main-d'œuvre. Ce type d'enquête peut être une occasion de collecter des informations sur bien d'autres variables économiques telles que le rendement, les coûts, les investissements, ainsi que certains facteurs technologiques et organisationnels, lesquels peuvent ensuite être directement liés aux informations sur l'emploi, les revenus et la productivité et constituer une base d'analyse de l'activité économique bien plus exhaustive.

725. Bien que cela puisse varier, les enquêtes auprès des établissements sont généralement plus économiques que les enquêtes auprès des ménages. Le nombre de répondants sera en général moins important pour les enquêtes auprès des établissements, en particulier si seules des unités plus importantes sont prises en compte. Par ailleurs, les répondants tendent à être regroupés et sont plus faciles à contacter. Il est encore à noter que des méthodes de dénombrement telles que des questionnaires envoyés par la poste ou des entretiens téléphoniques peuvent être utilisés à la place des interviews face à face, plus onéreux. Pour réduire les coûts, un répondant ou quelques-uns d'entre eux peuvent fournir des données récapitulatives sur toutes les personnes employées dans un grand établissement.

726. Dans le cas de petits établissements, la distinction entre les enquêtes auprès des établissements et auprès des ménages est moins évidente. Il n'est en général pas possible de disposer d'échantillonnages sur listes dans le cas de petits établissements, lesquels se caractérisent par une forte fluctuation et souvent l'absence de caractéristiques reconnaissables. Dès lors, la seule approche réaliste consiste à recourir à l'enquête habituelle auprès des ménages, basée sur un échantillonnage des régions en plusieurs phases et générant des listes d'unités spéciales en dernier ressort. Néanmoins, contrairement aux ménages, la répartition géographique des petits établissements tend à être inégale au sein de la population, étant souvent implantés dans des poches caractérisées par une forte concentration selon le type d'activité économique. Des informations précisant le schéma de répartition sur la base de recensements ou d'autres sources sont utiles et souvent nécessaires pour améliorer l'économie et l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre des enquêtes (Murthy et Roy, 1970).

E. Sources administratives

727. Les statistiques basées sur des fichiers administratifs sont des produits dérivés des processus administratifs. Dès lors, lesdits fichiers peuvent constituer une source d'informations statistiques très économique. Elles font en général l'objet d'opérations en continu,

les statistiques pouvant donc en principe être produites quasi à n'importe quelle fréquence, voire pour n'importe quelle période de référence. D'autres fichiers administratifs tels que des fiches de paie et des fichiers d'organisations de la société civile, d'entreprises publiques ainsi que d'autres institutions publiques peuvent également être exploités de manière utile afin de disposer d'informations sur certaines parties de l'emploi dans le secteur public. Lorsque ces sources sont disponibles et mises en tableaux à des intervalles réguliers et fréquents, elles peuvent être utilisées à bon escient dans le cadre d'analyses particulières pour autant que leur couverture et d'autres limites soient considérées avec soin. Les sources administratives peuvent également servir à compiler et mettre à jour les bases de sondage des enquêtes sur l'emploi ainsi que d'autres basées sur des échantillons d'établissements, du moins pour ce qui est des établissements plus importants des secteurs plus organisés de l'économie.

728. Les sources administratives peuvent toutefois également souffrir de diverses lacunes : une couverture et un contenu limités, des concepts et définitions rigides, un caractère incomplet, un manque d'à-propos, des incohérences ainsi qu'un accès limité dû à des contraintes légales et administratives. Dans les pays en développement dotés de marchés du travail non structurés, les sources administratives, telles que les dossiers d'assurance chômage et auprès de bureaux de placement, n'existent souvent pas ou se limitent à certaines catégories de travailleurs définies de manière étroite (voir Nations Unies, 1984, par. 1.13 à 1.14). Des remarques plus exhaustives sur les possibilités d'utilisation de fichiers administratifs sont proposées dans le rapport datant de 1997 de l'East Asia Multidisciplinary Team⁴ du BIT et dans Pember (1998).

⁴ Équipe multidisciplinaire de l'Asie de l'Est de l'OIT, « Labour statistics based on administrative records: guidelines on compilation and presentation » (Bangkok, OIT, 1997).

Chapitre XIII

Structure et dispositions relatives à une enquête sur la main-d'œuvre

A. Finalité de l'enquête sur la main-d'œuvre

729. Afin d'évaluer la relation entre le recensement de la population et les enquêtes par sondage auprès des ménages sur les caractéristiques économiques de la population et déterminer de quelle manière le recensement peut être conçu et utilisé pour faciliter ces dernières, il est utile de décrire les principales caractéristiques de la structure et des dispositions des enquêtes sur la main-d'œuvre. Tel est l'objectif de ce chapitre XIII.

730. L'enquête sur la main-d'œuvre entend fournir une source d'informations exhaustives sur l'activité économique de l'ensemble de la population. Selon la Conférence internationale des statisticiens du travail, le programme de statistiques de la population active devrait couvrir en principe toutes les branches de l'activité économique, tous les secteurs de l'économie, toutes les catégories de situation dans la profession (salariés, personnes travaillant à leur propre compte, etc.) et devrait être élaboré, dans toute la mesure possible, en harmonie avec les autres statistiques économiques et sociales, comme suit :

Le programme [de statistiques de la population active] devrait expressément satisfaire aux besoins à court terme et aux besoins à plus long terme, c'est-à-dire comprendre des statistiques courantes établies à intervalles rapprochés pour répondre aux besoins du moment et des statistiques établies à intervalles plus éloignés aux fins d'analyses structurelles et approfondies et pouvant constituer des données de calage :

- a) Le programme de statistiques courantes devrait comprendre des statistiques sur la population active du moment et ses composantes, de telle sorte qu'il soit possible d'observer convenablement les tendances et les variations saisonnières;
- b) Le programme de statistiques de moindre fréquence, qui pourrait inclure des recensements et des enquêtes, devrait fournir :
 - i) Des données complètes sur la population active;
 - ii) Des statistiques approfondies sur le profil de l'activité de la population active au cours de l'année et sur les relations entre l'emploi, le revenu et d'autres caractéristiques socioéconomiques;
 - iii) Des données sur d'autres sujets particuliers (par exemple les enfants et les jeunes, les femmes, les ménages) pour répondre aux besoins à long terme et aux besoins permanents¹.

B. Caractéristiques communes aux enquêtes sur la population active

731. Les pratiques nationales liées aux enquêtes sur la main-d'œuvre voire, de manière plus générale, aux enquêtes sur la population active, varient fortement, en fonction des

¹ Voir Bureau international du Travail (1983), par. 2. Les exigences minimales relatives à la fréquence, et aux classifications des statistiques sont stipulées dans la recommandation n° 170 relatives aux statistiques du travail, adoptée par la Conférence internationale des statisticiens du travail en 1985 afin de compléter la convention n° 160 relative aux statistiques sur le travail.

exigences spécifiques en matière de données ainsi que des conditions et des enquêtes. Toutefois, plusieurs caractéristiques fréquentes peuvent être identifiées sur la base des informations empiriques ci-dessus, comme suit :

a) Les enquêtes sur la main-d'œuvre tendent à être des enquêtes de relativement grande envergure sur l'ensemble de la population; elles ont souvent une portée nationale et ont un certain statut officiel. Seul le bureau national de statistique ou une autre agence publique majeure impliquée dans le travail statistique peut entreprendre des opérations aussi importantes. Dans de nombreux cas, les principaux utilisateurs des informations sont également des agences publiques de premier plan;

b) De nombreux pays réalisent régulièrement des enquêtes sur la main-d'œuvre afin de mesurer les taux d'emploi et de chômage de groupes importants de la population ainsi que les changements correspondants. La tendance principale, en particulier dans les pays développés, consiste à publier tous les mois ou les trimestres les résultats des enquêtes alors que, dans de nombreux autres pays, ces enquêtes sont mises sur pied tous les trimestres, tous les ans, voire à des intervalles moins fréquents. Plusieurs pays réalisent également des enquêtes visant à fournir des informations plus détaillées sur la structure du marché du travail. Lesdites enquêtes portent sur le long terme, étant donné qu'elles sont indispensables pour disposer d'informations essentielles aux fins de la planification et de la formulation de politiques au niveau national. Il convient toutefois d'insister vivement sur la production d'informations structurelles portant sur le long terme, par rapport à l'attention accordée à la production de statistiques sur les niveaux actuels²;

c) Dans la plupart des pays, les informations inhérentes aux ménages et aux individus impliqués dans les enquêtes sur la main-d'œuvre sont collectées par le biais d'interviews face à face menées par un personnel de terrain rendant visite aux répondants des ménages privés visés par l'enquête. D'autres méthodes de collecte des données, telles que des enquêtes par téléphone ou par courriel, sont tout à fait impossibles dans bon nombre de pays, bien que les enquêtes téléphoniques soient largement utilisées dans certains pays, pour la plupart développés, pour le deuxième entretien ainsi que les entretiens ultérieurs auprès du même ménage.

732. Les caractéristiques courantes des enquêtes sur la main-d'œuvre décrites ci-dessus ont plusieurs conséquences sur la conception et la mise en œuvre des enquêtes. Premièrement, en raison de leur statut officiel et de leur portée nationale, ces types d'enquêtes sont susceptibles d'être soumis à des exigences strictes en matière de timing, de précision des données et de cohérence interne, en particulier au niveau de la cohérence des séries chronologiques résultant des enquêtes régulières. Il ne sera possible de satisfaire à de telles exigences que si l'échantillon est représentatif de l'ensemble de la population, non seulement sur le plan géographique mais aussi au niveau de la période visée en raison des variations saisonnières et autres, ainsi que de la nécessité de fournir de bonnes estimations des changements. Dès lors, les échantillons devront être sélectionnés de manière aléatoire, être suffisamment grands et reposer sur une base actualisée couvrant l'ensemble de la population. Les estimations des enquêtes doivent être aussi cohérentes que possible avec celles obtenues à partir d'autres sources telles que des recensements de la population, d'autres enquêtes auprès des ménages, des enquêtes auprès des établissements ainsi que des données administratives. De nombreux utilisateurs demandent des estimations d'agrégats ou des totaux de la population (à part et en plus des estimations des moyennes, des proportions et des ratios) en plus d'estimations des changements au sein de tels agrégats. Le chapitre XVI fournit un complément d'information sur l'utilisation de repères propres aux recensements de la population aux fins de l'estimation des ratios³.

733. Deuxièmement, dans de nombreux cas, l'agence qui réalise une enquête sur la main-d'œuvre est également impliquée dans diverses autres enquêtes et opérations statis-

2 Pour en savoir davantage sur les statistiques sur la main-d'œuvre couvrant 90 pays environ, voir BIT (2005).

3 Voir également par. 921 sur les problèmes liés à la révision des estimations de la population ainsi qu'à la révision des estimations des enquêtes qui en résulte aux fins de la compatibilité.

tiques. Cela ne fait que renforcer l'importance de la coordination et de sa mise en œuvre dans le cadre de la planification, de la conception et de l'exécution des enquêtes.

734. Troisièmement, en cas d'entretiens personnels — ce type d'entretien étant le plus fréquemment utilisé pour les enquêtes sur la main-d'œuvre dans les pays en développement et pour le premier dénombrement dans les enquêtes réalisées dans les pays développés —, la durée et le coût des déplacements aux fins des travaux de terrain sont souvent un facteur majeur du coût total des enquêtes. L'échantillon doit donc être sélectionné de manière à limiter le coût des déplacements. C'est possible en regroupant les ménages au dernier stade de l'échantillonnage (par le biais de concepts multi-étapes par région).

735. Quatrièmement, il sera éventuellement nécessaire de décentraliser les opérations inhérentes aux entretiens, au codage et à la saisie des données, ce qui impliquera la mise en place de procédures et de mesures de contrôle de la formation, de la supervision et de la qualité des enquêteurs.

736. Dans le même temps, la taille et la régularité nécessaires ainsi que la nature répétitive des opérations liées aux enquêtes inciteront peut-être à éviter toute expérimentation et innovation. Il s'agira donc de veiller à évaluer de façon continue les méthodes et procédures d'enquête et à les repenser périodiquement. Cela n'est nullement une tâche facile. Le problème peut devenir très sérieux lorsque, comme c'est souvent le cas, les ressources disponibles sont limitées et que des pressions sont exercées pour augmenter la quantité (variété, volume) des statistiques régulièrement générées, aux dépens de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des statistiques. Des calendriers rigides de collecte de données peuvent encore aggraver le problème de contrôle de la qualité.

C. Diversité de la structure et des concepts des enquêtes sur la main-d'œuvre

737. Pour les enquêtes sur la population active auprès des ménages, toute une série de concepts et d'arrangements sont envisageables. Les principaux facteurs déterminants sont les objectifs de fond de l'enquête, à savoir le contenu, la complexité, l'à-propos et la périodicité des informations recherchées. L'enquête peut être conçue de manière à régulièrement obtenir des séries chronologiques sur les niveaux et les tendances du moment propres à quelques caractéristiques de base spécifiques à la main-d'œuvre, tels que les taux d'emploi et de chômage. Elle peut encore viser, éventuellement dans le même temps, à obtenir des informations moins fréquentes de nature plus structurelle et à plus long terme. De telles considérations de fond seront déterminantes pour le choix du calendrier, de la fréquence, de la période de référence, des arrangements liés à l'échantillonnage opportuns ainsi que d'autres aspects de la structure des enquêtes. L'obligation d'établir des liens appropriés avec d'autres enquêtes, tant au niveau de l'objet que des opérations sur le terrain, peut être un autre facteur primordial dictant la structure et les dispositions propres à l'enquête⁴.

738. Les sections suivantes portent sur diverses dimensions de la diversité décrite ci-dessus. Tout d'abord, les enquêtes ponctuelles sont très différentes des enquêtes sur la main-d'œuvre. Ensuite, il peut exister de nombreux types de liens différents entre une enquête sur la main-d'œuvre et d'autres enquêtes auprès des ménages dans le pays, allant d'une enquête distincte à un système d'enquêtes étroitement intégrées. D'autres types d'enquêtes seront éventuellement rencontrés, différents de la traditionnelle enquête sur la main-d'œuvre fournissant des informations sur les caractéristiques économiques et l'activité de la population.

⁴ Pour un complément d'information, voir Hussmanns, Mehran et Verma (1990).

D. Fréquence des enquêtes

1. Enquêtes régulières pour l'obtention de données courantes

739. Les enquêtes régulières sont avant tout réalisées pour générer des séries de statistiques chronologiques sur des niveaux et des tendances actuels. Lorsque l'enquête est conçue de manière à suivre les individus d'un cycle d'enquêtes à l'autre, elle peut également fournir des estimations des changements et des flux grossiers d'individus entre les différents statuts d'activité et types d'activité économique. De telles statistiques restent encore à publier sur une base régulière, même lorsque les informations requises ont été collectées, et ce compte tenu de la difficulté à distinguer les changements observés parmi le bruit. En général, ce type d'enquête consiste en une série régulière de cycles d'enquêtes, chacun d'entre eux visant à produire des estimations séparées couvrant une période spécifique. Les enquêtes régulières servent à superviser les performances de l'économie, à obtenir des indicateurs de l'évolution des taux d'activité, d'emploi, de chômage et de sous-emploi actuels et à mesurer les tendances, ainsi que les variations cycliques et saisonnières propres à ces taux.

740. Comme indiqué au paragraphe 43, la réalisation d'un recensement de la population peut perturber le programme régulier d'une enquête sur la main-d'œuvre. Il est recommandé de ne pas interrompre ledit programme, si les ressources le permettent, afin d'éviter toute rupture dans les séries d'estimations chronologiques générées par les enquêtes ainsi que les conséquences allant de pair pour de nombreux utilisateurs. Quoiqu'il en soit, dans de nombreux pays, il ne sera peut-être pas possible de réaliser simultanément un recensement de la population et une enquête régulière sur la main-d'œuvre au cours de la même période.

1.1 Enquêtes régulières sur une base continue

741. S'agissant des enquêtes régulières, deux types d'arrangements sont fréquents. Le premier consiste à réaliser l'enquête sur une base continue de manière à éviter toute interruption des travaux sur le terrain. En général, les informations sont obtenues en recourant à une période de référence évolutive en rapport avec une période d'une durée spécifique précédant immédiatement l'entretien, laquelle varie selon les répondants en fonction du moment auquel survient ledit entretien. Si le cycle de l'enquête dure suffisamment longtemps, il peut être divisé en sous-cycles, chacun d'entre eux couvrant un échantillon représentatif au cours d'une partie de la période totale du cycle de l'enquête. Grâce à une division en sous-cycles, l'échantillon a une couverture plus représentative par rapport à des segments de temps plus courts pendant le cycle (des mois ou des trimestres d'une année par exemple). Les résultats des sous-cycles peuvent donc être utilisés pour étudier des variations saisonnières et autres au cours du cycle. Le système permet par ailleurs une publication des résultats plus fréquente et opportune.

742. La distinction entre les cycles et les sous-cycles réside essentiellement dans la taille de l'échantillon. Dans le cas de chaque cycle, avec une taille d'échantillon plus importante obtenue par accumulation des sous-cycles, les données peuvent être tabulées et analysées plus en détail. Par contre, dans le cas de sous-cycles individuels, la taille de l'échantillon ne sera suffisamment grande que pour fournir des estimations principales avec une précision suffisante, et moins de désagrégation géographique et autre. En répartissant les travaux de terrain en sous-échantillons représentatifs pour chaque segment de temps (sous-cycle), cela améliore les résultats cumulés de l'ensemble du cycle étant donné que les variations saisonnières et autres variations temporaires au cours du cycle sont prises en compte ou leur moyenne calculée de manière plus équilibrée. La répartition en sous-cycles peut également procurer des avantages opérationnels importants : le travail sur le terrain

peut être mieux contrôlé et distribué plus équitablement au cours d'une période donnée. Avec ce système, les déplacements supplémentaires requis pour couvrir séparément les ménages sondés dispersés au cours de chaque sous-cycle grèvent les coûts.

1.2 Enquêtes régulières périodiques

743. Des enquêtes régulières assorties de travaux de terrain par intermittence à intervalles relativement courts sont la deuxième approche fréquemment privilégiée. En concentrant le travail sur le terrain, on disposera de certains avantages :

- a) Cela facilite éventuellement le contrôle et la mise en œuvre des opérations sur le terrain;
- b) Les informations peuvent être obtenues plus facilement selon une période de référence fixe, de manière à ce qu'une même période de référence, en termes de dates fixes, soit définie pour tous les répondants.

744. Si le recours à une période de référence fixe peut être jugé nécessaire, voire même préférable à certaines fins, la concentration du travail de terrain peut avoir certains désavantages :

- a) Les conditions moyennes au cours d'une période donnée, une année par exemple, peuvent ne pas être aussi bien représentées dans les enquêtes périodiques que dans des enquêtes continues bénéficiant d'une répartition homogène du travail de terrain;
- b) Les enquêtes périodiques ne garantissent pas aux recenseurs de terrain une charge de travail continue et répartie de manière équitable.

745. Il convient donc de choisir entre : a) le recours à des travailleurs de terrain permanents inactifs pendant une partie du temps; b) l'emploi d'un personnel temporaire pendant les périodes de travail sur le terrain; et c) un personnel permanent affecté à d'autres opérations d'enquête au cours de la période creuse, par exemple l'actualisation, l'édition et le codage de l'échantillon, voire à d'autres tâches statistiques.

746. La première option *a* est de toute évidence un gaspillage, bien qu'elle soit apparemment sérieusement considérée dans certaines situations pour lesquelles il est jugé essentiel de recourir à des recenseurs permanents bien formés pour garantir une qualité des données et lorsque les coûts des activités de terrain du personnel sont relativement faibles compte tenu de salaires peu élevés. L'option *b*, un personnel temporaire, peut apporter davantage de flexibilité mais occasionner une baisse de la qualité des entretiens et entraver le développement de capacités permanentes d'enquête de l'organisation. L'option *c*, la combinaison des opérations de terrain à travers les enquêtes, est fréquente, en particulier dans des pays dotés d'infrastructures statistiques relativement bien établies, où un personnel de terrain permanent implanté dans différentes parties du pays peut traiter toute une série de tâches liées à la collecte de données, dont les entrevues nécessaires pour les enquêtes auprès des ménages. Entre les périodes de travail sur le terrain aux fins des enquêtes sur la main-d'œuvre, le personnel de terrain peut continuer à collecter des données pour d'autres enquêtes. Une autre alternative peut être envisagée : utiliser le personnel entre les cycles de l'enquête, non pas pour d'autres travaux de terrain et collectes de données, mais pour éditer et coder les données de l'enquête sur la main-d'œuvre collectées au cours du précédent cycle de travail sur le terrain. Il est davantage possible de recourir à cette approche grâce à la décentralisation accrue des opérations de traitement des données et à l'essor des communications et des technologies informatiques. Dans certains pays, le bureau de statistique national a sous-traité les opérations de terrain et le dépouillement liés à l'enquête sur la main-d'œuvre à des organismes d'enquêtes commerciaux, tenus de mettre en œuvre des mécanismes de confidentialité et de contrôle de la qualité adéquats.

747. Les enquêtes permanentes, qu'il s'agisse de travaux périodiques ou continus sur le terrain, visant essentiellement à générer une séquence de données régulière, il est essentiel que, dans ces enquêtes, les résultats fassent l'objet d'une publication régulière et opportune et que le volume ainsi que la complexité des informations collectées ne monopolisent pas toute la capacité de dépouillement et d'établissement de rapports sur les données de l'organisation. Dans le cas contraire, les données non traitées s'accumuleront en quantités toujours plus importantes et la finalité première, à savoir disposer de statistiques actualisées, ne sera pas respectée.

2. Enquêtes ponctuelles pour des informations plus structurelles

748. Les enquêtes exhaustives sur la population active visant à obtenir des données de référence et des informations structurelles détaillées au niveau national peuvent être réalisées moins fréquemment. De nombreux pays incapables de se permettre des enquêtes régulières privilégient ce type d'enquêtes ad hoc. Elles permettent notamment d'obtenir des informations détaillées sur la population active en fonction des branches d'activité, des professions et de la situation dans la profession; sur les profils d'activité au cours de l'année, l'expérience de travail, l'exercice de plusieurs emplois, l'éducation et la formation, les heures ouvrées ainsi que les revenus de l'emploi. De la même manière, elles peuvent fournir des informations sur la population inactive catégorisée selon le type ainsi que diverses caractéristiques socioéconomiques et démographiques. Dans le cadre de la planification du développement national, de telles enquêtes s'imposent pour analyser les conditions d'emploi à l'entame de la période de planification et pour fixer des cibles et des objectifs.

749. Alors que les enquêtes ad hoc telles que décrites ci-dessus n'entendent pas générer un flux continu de statistiques ou d'informations actuelles sur les changements survenus au cours de courtes périodes, elles sont parfaitement adaptées pour fournir des informations requises moins fréquemment sur les caractéristiques structurelles essentielles et les changements sur le long terme, le plus souvent au niveau national. Puisque ces caractéristiques n'évoluent pas rapidement, il n'est nullement utile de réaliser de telles enquêtes plus d'une fois à quelques années d'intervalle. Ainsi, elles peuvent être organisées tous les cinq ans sous la forme d'enquêtes postcensitaires ou intercensitaires dans des pays ayant organisé des recensements de la population tous les dix ans. Dans tous les cas, il s'avère tout simplement impossible de réaliser plus fréquemment de telles enquêtes détaillées compte tenu de ressources limitées.

750. Quant au calendrier du recensement (voir par. 43-44), le timing de l'enquête doit être établi avec prudence. Les résultats doivent être disponibles lorsque des données structurelles et de référence sont le plus nécessaires, notamment pour fournir une base aux fins de l'élaboration de projets de développement. Pour en garantir l'utilité sur le long terme, le calendrier des enquêtes ne doit pas chevaucher les périodes caractérisées par des conditions d'emploi anormales ou transitoires, à moins que la mesure de cette anomalie soit le principal motif justifiant une enquête spéciale. La période de l'enquête doit également tenir compte des variations saisonnières et autres. Pour les motifs précités, il peut être utile de répartir le travail de terrain sur une année complète, couvrant toutes les saisons. Cela peut être fait sur une base continue avec un travail de terrain ininterrompu tout au long de l'année, ou en recourant à des périodes de travail de terrain plus concentrées réparties sur l'année.

E. Liens entre l'enquête sur la main-d'œuvre et d'autres enquêtes

751. Dans de nombreux pays, les enquêtes auprès des ménages sont de plus en plus utilisées pour disposer d'une large palette d'informations statistiques. Dès lors, des enquêtes

sur la population active ou d'autres sujets doivent souvent être réalisées, dans le cadre d'un système ou programme d'enquêtes commun, voire au minimum pour garantir une coordination étroite des enquêtes individuelles. Ces exigences peuvent être particulièrement importantes dans le cas d'enquêtes sur la population active, dont la couverture est souvent très détaillée en plus d'une portée nationale et d'une taille relativement importante. Il est d'autant plus important d'établir des liens lorsqu'une enquête implique des opérations régulières, périodiques ou continues. En effet, ces dernières peuvent grandement en conditionner d'autres et être influencées par d'autres nécessitant dans le même temps une organisation statistique.

752. S'agissant des liens entre les enquêtes, les deux aspects majeurs suivants doivent être considérés :

a) Une coordination au niveau opérationnel et de la conception, en cas de recours à des procédures, arrangements et installations communes afin que les opérations soient plus économiques et flexibles;

b) Une intégration sur le fond ou au niveau de l'objet, lorsque plusieurs sujets sont couverts avec d'autres, en utilisant des définitions et classifications similaires, de manière à pouvoir produire des statistiques pouvant faire l'objet d'une analyse commune.

753. L'analyse des liens entre les recensements et les enquêtes peut également être une manière utile et importante de déterminer le biais de non-réponse dans le cadre des enquêtes. Une corrélation sera alors établie entre les données des enquêtes et celles du recensement de manière à analyser les caractéristiques de ceux n'ayant pas répondu lors des enquêtes sur une base des données du recensement (voir également chap. XVII).

754. Une « coordination » implique des enquêtes individuelles conçues et réalisées dans le cadre de relations opérationnelles mutuelles, en recourant à des procédures et des infrastructures communes, dont des dispositions organisationnelles, des bases de sondage et autres supports, un personnel technique et de supervision, un personnel de terrain et des employés de bureau, ainsi que des installations de transport et permettant le dépouillement ainsi que l'impression des données. Le degré de coordination et de partage des installations variera éventuellement, en fonction notamment du type d'organisation impliquée, de la nature de ses opérations, d'exigences spéciales, du financement et autres dispositions pour les enquêtes. Si des enquêtes uniques de moins d'envergure peuvent souvent être mises sur pied sur la base d'arrangements plus ou moins spéciaux ou ponctuels, il n'en ira plus que probablement pas de même pour des initiatives majeures telles que des enquêtes sur la main-d'œuvre. De telles enquêtes s'inscrivent souvent dans le cadre des opérations régulières d'une agence statistique et leur planification exige une analyse approfondie des liens opérationnels avec d'autres initiatives, une évaluation des contraintes et problèmes éventuels (comme une pression accrue sur les installations de dépouillement de données et le personnel technique) en plus des opportunités et de la flexibilité que de tels liens peuvent procurer.

755. L'« intégration » sur le plan du fond implique l'utilisation d'une population source commune, de concepts et définitions communs, d'un système de classifications commun et de questions d'enquête éventuellement type pour des critères aussi fréquemment utilisés que l'âge, le sexe, le groupe ethnique, l'éducation et la situation au regard de l'activité économique en plus d'échantillons de répondants communs ou interdépendants. L'expression « intégration complète » est parfois utilisée pour indiquer qu'une seule et même enquête couvre plusieurs sujets sur la base d'un échantillon commun, éventuellement dans le cadre d'une seule entrevue avec le répondant. Par contre, l'expression « intégration partielle » fait référence à la couverture de divers sujets à l'aide d'un même échantillon de districts mais sur la base d'échantillons de la population différents au sein de chaque

district. Seule une intégration complète permet d'établir des liens entre les données au micro-niveau.

756. En pratique, diverses tendances sont constatées s'agissant de la manière et de l'importance des liens entre les enquêtes sur la main-d'œuvre et les enquêtes sur d'autres sujets :

- a) Une enquête sur la main-d'œuvre peut être organisée comme une opération plus ou moins distincte d'autres enquêtes;
- b) Une enquête sur la main-d'œuvre plus exhaustive peut également servir de base à l'analyse d'autres sujets connexes, à travers des modules qui lui sont greffés;
- c) Une enquête sur la main-d'œuvre au contenu limité peut être intégrée sous forme d'un module dans une autre enquête en cours;
- d) Une enquête sur la main-d'œuvre peut faire partie d'une enquête couvrant plusieurs sujets, voire d'enquêtes spécifiquement conçues pour dénombrer des groupes de la population présentant un intérêt spécial;
- e) Une enquête sur la main-d'œuvre peut être organisée dans le cadre d'un cycle d'un système d'enquêtes en cours axé sur différents sujets des divers cycles;

1. Enquêtes distinctes sur la main-d'œuvre

757. Plusieurs pays en développement et développés lancent des enquêtes essentiellement ou exclusivement axées sur des sujets en rapport avec la main-d'œuvre. Dans ce cadre précis, il est plus juste de parler d'enquêtes sur la main-d'œuvre « distinctes ». Le fait qu'elles ne soient axées que sur un seul sujet n'empêche pas une coordination opérationnelle et l'utilisation d'installations ainsi que de dispositions communes avec d'autres enquêtes, voire l'utilisation d'une couverture, de concepts, de définitions et de classifications communs. « Distinctes » sous-entend qu'elles portent sur un seul thème et que leur concept ainsi que leur mise en œuvre sont assez séparés. Une telle différence peut parfois être utile pour mieux contrôler et superviser la conception et la mise en œuvre de l'enquête et jouir d'une plus grande flexibilité à ce niveau.

2. Enquêtes de la main-d'œuvre en guise de support pour d'autres données

758. La mise sur pied d'une enquête sur la main-d'œuvre régulière peut être une entreprise relativement onéreuse. Une fois lancée, elle peut servir à traiter d'autres sujets et à faciliter diverses enquêtes auprès des ménages dans d'autres domaines. En effet, diverses enquêtes auprès des ménages peuvent être développées en exploitant les capacités mises à disposition par l'enquête sur la main-d'œuvre et y être intégrées à des degrés divers au niveau du concept et des opérations, tout en les gérant comme des modules complémentaires à l'enquête sur la main-d'œuvre. En guise d'alternative, voire en sus, des enquêtes plus indépendantes peuvent utiliser les mêmes zones de sondage que l'enquête sur la main-d'œuvre mais différents ensembles de ménages et périodes d'enquête.

3. Module relatif à la main-d'œuvre joint en complément à d'autres enquêtes

759. Contrairement à ce qui précède, une enquête sur la main-d'œuvre ayant un contenu limité peut être jointe sous la forme d'un module à des enquêtes axées sur les mêmes sujets. Le plus efficace consiste à baser l'enquête sur la main-d'œuvre sur une enquête régulière, de manière à pouvoir se servir de cette dernière pour générer des séries chronologiques régulières de statistiques sur la main-d'œuvre. L'inclusion d'éléments de base dans d'autres

enquêtes en cours, où ils s'avèrent utiles en guise de variables fixes pour les sujets principaux des enquêtes, peut constituer une méthode extrêmement économique pour obtenir des informations essentielles sur la main-d'œuvre et ses caractéristiques. Le module s'avérera particulièrement utile lorsqu'il sera impossible de procéder à une enquête approfondie sur la main-d'œuvre compte tenu de ressources limitées ou de priorités concurrentes. Un module sur les questions inhérentes à la main-d'œuvre peut être intégré occasionnellement à d'autres enquêtes ou plus régulièrement, en fonction des exigences.

760. Toutefois, il est également nécessaire de prendre conscience des limites de cette approche. Tout d'abord, des contraintes existent au niveau du nombre et des détails des thèmes relatifs à la main-d'œuvre pouvant être raisonnablement insérés dans les opérations portant essentiellement sur d'autres sujets. Dans un recensement de la population, par exemple, chaque thème parmi les rares éventuellement inclus sur la main-d'œuvre doit généralement se limiter à une seule question simple, voire à une simple séquence, similaire à celle utilisée dans le précédent recensement de la population. Il convient de veiller à ce que de tels ajouts ne nuisent pas à la qualité globale des informations fournies par un recensement ou une enquête en raison d'une charge excessive imposée aux répondants, de retards dans le dépouillement des données ou d'autres conséquences d'une envergure et d'une complexité accrues de l'opération.

761. Ensuite, pour garantir la qualité des données et l'utilité des résultats, les divers sujets repris dans la même enquête doivent être compatibles au niveau des concepts, des définitions, des méthodes d'enquête, des périodes de référence, de la couverture ainsi que d'autres exigences en termes de conception. Une telle compatibilité n'est pas toujours possible. Dans le même temps, l'exigence de compatibilité avec d'autres sujets traités dans le cadre de la même enquête peut limiter le type d'information visé par le module sur la main-d'œuvre. En outre, les enquêtes peuvent être restreintes à des groupes spécifiques de la population de manière à ce que les données sur la main-d'œuvre puissent servir exclusivement de variables explicatives pour d'autres sujets.

4. Enquêtes générales à objets multiples et spécialisées

762. L'intégration peut également revêtir une forme extrême combinant un grand nombre de sujets dans le cadre d'une enquête à objets multiples. En principe, les enquêtes à objets multiples approfondies procurent les principaux avantages suivants : d'éventuelles économies d'échelle, la possibilité de vérifications croisées et une analyse combinée de données détaillées sur divers sujets. Les enquêtes à objets multiples peuvent donc fournir une pléthore d'informations sur des variables spécifiques à la main-d'œuvre en rapport avec d'autres sujets, pour autant que les échantillons soient suffisamment larges puisqu'ils doivent pouvoir fournir des estimations précises en rapport avec une multitude de variables. Toutefois, des enquêtes complexes de ce genre peuvent souffrir, comme c'est souvent le cas, de sérieux désavantages, en particulier dans certains pays en développement au contexte plus difficile. Citons notamment la durée et la complexité accrues de l'entrevue, une plus grande charge de travail pour les répondants, une augmentation éventuelle d'erreurs hors échantillonnage, une conception moins efficace du questionnaire, lequel doit satisfaire à diverses exigences, ainsi que de l'échantillon, tenu de procurer des estimations pour de nombreux sujets en plus du risque de retards et de lacunes au stade du dépouillement des données compte tenu d'un plus grand volume et d'une plus grande complexité des données collectées (voir Nations Unies, 1984, par. 1.20 à 1.28). La portée de certains de ces problèmes peut notamment être limitée en recourant à divers sous-échantillons pour différents ensembles de thèmes ainsi qu'à certaines caractéristiques essentielles provenant de l'échantillon global (dans ce cas, tous les sujets ne peuvent être liés au micro-niveau), voire en procédant à un dépouillement des données séparées pour

différents ensembles de sujets. Néanmoins, il est nécessaire de faire preuve de prudence pour éviter de rendre le système trop complexe ou de le surcharger.

763. Des enquêtes plus spécialisées peuvent être envisagées occasionnellement pour analyser en profondeur certaines relations, des phénomènes spéciaux ou des groupes de la population présentant un intérêt particulier. Il s'agira notamment des relations entre la main-d'œuvre utilisée, la formation et l'expérience d'une part et le revenu de l'emploi, les revenus familiaux, le bien-être et similaire de l'autre. Quoi qu'il en soit, le contenu de telles enquêtes tend à être assez complexe et à impliquer des arrangements spéciaux, un personnel spécialisé ainsi que des coûts et des efforts relativement importants. Dès lors, elles sont en général organisées de manière occasionnelle ou irrégulière, leur couverture n'étant souvent même pas nationale, avec des échantillons plus petits et moins dispersés. Dans la mesure où une enquête spécialisée est axée sur la recherche (à savoir, la mise à disposition d'informations présentant un intérêt sur le plus long terme de manière à améliorer la compréhension des questions et des problèmes, plutôt que de satisfaire certains des besoins plus immédiats), son calendrier peut être très flexible. Pour la même raison, l'exhaustivité du contenu et la grande qualité des données peuvent être des considérations plus importantes qu'une couverture étendue et une publication rapide des données.

764. La finalité des enquêtes exige parfois la collecte d'un complément d'information sur des groupes particuliers de la population présentant un intérêt spécial tels que des handicapés, des migrants, des jeunes au chômage ou des travailleurs sous-employés. Lorsque de tels groupes sont petits, des dispositions spéciales telles qu'un sondage de présélection multiphase peuvent être nécessaires afin d'inclure un nombre suffisant de répondants. Dans le cas d'enquêtes régulières, il est également possible de cumuler ces cas à partir de plusieurs cycles. Si le complément d'enquête requis sur des groupes d'intérêt spécial est trop détaillé ou complexe, le nécessaire devra éventuellement être fait pour le collecter dans le cadre d'une opération distincte de l'enquête principale sur la main-d'œuvre (en utilisant par exemple des questionnaires et/ou des enquêteurs spéciaux), bien qu'étant dûment coordonnée avec celle-ci.

765. Les recensements de la population, les enquêtes démographiques, les enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages ainsi que d'autres enquêtes rassemblent souvent des informations de base sur les caractéristiques économiques et les activités de la population. Il s'agit souvent de fournir des variables explicatives utiles aux fins de la classification croisée et de l'analyse des caractéristiques qui sont la raison première de l'enquête. Bien que, dans ce cas, l'enquête ne vise pas en soi à fournir des estimations sur les variables relatives à la main-d'œuvre, elle peut être utile pour une meilleure compréhension des relations entre les caractéristiques liées à la main-d'œuvre et d'autres telles que la fécondité, la garde d'enfants, la santé, les revenus, les habitudes de consommation, etc. En fait, certains de ces sujets sont si étroitement liés aux caractéristiques sur la main-d'œuvre que toute enquête les visant devra également couvrir de manière assez détaillée lesdites caractéristiques. Ainsi, une enquête sur la migration peut nécessiter l'inclusion de caractéristiques telles que le statut d'activité et la situation dans l'emploi, la profession, la branche d'activité, le secteur d'emploi et les revenus afin de cerner les causes et conséquences de la migration.

5. Enquête sur la main-d'œuvre en tant que cycle périodique d'un système d'enquête avec des finalités diverses

766. Une autre tendance en termes d'intégration qui peut être particulièrement adaptée aux conditions et exigences de certains pays en développement est à noter : l'établissement d'un système d'enquêtes permanentes dont la finalité varie d'un cycle à l'autre. Chaque cycle peut porter sur une période spécifique, une année par exemple, et un échantillon re-

présentatif distinct. Le système d'enquête peut recourir à une organisation, un personnel et d'autres installations communs mais la finalité varie d'un cycle à l'autre, avec d'éventuelles exceptions pour certaines caractéristiques de base communes à tous les cycles. La situation dans la profession des répondants et les variables démographiques de base sont susceptibles de compter parmi les éléments communs. Dans le cadre d'un tel système, des enquêtes exhaustives de la population active peuvent être prévues périodiquement en guise d'élément d'analyse principal des cycles. L'enquête exhaustive peut fournir des informations structurelles et détaillées présentant un intérêt sur le long terme. De tels arrangements procurent une multitude d'avantages pour le travail d'enquête dans les pays en développement⁵, et constituent un modèle qui a été encouragé dans le cadre du « National Household Survey Capability Programme⁶ ».

5 Le National Sample Survey of India fournit un exemple bien connu d'un tel système d'enquête; voir, par exemple, Murthy et Roy (1970 et 1975).

6 Nations Unies, « National Household Survey Capability Programme: prospectus », DP/UN/INT-79-020/1 (1980).

Chapitre XIV

Utilisation des informations du recensement aux fins de sondages et utilisations connexes

A. Sondages conjugués au recensement de la population

767. Dans la plupart des pays, le recensement de la population est la source principale pour disposer d'informations géographiquement détaillées sur les caractéristiques démographiques, économiques et connexes de base de la population. Bon nombre de statisticiens officiels reconnaissent qu'un recensement de la population ne doit pas rassembler toutes les informations démographiques et sur le logement. Il est tout à fait pertinent de se pencher sur la question de l'utilisation d'un sondage parallèlement au recensement de la population dans le cadre du développement d'un système d'enquêtes sur la main-d'œuvre. L'enquête sur la main-d'œuvre est souvent la plus importante et vaste enquête sur la population régulière dans bon nombre de pays.

768. Selon les Nations Unies, l'utilisation d'un sondage permet en fait d'économiser beaucoup de temps et d'argent; par ailleurs, dans certaines circonstances, seule la méthode d'échantillonnage garantit des données d'une précision acceptable (voir Nations Unies, 1971; et 2010, chap. IV). Les gouvernements tendent de plus en plus à collecter des informations sur la taille, l'âge et la composition par sexe, la répartition géographique et certaines autres caractéristiques démographiques et socioéconomiques de base de leur population en procédant à un dénombrement complet (à 100 %) et à compléter ces informations de base par la collecte de données sur une plus vaste palette de variables sur la base d'un échantillon. Lorsqu'elles sont collectées dans le cadre d'un recensement, les informations supplémentaires peuvent avoir trait à l'emploi, les revenus, la migration, la mortalité, la fécondité et la santé.

769. Il y a diverses manières et diverses raisons d'utiliser un sondage pour compléter un recensement de la population, et notamment dans le cadre des opérations spécifiques au recensement (planification, conception, test, évaluation, tabulation) et pour collecter des données complémentaires. Les données supplémentaires peuvent être obtenues de diverses façons dans le cadre du recensement et notamment : *a)* à travers le dénombrement de caractéristiques plus détaillées sur la base d'un sondage dans le cadre du recensement; *b)* par le biais d'enquêtes par sondage ajoutées au recensement ou d'enquêtes à grande échelle suivant étroitement le recensement; *c)* à travers l'élaboration d'un système d'enquêtes par sondage utilisant la base de recensement ayant servi à la conception et à la sélection; et *d)* en exploitant les données du recensement pour produire des estimations à partir des enquêtes. En combinant le recensement et une enquête par sondage, il est possible de tirer parti des avantages procurés par chacun d'entre eux.

770. Combiner la collecte de données complète par sondage pendant le recensement n'est que l'une des façons (bien que la plus importante) d'utiliser un sondage avec un recensement. Un recensement et un échantillonnage complets peuvent être combinés ou

utilisés selon des méthodes similaires afin de bénéficier des avantages de chacun (voir Kish et Verma, 1986; Murthy, 1980; et Verma, 1989). Voici certaines de leurs utilisations :

- a)* L'utilisation d'un sondage pour concevoir et contrôler les opérations d'un recensement, telles que la planification;
- b)* L'utilisation d'un dénombrement par sondage pour compléter les caractéristiques couvertes par le recensement complet. Dans certains cas, il peut être également envisagé de substituer le dénombrement complet par un ou une série de dénombrements par sondage;
- c)* L'échantillonnage des résultats du recensement aux fins du dépouillage, afin d'accélérer la mise à disposition des résultats et de baisser les coûts; d'extraire des échantillons de fichiers de microdonnées de données de recensement détaillées de manière à faciliter une diffusion plus vaste des données primaires en vue d'une analyse par d'autres utilisateurs;
- d)* L'utilisation du recensement comme base pour des enquêtes par sondage en renforçant leurs capacités et ressources statistiques et en fournissant des données de base, des contrôles de la population pour les bases de sondage et d'estimation utilisées aux fins d'enquêtes pendant la période postcensitaire;
- e)* L'utilisation de données du recensement et d'enquêtes par sondage postcensitaires pour fournir des estimations spécifiques à des régions locales et des petits domaines.

B. Recensement en tant que source pour les bases de sondage

771. Dans la plupart des pays, les bases de sondage des enquêtes auprès des ménages reposent sur le recensement de la population disponible le plus récent, bien que les informations du recensement soient souvent complétées ou mises à jour à partir d'autres sources à cette fin. Il est bien moins fréquent de disposer de sources alternatives totalement indépendantes du recensement de la population.

772. Si le recensement de la population est de toute évidence la première source pour les bases de sondage des enquêtes auprès des ménages, avec de la clairvoyance et une planification bien pensée, il peut également servir à créer des bases aréolaires destinées aux enquêtes et recensements d'établissements, en particulier de petite taille, des secteurs agricoles et non agricoles;

1. Population étudiée

773. Aux fins de la planification et de la conception d'une enquête, il est fondamental de définir la population à laquelle les résultats du sondage devront être généralisés. Si la nature et la portée de la population à couvrir sont décidées à un stade précoce du processus de planification de l'enquête, le contenu et l'étendue de la population doivent être établis de manière plus précise au stade de la conception technique. Il conviendra de préciser ce qui suit :

- a)* La population visée : définition du type et des caractéristiques des unités élémentaires qui la compose;
- b)* L'étendue de la population dans l'espace : limites de sa couverture géographique;
- c)* Son étendue dans le temps : la période à laquelle elle se réfère.

774. Ainsi, pour les enquêtes sur la main-d'œuvre et d'autres enquêtes auprès des ménages, les unités élémentaires ou d'analyse sont en général les ménages et les personnes. Un grand nombre d'enquêtes visent à couvrir l'ensemble de la population mais sont

néanmoins susceptibles d'exclure, pour des raisons de fond ou pratique, certains types de ménages ou de personnes, tels que des ménages collectifs, institutionnels, étrangers, diplomatiques ou non civils; des personnes ou des familles sans abri; des personnes temporairement à l'étranger, voire d'autres au-dessus ou en dessous de certaines limites d'âge. Diverses considérations sont en outre susceptibles d'inciter à exclure certaines régions de la couverture géographique de l'enquête, à l'instar de zones isolées et peu peuplées dans de nombreux pays. Les unités et leurs caractéristiques évoluent avec le temps; par ailleurs, la population couverte par une enquête quelconque est elle aussi limitée dans le temps; bien que ces limites ne soient pas aussi précisément définies que les limites géographiques.

775. Le contenu de la population et son étendue sont souvent définis plus étroitement dans les enquêtes et les recensements relevant du secteur non ménager. Ainsi, de nombreuses enquêtes auprès des établissements couvrent uniquement les unités qui, par rapport à une période spécifique du passé, ont existé et satisfait à certains critères concernant la taille et le type d'activité (secteur ou branche d'activité) de leur opération. Pour les recensements et enquêtes agricoles également, il est fréquent de limiter la couverture aux exploitations satisfaisant à certains critères de taille, qui peuvent différer en fonction du type d'activité.

776. Il convient de noter trois points pratiques importants. Premièrement, dans toute enquête, les règles d'inclusion et d'exclusion de la population doivent être définies en des termes opérationnels clairs. Dans le cas contraire, il en résultera une confusion et des erreurs le moment venu de la mise en œuvre. Deuxièmement, il convient de conserver les limites de la population couverte à l'esprit pour tirer des inférences sur la base des résultats de l'enquête et comparer les conclusions de diverses sources. Il est primordial de documenter l'étendue des exclusions, étant donné qu'elles déterminent les limites permettant de tirer des inférences sur la base de l'enquête. Les répercussions des exclusions sont fonction du type de statistiques produites. Ainsi, les exclusions peuvent avoir une influence plus importante sur les agrégats de la population que les taux et les ratios. Ces derniers peuvent néanmoins être affectés dans la mesure où les exclusions sont sélectives en ce qui concerne les caractéristiques mesurées. Troisièmement, il est primordial de réévaluer périodiquement les hypothèses qui sous-tendent l'exclusion de certaines parties de la population devant idéalement être couvertes et s'efforcer de fournir des justifications claires pour le maintien des exclusions. Parfois, des arrangements spéciaux pourront être adoptés ou des échantillons réduits prélevés à partir des franges de la population ciblée les plus difficiles et onéreuses, plutôt que de les exclure.

777. En dehors des exclusions délibérées et explicites, les enquêtes souffrent également d'erreurs de couverture, moins aisément identifiables et mesurables. Le contrôle de ces erreurs et l'évaluation de leurs répercussions sur les résultats de l'enquête nécessitent un travail laborieux. Leur importance dépend de la qualité de la base de sondage et de sa mise en œuvre.

2. Base de sondage

778. La population à étudier doit être représentée sous une forme physique permettant de sélectionner des échantillons du type requis. Une base de sondage correspond à une telle représentation. Dans le cas de figure le plus simple, la base est simplement une liste explicite de toutes les unités de la population permettant la sélection directe d'un échantillon des unités concernées. Dans le cas des conceptions plus complexes, la représentation dans la base peut être en partie implicite mais il reste toutefois nécessaire de rendre compte de toutes les unités.

779. Dans la pratique, la base requise est établie en fonction de la structure requise du sondage et de la procédure pour la sélectionner. Dès lors, pour comprendre le concept et les exigences inhérents à la base de sondage, il importe de comprendre certains aspects de base de la structure des échantillons tels que rencontrés physiquement dans des enquêtes auprès des ménages à grande échelle. La conception la plus simple, bien qu'en général assez peu commode, consiste à sélectionner un échantillon aléatoire d'éléments d'intérêt tels que des ménages ou des personnes individuelles. Avec une telle conception, chaque élément et chaque combinaison d'éléments de la population ont la même probabilité constante de figurer dans l'échantillon. Les aspects communs pour lesquels les sondages se différencient en pratique de simples sondages sont la stratification (la population est divisée en groupes relativement larges non interdépendants de manière à ce que les groupes soient homogènes par rapport à l'une ou l'autre caractéristique et ensuite un échantillon aléatoire d'unités est sélectionné dans chaque groupe); le plan de sondage par grappes (la population est répartie en groupes relativement petits non interdépendants et ensuite un échantillon aléatoire de groupes est sélectionné); par ailleurs, dans certaines situations, la sélection des éléments avec des probabilités inégales. La méthode la plus courante est l'échantillonnage à plusieurs degrés. Dans cette approche, l'échantillon est sélectionné par étapes : les unités d'échantillonnage sont sous-échantillonnées à partir des unités plus importantes choisies à l'étape précédente, les unités finales étant des ménages ou des personnes).

780. Il convient d'opérer une distinction de base entre les échantillonnages sur listes, à partir desquels il est possible de directement sélectionner les unités à l'étude, et les échantillonnages à plusieurs degrés, en général basés sur des zones. Pour ces derniers, la base du premier degré de l'échantillonnage (appelée base de l'échantillonnage primaire) est une liste de zones géographiques, en général établie à partir des données du recensement, qui couvre toute la population. Après le premier degré de sélection, un échantillonnage sur listes d'unités à un degré inférieur quelconque est nécessaire uniquement au sein d'unités plus grandes sélectionnées à un stade précédent. Les bases aréolaires sont généralement préférées lorsque l'échantillonnage sur listes est essentiellement créé à partir des données des recensements de la population, étant donné qu'une sous-évaluation des unités est très probable : certaines personnes ou ménages peuvent exister mais être ignorées lors de la compilation de l'échantillonnage sur listes. Cela peut être le cas s'ils n'ont pas été pris en compte dans le cadre du recensement de la population. Pour autant qu'elles couvrent le pays de manière exhaustive, les bases aréolaires garantissent la couverture de toutes les unités trouvées dans les zones sélectionnées dans le cadre de la première étape de l'échantillonnage.

781. Plusieurs variations et combinaisons sont possibles. Une base peut être construite à partir d'une seule source ou devoir être compilée en combinant les informations de plusieurs sources. Différents types et/ou sources de bases peuvent être utilisés pour diverses franges de la population. Il est également possible de combiner plus d'une base afin de représenter la même population de manière plus adéquate.

2.1 Bases aréolaires

782. Dans le cadre d'enquêtes auprès des ménages, en particulier dans les pays en développement, la base comporte en général un ou plusieurs degrés d'unités aréolaires, suivies de listes de ménages ou d'habitations au sein des unités aréolaires sélectionnées. Il est utile de distinguer trois composants d'un tel plan à plusieurs degrés, comme suit :

a) La base d'échantillonnage primaire, à savoir la base des premières unités d'échantillonnage ou des unités d'échantillonnage primaires. Elle doit couvrir l'ensemble de la population de manière exhaustive et éviter tout chevauchement. Les bases d'échan-

tillonnage primaires correspondent en général aux zones administratives ou géographiques du pays. Après la première étape de sélection, la liste des unités à un degré inférieur quelconque n'est nécessaire qu'au sein des unités plus grandes sélectionnées à l'étape précédente;

b) Une hiérarchie de bases aréolaires secondaires, comportant à chaque degré des unités sélectionnées à l'étape précédente, jusqu'à l'obtention d'une base des unités les plus basses ou finales, sera éventuellement obtenue. En dessous des unités aréolaires finales, le processus d'échantillonnage passe de zones à l'établissement de listes et à la sélection d'habitations individuelles, de ménages ou de personnes;

c) Des listes explicites des unités finales d'échantillonnage telles que des habitations ou des ménages au sein des unités aréolaires finales sélectionnées. Les éléments destinés à la collecte et à l'analyse des données de l'enquête peuvent constituer les unités finales d'échantillonnage; il peut également s'agir d'autres unités identifiables de manière unique à partir des unités finales d'échantillonnages par le biais de règles d'association bien définies. Ainsi, des personnes (éléments) peuvent être associées à des ménages sélectionnés (unités aréolaires finales) sur la base de deux types de couverture : l'approche de la « population présente » ou celle de la « population totale de résidents habituels ».

783. Les trois composantes présentent des différences majeures au niveau du coût et de la durabilité de la base. La durabilité de la base diminue lorsque l'on descend dans la hiérarchie des unités. Les listes des unités finales doivent être fréquemment mises à jour. Pour la plupart des enquêtes, de nouvelles listes des unités finales d'échantillonnage doivent être préparées peu avant le dénombrement de l'enquête. C'est un énorme avantage pour une enquête si elle peut utiliser des listes préparées pour certaines autres enquêtes ou recensements récents. Des listes d'unités structurelles telles que des habitations sont en général plus durables que celles d'unités sociales telles que des ménages; les listes préexistantes d'individus sont rarement utiles.

784. Par contre, la base de sondage principale (et dans une moindre mesure, les bases des unités de niveau intermédiaire) représente en général un investissement majeur pour une utilisation sur le long terme. Le choix du type d'unités à utiliser en guise d'unités de sondage principales constitue la décision la plus importante pour le développement de la base de sondage principale. Plusieurs considérations pratiques sont à noter. Les régions plus vastes fournissent en général des unités plus stables et clairement délimitées mais ce choix peut également augmenter les tâches liées à la segmentation, au classement et d'autres requises dans le cadre des phases inférieures de l'élaboration de la base et de la sélection de l'échantillon. La principale source de la base de sondage principale est le recensement de la population le plus récent.

785. Des considérations similaires s'appliquent également aux bases secondaires d'unités aréolaires mais dans une moindre mesure. D'un côté les bases secondaires sont uniquement nécessaires pour les unités de sondage de base sélectionnées au cours du premier stade. Dès lors, il n'est pas impossible d'envisager de les élaborer pour les utiliser pendant une durée limitée, voire même pour une seule enquête. Dans tous les cas, la conception de nombreux recensements passe par une phase axée sur un seul district (par exemple, un échantillon des districts de recensement en guise d'unités de sondage de base, suivi d'un classement et d'une sélection directs des ménages au sein des districts de recensement sélectionnés), et ne comporte aucune base aréolaire secondaire, à l'exception d'une base sélective nécessitant la segmentation d'unités de sondage principales originales particulièrement importantes.

786. Les bases aréolaires servent également pour les enquêtes auprès d'établissements agricoles ou non agricoles de petite taille, lesquels sont trop nombreux et dispersés pour être couverts par des échantillonnages sur listes et qui ne font l'objet d'aucun registre ou

d'aucune liste dans la plupart des cas. L'élaboration de telles bases exigent des procédures spéciales étant donné que les unités à prendre en compte sont souvent réparties de manière très inégale dans la population. Par rapport aux ménages de la population générale, leur taille et leurs caractéristiques tendent également à être plus hétérogènes. Par ailleurs, elles sont divisées en types distincts, chacun exigeant une couverture séparée.

2.2 *Les districts de recensement en guise d'unités de sondage de base*

787. Dans le cadre de la planification et de l'exécution du recensement, il convient de faire particulièrement attention au fait qu'il sert de source de bases de sondage aérolaire aux fins de diverses enquêtes. Les districts de recensement ont plusieurs fonctions :

- a) Diviser la population en zones géographiques avec des limites claires, stables et identifiables, pouvant être cartographiées et décrites;
- b) Faciliter une couverture unique et complète des unités de la population; créer des charges de travail raisonnablement équitables et réalisables;
- c) Faciliter l'organisation et le contrôle des opérations de recensement; fournir une base flexible aux fins de l'élaboration de statistiques zonales à divers niveaux et types d'agrégation; et fournir une base permettant la sélection d'un échantillon scientifique et efficace en vue d'enquêtes ultérieures.

788. Bien qu'il soit impossible de satisfaire simultanément les exigences précédentes de la même manière, elles indiquent des caractéristiques souhaitables des districts de recensement.

789. Ces derniers doivent être de petite taille (comptant quelques centaines de personnes en moyenne) et raisonnablement uniformes au niveau de la taille de la population. Toutefois, l'exigence de limites claires est plus importante qu'une taille uniforme. Les districts de recensement doivent être des unités réelles couvrant de manière exhaustive tout le pays. Ils doivent être cartographiés et décrits afin de permettre une identification claire des limites. Par ailleurs, ils ne doivent en général pas franchir les subdivisions administratives ou les frontières naturelles. Les districts de recensement doivent être classés géographiquement à l'aide de systèmes d'identification adéquats, de manière à faciliter la production de résultats à différents niveaux d'agrégation et pour différents types d'unités géographiques telles que des unités administratives, de transport et de captage des eaux. Les informations relatives à leur taille et d'autres caractéristiques de base doivent être collectées, codées et mises en tableaux pour des zones individuelles.

790. Le recensement fournit en général des bases de sondage ou des échantillons directeurs d'unités zonales pour des enquêtes ultérieures. Des listes d'unités d'habitation, des ménages et des individus dressées aux fins du recensement ne sont en général pas autorisées en dehors de l'organisation responsable du recensement pour des raisons de confidentialité. Pour de nombreux pays, de telles listes sont également très difficiles à organiser, et les ménages individuels sont trop mobiles pour être utilisés pour des enquêtes ultérieures, sauf peut-être dans le cadre d'enquêtes jointes à ou réalisées dans le sillage du recensement. Dans certains pays, les listes sont créées et jugées utiles.

2.3 *Échantillonnages sur listes*

791. L'exhaustivité de la base est le critère le plus important des échantillonnages sur listes. En outre, il importe que la liste contienne des informations pertinentes et exactes sur la taille et d'autres caractéristiques d'unités individuelles de manière à permettre une stratification et un contrôle efficaces du processus de sélection.

792. Lorsque la taille des unités à étudier est relativement grande et que leur nombre est limité, elles sont sélectionnées en une seule étape à partir d'un échantillonnage sur listes. Des bonnes listes existent souvent ou peuvent être compilées pour de grandes unités, moyennant des efforts raisonnables. Quoi qu'il en soit, le passage à des unités plus petites et nombreuses, implique en général une augmentation de la couverture et d'autres problèmes, en particulier en l'absence d'un système d'enregistrement des unités ou de mise à jour des listes existantes. Plusieurs situations pourront être distinguées en vue d'un traitement séparé, selon la taille, le nombre et la répartition des unités impliquées, dont :

- a) Les unités importantes peu nombreuses pouvant éventuellement faire l'objet de listes de bonne qualité;
- b) Les unités de taille moyenne, pouvant elles aussi uniquement être couvertes par un échantillonnage sur listes, mais pour lesquelles de telles bases sont plus difficiles à élaborer et préserver;
- c) Les unités de petite taille et de taille moyenne peuvent exiger une combinaison des bases aréolaires et des échantillonnages sur liste;
- d) Les petites ou très petites unités ne pouvant être couvertes que par des bases aréolaires.

793. Pour la dernière catégorie, il sera peut-être nécessaire de différencier plusieurs types. Par exemple :

- a) Les unités nombreuses et relativement bien dispersées peuvent être dûment couvertes par une base aréolaire de la population générale;
- b) Les unités relativement nombreuses mais dispersées de manière inégale exigeront des bases aréolaires spécialement élaborées à cette fin et tenant compte des schémas de concentration;
- c) Certaines populations spéciales (telles que les ménages de marins ou autres engagés dans une activité hautement spécialisée) sont confinées dans des poches de concentration, qui peuvent être nombreuses mais dont la taille peut grandement varier. La base générale ne les reflète pas de manière adéquate, et il peut être très difficile de les identifier et de les répertorier toutes. Le mieux dans certains cas est de s'efforcer à couvrir les concentrations les plus grandes et importantes, en tentant d'améliorer la couverture au fil du temps, au gré de l'accumulation des connaissances sur les schémas de distribution d'unités;
- d) Les populations rares mais dispersées exigent également des méthodes et des arrangements spéciaux, à l'instar des populations mobiles.

2.4 Bases multiples

794. Lorsque deux bases ou plus interdépendantes sont utilisées simultanément, il est primordial de veiller à ce que les probabilités de sélection des unités restent bien définies et connues. Diverses méthodes sont possibles pour sélectionner des échantillons à partir de bases multiples. L'option la plus simple est peut-être de faire en sorte que les bases ne soient pas interdépendantes, si possible. La suppression des listings de toutes les unités de toutes les bases à l'exception d'une seule permettra d'y parvenir. Une autre approche consiste à imposer un ordre de priorité parmi les bases de manière à ce qu'il soit possible de sélectionner n'importe quelle unité à partir seulement de l'une des bases. Ainsi, en cas d'utilisation combinée d'une liste et d'une base aréolaire, toute unité sélectionnée à partir de cette dernière peut être automatiquement exclue si elle figure également (qu'elle soit sélectionnée ou non) dans la liste; en d'autres termes, toute unité présente dans l'échantillonnage sur listes est considérée comme éliminée de (« vierge » dans) la base aréolaire.

3. Problèmes courants avec les bases de sondage

3.1 *Problèmes avec les bases aréolaires*

795. Les bases aréolaires sont plus avantageuses que les échantillonnages sur listes en ce sens qu'en tant qu'unités les districts sont plus importants, plus facilement indentifiables et plus stables que les habitations, les ménages, les établissements, voire les personnes qui figurent en tant qu'unités dans des listes typiques. Néanmoins, des bases aréolaires souffrent également d'erreurs de couverture et connexes. Ces dernières découlent en général de limites physiques des unités aréolaires qui ne sont pas correctement définies et identifiées ainsi que de la piètre qualité des listes des unités finales.

796. S'agissant des enquêtes de population, il est en général possible de déterminer si elles ont fait l'objet d'une importante sous-estimation (un problème qui semble extrêmement fréquent) en comparant les estimations des agrégats de la population directement obtenues à partir de l'enquête (les « estimations impartiales simples ») avec quelques informations externes plus fiables sur la taille de la population (par exemple, des estimations démographiques reposant sur des statistiques relatives aux naissances et à la mortalité). Pour les enquêtes auprès des établissements, des informations externes de bonne qualité sur le nombre d'établissements ne seront peut-être pas toujours disponibles.

797. Voici un aperçu de certaines imperfections fréquemment rencontrées en ce qui concerne les bases aréolaires :

a) La population étudiée n'est pas couverte de manière exhaustive. Dans plusieurs pays où le travail cartographique est inadéquat, les bases disponibles sont en fait composées de listes de localités au lieu d'unités aréolaires adéquates; de telles bases peuvent ne pas couvrir les populations dispersées en dehors des localités répertoriées;

b) Une sous-estimation imputable à une base non actualisée d'unités aréolaires. Le problème de la sous-estimation peut devenir d'autant plus sérieux que la base est dépassée au fil du temps;

c) Des erreurs et des modifications au niveau des limites des zones. Elles peuvent résulter d'erreurs dans l'identification des limites ainsi que des modifications des limites une fois la base préparée. Les limites des unités telles que définies dans les cartes ou les descriptions peuvent différer de celles des unités pour lesquelles des informations pertinentes sont disponibles dans la base (des données telles que la taille et la densité de la population) ou des limites des unités de sondage à proprement parler;

d) Des unités dont la taille et le type sont inadéquats. Les unités disponibles peuvent être trop grandes, trop petites ou trop variables au niveau de la taille pour faire office d'unités de sondage;

e) Un manque d'informations auxiliaires. Les informations sur la taille et d'autres caractéristiques des unités, requises pour une sélection efficace de l'échantillon, peuvent s'avérer inexactes ou tout simplement non disponibles. Les bases aréolaires des enquêtes auprès des ménages basées sur le recensement de la population reposent souvent sur des informations obsolètes en ce qui concerne la taille de la population des unités aréolaires. Les exigences et problèmes liés à la documentation générale peuvent être encore plus graves dans le cas des bases aréolaires de sondage destinées à des enquêtes d'établissements et d'autres unités économiques de petite envergure;

f) Des coûts élevés. La création de bases aréolaires est généralement onéreuse. En général, l'investissement ne peut être justifié que lorsque la base doit être utilisée à plusieurs reprises au cours d'une période de temps relativement longue.

798. L'utilisation de bases aréolaires donne lieu à des erreurs de couverture graves lorsque les limites des districts de recensement ne peuvent être clairement définies dans le

cadre du travail sur le terrain effectué aux fins de l'enquête. Le problème est très fréquent dans le cas d'enquêtes basées sur des bases aréolaires dépassées, voire lorsque la qualité des cartes et descriptions fournies est insuffisante. Afin de comprendre le problème, il convient d'analyser la manière précise avec laquelle les districts de recensement sont identifiés. Un aperçu de la pratique éventuelle est proposé ci-dessous. En théorie, un district de recensement est identifié simplement en délimitant ses limites sur une carte. Ces limites sont censées respecter les caractéristiques naturelles telles que les rivières ou les routes. Toutefois, de telles caractéristiques ne sont pas toujours disponibles; aussi, le cartographe dessine souvent des lignes droites sur la carte qui n'existent pas sur le terrain. Il/elle peut parfaitement dessiner la ligne à travers une zone inhabitée, pensant que puisque personne ne semble y habiter, l'emplacement de la limite importe peu. Par souci de clarté, il est normalement demandé au cartographe d'insérer sur la carte l'emplacement et le nom de toutes les localités (rurales) ou rues (urbaines) situées à l'intérieur du district de recensement. Les recenseurs des ménages travaillant pour l'enquête, qui peuvent arriver sur place quelques années plus tard, découvrent rapidement que les limites sur la carte, souvent des lignes droites, ne peuvent être localisées sur le terrain et donc se concentrent sur les noms écrits sur la carte. Ils se font très rapidement à l'idée que leur travail consiste à répertorier les ménages vivant dans les lieux et rues indiqués. De toute évidence, lorsque la population augmente, cette pratique entraînera des erreurs. Les listeurs auront tendance à omettre les nouvelles localités et les nouvelles rues. Que faire pour réduire ce problème ?

799. Tout d'abord, il peut être utile de tenter d'isoler le problème. Il est fréquent que les problèmes rencontrés avec les limites des districts ne soient sérieux que dans certains domaines. Ainsi, les districts de recensement dans les zones rurales peuvent correspondre à des localités individuelles. Dès lors, il peut donc être relativement simple de les relier à l'unité zonale adéquate même lorsque les limites précises ne sont pas aisément identifiables; dans d'autres domaines, le problème peut n'exister que dans des zones urbaines plus densément peuplées (et changeant plus rapidement).

800. Ensuite, il peut être utile d'exploiter toutes les informations disponibles, pas seulement les cartes. Les cartes des recensements sont souvent assorties de descriptions utiles. Le plus important ? Les listes de ménages du recensement, même lorsqu'elles sont dépassées pour la sélection d'un échantillon de ménages, peuvent servir à définir et identifier les limites originales des districts de recensement.

801. Ensuite, il est possible de chercher à mettre le doigt sur des unités aréolaires différentes, plus larges, en lieu et place de districts de recensement, des unités susceptibles de poser des problèmes de limites moins sérieux. À partir d'un cadre d'unités aréolaires de base telles que des districts de recensement, des unités plus larges peuvent être créées de deux façons : soit en sélectionnant les districts de recensement, non pas individuellement à partir d'une liste de tels districts mais dans des groupes contigus; soit en effectuant une sélection à un plus haut niveau, par exemple en choisissant des villes ou villages complets, chacun d'entre eux étant composé de plusieurs districts de recensement en guise d'unités de sondage principales. Les districts plus importants peuvent alors être divisés en sous-échantillons si nécessaire. Ainsi, les unités sélectionnées peuvent être segmentées et un ou plusieurs de ces segments sélectionnés par district dans le cadre d'un échantillonnage supplémentaire. L'ensemble du district peut être répertorié pour une sélection directe des ménages.

3.2 Problèmes liés aux échantillonnages sur listes

802. Comme indiqué précédemment, le critère le plus important (et peut-être le problème le plus fréquent) pour les échantillonnages sur listes est l'exhaustivité de la base. En outre, il importe que la liste contienne des informations pertinentes et exactes sur la taille

et d'autres caractéristiques d'unités individuelles de manière à permettre une stratification et un contrôle efficaces du processus de sélection.

803. Des problèmes peuvent survenir en l'absence d'une correspondance point par point entre les listes (à savoir les unités visées par la sélection) et les unités élémentaires (l'objectif étant d'obtenir un échantillon probabiliste de ces unités). Plusieurs cas de figure peuvent attester de l'absence d'une correspondance :

a) La présence de blancs dans la liste, certaines listes ne représentant donc pas d'unités réelles;

b) Le regroupement en grappes d'éléments, signifiant que la même liste peut représenter plus d'une unité;

c) Les redondances, signifiant que la même unité est représentée par plus d'une liste. Le problème est parfois imputable à la nature de la base : par exemple lors de la sélection des ménages à partir d'une liste électorale (liste des électeurs inscrits au sein de chaque ménage) ou d'annuaires téléphoniques; la sélection de parents à partir d'une liste d'écoliers, voire la sélection de clients ou de patients à partir des registres de visites du bâtiment. Le problème des redondances non systématiques dans la liste est bien plus complexe. Il est en général dû au fait de ne pas s'être rendu compte que différentes listes représentent la même unité. Ce cas de figure peut se présenter par exemple si la même unité est répertoriée à plusieurs reprises dans la liste avec de légères différences au niveau du nom, de l'adresse ou de la description. La seule solution passera peut-être par une tâche fastidieuse : la suppression de toutes les redondances dans la liste;

d) Le fait de ne pas repérer les unités, en d'autres termes, d'identifier les unités qu'une liste sélectionnée représente. Ce problème est fréquent lorsque la base ne fournit pas de description claire et exhaustive pour identifier les unités sur le terrain. Il peut également être la conséquence d'un travail de terrain insuffisant dans le cadre de l'enquête. Ce problème est souvent confondu avec celui des blancs — des unités non repérées renseignées comme non existantes — ce qui, entre autres, complique grandement le calcul des taux de réponse réellement enregistrés;

e) Les modifications au niveau des unités et de leurs caractéristiques : l'unité elle-même ou les caractéristiques de l'unité associée à la liste ont changé. Pour surmonter le problème de la mobilité des unités finales, de nombreuses enquêtes utilisent la couverture de la « population présente ». Cela consiste à sélectionner un échantillon d'adresses ou d'emplacements, et non de ménages ou d'établissements particuliers. Toute personne présente sur le lieu sélectionné est prise en compte dans l'enquête. Le problème peut encore être plus épineux dans le cas d'enquêtes auprès des établissements où il sera éventuellement nécessaire d'adapter l'échantillon afin de produire des estimations pour chacune des très nombreuses branches d'activité, un petit échantillon seulement étant alloué à l'une quelconque d'entre elles. Il est souvent nécessaire de recourir à des procédures spéciales pour gérer la reclassification des unités à travers les branches d'activité ou les limites de l'activité économique. Ce type de procédure est encore nécessaire pour gérer les modifications survenues des limites des unités spécifiques aux bases aérolaires;

f) La sous-estimation, à savoir des unités non représentées dans la base. Il s'agit du problème le plus sérieux et difficile, faussant les résultats d'un grand nombre d'enquêtes. Il n'existe pas de solution simple ou facile pour le régler.

804. L'absence d'une correspondance point à point entre les listes des unités de la base et de l'enquête a un impact sur les probabilités de sélection des unités. Dans les situations plus graves, cela peut nuire au caractère scientifique (probabilité) des échantillons¹.

805. Les problèmes rencontrés avec les bases augmentent dans l'intervalle séparant l'élaboration de la base et la réalisation du travail de terrain aux fins de l'enquête. Les

¹ La présence de blancs dans la liste est ici une exception en ce sens qu'elle n'a aucune incidence sur les probabilités de sélection des unités. Toutefois, elle peut également s'avérer à la fois gênante et inefficace.

échantillonnages sur listes sont en général bien moins durables que les bases aréolaires. Dès lors, pour les enquêtes par sondage au cours de la période intercensitaire qui s'ensuit, le recensement est normalement la source utilisée pour les bases aréolaires mais pas pour les échantillonnages sur listes.

4. Représentation physique et gestion de la base

806. La représentation physique de la base doit toujours offrir une facilité d'accès, d'utilisation et de manipulation, notamment grâce à des statistiques de synthèse susceptibles de faciliter la conception du sondage et les estimations. Ces objectifs seront d'autant mieux atteints que la base des unités aréolaires est informatisée. Chaque unité doit avoir un identifiant unique et des informations utilisables aux fins de sa classification, de son ordonnancement et son réordonnancement, en fonction des situations. Il peut être raisonnable ou non d'informatiser les listes des ménages ou d'unités finales similaires. Souvent, une liste de ménages est réalisée juste avant et spécifiquement pour une enquête particulière. Il ne serait certainement pas utile de numériser la liste dans de tels cas; en effet, cela risque de porter préjudice en détournant l'attention de tâches plus importantes dans le cadre de l'enquête.

807. La gestion et la mise à jour de la base est une tâche difficile et ne peut être traitée ici en détail. Il convient néanmoins de noter les principes généraux suivants :

- a) Il existe une distinction claire entre la mise à jour d'une base des unités aréolaires plus stables et la mise à jour des listes des ménages, établissements ou unités petites ou moins stables similaires; ces deux tâches diffèrent au niveau de la quantité de ressources et de la fréquence de mise à jour requises;
- b) Il sera obligatoire à la base de développer des plans et procédures de mise à jour de la base et d'allocation des ressources nécessaires à cette fin;
- c) Il est recommandé de contrôler les opérations de mise à jour de la base de manière centralisée et de normaliser les procédures dans la mesure du possible. Cela vaut en particulier pour les décisions relatives aux unités aréolaires urbaines/rurales ainsi que pour la reclassification de ce type d'unité, l'ajustement des limites des districts, voire, entre autres, l'ajout, la suppression, la fusion ainsi que la segmentation des unités aréolaires. Il s'agira dans la mesure du possible de ne pas confier les décisions finales sur ces questions aux travailleurs;
- d) Il conviendra par ailleurs de tirer pleinement parti de la possibilité offerte par le recensement de la population de procéder à une mise à jour périodique majeure des bases en vue des enquêtes qui seront organisées après le recensement.

808. La mise à jour de la base des unités aréolaires, couvrant l'ensemble du pays, est de toute évidence une entreprise considérable. Le recensement de la population décennal en est le point de départ principal. L'élaboration de la base nécessaire à la mise à jour des bases aréolaires en vue des enquêtes intercensitaires auprès des ménages (et éventuellement des enquêtes auprès des petits établissements basées sur des sondages aréolaires) doit compter parmi les objectifs majeurs du recensement. Entre les recensements, l'actualisation des bases aréolaires sera au mieux minimale, une fois au milieu de la période censitaire par exemple, la mise à jour étant exclusivement axée sur des zones périurbaines à croissance rapide, voire d'autres strates bien définies pour lesquelles la mise à jour est à la fois primordiale et réalisable. Par ailleurs, certaines améliorations ne peuvent porter que sur des unités sélectionnées, comme l'amélioration des cartes aréolaires, la clarification des limites préalablement à l'établissement des listes de ménages au sein des zones du sondage, la segmentation des unités d'échantillonnage primaires afin de permettre les autres stades de l'échantillonnage et la compilation d'informations susceptibles d'être

utiles pour la planification et le contrôle des opérations de terrain. Par ailleurs, certaines améliorations peuvent porter exclusivement sur les unités sélectionnées, et notamment l'amélioration des cartes aréolaires, la clarification des limites préalablement à l'établissement de la liste des ménages au sein des zones de sondage, la segmentation d'unités primaires d'échantillonnage afin de permettre la réalisation des autres phases dudit échantillonnage ainsi que la compilation des informations susceptibles d'être utiles aux fins de la planification et du contrôle des opérations de terrain. Le travail peut être réalisé dans les zones sélectionnées pour une enquête spécifique ou sur la base d'un échantillon directeur utilisé pour plusieurs enquêtes.

809. Par contre, les listes des ménages (ou d'autres unités finales) doivent être actualisées ou refaites bien plus fréquemment, en général spécialement pour et juste avant chaque enquête majeure. Cette opération ne pose souvent pas de problème car la liste est limitée aux unités aréolaires finales sélectionnées dans l'échantillon. Sur le plan opérationnel, il est fortement recommandé que l'établissement des listes soit réalisé séparément de la sélection de l'échantillon final et des enquêtes sur le terrain. Dans le cas contraire, de sérieux écarts pourront être constatés.

810. L'établissement des listes est une opération onéreuse; dès lors, la tentation est souvent forte de se servir de listes préexistantes (fournies par d'autres sources), voire d'anciennes listes (préparées pour de précédentes enquêtes), ou d'utiliser les mêmes listes pour plusieurs enquêtes. Il est clairement souhaitable d'opter pour la troisième option, mais sa faisabilité dépend des liens existant entre les études concernées sur le plan de leur conception et de leur calendrier. Dans les pays en développement, les sources administratives et autres mettent rarement à disposition des listes préexistantes, du moins pour les enquêtes visant à couvrir l'ensemble de la population.

811. L'utilisation d'anciennes listes préparées pour de précédentes enquêtes ou recensements pose une question cruciale : quel degré d'ancienneté autoriser pour ces listes avant que les biais d'échantillonnage ne deviennent intolérables ? En l'absence d'informations empiriques suffisantes et compte tenu de la diversité des conditions rencontrées, il n'est possible de faire part que d'indications approximatives. Lorsque le sujet est étroitement lié à la constitution de la famille ainsi qu'à son activité économique du moment, comme pour de nombreuses enquêtes démographiques et sur la main-d'œuvre, il est fortement souhaitable de limiter au maximum le décalage dans le temps entre l'établissement de la liste et les entrevues, de manière à ce qu'il ne dépasse pas six mois dans tous les cas. Pour certaines autres enquêtes, l'écart maximal tolérable peut être un peu plus important; il le sera un peu moins dans les zones urbaines où la population a tendance à être plus mobile et éventuellement sera plus grand dans les zones rurales. Dans le cas des listes de ménages, il sera moins important et un peu plus grand en cas d'utilisation d'unités structurelles stables telles que des habitations ou des adresses.

5. Échantillons directeurs

812. Pour toute enquête basée sur un plan de sondage à plusieurs degrés, pour chaque degré de l'échantillonnage, il sera nécessaire de préparer la base et de sélectionner l'échantillon, jusqu'à l'obtention d'un échantillon des unités finales ou du degré le plus bas requis. Par souci d'économies et de commodité, une ou plusieurs phases liées à cette tâche peuvent être combinées ou réparties sur plusieurs enquêtes.

813. L'échantillon qui résulte de cette mise en commun des phases s'appelle l'échantillon directeur. Ainsi, un plan à trois degrés basé sur des districts de recensement comporte des segments (zones plus petites au sein desdits districts) et des ménages respectivement aux premier, deuxième et troisième degrés. Un grand échantillon de districts de

recensement peut être sélectionné, chaque district étant divisé en segments, certains voire tous les segments étant conservés dans l'échantillon. Le grand échantillon de segments qui en résultera peut faire office d'échantillon directeur à partir duquel de plus petits échantillons de segments et de ménages peuvent être tirés pour des enquêtes individuelles. Ainsi, la préparation de la base et la sélection des échantillons jusqu'au degré des segments sont réalisés à travers différentes enquêtes en se basant sur l'échantillon directeur.

814. Ce dernier fournit donc un échantillon d'unités commun jusqu'à un certain degré à partir duquel un échantillonnage supplémentaire peut être réalisé afin de satisfaire aux besoins d'enquêtes individuelles. Il s'agira dans ce cadre de minimiser les coûts du développement des bases et des supports utilisés pour les sondages ainsi que ceux occasionnés par la conception et la sélection des sondages, en combinant ces opérations pour différentes enquêtes; de faciliter l'établissement de liens opérationnels et sur le fond entre les différentes enquêtes et cycles d'enquête ainsi que de faciliter en plus de limiter et de contrôler si nécessaire l'élaboration d'échantillons multiples à partir de la même base aux fins de diverses enquêtes.

815. Le concept d'échantillon directeur passe au minimum par l'élaboration d'un échantillon commun suffisamment large d'unités de sondage primaires sélectionnées aux fins de plusieurs enquêtes. Pour une enquête spécifique, certaines voire toutes les unités de sondage primaires peuvent être prises en considération afin de poursuivre l'échantillonnage jusqu'aux degrés les plus bas, en fonction des besoins de l'enquête. Les unités de base initialement sélectionnées peuvent faire l'objet d'un sous-échantillonnage supplémentaire aux fins d'enquêtes individuelles. Les sous-échantillons extraits de plusieurs enquêtes peuvent être soit indépendants ou liés soit distincts ou interdépendants. Dans le présent exemple, l'élaboration de la base primaire et la sélection d'un échantillon initial d'unités de base sont communes à toutes les enquêtes en se basant sur l'échantillon directeur. Comme noté précédemment, le premier échantillon d'unités de sondage de base destinées à plusieurs utilisations est l'exigence minimale qui sous-tend le concept d'un échantillon directeur. Toutefois, il peut être utile de poursuivre l'échantillonnage partagé aux degrés inférieurs, notamment par exemple jusqu'aux unités aréolaires finales, voire même aux unités de sondage finales. L'échantillonnage nécessaire aux enquêtes individuelles sera limité aux degrés les plus bas des unités de l'échantillon directeur.

816. Le recours à un échantillon directeur vise entre autres à :

- a) Limiter, à travers une répartition entre différentes enquêtes, les coûts liés à l'élaboration et à la gestion des bases et supports de sondage et ceux imputables à la conception et la sélection des échantillons;
- b) Simplifier le processus technique d'élaboration des échantillons individuels;
- c) Réduire la charge de travail des répondants en permettant de plus facilement éviter la sélection multiple du même ménage pour différentes enquêtes;
- d) Faciliter l'établissement de liens opérationnels et sur le fond entre diverses enquêtes, en particulier entre des cycles successifs d'une enquête régulière;
- e) Faciliter ainsi que limiter et contrôler au besoin l'élaboration d'échantillons multiples aux fins de diverses enquêtes à partir de la même base.

817. Les économies de coût sont possibles dans la mesure où les opérations requises sur le terrain et au bureau pour obtenir des échantillons pour diverses enquêtes sont combinées sous la forme d'un échantillon directeur. Afin de réaliser un maximum d'économies, il s'agira d'utiliser, de manière répétée et sur une période de temps prolongée, un échantillon commun d'unités de sondage de base (et d'autres unités de degré supérieur) en particulier si, une fois les zones sélectionnées, un travail de terrain considérable s'im-

pose pour mettre à jour leurs cartes, descriptions et limites, voire pour les segmenter de manière à créer des unités plus appropriées.

818. Dans la pratique, les échantillons directeurs ont également leurs propres limites ou avantages :

a) Les économies de coûts peuvent être négligeables lorsqu'il est impossible d'étendre l'échantillon directeur aux degrés d'échantillonnage inférieurs, où les unités concernées sont moins stables et les bases ou listes correspondantes exigeant des mises à jour constantes. La liste des ménages, qui doit souvent être préparée ou mise à jour aux fins d'enquêtes individuelles, en est un exemple concret;

b) Des économies raisonnables sont possibles simplement en utilisant l'échantillon directeur pour plus d'une enquête et de préférence plusieurs. Afin d'exploiter efficacement un échantillon directeur, il est nécessaire de planifier sur le long terme et de déterminer la taille ainsi que d'autres paramètres de base liés à la conception des enquêtes prévues pour son utilisation. Une telle planification n'est pas réalisée dans de nombreux pays. Dans certain cas, l'investissement consenti pour l'élaboration de l'échantillon directeur peut en fait s'avérer du gaspillage, notamment lorsque les enquêtes prévues qui devaient s'en servir ne se sont pas matérialisées ou sont modifiées en profondeur, ou si l'échantillon directeur s'avère inapproprié ou inadéquat pour d'autres raisons;

c) Un autre problème de base est à noter : le manque de flexibilité au niveau de la conception des enquêtes individuelles de manière à s'adapter à un échantillon directeur commun. Il peut être difficile de s'accommoder aux contraintes et exigences (liées entre autres à la taille, la mise en grappes, la stratification, le calendrier des enquêtes, etc.) inhérentes à l'échantillon directeur disponible, ce qui est susceptible de réduire l'efficacité des enquêtes individuelles;

d) Il n'est pas toujours simple d'élaborer des sous-échantillons à partir d'un échantillon directeur et de calculer correctement les probabilités de sélection des unités retenues. Pour ce faire, une continuité s'impose en plus d'une gestion détaillée et précise de la documentation sur la conception et l'utilisation d'un échantillon directeur.

819. En conclusion, bien que le recours à des échantillons directeurs ne soit pas nécessairement avantageux ou simple dans tous les cas, dans bien des situations, un échantillon directeur correctement planifié et géré peut procurer des avantages significatifs sur le plan de la commodité, des économies réalisées et des possibilités de contrôle. Cet outil peut être mis en œuvre de manière flexible : il n'est pas nécessaire qu'un seul échantillon directeur satisfasse à l'ensemble des exigences de toutes les enquêtes ou qu'un plan de sondage uniforme soit utilisé pour diverses enquêtes.

5.1 Relation possible avec un grand sondage lié au recensement de la population

820. Une relation existe souvent entre le grand sondage lié au recensement aux fins de la collecte de données supplémentaires et l'échantillon directeur nécessaire pour des enquêtes ultérieures. Dès lors, une relation étroite peut exister entre les plans des deux. Ainsi, si des ressources et une attention particulières ont été consacrées au déploiement et à la formation du personnel ainsi qu'à l'élaboration de cartes et d'autres supports et données pour les zones incluses dans le sondage, pour être efficace, il s'agira de veiller à ce que l'échantillon directeur coïncide autant que possible avec le sondage qui y est lié. Le plan dudit sondage devra tenir compte de cette exigence.

821. Parfois le sondage connexe peut lui-même faire office d'échantillon directeur pour les enquêtes ultérieures. Dans ce cas, il doit être conçu en tant que tel, avec des redondances et autres qui faciliteront par la suite le sous-échantillonnage à partir de cet échantillon directeur. En général, compte tenu de leurs objectifs différents, les deux systèmes

de sondage peuvent ne pas totalement coïncider. Ainsi, afin d'obtenir des estimations acceptables pour l'ensemble du pays, ainsi que pour de nombreux domaines de recensement petits et grands, il sera éventuellement nécessaire que le sondage parallèle implique divers taux d'échantillonnage entre lesdits domaines. Toutefois, dans le cas d'enquêtes par sondage ordinaires, les domaines de référence seront en général plus vastes et rares et les écarts entre leurs tailles probablement moins importants. Dès lors, des taux d'échantillonnage plus uniformes seront appropriés pour l'échantillon directeur. Pour des raisons similaires, il est probable qu'un échantillon directeur ne doive pas être aussi vaste que le sondage parallèle. Dès lors, il ne sera éventuellement pas nécessaire d'effectuer des opérations éreintantes et onéreuses pour gérer et mettre à jour la totalité du sondage parallèle en vue d'une utilisation ultérieure. Les deux exemples précédents impliquent que, dans bon nombre de situations, l'échantillon directeur nécessite un échantillonnage, souvent à des taux variables, des zones du sondage parallèle. Il convient de tenir compte de cette exigence lors de la conception de ce dernier.

822. Par contre, l'échantillon directeur peut être particulièrement dense ou vaste (par exemple aux fins d'enquête sur le coût de la vie dans quelques centres urbains ou visant à déterminer les répercussions de programmes intensifs ciblant des zones spécifiques); les échantillons devront par conséquent aller au-delà des zones couvertes par le sondage parallèle. La nécessité ou la possibilité de modifier l'un des systèmes de sondage ou les deux afin de limiter leur incompatibilité dépendra des circonstances.

C. Bases aréolaires fondées sur le recensement en vue d'enquêtes sur la main-d'œuvre et autres enquêtes auprès des ménages

823. La nature et les exigences des bases aréolaires peuvent varier considérablement entre les enquêtes de la population, telles que celles sur la main-d'œuvre, et d'autres types d'unités (les établissements économiques par exemple). La présente section décrit les aspects techniques spécifiques liés à l'utilisation du recensement de la population afin de fournir la source de la base de l'enquête sur la main-d'œuvre et autres enquêtes auprès des ménages fondées sur la population. Le chapitre XV se penchera sur des considérations spéciales propres aux enquêtes économiques auprès de petits établissements.

824. L'élaboration de la base de sondage pour les enquêtes auprès des ménages du recensement de la population est fonction du type, de la taille et de la structure des échantillons requis au cours de la période postcensitaire. Plus particulièrement, dans le cas d'enquêtes continues ou répétées périodiquement, à l'instar d'une enquête sur la main-d'œuvre, il s'agira également de tenir compte des schémas de sondage au fil du temps (la relation entre les sondages à travers les cycles d'enquête et notamment à travers le groupe de personnes interrogées et les plans des enquêtes).

825. Le recours au recensement de la population en tant que base pour des enquêtes fondées sur la population nécessite le respect d'au moins quatre étapes cruciales :

- a) L'élaboration d'une base aréolaire des districts de recensement couvrant l'ensemble du pays et synthétisant les informations du recensement au niveau des districts de recensement;
- b) La reconstruction éventuelle des unités aréolaires susceptibles d'être plus appropriées en tant qu'unités de sondage de base, pour autant qu'elles diffèrent de districts de recensement initiaux;
- c) La stratification des unités aréolaires, en particulier les unités de sondage de base, à l'aide des informations procurées par la base;

d) La sélection d'un échantillon directeur des unités aréolaires, capable de satisfaire aux exigences de base des diverses enquêtes pendant un certain nombre d'années et de fournir un cadre d'intégration des plans et opérations spécifiques aux enquêtes.

826. D'autres étapes sont nécessaires en cas d'utilisation de la base des districts de recensement ou d'autres types d'unités aréolaires élaborées à partir d'enquêtes individuelles : un sondage aréolaire pour des enquêtes spécifiques; l'établissement de listes de ménages ou d'autres unités dans les zones sélectionnées pour une ou plusieurs enquêtes spécifiques et la sélection de l'échantillon final de ménages ou d'autres unités pour le dénombrement.

1. La base des districts de recensement

827. Des quatre étapes susmentionnées, l'élaboration d'une base aréolaire d'unités de recensement est la plus critique. Elle implique la première étape au niveau du dépouillement des données du recensement et est donc primordiale en tant que telle. La synthèse des données du recensement au niveau des districts de recensement permettra de renseigner les distributions marginales des caractéristiques stipulées dans le recensement, classées en fonction des divisions géographiques et/ou administratives, pouvant être comparées à des tabulations plus détaillées du recensement. Par ailleurs, elle fournira une base intégrée aux fins des enquêtes auprès des ménages et éventuellement d'un type différent. Cette base nécessite l'établissement d'une liste complète des districts du recensement de la population couvrant tout le pays, les diverses caractéristiques de la population étant regroupées au niveau des districts de recensement. Dans l'idéal, la plupart des données du questionnaire de recensement doivent également être regroupées au niveau des districts de recensement. Au minimum, les types de données suivants seront utiles pour élaborer une base de sondage :

a) Les informations géographiques et administratives : province, district, localité, etc.;

b) Les caractéristiques de la localité : hormis la classification urbaine/rurale, ces données peuvent comporter des informations sur la taille et le type de localité au sein de laquelle se trouve le district de recensement, la subdivision au sein de villes importantes, l'identification de zones rurales à l'aide de caractéristiques urbaines, etc. En principe, certaines de ces informations peuvent émaner de sources autres que le recensement et notamment des fichiers administratifs;

c) Le nombre de ménages et de personnes, ventilées par sexe, au sein du district de recensement;

d) Le nombre de personnes par niveau d'instruction, ventilées par sexe, au sein du district de recensement;

e) Une répartition de la population selon le statut d'activité et le sexe, en excluant les personnes n'étant pas en âge de travailler;

f) Si possible, la classification de la population active : le nombre de personnes (hommes et femmes) selon le secteur principal (par exemple : agriculture c. non-agricole; ou agriculture, branche d'activité et services) et des sous-secteurs;

g) Une classification de la population active selon la situation dans la profession et par profession.

2. Définition des unités d'échantillonnage primaires

828. La seconde étape peut impliquer la combinaison ou la segmentation des districts de recensement initiaux afin de créer des unités aréolaires plus appropriées pour une

conception et une mise en œuvre du sondage plus efficaces. Il sera normalement choisi dans un premier temps d'utiliser les zones du sondage en l'état ou du moins de limiter leur restructuration à une petite partie de la population, dans la mesure du possible, compte tenu du coût élevé d'une telle opération pour l'ensemble de la population.

829. Les types d'unités choisis en guise d'unités d'échantillonnage primaires peuvent fortement conditionner la qualité et le coût de l'enquête. Dans le cas d'un sondage aréolaire, les unités doivent être bien définies, avec des limites claires, des cartes et des descriptions précises afin de faciliter l'identification et la délimitation, en plus d'informations actualisées sur la taille et les caractéristiques. Les zones doivent couvrir toute la population visée par l'enquête et sans se chevaucher. Leur stabilité au fil du temps est une autre exigence primordiale, en particulier si elles doivent être utilisées sur une longue période. Les unités d'échantillonnage primaires doivent avoir une taille appropriée conforme à l'arrangement et à la structure de coût de l'opération de collecte des données propre à l'enquête. D'un côté, si les unités sont trop grandes, il ne sera éventuellement pas possible d'en inclure un nombre suffisant de manière à obtenir une bonne répartition du sondage; par ailleurs, les coûts liés à l'établissement des listes, au sous-échantillonnage et à la collecte de données risquent également de devenir trop importants. De l'autre, si les unités sont trop petites et compactes, il peut être difficile de garantir une répartition suffisante au sein des unités afin d'obtenir un sondage efficace. Les petites unités aréolaires tendent en outre à être dépourvues de limites claires et à manquer de stabilité au fil du temps.

830. Afin de déterminer la taille appropriée des unités devant servir d'unités d'échantillonnage primaires, il convient de tenir compte des circonstances et des objectifs de l'enquête. Diverses considérations pratiques, dont le coût, le contrôle de la qualité, l'administration, la disponibilité de la base pour la sélection des échantillons et l'efficacité du plan résultant, doivent être prises en compte simultanément. Seule une connaissance approfondie de la théorie de l'échantillonnage ainsi qu'une bonne dose de pratique permettront de bien comprendre ces diverses considérations. Plusieurs schémas peuvent être identifiés à partir des pratiques de divers pays en matière d'enquête, et plus particulièrement en ce qui concerne les enquêtes sur la main-d'œuvre.

a) À un extrême, certaines enquêtes (pour la plupart dans les pays développés) utilisent de très grandes unités d'échantillonnage primaires. Le nombre total d'unités dans la population n'est souvent pas très important et seul un petit nombre d'entre elles est sélectionné pour le sondage. Chaque unité représente un investissement substantiel pour la cartographie et l'établissement des listes, ainsi que pour le recrutement et le stationnement du personnel de terrain. Un ou plusieurs recenseurs sont souvent affectés exclusivement dans chacune des zones. Dès lors, si les déplacements entre les unités d'échantillonnage primaires sont rares voire inexistantes, c'est tout le contraire au sein de chaque district (relativement important) exigeant, compte tenu de la forte mobilité, des installations de transport bon marché et conviviales. Ainsi, certaines enquêtes aux États-Unis sont basées sur moins de 100 comtés en guise d'unités d'échantillonnage primaires, un comté étant une grande unité de 50 à 100 km. Au sein de chaque unité d'échantillonnage primaire sélectionnée, l'échantillon de plus petites zones et ménages est bien évidemment très dispersé;

b) À un autre niveau, un grand nombre d'échantillons sont basés sur de très petites unités d'échantillonnage primaires. Chaque unité d'échantillonnage primaire peut être un petit groupe de ménages (par exemple de 5 à 15 ménages), dont certains, voire tous, sont repris dans l'échantillon. Un tel système peut convenir pour les zones urbaines fortement peuplées où des listes des unités d'habitation et/ou des cartes très détaillées de petits segments de zones sont disponibles et où, compte tenu des installations de transport bien développées et des courtes distances impliquées, le déplacement entre les unités ne pose aucun problème particulier. Il existe plusieurs exemples de ce type dans des enquêtes auprès des

ménages réalisées dans certains pays développés, ainsi que dans des zones urbaines de certains pays en développement;

c) À l'autre extrême, on note l'utilisation d'un échantillonnage direct des adresses, ménages ou personnes aux fins d'enquêtes sur la main-d'œuvre (une approche adoptée par un nombre croissant de pays). La tendance s'explique essentiellement par le recours accru aux entretiens téléphoniques, qui ne nécessitent pas de rendre visite aux ménages. Le coût croissant de la durée de l'entretien ainsi que la réduction drastique des coûts de transport (quasi nuls dans le cas des entretiens téléphoniques) renforcent également cette tendance.

831. Dans de nombreux pays en développement, ces deux variantes extrêmes ne sont pas fréquentes dans le cadre des enquêtes étant donné que les conditions de base garantissant leur efficacité ne sont pas réunies. Dans un grand nombre de ces pays, si le réseau d'axes majeurs est suffisamment développé pour faciliter les déplacements entre les zones, les déplacements locaux peuvent s'avérer très difficiles et fastidieux, même lorsque les distances physiques impliquées sont très courtes. Ce problème réduit la baisse des coûts découlant de l'utilisation d'une unité d'échantillonnage primaire très importante et étendue; en effet, des agents recenseurs recrutés localement auraient bien plus de mal à couvrir les unités de leur zone, par rapport à ceux d'autres zones desservies par le réseau d'axes majeurs plus développé.

832. Toutefois, il est également impossible de disposer de nombreuses unités d'échantillonnage primaires de petite taille (et mieux encore, d'échantillons totalement dégrouvés) en l'absence de bonnes cartes et d'autres supports nécessaires à la définition de petites unités aréolaires adéquates. Qui plus est, le nombre d'unités d'échantillonnage primaires doit rester limité afin de contrôler les coûts de déplacement et de supervision. En effet, le choix du plan sera dicté par une exigence commune : veiller à ce que chaque unité d'échantillonnage primaire permette de disposer d'un échantillon suffisamment large afin que les agents recenseurs restent occupés pendant suffisamment de temps (par exemple, quelques jours) dans chaque zone.

833. C'est pour de telles raisons que bon nombre d'enquêtes dans les pays en développement recourent à des districts de recensement en guise d'unités d'échantillonnage primaires, un district de recensement typique comportant entre 100 et 300 ménages. Néanmoins, dans les pays en développement, certaines enquêtes basées sur un nombre restreint de très grandes unités (telles que des provinces, des comtés ou des villes) en guise d'unités d'échantillonnage primaires ont été notées. C'est dû au fait que certains estiment que ce type de plan procure une certaine convivialité administrative. On est en droit de douter que le choix de telles unités en tant qu'unités d'échantillonnage primaires soit justifié ou efficace. Ainsi, des provinces ont été utilisées dans certaines enquêtes en Thaïlande et des comtés en guise d'unité d'échantillonnage primaires pour des enquêtes en Chine. Bien sûr, dans certaines situations, des considérations inhérentes à l'administration, à la supervision ou aux déplacements imposent l'utilisation des unités d'échantillonnage primaires plus grandes et moins nombreuses au lieu des districts de recensement typiques. Toutefois, ces unités ne sont pas en si petit nombre et aussi grandes que des provinces, des districts ou des comtés complets. Des communes ou cantons en Chine, des tehsils en Inde, des kecamatan (sous-districts) en Indonésie ou des amphoe (communes) en Thaïlande illustrent l'utilisation de telles unités intermédiaires dans des enquêtes exigeant une collecte de données et des activités de supervision particulièrement intensives.

834. Il est primordial de comprendre les conséquences potentielles de l'utilisation de zones très importantes en guise d'unités d'échantillonnage primaires. Outre les considérations liées à l'efficacité de l'échantillonnage, il y a une autre raison qui explique pourquoi l'utilisation d'un petit nombre de très grandes zones (en particulier de vastes districts administratifs telles que des provinces, voire des districts ou des comtés complets)

n'est pas souhaitable pour des unités d'échantillonnage primaires. Souvent, ces grandes unités représentent des collectes de différents types de zones (ou d'autres types d'unité) devant être représentés séparément dans l'échantillon, proportionnellement, voire selon une autre méthode contrôlée. Toutefois, en cas d'utilisation de larges zones mélangeant différents types d'unités en tant qu'unités d'échantillonnage primaires, il n'est pas possible de contrôler la représentation des différents types d'unités au sein de l'échantillon. Le mélange de zones urbaines et rurales au sein de grandes unités administratives en est un exemple important. Si de telles unités font office d'unités d'échantillonnage primaires et qu'elles sont en petit nombre dans l'échantillon, et si la stratification selon la composition urbaine/rurale des zones ne peut contribuer à la sélection des échantillons, il ne peut être garanti que la composition urbaine/rurale de l'échantillon qui en résultera reflétera celle de la population. Cette question peut avoir de sérieuses implications pour n'importe quelle enquête, mais surtout lorsque de très grands écarts urbains/ruraux risquent d'être constatés au niveau de nombreux indicateurs à mesurer.

835. La principale conséquence des remarques précédentes est que, dans le contexte de nombreux pays en développement, les districts de recensement constituent à la base des unités d'échantillonnage primaires adéquates pour les enquêtes sur la main-d'œuvre et celles auprès des ménages. Toutefois, la mise à disposition d'unités adéquates pour des enquêtes par sondage ne constitue nullement le seul critère pris en compte pour choisir et élaborer des districts de recensement. Un recensement a toujours visé à assurer une couverture complète de la population et à faciliter la mise en œuvre et le contrôle pratiques des opérations de recensement. Dès lors, on est en droit de s'attendre à ce que les districts de recensement doivent être restructurés pour créer des unités d'échantillonnage primaires mieux adaptées. Il est relativement facile de regrouper les districts de recensement lorsque des unités plus importantes sont requises étant donné que de telles opérations peuvent souvent être réalisées au bureau, sans nécessiter de travaux sur le terrain. La segmentation des districts trop importants pour servir d'unités d'échantillonnage primaires s'avère en général plus onéreuse et fastidieuse, obligeant donc à la réaliser de manière plus sélective.

3. Construction de strates

836. La troisième étape, la stratification, est essentielle pour assurer l'efficacité des plans basés sur la base aréolaire d'un recensement de la population. La stratification est en général très efficace pour améliorer le rendement de plan de sondage à plusieurs degrés (en grappes) du type rencontré dans de nombreuses enquêtes susceptibles de faire l'objet d'effets du plan de sondage importants. Un système de stratification commun à toutes les enquêtes auprès des ménages sera commode et facilitera l'intégration. Chaque type différent d'enquête (auprès des ménages, économique, agricole) a ses propres exigences en termes de stratification. Toutefois, cela n'interdit pas le recours à un cadre commun, du moins en partie.

3.1 Stratification primaire

837. Au niveau primaire (le plus élevé), la stratification doit correspondre aux domaines de référence, tels que des régions ou des provinces, avec la classification urbaine/rurale appropriée. Compte tenu des prescriptions en matière de rapports, une classification urbaine/rurale doit correspondre aux définitions administratives (légales) chaque fois que cela est possible. Il peut s'agir de plus qu'une simple dichotomie, distinguant les grandes villes d'autres zones urbaines par exemple et les localités rurales en fonction de la taille.

838. Un système commun de stratification primaire peut être souvent utilisé pour tous les types d'enquêtes et de recensements, qu'il s'agisse d'enquêtes sur les ménages, éco-

nomiques ou agricoles. Dès lors, à ce jour du moins, une base aréolaire de recensement commune peut être élaborée pour un usage général. Il sera éventuellement nécessaire de distinguer les divers types d'utilisation dans le cadre d'une stratification plus détaillée.

3.2 Stratification supplémentaire

839. La simple stratification géographique ne suffit souvent pas. Au sein de chaque strate primaire telle que définie ci-dessus, il est souhaitable d'opérer une stratification supplémentaire basée sur les caractéristiques des unités d'échantillonnage primaires. Il s'agira de prendre plusieurs décisions lors de la création des strates. Quelles caractéristiques utiliser aux fins de la stratification ? Créer combien de strates ? Comment déterminer les limites des strates ? En dehors des strates explicites, quelle(s) caractéristique(s) utiliser pour classer les zones de manière à obtenir une stratification implicite en cas de recours à un échantillonnage systématique ?

840. S'agissant des questions susmentionnées, le point essentiel à ne pas perdre de vue est que la réponse peut différer d'une partie (de la strate primaire) à l'autre. Il n'est pas efficace ou nécessaire de chercher à obtenir un système uniforme pour l'ensemble du pays, voire même pour toute une province.

3.3 Variables de stratification

841. Lorsque toute une série de caractéristiques de districts de recensement sont autant de variables potentielles pouvant être utilisées dans le cadre d'une stratification supplémentaire, il convient de choisir les caractéristiques les plus utiles (par exemple, revenu du ménage, incidence des unités sectorielles informelles, caractéristiques des habitations, profession du chef de ménage²). Il s'agira dans un premier temps d'examiner l'importance de la variabilité (en termes relatifs) ou le coefficient de variation de chaque caractéristique et ce, séparément pour chaque strate primaire. Pour ce faire, les fréquences probables et les coefficients de variation devront être analysés si nécessaire (l'unité d'analyse étant les districts de recensement ou un autre type de zone en guise d'unités d'échantillonnage primaires) pour chaque caractéristique importante au sein de chacune des strates primaires. Les caractéristiques présentant des coefficients de variation ou une variabilité importante sont des candidats idéaux pour une stratification. Il est en général plus efficace d'utiliser plusieurs caractéristiques pertinentes simultanément, chacune classée grossièrement, que d'utiliser de belles classes d'une seule variable. Cependant, il ne sert à rien d'inclure toutes les caractéristiques si une forte corrélation existe entre elles. Pour cette raison, il convient d'examiner la corrélation entre toutes les variables présentant une variabilité ou des coefficients de variation importants.

842. En général, les variables utilisées sont fonction de la raison première de l'enquête à réaliser. Dès lors, outre une stratification géographique ou administrative primaire, les éléments suivants devraient faciliter la stratification supplémentaire des bases d'enquête auprès des ménages :

- a) Dans les zones urbaines, des informations plus détaillées sur le type et la taille, séparées de l'emplacement géographique (subdivisions administratives);
- b) Dans les zones rurales, le pourcentage de personnes pourvues d'un emploi exerçant des activités non agricoles et/ou le pourcentage de femmes lettrées.

843. Il est possible d'envisager des approches plus sophistiquées que celles susmentionnées, assez simples, pour examiner les variables de stratification potentielles, une par une, par deux, voire dans d'autres combinaisons, comme l'utilisation d'analyses à plusieurs variables. Toutefois, l'approche simple suggérée devrait suffire dans bien des cas, d'une part parce que la stratification primaire est déjà susceptible d'être très détaillée et d'autre

2 Si la même base de sondage est utilisée pour différentes enquêtes, en particulier sur des sujets non économiques, une grande prudence s'impose au niveau du choix des variables de stratification afin de s'assurer que la base reste pertinente et suffisamment flexible pour réaliser ces enquêtes.

part parce que la possibilité de procéder à une stratification supplémentaire dans le cas des bases d'enquêtes sur les ménages est limitée. Les enquêtes économiques et agricoles ont leurs propres exigences pour ce qui est d'un contrôle détaillé du secteur d'activité.

3.4 Nombre et taille des strates

844. Dans le cadre de chacune des strates primaires définie ci-dessus, le nombre de (sous-)strates supplémentaires à créer dépendra : *a*) du nombre et de la fréquence des unités (districts de recensement) au sein de la population; et *b*) du nombre probable d'unités à intégrer dans l'échantillon (directeur).

845. La règle de base consiste à essayer de créer des strates pratiquement égales en termes de taille de la population. Dès lors, les limites des strates dépendront de la fréquence des unités en fonction de la/des variable(s) de stratification. Quoi qu'il en soit, cette règle de base peut être modifiée de manière à tenir compte des différences potentielles au niveau des taux d'échantillonnage, qui seront normalement appliquées dans différents domaines. Il est utile de créer de plus petites strates (à savoir, plus nombreuses) dans des domaines qui sont susceptibles de faire l'objet d'un échantillonnage plus fréquent.

D. Sélection d'un échantillon directeur de districts d'énumération pour les enquêtes auprès des ménages

846. La quatrième étape — l'élaboration d'un échantillon directeur des zones (districts de recensement) — poursuit plusieurs objectifs. Cela permet : *a*) de réduire le coût lié à la gestion de la base; *b*) de faciliter la conception et la sélection des échantillons destinés à des enquêtes individuelles; *c*) de contrôler le renouvellement des échantillons au fil du temps dans le cas d'enquêtes régulières; et *d*) une intégration et une séparation adéquates entre les différentes enquêtes, le cas échéant.

847. Un échantillon directeur vise à permettre la sélection d'un grand échantillon de zones. L'échantillon doit être suffisamment grand, en plus d'être distribué et structuré de manière à permettre l'élaboration de sous-échantillons représentatifs requis aux fins d'enquêtes particulières ou de cycles d'enquête. Compte tenu de l'ensemble des coûts, ainsi que de tous les avantages opérationnels et statistiques, il est vivement recommandé d'élaborer un échantillon directeur, en particulier pour les enquêtes auprès des ménages. Des échantillons directeurs distincts peuvent être conçus pour des enquêtes et recensements économiques et agricoles.

848. Voici les lignes directrices sur lesquelles repose l'élaboration d'un échantillon directeur :

a) Au niveau de la taille et de la fréquence, l'échantillon directeur doit pouvoir satisfaire aux exigences connues et inattendues en matière d'échantillonnage dans le cadre de toutes les enquêtes qui y recourent;

b) L'échantillon directeur doit être élaboré de manière à ce qu'il permette la création d'échantillons aux fins d'enquêtes individuelles, et ce rapidement et à moindre coût au sein de la relation mutuelle (par exemple, indépendance, interdépendance et renouvellement des échantillons).

1. Taille de l'échantillon directeur pour des enquêtes auprès des ménages

849. Comme noté précédemment, la taille globale (le nombre d'unités d'échantillonnage primaires sélectionnées) de l'échantillon directeur doit être suffisante pour satisfaire aux exigences de tous les échantillons qu'il contribuera éventuellement à créer. Mieux vaut être trop large que pas assez : en termes pratiques, il est bien plus facile de réduire la taille d'un échantillon en supprimant des unités que de l'augmenter en sélectionnant des

éléments complémentaires au sein de la population ayant déjà fait l'objet d'une sélection d'échantillons.

2. Ventilation à travers les domaines

850. L'échantillon directeur doit être ventilé entre les domaines, régions et autres de référence afin de refléter la répartition des enquêtes principales qui seront basées sur celui-ci. Dans les grands pays et également dans d'autres situations exigeant des résultats sous-nationaux, cette procédure peut occasionner une ventilation disproportionnée entre des régions ou des provinces et, de plus en plus, même entre des districts compte tenu du besoin croissant d'une évaluation décentralisée dans de nombreux pays.

3. Sélection des zones de l'échantillon directeur

851. Au sein des strates, les zones de l'échantillon directeur doivent normalement être sélectionnées en fonction des probabilités proportionnelles à la population de la zone (nombre de personnes ou de ménages). Cette approche est fréquente dans le cadre d'enquêtes auprès des ménages et cadre avec la ventilation proportionnelle au sein des provinces. Les probabilités de sélection effectives ne varieront pas nécessairement en fonction de la ventilation au niveau des provinces.

4. Répétitions

852. Il est fréquent et commode de sélectionner l'échantillon directeur par le biais de répétitions indépendantes, chacune représentative de l'ensemble de la population. Les répétitions seront normalement identiques sur le plan de la conception (stratification, regroupement, etc.) et de la taille. Voici les raisons d'une telle conception basée sur des répétitions :

- a) Faciliter la sélection des échantillons pour les enquêtes individuelles;
- b) Permettre le renouvellement des échantillons requis par les enquêtes régulières;
- c) Permettre le degré d'interdépendance ou de séparation souhaité entre les différentes enquêtes;
- d) Réduire ou améliorer la taille de l'échantillon en peu de temps;
- e) Faire preuve de souplesse au niveau de la modification de la répartition de l'échantillon à travers les domaines.

853. Des conceptions ont parfois été dupliquées afin de produire des estimations rapides et approximatives des variances, ce qui est possible lorsque le nombre de répétitions est raisonnable. Dans la pratique, les répétitions peuvent être créées simplement en divisant systématiquement un seul échantillon systématique selon le nombre de parties requis. En prélevant par exemple systématiquement l'unité K^e dans l'échantillon directeur, on obtiendra l'une des répétitions K possibles.

854. L'idée de base est la suivante : l'échantillon à utiliser pour une enquête particulière peut être construit simplement à partir d'une ou de plusieurs répétitions; le renouvellement d'une enquête continue peut être assuré en remplaçant une ou plusieurs répétitions d'un cycle à l'autre; il est possible de ventiler l'échantillon différemment par rapport à la ventilation opérée dans le cadre de l'échantillon directeur en se basant sur différents nombres de répétitions dans divers domaines, etc. En résumé, au lieu d'unités d'échantillonnage primaires individuelles, des répétitions complètes, chacune représentant l'ensemble de la population ou le domaine étudié, deviennent les « unités » de base pour l'élaboration d'échantillons individuels de la taille et de la structure requises.

Chapitre XV

Le recensement de la population en tant que base des recensements fondés sur les ménages et des enquêtes sur les unités agricoles et économiques à petite échelle

A. Introduction

855. L'un des principaux objectifs d'un recensement de la population dans le cadre des enquêtes par sondage consiste à fournir des bases de sondage pour différents types d'enquêtes postcensitaires. Cette pratique est largement reconnue dans le cas des enquêtes sur la main-d'œuvre et d'autres enquêtes auprès des ménages ou fondées sur la population. Néanmoins, c'est peut-être un fait moins établi qu'elle s'applique également aux enquêtes économiques, en particulier auprès des établissements de petite taille, tant du secteur agricole que non agricole. En effet, cela vaut tout autant pour ce qui est souvent appelé les recensements agricoles et économiques. En dehors de la population, le terme « recensement » ou « enquête par sondage » est communément utilisé pour faire référence aux opérations qui ne consistent pas en fait à recenser toutes les unités de la population étudiée mais incluent un échantillon probabiliste. Ainsi, la plupart des recensements agricoles recourent à un sondage, bien que souvent à grand échelle. De la même manière, bien que les recensements des établissements économiquement visent une couverture totale des unités de grande taille et de taille moyenne, il est souvent raisonnable et tout aussi inévitable qu'ils couvrent les nombreux petits établissements exclusivement sur la base d'un échantillon.

856. Les enquêtes et recensements de petites unités économiques ont des caractéristiques et exigences particulières. Dans la plupart des cas, les échantillons doivent être sélectionnés en plusieurs étapes sur la base de conceptions aréolaires. Pour être efficaces, les plans de sondage doivent tenir compte des schémas de répartition géographique des unités, très souvent très inégaux. Des informations spécifiques sont nécessaires pour élaborer de telles bases. Le recensement de la population peut être une source importante pour obtenir les informations requises aux fins de l'élaboration des bases de sondage réservées aux « enquêtes économiques », distinctes des enquêtes fondées sur la population, telles que celles sur la main-d'œuvre, pour autant que ces données soient soigneusement prises en compte dans le cadre de la conception et de la planification du recensement.

857. Les enquêtes économiques sont des enquêtes par sondage (appelées « enquêtes » ou « recensements ») portant sur l'étude des caractéristiques d'unités économiques, telles que des exploitations agricoles, des entreprises de ménage, des activités pour compte propre ou d'autres établissements impliquant différents types d'unités, produits, activités ou secteur de l'économie. Il est ici fait référence aux enquêtes par sondage d'unités éco-

nomiques qui, à l'instar des ménages, sont de petite taille, nombreuses et fortement dispersées au sein de la population et qui peuvent s'avérer tout aussi instables qu'informelles (voir par. 395-400). Les unités de grande taille ou de taille moyenne, peu nombreuses ou pas aussi dispersées, peuvent nécessiter des approches différentes, souvent basées sur des échantillonnages sur listes obtenues auprès de sources administratives, comme des permis d'exploitation.

858. Toute une série de considérations techniques interviennent dans la conception et l'utilisation d'un recensement de la population en guise de base des enquêtes et recensements agricoles et économiques. Il est utile de clarifier le rôle que jouent les enquêtes auprès des établissements dans la fourniture d'informations sur les caractéristiques et activités économiques de la population et d'identifier les similitudes et différences de base entre les échantillonnages réservés aux petits établissements économiques et aux enquêtes traditionnelles auprès des ménages telles que celles sur la main-d'œuvre. Il convient par ailleurs d'évaluer lesdites similitudes et différences pour comprendre comment utiliser les résultats des recensements de la population aux fins de l'élaboration de bases de sondage pour les enquêtes et recensements économiques et agricoles ainsi que les mesures à prendre aux fins de la conception et de la mise en œuvre des recensements, et ce, de manière à veiller à ce qu'ils fournissent les informations requises pour créer de telles bases de sondage.

B. Recensements et enquêtes par sondage auprès des établissements : similitudes avec le plan des enquêtes auprès des ménages

859. Le type de plan de sondage sur lequel se basent les enquêtes traditionnelles auprès des ménages constitue le point de départ de la présente réflexion sur l'échantillonnage d'autres petites unités. En effet, une correspondance point à point peut souvent être établie entre de telles unités économiques et les ménages, et ces derniers et non les unités économiques en tant que telles peuvent directement faire office d'unités finales d'échantillonnage. Néanmoins, en dépit des nombreux points communs avec l'échantillonnage effectué pour les enquêtes auprès des ménages fondées sur la population, pour l'échantillonnage des petites unités économiques, il convient de garder à l'esprit plusieurs considérations différentes supplémentaires.

860. Les enquêtes auprès des ménages nationales ou de grande taille recourent en général à des bases de sondage à plusieurs degrés. De grands écarts sont évidemment possibles en ce qui concerne le type de plan utilisé dans les différents contextes et pour différentes enquêtes. Une conception fréquemment utilisée est présentée rapidement ci-dessous.

861. Si l'on recourt à une méthode fréquemment utilisée, la première étape consiste à sélectionner, en une ou plusieurs étapes, un échantillon des unités aréolaires et en dernier ressort à choisir au sein de chaque zone de sondage un échantillon d'unités finales (des habitations, des ménages ou des personnes par exemple). De plus en plus, notamment et surtout dans les pays en développement, un plan classique à deux étapes est fréquemment utilisé. Sa première étape consiste à sélectionner les unités aréolaires dont la probabilité est proportionnelle à une certaine mesure de la taille, M_k , à l'instar du nombre de ménages ou de personnes estimé pour la zone k déterminé sur la base d'une ancienne source ayant fourni de telles informations pour toutes les zones du plan de sondage. Dans un second temps, les unités finales sont sélectionnées au sein de chaque zone de sondage dont la probabilité est inversement proportionnelle à la taille. La probabilité globale de sélection d'une unité dans la région k est calculée comme suit :

$$f_k = \left(\frac{aM_k}{M} \right) \left(\frac{b}{N_k} \right) = f \left(\frac{M_k}{N_k} \right) \quad [1.1]$$

où a , b , M et f sont des constantes. Dans ce cas, a correspond au nombre de zones sélectionnées, M est le total des valeurs M_k dans la population et b le nombre attendu d'unités finales par zone d'échantillon. Dès lors, $(a/b) = n$, permet d'obtenir la taille escomptée de l'échantillon et f est une constante définie comme suit :

$$f = \frac{ab}{M} = \frac{n}{M} \quad [1.2]$$

862. Les enquêtes auprès des ménages visent fréquemment à utiliser des plans de sondage à autopondération ou à autopondération approximative. Cela est vrai du moins au sein de grands domaines géographiques urbains/ruraux, voire de grandes régions du pays. Le dénominateur N_k peut être identique à M_k (la mesure de la taille utilisée à la première étape), auquel cas l'échantillon est autopondéré avec $f_k = f = \text{const.}$ N_k peut tout aussi bien correspondre à la taille réelle de la zone, ce qui fournit un plan à une « mesure constante », avec un nombre constant « b » d'unités finales sélectionnées dans chaque zone du sondage quelle que soit la taille de cette dernière. Il est encore possible que N_k soit une mesure alternative de la taille, représentant par exemple un compromis entre les deux plans susmentionnés. Dans tous les cas, M_k et N_k sont en général étroitement liés à — et visent à fournir une approximation de — la taille réelle de la zone¹.

863. La sélection d'unités finales au sein de chaque zone de l'échantillon nécessite de répertorier ces unités. Comme mentionné précédemment, il conviendra peut-être de mettre à jour des listes existantes ou d'en préparer de nouvelles aux fins de la collecte de données sur la situation du moment. Aucune liste du genre n'est requise pour les zones qui ne sont pas sélectionnées à la première étape. L'absence de listes actualisées d'unités finales pour l'ensemble de la population est l'une des principales raisons poussant à recourir à des plans de sondage aréolaires à plusieurs étapes.

864. Les enquêtes relatives aux petites unités économiques, telles que des exploitations agricoles ou d'autres types d'entreprises de ménage, présentent un grand nombre de ces caractéristiques. De la même manière que pour les ménages, de telles unités tendent à être nombreuses et dispersées au sein de la population. En fait, les ménages peuvent eux-mêmes constituer des unités finales d'échantillonnage dans le cadre de telles enquêtes, les unités économiques dignes d'intérêt étant intégrées dans l'échantillon à travers leur association avec les ménages. Dans une situation similaire à celle des enquêtes auprès des ménages, il n'existe en général pas de listes actualisées pour l'ensemble de la population. Dès lors, il est nécessaire de recourir à un plan de sondage aréolaire à plusieurs étapes, comme pour toute enquête typique auprès des ménages.

1 Le terme « taille » fait ici constamment référence au nombre d'unités finales dans la zone et non à la taille physique.

C. Caractéristiques spéciales des échantillons pour les enquêtes économiques

865. En dépit des similitudes susmentionnées, certaines différences majeures existent entre les exigences à respecter pour concevoir des enquêtes auprès des ménages fondées sur la population et des enquêtes de petite taille (souvent fondées sur les ménages) d'unités économiques; elles découlent des différences entre le type et la répartition des unités ainsi que des exigences au niveau de l'établissement des rapports. La principale différence est que les enquêtes économiques nécessitent en général de s'affranchir complètement des plans de sondage à autopondération.

1. Hétérogénéité

866. Les enquêtes auprès des ménages visent en général à couvrir la totalité de la population de manière uniforme. Différents sous-groupes (tels que des ménages par taille et type, des groupes d'âge et de sexe au sein de la population et des classes sociales) constituent souvent des catégories importantes pour les analyses et les rapports mais, à l'exception peut-être des catégories géographiques, il s'agit rarement de domaines de conception distincts. Par contre, les unités économiques sont caractérisées par l'hétérogénéité de leurs caractéristiques, telles que la taille en termes de nombre de travailleurs et d'activités économiques prestées, avec une répartition spatiale encore plus inégale. La population comprend plusieurs secteurs — de grands groupes d'activité économique, présentant souvent de fortes différences au niveau du nombre, de la distribution, de la taille et d'autres caractéristiques des unités au sein de divers secteurs — représentant différents types d'activité économique à analyser dans l'enquête, éventuellement à l'aide de divers questionnaires et même de méthodes de collecte de données différentes. Il semble être bien plus fondamental de réaliser des rapports séparés et détaillés par secteur que pour différents sous-groupes de la population dans le cadre d'enquêtes auprès des ménages. Comme c'est bien souvent le cas, les secteurs économiques peuvent différer fortement au niveau des exigences relatives à la taille (nombre d'unités au sein de la population) et à la taille de l'échantillon (précision) et par extension au niveau des fréquences d'échantillonnage requises. Il est donc nécessaire de les considérer non seulement comme des catégories d'analyse et de rapports séparées, mais également comme des domaines de conception distincts.

2. Répartition inégale

867. L'hétérogénéité des unités économiques telle que décrite au paragraphe précédent est accentuée par la répartition géographique inégale des unités économiques de différents types, s'agissant de leurs caractéristiques pertinentes. Normalement, les divers secteurs économiques à prendre en compte dans le cadre d'une même enquête sont répartis très différemment au sein de la population. Leur répartition peut varier : *a*) quelques zones présentent une forte concentration de certains secteurs; *b*) une présence de certains secteurs dans la plupart des zones (en d'autres termes, les secteurs sont fortement dispersés à travers les zones géographiques); ou *c*) un grand nombre de secteurs sont dans une situation intermédiaire ou mixte, n'étant ni fortement concentrés ni fortement dispersés de manière uniforme. Ces schémas de répartition géographique doivent être intégrés dans le plan de sondage. Bien que les sous-groupes de la population étudiés par les enquêtes auprès des ménages puissent également différer au niveau de leur répartition [comme dans la typologie de sous-catégories géographiques « croisées » et « mixtes » définie par Leslie Kish, R. M. Groves et K. Krotki (1976) aux fins de l'analyse des effets du plan de sondage], dans de telles enquêtes, c'est normalement le type *b* et non le type *c* qui prédomine. Par contre, la situation *c* est la plus fréquente dans les enquêtes économiques et, comme indiqué ci-dessus, il convient de traiter ces secteurs mixtes comme des domaines de conception distincts².

2 Il convient de noter que les descriptions proposées ci-dessus supposent une certaine forme de stabilité au fil du temps de l'orientation géographique et industrielle de l'unité économique. (Voir également par. 886.)

3. Unités d'échantillonnage *versus* unités d'enquête

868. Plusieurs autres facteurs rendent la conception d'enquêtes économiques plus complexe que celle des enquêtes auprès des ménages. Cette complexité est due à la possibilité que les unités finales utilisées pour la sélection des échantillons ne soient pas du même type que celles servant à collecter et analyser les données. Les deux types d'unité peuvent ne pas permettre une correspondance point à point. Ainsi, les unités finales de l'échan-

tillonnage peuvent être, et sont souvent, des ménages, chacun d'entre eux pouvant représenter aucun, un ou plusieurs types d'activité économique dignes d'intérêt. Qui plus est, le même ménage peut s'adonner à différents types d'activité économique, comme l'agriculture par exemple ainsi que le traitement et la vente des produits résultants. Dès lors, sous l'angle des unités finales d'échantillonnage (ménages), différents secteurs (principaux domaines) ne sont pas disjoints mais interdépendants. Cela permet donc d'envisager deux stratégies de conception : *a*) une conception intégrée basée sur un échantillon commun de ménages, couvrant simultanément tous les secteurs d'activité impliquant une unité sélectionnée; ou *b*) des plans sectoriels distincts, dans le cadre desquels les populations des secteurs (en termes d'unités échantillonnées, de ménages) et par extension les échantillons, peuvent se chevaucher. Chaque enquête sectorielle recenserait uniquement l'activité des ménages sélectionnés exclusivement en rapport avec le secteur visé.

869. Des enquêtes séparées sont en général plus onéreuses et difficiles à mettre en œuvre. L'interdépendance entre les échantillons sectoriels peut être supprimée en caractérisant les unités d'échantillonnage (les ménages) sur la base de leur secteur prédominant. Une telle caractérisation rend le processus d'échantillonnage plus gérable. Toutefois, elle interdit des enquêtes sectorielles séparées : dans la mesure où l'échantillon propre à tout secteur particulier se limite exclusivement aux ménages au sein desquels ce secteur prédomine sur tous les autres, la couverture dudit secteur reste incomplète.

4. Échantillonnage de différents types d'unité

870. Dans la pratique, l'identification et la ventilation des unités finales d'enquête entre différents secteurs ainsi que l'application de diverses procédures ou taux d'échantillonnage par secteur sont souvent des opérations onéreuses, difficiles et sujettes à des erreurs. Dès lors, il est souhaitable d'absorber dans la mesure du possible toute différence au niveau des exigences d'échantillonnage par secteur aux degrés précédents de l'échantillonnage, de manière à éviter de devoir traiter différemment plusieurs types d'unités à l'étape finale de l'échantillonnage. Le coût d'une telle simplification opérationnelle (hautement souhaitable) est toutefois le risque d'une complexité accrue du plan de sondage.

D. Données exigées pour le plan de sondage et la sélection des échantillons

871. Il découle des éléments susmentionnés que la base de l'échantillonnage d'unités économiques de petite taille est assortie d'exigences similaires mais plus complexes. La base de sondage nécessaire se composera en général d'unités aréolaires (constituant les unités d'échantillonnage primaires d'un plan de sondage à deux étapes ou les unités aréolaires finales d'un plan comportant des étapes multizones). Les unités peuvent être similaires ou les mêmes que celles des enquêtes auprès des ménages, en général les districts de recensement de la population décrits dans les chapitres précédents.

872. Toutefois, outre les informations sur le dénombrement de la population par district de recensement au moment du recensement de la population, il est également nécessaire de disposer d'informations sur les caractéristiques économiques de chaque unité aréolaire, dont le nombre d'unités économiques appartenant à des types et des secteurs différents au sein de la zone, le nombre de personnes employées dans différents secteurs et les professions.

873. Le besoin en informations par secteur d'activité est bien plus complexe qu'une simple mesure de la taille de la population telle que normalement requise aux fins d'un échantillon probabiliste proportionnellement à la taille dans le cadre des enquêtes auprès des ménages. Il est essentiel, en particulier dans le cas de pays disposant de peu de sources

administratives, que les sources potentielles telles que les recensements de la population, agricoles et économiques, soient conçues de manière à fournir les informations permettant de concevoir des enquêtes efficaces sur les petites unités économiques.

1. Informations sur les caractéristiques économiques des unités aréolaires et mesures correspondantes de la taille

874. Les enquêtes auprès des unités économiques de petite envergure au sein des pays en développement doivent en général recourir à des plans de sondage à plusieurs degrés. De grands écarts sont évidemment possibles en ce qui concerne le type de plan utilisé dans les différents contextes et pour différentes enquêtes. L'un des plans de sondage les plus fréquents est rapidement expliqué ci-dessous. Il s'agit ici de souligner les différences types entre les enquêtes économiques et auprès des ménages telles que les enquêtes sur la main-d'œuvre.

875. La population d'unités au sein d'enquêtes économiques comprend plusieurs « secteurs », tels que différents types d'exploitation, d'activités agricoles, de transformation et commerciales, voire de produits. Les exigences au niveau de la taille des échantillons doivent être satisfaites séparément pour chaque secteur. La base de sondage devra se composer d'unités aréolaires (constituant les unités d'échantillonnage primaires d'un plan de sondage à deux étapes ou les unités aréolaires finales d'un plan comportant des étapes multizones); pour chaque unité aréolaire, des informations seront requises sur le nombre escompté d'unités économiques de différents types.

876. En gros, l'équation de la sélection globale (suivant celle au point [1.1] ci-dessus) a la forme suivante :

$$f_k = f \left(\frac{M_{.k}}{N_k} \right) \quad [1.3]$$

où $M_{.k}$ correspond à une certaine mesure de la taille attribuée à la zone dans le cadre de sa sélection sur la base de la probabilité proportionnellement à la taille; par ailleurs, la sélection des unités finales au sein de la zone est selon la probabilité inversement proportionnelle à la taille, à savoir, la mesure N_k dans la base, censée estimer la taille réelle de la zone.

877. La pondération à appliquer dans le cadre de l'estimation est inversement proportionnelle à la probabilité de toute la sélection :

$$w_k = \frac{1}{f_k} \alpha \left(\frac{N_k}{M_k} \right) \quad [1.4]$$

878. Le nombre escompté d'unités affecté à l'échantillon par zone k équivaut à :

$$f_k N_{.k} = f M_{.k} \quad [1.5]$$

L'addition de toutes les zones k au sein de la population au point [1.5] permet d'obtenir la taille escomptée de l'échantillon :

$$n = fM \quad [1.5a]$$

Le nombre escompté d'unités d'un secteur particulier i affecté à l'échantillon par zone k équivaut à :

$$f_k N_{i.k} = f M_k \left(\frac{N_{i.k}}{N_k} \right) = f M_k P_{i.k} \quad [1.6]$$

Le problème de conception de base consiste à déterminer les mesures de la taille modifiée $M_{.k}$ de manière à satisfaire simultanément et le plus efficacement possible aux exigences spécifiques à la taille de l'échantillon :

$$n_i = f \sum_k (M_{.k} P_{i,k}) \quad [1.7]$$

ou, en termes de quantités relatives, plus appropriées pour les calculs,

$$\frac{n_i}{n} = \sum_k \left(\frac{M_{.k}}{M} \right) P_{i,k} \quad [1.7a]$$

pour tous les secteurs i .

879. Au point [1.7], la somme porte sur toutes les zones de la population et pas simplement sur l'échantillon. Il convient de préciser que la formule ci-dessus suppose qu'à l'étape finale de l'échantillonnage, les unités au sein d'une zone de sondage sont sélectionnées selon un taux uniforme, inversement proportionnel à $N_{.k}$, indépendamment du secteur. Dans la pratique, il s'agit là d'un principe très souhaitable pour la conception. L'identification et la répartition des unités finales d'enquête entre différents secteurs ainsi que l'application de diverses procédures ou taux d'échantillonnage par secteur sont souvent des opérations onéreuses, difficiles et sujettes à des erreurs. Il est supposé que les phases d'échantillonnage précédentes absorbent toute différence au niveau des fréquences d'échantillonnage requises par secteur en les intégrant dans la définition des mesures de la taille $M_{.k}$.

880. L'application du point [1.7] donne lieu à la situation la plus commode mais également la plus improbable lorsque des unités de types différents (secteurs) sont totalement séparées sur le plan géographique; en d'autres termes, lorsque chaque zone comporte des unités appartenant à un seul secteur particulier. En réalité, la situation est plus complexe puisque des zones sont en général composées d'un mélange d'unités de différents types (secteurs). Il est de toute évidence nécessaire d'exagérer la mesure de la taille (et donc les probabilités de sélection) pour les zones comportant proportionnellement plus d'unités relevant de secteurs à suréchantillonner, et inversement.

2. Collecte d'informations sur les caractéristiques économiques des districts de recensement fondés sur la population

881. Afin de pouvoir appliquer une conception telle que celle décrite ci-dessus, le plan de sondage doit fournir certains types d'information. Il doit fournir non seulement une certaine mesure (simple et unique) de la taille, comme le nombre de personnes ou de ménages au sein de chaque zone de sondage à un moment donné du passé (au moment du recensement de la population par exemple), liée à la taille de la zone au moment de la sélection de l'échantillon, mais également, aux fins d'enquêtes sur de petites unités économiques, certaines informations sur le nombre d'unités de types différents au sein de chaque zone.

882. La base du recensement de la population doit au minimum impliquer une liste exhaustive des districts de recensement, les diverses caractéristiques de la population étant regroupées au niveau des districts de recensement. Il s'agit entre autres d'informations géographiques, administratives et autres sur les caractéristiques de la zone ainsi que de certaines données démographiques et sociales sur la population au sein de la zone. Le recensement de la population est d'autant plus utile en guise de base d'unités aréolaires aux fins d'enquêtes économiques si des informations sont en outre collectées et compilées au niveau des districts de recensement sur certaines caractéristiques de base de la population.

883. Les données collectées pourraient ainsi renseigner :

a) Des informations sur la répartition de la population en fonction de larges secteurs d'activité, ce qui est utile pour élaborer des bases et sélectionner des échantillons destinés aux recensements et enquêtes sur ces sujets. Même si ce type d'information est le seul disponible, il peut s'avérer très précieux pour renforcer l'efficacité des plans de sondage utilisés aux fins des enquêtes économiques, éventuellement élaborés à partir de la base des districts de recensement;

b) Des informations sur le nombre d'unités économiques en fonction du secteur principal d'activité au moment du recensement dans chaque district de recensement. Ce type d'information ne peut normalement pas être obtenu avec un recensement de la population sans une préparation très minutieuse des procédures de collecte et de dépouillement des données. Plus particulièrement, des questions soit sur le lieu de travail soit sur la branche incluant le nom et l'adresse de l'établissement employeur (voir les questions de l'échantillon au chap. VII) auront dû être posées dans le cadre du recensement et les informations pertinentes traitées et tabulées comme indiqué précédemment. Des questions incluses dans les recensements de la population effectués dans certains pays tels que Belize, 2000 (« Possédez-vous une terre agricole quelconque ? »), pourraient être utiles à cette fin dans le cadre d'un recensement agricole;

c) Des informations de recensements économiques et agricoles précédents portant sur les zones ayant été sélectionnées pour les deux types de recensement. Il peut parfois être possible d'intégrer dans le recensement de la population des informations pertinentes provenant de ces deux derniers. Il est primordial que les recensements économiques et agricoles reposent sur le même système de zones que les districts de recensement de la population. Un système de recensement bien planifié tiendra compte de cet objectif; des exemples de mise en œuvre réussie sont à noter dans plusieurs pays, et plus particulièrement en Inde et en Indonésie parmi les pays en développement les plus importants².

884. Les informations sur les caractéristiques économiques de zones individuelles (telles que les districts de recensement) sont nécessaires pour déterminer les fréquences d'échantillonnage permettant d'obtenir les tailles requises des échantillons pour différents secteurs de l'activité économique, pour assurer une stratification efficace des unités aréolaires et pour déterminer les probabilités de sélection des zones afin de satisfaire aux exigences de rapports par secteur propres aux enquêtes économiques. De telles données peuvent encore être utiles pour préparer des estimations basées sur les données fournies par l'enquête. La stratification et les variations des fréquences d'échantillonnage doivent être ciblées, c'est-à-dire déterminées en fonction de la composition des unités aréolaires sur le plan de la taille relative des différents secteurs économiques de la zone. Un tel ciblage est nécessaire pour l'efficacité et le contrôle du plan de sondage.

E. Unités d'échantillonnage primaires et stratification

885. Compte tenu de la grande variété des enquêtes auprès des établissements et d'autres unités économiques, il y a en général peu de choses à dire sur les unités aréolaires qu'il est approprié de choisir en guise d'unités d'échantillonnage primaires. Les districts de recensement sont souvent des unités qui conviennent parfaitement pour de telles enquêtes. Parfois, il est nécessaire de créer des zones plus importantes en guise d'unités d'échantillonnage primaires de manière à couvrir suffisamment d'unités étudiées. Cela ne pose normalement pas un problème majeur puisque les unités aréolaires existantes peuvent être aisément combinées de manière à définir de nouvelles unités pour l'échantillonnage.

886. S'agissant de la stratification, les enquêtes économiques tendent à impliquer des unités très variées sur le plan du type et de la taille. Elles nécessitent donc une stratifica-

² Voir par exemple Murthy et Roy (1970); et Verma (1989).

tion plus détaillée que les enquêtes auprès des ménages. La principale stratification qu'il convient d'effectuer concerne le secteur d'activité prédominant dans le district. Pour une stratification, il n'est pas primordial que de telles informations présentent une grande précision ou qu'elles soient actualisées, tant qu'une corrélation raisonnable existe entre elles et les caractéristiques du moment de la zone. Si tel est le cas, les informations collectées pendant le recensement et portant sur le nombre et la répartition des établissements en fonction du secteur d'activité peuvent continuer à être exploitées à des fins utiles plusieurs années durant après le recensement.

Chapitre XVI

Utilisation des données du recensement pour produire les estimations des enquêtes

A. Introduction

887. En cas d'utilisation des données d'un recensement de la population pour produire des estimations à partir d'enquêtes par sondage, il convient de tenir compte de plusieurs exigences :

a) Une enquête exhaustive telle qu'une enquête continue sur la main-d'œuvre est utilisée pour produire toute une série d'estimations concernant différentes populations à divers niveaux d'agrégation, et sur des périodes différentes;

b) Plusieurs types de variables peuvent être impliqués, dont le taux d'activité, les taux de chômage, la situation dans la profession, la profession et la branche d'activité. Les critères de fréquence et de précision spécifiques à divers types de variables peuvent évoluer;

c) Des estimations sont normalement requises pour différents types d'unités, telles que des individus, des ménages, des familles et des communautés;

d) Des estimations sont exigées non seulement au niveau total (national) mais également pour des zones géographiques et administratives séparées, pour la classification urbaine et rurale ainsi que pour différentes sous-populations dont les classifications démographiques;

e) Des estimations sont requises pour déterminer les proportions, les taux, les moyennes et autres ratios (le numérateur et le dénominateur étant obtenus à partir de la même source), ainsi que pour des agrégats de la population (pour lesquels les résultats de l'enquête doivent être exagérés au total de la population à l'aide d'informations internes ou externes à l'enquête par sondage). Des enquêtes de taille modérée peuvent souvent fournir des estimations des chiffres de la population (comme le nombre total de chômeurs) mais de manière bien moins précise, que ce soit au niveau de la variance ou des écarts, par rapport à des estimations de divers types de ratios (tels que le taux de chômage).

888. Par ailleurs, il est possible de distinguer divers types d'estimations en ce qui concerne le facteur temps. En voici quelques-unes :

a) Les estimations des niveaux du moment pour chaque période de référence (mois, trimestre, année) de l'enquête;

b) Les estimations moyennes ou agrégées sur de plus longues périodes, annuellement par exemple, sur la base d'une enquête trimestrielle;

c) Les estimations de tendances ou des variations nettes d'une période à l'autre;

d) Éventuellement, les estimations des changements bruts au niveau de l'individu ou du ménage, tels que les flux entre les catégories de situations au regard de l'activité économique (bien que de telles statistiques soient encore peu fréquentes);

e) Des estimations « composites » plus complexes.

889. Pour produire l'une des estimations des paramètres de la population précédemment citées, les données de l'échantillon doivent être correctement pondérées. Des estimations les plus courantes d'une enquête, par exemple sur la main-d'œuvre, sont exprimées sous la forme de rapports pondérés. Les formes les plus basiques dans lesquelles les pondérations de l'échantillon transparaissent dans les estimations sont les suivantes :

$$r = \frac{\sum_i w_i y_i}{\sum_i w_i x_i} = \frac{y}{x} \quad [2.1]$$

où r est le rapport de deux agrégats d'échantillons pondérés y et x , chacun de ces agrégats étant constitué en additionnant les valeurs de l'échantillon individuel (sur deux variables de l'enquête, par exemple y_i et x_i), pour chaque unité de l'échantillon i pondérée sur la base de son poids associé w_i .

890. L'estimation r peut être le rapport de deux variables substantives, telles que le taux de salaire (r) en tant que rapport (agrégat pondéré de) entre les salaires perçus (y) et le (l'agrégat pondéré de) nombre d'heures ouvrées (x). De nombreuses statistiques d'enquêtes sur la main-d'œuvre, telles que les moyennes, les proportions ou les pourcentages, sont des formes simplifiées des rapports; ainsi, la moyenne des heures ouvrées (r) correspond à la moyenne de l'agrégat (pondéré) des heures ouvrées en fonction du nombre pondéré de travailleurs; le dénominateur dans ce cas étant simplement le décompte pondéré de cas (x_i dans le dénominateur correspondant à l'identique à 1 pour tous les cas de l'échantillon impliqués dans l'estimation). De la même manière, aux fins du calcul du taux de chômage, y_i est une simple dichotomie (chômeur = 1, employé = 0), $x_i = 1$ étant simplement le compte de toutes les personnes faisant partie de la main-d'œuvre pour lequel le taux de chômage est calculé.

891. Les enquêtes sur la main-d'œuvre et d'autres enquêtes auprès des ménages sont souvent utilisées pour estimer les chiffres de la population tels que le nombre total de personnes au chômage. Les estimations ont généralement la forme suivante :

$$\hat{Y} = rX = \frac{y}{x} X = \left(\frac{\sum_i w_i y_i}{\sum_i w_i x_i} \right) X \quad [2.2]$$

où X est une estimation du dénominateur (x) d'une source plus fiable externe à l'enquête. En principe, la quantité y de l'échantillon fournit également une estimation des éléments susmentionnés; toutefois, une estimation du rapport sous la forme proposée ci-dessus est généralement plus précise (cf. ci-dessous).

892. Le recensement de la population est souvent une base précieuse pour disposer des informations nécessaires au calcul des poids w_i appropriés de l'échantillon, et plus encore pour obtenir le taux d'inflation X . Les rubriques qui suivent traitent de certaines questions techniques liées à la pondération et aux estimations dans le cadre d'enquêtes utilisant des informations externes et d'autres sources.

B. Pondération des données de l'échantillon

893. La pondération des données de l'échantillon vise à améliorer la représentativité de l'échantillon au niveau de la taille, de la distribution et des caractéristiques de la population étudiée. Ainsi, une fois les unités de l'échantillon sélectionnées avec des probabilités différentes, il est fréquent de pondérer les résultats inversement proportionnels aux probabilités de sélection des unités de manière à refléter la situation de la population. Dans une

enquête sélectionnée à partir d'une bonne base et correctement mise en œuvre avec des taux de réponse élevés, l'application des coefficients du plan de sondage susmentionnés est tout ce qu'il conviendra éventuellement de faire.

894. Toutefois, dans la pratique, la situation est généralement plus compliquée en raison de lacunes au niveau de la sélection et de la mise en œuvre de l'échantillon (qui introduisent des écarts dans les résultats) ainsi que de la nécessité (et la possibilité) de mettre en œuvre de meilleures procédures d'estimation de manière à réduire les variances. Des procédures d'estimation plus compliquées tendent à être davantage nécessaires dans le cas d'enquêtes enregistrant un taux de non-réponse et d'erreurs élevé, comportant des incohérences dans les définitions des unités utilisées à différents stades de l'enquête, impliquant des dérogations par rapport à l'échantillonnage représentatif (probabiliste) et utilisant de petites tailles d'échantillon. Il en va de même lorsque des estimations doivent être produites pour un grand nombre de sous-populations distinctes. La nécessité (et l'opportunité) est également d'autant plus forte en présence d'informations externes plus exhaustives et fiables à cette fin.

895. Les questions inhérentes à la pondération des échantillons peuvent être complexes et la meilleure solution sera éventuellement propre à la situation, en fonction de la nature des données disponibles, des sources d'erreur à contrôler, de la connaissance des circonstances et limites spécifiques de l'enquête et des pratiques et préférences de l'organisme d'enquête. Toutefois, le respect de certaines normes de base et d'une approche systématique, telle que soulignée ci-dessous, procure certains avantages importants.

1. Source d'informations

896. Lors de l'application des pondérations, il convient de tirer la quintessence des informations disponibles, qu'elles proviennent de l'échantillon ou de sources externes. Les informations émanant de l'enquête ont la priorité; les informations externes sont introduites dans la mesure jugée utile pour parfaire la représentativité de l'échantillon.

897. Il y a cinq types de source d'informations qui peuvent être utilisées de manière systématique pour appliquer les pondérations étape par étape, comme suit :

- a) Conception des échantillons : les probabilités de sélection de chaque ménage;
- b) Le plan de sondage, susceptible de fournir un complément d'information sur les zones de l'échantillon et sur tous les ménages qui ont répondu ou non;
- c) La mise en œuvre de l'échantillon : les taux de réponse et des informations sur ceux n'ayant pas répondu;
- d) D'autres enquêtes bien plus grandes avec une meilleure couverture, des taux de réponse plus élevés ainsi que des informations plus fiables sur certaines caractéristiques des ménages et/ou personnes. En fait, l'enquête sur la main-d'œuvre elle-même est souvent une bonne source d'information pour la pondération afin d'améliorer la représentativité d'enquêtes plus complexes et difficiles utilisant des échantillons plus petits et /ou caractérisées par des taux de réponses moins élevés;
- e) Les projections de la population à partir du recensement (et/ou des registres actuels, s'ils sont disponibles) fournissant des informations sur les caractéristiques de la population et leur répartition.

898. Lorsque des informations identiques ou similaires peuvent être obtenues à partir d'une ou de plusieurs sources, la priorité doit être accordée à la source interne à l'enquête; par exemple, il convient toujours d'appliquer une pondération visant à compenser les différences au niveau des probabilités de sélections et de l'incidence connue des non-réponses avant de procéder à des corrections sur la base de données externes. Lors de l'utilisation

d'informations externes, il convient de veiller à ce que les informations soient significativement plus fiables que celles qui sont internes à l'enquête, que les éléments d'information utilisés soient tout aussi définis et mesurés et que la couverture ainsi que la portée soient identiques. Ainsi, si l'enquête se limite à la population résidant dans des ménages privés, les informations externes sur la population utilisées pour la pondération des échantillons doivent être limitées de la même manière.

2. Une procédure étape par étape

899. Pour disposer de normes communes, et par souci de clarté et de commodité, il est souhaitable d'adopter une procédure étape par étape distinguant les divers aspects de la pondération. En règle générale, chaque étape doit être mise en œuvre séparément de manière à pouvoir identifier sa contribution aux pondérations finales. Pour une enquête auprès des ménages de la population générale, par exemple, il est nécessaire à la base d'appliquer de manière séquentielle les facteurs de pondération suivants, décrits tour à tour dans les rubriques suivantes :

- a) Les coefficients du plan de sondage;
- b) Les coefficients de non-réponse;
- c) Les coefficients corrigeant la répartition des unités au sein de l'échantillon, pour cadrer davantage avec les informations externes;
- d) Si cela est possible et approprié, l'exagération des estimations des échantillons pour une cohérence avec les chiffres de contrôle externes, tels que la taille actuelle de la population totale.

C. Coefficients du plan de sondage

900. Chaque ménage ou personne de l'échantillon est pondéré selon une proportion inverse à la probabilité avec laquelle elle a été sélectionnée. Les coefficients du plan de sondage sont introduits pour compenser les différences au niveau des probabilités de sélection au sein de l'échantillon, le poids donné à chaque unité de l'échantillon étant inversement proportionnel à sa probabilité de sélection

901. Ainsi, avec p_i comme probabilité globale de sélection au sein de l'échantillon, le coefficient du plan de sondage peut être calculé comme suit :

$$w_i = \frac{1}{p_i} \left(\frac{n}{\sum (1/p_i)} \right) \quad [2.3]$$

où le total porte sur n unités dénombrées dans l'enquête. La formule ci-dessus comporte la propriété commode $\sum w_i = n$; ce qui indique que les coefficients du plan de sondage ont été échelonnés à la moyenne de 1,0 par unité recensée dans l'échantillon. Ce sont les valeurs relatives plutôt que les valeurs absolues des probabilités de sélection qui importent. Avec le plan de sondage multi-étapes, il est fait référence aux probabilités de sélection globales des unités finales; d'autres aspects de la structure de l'échantillon, tels que l'échantillonnage par grappe et la stratification n'entrent pas en ligne de compte.

902. Avec l'échantillonnage probabiliste (unités sélectionnées avec des probabilités réputées non nulles), les coefficients du plan de sondage peuvent être calculés, en principe et la plupart du temps également en pratique, à partir d'informations sur le plan de sondage et de résultats internes à l'enquête, sans nécessiter d'informations externes fournies par le recensement ou d'autres sources. Toutefois, dans certaines circonstances, il est utile et nécessaire d'intégrer dans de tels coefficients une correction afin de compenser une exclusion connue ou une sous-estimation brute de certaines parties de la population étu-

diée, résultant éventuellement de défaillances dans la base de sondage ou d'autres raisons inhérentes aux procédures de sélection et de mise en œuvre des échantillons. Une telle correction peut notamment être appliquée en réduisant les probabilités de sélection du plan de sondage, c'est-à-dire en augmentant les coefficients du plan de sondage en conséquence, proportionnellement aux taux de couverture des domaines concernés. Une autre possibilité serait d'intégrer une compensation dans d'autres domaines visés similaires à celui/ceux exclus. Ainsi, dans les pays où certaines îles ou régions isolées ont été exclues, les coefficients du plan de sondage pour certaines autres régions, éventuellement tout aussi isolées mais toutefois incluses, peuvent être augmentés proportionnellement aux populations impliquées.

D. Coefficients de non-réponse

903. Les coefficients de non-réponse sont appliqués pour réduire l'incidence des différences au niveau des taux de réponse enregistrés dans certaines parties de l'échantillon. Les coefficients reposent sur des caractéristiques connues des unités ayant répondu ou non. Il est particulièrement important de procéder à une pondération des non-réponses lorsque les taux de non-réponse sont élevés et varient en général d'une partie de la population à l'autre. De telles anomalies obligent à pondérer les données liées aux non-réponses afin de corriger au minimum les écarts bruts au niveau de la répartition de l'échantillon atteint en fonction des caractéristiques des unités de l'analyse. Bien sûr, la pondération des non-réponses corrige seulement les distorsions résultant des différences au niveau des non-réponses en termes de variables utilisées dans la classification. Elle ne peut pas tenir compte de l'incidence des niveaux absolus de non-réponse, uniquement de celle des niveaux relatifs à travers les catégories.

1. Définition des classes de pondération

904. La pondération pour les cas de non-réponse implique une estimation de la propension des unités à réagir en fonction des caractéristiques de l'unité et une pondération des unités répondantes inversement à cette propension. Dans une formule plus simple et communément utilisée, la pondération pour les cas de non-réponse implique une division de l'échantillon dans certaines classes de pondération appropriées, et au sein de classe de pondération, la pondération des unités répondantes en proportion inverse au taux de réponse, afin de compenser les cas de non-réponse dans cette classe. Les étapes suivantes sont respectées dans ce cas :

a) La division des unités de sondage en groupes ou classes de pondération, ce qui permet d'obtenir le nombre d'unités (ménages, personnes, etc.) sélectionné ainsi que le nombre d'entrevues réalisées pour chaque classe. En fonction du nombre de variables de contrôle concernées, plusieurs divisions parallèles peuvent être impliquées, chacune permettant d'obtenir une répartition marginale de tout l'échantillon en fonction d'une certaine variable de classification, voire une certaine classification croisée d'un ensemble de variables, telle que des distributions marginales selon des emplacements ou des strates géographiques, une autre classification de zones de sondage, le mode d'occupation, le type et la taille de ménage, voire d'autres caractéristiques des ménages;

b) Le calcul du taux de réponse pour chaque catégorie de la classification;

c) L'application d'un coefficient uniforme à toutes les unités d'une catégorie, inversement proportionnel au taux de réponse de la catégorie.

905. L'efficacité de la procédure dépend du degré de similitude entre les unités non-répondantes au sein de chaque classe et les unités répondantes dans cette classe en termes de l'ensemble de toutes les variables non utilisées dans la classification. Les différences au

niveau des caractéristiques des unités et des taux de réponse doivent être maximisées à travers les classes de pondération choisies.

906. Compte tenu de l'exigence qui précède, il est encore nécessaire de choisir le nombre et la taille adéquates des classes à utiliser. D'un côté, l'utilisation de nombreuses classes de pondération peut éventuellement réduire le biais de non-réponse en créant des catégories de pondération relativement petites et homogènes au sein desquelles les caractéristiques des répondants et des non-répondants peuvent être considérées comme similaires. De l'autre côté, le recours à un grand nombre de petites classes de pondération peut déboucher sur l'application de coefficients à la fois vastes et variables susceptibles de fortement augmenter la variance des estimations des échantillons. Un compromis s'impose donc. Le choix dépendra de la variabilité des taux de réponse à travers les différentes parties de l'échantillon et de la manière avec laquelle les variations sont liées aux caractéristiques des unités.

907. Si plusieurs variables de classification existent, chacune d'entre elles, voire chaque classification croisée de deux variables ou plus, peut être utilisée pour diviser l'ensemble de l'échantillon en ensembles parallèles de classes de pondération. Chaque ensemble contribuera à la distribution, en fonction des variables de classification concernées, des nombres d'unités sélectionnées ainsi que des nombres de personnes correctement interrogées, sur la base desquels les taux de réponse peuvent être calculés dans chaque catégorie de classification.

2. Sources de données

908. De toute évidence, les classes de pondération ne peuvent être définies que sur la base des caractéristiques disponibles pour les unités répondantes et non répondantes. Si les cas de non-réponse sont identifiés à partir des registres des visites, l'enquête ne fournira que très peu d'information sur les unités non répondantes. Des sources externes, dont les recensements de la population, sont souvent la principale source d'information sur ces unités.

909. Dans un sondage à plusieurs degrés auprès des ménages, certaines caractéristiques impliquées peuvent avoir trait à des zones de sondage et d'autres à des ménages et des personnes individuels, incluant à la fois des unités répondantes et non répondantes.

910. Les caractéristiques au niveau de zones font référence aux caractéristiques liées aux zones ou à d'autres agrégats, tels que l'emplacement géographique (divisions administratives), le type de lieu de résidence (par exemple, une classification urbaine/rurale) et toute une série de caractéristiques socioéconomiques des zones. Certaines informations de cette nature sont toujours fournies dans la base de sondage elle-même, en particulier l'emplacement géographique et d'autres informations servant à la stratification des zones d'échantillonnage. Un complément d'information peut également être apporté par des statistiques de zones locales fournies par le recensement ou des sources administratives.

911. D'autres caractéristiques ont trait à des ménages ou des personnes individuelles, comme la taille et le type du ménage, le statut d'occupation du logement, le revenu, le statut socioéconomique ainsi qu'à d'autres caractéristiques propres au chef de ménage ou à la personne de référence, et aux caractéristiques démographiques, au statut d'activité et à d'autres caractéristiques des membres du ménage. Plusieurs sources d'information sur ces caractéristiques sont possibles, comme suit :

a) Lorsqu'un lien peut être établi au niveau individuel entre des registres de visites et des sources administratives ou le recensement de la population, les deux sources peuvent fournir des informations sur les caractéristiques des unités non répondantes de l'enquête. En cas d'utilisation de ces informations externes pour des unités non répon-

tes, la même source doit être utilisée pour la classification tant des ménages répondants que de ceux qui n'ont pas répondu, même si, pour ces derniers, les mêmes informations sont également fournies par l'enquête elle-même. Cela est nécessaire pour conserver une cohérence au niveau de la classification;

b) Lorsque l'échantillon est élaboré à partir de listes comportant des informations pertinentes pour la classification des unités sélectionnées, les informations de la base peuvent être utilisées pour élaborer des classifications communes des unités répondantes et non répondantes. Au minimum, l'emplacement géographique et d'autres données utilisées pour la stratification des zones de sondage doivent être utilisés pour définir correctement les classes de pondération aux fins de l'ajustement des cas de non-réponse dans les enquêtes auprès des ménages. Lorsque c'est possible, il convient de créer d'autres classifications basées sur des informations complémentaires des types décrits ci-dessous;

c) Si l'échantillon actuel est basé sur une enquête précédente quelconque ou sur le recensement, il est possible d'en extraire des informations sur les non-répondants pour l'enquête actuelle;

d) Dans le cas des enquêtes complexes, sujettes en particulier à des taux élevés de cas de non-réponse, il est souhaitable de s'efforcer de collecter au minimum quelques éléments d'information de base sur chaque unité sélectionnée dans l'échantillon et ce, que le dénombrement de l'unité ait été réussi dans l'enquête ou non.

E. Correction de la distribution de l'échantillon à l'aide d'informations externes plus fiables

912. Une fois les données de l'échantillon ajustées pour diverses probabilités d'échantillonnage et taux de réponse, la distribution de l'échantillon en fonction du nombre et des caractéristiques des unités divergera toutefois encore de distributions identiques fournies par des sources externes telles que le recensement, les projections et les registres de la population, voire d'autres enquêtes à grande échelle. Normalement, la précision des estimations est meilleure en pondérant davantage les données de l'échantillon afin d'instaurer une cohérence entre les distributions des échantillons et des informations externes, par exemple sur les estimations de la population classée par âge, sexe, ethnicité, nationalité, zone urbaine/rurale, etc.

913. Dans une enquête auprès de la population, les distributions dans diverses catégories peuvent impliquer plusieurs ménages et/ou agrégats de certaines variables mesurées pour chaque ménage. Dans le cas d'une enquête utilisant des ménages ainsi que des personnes en guise d'unités de collecte et d'analyse de données, il est nécessaire de contrôler les distributions des échantillons pour les deux types d'unité.

914. Plusieurs considérations présentent un grand intérêt dans le cadre de l'utilisation des informations générales d'un recensement précédent pour produire des estimations actuelles à partir d'enquêtes. De toute évidence, les informations externes doivent être suffisamment précises et actuelles pour que leur utilisation dans le cadre de l'échantillon améliore ce dernier. Une autre exigence de base est à noter : les caractéristiques utilisées pour établir une correspondance entre la distribution de l'échantillon et la répartition du contrôle externe doivent être les mêmes dans les deux sources : elles doivent être définies et mesurées exactement de la même manière. Cela ne doit pas toujours être considéré comme acquis dans le cadre de l'utilisation des données du recensement aux fins de la pondération des enquêtes par sondage. En outre, en cas de recours à une ou plusieurs sources externes, comme c'est en général le cas dans la pratique, les informations de diverses sources doivent être cohérentes. Une nouvelle pondération basée sur des distributions de contrôle externe n'exige pas que l'échantillon soit mis en correspondance avec la

source externe au niveau des ménages ou des personnes. Les ajustements par pondération sont réalisés en comparant les distributions de l'échantillon et les distributions externes au niveau global.

915. Les deux points suivants portent sur l'utilisation des données du recensement de la population à cette fin :

a) Alors que les données tabulées des recensements permettent de disposer de distributions sur la base d'une, voire, tout au plus, d'un petit nombre de caractéristiques individuelles à la fois plutôt que sur la base d'une large palette de variables, dans la plupart des cas, la distribution sur la base d'une seule caractéristique ne suffit pas. Toutefois, bien qu'il soit souhaitable de contrôler toutes les caractéristiques importantes simultanément, lorsqu'il y a trop de choses à contrôler, cela donne lieu à de petites cellules d'ajustement et de grandes variations au niveau des coefficients qui en résultent. Il est également préférable de contrôler plusieurs distributions marginales simultanément, plutôt que d'utiliser une seule variable avec une classification très détaillée, voire une poststratification complète impliquant plusieurs cellules d'une tabulation croisée comportant plusieurs variables. Par ailleurs, les données de recensement peuvent être obsolètes; toutefois, cela tend à affecter les niveaux actuels davantage que les distributions sous-jacentes;

b) Il est un autre point à noter : les informations externes sur la distribution relative des unités par caractéristique sont souvent plus rapidement disponibles que celles relatives aux nombres actuels d'unités dans diverses catégories de la population. Qui plus est, les distributions tendent à être moins sensibles que les nombres absolus à toute différence entre l'enquête et d'autres sources en termes des définitions utilisées¹.

F. Estimation des totaux

916. Il est commode sur le plan statistique d'échelonner les coefficients calculés à chacune des étapes précédentes (voir par. 899 et suivants) à environ 1,0. De la même manière, ils peuvent être exprimés à une échelle arbitraire. L'échelonnement d'un échantillon à des agrégats de la population peut ensuite être exprimé selon un facteur d'extension global, commun à toutes les unités d'échantillonnage, qui extrapole les nombres de l'échantillon ou les totaux estimés aux agrégats correspondants de la population. Cela n'a aucune incidence sur les estimations de l'enquête relatives aux proportions, moyennes ou autres ratios mais bien sur les estimations des totaux ou des agrégats. En principe, différents facteurs d'extension peuvent être impliqués dans l'estimation d'agrégats pour différents types de quantité et d'unité tels que les ménages et les personnes. Toutefois, comme expliqué ci-dessous, des considérations supplémentaires sont à prendre en compte pour estimer des valeurs agrégées pour la population à partir des données d'un échantillon.

917. Une estimation impartiale simple (à l'aide des données de l'échantillon pondérées simplement sur la base de l'inverse des probabilités de sélection de l'échantillon), si elle convient souvent pour les moyennes et d'autres ratios, doit souvent être modifiée lorsqu'il s'agit d'estimer les agrégats de population. Cela est en particulier le cas des enquêtes utilisant un plan de sondage à plusieurs degrés et une petite taille d'échantillon. Avec un plan de sondage à plusieurs degrés, la taille de l'échantillon résultant varie au hasard et, donc, les agrégats directement estimés à partir de l'enquête peuvent présenter une forte variance d'échantillonnage. Le problème est encore plus sérieux lorsque des estimations sont nécessaires pour des sous-classes de la population, dont la sélection n'est pas contrôlée explicitement dans le cadre d'un plan à plusieurs degrés.

918. Il y a un autre problème tout aussi important, dû au fait que les estimations d'agrégats sont biaisées proportionnellement à l'ampleur de la couverture et des erreurs

¹ Une méthode commode pour adapter simultanément la distribution de l'échantillon à plusieurs contrôles externes est le classique ajustement proportionnel itératif ou la méthode de classement proposée à l'origine par Deming et Stephan (1940). Deming (1964) est une source plus accessible.

connexes. Par contre, les incidences sur les estimations des proportions, des moyennes, d'autres ratios et des statistiques plus analytiques sont moins marquées.

919. L'estimation des agrégats de la population se fait généralement comme suit : au lieu d'une exagération simple de la formule :

$$\hat{Y} = Fy \quad [2.4]$$

correspondant à une exagération de l'agrégat de l'échantillon y par F , l'inverse de la fraction d'échantillonnage globale, l'agrégat requis peut être exprimé sous la forme d'une estimation de type ratio, présentée à l'équation [2.2] ci-dessus, à savoir :

$$\hat{Y}_r = \frac{y}{x} X \quad [2.5]$$

où y et x sont les totaux estimés à partir de l'échantillon; y est la variable à l'étude, et x une variable auxiliaire pour laquelle une valeur d'agrégat de la population plus fiable X est disponible à partir d'une certaine source externe.

920. La valeur et l'applicabilité de la procédure susmentionnée dépendent de plusieurs facteurs et de considérations d'un grand intérêt pour l'utilisation d'informations auxiliaires d'un recensement précédent dans la production d'estimations actuelles à partir d'enquêtes. Premièrement, le coefficient de corrélation entre y et x doit être positif et de préférence important, par exemple au moins supérieur à 0,6 ou 0,7. Deuxièmement, X doit être plus précis qu'une simple estimation de l'agrégat de la population pouvant être obtenue directement à partir de l'échantillon lui-même. Troisièmement, X dans la population et x dans l'échantillon doivent essentiellement être une mesure similaire portant sur la même population; une différence entre les deux fausserait l'estimation. La procédure exige souvent que les valeurs de la variable x pour des unités individuelles, à moins qu'elles ne soient qu'un simple décompte de cas, à l'instar d'une moyenne ordinaire, proviennent d'une source externe plutôt que d'être directement prélevées à partir des mesures de l'enquête, même si, bien sûr, ces valeurs doivent correspondre aux unités incluses dans l'échantillon.

G. Révision régressive des estimations

921. Dans de nombreux pays, la disponibilité des résultats d'un recensement de la population débouche sur une révision régressive des estimations de la population intercensitaire et donc à la révision régressive des estimations du programme d'enquêtes sur la main-d'œuvre (le cas échéant) basé sur ces estimations de la population en guise de référence. Dans le cadre de la révision régressive, des estimations révisées de l'enquête sont également générées, classées selon les professions et les branches d'activité (si de telles classifications ont changé au fil du temps). Cette tâche peut devenir complexe et monopoliser beaucoup de ressources.

Chapitre XVII

Le recensement comme base pour l'évaluation des données issues d'enquêtes

922. Les données des recensements peuvent être utilisées à une autre fin : servir de référence pour l'évaluation des résultats d'enquêtes par sondage postcensitaires. Compte tenu des différences de calendrier, contenu, méthodologie, conditions pratiques de collecte de données, etc., la comparabilité entre les deux types de sources est limitée; un recensement précédent ne peut faire pleinement office de référence pour des enquêtes par sondage plus récentes. Si différentes classifications et définitions de concepts sont employées, la comparabilité des informations entre les recensements et les enquêtes et la capacité à utiliser des données de recensement pour évaluer des données issues d'enquêtes seront limitées. Néanmoins, le recensement de la population peut s'avérer utile à divers niveaux pour l'objectif évoqué ci-dessus. La question est de savoir si et dans quelle mesure les données relatives aux caractéristiques économiques et à l'activité de la population tirées d'enquêtes sur la population active et d'autres enquêtes par sondage peuvent être évaluées sur la base des informations obtenues du recensement de la population et de projections. Il est utile de faire la distinction entre les aspects du contenu et de la couverture de l'évaluation.

A. Contenu de l'enquête

923. Des enquêtes telles que celles sur la main-d'œuvre contiennent souvent des informations sur les caractéristiques économiques et l'activité de la population qui sont beaucoup plus précises que celles qu'il est possible (ou souhaitable) de recueillir dans un recensement de la population. La mesure dans laquelle les données de recensement peuvent servir à évaluer les résultats de telles enquêtes est donc limitée. Il est indispensable de commencer par reconnaître les limites des données de recensement relatives au statut d'activité et d'autres caractéristiques économiques.

1. Limites des données de recensement sur les caractéristiques de la main-d'œuvre

924. La principale limite des données de recensement provient de leur taille importante, le recensement ne pouvant donc inclure qu'une série succincte de questions relatives à la main-d'œuvre. Par conséquent, les personnes, en particulier celles en marge des catégories de main-d'œuvre, qui peuvent être classées à tort comme au chômage ou inactives lorsqu'elles sont pourvues d'un emploi ou vice versa, peuvent ne pas être catégorisées avec le même degré de précision que ce qui est normalement possible dans une enquête par sondage sur les forces de travail.

925. Pour ce qui est de l'identification correcte des personnes ayant un emploi, les principaux problèmes sont susceptibles d'être liés au traitement de personnes temporairement absentes du travail et à l'application correcte du concept de « travail ». Afin de déterminer si une personne est pourvue d'un emploi ou au chômage, voire inactive, une enquête sur

les forces de travail inclut les questions nécessaires tâchant de déterminer la durée et les motifs d'une absence du travail, si un paiement a été reçu, le lien formel avec l'emploi, etc. En général, un recensement ne peut incorporer une telle série détaillée de questions; par conséquent, les personnes absentes du travail ont beaucoup plus de chances d'être automatiquement considérées comme ayant un emploi¹. De même, des questions incitatives et nécessitant des approfondissements détaillés sont requises pour veiller à ce que tous les types d'activités économiques différents soient inclus dans la notion de travail (y compris, par exemple, le travail de volontariat pour des entreprises lucratives, le transport d'eau, le ramassage de bois et la fabrication de produits artisanaux). Des efforts aussi précis ne sont pas toujours possibles dans un recensement de la population, et les personnes engagées dans de telles activités peuvent être classées à tort comme n'ayant pas d'emploi.

¹ Voir, par exemple, Carew, Woods et Brady (1999).

926. Des considérations similaires valent pour la mesure du chômage. Afin d'apprécier correctement cette variable, en tenant compte des recommandations de l'Organisation internationale du Travail, une série bien élaborée de questions dûment testées et administrées s'impose. On peut s'attendre à ce qu'une enquête d'envergure limitée sur la main-d'œuvre intègre toute une série du genre, mais un recensement de la population devra normalement reposer sur une version simplifiée de manière adéquate. Les futurs travailleurs (ceux attendant de commencer un travail) ont tendance à être particulièrement difficiles à classer correctement.

927. De plus, dans le cadre d'une enquête, on peut s'attendre à ce que les enquêteurs soient mieux formés pour gérer les questions au format requis; ils ont habituellement davantage de temps pour faire un travail en profondeur lorsque des situations complexes l'exigent. Par contraste, des recensements doivent être réalisés avec des ressources plus limitées par unité contactée et, dans tous les cas, ils peuvent avoir à accorder la priorité à d'autres aspects, comme obtenir des dénombrements de base exacts de la population. On peut donc s'attendre dans une certaine mesure à ce que les recensements produisent souvent des taux de participation, d'emploi et de chômage différents (généralement inférieurs) de bon nombre d'enquêtes sur la main-d'œuvre. En règle générale, on peut prévoir que, en dépit d'être sujette à des erreurs d'échantillonnage, une enquête sur la main-d'œuvre donnera des estimations plus fiables et comparables du statut d'activité et d'autres caractéristiques liées à la main-d'œuvre qu'un recensement de la population, du moins au niveau national et à d'importants niveaux sous-nationaux.

928. Lorsque l'on compare les résultats de recensements et d'enquêtes sur la main-d'œuvre, il est également important d'identifier et de régler, si possible, les différences liées à la portée, la couverture, le traitement de l'absence de réponse et d'autres différences tenant au mode et aux conditions de collecte des données. Pour toute une série de raisons de cette nature, les différences observées entre le recensement et les enquêtes sur nominativement les mêmes éléments peuvent être complètement anticipées et justifiées, sans que l'un soit forcément meilleur que l'autre. Une conséquence importante des limites de la comparabilité entre les données d'enquête et de recensement, même pour les articles qui sont nominativement les mêmes, doit être notée dans le contexte de la pondération des données d'enquête sur la base du recensement, ainsi qu'expliqué au chapitre XVI. Dans la mesure où les données ne sont pas comparables, on aurait tort de forcer, comme on le fait parfois, les données d'enquête à se conformer aux répartitions découlant du recensement.

2. Potentiel de comparaison avec et évaluation des données provenant d'enquêtes sur la population active

929. Bon nombre de recensements ne couvrent toutefois pas des aspects généraux des caractéristiques et de l'activité économiques de la population, comme le statut d'acti-

vité (emploi, chômage, inactivité), la situation dans la profession, la branche d'activité, éventuellement également la profession, le secteur d'emploi institutionnel, le temps et les horaires de travail (à temps plein, à temps partiel), etc.

930. Un bon recensement peut fournir une base solide permettant d'évaluer la plausibilité globale des résultats d'enquête et d'identifier au moins toute erreur grossière. Il est toujours bon de vérifier les résultats d'une enquête par rapport au recensement lorsque ce dernier est disponible. De plus, certaines différences entre les deux sources ont moins d'impact sur les écarts entre les groupes de population que sur les niveaux globaux. Cela arrive dans la mesure où des groupes de population différents dans chacune des deux sources font l'objet de biais similaires liés à la mesure, ce qui réduit leur impact sur les écarts observés entre les groupes. À titre d'exemple, citons des différences en termes de taux de participation ou de chômage par âge, par sexe, par région géographique, par classification urbaine/rurale et similaires.

B. Couverture des enquêtes et représentativité

931. Contrairement à la portée limitée de l'évaluation de résultats substantiels d'enquêtes par sondage par rapport aux recensements, les informations sur la taille, la composition et la répartition de la population concernée par le recensement et les projections se reposant sur celle-ci peuvent fournir une base solide pour l'évaluation de la couverture et de la représentativité de l'échantillon.

932. De l'avis général, compte tenu des conditions spécifiques et du contexte politique de leur mise en œuvre, les recensements sont souvent en mesure de couvrir plus largement la population que les enquêtes par sondage. Cela vaut tant pour la taille que pour la répartition spatiale de la population (par emplacement géographique et administratif, urbain/rural, etc.). Il en va normalement de même pour les répartitions en fonction de caractéristiques démographiques fondamentales telles que l'âge, le sexe et le type ainsi que la taille du ménage. Le recours à des études faisant le lien entre les recensements et les enquêtes (comme indiqué au par. 756) peut également être envisagé.

933. Les données d'enquêtes par sondage, gonflées par l'inverse des probabilités de sélection des unités dans l'échantillon, devraient toujours être comparées si possible avec les totaux et la répartition dans la base de sondage et avec les projections de recensement ainsi que les recensements. Ce processus est qualifié de préparation d'estimations impartiales simples à partir de l'enquête. Les estimations sont valables pour évaluer la couverture et la représentativité des échantillons, comme expliqué ci-dessous.

C. L'importance de la préparation d'estimations impartiales simples

934. Il est capital de pouvoir préparer des estimations impartiales simples à partir des données d'enquête, même si elles peuvent être peaufinées et modifiées par la suite dans le cadre de la production des estimations finales. Dans le cadre d'un travail d'enquête concret, l'expression « estimations impartiales simples » est utilisée pour indiquer que : *a)* les estimations sont le fruit direct des résultats d'enquête sans recourir à des données extérieures à l'enquête, en donnant à chaque observation un poids inversement proportionnel à sa probabilité de sélection dans l'échantillon; et *b)* les estimations ainsi produites sont globalement impartiales sur un plan statistiques, du moins avec des échantillons de taille moyenne à supérieure, autrement dit en dehors de toute erreur liée à la mise en œuvre de sondages et ne relevant pas de l'échantillonnage).

935. Ce genre d'estimations peut uniquement être préparé par sondage probabiliste, c'est-à-dire pour des échantillons sélectionnés de telle manière que chaque élément de la population ait une probabilité connue et non nulle d'être sélectionné. Afin de préparer

des estimations satisfaisantes, il faut également que les problèmes de mise en œuvre des sondages, tels que l'absence de réponse et une sous-estimation, n'aient pas un effet de distorsion significatif sur ces probabilités. De bonnes estimations simples nécessitent en outre que tout ajustement, susceptible d'être apporté par la suite pour améliorer leur précision, ne soit pas trop important. En bref, la capacité à produire de bonnes estimations imparciales et simples indique que l'enquête a été conçue et exécutée comme il se doit, d'où l'importance de telles estimations dans les pratiques en vigueur en matière d'enquêtes.

936. Dans une enquête par sondage en deux étapes, par exemple, passant par la sélection et l'établissement d'une liste des ménages des zones de l'échantillon, suivis par la sélection et le dénombrement des ménages dans chaque zone de l'échantillon, le nombre de ménages présents dans chaque zone doit être gonflé par la probabilité de sélection inverse de la zone et additionnée sur toutes les zones de l'échantillon pour aboutir à une estimation de la population totale (nombre de ménages dans ce cas). Cette estimation peut être directement comparée avec la taille prévue de la population sur la base des projections de recensement ou d'autres sources. Le rapport entre l'estimation de la population totale sur la base d'un échantillon et la taille de la population anticipée est un bon indicateur de l'exhaustivité de la couverture de l'opération de création d'une liste. Dans bon nombre d'enquêtes, il est ressorti que le rapport est inférieur à 1,0 par une marge importante, ce qui témoigne de la nécessité d'améliorer la qualité de l'établissement de listes des ménages et de l'utilisation de listes davantage actualisées pour la sélection des échantillons. Dans certains pays, le terme « glissement » sert à décrire la différence entre les dénombrements externes de la population et les dénombrements basés sur l'enquête (par exemple, sous-estimation des jeunes hommes).

937. L'exercice ci-dessus devrait également être réalisé en fonction de grandes classifications géographiques de la population visée par l'enquête, en fonction du type de lieu (urbain/rural) et d'autres domaines importants, ainsi que des principales classifications démographiques comme la tranche d'âge, le sexe, la taille et le type de ménage².

2 Notons que, dans le cadre de l'estimation des agrégats de la population, les valeurs réelles des probabilités d'échantillonnage sont exigées, tandis que, pour vérifier la répartition de la population, les valeurs relatives de ces probabilités suffisent.

Chapitre XVIII

Utilisation combinée de données provenant d'enquêtes et de recensements : estimations actuelles sur petits domaines, y compris les estimations de niveau local

A. La nécessité d'estimations sur petits domaines

938. Le recensement peut fournir des statistiques géographiquement détaillées mais rares et pas vraiment actualisées, tandis que les statistiques basées sur des enquêtes par sondage peuvent être plus fréquentes et à jour mais manquer de détails à la fois géographiques et sur d'autres petits domaines en raison de contraintes de taille. Les résultats d'enquêtes par sondage sont largement utilisés afin d'obtenir des estimations fiables des totaux et des moyennes pour les zones et domaines étendus. Cependant, malgré les grands développements liés à la capacité d'enquête et à la pratique, les estimateurs d'enquête directs habituels pour un petit domaine, se fondant uniquement sur des observations d'échantillons dans le domaine, pourraient aboutir à d'importantes erreurs d'échantillonnage inacceptables en raison des tailles d'échantillon limitées dont il est question.

939. Néanmoins, partout les demandes prennent de l'ampleur en ce qui concerne des statistiques plus variées et opportunes pour les unités administratives de niveau inférieur et d'autres petits domaines. La seule possibilité de répondre à ces besoins est de produire des estimations à la fois plus fréquentes et plus actualisées qu'avec des recensements effectués à des intervalles plus longs, mais permettant une classification beaucoup plus minutieuse que dans le cas d'enquêtes par sondage de taille limitée. Des méthodes d'estimation sur des zones restreintes, visant à fournir des données actualisées mais détaillées, ont été développées à cette fin. L'idée de base des procédures est d'emprunter et de combiner les forces relatives de plusieurs sources pour la production de meilleures estimations (plus précises et donc plus utiles).

940. Au cours des dernières décennies, la méthodologie des procédures d'estimation sur petits domaines a connu des développements majeurs et subtils. Ce chapitre n'entend pas réviser ou évaluer ces procédures, mais simplement donner une idée des problèmes et de certaines approches fondamentales¹. La moindre tentative de mener à bien une estimation sur des zones restreintes doit faire l'objet d'un examen en profondeur étant donné qu'il peut y avoir des limites à la capacité de produire des estimations pour un petit domaine sur la base des techniques décrites dans le présent chapitre. L'approche peut toutefois maximiser les avantages de l'inclusion de questions sur des caractéristiques économiques dans le recensement de la population; elle encourage en outre l'intégration du système des statistiques du travail.

1 Pour une évaluation des récents développements en la matière, voir par exemple : Ghosh et Rao (1994); et Rao (1999). Voir également Elbers, Lanjouw et Lanjouw (2002); et Rao (2003).

B. Définition des petits domaines

941. Premièrement, il convient de noter que les termes « domaine » ou « domaine d'estimation » servent à faire référence à la population ou une partie quelconque de celle-ci pour laquelle des statistiques distinctes sont requises. Les termes « zone restreinte » ou « zone locale » renvoient généralement à une zone géographique jugée restreinte d'une certaine manière, à l'instar des provinces, comtés, districts, d'autres divisions administratives plus petites, localités, voire divisions de recensement ou districts de recensement. Le terme « domaine » est plus général; il peut se référer à des secteurs géographiques ou à d'autres sous-populations présentant un intérêt, telles que des groupes spécifiques en fonction de l'âge, du sexe, de la nationalité, de la race ou d'autres caractéristiques.

942. Deuxièmement, il faut savoir que le terme « petit » ne fait pas forcément référence à la taille de la population du domaine à l'étude, mais à la petitesse de l'échantillon (nombre d'observations) disponible pour celle-ci. D'un contexte à un autre, le terme « petit » peut avoir des significations très différentes. Ainsi, dans des pays statistiquement plus développés où des enquêtes par sondage et/ou des sources administratives fréquentes et étendues sont disponibles, il peut renvoyer à de très petites zones locales ou de petits groupes de population. Dans bon nombre de pays moins développés, la production de statistiques pertinentes même pour de grandes provinces ou districts peut nécessiter des techniques spéciales d'estimation sur petits domaines étant donné qu'il est impossible d'étendre suffisamment les tailles d'échantillon d'enquêtes nationales à cette fin. Les possibilités et le bien-fondé de procédures d'estimation sur petits domaines spécifiques peuvent présenter d'importantes différences selon les deux situations.

943. La classification des domaines en fonction de la catégorie de taille peut être utile pour conserver des distinctions claires. En adaptant une classification approximative proposée par Kish (1980), il est possible de faire la distinction entre ce qui suit :

a) Domaines majeurs. Allant approximativement de 1 à 10 divisions de la population, telles que les principales régions du pays, les grands groupes par profession, branche d'activité, sexe, âge, etc. Les enquêtes par sondage servent généralement à fournir des estimations directes utiles pour de telles divisions.

b) Domaines mineurs. Allant approximativement de 1 à 100 divisions de la population, telles que les provinces individuelles d'Indonésie et de Thaïlande ou des districts individuels du Kenya, voire une classification à double entrée par profession et sexe et tranches d'âge. Bon nombre de pays en développement sont avant tout intéressés par l'extension des statistiques disponibles à ce niveau de détail.

c) Minidomains. De 100 à 1 000 divisions de la population approximativement, comme les comtés individuels aux États-Unis ou en Chine. Beaucoup de pays n'ont pas la capacité de produire des estimations fiables à ce niveau de détail.

d) Domaines rares. Ils peuvent être utilisés pour se référer environ à 1 000 sous-divisions ou plus, telles que les populations rares ou les classifications à plusieurs entrées.

C. Diversité des méthodes

944. D'anciennes méthodes d'estimation aréolaires se concentraient sur des procédures démographiques pour évaluer la population au cours des années postcensitaires et sur une estimation de la taille des catégories de situation dans l'activité ainsi que d'autres caractéristiques intéressantes du genre. Bon nombre de ces méthodes se sont appuyées sur des données actualisées de registres administratifs ainsi que sur des données connexes issues du dernier recensement de population. Pour l'essentiel, ces méthodes d'estimation symptomatiques ont exploité les relations entre les variables symptomatiques (comme le

nombre de naissances, de décès, d'effectifs scolarisés, d'habitations et similaires enregistrés localement) et les variables à estimer qui présentent un intérêt (comme la taille de la population locale). En général, ces méthodes étaient spécifiques à la situation et dépendaient de la qualité et du type de données administratives disponibles à cette fin.

945. Une deuxième catégorie de méthodes, les méthodes d'estimation synthétique, empruntent les relations structurelles entre les variables disponibles détaillées, mais non actualisées, dans le recensement. Elles imposent alors ces relations comme il se doit aux données d'enquête moins détaillées mais plus à jour afin d'obtenir des estimations à la fois actualisées et détaillées. La qualité des estimations qui en résultent dépend de la validité (stabilité) des relations importées (hypothétiques).

946. Il peut également être bon d'associer des estimations indirectes avec des estimations directes de l'échantillon, afin de produire des estimations combinées en tant que somme dûment pondérée d'estimations directes et indirectes.

947. Parmi les techniques plus récentes et sophistiquées, citons notamment la procédure empirique de Bayes, la procédure hiérarchique de Bayes et la procédure empirique de meilleure prédiction linéaire non biaisée². Ces méthodes ont fortement influencé la pratique des estimations aréolaires ces dernières années.

2 Voir par exemple Ghosh et Rao (1994); et Rao (1999).

948. Certaines dimensions et formes des techniques d'estimation synthétique susmentionnées semblent à la fois réalisables et commodes pour une application dans des pays statistiquement moins développés. L'idée fondamentale qui se cache derrière un mécanisme d'estimation synthétique est expliquée dans la section suivante (par. 951-956). Au-delà de ça, les procédures susvisées ne seront pas analysées plus en détail ici. Il est plus pertinent de faire ressortir dans ce manuel pratique l'approche correcte à adopter pour le développement et l'utilisation de procédures d'estimation sur petits domaines. Le bien-fondé de toute technique est propre à chaque situation et est déterminé sur la base de plusieurs critères :

- a) Disponibilité des données;
- b) Précision des estimations;
- c) Aspect pratique;
- d) Acceptabilité entre les utilisateurs.

949. L'extrait ci-après tiré de Purcell et Kish (1980) récapitule plusieurs leçons pratiques liées à l'application de telles techniques :

a) Plusieurs leçons peuvent être tirées d'une série de méthodes disponibles. Premièrement, il est possible de trouver parmi celles-ci une meilleure méthode que celle que l'on utilise arbitrairement pour de petits domaines; c'est souvent la méthode passive de zéro sur laquelle on s'est continuellement reposé au cours du dernier recensement décennal qui peut être obsolète depuis 12 ans.

b) Deuxièmement, il n'existe aucune méthode idéale pour toutes les situations. On observe d'importantes différences entre les pays en ce qui concerne les sources et la qualité des données disponibles, l'étendue et la qualité de leur recensement; les portées, contenus et tailles de leurs enquêtes par sondage, et surtout la portée et la qualité de leurs registres administratifs. Cependant, des attitudes passives et négatives sont généralement injustifiées puisque chaque pays dispose de certaines ressources et des ressources de données inutilisées peuvent être trouvées en faisant preuve d'ingéniosité et moyennant quelques efforts. Leurs origines peuvent être apparemment différentes mais potentiellement utiles en raison de la forte corrélation avec les tailles de population.

c) De plus, le choix de sources et de méthodes doit varier en fonction de la nature des statistiques, des estimations désirées ainsi que des domaines desquels elles relèvent

tout en étant tributaires de ces éléments. Notons par ailleurs les effets du temps écoulé depuis le dernier recensement. De manière plus générale, l'équilibre entre les écarts d'un recensement et les différences d'une grande enquête par sondage sera favorable à cette dernière au cours des 10 années qui séparent les recensements décennaux. L'équilibre se déplacera également en faveur de registres moins précis mais davantage actualisés. L'équilibre entre les enquêtes par sondage et les recensements ou registres devrait dépendre de la taille de l'échantillon, mais une taille fixe présente des avantages relatifs dans les plus petites populations.

d) Enfin, le choix entre plusieurs méthodes est plus complexe étant donné qu'on peut difficilement affirmer qu'elle est la « meilleure », même après l'événement. Les erreurs d'estimation découlent principalement d'écarts et les « valeurs véritables » ne sont généralement pas disponibles pour mesurer directement les écarts. Les tests doivent être des combinaisons de bases empiriques et de modèles, souvent tributaires en définitive (et d'une façon incertaine) des résultats de recensements décennaux. Il convient de rechercher des méthodes et critères plus appropriés à l'aide de diverses méthodes et sur le long terme en adoptant une approche progressive et en faisant preuve de patience.

950. Dans la publication *Small Area Statistics: An International Symposium*, Kish (1987) esquisse les grandes lignes des développements actuels et futurs :

a) « Des méthodes sont utiles et servent dans le cadre d'estimations postcensitaires pour des statistiques de zones locales;

b) Ces méthodes seront utilisées aux fins d'autres statistiques ainsi que dans d'autres situations;

c) Les méthodes actuelles peuvent être améliorées et le seront;

d) On peut difficilement prédire la force relative de différentes méthodes; elle dépend de circonstances spécifiques et peut être découverte dans le cadre d'essais empiriques spécifiques;

e) La réussite dépend en premier lieu de l'utilisation de meilleures données et en second lieu de meilleures méthodes. [...] De bonnes sources de données sont les principaux outils pour produire de meilleures statistiques... [il est nécessaire de] s'atteler à la collecte de données différentes et meilleures [et d'étudier] des stratégies pour cumuler les données d'échantillons pour des zones restreintes ».

1. Illustration d'une procédure

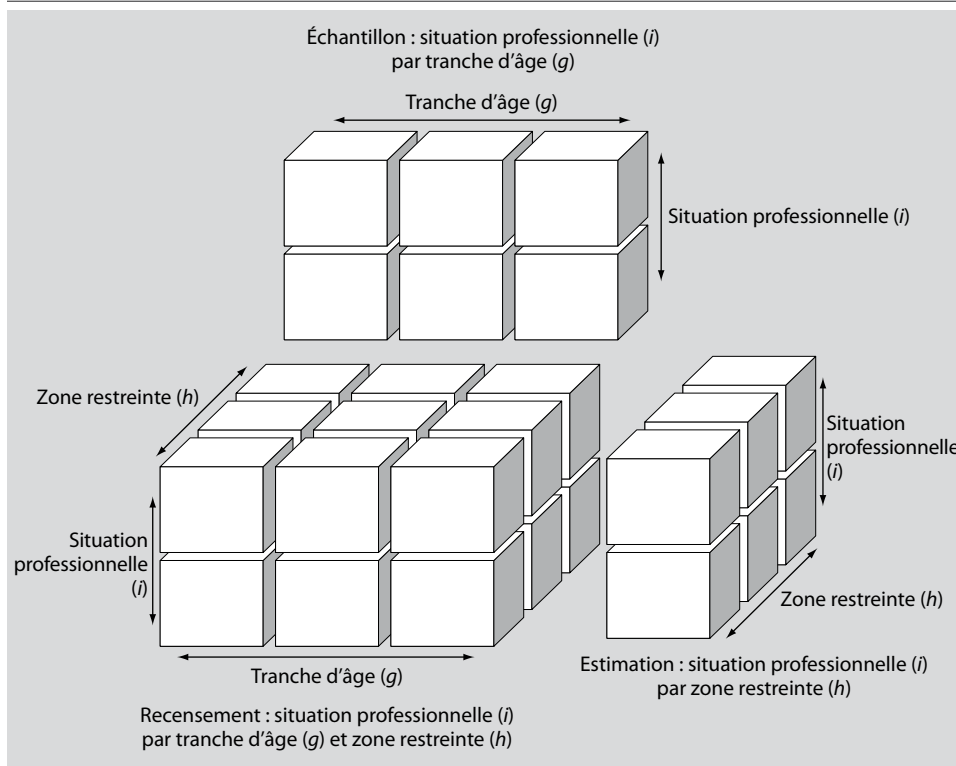
951. Cette section propose une illustration simple d'une approche synthétique potentiellement utile. Considérons qu'un échantillon donne une estimation actuelle d'une certaine quantité ou d'un dénombrement (par exemple, le nombre de personnes par statut d'activité) Y_g par sexe et tranche d'âge (g). Le recensement permet de connaître la répartition détaillée mais moins actualisée de la population Y_{gh} par tranche d'âge et sexe (g) ainsi que par zone restreinte (h). On obtient une estimation de la répartition par tranche d'âge et sexe en fonction de zones restreintes :

$$\left[Y_{gh} / Y_g \right] \quad [3.1]$$

952. En supposant que la répartition (relation structurelle) reste valable, des estimations aréolaires de la variable y qui nous intéresse sont obtenues en faisant la somme de l'ensemble des groupes d'âge et sexe g , comme suit :

$$y_h = \sum_g \left(\frac{Y_{gh}}{Y_g} \right) y_g \quad [3.2]$$

Figure VI
Illustration d'une procédure d'estimation aréolaire



Source : N.J. Purcell et L. Kish. « Post-censal estimates for local areas (or domains) », *International Statistics Review*, vol. 48, n° 1.

Note : L'expression « situation professionnelle » utilisée dans la figure VI est qualifiée de « situation eu égard à l'activité économique » dans les normes internationales actuelles applicables aux statistiques du travail et ailleurs dans le présent manuel.

953. L'idée de base d'une forme plus générale de la procédure, dénommée « estimation avec préservation des structures » (SPREE) par ses auteurs (Purcell et Kish, 1980), est illustrée dans la figure VI.

954. Supposons qu'une répartition X_{igh} détaillée mais moins actualisée du statut d'activité (i) par tranche d'âge (g) et zone restreinte (h) soit disponible dans le recensement. Une répartition Y_{ig} actualisée mais moins détaillée du statut d'activité (i) par tranche d'âge (g) est disponible à partir de l'échantillon. Cela correspond à la répartition marginale de l'ensemble de la répartition du recensement, calculée dans chacune des zones restreintes du pays. L'intérêt est de pouvoir estimer la répartition $Y_{i,h}$ du statut d'activité (i) par zone restreinte (h), autrement dit l'autre marge de la répartition totale du recensement, comme l'indique le diagramme. Cette transaction s'obtient comme suit :

$$Y_{i,h} = \sum_g \left(\frac{X_{igh}}{X_{ig}} \right) Y_{ig}. \quad [3.3]$$

955. Cette formule part du postulat que le terme entre parenthèses, à savoir la répartition de la situation eu égard à l'activité économique par tranche d'âge (i par g) à travers les petits domaines (h), est resté inchangé depuis le recensement. La répartition correspondante est imposée à chaque valeur actuelle (échantillon) par i et g , puis calculée pour

l'ensemble des tranches d'âge afin d'obtenir des estimations aréolaires de la situation eu égard à l'activité économique (sans classification par tranche d'âge évidemment).

956. Il est possible de développer cette procédure sous différentes formes en fonction de l'exhaustivité des informations disponibles à partir du recensement et des types de contraintes imposées par les informations disponibles de l'enquête.

Annexes

Annexe I

Exemples de séries complètes de questions sur l'activité économique dans les recensements de la population

Le site web de la Division de statistique de l'ONU propose des copies de questionnaires de recensement de la population lorsque les pays et territoires les ont soumis¹. Il est difficile de trouver des questionnaires de recensement dont les questions sur l'activité économique couvrent tous les thèmes repris dans les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision* (Nations Unies, 2010). La couverture incomplète de ces thèmes s'explique en partie par la nécessité de satisfaire à d'autres exigences contradictoires de place sur le questionnaire de recensement. Par ailleurs, certaines caractéristiques (ainsi que des modifications des limites conceptuelles) ont été ajoutées depuis le cycle de recensements de 2000. Peu de pays ont donc eu l'opportunité de seulement envisager leur adoption. Quelques exemples assez exhaustifs du bloc des questions économiques sont proposés à l'annexe I afin de montrer comment elles ont été structurées.

Un large éventail d'exemples des pays en développement a été inclus. Les exemples sont répartis dans trois groupes [voir sections Questionnaires au format paysage (page 304 et suivantes), Questionnaires au format portrait de «type 1 » (page 312 et suivantes) et Questionnaires au format portrait de «type 2 (page 315 et suivantes)], respectant le format du questionnaire duquel ils ont été extraits.

En outre, des jeux de questions de pays développés sont présentés séparément dans un quatrième groupe (section D). Les séries de questions de ces pays sont assez longues et, dans la plupart des cas, elles prendront beaucoup trop de place pour être utilisées dans le recensement dans des pays représentant le principal lectorat du présent manuel. Elles constituent cependant une bonne base pour d'autres pays envisageant de passer en revue leurs questions et/ou de tester de nouvelles questions à titre d'expérimentation basées sur d'autres formulations adaptées à leurs contextes spécifiques.

Les quatre groupes d'exemples de questionnaires sont organisés comme suit :

A. Les questionnaires au format paysage, proposant en général une ou deux pages pour plusieurs membres d'un ménage spécifique, la liste des personnes étant reprise dans les lignes et les questions présentées dans les colonnes;

B. Les questionnaires au format portrait de « type 1 », dont une ou plusieurs pages sont en général consacrées à plusieurs membres d'un ménage spécifique, la liste des personnes étant reprise dans les colonnes et les questions présentées dans les lignes;

C. Les questionnaires au format portrait de « type 2 », dont une ou plusieurs pages sont en général consacrées à un individu, le jeu de questions étant répété pour chaque membre du ménage;

D. Les questionnaires des pays développés. Les questionnaires desquels a été extrait le bloc de questions sont au format portrait de type 1 ou 2 décrit aux points B et C.

¹ Consultables à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/censusquest.htm>.

Questionnaires au format paysage

Le format paysage est particulièrement apprécié par les pays d'Afrique; ceux-ci peuvent ne disposer que de très peu de ressources pour les recensements et donc placer toutes les questions sur un seul côté d'un grand questionnaire. Dans la plupart des cas, les thèmes repris et l'espace alloué à chacun d'entre eux sont fortement restreints. Six exemples de blocs de questions économiques au format paysage sont présentés comme suit :

Botswana, 2001. Six questions sont proposées au total, trois sur le statut de l'activité (activité à long terme, activité au cours des sept derniers jours et recherche d'emploi) et trois respectivement sur la situation professionnelle, la profession et la branche d'activité.

Chine, 2000. Il y a six questions. La première sert à identifier les personnes actuellement rémunérées. Les trois questions suivantes tentent de mesurer les heures prestées, la branche d'activité et la profession. Les deux dernières questions s'adressent à ceux qui ne travaillent pas à l'heure actuelle : elles demandent les motifs de l'absence d'emploi et les moyens d'existence.

Jordanie, 2004. Il y a 10 questions : deux sur l'emploi, deux sur la branche d'activité, deux sur le chômage et quatre respectivement sur les heures ouvrées, la profession, la situation dans la profession et le type d'inactivité.

Malawi, 1998. Il y a trois colonnes. La première combine l'activité du moment (y compris actif, inactif, chômeur et à la recherche du premier emploi) et la situation dans la profession. Les deux autres colonnes ont trait à la profession et à la branche d'activité.

Namibie, 2001. Il y a quatre questions, la première traitant de la situation d'activité (chômeur et pourvu d'un emploi) ainsi que des raisons de l'inactivité. Les trois autres questions portent sur la profession, la situation dans la profession et la branche d'activité.

Afrique du Sud, 2001. Le questionnaire consacre 10 colonnes à des caractéristiques économiques. Les deux premières ont trait à la situation d'activité et à la raison de l'inactivité; les deux suivantes concernent le chômage et les quatre suivantes sont liées à la situation dans la profession, la branche d'activité (deux questions connexes) et la profession. Enfin, les deux dernières concernent les heures ouvrées et le lieu de travail.

Botswana 2001 (*original en anglais*)

[illegible]

Chine, 2000 (original en chinois)

Pour les personnes de 15 ans et plus					
R17. Actives ou non	R18. Nombre d'heures prestées	R19. Branche d'activité	R20. Profession	R21. Raison de l'inactivité	R22. Principale source de moyens de subsistance pour les personnes inactives
Indiquer si la personne a effectué un travail rémunéré ou non pendant au moins une heure entre le 25 et le 31 octobre : 1. Oui 2. Non, pourvue d'un emploi mais n'a pas travaillé en raison d'un congé, d'une formation ou d'une interruption saisonnière des activités → R19 3. Non, n'a pas travaillé pour d'autres motifs → R21	Indiquer la quantité prestée rémunérée entre le 25 et le 31 octobre : 1. 1 jour 2. 2 jours 3. 3 jours 4. 4 jours 5. 5 jours 6. 6 jours 7. 7 jours	Veillez donner le nom complet de l'unité de travail : Principaux produits ou services :	Décrire le travail spécifique → R23	1. Étudiant à l'école 2. Gestion du ménage 3. À la retraite 4. En incapacité de travailler 5. N'a jamais travaillé, actuellement à la recherche d'un emploi 6. A perdu son emploi précédent, actuellement à la recherche d'un emploi. Décrire la profession principale avant le chômage : _____ 7. Autre	1. Pension 2. Touche de l'argent pour les frais de subsistance de base 3. Aidé par d'autres membres de la famille 4. Revenus de biens 5. Assurance 6. Autre
Indiquer si la personne a effectué un travail rémunéré ou non pendant le 25 et le 31 octobre : 1. Oui 2. Non, pourvue d'un emploi mais n'a pas travaillé en raison d'un congé, d'une formation ou d'une interruption saisonnière des activités → R19 3. Non, n'a pas travaillé pour d'autres motifs → R21	Indiquer la quantité prestée rémunérée entre le 25 et le 31 octobre : 1. 1 jour 2. 2 jours 3. 3 jours 4. 4 jours 5. 5 jours 6. 6 jours 7. 7 jours	Veillez donner le nom complet de l'unité de travail : Principaux produits ou services :	Décrire le travail spécifique → R23	1. Étudiant à l'école 2. Gestion du ménage 3. À la retraite 4. En incapacité de travailler 5. N'a jamais travaillé, actuellement à la recherche d'un emploi 6. A perdu son emploi précédent, actuellement à la recherche d'un emploi. Décrire la profession principale avant le chômage : _____ 7. Autre	1. Pension 2. Touche de l'argent pour les frais de subsistance de base 3. Aidé par d'autres membres de la famille 4. Revenus de biens 5. Assurance 6. Autre
Indiquer si la personne a effectué un travail rémunéré ou non pendant au moins une heure entre le 25 et le 31 octobre : 1. Oui 2. Non, pourvue d'un emploi mais n'a pas travaillé en raison d'un congé, d'une formation ou d'une interruption saisonnière des activités → R19 3. Non, n'a pas travaillé pour d'autres motifs → R21	Indiquer la quantité prestée rémunérée entre le 25 et le 31 octobre : 1. 1 jour 2. 2 jours 3. 3 jours 4. 4 jours 5. 5 jours 6. 6 jours 7. 7 jours	Veillez donner le nom complet de l'unité de travail : Principaux produits ou services :	Décrire le travail spécifique → R23	1. Étudiant à l'école 2. Gestion du ménage 3. À la retraite 4. En incapacité de travailler 5. N'a jamais travaillé, actuellement à la recherche d'un emploi 6. A perdu son emploi précédent, actuellement à la recherche d'un emploi. Décrire la profession principale avant le chômage : _____ 7. Autre	1. Pension 2. Touche de l'argent pour les frais de subsistance de base 3. Aidé par d'autres membres de la famille 4. Revenus de biens 5. Assurance 6. Autre

Pour les personnes âgées de 15 ans et plus									
225	226	227	228	229	230	231	232	233	234
(Nom) a-t-il/elle travaillé ne fut-ce qu'une heure au cours de la semaine échue au 1^{er} octobre 2004 : • travaill rémunéré • dans une entreprise totalement ou partiellement en sa possession • dans une entreprise détenue par le ménage sans rémunération • dans toute autre entreprise 1. Oui → 227 2. Non → continuer	(Nom) avait-il/elle un emploi mais ne l'exerçait pas (temporairement absent) en raison d'une maladie, de congés, vacances, déplacements, diminution de l'activité économique, panne temporaire dans l'établissement au cours de la semaine échue au 1^{er} octobre 2004 ? 1. Oui → 228 2. Non → 232	Nbre total d'heures prestées par (nom) tous emplois confondus au cours de la semaine échue au 1^{er} octobre 2004	Nom de l'établissement où la personne travaille	Principale activité économique actuelle de l'établissement	Principale profession actuelle	Situation dans la profession 1. Employé rémunéré 2. Employeur 3. Travailleur indépendant 4. Travailleur non rémunéré contribuant à l'activité familiale 5. Travailleur non rémunéré Passer à la personne suivante	Si un emploi lui avait été proposé au cours des 7 jours échus au 1^{er} octobre ou au cours des 15 jours suivants, est-ce que (nom) aurait été prêt à le prendre ? 1. Oui → continuer 2. Non → 234	Est-ce que (nom) a activement cherché un emploi au cours des 4 dernières semaines échues au 1^{er} octobre 2004 1. Oui → personne suivante 2. Non → continuer	La relation de (nom) avec la principale activité économique au cours des 7 jours échus au 1^{er} octobre 2004 1. Étudiant 2. Aide familiale 3. A des moyens 4. Invalide 5. Autre (préciser)

Malawi, 1998 (*original en anglais*)

[illegible]

INACTIF

Inactif n'a jamais travaillé avant
et n'est pas à la recherche
d'un travail = 09
Travailleur à domicile = 10
Étudiant = 11
Autre = 12

*S'il s'agit
d'une femme,
passer à B20.
Sinon, passer
à la personne
suivante ou
à la partie C.*

A travaillé avant, à la recherche d'un travail = 06
A travaillé avant, pas à la recherche d'un travail = 07
N'a jamais travaillé avant, à la recherche d'un travail = 08

[illegible]

Afrique du Sud, 2001 (original en anglais)

(L'ENQUÊTE S'EST ATTARDÉE SUR UN ÉCHANTILLON DE 1 000 PERSONNES ÂGÉES DE 10 ANS OU PLUS, MARS 1991)					
Tout travail au cours des 7 jours précédant le 10 octobre (P-18)	N'AVAIT AUCUN TRAVAIL			AVAIT UN TRAVAIL	
	Raison de l'inactivité (P-18a)	Mesures actives (P-18b)	Disponibilité (P-18c)	Statut de travail (P-19)	Nom de l'entreprise/activité (P-19a)
Au cours des 7 JOURS PRÉCÉDANT le 10 octobre est-ce que (la personne) a effectué un travail contre RÉMUNÉRATION (en espèces ou en nature) en vue d'un BÉNÉFICE ou d'un GAIN FAMILIAL, pendant 1 heure ou plus ? 1 = Oui : formel déclaré (non agricole) 2 = oui : informel non déclaré (non agricole) 3 = Oui : agriculture 4 = Oui : a un travail mais était temporairement absent 5 = Non : n'avait pas de travail Si OUI, passer à P-19	Si NON passer à P-18 Quelle est la principale raison pour laquelle (la personne) n'a pas travaillé au cours des 7 derniers jours précédant le 10 octobre ? 1 = Boursier ou étudiant 2 = Personne au foyer 3 = Retraité ou pensionné trop âgé pour travailler 4 = Incapable de travailler en raison de maladie ou handicap 5 = Travailleur saisonnier ne travaillant pas pour le moment 6 = Ne choisit pas de travailler 7 = Impossible de trouver du travail S'il y a plusieurs raisons, indiquer le code de la PRINCIPALE	Si NON, passer à P-18 Au cours des 4 dernières semaines précédant le 10 octobre, est-ce que (la personne) a pris des mesures actives pour trouver un emploi ? 0 = Oui N = Non Par exemple, (la personne) a visité des usines ou d'autres lieux de travail, passé ou répondu à des annonces, cherché un terrain ou un bâtiment, voire du matériel pour lancer sa propre affaire ou exploitation agricole	Si NON, passer à P-18 Si un emploi lui a été proposé, à quelle échéance (la personne) peut-il/elle commencer ? 1 = Dans un délai d'une semaine 2 = Plus d'une semaine, à 2 semaines 3 = Plus de 2 semaines, à 4 semaines 4 = Un peu après 4 semaines 5 = Ne choisit pas de travailler Passer à P-20	Si OUI, passer à P-18 Quelle est la meilleure description de l'activité principale ou de la situation professionnelle de (la personne) ? 1 = Employé rémunéré 2 = Travailleur familial rémunéré 3 = Indépendant 4 = Employeur 5 = Travailleur familial non rémunéré 6 = Autre (préciser)	Si OUI, passer à P-18 Quel est le nom complet de l'activité/entreprise ou organisation pour laquelle (la personne) travaille ? Si la personne travaille pour son propre compte et que l'activité n'a pas de nom, indiquer (PROPRE) dans la rangée appropriée. Si elle a un travail domestique RÉMUNÉRÉ dans un ménage privé, indiquer SERVICE DOMESTIQUE Utiliser uniquement des LETTRES MAJUSCULES.
☐	☐	☐ O ☐ N	☐	☐	☐
☐	☐	☐ O ☐ N	☐	☐	☐
☐	☐	☐ O ☐ N	☐	☐	☐
☐	☐	☐ O ☐ N	☐	☐	☐
☐	☐	☐ O ☐ N	☐	☐	☐

Afrique du Sud, 2001 (suite)

À DEMANDER À TOUTES LES PERSONNES DE 10 ANS OU PLUS (NÉES AVANT LE 10 OCTOBRE 1991) QUI TRAVAILLAIENT			
NOM DE L'ENTREPRISE/ACTIVITÉ (P-19b)	PROFESSION (P-19c)	HEURES PRESTÉES (P-19d)	LIEU DE TRAVAIL (P-19e) (P-19f)
Si OUI, passer à P-18 Que fait l'entreprise (principale activité économique) ? Indiquer la principale branche d'activité, l'activité économique, le produit ou le service de l'employeur ou l'entreprise de (la personne). Par exemple, exploitation aurifère, construction routière, supermarché, service de police, soins de santé, coiffure, service bancaire. OU Indiquer l'activité de la personne si elle travaille pour son propre compte. Par exemple, agriculture de subsistance. Si elle a un travail domestique RÉMUNÉRÉ dans un ménage privé, indiquer SERVICE DOMESTIQUE. Utiliser uniquement des LETTRES MAJUSCULES	Si OUI, passer à P-18 Quelle est la profession principale de (la personne) sur ce lieu de travail ? La profession fait référence au type de travail que (la personne) a effectué au cours des 7 derniers jours précédant le 10 octobre. Utiliser deux mots ou plus. Par exemple, commerçant de la rue, éleveur bovin, instituteur au niveau primaire, travailleur domestique, vendeur de fruits, conducteur de camions, directeur d'entrepôt, préposé au classement, etc. Utiliser uniquement des LETTRES MAJUSCULES	Si OUI, passer à P-18 Pendant combien d'heures (la personne) a-t-elle travaillé au cours des 7 jours précédant le 10 octobre ? Si (la personne) était absente du travail pendant ces 7 jours, mais travaille en temps normal, indiquer le nombre d'heures prestées habituellement.	Si OUI, passer à P-18 Est-ce que (la personne) travaille à l'endroit même où il/elle vit ? O = Oui N = Non Cocher la case appropriée Si NON, où se trouve ce lieu de travail ? S'il ne s'agit PAS du même lieu, indiquer PROVINCE PR, LIEU PRINCIPAL (ville, zone tribale, zone administrative) et LIEU SECONDAIRE (banlieue, salle d'hôpital, village, exploitation agricole, regroupement informel). S'il s'agit d'un autre pays, indiquer le nom du pays dans les cases ci-dessous.
			O N P R L I E U P R I N C I P A L L I E U S E C O N D A I R E
			O N P R L I E U P R I N C I P A L L I E U S E C O N D A I R E
			O N P R L I E U P R I N C I P A L L I E U S E C O N D A I R E
			O N P R L I E U P R I N C I P A L L I E U S E C O N D A I R E
			O N P R L I E U P R I N C I P A L L I E U S E C O N D A I R E

- 2 Une liste de plusieurs individus figure sur une ou plusieurs pages.

Questionnaires au format portrait de « type 1 »

Le format portrait de type 1² dresse une liste de personnes dans les colonnes et affiche les questions dans les lignes; il constitue une avancée majeure par rapport au format paysage en matière d'espace, tant pour la formulation de questions que la consignation de réponses. Deux exemples du bloc de questions économiques dans ce format sont proposés :

Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2000. Six questions sur les caractéristiques économiques ont été incluses dans le recensement, en rapport avec les sept derniers jours. Une porte sur l'activité économique, deux sur la profession, une sur la branche d'activité, une sur le chômage (afin de savoir si la personne a cherché un emploi) et une sur l'activité principale en cas d'inactivité.

Sri Lanka, 2001. Les cinq questions du questionnaire de recensement ont trait à la situation dans la profession, la profession, la branche d'activité, le secteur d'emploi institutionnel et l'activité non économique principale, au cours de la période de référence de 12 mois.

Papouasie-Nouvelle-Guinée 2000 (original en anglais)

UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES DE 10 ANS ET PLUS

NUMÉRO DE LA PERSONNE	Personne 01	Personne 02	Personne 03
15 Au cours des 7 derniers jours, la personne a-t-elle effectué l'une des activités suivantes ? <i>(Si plusieurs réponses sont fournies, consigner la principale activité.)</i> Si code 7 « Aucune », PASSER À Q.18	1. Jardinage/pêche pour en tirer une rémunération 2. Jardinage/pêche à des fins personnelles uniquement 3. Entreprise (de tout type) avec aide rémunérée 4. Entreprise (de tout type) sans aide rémunérée 5. Aide dans l'entreprise familiale sans rémunération 6. Emploi salarié (y compris absence temporaire) 7. Aucune (PASSER À Q.18) ☐	1. Jardinage/pêche pour en tirer une rémunération 2. Jardinage/pêche à des fins personnelles uniquement 3. Entreprise (de tout type) avec aide rémunérée 4. Entreprise (de tout type) sans aide rémunérée 5. Aide dans l'entreprise familiale sans rémunération 6. Emploi salarié (y compris absence temporaire) 7. Aucune (PASSER À Q.18) ☐	1. Jardinage/pêche pour en tirer une rémunération 2. Jardinage/pêche à des fins personnelles uniquement 3. Entreprise (de tout type) avec aide rémunérée 4. Entreprise (de tout type) sans aide rémunérée 5. Aide dans l'entreprise familiale sans rémunération 6. Emploi salarié (y compris absence temporaire) 7. Aucune (PASSER À Q.18) ☐
16 (a) Quel type de travail la personne a-t-elle effectué au cours des 7 derniers jours ? <i>(Décrire le travail ou la profession de la personne, par exemple plombier, vendeur dans la rue, agriculteur, mécanicien, etc.)</i>			
(b) Quelles sont les principales tâches/obligations effectuées dans le cadre de ce travail ? <i>(Décrire le type de tâche ou obligation effectuée dans le cadre du travail indiqué au point Q.16.a, par exemple réparation robinets, vente de noix d'arec, sarclage de jardins, réparations de moteurs.)</i>	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐
17 Quel type d'activité a lieu à l'endroit où la personne travaille ? <i>(Décrire l'entreprise par son activité, par exemple construction d'habitations, transport aérien, vente de noix d'arec.)</i> PASSER À Q.20	☐☐☐☐	☐☐☐☐	☐☐☐☐
18 La personne a-t-elle activement cherché un emploi au cours des 4 dernières semaines ?	1. Oui 2. Non ☐	1. Oui 2. Non ☐	1. Oui 2. Non ☐
19 Que faisait la personne la plupart du temps au cours des 7 derniers jours ? <i>(Si autre, décrire dans l'espace prévu à cet effet.)</i>	1. Tâches ménagères 2. Études 3. En attente de commencer un nouvel emploi 4. À la recherche d'un emploi Inactif parce que 5. Trop jeune 6. Trop âgé/retraité 7. Malade 8. En invalidité permanente 9. Autre, décrire ☐	1. Tâches ménagères 2. Études 3. En attente de commencer un nouvel emploi 4. À la recherche d'un emploi Inactif parce que 5. Trop jeune 6. Trop âgé/retraité 7. Malade 8. En invalidité permanente 9. Autre, décrire ☐	1. Tâches ménagères 2. Études 3. En attente de commencer un nouvel emploi 4. À la recherche d'un emploi Inactif parce que 5. Trop jeune 6. Trop âgé/retraité 7. Malade 8. En invalidité permanente 9. Autre, décrire ☐

Sri Lanka, 2001 (original en anglais)

10 ans et plus (pour les personnes nées en juin 1991 ou avant)	P18	Activité au cours des 12 derniers mois et leur durée (en semaines) A. Emploi rémunéré B. Employeur C. Personne travaillant pour son propre compte D. Contribution aux entreprises familiales (travailleur familial non rémunéré) E. Disponibilité à la recherche d'un travail F. Activités non économiques (étudiant, tâches domestiques, rentier/retraité, incapable, trop âgé pour travailler, enfant non scolarisé, autre activité non économique) Si non engagé dans une activité, indiquer « 00 » pour cette activité. La somme de toutes les durées doit être de 52 semaines	Activité Semaines A. Rémunéré B. Emp. C. T.P.C. D. Famille E. Disponible F. A.N.E.	Activité Semaines A. Rémunéré B. Emp. C. T.P.C. D. Famille E. Disponible F. A.N.E.	Activité Semaines A. Rémunéré B. Emp. C. T.P.C. D. Famille E. Disponible F. A.N.E.
	P19	Profession principale ou type de travail effectué au cours des 12 derniers mois Si P18A à P18D « 00 », aller à P22 Indiquer clairement la profession exacte ou la nature du travail effectué au cours des 12 derniers mois. Ex. : Riziculteur, cueilleur de thé, commis aux comptes, professeur de mathématiques, maraîcher (vente au détail), employé de maison, etc. Si la personne avait plus d'une profession/travail, indiquer la profession/le travail principal auquel le plus de temps a été consacré	Si P18A à P18D « 00 », aller à P22 	Si P18A à P18D « 00 », aller à P22 	Si P18A à P18D « 00 », aller à P22
	P20	Secteur d'activité, entreprise ou service Décrire le type de produits fabriqués ou de services prestés sur le lieu de travail de la profession/de l'emploi principal. Indiquer le nom du lieu de travail. Ex. : Riziculture, culture du thé, secteur de l'éducation, magasin de textiles, (vente au détail), etc.	 	 	
	P21	Statut professionnel et secteur 1. Fonctionnaire 4. Employeur 2. Employé para-étatique 5. Travailleur indépendant 3. Employé du secteur privé 6. Travailleur familial non rémunéré	1. Gouv. 4. Employeur 2. Para-étatique 5. Trav. indépend. 3. Employé sec. privé 6. Employé fam. non rém.	1. Gouv. 4. Employeur 2. Para-étatique 5. Trav. indépend. 3. Employé sec. privé 6. Employé fam. non rém.	1. Gouv. 4. Employeur 2. Para-étatique 5. Trav. indépend. 3. Employé sec. privé 6. Employé fam. non rém.
	P22	Principale activité non économique au cours des 12 derniers mois Si P18F = « 00 », aller à P23 1. Étudiant 4. Incapable/trop âgé pour travailler 2. Tâches ménagères 5. Enfant non scolarisé 3. Rentier/retraité 6. Autre activité non économique	Si P18F = « 00 », aller à P23 1. Étudiant 4. Incapable/trop âgé 2. Tâches ménagères 5. Enfant non scolarisé 3. Rentier/retraité 6. Autre	Si P18F = « 00 », aller à P23 1. Étudiant 4. Incapable/trop âgé 2. Tâches ménagères 5. Enfant non scolarisé 3. Rentier/retraité 6. Autre	Si P18F = « 00 », aller à P23 1. Étudiant 4. Incapable/trop âgé 2. Tâches ménagères 5. Enfant non scolarisé 3. Rentier/retraité 6. Autre

Questionnaires au format portrait de « type 2 »

Le format portrait de type 2³ est celui qui offre le plus de place tant pour les questions que pour leurs réponses. Ce format est tel que la série de questions relative à chaque membre du ménage figure sur deux pages ou plus par personne. Peu de pays en développement l'ont adopté dans le cadre de la série de recensements de 2000 pour des raisons de coût, mais leur nombre augmente. La section C propose sept exemples du bloc de questions sur les activités économiques au format de type 2, à savoir :

Argentine, 2001. Treize questions portant sur l'activité économique sont reprises. Les quatre premières traitent du statut d'activité, de l'emploi et du chômage. Les trois suivantes couvrent la branche d'activité et la profession (deux questions). La situation dans la profession et le secteur institutionnel sont abordés à travers trois questions. Quant aux questions restantes, deux sont liées aux cotisations de retraite et une à la taille de l'implantation (nombre d'effectifs).

Les Bahamas, 2000. La rubrique traitant de l'activité économique dans le questionnaire de recensement des Bahamas compte 13 questions; une rubrique distincte sur les revenus comporte une question sur les sources de revenus et leur montant. Les deux premières questions de la rubrique sur l'activité économique sont liées au statut d'activité et au chômage. Elles sont suivies d'une question sur le cumul d'emplois et sur les heures ouvrées. La période de référence pour ces quatre questions est la semaine écoulée. Les quatre questions suivantes portent sur le statut d'activité et le nombre de semaines prestées au cours d'une période de référence de 12 mois. Les cinq dernières questions ont trait à la branche d'activité (deux questions), la profession, la situation dans la profession et au commerce informel.

Belize, 2000. La section sur l'activité économique comporte 14 questions. Les six premières portent sur le statut d'activité, dont une sur les heures prestées et une autre sur les raisons d'une inactivité. Trois questions ont trait à la profession, à la branche d'activité et à la situation dans la profession (du moment pour les personnes pourvues d'un emploi et antérieure pour celles au chômage). De plus, une question porte sur le nom et l'adresse du lieu de travail et deux questions touchent au salaire et au revenu. Enfin, deux questions traitent des envois de fonds depuis l'étranger.

Jamaïque, 2001. Le bloc de questions présenté est tiré du questionnaire de recensement qui a été administré à un échantillon représentant 10 % de la population de recensement. Les quatre premières questions de la série de 20 questions couvrent le statut d'activité; la cinquième concerne les heures prestées. Les trois questions suivantes ont trait à la situation professionnelle, la profession et la branche d'activité; viennent ensuite deux questions sur le lieu de travail. La taille, le nom et l'adresse de l'établissement font l'objet de deux questions supplémentaires, suivies d'une question sur les revenus de l'emploi. Pour la population inactive du moment, une question concerne la date du dernier emploi. Deux questions ont trait à la situation au regard de l'activité habituelle (période de référence de 12 mois), et deux autres au licenciement. Les deux dernières questions ont trait aux allocations et pensions.

Mexique, 2000. Le bloc de questions présenté provient de la version longue du questionnaire de recensement. Dix questions portent sur l'activité économique (bien que certaines comportent en réalité deux questions), ventilées comme suit : deux sur le statut d'activité et huit respectivement sur la profession, la situation dans la profession, les avantages liés à l'emploi, les heures prestées, les revenus du travail, le lieu de travail et d'autres sources de revenu (dont le montant reçu de chaque source).

3 Contient une ou plusieurs pages de questions par personne.

Turquie, 2000. Le questionnaire comporte neuf questions sur l'activité économique : quatre sur le statut d'activité (emploi, chômage, motifs de l'inactivité), deux sur la profession, deux sur la branche d'activité et une sur la situation dans la profession.

Zambie, 2000. Il y a cinq questions : une sur le statut d'activité du moment (période de référence d'une semaine) et une autre sur la situation au regard de l'activité habituelle (période de référence de 12 mois). Les trois questions restantes sont liées à la situation dans la profession, la profession et la branche d'activité au cours de la période de référence de 12 mois.

LA SECTION SUIVANTE CONCERNE LES HOMMES ET LES FEMMES DE 14 ANS OU PLUS

24 La personne a-t-elle travaillé la semaine dernière quelques heures ?

Oui
Non
Inconnu

25 La personne a-t-elle travaillé de chez elle ou aidé dans une entreprise, une exploitation agricole ou un emploi ?

Oui
Non
Inconnu

26 la personne avait-elle un emploi mais était absente en raison d'une maladie, de vacances, etc. ?

Oui
Non
Inconnu

27 La personne a-t-elle cherché un travail au cours des 4 dernières semaines ?

Oui
Non
Inconnu

Dans le cadre de son travail principal, pour lequel elle preste le plus d'heures...

28 Sur le lieu ou dans l'établissement dans lequel la personne travaille, quelle est l'activité de l'entreprise ou quels sont les services offerts ?

29 Quel est l'intitulé de la profession ?

30 Quelles sont les tâches que la personne effectue dans ce cadre ?

31 Dans son travail, principal, la personne est...

Salarié ou employé
Propriétaire
Travailleur indépendant
Travailleur familial

32 La personne travaille-t-elle pour...

Le gouvernement (national, provincial ou municipal)
Le secteur privé
Inconnu

33 Dans le cadre de son travail, l'employeur prélève-t-il un montant pour la pension ?

Oui
Non
Inconnu

34 La personne cotise-t-elle pour sa pension ?

Oui
Non
Inconnu

35 La personne perçoit-elle un salaire ?

Oui
Non
Inconnu

36 Combien y a-t-il de personnes dans l'établissement dans lequel la personne travaille ?

1 à 5
6 à 39
40 ou plus
Inconnu

S'il s'agit d'une femme, passer à la question 37.
S'il s'agit d'un homme, arrêter ici.

Bahamas, 2000 (original en anglais)

SECTION 8 : ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (PERSONNES DE 15 ANS ET PLUS)

P33. Avez-vous effectué le moindre travail, de quelque durée que ce soit, au cours de la semaine du 24 au 30 avril ?

(Y compris votre contribution à une entreprise/exploitation agricole familiale, etc.)

1 ☐ OUI (Passer à P35) 2 ☐ NON

P34. Quelle était votre activité principale au cours de cette semaine ?

- 01 ☐ J'avais un travail mais n'ai pas travaillé 05 ☐ Volontariat non rémunéré
 02 ☐ J'ai cherché du travail 06 ☐ Tâches ménagères
 03 ☐ J'ai cherché du travail ces 4 dernières semaines 07 ☐ Étudiant
 04 ☐ Je n'ai pas cherché du travail mais je voulais travailler et étais disponible ces 4 dernières semaines 08 ☐ Retraité
 09 ☐ Invalide
 10 ☐ Autre _____ (Préciser)

(Toutes les personnes ayant répondu à P34 passent à P37)

P35. Au cours de cette semaine, combien d'emplois rémunérés avez-vous eu ?

- 1 ☐ UN 3 ☐ TROIS OU PLUS
 2 ☐ DEUX 4 ☐ AUCUN

P36. Dans votre travail principal, combien d'heures avez-vous presté cette semaine ?

- 1 ☐ 1-8 4 ☐ 33-44
 2 ☐ 9-15 5 ☐ 45 ET PLUS
 3 ☐ 16-32 6 ☐ AUCUNE

(Toutes les personnes ayant répondu à P36 cochent 1 à la P37 et passent à la P40)

P37. Avez-vous travaillé au cours des 12 derniers mois quelle qu'en soit la durée ? (Cela comprend la vente de journaux, de cacahuètes et d'autres articles, toute contribution à une entreprise ou exploitation familiale, les jobs d'été, etc.)

- 1 ☐ OUI (passer à P40) 2 ☐ NON

P38. Quelle était votre principale activité au cours des 12 derniers mois ?

- 01 ☐ J'avais un travail (Passer à P40)
 02 ☐ J'ai cherché du travail
 03 ☐ Je n'ai pas cherché mais je voulais travailler et étais disponible
 04 ☐ Volontariat non rémunéré
 05 ☐ Tâches ménagères
 06 ☐ Étudiant (Passer à P46)
 07 ☐ Retraité (Passer à P46)
 08 ☐ Invalide
 09 ☐ Autre _____ (Préciser)

P39. Avez-vous jamais travaillé ou eu un emploi pendant au moins 2 semaines ?

- 1 ☐ OUI 2 ☐ NON

(Toutes les personnes ayant répondu à P39 passent à P46)

P40. Combien de semaines avez-vous travaillé au cours des 12 derniers mois ?

- 1 ☐ 1-4 5 ☐ 40-48
 2 ☐ 5-13 6 ☐ 49-52
 3 ☐ 14-26 7 ☐ AUCUNE
 4 ☐ 27-39

P41. Quel est le nom de l'entreprise dans laquelle vous travaillez ou pour laquelle vous avez travaillé ?

(Cette question et les suivantes font référence à votre principal emploi.)

P42. Quel type d'activité a lieu à cet endroit ?

(Décrire le type d'activité, par exemple magasin de vente au détail, école primaire, cabinet d'avocats, brasserie, etc.)

P43. Quel type de travail faites-vous/faisiez-vous ?

(Décrire votre emploi aussi précisément que possible, par exemple vendeur, dactylo, médecin, mécanicien automobile, ingénieur civil, conducteur de taxi, bonne, etc.)

(Ne dites pas ingénieur, mécanicien, enseignant, superviseur, commis, etc. Soyez plus spécifique, par exemple, commis vendeur, instituteur d'école primaire, etc.)

P44. Êtes-vous/étiez-vous indépendant ou en train de travailler pour quelqu'un d'autre dans le cadre de votre emploi principal ?

- 1 ☐ Indépendant (aucune personne aidante rémunérée)
 2 ☐ Indépendant (1-4 personnes aidantes rémunérées)
 3 ☐ Indépendant (5 ou plus personnes aidantes rémunérées)
 4 ☐ Employé (gouvernement/entreprise publique)
 5 ☐ Employé (privé, 1-4 travailleurs) [passer à P46]
 6 ☐ Employé (privé, 5 travailleurs ou plus)
 7 ☐ Travailleur familial non rémunéré

P45. Déplacez-vous tous vos biens chaque jour, par exemple fruits, cacahuètes, journaux, équipement ?

- 1 ☐ OUI (Commerçant informel) 2 ☐ NON

SECTION 9 : REVENU (PERSONNES DE 15 ANS ET PLUS)

P46. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous reçu un revenu de l'une de ces sources ? Si c'est le cas, indiquez le montant dans l'espace prévu à cet effet. (au nombre entier le plus proche : 12 565,80 = 12 566)

(EMPLOI PRINCIPAL)

- 1 SALAIRES, TRAITEMENT, COMMISSIONS, POURBOIRES, ETC. 4 ALLOCATION DE RETRAITE

7 CADEAUX ET DON

(EMPLOI SECONDAIRE)

- 2 SALAIRES, TRAITEMENT, COMMISSIONS, POURBOIRES, ETC. 5 PENSION DE VIEILLESSE

8 INVESTISSEMENTS

3 PROPRE ENTREPRISE

6 INDEMNITÉS DE L'ÉTAT

9 AUTRES SOURCES

10 REVENU TOTAL AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Belize, 2000 (original en anglais)

SECTION 11 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES PERSONNES DE 14 ANS ET PLUS Personne 1**11.1 ... ou vous-même possédez des terres pour l'agriculture ?**

- ① Oui ② Non ③ Ne sait pas/non précisé

11.2 ... ou vous-même avez travaillé contre rémunération, en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial pendant au moins une heure au cours de la semaine prenant fin le 12 mai ? Cela comprend toute aide apportée à une entreprise ou une exploitation agricole familiale, la vente dans la rue ou le travail au domicile.

- ① Oui (PASSER À Q11.5) ③ Ne sait pas/non précisé
-
- ② Non

11.3 ... ou vous-même avez pris part à une activité économique quelconque de la liste suivante, contre rémunération, en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, pendant au moins une heure au cours de la semaine prenant fin le 12 mai ?

- ① Oui (PASSER À Q11.5) ③ Ne sait pas/non précisé
-
- ② Non

ENQUÊTEUR : lire la liste suivante

Baby-sitting	Aide d'une infirmière
Blanchisserie, repassage	contre rémunération
Nettoyage/taille des jardins	Agriculture de subsistance

11.3 Liste (suite)

Vente d'aliments/en-cas sur les marchés/ aux arrêts de bus/ à l'école	Couture contre rémunération
Livraisons vélo/chariot	Nettoyage de bureaux
Vente de denrées alimentaires au domicile	Lavage de voitures
Vente de friandises au domicile (fondants, etc.)	Conducteur de taxi
	Vendeur de billets de loterie
	Toute autre activité similaire

11.4 Est-ce que ... ou vous aviez un emploi au cours de cette semaine-là duquel vous étiez temporairement absent ?

- ① Oui
-
- ② Non
-
- ③ Ne sait pas/non précisé (passer à Q11.5)

11.5 Pendant combien d'heures ... ou vous avez travaillé au cours de cette semaine-là ?

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

⑩ Ne sait pas/non précisé

(PASSER À Q.11.7a)

Belize, 2000 (suite)

SECTION 11 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES PERSONNES DE 14 ANS ET PLUS Personne 1

11.6 Si ... ou vous-même vous étiez vu proposer un emploi cette semaine-là, qu'est-ce qui aurait empêché .../vous de l'accepter ?

- ① Rien ④ Retraite
② L'école ⑤ Pas intéressé par un travail
③ Tâches ménagères ⑥ Autre (préciser _____)
⑨ Ne sait pas/non précisé

11.7 Est-ce que ... ou vous avez jamais travaillé ?

- ① Oui (PASSER À LA Q.11.7b)
② Non (PASSER À LA Q.11.13)
③ Ne sait pas/non précisé (PASSER À LA Q.11.13)

11.7a Quel type de travail fait .../faites-vous dans le cadre de sa/votre (principale) profession ? Veuillez détailler.

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

(PASSER À LA Q.11.8a)

11.7b Quel type de travail faisait .../faisiez-vous dans le cadre de sa/votre profession précédente ? Veuillez détailler.

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

(PASSER À LA Q.11.8b)

11.8a Quel type d'activité est effectué sur votre/le lieu de travail (principal) de ... ? Veuillez détailler.

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

(PASSER À LA Q.11.9)

11.8b Quel type d'activité était effectué sur votre/le lieu de travail précédent de ... ? Veuillez détailler.

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

(PASSER À LA Q.11.10b)

11.9 Quels sont les nom et adresse de votre/le lieu de travail (principal) de ... ?

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

11.10a Est-ce que ... ou vous-même a/avez sa/votre propre activité, travaille(z) contre un traitement ou salaire ou comme travailleur non rémunéré ?

- ① Employé rémunéré – Gouvernement (PASSER À LA Q.11.11)
② Employé rémunéré – Privé (PASSER À LA Q.11.11)
③ Travailleur non rémunéré (PASSER À LA Q.11.13)
④ Indépendant avec personne aidante rémunérée (Employeur) (PASSER À LA Q.11.12)
⑤ Indépendant sans personne aidante rémunérée (propre compte) (PASSER À LA Q.11.12)
⑨ Ne sait pas/ Non précisé (PASSER À LA Q.11.13)

11.10b Est-ce que ... ou vous-même avait/aviez sa/votre propre activité, travaillait/travailliez contre un traitement ou salaire ou comme travailleur non rémunéré ?

- ① Employé rémunéré – Gouvernement
② Employé rémunéré – Privé
③ Travailleur non rémunéré
④ Indépendant avec personne aidante rémunérée (employeur)
⑤ Indépendant sans personne aidante rémunérée (propre compte)
⑨ Ne sait pas/ Non précisé

**PASSER
À LA
Q.11.13**

11.11 À quelle fréquence .../vous est/êtes payé ?

- ① chaque jour ⑥ annuellement
② chaque semaine ⑦ autre (préciser.....)
③ tous les 15 jours ⑨ non précisé
④ chaque mois
⑤ chaque trimestre

11.12 Quel était le salaire/revenu de ... au cours de la dernière période de paiement, avant impôts ? (PRÉSENTER LA CARTE-QUESTIONNAIRE)

	0	0
	1	1
	2	2
	3	3
	4	4
	5	5
	6	6
	7	7
	8	8
	9	9

ENQUÊTEUR :
POUR LES INDÉPENDANTS,
SOLLICITER LE « REVENU NET »,
À SAVOIR LES RECETTES MOINS
LES FRAIS GÉNÉRAUX

11.13 ... ou vous-même recevez-vous de l'argent de la famille et/ou d'amis à l'étranger ?

- ① Oui
② Non (FIN DE L'ENTRETIEN)
⑨ Ne sait pas/non précisé

11.14 Combien d'argent environ ... ou vous-même avez-reçu l'an dernier (...) de la famille et/ou d'amis à l'étranger ?

(PRÉSENTER LA CARTE-QUESTIONNAIRE)

	0	0
	1	1
	2	2
	3	3
	4	4
	5	5
	6	6
	7	7
	8	8
	9	9

Jamaïque, 2001 (original en anglais)

PC01C**Confidentiel****SECTION 4****ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

(pour les personnes de 14 ans et plus)

4.1 Est-ce que ... ou vous-même avez travaillé au moins une heure au cours de la première semaine de septembre 2001 ?

☐ Oui (Passer à la Q4.5) ☐ Non ☐ Non précisé

4.2 Est-ce que ... ou vous-même avez effectué une activité relevant de l'agriculture, de l'achat et de la vente au cours de la première semaine de septembre 2001 ?

☐ Oui (Passer à la Q4.5) ☐ Non ☐ Non précisé

4.3 Qu'est-ce que ... ou vous-même avez fait la plupart du temps au cours de la première semaine de septembre 2001 ? (LIRE LES CATÉGORIES)

☐ Oui (Passer à la Q4.5) ☐ Non ☐ Non précisé

4.4 Qu'est-ce que ... ou vous-même avez fait la plupart du temps au cours de la première semaine de septembre 2001 ? (LIRE LES CATÉGORIES)

- ☐ Travail dans le secteur de l'agriculture ou tout autre type d'activité sans rémunération
- ☐ Pourvu d'un emploi mais ne travaille pas (Passer à la Q4.6)
- ☐ À la recherche d'un premier emploi (Passer à la Q4.15)
- ☐ À la recherche d'un emploi, pas le premier (Passer à la Q4.7)
- ☐ Pas de recherche d'emploi mais désireux de travailler et disponible (Passer à la Q4.7)
- ☐ Étudiant (Passer à la Q4.14)
- ☐ Tâches ménagères (Passer à la Q4.14)
- ☐ Retraité n'a pas travaillé (Passer à la Q4.14)
- ☐ Invalide incapable de travailler (Passer à la Q4.14)
- ☐ Pas intéressé par un travail (Passer à la Q4.14)
- ☐ Autre (Passer à la Q4.14)
- ☐ Non précisé

4.5 Pendant combien d'heures avez-vous/... a travaillé au cours de la première semaine de septembre 2001 ?

☐ Non précisé

4.6 Laquelle de ces catégories décrit le mieux votre principal emploi/le principal emploi de... ? (LIRE LES CATÉGORIES)

- ☐ Fonctionnaire rémunéré
- ☐ Employé rémunéré dans une entreprise privée
- ☐ Employé rémunéré au domicile
- ☐ Employé non rémunéré dans le secteur de l'agriculture ou tout autre type d'activité
- ☐ Indépendant avec employés
- ☐ Indépendant sans employés
- ☐ Autre
- ☐ Non précisé

4.7 Quel type de travail avez-vous/... a effectué en dernier lieu ?

☐ Jamais travaillé (Passer à la Q4.19) ☐ Non précisé

4.8 Quel type d'activité est/était menée sur le lieu de travail ?

☐ Non précisé

PASSER À LA Q4.14 SI LE RÉPONDANT EST ACTUELLEMENT INACTIF, SINON CONTINUER

4.9 Où se situe votre lieu de travail/ le lieu de travail de ... ? (LIRE CATÉGORIES)

- ☐ Propre domicile ou jardin ☐ Exploitation agricole
- ☐ Autre domicile ou jardin ☐ Non précisé
- ☐ Pas à une adresse privée

4.10 Dans quelle paroisse travaillez-vous/... travaille-t-il(elle) ?

☐ Kingston	☐ Hanover
☐ St. Andrew	☐ Westmoreland
☐ St. Thomas	☐ St. Elizabeth
☐ Portland	☐ Manchester
☐ St. Mary	☐ Clarendon
☐ St. Ann	☐ St. Catherine
☐ Trelawny	☐ Plusieurs paroisses
☐ St. James	☐ Non précisé

Jamaïque, 2001 (suite)

4.11 Combien de personnes (vous/... inclus) travaillent dans l'entreprise ou sur le lieu de travail ? ☐ 1 personne ☐ 10-19 personnes ☐ 2-4 personnes ☐ Plus de 20 personnes ☐ 5-9 personnes ☐ Non précisé 4.12 Indiquer le nom et l'adresse de l'établissement dans lequel ... ou vous travaillez : _____ _____ ☐ Ne sait pas ☐ Non précisé 4.13 Quel est votre revenu/le revenu hebdomadaire, mensuel ou annuel de ... tous emplois confondus ? (\$JA) ☐ Non précisé Hebdomadaire ☐ Moins de 1 000 ☐ 10 000-19 999 ☐ 1 000-1 499 ☐ 20 000-29 999 ☐ 1 500-5 999 ☐ 30 000-59 999 ☐ 6 000-9 999 ☐ 60 000 et plus Mensuel ☐ Moins de 3 500 ☐ 40 000-79 999 ☐ 3 500-5 999 ☐ 80 000-129 999 ☐ 6 000-24 999 ☐ 130 000-249 999 ☐ 25 000-39 999 ☐ 250 000 et plus Annuel ☐ Moins de 40 000 ☐ 500 000-999 999 ☐ 40 000-79 999 ☐ 1 000 000-1 499 999 ☐ 80 000-299 999 ☐ 1,5 million-2 999 999 ☐ 300 000-499 999 ☐ 3 millions et plus	4.15 Qu'est-ce que ... ou vous-même a/avez fait la plupart du temps au cours des douze derniers mois ? ☐ Travaillé ou pourvu d'un emploi ☐ À la recherche d'un premier emploi (Passer à la section 5) ☐ À la recherche d'un emploi, pas le premier (Passer à la Q4.7) ☐ Étudiant (Passer à la Q4.17) ☐ Tâches ménagères (Passer à la Q4.17) ☐ Retraité n'a pas travaillé (Passer à la Q4.17) ☐ Invalide incapable de travailler (Passer à la Q4.17) ☐ Pas intéressé par un travail (Passer à la Q4.17) ☐ Autre (Passer à la Q4.17) ☐ Non précisé 4.16 Pendant combien de mois est-ce que ... a/vous avez travaillé ? ☐ Non précisé 4.17 Est-ce que .../vous a/avez jamais été licencié définitivement ou pour raisons économiques au cours des 5 dernières années ? ☐ Oui ☐ Non (Passer à la Q4.19) ☐ Non précisé 4.18 Dans quelle branche d'activité .../vous travaillait-il (elle)/travailliez-vous au moment du licenciement ? ☐ Non précisé
Q4.19 ET Q4.20 UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS SI MOINS DE 60 ANS PASSER À LA SECTION 5	
4.19 Est-ce que .../vous reçoit/recevez actuellement des allocations sociales ou une pension ? ☐ Oui ☐ Non (fin de l'entretien) ☐ Non précisé 4.20 Quelles allocations ou pensions ? (Cocher les cases appropriées) ☐ Pension relative à l'emploi ☐ Autre ☐ Assurance nationale ☐ Non précisé ☐ Coupons alimentaires ☐ Autre assistance publique/aide aux démunis	

(PASSER À Q4.15)

4.14 Quand pour la dernière fois est-ce que .../vous a/avez travaillé ?

Année
Mois

☐ Jamais travaillé **(PASSER À Q4.19)** ☐ Non précisé

PERSONNE 1

POUR LES PERSONNES DE 12 ANS OU PLUS

22. STATUT D'ACTIVITÉ

La semaine dernière (NOM)

LIRE LES ALTERNATIVES JUSQU'À CE QU'UNE PROPOSITION CORRECTE SOIT TROUVÉE. SÉLECTIONNEZ-EN UNE SEULE

A travaillé 1  Aller à 24

A cherché un emploi 2  Aller à 24

Avait un emploi mais était absent 3

Était étudiant 4

A entrepris des travaux ménagers 5

Était retraité ou vivait d'une pension 6

A une invalidité permanente 7  Aller à 31

Ne travaille pas 8

23. VÉRIFICATION DE L'ACTIVITÉ

Outre (RÉPONSE À LA QUESTION 22), la semaine dernière (NOM) :

LIRE LES ALTERNATIVES JUSQU'À CE QU'UNE PROPOSITION CORRECTE SOIT TROUVÉE. SÉLECTIONNEZ-EN UNE SEULE

A contribué à une entreprise familiale .. 1

A vendu un produit 2

A fabriqué un produit en vue de le vendre 3

A contribué à des activités de croissance des cultures ou d'élevage du bétail ... 4

A entrepris tout autre type d'activité pour en tirer une rémunération
(ex. : nettoyage extérieure, repassage, surveillance de voitures) 5

Ne travaille pas 6  Aller à 31

24. PROFESSION OU COMMERCE	25. SITUATION PROFESSIONNELLE
Qu'a fait (NOM) dans le cadre de son travail la semaine dernière ? INDIQUER DES ACTIVITÉS OU TÂCHES	Au travail, la semaine dernière, (NOM) était LIRE LES ALTERNATIVES JUSQU'À CE QU'UNE PROPOSITION CORRECTE SOIT TROUVÉE. SÉLECTIONNEZ-EN UNE SEULE Employé ou travailleur manuel 1 Journalier 2 Patron (embauche des travailleurs) 3 Indépendant 4 Travailleur non rémunéré contribuant à une entreprise ou exploitation agricole familiale 5

26. AVANTAGES EN MATIÈRE D'EMPLOI	27. HEURES PRESTÉES	28. REVENU DU TRAVAIL																		
Est-ce que (NOM) reçoit pour son travail . LIRE LES ALTERNATIVES JUSQU'À CE QU'UNE PROPOSITION CORRECTE SOIT TROUVÉE. SÉLECTIONNEZ EN UNE SEULE <table style="width: 100%;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Oui</td> <td style="text-align: center;">Non</td> </tr> <tr> <td>Congés payés ?</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Bonus ?</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Participation aux bénéfices ?</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td>Service médical (IMSS, ISSSTE ou autre) ?</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">8</td> </tr> <tr> <td>Épargne retraite (SAR ou AFORE) ?</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> </table>		Oui	Non	Congés payés ?	1	2	Bonus ?	3	4	Participation aux bénéfices ?	5	6	Service médical (IMSS, ISSSTE ou autre) ?	7	8	Épargne retraite (SAR ou AFORE) ?	1	2	Combien d'heures (NOM) a-t-il/elle prestées la semaine dernière? MONTANT	Au total, combien (NOM) gagne ou reçoit-il/elle pour son travail ? INDIQUER EN PESOS LE MONTANT REÇU ET LA PÉRIODE. EN L'ABSENCE DE REVENU, INDIQUER « 0 » DANS LA PÉRIODE Période : par semaine. . . . 1 par quinzaine. . . . 2 par mois. . . . 3 par an 4 \$ / MONTANT PÉRIODE
	Oui	Non																		
Congés payés ?	1	2																		
Bonus ?	3	4																		
Participation aux bénéfices ?	5	6																		
Service médical (IMSS, ISSSTE ou autre) ?	7	8																		
Épargne retraite (SAR ou AFORE) ?	1	2																		



PERSONNE 1

29. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE Où (NOM) a-t-il/elle travaillé la semaine dernière ? (ex. : dans les champs, dans une usine, dans un atelier de mécanique) <i>INDIQUER LE LIEU DE TRAVAIL</i> Que fait l'entreprise, la firme ou le site où (NOM) travaille ? (ex. : culture de maïs, fabrication de meubles, vente de vêtements) <i>INDIQUER L'ACTIVITÉ</i>	30. LIEU DE TRAVAIL Dans quelle municipalité (délégation) se trouve l'entreprise, la firme ou le lieu où (NOM) a travaillé la semaine dernière? Ici dans cette municipalité ou délégation. 1 ➡ Aller à 31 Dans une autre municipalité ou délégation <i>INDIQUER LA MUNICIPALITÉ OU DÉLÉGATION</i> Dans quel État ou pays ? Ici dans cet État. 3 Dans un autre État ou pays <i>INDIQUER L'ÉTAT OU LE PAYS</i>

31. SITUATION PROFESSIONNELLE									
(NOM) reçoit de l'argent concernant :									
LIRE TOUTES LES OPTIONS ET ENTOURER LES RÉPONSES CORRECTES. POUR CHAQUE RÉPONSE AFFIRMATIVE, POSER LA QUESTION « COMBIEN RECEVEZ-VOUS ? » ET SAISIR LE MONTANT REÇU AINSI QUE LA PÉRIODE					Période : par semaine..... 1 par quinzaine.... 2 par mois..... 3 par an 4				
		Oui	Non						
Retraite ou autre pension	1	2	Montant reçu \$ /___/___/___/ ___/___/___/___/ ___/___/___/___/ MONTANT PÉRIODE						
Assistance familiale de l'étranger	3	4	Montant reçu \$ /___/___/___/ ___/___/___/___/ ___/___/___/___/ MONTANT PÉRIODE						
Assistance familiale dans le pays	5	6	Montant reçu \$ /___/___/___/ ___/___/___/___/ ___/___/___/___/ MONTANT PÉRIODE						
Procampo ou Progres.a	7	8	Montant reçu \$ /___/___/___/ ___/___/___/___/ ___/___/___/___/ MONTANT PÉRIODE						
Revenu d'autres sources, par exemple, bourses, loyers, intérêts bancaires	1	2	Montant reçu \$ /___/___/___/ ___/___/___/___/ ___/___/___/___/ MONTANT PÉRIODE						

Turquie, 2000 (original en anglais)

À DEMANDER AUX PERSONNES DE 12 ANS ET PLUS

35 Avez-vous effectué un travail quelconque au cours de la semaine écoulée ?

(Les personnes qui ont travaillé moyennant un revenu, un paiement en liquide ou en nature, même durant une seule heure pendant la semaine écoulée, doivent être indiquées comme « Ayant travaillé ». Pour celles qui n'ont pas travaillé la semaine passée en raison de congés, maladie, déplacement, etc., cocher la rubrique « N'a pas travaillé mais a une activité »).

- 1 A travaillé
- 2 N'a pas travaillé mais a une activité
- 3 N'a pas travaillé

Passer à la question 40

36 Quelle était votre principale tâche ou fonction pour l'emploi ou l'activité que vous aviez la semaine dernière ?

(Doivent être indiquées des professions telles qu'agriculteur, ingénieur mécanicien, directeur de banque, dactylo, professeur d'histoire, marchand de fruits et légumes, cordonnier, barbier, opérateur de machines pour tapis, maître artisan, constructeur, etc.) Des noms généraux comme commerçant, fonctionnaire, travailleur, indépendant sont à proscrire.

37 Quel est le nom du lieu de travail ou de l'organisation où vous avez travaillé ou eu une activité la semaine dernière ?

(Par exemple : champ, municipalité, bureau de sécurité, ministère de la justice, tribunal, épicerie, magasin de fruits et légumes, salon de coiffure, construction, maison, école primaire, lycée, université, etc.)

38 Quelle est la principale activité du lieu (firmel'organisation) où vous avez travaillé ou eu une activité la semaine dernière ?

(Par exemple : service public, commerce de détail, banque, fabrication de réfrigérateurs, travaux de construction, agriculture, alimentation animale, volaille)

39 Quel est votre situation professionnelle là où vous travailliez ou aviez une activité la semaine dernière ?

- 1 Employé régulier ou occasionnel
- 2 Employeur
- 3 Indépendant
- 4 Travailleur non rémunéré contribuant à l'activité familiale

Passer à la question 43

40 Recherchez-vous un emploi ?

- 1 Oui
- 2 Non

Passer à la question 42

41 Quand avez-vous cherché un travail pour la dernière fois ?

- 1 Il y a un mois
- 2 Il y a 2-3 mois
- 3 Il y a 4-6 mois
- 4 Il y a 7 mois ou plus
- 5 Rien fait

Passer à la question 43

42 Pourquoi ne recherchez-vous pas un emploi ou ne travaillez-vous pas ?

1 Trouvé un emploi	4 Retraité
2 Étudiant	5 Bénéficiaire à revenu
3 Femme au foyer	6 Autre

43 Quelle est votre principale profession ?

(À défaut, cocher « Aucune ») Aucune

Zambie, 2000 (original en anglais)

POUR LES PERSONNES DE 12 ANS ET PLUS		
P23 Quelle était votre principale activité au cours des 7 derniers jours ? Travail – Rémunéré non saisonnier [1] Travail – Non rémunéré non saisonnier [2] Travail – Rémunéré saisonnier [3] Travail – Non rémunéré saisonnier [4] En congé [5] Travail non rémunéré pour assurer le ménage ou dans une entreprise [6] Au chômage et à la recherche d'un travail [7] Pas à la recherche d'un emploi mais disponible pour le travail [8] Personne au foyer ou femme au foyer à temps plein [9] Étudiant à temps complet [10] Non disponible pour le travail pour d'autres raisons [11]	P24 Qu'avez-vous principalement fait au cours des 12 derniers mois ? Travail – Rémunéré non saisonnier [1] Travail – Non rémunéré non saisonnier [2] Travail – Rémunéré saisonnier [3] Travail – Non rémunéré saisonnier [4] En congé [5] Travail non rémunéré pour assurer le ménage ou dans une entreprise [6] Au chômage et à la recherche d'un travail [7] Pas à la recherche d'un emploi mais disponible pour le travail [8] Personne au foyer ou femme au foyer à temps plein [9] Étudiant à temps complet [10] Non disponible pour le travail pour d'autres raisons [11] Aller à P28	P25 Situation professionnelle Depuis août 1999, quel est votre statut principal ? Employeur ☐ Employé ☐ Indépendant ☐ Travailleur familial non rémunéré ☐
P26 Profession Quelle a été votre principale profession au cours des 12 derniers mois ? Indiquer la profession et saisir le code. [0] [0] [0] [1] [1] [1] [2] [2] [2] [3] [3] [3] [4] [4] [4] [5] [5] [5] [6] [6] [6] [7] [7] [7] [8] [8] [8] [9] [9] [9]	P27 Profession Quel est/a été le type de produit ou service principal sur votre lieu de travail ? Indiquer la profession et saisir le code. [0] [0] [0] [1] [1] [1] [2] [2] [2] [3] [3] [3] [4] [4] [4] [5] [5] [5] [6] [6] [6] [7] [7] [7] [8] [8] [8] [9] [9] [9]	

Questionnaires des pays développés

Tous les exemples sont tirés des questionnaires au format portrait, trois au format de type 1 et deux au format de type 2.

1. Format de type 1

Australie, 2006. Il y a 19 questions dans le bloc portant sur les caractéristiques économiques et connexes, lequel commence par une question sur les revenus bruts et se termine par des questions sur des activités relatives au travail bénévole et aux services ménagers ne relevant pas d'activités économiques telles que définies dans le présent *Manuel*, mais concernant de nombreux utilisateurs. La deuxième question est relative au statut d'activité et les trois suivantes ont trait à la situation professionnelle. Deux portent sur la profession et une série de quatre questions cherche à déterminer le nom, l'adresse et la branche d'activité de l'entreprise de l'employeur. Il y a en outre une question sur les heures ouvrées, une autre sur le moyen de transport jusqu'au lieu de travail et deux sur le chômage.

Canada, 2006. Le questionnaire comporte 20 questions sur les activités ménagères, les activités sur le marché du travail et les revenus. La première question a trait aux activités ménagères non rémunérées qui ne constituent pas des activités économiques mais concernent de nombreux utilisateurs. Elle est suivie de six questions sur l'emploi et le chômage. Deux questions ont trait à la branche d'activité, deux à la profession et deux à la situation dans la profession. Il y a en outre des questions relatives à l'adresse du lieu de travail, au moyen de transport pour se rendre au travail et aux langues utilisées sur le lieu de travail. Les deux dernières questions de la section relative aux activités du marché du travail couvrent plusieurs semaines prestées au cours de la dernière année civile (2005); elles cherchent à déterminer s'il s'agissait d'un travail à temps partiel ou à temps plein. La dernière question porte sur les revenus de 2005.

Japon, 2005. Les six questions relatives aux caractéristiques économiques portent sur le statut d'activité, et l'emploi, les heures ouvrées, le lieu de travail, la situation dans la profession, la branche d'activité (deux sous-questions) et la profession.

2. Format de type 2

France, 1999. Il y a 14 questions. Les trois premières concernent le statut d'activité et sont suivies d'une question sur l'expérience professionnelle antérieure et la profession. La question suivante a trait à la profession et les deux dernières à la catégorisation professionnelle de l'emploi et à la fonction principale. Une question concerne le travail à temps partiel ou à temps plein et une autre cherche à savoir si le travail est presté au sein d'une entreprise familiale. Une question à quatre parties est liée à la branche d'activité et au lieu de travail. Les autres portent sur le moyen de transport pour se rendre au travail, la situation dans la profession et la taille de l'entreprise (nombre de travailleurs) ainsi que le type de contrat.

Italie, 2001 (échantillon de 20 %). Les 24 questions sont organisées sous les libellés suivants : a) statut professionnel et non professionnel, 5 questions; b) activité professionnelle, 12 questions; et c) lieu de travail, 7 questions. Les cinq premières questions se rapportent au statut d'activité, y compris le chômage et l'emploi précédent. Dans la série de questions suivantes, les quatre premières concernent les heures ouvrées, le motif de l'inactivité et le travail à temps partiel/temps plein. Les huit questions restantes couvrent la situation dans la profession, le statut contractuel, la profession et la branche d'activité. La dernière série de questions est liée aux navettes, à l'adresse du lieu de travail, au moyen de transport et à la durée nécessaire pour se rendre au travail.

N'utiliser que des LETTRES MAJUSCULES, s.v.p.	Personne 1	Personne 2																																																												
33 Quel est le total de l'ensemble des salaires /traitements, allocations de l'État, pensions, allocations et autres revenus que la personne reçoit habituellement ? - Cocher une seule case - Ne pas déduire les taxes, cotisations de pension de retraite, montants sacrifiés sur le salaire ou toute autre retenue à la source - Inclure ce qui suit : <table border="0"><tr><td>Pensions/Allocations</td><td>Autres revenus</td></tr><tr><td>Avantage fiscal familial</td><td>Intérêts</td></tr><tr><td>Allocation familiale</td><td>Dividendes</td></tr><tr><td>Allocation de chômage</td><td>Loyers (hors frais de fonctionnement)</td></tr><tr><td>Allocation nouveau départ</td><td>Revenu d'une entreprise/ exploitation agricole (hors frais de fonctionnement)</td></tr><tr><td>Aide au loyer</td><td>Revenu de la pension de retraite</td></tr><tr><td>Pensions</td><td>Tout autre revenu</td></tr><tr><td>Allocations étudiant</td><td>Salaires/traitements</td></tr><tr><td>Pension alimentaire pour enfant</td><td>Heures supplémentaires régulières</td></tr><tr><td>Indemnité d'accident du travail</td><td>Commissions et primes</td></tr><tr><td>Toute autre pension/allocation</td><td></td></tr></table> - Les informations obtenues de cette question donnent une idée du niveau de vie dans différentes régions.	Pensions/Allocations	Autres revenus	Avantage fiscal familial	Intérêts	Allocation familiale	Dividendes	Allocation de chômage	Loyers (hors frais de fonctionnement)	Allocation nouveau départ	Revenu d'une entreprise/ exploitation agricole (hors frais de fonctionnement)	Aide au loyer	Revenu de la pension de retraite	Pensions	Tout autre revenu	Allocations étudiant	Salaires/traitements	Pension alimentaire pour enfant	Heures supplémentaires régulières	Indemnité d'accident du travail	Commissions et primes	Toute autre pension/allocation		☐ 2 000 \$ ou plus par semaine (104 000 ou plus par an) ☐ 1 600-1 999 \$ par semaine (83 200-103 999 par an) ☐ 1 300-1 599 \$ par semaine (67 600-83 199 par an) ☐ 1 000-1 299 \$ par semaine (52 000-67 599 par an) ☐ 800-999 \$ par semaine (41 600-51 999 par an) ☐ 600-799 \$ par semaine (31 200-41 599 par an) ☐ 400-599 \$ par semaine (20 800-31 199 par an) ☐ 250-399 \$ par semaine (13 000-20 799 par an) ☐ 150-249 \$ par semaine (7 800-12 999 par an) ☐ 1-149 \$ par semaine (1-7 799 par an) ☐ Aucun revenu ☐ Revenu négatif	☐ 2 000 \$ ou plus par semaine (104 000 ou plus par an) ☐ 1 600-1 999 \$ par semaine (83 200-103 999 par an) ☐ 1 300-1 599 \$ par semaine (67 600-83 199 par an) ☐ 1 000-1 299 \$ par semaine (52 000-67 599 par an) ☐ 800-999 \$ par semaine (41 600-51 999 par an) ☐ 600-799 \$ par semaine (31 200-41 599 par an) ☐ 400-599 \$ par semaine (20 800-31 199 par an) ☐ 250-399 \$ par semaine (13 000-20 799 par an) ☐ 150-249 \$ par semaine (7 800-12 999 par an) ☐ 1-149 \$ par semaine (1-7 799 par an) ☐ Aucun revenu ☐ Revenu négatif																																						
Pensions/Allocations	Autres revenus																																																													
Avantage fiscal familial	Intérêts																																																													
Allocation familiale	Dividendes																																																													
Allocation de chômage	Loyers (hors frais de fonctionnement)																																																													
Allocation nouveau départ	Revenu d'une entreprise/ exploitation agricole (hors frais de fonctionnement)																																																													
Aide au loyer	Revenu de la pension de retraite																																																													
Pensions	Tout autre revenu																																																													
Allocations étudiant	Salaires/traitements																																																													
Pension alimentaire pour enfant	Heures supplémentaires régulières																																																													
Indemnité d'accident du travail	Commissions et primes																																																													
Toute autre pension/allocation																																																														
34 La semaine dernière, la personne avait-elle un emploi à temps complet ou partiel de quelque nature que ce soit ? - Cocher une seule case « Emploi » désigne tout type de travail y compris un travail occasionnel, temporaire ou à temps partiel, d'une heure ou plus - Voir page 12 du guide de recensement pour un complément d'information - N'oubliez pas de cocher les cases comme ceci : —	☐ Oui, a travaillé pour en tirer une rémunération ou un avantage ☐ Oui, mais absente pour cause de vacances, congés payés, grève ou suspension temporaire ☐ Oui, travail non rémunéré dans une entreprise familiale ➤ Aller à 38 ☐ Oui, autre travail non rémunéré ➤ Aller à 46 ☐ Non, sans emploi ➤ Aller à 46	☐ Oui, a travaillé pour en tirer une rémunération ou un avantage ☐ Oui, mais absente pour cause de vacances, congés payés, grève ou suspension temporaire ☐ Oui, travail non rémunéré dans une entreprise familiale ➤ Aller à 38 ☐ Oui, autre travail non rémunéré ➤ Aller à 46 ☐ Non, sans emploi ➤ Aller à 46																																																												
35 Dans le cadre de son emploi principal la semaine dernière, la personne : - Cocher une seule case - Si la personne a eu plusieurs emplois la semaine dernière, alors « emploi principal » fait référence à l'emploi auquel la personne consacre habituellement le plus d'heures - Toutes les personnes travaillant pour leur compte, y compris celles constituées en personne morale (ex. : Pty Ltd), ainsi que les commerçants à leur propre compte, les partenariats et les entrepreneurs, doivent cocher la seconde case	☐ A travaillé pour un employeur ? ➤ Aller à 38 ☐ A travaillé pour son propre compte ? ➤ Aller à 36	☐ A travaillé pour un employeur ? ➤ Aller à 38 ☐ A travaillé pour son propre compte ? ➤ Aller à 36																																																												
36 L'activité de la personne était-elle... ? - Cocher une seule case « Constituée en personne morale fait référence à une société à responsabilité limitée	☐ Non constituée en société ? ☐ Constituée en société (ex. : Pty Ltd) ?	☐ Non constituée en société ? ☐ Constituée en société (ex. : Pty Ltd) ?																																																												
37 Est-ce que l'activité de la personne emploie du personnel ? Cocher une seule case	☐ Non, pas d'employés ☐ Oui, 1 à 19 employés ☐ Oui, 20 employés ou plus	☐ Non, pas d'employés ☐ Oui, 1 à 19 employés ☐ Oui, 20 employés ou plus																																																												
38 Dans le cadre de son emploi principal la semaine dernière, quelle était la profession de la personne ? - Donner l'intitulé complet - Par exemple : GARDE D'ENFANTS, PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES, PÂTISSIER, OPÉRATEUR D'UNE MACHINE DE TANNAGE, APPRENTI OUVRIER, ÉLEVAGEUR DE MOUTONS, CULTIVATEUR DE BLÉ - Pour les fonctionnaires, donner la désignation officielle et la profession - Concernant le personnel des forces armées, fournir le rang et la profession	Profession <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																															Profession <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																														

Australie, 2006 (suite)

44 La semaine dernière, combien d'heures la personne a-t-elle prestées ? • Ajouter les heures supplémentaires et déduire tout congé autorisé • N'oubliez pas de cocher les cases comme ceci : ☐	Heures prestées ☐ Aucune	Heures prestées ☐ Aucune
45 Comment la personne s'est-elle rendue au travail le mardi 8 août 2006 ? • Si la personne a utilisé plusieurs modes de déplacement, cochez tous ceux qui sont applicables • N'oubliez pas de cocher les cases comme ceci : ☐	☐ Train ☐ Autobus ☐ Ferry ☐ Tram (y compris métro léger) ☐ Taxi ☐ Voiture, en tant que conducteur ☐ Voiture, en tant que passager ☐ Camion ☐ Vélomoteur ou scooter ☐ Vélo ☐ Marche uniquement ☐ A travaillé depuis son domicile ☐ Autre ☐ N'est pas allée travailler	☐ Train ☐ Autobus ☐ Ferry ☐ Tram (y compris métro léger) ☐ Taxi ☐ Voiture, en tant que conducteur ☐ Voiture, en tant que passager ☐ Camion ☐ Vélomoteur ou scooter ☐ Vélo ☐ Marche uniquement ☐ A travaillé depuis son domicile ☐ Autre ☐ N'est pas allée travailler
46 Est-ce que la personne a cherché activement du travail à un moment quelconque au cours des quatre dernières semaines ? • Exemples de recherche active d'un travail : s'inscrire auprès de Centrelink en tant que demandeur d'emploi, visiter ou s'inscrire dans un autre bureau de placement, écrire, téléphoner ou postuler en personne auprès d'un employeur ou se faire connaître en tant que demandeur d'emploi	☐ Non, n'a pas cherché de travail ▶ Passer à 48 ☐ Oui, a cherché un travail à temps plein ☐ Oui, a cherché un travail à temps partiel	☐ Non, n'a pas cherché de travail ▶ Passer à 48 ☐ Oui, a cherché un travail à temps plein ☐ Oui, a cherché un travail à temps partiel
47 Si la personne avait trouvé un emploi, aurait-elle pu commencer la semaine dernière ? • N'oubliez pas de cocher les cases comme ceci : ☐	☐ Oui, elle aurait pu commencer la semaine dernière ☐ Non, elle avait déjà un emploi ☐ Non, temporairement malade ou blessée ☐ Non, autre raison	☐ Oui, elle aurait pu commencer la semaine dernière ☐ Non, elle avait déjà un emploi ☐ Non, temporairement malade ou blessée ☐ Non, autre raison
48 La semaine dernière, la personne a-t-elle consacré du temps à des travaux domestiques non rémunérés pour le ménage ? • Inclure toutes les tâches ménagères, préparation d'aliments/boissons, nettoyage, blanchisserie, jardinage, entretien et réparation de la maison, achats du ménage et gestion des finances • Voir page 14 du guide de recensement pour un complément d'information.	☐ Non, n'a effectué aucune tâche ménagère non rémunérée au cours de la semaine écoulée ☐ Oui, moins de 5 heures ☐ Oui, de 5 à 14 heures ☐ Oui, de 15 à 29 heures ☐ Oui, 30 heures et plus	☐ Non, n'a effectué aucune tâche ménagère non rémunérée au cours de la semaine écoulée ☐ Oui, moins de 5 heures ☐ Oui, de 5 à 14 heures ☐ Oui, de 15 à 29 heures ☐ Oui, 30 heures et plus
49 Au cours des deux dernières semaines, la personne a-t-elle consacré du temps à des soins, une aide ou une assistance non rémunérée à des membres de la famille ou autres en raison d'un handicap, d'une maladie chronique ou de problèmes de vieillesse ? • Les bénéficiaires d'une allocation ou d'un versement d'aidant doivent mentionner qu'ils ont prodigué des soins non rémunérés. • Une aide ou assistance ponctuelle, comme des achats, ne doit être comptée que si la personne a besoin de cette aide en raison de son état • Ne pas inclure le travail réalisé par l'intermédiaire d'une organisation ou d'un groupe de bénévoles.	☐ Non, n'a pas fourni une aide, une assistance ou des soins non rémunérés ☐ Oui, a fourni une aide, une assistance ou des soins non rémunérés	☐ Non, n'a pas fourni une aide, une assistance ou des soins non rémunérés ☐ Oui, a fourni une aide, une assistance ou des soins non rémunérés
50 Au cours des deux dernières semaines, la personne a-t-elle consacré du temps à la garde d'un enfant, sans rémunération ? • Inclure uniquement les enfants de moins de 15 ans • Cocher toutes les réponses valables	☐ Non ☐ Oui, a gardé son enfant ☐ Oui, a gardé un autre enfant que le sien	☐ Non ☐ Oui, a gardé son enfant ☐ Oui, a gardé un autre enfant que le sien
51 Au cours des douze derniers mois, la personne a-t-elle consacré du temps à du volontariat par l'intermédiaire d'une organisation ou d'un groupe ? • Exclure toute activité relevant de votre emploi rémunéré ou effectué pour obtenir une allocation de l'État • Exclure le travail dans une entreprise familiale	☐ Non, n'a pas fait de bénévolat ☐ Oui, a fait du bénévolat	☐ Non, n'a pas fait de bénévolat ☐ Oui, a fait du bénévolat

Canada, 2006 (original en anglais)

Pour rappel, ces questions sont uniquement destinées aux personnes âgées de 15 ans et plus.				
ACTIVITÉS DU MÉNAGE				
Note : La « semaine dernière » fait référence à la période du dimanche 7 mai au samedi 13 mai 2006. À la question 33, indiquer le temps global consacré à chaque activité même si deux activités ou plus ont eu lieu en même temps. Consulter le site www.census2006.ca ou appeler le 1-877 594-2006 pour un complément d'information.				
33 La semaine dernière, combien d'heures la personne a-t-elle consacrées aux activités suivantes :	POUR INFORMATION UNIQUEMENT			
(a) Tâches ménagères non rémunérées , travaux de jardin ou entretien de la maison pour des membres de ce ménage ou d'autres ? <i>Quelques exemples : préparation de repas, lavage de la voiture, lessive, tonte de la pelouse, achats, planification ménagère, etc.</i>			☐ Aucune ☐ Moins de 5 heures ☐ 5 à 14 heures ☐ 15 à 29 heures ☐ 30 à 59 heures ☐ 60 heures ou plus	☐ Aucune ☐ Moins de 5 heures ☐ 5 à 14 heures ☐ 15 à 29 heures ☐ 30 à 59 heures ☐ 60 heures ou plus
(b) Garde de ses enfants ou des enfants des autres sans rémunération ? <i>Quelques exemples : donner le bain ou jouer avec de jeunes enfants, conduire les enfants à des activités sportives, les aider à faire leurs devoirs, parler avec les adolescents de leurs problèmes, etc.</i>			☐ Aucune ☐ Moins de 5 heures ☐ 5 à 14 heures ☐ 15 à 29 heures ☐ 30 à 59 heures ☐ 60 heures ou plus	☐ Aucune ☐ Moins de 5 heures ☐ 5 à 14 heures ☐ 15 à 29 heures ☐ 30 à 59 heures ☐ 60 heures ou plus
(c) Soins ou assistance non rémunérée à une ou plusieurs personnes âgées ? <i>Quelques exemples : soins personnels à un membre âgé de la famille, visite de personnes âgées, leur téléphoner, les aider à effectuer leurs achats, leurs démarches bancaires ou à prendre leurs médicaments, etc.</i>			☐ Aucune ☐ Moins de 5 heures ☐ 5 à 9 heures ☐ 10 à 19 heures ☐ 20 heures ou plus	☐ Aucune ☐ Moins de 5 heures ☐ 5 à 9 heures ☐ 10 à 19 heures ☐ 20 heures ou plus

Canada, 2006 (suite)

Pour rappel, ces questions sont uniquement destinées aux personnes âgées de 15 ans et plus.		
ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL 34 La semaine dernière, combien d'heures la personne a-t-elle consacrées à un travail rémunéré ou à son compte ? <i>Veuillez saisir le nombre total d'heures prestées dans le cadre d'un travail rémunéré ou d'un emploi d'indépendant tous emplois confondus au cours de la semaine précédente.</i> <i>Inclure :</i> • Travail pour des salaires, traitements, pourboires ou commissions • Travail à son compte dans une entreprise, exploitation agricole ou dans l'exercice d'une profession, seule ou en partenariat • Travail directement en rapport avec le fonctionnement de l'entreprise ou l'exploitation agricole familiale sans disposition formelle de rémunération (ex. : ensemencement, comptabilité, etc.).	Nombre d'heures (à l'heure la plus proche) → Passer à la question 40 OU ☐ Aucune → Passer à la question suivante	Nombre d'heures (à l'heure la plus proche) → Passer à la question 40 OU ☐ Aucune → Passer à la question suivante
35 La semaine dernière, cette personne était-elle mise à pied temporairement ou absente de son travail ou de son entreprise ? <i>Cocher « ☒ » un seul cercle.</i>	☐ Non ☐ Oui, mise à pied mais avec espoir de reprendre son emploi ☐ Oui, en congé, malade, en grève ou lock-out, ou absente pour d'autres raisons	☐ Non ☐ Oui, mise à pied mais avec espoir de reprendre son emploi ☐ Oui, en congé, malade, en grève ou lock-out, ou absente pour d'autres raisons
36 La semaine dernière, cette personne avait-elle des arrangements déterminés pour commencer un nouveau travail au cours des quatre prochaines semaines ?	☐ Non ☐ Oui	☐ Non ☐ Oui

POUR INFORMATION UNIQUEMENT

Canada, 2006 (suite)

Pour rappel, ces questions sont uniquement destinées aux personnes âgées de 15 ans et plus.		
37 La personne a-t-elle cherché un emploi salarié au cours des quatre dernières semaines ? <i>Par exemple, a-t-elle contacté un bureau de placement, rendu visite à des employeurs, passé ou répondu à des annonces, etc. ?</i> <i>Cocher « X » un seul cercle.</i>	☐ Non → Passer à la question 39 ☐ Oui, a cherché un emploi à temps plein ☐ Oui, a cherché un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	☐ Non → Passer à la question 40 ☐ Oui, a cherché un emploi à temps plein ☐ Oui, a cherché un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
38 Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler la semaine dernière si un emploi avait été disponible ? <i>Cocher « X » un seul cercle.</i>	POUR INFORMATION UNIQUEMENT ☐ Oui, elle était prête à accepter un travail ☐ Non, elle avait déjà un emploi ☐ Non, elle était temporairement malade ou invalide ☐ Non, en raison de responsabilités personnelles ou familiales ☐ Non, elle allait à l'école ☐ Non, pour d'autres raisons	☐ Oui, elle était prête à accepter un travail ☐ Non, elle avait déjà un emploi ☐ Non, elle était temporairement malade ou invalide ☐ Non, en raison de responsabilités personnelles ou familiales ☐ Non, elle allait à l'école ☐ Non, pour d'autres raisons
39 Quand cette personne a-t-elle eu pour la dernière fois un emploi salarié ou à son compte, ne serait-ce que pour quelques jours ? <i>Cocher « X » un seul cercle.</i>	☐ En 2006 → passer à la question suivante ☐ En 2005 → passer à la question suivante ☐ Avant 2005 → passer à la question 51 ☐ Jamais → passer à la question 51	☐ En 2006 → passer à la question suivante ☐ En 2005 → passer à la question suivante ☐ Avant 2005 → passer à la question 51 ☐ Jamais → passer à la question 51

Canada, 2006 (suite)

Pour rappel, ces questions sont uniquement destinées aux personnes âgées de 15 ans et plus.		
Remarque : Les questions 40 à 48 font référence à l'emploi ou l'activité de cette personne au cours de la semaine dernière. Si cette personne n'avait pas d'emploi la semaine dernière, répondre pour celui qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 2005. Si cette personne avait plusieurs emplois la semaine dernière, répondre pour l'emploi auquel elle a consacré le plus grand nombre d'heures.		
40 Pour qui travaillait cette personne ? <i>Dans le cas de personnes travaillant à leur propre compte, renseigner le nom de leur entreprise. Si l'entreprise n'a pas de nom, indiquer le nom de la personne.</i> Remplir en caractères d'imprimerie comme suit : Nom de l'entreprise, de l'agence publique, etc. A B C C O N C R E T E P R O D U C T S L I M I T E D	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc. Section, usine, service, etc. (le cas échéant)	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc. Section, usine, service, etc. (le cas échéant)
41 De quel type d'activité, branche d'activité ou service s'agissait-il ? <i>Veuillez détailler. Par exemple :</i> • Construction de maisons neuves • École primaire • Police municipale • Culture du blé • Magasin de chaussures • Vente en gros de denrées alimentaires • Usines d'accessoires automobiles	Type d'activité, branche d'activité ou service	Type d'activité, branche d'activité ou service
42 Quel était le travail ou la profession de cette personne ? <i>Soyez précis. Par exemple :</i> • Secrétaire juridique • Plombier • Guide de pêche • Créateur de meubles en bois • Enseignant dans une école secondaire <i>(Si elle était dans les forces armées, préciser le rang)</i>	Profession	Profession
43 Dans le cadre de ce travail, quelles étaient ses principales activités ? <i>Soyez précis. Par exemple :</i> • Préparation de documents juridiques • Installation de plomberie dans les résidences privées • Guide de parties de pêche • Fabrication de produits d'ameublement en bois • Enseignement des mathématiques	Principales activités	Principales activités

POUR INFORMATION UNIQUEMENT

Pour rappel, ces questions sont uniquement destinées aux personnes âgées de 15 ans et plus.		
44 Dans le cadre de cet emploi ou activité, cette personne était-elle principalement : Cocher « » un seul cercle. ☐ En train de travailler en vue d'en tirer un traitement, un salaire, des pourboires ou commissions ? → Passer à la question 46 ☐ En train de travailler sans rémunération pour son conjoint ou un proche dans une exploitation agricole ou entreprise familiale ? → Passer à la question 46 ☐ Indépendante sans aide rémunérée (seule ou en partenariat) ? ☐ Indépendante avec aide rémunérée (seule ou en partenariat) ? ☐ En train de travailler en vue d'en tirer un traitement, un salaire, des pourboires ou commissions ? → Passer à la question 46 ☐ En train de travailler sans rémunération pour son conjoint ou un proche dans une exploitation agricole ou entreprise familiale ? → Passer à la question 46 ☐ Indépendante sans aide rémunérée (seule ou en partenariat) ? ☐ Indépendante avec aide rémunérée (seule ou en partenariat) ?	45 Si elle travaillait pour son propre compte, l'exploitation ou entreprise de cette personne était-elle constituée en société ? ☐ Non ☐ Oui	45 Si elle travaillait pour son propre compte, l'exploitation ou entreprise de cette personne était-elle constituée en société ? ☐ Non ☐ Oui
46 À quelle adresse cette personne travaille-t-elle habituellement la plupart du temps ? Exemple : 365 Avenue Laurier Ouest Numéro Nom Type Direction Si la direction (nord, sud, est ou ouest) fait partie de l'adresse de la rue, veuillez la préciser. En cas de rue inconnue ou si l'adresse est une boîte postale, indiquer le bâtiment ou l'intersection la plus proche. Ne pas donner un numéro de boîte postale Donner le nom de la ville plutôt que de la zone métropolitaine dont elle fait partie. Par exemple : - Saarich plutôt que Victoria (zone métropolitaine) - Saint-Albert plutôt qu'Edmonton (zone métropolitaine) - Laval plutôt que Montréal (zone métropolitaine) Si l'adresse du lieu de travail est différente de celle de l'employeur, veuillez indiquer l'adresse à laquelle cette personne travaille réellement (ex. : les enseignants renseignent l'adresse de leur école, pas celle de l'administration scolaire)	46 À quelle adresse cette personne travaille-t-elle habituellement la plupart du temps ? ☐ Travail au domicile (y compris exploitation agricole) → Passer à la question 48 ☐ Travail à l'extérieur du Canada → Passer à la question 48 ☐ Pas de lieu de travail fixe → Passer à la question 47 ☐ Travail à l'adresse spécifiée ci-dessous : Indiquer l'adresse complète N° et rue (voir exemple) Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne Province / territoire Code postal	46 À quelle adresse cette personne travaille-t-elle habituellement la plupart du temps ? ☐ Travail au domicile (y compris exploitation agricole) → Passer à la question 48 ☐ Travail à l'extérieur du Canada → Passer à la question 48 ☐ Pas de lieu de travail fixe → Passer à la question 47 ☐ Travail à l'adresse spécifiée ci-dessous : Indiquer l'adresse complète N° et rue (voir exemple) Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne Province / territoire Code postal

Canada, 2006 (suite)

Pour rappel, ces questions sont uniquement destinées aux personnes âgées de 15 ans et plus.		
47 Comment cette personne se rend-elle habituellement au travail ? <i>Si cette personne a utilisé plusieurs moyens de transport, indiquer celui utilisé pour parcourir la distance la plus longue.</i>	☐ Voiture, camion ou camionnette, en tant que conducteur ☐ Voiture, camion ou camionnette, en tant que passager ☐ Transport public (<i>bus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, ferry, etc.</i>) ☐ Marche ☐ Vélo ☐ Vélomoteur ☐ Taxi ☐ Autre moyen	☐ Voiture, camion ou camionnette, en tant que conducteur ☐ Voiture, camion ou camionnette, en tant que passager ☐ Transport public (<i>bus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, ferry, etc.</i>) ☐ Marche ☐ Vélo ☐ Vélomoteur ☐ Taxi ☐ Autre moyen
48 (a) Dans le cadre de cet emploi, quelle langue a-t-elle le plus souvent utilisé ?	☐ Anglais ☐ Français Autre : préciser 	☐ Anglais ☐ Français Autre : préciser
(b) Cette personne pratique-t-elle régulièrement d'autres langues dans cet emploi ?	☐ Non ☐ Oui, l'anglais ☐ Oui, le français Oui, autre : préciser 	☐ Non ☐ Oui, l'anglais ☐ Oui, le français Oui, autre : préciser

POUR INFORMATION UNIQUEMENT

Canada, 2006 (suite)

Pour rappel, ces questions sont uniquement destinées aux personnes âgées de 15 ans et plus.		
49 Pendant combien de semaines cette personne a-t-elle travaillé en 2005 ? <i>Veuillez indiquer le nombre total de semaines pour tous les emplois salariés ou à son compte en 2005.</i> <i>Inclure les semaines pendant lesquelles la personne :</i> • Était en vacances ou congé de maladie payé • A travaillé à temps plein ou partiel • A travaillé pour obtenir un traitement, un salaire, des pourboires ou commissions • A travaillé pour son propre compte • S'est impliquée directement dans les activités d'une entreprise ou exploitation agricole familiale sans disposition formelle de rémunération	POUR INFORMATION UNIQUEMENT ○ Aucune → Passer à la question 51 OU ← Nombre de semaines	○ Aucune → Passer à la question 51 OU ← Nombre de semaines
50 Au cours de ces semaines, la personne a-t-elle essentiellement travaillé à temps plein ou à temps partiel ? <i>Cocher « ⊗ » un seul cercle.</i>	○ Temps complet (30 heures ou plus par semaine) ○ Temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	○ Temps complet (30 heures ou plus par semaine) ○ Temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
REVENU EN 2005		
51 Pour gagner du temps, chaque personne peut donner à Statistique Canada l'autorisation d'utiliser les renseignements sur le revenu déjà disponibles dans ses dossiers de déclaration de revenus plutôt que de répondre à la question 52. • Cette possibilité est offerte uniquement aux personnes qui ont produit une déclaration pour l'exercice ayant pris fin au 31 décembre 2005. • Veuillez noter que vos données fiscales seront utilisées uniquement à des fins statistiques.		
Cette personne donne-t-elle à Statistique Canada l'autorisation d'utiliser les renseignements sur le revenu déjà disponibles dans ses dossiers de déclaration de revenus pour l'exercice ayant pris fin au 31 décembre 2005 ?	○ Oui → la personne 1 est d'accord. Passer à la question 53 ○ Non → Passer à la question 52	○ Oui → la personne 2 est d'accord. Passer à la question 53 ○ Non → Passer à la question 52

Pour rappel, ces questions sont uniquement destinées aux personnes âgées de 15 ans et plus.

52 Au cours de l'exercice échu au 31 décembre 2005, cette personne a-t-elle reçu des revenus des sources énumérées ci-après ?

Répondre par « oui » ou « non » pour l'ensemble des sources. En cas de réponse positive, indiquer également le montant; en cas de pertes, indiquer « perte ».

EMPLOI RÉMUNÉRÉ :	Oui Non	Oui Non
a) Salaires et traitements totaux, y compris les commissions, primes, pourboires, avantages imposables, bourses de recherche, droits d'auteur, etc., avant retenue	\$ [] [] [] [] [] [] ,00	\$ [] [] [] [] [] [] ,00
INDÉPENDANT :	Oui Non	Oui Non
b) Revenus agricoles nets (rentées brutes moins dépenses), y compris bourses et subventions au titre de programmes d'aide à l'agriculture, paiements de l'office des ventes, revenus bruts des assurances)	\$ [] [] [] [] [] [] ,00	\$ [] [] [] [] [] [] ,00
c) Revenus non agricoles nets d'une entreprise non constituée en société, de l'exercice d'une profession, etc. (rentées brutes moins dépenses)	\$ [] [] [] [] [] [] ,00	\$ [] [] [] [] [] [] ,00
REVENU DE L'ÉTAT :	Oui Non	Oui Non
d) Prestations pour enfants, par exemple prestations fiscales pour enfants, allocations familiales (au niveau fédéral, provincial et territorial)	\$ [] [] [] [] [] [] ,00	\$ [] [] [] [] [] [] ,00
e) Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, allocation et prestation au survivant provenant du gouvernement fédéral uniquement (le supplément de revenu provincial doit être indiqué au point h)	\$ [] [] [] [] [] [] ,00	\$ [] [] [] [] [] [] ,00
f) Prestations du régime de pension du Canada ou du Québec	\$ [] [] [] [] [] [] ,00	\$ [] [] [] [] [] [] ,00
g) Prestations de l'assurance emploi (prestations totales avant retenue d'impôt)	\$ [] [] [] [] [] [] ,00	\$ [] [] [] [] [] [] ,00

Canada, 2006 (suite)

h) Autres revenus de sources publiques (ex. : suppléments de revenu provinciaux et bourses, crédit TPS/TVQ/TVH, crédits d'impôt provinciaux, indemnisation des accidents du travail, pensions d'ancien combattant, prestations d'aide sociale)	☐ Oui ➤ \$,00 ☐ Non	☐ Oui ➤ \$,00 ☐ Non
AUTRE REVENU :		
i) Dividendes, intérêts sur obligations, dépôts et certificats d'épargne, autre revenu sur les investissements , par exemple loyers nets tirés de biens immobiliers, intérêts hypothécaires. <i>Ne pas inclure les pertes et gains en capital.</i>	☐ Oui ➤ \$,00 ☐ Non	☐ Oui ➤ \$,00 ☐ Non
j) Pensions/rentes de retraite et rentes , y compris de REER et FEER. <i>Ne pas inclure les retraits d'un plan de pension ou REER.</i>	☐ Oui ➤ \$,00 ☐ Non	☐ Oui ➤ \$,00 ☐ Non
k) Autre revenu monétaire , par ex. pension alimentaire, pension alimentaire pour enfants, bourses d'études	☐ Oui ➤ \$,00 ☐ Non	☐ Oui ➤ \$,00 ☐ Non
REVENU TOTAL en 2005, toutes sources confondues	➤ \$,00	➤ \$,00
La question suivante concerne toutes les personnes vivant habituellement ici, y compris celles de moins de 15 ans. Si vous répondez au nom de tiers, veuillez consulter chacun d'eux.		
53 La Loi sur la statistique garantit la confidentialité des renseignements que vous fournissez au recensement. Si vous répondez « OUI » à cette question, vos renseignements personnels deviendront accessibles au public 92 ans après le recensement de 2006. Si vous répondez « NON » ou laissez cette question sans réponse, vos renseignements ne seront jamais rendus publics.		
Cette personne accepte-t-elle de rendre les renseignements qu'elle fournit au recensement de 2006 publics en 2098 (soit 92 ans après le recensement) ?	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non

Japon, 2005 (original en japonais)

Pour chaque membre de votre ménage

6. La personne a-t-elle travaillé à un moment quelconque au cours de la semaine du 24 au 30 septembre ?

- « Travail » désigne tout travail effectué en vue d'en tirer une rémunération ou un profit. Ce terme englobe le travail au sein d'une entreprise familiale (exploitation agricole ou activité de détail) ainsi que l'artisanat au domicile et le travail à temps partiel
- « École » désigne une école non conventionnelle telle qu'une école de langue japonaise, une école préparatoire, une école professionnelle

Si elle a travaillé pour en tirer un revenu

Si elle n'a pas travaillé du tout et n'a obtenu aucun revenu

Occupait un emploi

A travaillé en plus de tâches ménagères régulières

A travaillé tout en allant à l'école

Avait un emploi mais était temporairement absente

Cherchait un emploi

A effectué des tâches ménagères

Allait à l'école

Autres (jeunes enfants, personnes âgées, etc.)

Remplir Q.7 à 11

Remplir Q.8 à 11

Fin du questionnaire

Remplir Q.8

Fin du questionnaire

Pour les personnes qui ont travaillé

7. Heures réellement prestées pendant la semaine

- Nombre total d'heures prestées entre le 24 et le 30 septembre
- « Travail » inclut le travail secondaire ou l'artisanat au domicile

Heures

Arrondir à l'unité supérieure les fractions de plus de 30 minutes

Arrondir à l'unité inférieure les fractions de moins de 30 minutes

Pour les personnes qui ont travaillé ou sont allées à l'école

8. Lieu de travail ou emplacement de l'école

- Dans le cas d'une personne scolarisée qui a travaillé au cours de la semaine, indiquer le lieu de travail
- Si le lieu n'est pas le domicile même, indiquer l'adresse du lieu de travail ou l'emplacement de l'école (à savoir, le nom du *to*, *do*, *fu* ou *ken* (préfecture), et le *shi* (ville), *ku* (circonscription électorale), *machi/cho* (ville) ou *mura/son* (village). Ne pas oublier le nom du *ku* si l'adresse se trouve dans l'une des 15 grandes villes.
- Les 15 principales villes comprennent la région *ku* de Tokyo, Sapporo, Sendai, Saitama, Chiba, Yokohama, Kawasaki, Shizuoka, Nagoya, Kyoto, Osaka, Kobe, Hiroshima, Kitakyushu et Fukuoka.

Domicile (y compris domestique logé et nourri)

Même *ku*, *shi*, *machi/cho*, *mura/son*

Autre *ku*, *shi*, *machi/cho*, *mura/son*

Renseigner l'adresse

<i>to</i> , <i>do</i> , <i>fu</i> , <i>ken</i>
<i>shi</i> , <i>gun</i>
<i>ku</i> , <i>machi/cho</i> , <i>mura/son</i>

Pour les personnes qui ont travaillé

9. Position dans la profession

- « Employé temporaire » désigne l'employé sur une base journalière ou celui dont la période d'emploi est limitée à moins d'un an
- « Indépendant » fait référence au propriétaire d'une entreprise non constituée en société (dont les agriculteurs) ou une personne travaillant à son propre compte.

Employé

Directeur d'une entreprise ou corporation

Indépendant

Travailleur contribuant à l'entreprise familiale

Travaillant à la pièce à domicile

Employé régulier

Employé temporaire

Avec employés

Sans employés

10. Nom de l'établissement et type d'activité

- Indiquer le nom (y compris le nom du département s'il s'agit d'un bureau de l'État) de l'établissement (siège, succursale, bureau de vente, usine, magasin, etc.) où la personne a travaillé au cours de la semaine et décrire le type d'activité qui y est menée
- Détailler les principales activités menées à cet endroit

Nom de l'établissement

Type d'activité

Veuillez donner une description détaillée en vous référant à l'exemple figurant dans les « Instructions ».

11. Type de travail

- Décrire en détail le type de travail qu'a effectué la personne au cours de la semaine.

IMPRIMÉ B
NUMÉRO

2

Cocher la case qui convient.

Noter un chiffre par case.

☒

5

Cadre à remplir par l'INSEE

Cachet de la mairie

RECENSEMENT
DE LA
POPULATION

1999
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ÉCRIRE le nom en capitales
(exemple : ALLARD, épouse MAURIN, Française).

1 NOM, Prénoms

2 ADRESSE

3 SEXE Masculin ☐ 1 Féminin ☐ 2

4 ÉTAT MATRIMONIAL LÉGAL
Célibataire ☐ 1 Marié(e) ☐ 2 Veuf(ve) ☐ 3 Divorcé(e) ☐ 4
*Une personne vivant en union libre cochera la case correspondant à sa situation juridique présente : si, par exemple, elle est célibataire, elle cochera la 1^{re} case.
Une personne en instance de divorce, ou séparée de son conjoint légitime, cochera la 2^e case.*

5 DATE ET LIEU DE NAISSANCE
Né(e) le : jour mois année
à (commune) :
Département : DOM (pays pour l'étranger, territoire pour les TOM)
*Si vous êtes né(e) outre-mer ou à l'étranger,
en quelle année êtes-vous arrivé(e)
en France métropolitaine ?*

6 QUELLE EST VOTRE NATIONALITÉ ?
• Française
▶ Vous êtes né(e) français(e). ☐ 1
▶ Vous êtes devenu(e) français(e) par naturalisation, déclaration,
à votre majorité ou par manifestation de volonté, etc. ☐ 2
Indiquez votre nationalité à la naissance :
• Étrangère ☐ 3
Indiquez votre nationalité :

7 ÊTES-VOUS INSCRIT(E) pour l'année scolaire 1998-1999 dans un ÉTABLISSMENT D'ENSEIGNEMENT ?
OUI ☐ 1 NON ☐ 2
si oui, l'établissement est-il situé :
• Dans la commune où vous résidez ☐ 1
(ou l'arrondissement s'il s'agit de Paris, Lyon, Marseille)
• Dans une autre commune (ou un autre arrondissement) ☐ 2
Indiquez cette autre commune (précisez l'arrondissement)
Département : Commune :

8 OÙ HABITIEZ-VOUS LE 1^{er} JANVIER 1990 ?
(pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1990)
Si, le 1^{er} janvier 1990, vous étiez militaire ou élève interne, indiquez l'adresse de votre résidence personnelle à cette date et non celle de l'établissement (caserne, internat).
• Dans le même logement que maintenant. ☐ 1
• Dans un autre logement de la même commune ☐ 2
(du même arrondissement s'il s'agit de Paris, Lyon, Marseille)
• Dans une autre commune (ou un autre arrondissement) ☐ 3
Indiquez cette autre commune (précisez l'arrondissement) :
Commune :
Département : DOM (pays pour l'étranger, territoire pour les TOM)

Les questions 9 à 24 ne s'adressent qu'aux personnes de 14 ans ou plus

9 QUEL NIVEAU D'ÉTUDES AVEZ-VOUS ATTEINT ?
• École primaire ☐ 1
• Collège, classes de 6^e à 3^e, CAP, BEP ☐ 2
• Classes de seconde, première ou terminale. ☐ 3
• Études supérieures (facultés, IUT, etc.) ☐ 4

10 INDIQUEZ VOTRE DERNIER DIPLÔME OBTENU
• Aucun diplôme. ☐ 0
• Certificat d'études primaires ☐ 1
• BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges ☐ 2
• CAP ☐ 3
• BEP ☐ 4
• Baccalauréat général (Philo., Sciences ex., Math. elem., A, B, C, D, E, L, S, ES, etc.) ☐ 5
• Baccalauréat technologique (F, G, H, STI, etc.) ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEL, etc.), capacité en droit ☐ 6
• Diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé ☐ 7
• Diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, etc. ☐ 8

11 QUELLE EST VOTRE SITUATION ?
• VOUS TRAVAILLEZ
*Cocher la case et passez au verso (questions 15 à 24)
y compris si vous êtes en congé de maladie ou de maternité, si vous aidez un membre de votre famille dans son travail ou si vous êtes apprenti sous contrat, stagiaire rémunéré* ☐ 1
• VOUS NE TRAVAILLEZ PAS (OU PLUS)
Cocher la case et répondez aux questions 12 à 14 ☐ 2

12 ÊTES-VOUS ?
• Étudiant (facultés, IUT, grandes écoles, etc.) ☐ 1
• Élève (collège, lycée) ☐ 2
• Stagiaire non rémunéré ☐ 3
• Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE) ☐ 4
• Préretraité ☐ 5
• Retraité :
▶ ancien salarié ☐ 6
▶ ancien indépendant (agriculteur, artisan, commerçant, etc.) ☐ 7
• Autre (femme ou homme au foyer, personne ne percevant qu'une pension de réversion ou d'invalidité, etc.) ☐ 8

13 CHERCHEZ-VOUS UN EMPLOI ?
• Vous ne cherchez pas d'emploi. ☐ 1
• Vous cherchez un emploi depuis :
moins d'un an ☐ 2 plus d'un an ☐ 3

14 AVEZ-VOUS DÉJÀ TRAVAILLÉ ?
OUI ☐ 1 → Quelle était votre profession principale ?

NON ☐ 2

Signez le bulletin au bas de la page 2

POUR LES PERSONNES DE PASSAGE (voir page 3 de l'imprimé n° 1), adresse de la résidence habituelle :
N° Rue (ou lieu-dit) : Code postal et commune :

France, 1999 (suite)

VOUS TRAVAILLEZ	
15 PROFESSION EXERCÉE ACTUELLEMENT Soyez précis. (Ex. : électricien d'entretien de robot, comptable d'assurances, technicien chimiste, etc.) _____ Si vous êtes agent de la Fonction Publique de l'État ou des collectivités (y compris HLM, hôpitaux publics), précisez votre grade (corps, catégorie...) _____	20 ÊTES-VOUS ? • Indépendant ou à votre compte, y compris aide familial non salarié ☐ 1 • Chef d'entreprise salarié, PDG, gérant minoritaire de SARL, co-gérant ☐ 2 • Salarié, y compris aide familial salarié ☐ 3
16 TRAVAILLEZ-VOUS ? • À temps complet ☐ 1 • À temps partiel : plus d'un mi-temps ☐ 2 à mi-temps ou moins ☐ 3 Le temps partiel est déterminé par rapport au temps de travail normal dans votre entreprise.	21 SI VOUS ÊTES À VOTRE COMPTE OU CHEF D'ENTREPRISE Combien de salariés employez-vous ? Aucun ☐ 1 1 ou 2 ☐ 2 3 à 9 ☐ 3 10 ou plus ☐ 4 Ne comptez ni les apprentis ni les gens de maison. Dans l'agriculture, comptez seulement les salariés permanents.
Les questions 22 à 24 ne s'adressent qu'aux salariés et aux stagiaires rémunérés	
17 VOTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE consiste-t-elle à aider un membre de votre famille dans son travail ? (que vous perceviez ou non un salaire) (Exploitation agricole ou artisanale, commerce, profession libérale, etc.) OUI ☐ 1 NON ☐ 2	22 INDIQUEZ VOTRE TYPE DE CONTRAT OU D'EMPLOI • Apprenti sous contrat ☐ 1 • Placé par une agence d'intérim ☐ 2 • CES ou autre emploi aidé (CIE, qualification, emploi-jeune, etc.) ☐ 3 • Stagiaire rémunéré (SIFE, etc.) ☐ 4 • Contrat à durée déterminée (y compris contrat court, saisonnier, etc.) ☐ 5 • Titulaire de la Fonction Publique (État, locale, hôpitaux) ☐ 6 • Contrat (ou emploi) à durée indéterminée ☐ 7
18 OÙ TRAVAILLEZ-VOUS ? a Adresse de votre lieu de travail : (Ex. : 18, boulevard Pasteur) Si travail à domicile, indiquez « à domicile » Si travail chez un particulier, indiquez « particulier » Si lieu de travail variable, indiquez « variable » _____ ► Est-ce dans la commune où vous résidez ? (ou dans l'arrondissement s'il s'agit de Paris, Lyon, Marseille) OUI ☐ 1 NON ☐ 2 Si non, indiquez la commune où vous travaillez : (précisez l'arrondissement) Commune : _____ Département : _____ (pays pour l'étranger) b Nom (ou raison sociale) de l'établissement qui vous emploie ou que vous dirigez : _____ c Adresse de cet établissement, si elle est différente de celle déclarée à la question 18 a. _____ d Activité de cet établissement : Soyez très précis. (Ex. : commerce en gros de fruits et légumes, fabrication d'outillage mécanique, etc.) _____	23 INDIQUEZ LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE DE VOTRE EMPLOI • Manœuvre, ouvrier spécialisé (OS1, OS2, OS3, etc.) ☐ 1 • Ouvrier qualifié ou très qualifié (P1 à P3, TA, OQ, OHQ, etc.) ☐ 2 • Agent de service, aide soignant(e), employé de maison ☐ 3 • Employé de commerce, employé de bureau, personnel administratif de catégorie C ou D de la Fonction Publique ☐ 4 • Agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative, commerciale, informatique ☐ 5 • Agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise ☐ 6 • Technicien, dessinateur, VRP ☐ 7 • Instituteur, infirmier(e), travailleur social, technicien médical, personnel administratif de catégorie B de la Fonction Publique ☐ 8 • Ingénieur, cadre d'entreprise (les techniciens et agents de maîtrise ne devront pas se classer ici, même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres) ☐ 9 • Personnel de catégorie A de la Fonction Publique et assimilés ☐ 0
19 QUEL MODE DE TRANSPORT UTILISEZ-VOUS LE PLUS SOUVENT POUR ALLER TRAVAILLER ? • Pas de transport (travail à domicile) ☐ 1 • Marche à pied uniquement ☐ 2 • Un seul mode de transport Deux-roues ☐ 3 Voiture particulière ☐ 4 Transports en commun ☐ 5 • Plusieurs modes de transport ☐ 6	24 INDIQUEZ LA FONCTION PRINCIPALE DE VOTRE EMPLOI • Production, fabrication, chantier, exploitation ☐ 1 • Installation, réglage, réparation, maintenance ☐ 2 • Gardiennage, nettoyage, entretien ménager ☐ 3 • Manutention, magasinage, transports, logistique ☐ 4 • Secrétariat, guichet, saisie, standard, accueil ☐ 5 • Gestion, comptabilité, fonction administrative, organisation ☐ 6 • Directeur général ou adjoint direct, état-major ☐ 7 • Commerce, vente, technico-commercial ☐ 8 • Recherche, études, méthodes, informatique ☐ 9 • Enseignement, formation, santé, travail social, information, publicité, arts, spectacles, sports ☐ 0

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général, est obligatoire.
Visa n° 99 X 001 EC du ministre chargé de l'économie.
Selon la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.
Les questionnaires, collectés par l'intermédiaire des mairies, sont exclusivement destinés à l'Insee.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.
Ce droit peut être exercé auprès des Directions Régionales de l'Insee.

Nous vous remercions de votre participation

À _____, le _____ 1999

Signature
du déclarant ►

Italie, 2001 (original en anglais)

Section II — Information sur les personnes qui résident habituellement dans le logement. Formulaire individuel pour les personnes

- Les personnes de plus de 15 ans doivent répondre aux questions à partir du point 6

- Les personnes de moins de 15 ans doivent répondre aux questions à partir du point 8

6. Statut professionnel et non professionnel

6.1 Indiquer si, au cours de la semaine précédant la date du recensement (du 14 au 20 octobre 2001), la personne était :

- Pourvue d'un emploi 01 → Aller au point 7
- À la recherche d'un premier emploi 02
- Au chômage (à la recherche d'un nouvel emploi) 03
- En attente de commencer un emploi qu'elle vient de trouver 04
- Étudiant 05
- Femme au foyer 06
- À la retraite 07
- Au service militaire ou service civil de remplacement 08
- Invalide 09 → Aller au point 8
- Autres conditions 10

6.2 Indiquer si, au cours de la semaine du 14 au 20 novembre 2001, la personne a effectué une heure ou plus de travail rémunéré ou a travaillé comme aide familiale

- Oui 01 → Aller au point 7
- Non 02

Dans la négative

6.3 Indiquer si, au cours des 4 dernières semaines, la personne a cherché activement un emploi ou essayé de lancer sa propre activité

- Oui 1
- Non 2

6.4 Indiquer si la personne serait désireuse de commencer un travail d'ici à 2 semaines si l'opportunité se présentait

- Oui 1
- Non 2

6.5 Indiquer si la personne a occupé un emploi rémunéré ou travaillé comme aidant familial au cours de sa vie

- Oui 1 → **6.6 Indiquer l'année à laquelle cela a pris fin** → Aller au point 8
- Non 2 → Aller au point 8

7. Travail

Pour répondre aux questions 7.1 à 7.12, reportez-vous aux principales activités (celles pour lesquelles le plus grand nombre d'heures a été presté)

7.1 Indiquer le nombre d'heures prestées au cours de la semaine du 14 au 20 octobre

- Aucune 1 →
- Une ou plus 2 →

7.2 Préciser pourquoi

- Congés 1 Maternité 3 Soutien du revenu .. 5
- Absence
- Maladie 2 autorisée 4 Manque de commandes 6 Autre 7

7.3 Indiquer le nombre
Heures prestées

7.4 Indiquer si la personne travaille comme

- À temps complet 1 À temps partiel 2

7.5 Indiquer si la personne travaille comme → Aller à la question 7.7

- Salarié ou autre poste de subordonné 1
- Entrepreneur 2
- Professionnel 3
- Travailleur indépendant .. 4
- Membre d'une association de fabrication de marchandises et/ou de prestation de services 5
- Aide familiale 6

7.6 Indiquer s'il y a des travailleurs rémunérés

- Oui 1
- Non 2

→ Aller à la question 7.9

7.7 Indiquer si la personne a un emploi

- À durée indéterminée 1 → Aller à la question 7.9
- À durée déterminée 2 →

7.8 Indiquer le type de contrat de travail

- Formation 1
- Apprentis 2
- Intérim 3
- Autre 4

Italie, 2001 (suite)

Section II — Information sur les personnes qui résident habituellement dans le logement. Formulaire individuel pour les personnes

7.9 Indiquer en quoi consiste votre travail (Pour chaque réponse donnée des exemples de professions où ces activités ont lieu sont proposés entre parenthèses) Travail en tant qu'ouvrier ou service non spécialisé (commis de ferme, gardien de service, ouvrier du bâtiment, fonctionnaire, facteur, concierge, chasseur, vendeur itinérant) 9 Travail sur des systèmes de fabrication fixes, machines, lignes d'assemblage ou conduite de véhicules (conducteur de lève-palettes, assemblage de matériel électronique, conducteur de camion ou taxi) 8 Travail d'ouvrier spécialisé (maçon, mécanicien, technicien en climatisation, fabricant de chaussures, tailleur, charpentier) 7 Culture et/ou élevage (fermier, fruiticulteur, éleveur de bovins) 6 Ventes au public ou service à la population (vendeur, agent de la circulation, coiffeur, cuisinier, serveur, douanier) 5 (Suite colonne suivante)	(Suite de la question 7.9) Travail d'employé de bureau non technique (commis, dactylo, caissier de banque, standardiste) 4 Travail dans un domaine technique, administratif, sportif ou artistique exigeant une qualification moyenne (physiothérapeute, comptable, technicien électronique, technicien informatique, athlète, instituteur, représentant commercial) 3 Travail dans un domaine organisationnel, technique, intellectuel, scientifique ou artistique très spécialisé (cardiologue, universitaire, enseignant dans une école secondaire, ingénieur, chimiste, analyste en matière de procédures, chercheur) 2 Gestion d'une entreprise ou supervision du travail de structures organisationnelles complexes (homme d'affaires, directeur dans le secteur public ou privé, chef de clinique, maître d'école, marchand) 1 Travail d'officier, sous-officier, cadet ou volontaire dans les forces armées – Armée, Marine, Forces aériennes, Carabinieri (lieutenant général, colonel service de santé, sergent, cadet Carabinieri) 0
7.10 Détailler autant que possible le travail, la profession ou l'emploi (ex. : comptable professionnel, professeur de haut niveau au lycée, conducteur de taxi) en évitant l'utilisation de termes génériques tels qu'employé de bureau ou ouvrier.	
7.11 Indiquer le secteur duquel relèvent les activités exclusives ou principales de l'usine, du bureau de l'organisation, de l'exploitation agricole, du magasin, du bureau professionnel, etc. où la personne travaille/qu'elle détient. (Des exemples d'activités économiques sont proposés entre parenthèses pour certaines réponses) Agriculture et pêche Agriculture, chasse et foresterie 01 Pêche, pisciculture et services connexes 02 Industrie Extraction de charbon, pétrole brut, minéraux, etc. 03 Industrie alimentaire, de la boisson et du tabac 04 Industrie du textile, des vêtements, de la fourrure et du cuir 05 Industrie du bois, des produits du bois (sauf meubles), du papier, de la presse et de la publication 06 Industrie de la cuisine, de la raffinerie, chimique et pharmaceutique, industrie du caoutchouc et du plastique 07 Transformation de minéraux non métallifères (ciment, verre céramique) 08 Industrie du fer et de l'acier, industrie mécanique, de l'électronique et fabrication de véhicules de transport 09 Industrie de fabrication de meubles et autres industries manufacturières, y compris récupération et préparation au recyclage 10 Production et distribution d'électricité, d'eau et de gaz 11 Construction et installation de systèmes Construction de bâtiments, ouvrages publics et installation d'équipements techniques dans les bâtiments 12 Commerce, réparations, pratiques publiques, transports et communications Commerce, entretien et réparation de véhicules et vélomoteurs, vente de carburant de traction 13 Vente en gros et représentants commerciaux, sauf véhicules et vélomoteurs 14 (Suite colonne suivante)	(Suite de la question 7.11) Vente au détail, sauf véhicules et vélomoteurs, réparation de biens personnels et biens pour la maison 15 Hôtels, terrains de camping, bars, restaurants, etc. 16 Transport (public et privé), entreposage, poste et télécommunications 17 Banques, assurances et autres services de production et/ou consommation Banques, assurances, courtage monétaire et financier 18 Activités informatiques et connexes, recherche et développement 19 Activités de consultation professionnelles, immobilier et locations (juridique, planification, marché, bureaux comptables, surveillance, nettoyage) 20 Service sociaux et aux individus Administration publique locale et centrale (ex. : ministères, ANAS, administrations régionales, provinciales, municipales, sécurité sociale obligatoire) 21 Éducation et formation publiques et privées (y compris écoles, collèges et académie militaire) 22 Santé et assistance sociale publique et privée (hôpitaux publics et militaires, cabinets médicaux, cliniques pour patients externes, maisons de repos) 23 Organisations politiques et syndicales (association des fabricants italiens, chambre de commerce) 24 Activités de loisirs, culturelles et sportives (cinéma, musées) 25 Autres activités axées sur les services (nettoyage à sec, salon de beauté, parking, ramassage des déchets) 26 Employé de maison résident (dans ce secteur, on trouve notamment les domestiques, baby-sitters, chauffeurs, gardiens, jardiniers) ... 27 Organisations internationales et organisations d'autres pays Organisations et représentations extraterritoriales (ONU, FAO, ambassades en Italie) 28
7.12 Détailler le plus possible le secteur dont relèvent les activités exclusives ou principales de l'usine, du bureau, de l'organisation, de la ferme, du magasin, du bureau professionnel, etc. où la personne travaille ou qu'elle détient (ex. : réparation de voitures, culture de céréales, élevage de bovins)	

Section II — Information sur les personnes qui résident habituellement dans le logement. Formulaire individuel pour les personnes

8.1 Indiquer si la personne doit faire la navette chaque jour pour se rendre au travail ou à son lieu d'étude

Oui, elle fait la navette vers son lieu d'études (y compris jardin d'enfants, garderie et formation professionnelle).....	1	} Passer à la question 8.2
Oui, elle fait la navette vers son lieu de travail	2	
Non, car elle étudie chez elle	3	} Le questionnaire s'achève ici
Non, car elle travaille chez elle	4	
Non, car elle n'a pas un lieu de travail stable (vendeur itinérant, représentant, etc.).....	5	
Non, car elle ne travaille pas, n'étudie pas et ne suit pas de cours de formation professionnelle		

8.2 Indiquer le logement à partir duquel la personne fait la navette pour se rendre au travail ou à son lieu d'études

Depuis ce logement 1 ➡ Le questionnaire
Depuis un autre logement 2 s'achève ici

Si c'est depuis ce logement

8.3 Indiquer si la personne rentre chaque jour de son lieu d'étude ou de travail habituel vers ces logements

Oui 1 ➡ Le questionnaire
Non..... 2 s'achève ici

8.4 Indiquer le nom complet et l'adresse du lieu d'étude ou de travail habituel

[Les étudiants qui travaillent doivent renseigner le nom et l'adresse de leur lieu de travail. Quiconque travaille dans les transports (conducteurs, travailleurs dans les chemins de fer ou trams, pilotes, ouvriers maritimes, etc.)]

Nom de l'école, l'entreprise, le bureau, l'organisation, etc. :

Adresse de l'école, l'entreprise, le bureau, l'organisation, etc. :

Dans cette municipalité 1

Dans une autre municipalité 2 ➡ Indiquer quelle municipalité

À l'étranger.....3 ➡ Indiquer quel pays étranger 🏠 Indiquer l'abréviation de la province

Les personnes qui ont fait la navette vers leur lieu d'étude ou de travail habituel mercredi dernier doivent répondre aux questions 8.5, 8.6 et 8.7.

8.5 Indiquer à quelle heure la personne a quitté la maison pour se rendre sur son lieu d'études ou de travail habituel.

•
• (ex. : 7 h 30)
heures minutes

8.6 Indiquer la durée du trajet (dans un sens) pour se rendre sur le lieu d'étude ou de travail habituel

(Si la personne a accompagné des enfants à l'école avant de se rendre sur son lieu d'étude ou de travail, indiquer la durée totale)

Jusqu'à 15 minutes	1
De 16 à 30 minutes	2
De 31 à 45 minutes	3
De 46 à 60 minutes	4
Plus de 60 minutes	5

8.7 Indiquer les moyens de transport utilisés pour couvrir la portion la plus longue (en termes de distance et non de durée) de votre itinéraire entre ces logements et le lieu d'étude ou de travail habituel.

Train	01
Tram	02
Métro	03
Autobus urbain, trolleybus	04
Autobus, ligne d'autobus suburbain	05
Bus scolaire ou d'entreprise	06
Véhicule privé (en tant que conducteur)	07
Véhicule privé (en tant que passager)	08
Moto, mobylette, scooter	09
Bicyclette	10
Autres moyens (bateau, téléphérique, etc.)	11
À pied	12

Réservé au bureau du recensement municipal

Réservé au bureau du recensement municipal

Annexe II

Liste des tableaux (recommandés et additionnels) se rapportant à des caractéristiques économiques

Tous les tableaux énumérés ci-dessous sont également produits au niveau de détail géographique le plus faible et avec une classification urbaine et rurale. Les grandes lignes des tableaux de base sont illustrées dans les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*¹.

Compte tenu du volume de certains tableaux, il est recommandé que ceux-ci soient disponibles uniquement au format électronique, puisque le nombre de pages imprimées serait monumental. Ils peuvent être diffusés par l'intermédiaire de sites Web ou de disques compacts, voire d'autres formes électroniques.

Les imprimés conviennent pour certains tableaux, en particulier ceux relatifs à des niveaux plus élevés d'agrégation géographique.

Tableaux recommandés²

- P7.1-R : Population âgée de...³ et plus, par situation au regard de l'activité du moment (ou habituelle), niveau d'instruction, âge et sexe*
- P7.2-R : Population active du moment (ou habituellement active), par statut d'activité, profession principale, âge et sexe*
- P7.3-R : Population active du moment (ou habituellement active), par statut d'activité, branche d'activité principale, âge et sexe*
- P7.4-R : Population active du moment (ou habituellement active), par statut d'activité, principale situation dans la profession, âge et sexe*
- P7.5-R : Population active du moment (ou habituellement active), par statut d'activité, principale situation dans la profession, branche d'activité principale et sexe
- P7.6-R : Population active du moment (ou habituellement active), par statut d'activité, principale situation dans la profession, profession principale et sexe
- P7.7-R : Population active du moment (ou habituellement active), par statut d'activité, branche d'activité principale, profession principale et sexe*
- P7.8-R : Population active du moment (ou habituellement active), par catégorie fonctionnelle, âge et sexe*

1 Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.XVII.8, annexes II et IV.

2 Un astérisque (*) indique un tableau de base/essentiel.

3 L'âge minimum adopté par le pays pour dénombrer la population active.

Tableaux additionnels

- P7.1-A : Population active du moment (ou habituellement active), par statut d'activité, principale situation dans la profession, lieu de travail, profession principale et sexe
- P7.2-A : Population active du moment (ou habituellement active), par statut d'activité, secteur institutionnel, branche d'activité principale et sexe
- P7.3-A : Population active du moment (ou habituellement active), par statut d'activité, profession principale, niveau d'instruction, âge et sexe
- P7.4-A : Population active du moment (ou habituellement active), par statut d'activité, branche d'activité principale, niveau d'instruction, âge et sexe
- P7.5-A : Population habituellement active, par statut d'activité, sexe, principale situation dans la profession et nombre de semaines prestées toutes professions confondues au cours de l'année écoulée
- P7.6-A : Population active du moment, par principale situation professionnelle, sexe et nombre d'heures ouvrées toutes professions confondues au cours de l'année écoulée
- P7.7-A : Population active du moment (ou habituellement active), par statut d'activité, profession principale, situation matrimoniale, âge et sexe
- P7.8-A : Population active du moment (ou habituellement active), par statut d'activité, situation dans la profession, situation matrimoniale, âge et sexe
- P7.9-A : Population active du moment (ou habituellement active) dans le secteur informel, par statut d'activité, principale situation dans la profession, lieu de travail, profession principale et sexe
- P7.10-A : Population habituellement active, par revenus mensuels ou annuels, profession principale et sexe
- P7.11-A : Ménages et population des ménages, par revenus annuels et taille du ménage
- P7.12-A : Population inactive du moment (autrement dit, ne faisant pas partie de la main-d'œuvre), par motif principal de l'inactivité, âge et sexe
- P7.13-A : Chefs de famille ou autres membres de référence des ménages de ...³ ans et plus, par statut d'activité économique, âge et sexe
- P7.14-A : Ménages et population des ménages, par taille du ménage et nombre de membres employés du moment (ou habituellement employés)
- P7.15-A : Ménages, par taille, nombre de membres au chômage du moment (ou habituellement au chômage) et enfants à charge de moins de 15 ans dans le ménage
- P7.16-A : Chefs actifs du moment (ou habituellement actifs) ou autres membres de référence des ménages de ...³ ans et plus, par statut d'activité, principale situation dans la profession, principale branche d'activité et sexe

Autres tableaux intéressants

- P2.4-R (recommandé) : Population active née à l'étranger de ...³ ans et plus, par année ou période d'arrivée, profession principale et sexe
- P8.3-R (recommandé) : Population de ...³ ans et plus, par situation au regard du handicap, situation au regard de l'activité du moment (ou habituelle), âge et sexe
- P2.2-A (additionnel) : Population née à l'étranger de ...³ ans et plus, par situation au regard de l'activité du moment (ou habituelle), âge et sexe

Références

- Bureau australien de statistique (1991). *Australian Standard Classification of Occupations (ASCO)—Expert Coding System: Occupation Level*. Floppy disk, version 5.0 for DOS. Numéro du catalogue : ABS 1226.0. Canberra.
- _____ (1992). *Australian Standard Classification of Occupations—ASCO Coding System: Unit Group Level*. Numéro du catalogue : ABS 1225.0. Canberra.
- _____ (1993). *Australian Standard Classification of Occupations (ASCO)—Manual Coding System: Occupation Level*. Numéro du catalogue : ABS 1227.0. Canberra.
- _____ (1994). *1996 Census of Population and Housing: Nature and Content of the Census*. Numéro du catalogue : ABS 2008.0. Canberra.
- _____ (1996). *1996 Census of Population and Housing: How Australia Takes a Census*. Numéro du catalogue ABS 2903.0. Canberra.
- _____ (1997). *Australian Standard Classification of Occupations (ASCO), Second Edition*. Numéro du catalogue : ABS 1220.0; et ASCO coder for Windows on CD-ROM. Numéro du catalogue : ABS 1220.0.30.001. Canberra.
- Bain D. (1996). *A Guide to Estimating the Value of Non-Market Production in Pacific Island Developing Countries*. Nouméa, Commission du Pacifique Sud.
- Bureau international du Travail (BIT) [1955]. *Huitième Conférence internationale des statisticiens du travail, 1954 : Rapport de la Conférence*. Genève.
- _____ (1969). *Classification internationale type des professions, édition révisée, 1968*. Genève.
- _____ (1983). Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi. *Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1982 : Rapport de la Conférence*, annexe I, résolution 1. Genève.
- _____ (1988). *Quatorzième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre-novembre 1987 : Rapport de la Conférence*. Genève.
- _____ (1990a). *Classification internationale type des professions (CITP-88)*. Genève.
- _____ (1990b). *Sources et méthodes : Statistiques du travail, vol. 5 : Population totale et population active, emploi et chômage (Recensements de population)*. Genève.
- _____ (1993a). Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP). *Quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 19-28 janvier 1993 : Rapport de la Conférence*, annexe I, résolution 3. Genève.
- _____ (1993b). Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel. *Quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 19-28 janvier 1993 : Rapport de la Conférence*, annexe I, résolution 2. Genève.

- _____ (1996a). *Sources et méthodes : statistiques du travail*, vol. 5 : *Population totale et population active, emploi et chômage (Recensements de population)*. Genève.
- _____ (1996b). « Recommendations of the joint ILO/Czech Statistical Office meeting on the statistical treatment of persons on extended types of leave in respect to the international definitions of employment and unemployment » (Prague, 15-17 novembre 1995). *Bulletin des statistiques du travail*, n° 1996-1.
- _____ (2000). *Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail, deuxième édition*. Genève.
- _____ (2002). « On measuring place of work ». Document de travail. Genève.
- _____ (2005). *Sources et méthodes : statistiques du travail*, vol. 3, troisième édition : *Population active, emploi, chômage et durée du travail*. Genève.
- Campanelli, P., et autres (1997). « The quality of occupational coding in the United Kingdom ». Dans *Survey Measurement and Process Quality*, L. Lyberg, et autres, eds. Wiley Series in Probability and Statistics. New York, John Wiley & Sons, Inc.
- Carew, J., R. Woods et B. Brady (1999). « 1996 census: labour force status ». Document de travail sur le recensement 99/2. Canberra, Bureau australien de statistique.
- Cho, Lee-Jay, et Robert L. Hearn, eds. (1984). *Censuses of Asia and the Pacific: 1980 Round*. Honolulu, East-West Center, Population Institute.
- Commission des Communautés européennes et autres (1993). *Système de comptabilité nationale, 1993*. Numéro de vente : F.94.XVII.4.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et Office statistique des Communautés européennes (1998). *Recommandations pour les recensements de la population et des habitations de 2000 dans la région de la CEE : Normes et études statistiques*, n° 49. Numéro de vente : F.98.II.E.5.
- Deming, W. E. (1964). *Statistical Adjustment of Data*, chap. VII. New York, Dover Publications.
- Deming, W. E., et F. F. Stephan (1940). « On a least square adjustment of a sample frequency table when the expected marginal totals are known ». *Annals of Mathematical Statistics*, vol. 11.
- Elbers, C., J. O. Lanjouw et P. Lanjouw (2002). « Micro-level estimation of welfare ». Document de travail de recherche sur les politiques n° 2911. Washington, D.C., Banque mondiale.
- Elias, P. (1996). *Automatic coding of occupational information for the 2001 census of population: a feasibility study*. Coventry (Royaume-Uni), Université de Warwick, Institute for Employment Research.
- Elias, P., K. Halstead et K. Prandy (1993). *CASOC: Computer-Assisted Occupational Coding*. Londres, Service d'édition des publications officielles du Royaume-Uni.
- Embury, B. L. (1991). *The ASCO expert coding system*. Mimeo. Canberra, Bureau de statistique australien.
- _____ (1997). « Constructing a map of the world of work: how to develop the structure and contents of a national standard classification of occupations ». Documents de travail STAT, n° 95-2. Genève, Bureau international du Travail.
- Ghosh, M., et J. N. K. Rao (1994). « Small area estimation: an appraisal ». *Statistical Science*, vol. 9, n° 1.
- Gilbert, R. J. (1982). *1980 National Census Project*. Port Moresby, Government Printer.
- _____ (1986). « The first complete enumeration of Papua New Guinea: the 1980 population census ». *Journal of Official Statistics*, vol. 2, n° 4.

- _____ (2001). « Asking questions on economic characteristics in a population census ». Documents de travail STAT, n° 2001-1. Genève, Bureau international du Travail.
- Hoffmann, E. (1994). « Mapping the world of work: an international review of the use and gathering of occupational information ». Dans *Labour Statistics for a Market Economy: Challenges and Solutions in the Transition Countries of Central and Eastern Europe and the Former Soviet Union*, I. Chernyshev, ed. Budapest; Londres et New York, Central European University Press.
- _____ (2000). « Developing labour account estimates: issues and approaches ». Dans *Household Accounting: Experience in Concepts and Compilation*, vol. 2, *Household Satellite Extensions*. Études méthodologiques, Série F, n° 75, vol. 2. Manuel de comptabilité nationale. Numéro de vente : F.00.XVII.16.
- _____ (2001). « Coding occupation and industry in a population census ». Documents de travail STAT, n° 2001-2. Genève, Bureau international du Travail.
- Hoffman, E., et autres (1995). « What kind of work do you do? Data collection and processing strategies when measuring “occupation” for statistical surveys and administrative records ». Documents de travail STAT, n° 95-1. Genève, Bureau international du Travail.
- Husmanns, R. F. (2007). « Measurement of employment, unemployment and underemployment: current international standards and issues in their application ». *Bulletin des statistiques du travail*, n° 2007-1. Disponible à l'adresse : <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/papers/listart.htm>.
- Husmanns, R., F. Mehran et V. Verma (1990). *Surveys of Economically Active Population, Employment, Unemployment and Underemployment: An ILO Manual on Concepts and Methods*. Genève, Bureau international du Travail.
- Jabine, T., et B. Tepping (1973). « Controlling the quality of industry and occupation data ». *Bulletin of the International Statistical Institute*, 45^e session, vol. 3.
- Kish, Leslie (1979). « Rotating samples instead of censuses ». *Asian and Pacific Census Forum*, vol. 6, n° 1.
- _____ (1980). « Design and estimation for domains ». *The Statistician*, vol. 29, n° 4.
- _____ (1987). Discussion. Dans Platek, R., et autres, eds. *Small Area Statistics: An International Symposium*. New York, John Wiley & Sons, Inc.
- _____ (1995). *Survey Sampling*. New York, John Wiley & Sons, Inc.
- Kish, L., R. M. Groves et K. Krotki (1976). « Sampling errors for fertility surveys ». *World Fertility Survey Occasional Papers*, n° 17. Voorburg (Pays-Bas), Institut international de statistique.
- Kish, L., et V. Verma (1986). « Complete censuses and samples ». *Journal of Official Statistics*, vol. 2, n° 4.
- Lyberg, L. (1982). « Coding of occupation and industry: some experiences from Statistics Sweden ». *Bulletin des statistiques du travail*, n° 1982-3.
- Lyberg, L., et D. Kasprzyk (1997). « Some aspects of post-survey processing ». Dans *Survey Measurement and Process Quality*, L. Lyberg, et autres, eds. Wiley Series dans *Probability and Statistics*. New York, John Wiley & Sons, Inc.
- Lyberg, L., et autres, eds. (1997). « Survey Measurement and Process Quality ». Wiley Series dans *Probability and Statistics*. New York, John Wiley & Sons, Inc.
- Murthy, M. N. (1980). « Use of sampling in population censuses with reference to the experience in some countries of Asia and the Pacific ». Dans *Report of the Training*

Seminar on the Use of Sampling in Population Censuses. New Delhi, Bureau du registraire général d'Inde.

Murthy, M.N., et A.S. Roy (1970). « A problem of integration of surveys: a case study ». *Journal of the American Statistical Association*, vol. 65, n° 329.

_____ (1975). « Development of the sample design of the Indian national sample survey during its first twenty-five rounds ». *Sankhya: The Indian Journal of Statistics*, vol. 37, série C, première partie.

Nations Unies (1967). *Principes et recommandations concernant les recensements de la population de 1970*. Numéro de vente : F.67.XVII.3.

_____ (1968). *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique*. Études statistiques, Série M, n° 4, Rev. 2. Numéro de vente : F.68.XVII.8.

_____ (1971). *Handbook of Population and Housing Census Methods, part VI: Sampling in Connection with Population and Housing Censuses*. Études méthodologiques, Série F, n° 16. ST/STAT/SER.F/16 (Partie VI).

_____ (1977). *Directives provisoires sur les statistiques de répartition du revenu, de la consommation et de l'accumulation dans le secteur des ménages*. Études statistiques, Série M, n° 61. Numéro de vente : F.77.XVII.11.

_____ (1978). « Recommandations pour les recensements de la population et des habitations de 1980 dans la région de la CEE : Variante régionale des parties II et III des recommandations mondiales pour les recensements de la population et des habitations de 1980 ». *Normes et études statistiques/Conférence des statisticiens européens*, n° 31. Numéro de vente : F. 78.II.E.6.

_____ (1980). *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*. Études statistiques, Série M, n° 67. Numéro de vente : F.80.XVII.8.

_____ (1984). *Manuel des méthodes d'enquête sur les ménages*. Études méthodologiques, Série F, n° 31, numéro de vente : F.83.XVII.13.

_____ (1988). *Amélioration des statistiques et des indicateurs concernant les femmes au moyen des enquêtes sur les ménages*. Études méthodologiques, Série F, n° 48, numéro de vente : F.88.XVII.11.

_____ (1990a). *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, troisième révision*. Études statistiques, Série M, n° 4, Rev. 3. Numéro de vente : F.90.XVII.11.

_____ (1990b). *Principes et recommandations complémentaires concernant les recensements de la population et de l'habitation*. Études statistiques, Série M, n° 67. Add. 1. Numéro de vente : F.90.XVII.9.

_____ (1992). *Manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitation, première partie : Planification, organisation et gestion des recensements de la population et de l'habitation*. Études méthodologiques, Série F, n° 54 (première partie). Numéro de vente : F.92.XVII.8.

_____ (1993). *Methods of Measuring Women's Economic Activity. Rapport technique*. Études méthodologiques, Série F, n° 59, numéro de vente : F.93.XVII.6.

_____ (1996). *Manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitation, quatrième partie : Situation eu égard à l'activité économique*. Études méthodologiques, Série F, n° 54 (quatrième partie). Numéro de vente : F.96.XVII.13.

_____ (1998). *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision*. Études statistiques, Série M, n° 67, Rev.1. Numéro de vente : F.98.XVII.8.

- _____ (2000). *Les comptes du secteur des ménages: concepts et calculs, vol. 2 : Les comptes satellites des ménages*. Études méthodologiques, Série F, n° 75, vol. 2 : *Manuel de comptabilité nationale*. Numéro de vente : F.00.XVII.16.
- _____ (2001). *Manuel d'organisation des recensements de la population et de l'habitation*. Études méthodologiques, Série F, n° 83, numéro de vente : F.00.XVII.15.
- _____ (2002). *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), révision 3.1*. Études statistiques, Série M, n° 4, Rev. 3.1. Numéro de vente : F.03.XVII.4. Consultable à : http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/seriesm_4rev3_1e.pdf.
- _____ (2003). *Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le Système de comptabilité nationale*. Études méthodologiques, Série F, n° 91. Numéro de vente : 03.XVII.9.
- _____ (2005). *Guide des statistiques du budget-temps : Mesure du travail rémunéré et non rémunéré*. Études méthodologiques, Série F, n° 93, numéro de vente : F.04.XVII.7.
- _____ (2007). « Principes et lignes directrices concernant la gestion de la confidentialité et de l'accès aux microdonnées ». Document d'information. Commission de statistique, 38^e session, 27 février-2 mars 2007. Consultable à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc07/BG-Microdata-E.pdf>.
- _____ (2008a). *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), quatrième révision*. Études statistiques, Série M, n° 4, Rev. 4. Numéro de vente : F.08.XVII.25.
- _____ (2010). *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*. Études statistiques, Série M, n° 67, Rev. 2. Numéro de vente : F.07.XVII.8.
- Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (1976). *Classification internationale type de l'éducation (CITE)*. Paris.
- _____ (1997). *Classification internationale type de l'éducation (CITE)*. Paris.
- Pember, R. J. (1998). « Compilation and presentation of labour statistics based on administrative records ». *Bulletin des statistiques du travail*, n° 1998-1. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/papers/listart.htm>.
- Platek, R., et autres, eds. (1987). « Small Area Statistics: An International Symposium ». New York, John Wiley & Sons, Inc.
- Purcell, N. J., et L. Kish (1980). « Postcensal estimates for local areas (or domains) ». *International Statistics Review*, vol. 48, n° 1.
- Rao, J. N. K. (1999). « Some recent advances in model-based small area estimation ». *Survey Methodology*, vol. 25, n° 2.
- _____ (2003). « Small Area Estimation ». Wiley Series dans *Survey Methodology*. New York, Wiley and Sons, Inc.
- Verma, V. (1988). « Improving the design and structure of major BPS surveys ». Mimeo. Development Studies Project, *Statistical Papers*, n° 4. Jakarta, BPS, Statistics Indonesia.
- _____ (1989). « The use of sampling in conjunction with population censuses ». *Asian and Pacific Population Forum*, vol. 3, n° 1-2.
- _____ (2001). « Sample designs for national surveys: surveying small-scale economic units ». *Statistics in Transition*, vol. 5, n° 3.

Index

Les numéros de référence renvoient aux paragraphes et non aux pages. Les références aux sous-paragraphes ont un suffixe « a », « b », etc.; les notes sont quant à elles signalées par un « n ». Pour les figures, tableaux, annexes et enquêtes les numéros de page sont donnés.

A

« à temps plein », expression pas recommandée, 458

Absence du travail, temporaire
des employés, 178-180, 288, 925
enregistrement adéquat, 180

Activité prédominante, 242-244, 279

Activité principale, règles de priorité pour l', 707

Activités de production non marchandes des ménages, tableau 1 (page 43)

Activités économiques, 120-130
et non-économiques, tableau 2 (page 41)

priorité sur les activités non économiques, en matière de recensement, 169-170, 219, 254

rapport avec le champ de production du SCN, 128

types pas encore largement reconnus, 181f, 335

sous-estimation des, 925

types mal déclarés, questions permettant de découvrir, 199-202

Activités, économiques et non-économiques

dans les pays en développement, 126
identification, par les enquêteurs, des, 127

Activités agricoles

questions de recensement sur les, 334
commerciales autres que l'agriculture de subsistance, 436b

emploi dans les, 181d, 181f, 335

exclues du secteur informel, 436b

pour compte propre, 181f, 335, 375a

Activité de subsistance, 189

Activité économique actuelle, 132

décision de mesurer l', 141-147

avec la mesure de l'activité économique habituelle, 146

suggestions de questions, figure III (page 70)

Activité économique habituelle, 132, 241-285

évolution de l', problème de collecte de données, 142-143

décision de mesurer, 141-147

avec la mesure de l'activité économique habituelle, 146

détermination de l'emploi principal, 440

questions de mesure, 281

définition opérationnelle de l', 249-258

activité prédominante et/ou approche de « l'activité prédominante », 242-244

période de référence pour l'

12 derniers mois vs année civile, 253

une année ou une saison, 140, 242

unité de mesure de l'(jours, semaines ou mois), 256-257

Activité économique saisonnière, absence temporaire, 179

Activités informelles, emploi dans les, 181b

« activités non suffisamment couvertes », 708

Administrations de sécurité sociale, gouvernementales, employés, 381

Administration des recensements, 38-100
groupe de planification, 39

Afrique du Sud, échantillon de questionnaire, page 310

Agences d'emploi, vacances d'emploi suivies par les, 652

- Agences de placement, gouvernementales, 216
- Agriculteurs pratiquant une agriculture de subsistance, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs, 334
- Agriculture de subsistance, en dehors du secteur informel, 436b
- Argentine, échantillon de questionnaire, page 317
- Assiduité scolaire et activité économique, 148, 152, 170
- Australie, 108, 109, 364, 657
échantillon de questionnaire, page 328
- Autodénombrement
formulaires expédiés et renvoyés par la poste, 66
recours également aux entretiens au besoin, 69
nécessité de disposer de questionnaires bien conçus, 68
approche traditionnelle pour effectuer un recensement, 66
- Autres employés rémunérés, subdivisions, 386
- B**
- Bahamas, échantillon de questionnaire, page 318
- Base de sondage principale, 780, 782
- Bases. *Voir* Bases de sondage
- Bases aréolaires, 780-790
données du recensement en guise de source, 823-835, 856
Problèmes courants, 795-801
exclusions des, 774
actualisation des, 808
- Bases de données
données de recensement saisies dans les, 559
en guise de résultats finaux des recensements, pour une mise en tableaux par les utilisateurs, 99, 542
- Bases de sondage, 778
données provenant du recensement en guise de source des, 771-854, 855-886
problèmes courants avec les, 795-805
création des, 778-822
gestion et mise à jour des, 806-811
multiples, sélection d'échantillons à partir des, 794
représentation physique des, 806-811
primaires, 780, 782
secondaires, 785
- Bases secondaires, 785
- Belize, échantillon de questionnaire, page 319
- Biais sexospécifique, en matière de recensement, 83
- Bois de chauffage, collecte, emploi, 181f
- Botswana, échantillon de questionnaire, page 305
- Branche d'activité, 357-375
en guise de caractéristique dans les recensements, 358-359
vérifications de la cohérence du traitement des données, 511-516
déterminer le code pour la
catégories par défaut, à éviter, 704-705
catégories difficiles à classer, 375
questions de mesure, 373-375
et intitulés des emplois, 666-669
nouveaux types de, mise à jour des classifications par branche d'activité pour tenir compte des, 682
définition opérationnelle de la, 360-361
« branche d'activité », mauvaise compréhension de l'expression, 371
Bulletin des statistiques du travail, 122
- C**
- Cadre de référence pour la main-d'œuvre, Figure II (page 57)
- Canada, 108, 482, échantillon de questionnaire, page 331
- Caractéristiques économiques, questions sur les
éviter les termes techniques, 112-113
les favorites et les plus testées, 103
formulation des, 110-119
veiller à leur brièveté, 113
emplacement et séquence sur le formulaire de recensement, 105-109
instructions « passez à », 107

- Caractéristiques économiques, statistiques sur les
 - provenant des recensements, 29-37
 - limites sur le plan de l'utilité, 28
 - uniquement des mesures approximatives en guise de résultat, 119
 - fiabilité des mesures
 - dans les recensements vs d'autres sources de données, 35
 - comparaison des résultats des différentes sources, 30
 - utilisateurs et utilisations des, 25-28
- Caractéristiques économiques, tableaux recommandés, 532, Annexe II (page 341ff)
- Caractéristiques sur la main d'œuvre, collecte des données sur, 709-728
 - diverses sources pour la, 712
- Cartes, en tant que résultats des recensements, 548
- Cartes repères, 207-209, 474
 - pour l'activité économique actuelle, figure III (page 70)
- Cartes repères (invite), 474
- Cartographie (géographique), avant le recensement, 52, 798-801
- Cases de codage sur les questionnaires, 91
- Catégorie « pas suffisamment décrit » d'un indice de codage, 669, 679
- Champ de production, 123-130
- Chine, 833
 - échantillon de questionnaire, page 306
- Chômage
 - vérifications de la cohérence du traitement des données, 502
 - durée du, questions sur le, 258
 - mesures strictes et assouplies, 217-218, 235
- Classification australienne type des professions* (ASCO), 657, 675
- Classifications des branches d'activité, actualisation, 682
- Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP), 296, 300
 - sous-classifications de la, 318
 - formulation des catégories dans la, reprises dans les questionnaires, 310, 312
- Classifications internationales types, 7b, 549
 - adaptées pour une utilisation nationale ou régionale, 556
- Classification internationale type des professions (CITP), 7, 323, 325-326, 363, 505, 566, 651, 666, 678
- Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), 7, 566, 699, 707
 - révisions 2, 3, et 4, 359, 363, 375, 436b
- Classification type du Royaume-Uni, par industrie, des branches d'activité économique, 693
- Codage, 566-635
 - exactitude, 618
 - codage automatique (CA), 555, 557, 625
 - processus en trois phases, 628-629
 - codage assisté par ordinateur, 558, 625, 627
 - contrôle des erreurs, 630
 - méthodes assistées par ordinateur, globalement, 623-633, 638
 - choix d'un système, 633
 - taux d'erreur, 626
 - coûts réels, 631
 - réalisée dans des bureaux de recensement, 589-594
 - contrôle de qualité, 590-591
 - effectuée sur le terrain par des agents recenseurs, 583-588
 - effectuée sur le terrain par des répondants, 579-582
 - effectuée sur le terrain vs dans un bureau central, 577-594
 - coûts, 572
 - instructions à l'attention des, 613a
 - variabilité entre les codeurs, minimisation, 668, 700
 - degré des, 595-597
 - au degré de détail le plus élevé possible, 596-597

- méthodes manuelles, complétées par des méthodes assistées par ordinateur, 638
 - problèmes et questions
 - manipulation des, 614-615
 - nombre de, 620
 - évaluation de la qualité et contrôle de qualité, 616-618
 - taux des, 605, 612, 668, 700
 - outils pour les, 613
 - amendements, 615
 - Codeurs
 - caractéristiques, nécessaires pour de bonnes performances, 608
 - recrutement et formation, 606-607
 - conservation des
 - pendant le recensement, 609
 - dans le cadre de l'organisation du recensement permanent, 607, 612
 - spécialistes, 589
 - intégration de leur travail à d'autres tâches de traitement, 592, 602
 - expertise spéciale requise, 604
 - supervision, 591
 - équipes, 611-612
 - rapport superviseur-codeur, 612
 - flux de travail, 611
 - formation, 593, 606-607, 610
 - Collecte de données
 - garantir une grande qualité lors de la, 374
 - sur les caractéristiques de la main d'œuvre, 709-728
 - méthodes de (entretiens, basées sur les registres, etc.), 65-69
 - nouvelles technologies pour la, 555-560
 - essais préalables de l'efficacité de la, 53
 - dans les zones rurales, 83
 - échantillonnage pendant la, méthodes de choix des échantillons, 59
 - dans les zones urbaines, 83
 - validation des données lors de la, 95
 - Comparabilité des données
 - avec des ensembles de données antérieurs, 124, 145, 203, 359
 - avec des recensements précédents, 117-118, 487, 551
 - Comptes, livres comptables, 399
 - Concept de main-d'œuvre, 135
 - Concepts en matière de comptabilité nationale, applicabilité au recensement, 64
 - Conditions d'emploi, 402-403
 - Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST),
 - treizième session, 121-122, 128
 - quatorzième session, 176
 - quinzième session, 292, 398, 409
 - seizième session, 297n.
 - dix-septième session, 395
 - dix-huitième session, 441n.
 - déclaration sur les enquêtes actuelles ou non, 730
 - déclaration sur les enquêtes par sondage
 - c. les recensements, 713
 - Confidentialité
 - accord signé par les codeurs, 613
 - importance, dans les recensements, 544-545
 - mesures prises pour assurer la, 545, 565, 790
 - et confiance du public dans le recensement, 100
 - Congés payés, 178
 - Consommation finale propre au sein des ménages, 123
 - Contrats de travail, 411
 - Contrôles d'étendue, 95
 - Contrôle de qualité et amélioration du programme, 489-492
 - Coopératives de production, 299
 - Coopératives de production, à distinguer des coopératives commerciales ou de vente au détail, 299
 - Couverture
 - erreurs de, 777, 795, 798
 - évaluation de la, 931-937
 - sous-estimation, 796, 803 (fig.), 935
 - Cycles, sous-cycles et taille de l'échantillon, 741-742
- D**
- Définition des termes utilisés pour le recensement, 549

- Dénombrement (recensement), préparation, 51-53
- Dénombrement actuel de la population, 61-64, 803e
- Dénominations des professions
mot-clé en guise de nom pour les, 659
index nationaux des, 651
 créés en adaptant l'ISCO, pas recommandé, 651
- Déplacement sur le lieu de travail, 340
- Diffusion ciblée, pour une formation interactive, 585
- Diffusion des données. *Voir* Résultats des recensements : diffusion
- Dispense de travail, pas prise en compte dans le temps de travail, 445
- Disponible pour le travail, 215
- Districts de recensement
 base aréolaire élaborée à partir des, 827
 limites entre les, 789, 798
 caractéristiques économiques des, pour l'échantillonnage, 881-884
 en tant qu'unités d'échantillonnage primaires, 787-790, 833, 835
- Documents
 Flux des, 621
 Traitement des, 621-622
 fichiers image des (plutôt que des documents originaux), 622
 sécurité des, 619
- Domaines mineurs, 943c
- Domaines principaux, 943a
- Domaines rares, 943d
- Domaines restreints, 941-943
 classification par taille, 943
 estimation des données pour les, sur la base des données d'enquête, 718
 procédures d'estimation, 948-956
- Domestiques, 375b
- Données
 correction à l'aide d'informations externes plus fiables, aux fins d'enquêtes par échantillons, 912-915
 pondération des, 889-915
- Dossiers fiscaux, utilisés pour compiler les statistiques des revenus, 465
- E**
- Eau, collecte, emploi, 181f
- Echantillonnage
 des districts d'énumération, 59
 erreurs issues des, 573
 des ménages, 59
 méthode de sélection des échantillons, prélevés pour chaque nième unité, 576
 à plusieurs degrés, 779-780, 860-864
 de personnes, 59
 rôle des, dans les recensements, 767-854
- Échantillonnage aléatoire, problèmes rencontrés, 779
- Échantillonnages probabilistes, 85, 935
- Échantillonnages sur listes, 791-793
 problèmes courants avec les, 802-805
 duplications dans les, 803c
 comparaison avec les bases aréolaires, 780, 857
 préoccupations en matière de confidentialité, 790
 pas disponibles pour de petits établissements, 726
- Échantillons directeurs, 812-822
 construction, pour les enquêtes auprès des ménages, 846-854
 désavantages des, 818
 répétitions des, 852-854
 taille des, 849
- Économie illégale, 408
- Économie parallèle, 408
- Économie souterraine, 408
- Édition des données, 623
- Élaboration de politiques, utilisation des statistiques relatives à l'activité économique pour l', 26
- Emploi
 mesures actuelles de l', 139
 vérifications de la cohérence du traitement des données, 498-501
 par branche d'activité, recensement en guise de principale source de données, 359
 durée de l', questions sur l', 258

- âge minimal légal pour accéder à l', 150
 - priorité sur le chômage, en matière de recensement, 169-170, 254
- « emploi », risque d'induire en erreur, 184-185
- Emploi dans le secteur privé, 378
- Emploi de référence. *Voir* Emploi principal
- Emploi indépendant, 128, 295
- Emploi informel, 401
- Emploi informel, 400-405
 - Composants de l', 401
 - cadre conceptuel, Figure V (page 138)
 - vérifications de la cohérence du traitement des données, 522
 - différent du secteur informel de l'emploi, 395, 404
 - importance de l', 403
 - mesure de l', 402
- Emploi principal, 286-356
 - collecte de caractéristiques concernant l', 357, 440
 - déterminer, 287-288
 - secteur d'emploi pour l', 410
- Emploi rémunéré, 295
- Emplois
 - principaux et secondaires, 287-288
 - emplois vacants, descriptions, en guise de source pour actualiser l'indice de codage des professions, 650
 - Voir également* Emploi principal, emplois secondaires
- Emplois secondaires, 287-288
 - en savoir plus, 289
 - revenus générés par les, 472
 - dans le secteur informel, 422
 - secteur d'emploi pour les, 410
 - temps de travail consacré aux, 445
- Employeurs, 297
 - Registres des, 513-514
- Employeurs informels, avec des salariés de manière occasionnelle, 409
- Enfants, activité économique, 129
 - limites d'âge, 148-150, 152-153
 - pas interrogés, dans le cas des très jeunes, 133
- Enquêtes auprès des établissements, 712d, 720-726
 - Avantages des, 721, 724-726
 - comparaison avec les enquêtes auprès des ménages, 859-864
 - de grands établissements, pas auprès des ménages, 722, 858
- Enquêtes auprès des établissements (recensements, dits), 443
 - délimitation de la population de l'enquête, 775
 - de grands établissements, 857
 - bases de sondage pour les, 855
 - de petits établissements, 726, 786, 869
- Enquêtes auprès des ménages, 30, 712a, 712b, 714-719
 - Avantages des, 714
 - Limites des, 715, 725
 - bases de sondage pour les, 855
- Enquêtes, bases de sondage, partagé avec un échantillon directeur, 812-822
- Enquêtes démographiques, 712c
- Enquêtes démographiques intercensitaires, 712c
- Enquêtes fondées sur la population. *Voir* Enquêtes auprès des ménages
- Enquêtes longitudinales, 712b
- Enquêtes par sondage
 - en guise d'alternative au recensement, pour les branches d'activité et les professions, 572-576
 - couverture et représentativité, utilisation des données du recensement à des fins d'évaluation, 931-937
 - données pour les
 - corriger à l'aide d'informations externes plus fiables, 912-915
 - pondération des, 889-915
 - estimations produites à partir des
 - révision régressive des, 921
 - estimation des totaux, 916-920
 - types requis, 887-889
 - exploitation des données du recensement à des fins d'évaluation, 887-937
- exactitude moindre des, par rapport aux recensements, 36, 119

- post-censitaires, sur la base d'une base de sondage d'un recensement, 27
- fiabilité des mesures, 35
- Enquêtes par sondage auprès des ménages, 13
 - cours des, 139
 - pour obtenir des estimations du temps de travail, 443
 - pour obtenir des données relatives au revenu, 472
- Enquêtes par sondage sur la main d'œuvre, 4, 13, 30, 134, 330, 712a, 729-766
 - Avantages des, 719
 - procédures de codage des, 594
 - pour collecter des informations sur le secteur informel, 396
 - résultats différents des recensements de la population, 97
 - expérience issue des
 - procédures de codage adaptées pour un recensement, 594, 649
 - importance pour la formulation de questions sur les caractéristiques économiques aux fins du recensement, 110
 - concernant la planification du recensement, 604
 - personnel de terrain dans les, 588
 - liens avec d'autres enquêtes, 751-766
 - par le biais d'une coordination des opérations, 754
 - par intégration sur le plan du fond, complète ou partielle, 755
 - méthode de réalisation, 731-736
 - portée nationale des, 731
 - biais de non-réponse dans les, 753
 - enquêtes (ad hoc) occasionnelles, 748-750
 - pour obtenir des informations structurelles, 748
 - timing des, 750
 - indice de codage des professions, 649
 - planification des, 42
 - objectif des, 730
 - incidence sur la conception, 737-738
 - régulières, 739-747
 - sur une base continue, 741-742
 - périodiques, 743-747
 - pour générer des séries de statistiques chronologiques, 739
 - pour coïncider ou non avec le recensement de la population, 43
 - résultats issus des
 - publication des, 747
 - exploitation des données du recensement, 923-930
 - sélection des échantillons, 732
- Enquêtes spéciales sur les populations, 712b
- Enquêtes sur la fécondité, 712b
- Enquêtes sur la population active. *Voir* Enquêtes par sondage sur la main-d'œuvre
- Enquêtes sur la production, 712d
- Enquêtes sur l'emploi, 359
- Enquêtes sur l'emploi du temps, 37
- Enquêtes sur les branches d'activité (recensements), 712d, 712e, 722
- Enquêtes sur les conditions de vie, 712b
- Enquêtes sur les revenus et les dépenses, 712b
- Enquêtes sur les salaires, 359
- Enquêtes sur les salaires et l'emploi auprès des employeurs, 359
- Enquêtes sur les salaires et l'emploi auprès des établissements, 359
- Enquêteurs. *Voir* Recenseurs
- Enseignants, efficacité, en tant que recenseurs, 81
- Entreprises, formelles
 - employés en dehors du secteur informel, 436a
 - activité prédominante des, 360, 723
 - enquêtes sur les, 443
- Entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte, avec des salariés de manière occasionnelle, 409, 439
- Entreprises informelles, absence temporaire, pas prise en compte pour le chômage, 178
- Entreprises familiales, travail non rémunéré dans les, 181c
- Entreprises incorporées, 399
- Entretiens

- charge de travail requise pour le recenseur aux fins de la compréhension des questions, 68
 - face-à-face, 731
 - durée et coûts des, 734, 831
 - détaillés, pour enquêter sur des caractéristiques économiques, 3-4
 - par téléphone, 731, 830c
 - approche traditionnelle pour effectuer un recensement, 66
 - Erreurs
 - détection précoce des, 492
 - identification et correction, 448
 - Essai pilote, des opérations complètes de recensement, 88
 - Essais préalables, 53, 85-87
 - méthode de conduite des, 285
 - Essais sur site, 85-89
 - Documentation des, en vue de future améliorations, 89
 - Objectifs des, doivent être bien conçus, 87
 - Estimations impartiales simples, 933-937
 - Établissements
 - caractéristiques descriptives des, 357-439
 - et entreprises, différenciés, 360, 368
 - branche d'activité des
 - définie en tant qu'activité prédominante des, 360, 868-869, 875
 - pas nécessairement celle des plus grandes entreprises dont ils font partie, 512
 - dans le secteur informel, 419
 - nombre d'employés rémunérés des, 426
 - registres des, 514, 680-686, 722-723
 - structure et contenu des, 683-685
 - actualisation des, 685
 - Établissements agricoles, petits, enquêtes sur les, 786
 - États-Unis d'Amérique, 108, 830a
 - Études de la population active, de l'emploi* (Husmanns *et al.*), 7, 14
 - Études économiques (« recensements »)
 - bases de sondage pour les, 855
 - caractéristiques spéciales des, différentes des enquêtes sur les ménages, 865-870
 - Étudiants, emploi d', 171
 - Exactitude
 - totale, un objectif irréalisable, 489
 - et qualité d'un recensement, 489
 - « excepté ci-dessus » dans les indices de codage, 660, 695
 - Exploitations agricoles, 303-304
 - Exploitations agricoles
 - Emploi dans les, 181d
 - familiales, 303-304
 - travail à domicile dans les, 353
- ## F
- Femmes, activités économiques effectuées par les, 124
 - Feuilles de calcul, en guise de résultats finaux des recensements, pour une mise en tableaux, 542
 - Fichiers plats, traitement par lots vs, 559
 - « formel » et « informel », mots souvent mal compris, 413
 - Formulaires de collecte de données. *Voir* Questionnaires, recensement
 - France, échantillon de questionnaire, page 341
- ## G
- Gouvernement, 380-384
 - en tant qu'employeur, 379-384
 - secteur, 377
 - subdivisions du, 384
- ## H
- Habitants de taudis, dénombrement, 52
 - Heures de travail
 - répartition des, 456, 458
 - atypiques, et mesure du temps de travail, 441
 - horaires normaux, 442
 - Heures prestées
 - et considérées comme employées, 174-177
 - le critère d'une heure, 175-177, 455

- vérifications de la cohérence du traitement des données, 523-524
 - questions sur les, 192-193
 - arrondies, plutôt que fractionnées, 455
 - habituelles *c. réelles*, 447
 - en guise d'unité de mesure du temps de travail, 444, 446
- I**
- Inactivité économique, longueur, question sur l', 258
 - Inde, 833
 - Indice de codage, 613b, 636-708
 - codes des réponses vagues et difficiles, 599
 - compilation et mise à jour, avant et pendant le recensement, 641, 643
 - en plusieurs langues, 634
 - ne faisant pas officiellement partie du recensement, 642n
 - forme physique, 637, 644-645
 - sur un serveur, 644
 - taille, 642
 - Indice de codage des branches d'activité, 680-708
 - types d', 680
 - mot-clé suivi de mots ou phrases qualificatives, 692-696
 - type provisoire, 690-691
 - actualisation, 681, 688-689
 - utilisation, 697-708
 - Indice de codage des professions, 647-679
 - Avantages de l', 662
 - Structure de l', 653-663
 - mot-clé suivi de mots ou phrases qualificatives, 656-663
 - méthode provisoire, pas recommandée, 654-655
 - actualisation de l', 647-652
 - utilisation, 664-679
 - Indonésie, 833
 - Informations sur le marché de l'emploi, émanant des recensements, 321
 - Institutions sans but lucratif au service des ménages, 377
 - emploi dans les, 385
 - sous le contrôle de l'État et autres, 382
 - Internet
 - recensement sur, 67
 - diffusion des résultats du recensement par, 99, 562-564
 - Intitulés des emplois
 - classification des, différente que celle d'un indice de codage, 640
 - Invites, 207-209
 - Ordre des, et écart, 93
 - avec description des tâches principales, 665
 - Italie, échantillon de questionnaire, page 343
- J**
- Jamaïque, échantillon de questionnaire, page 321
 - Japon, échantillon de questionnaire, page 340
 - Jordanie, échantillon de questionnaire, page 307
 - Jour du dénombrement, 44, 136-138
- K**
- Kish, L., 943, 949-950
- L**
- Langue
 - pays comptant plus d'une langue, opérations de recensement au niveau de la, 634-635
 - des recenseurs et des questionnaires, 76
 - Lecture optique de marque (OMR), 555
 - questionnaires conçus pour la, 91
 - Législation relative à l'emploi, 401
 - Lieu de résidence, 61-64
 - choix de la définition fournissant les résultats les plus fiables, 63-64
 - vérifications de la cohérence du traitement des données, 509
 - difficultés pour le déterminer, 61-62
 - Lieu de résidence habituel pour le recensement, 61-64
 - Lieu de travail, 338-356
 - adresse du (rue, village, ou voisinage), 338-342, 345, 361, 368-370

- utilisations de ces informations, 341-342
- vérifications de la cohérence du traitement des données, 508-510
- questions de mesure, 356
- nouveauté de la caractéristique dans de nombreux pays, 338
- définition opérationnelle du, 343-346
- tableaux sur le, 510
- Lieu de travail fixe hors du domicile, 344c, 354
- Limites d'âge, afin d'exclure certains segments de la population des questions sur l'activité économique, 133, 148-154
- Listes de ménages, actualisation des, 809-811
- Logiciel de bases de données, usage général, utilisé pour les données de recensement, limitations, 624

M

- Main d'œuvre, résidence de la, 61
- Malawi, échantillon de questionnaire, page 308
- Manuel d'organisation des recensements de la population et de l'habitation*, 38, 554
- Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population : Manuel* (le présent ouvrage)
 - directives opérationnelles dans le, 12-13
 - organisation du, 19-24, 155-167
 - objectif du, 9-14
 - rapport avec d'autres ressources, 7-8
 - utilisateurs du, 15-18
 - rédaction et publication du, page iv
- Ménages
 - activités du secteur informel au sein des, 427-431
 - liste des
 - pour les enquêtes sur échantillon, 936
 - actualisation, 809-811
 - échantillonnage des, 59
- Membres absents du ménage, sur la base d'une limite de temps, 64
- Membres de coopératives de production, 299

- Mesures actuelles, date de publication, 139
- Métadonnées, 549-552
 - diffusion des, avec les résultats du recensement, 552
 - rôle des, pour expliquer les données du recensement, 549
- Méthodes d'estimation synthétiques, 945-956
- Mexique, échantillon de questionnaire, page 323
- Microdonnées
 - anonymes, réservées à des utilisateurs expérimentés, 99, 543
 - préparation des, à l'aide d'échantillons de données de recensement, 769
- Mini domaines, 943c

N

- Namibie, échantillon de questionnaire, page 309
- « ne fonctionne pas », 215
- Niveau d'instruction et profession, en guise de vérification de la cohérence, 506, 670-671
- Noms de marques, dans les descriptions des postes, à enlever, 642n.
- « non classés ailleurs », 598, 679, 708
- Non-réponses, 903-911, 935
- Normes internationales sur les concepts et définitions, 7a

O

- Opérations de codage
 - finances et ressources, 603
 - formulaires administratifs et juridiques, 613
 - emplacement, 620
 - planification et organisation, 601-604
 - locaux, infrastructures et équipements, 619
- Opérations informatiques
 - coût de la programmation et de l'analyse des systèmes, 631
 - ordinateur central, 623
 - essais, et passages en parallèles, 632-633

- Ordinateurs
 amortissement, 631
 ordinateurs vs micro-ordinateurs, 624
- Organisation internationale du Travail, publications, 14
- Organisations publiques, 383
- Organisations semi-gouvernementales, 383
- P**
- Paielements en nature, valeur, 462
- Papouasie-Nouvelle-Guinée, échantillon de questionnaire, page 313
- Partenaires commerciaux, 315
- « pas de complément d'information » dans les indices de codage, 695
- Pays développés, chômeurs dans les, 211
- Pays en développement
 pratiques en matière de recensement dans les, 148
 conjugaison des méthodes d'entretien et d'autodénombrement dans les, 69
 considérations relatives à la conduite des recensements dans les, 831-835
 difficulté de voyager pour les entretiens, 831
 chômeurs dans les, 211-212, 216, 291
- Périodes de référence, 132
 du moment vs habituelles, 494
 emploi principal pendant, déterminer, 287-288
 définition, 134-147
 12 derniers mois *c.* année civile, 253
 une semaine civile, 138
 un jour, 136
 un mois, 137
 une année ou une saison, 140, 242
 sept jours, recommandé, 138, 144
 temps de travail durant, 446
- Personnel chargé du traitement des données
 décisions prises par le, sans coordination avec le personnel du recensement, 96
 implication dans la préparation du recensement et la conception du questionnaire, 90-91, 96
- Personnel de terrain
 importance, pour la réussite du recensement, 80
 sélection, formation et supervision du, 79-84, 585
Voir également Recenseurs
- Personnel rémunéré pour des ménages privés, 375b
- Personnes âgées, activité économique, pas consultées, 133, 151
- Personnes travaillant pour leur propre compte, 297
- Petites entreprises, emploi, 181b
- Petites zones, 941
 données issues des recensements pour les, 531
 en tant qu'objectif principal du recensement, 573
 estimation des données, figure VI (page 299)
 à partir des données de l'enquête, 718
 méthodes impliquant les données actuelles des registres administratifs, 944
 statistiques compilées pour les, 563
 tableaux sur les, 533
- Petits groupes
 données issues des recensements, en tant qu'objectif principal du recensement, 573
 statistiques compilées pour les, 563
- Pondération des données d'échantillonnage, 889-915
 coefficients du plan de sondage, 900-902
 coefficients des non-réponses, 903-911
- Population active
 Définition de la
 en fonction de limites d'âge, 148-154
 avec une limitation des personnes comptabilisées, 131-154
 en fonction d'une période de référence, 135-147
- Statistiques publiées sur la, fournissant des périodes de référence, 147

- enquêtes. *Voir* Enquêtes par sondage sur la main-d'œuvre
- Population actuellement active (main d'œuvre), 168-240, 246
- Population au chômage, 172, 211-239
 - collection de données sur l'emploi sur, 290-291
 - dans les pays développés, 211-217
 - dans les pays en développement, 211-212, 216
 - questions de mesure, 239
 - dans les recensements de la population, 926
 - définition opérationnelle, 213-219
- Population du sondage, délimitation (exclusions), 773-777
 - documentation des exclusions, 776
- Population habituellement active, 246, 249, 253-258, Figure IV (page 87)
 - mesures moins nécessaires, pays pour lesquels, 247
- Population habituellement au chômage, 250, 254
- Population habituellement inactive, 251, 254
- Population habituellement occupée, 250, 254
- Population inactive. *Voir* Population inactive du moment
- Population inactive du moment, 172, 240
 - raisons, 240
 - catégories retraités et âgés, 496
- Population occupée, 172, 173-210
 - Âges de la, 500
 - Identification de la, cas spéciaux souvent sous-déclarés, 181-182
 - questions de mesure, 210
 - définition opérationnelle de la, 173-180
- Population totale, répartition entre les employés, les chômeurs et les inactifs, 168, 172
- Populations rares mais dispersées, 793
- Populations spéciales, 793
- Préoccupations relatives au travail des enfants, 129, 150, 152-153
- Prestations d'emploi, 401, 411
- Prestations de sécurité sociale, 466
- Principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et de l'habitat*, 7-8, 155-156, 246, 447, 461, 479, 532, 554
 - évolution des définitions des caractéristiques économiques, 9-10
- Problème de mémoire des répondants, 136-137, 140-141, 253
- Procédures de prévision Bayes, 947
- Procédures de résolution des questions, 613c
- Production, telle que définie dans le SCN, figure I (page 42)
- Production domestique. *Voir* Production pour compte propre.
- Production économique, telle que définie dans le SCN, figure I (page 42)
- Production non marchande. *Voir* Production pour compte propre
- Production pour compte propre, 123, 335, 375a
 - dans l'agriculture, 375a
 - emploi dans la, 181f
 - en dehors du secteur informel, 436b
 - valeur de la, 462
- Production pour la consommation familiale. *Voir* Production pour compte propre
- Produits artisanaux, 309
- « profession », pas toujours bien compris, 327-328, 331
- Professions, 321-337
 - Classification des
 - dans une liste de titres, différent d'un indice de codage, 640
 - normes nationales des, 647
 - caractéristique courante des recensements, 321
 - vérifications de la cohérence du traitement des données, 505-507, 515
 - détermination du code de la profession du répondant, 664-679
 - catégories par défaut, à éviter, 675-676
 - catégories prédéfinies, pour l'auto-codage du répondant, 579-582
 - questions de mesure, 333-337

- nouveaux types de, mise à jour de la classification des, 647-652
- définition opérationnelle des, 322-323
- enregistrement des, dans des bureaux d'emploi, 649
- traduction des termes d'une langue à l'autre, 635
- Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages, 766
- Propriétaires-gérants d'entreprises constituées en sociétés, 300, 312
- Publications imprimées du recensement, 538
 - avantages des, 538
 - composants des (tableaux basiques, graphiques, etc.), 539-540
- Purcell, N. J., 949
- Q**
 - Qualité des données
 - mesure, méthodes adéquates et inadéquates, 491
 - vérification de la, par comparaison avec d'autres sources de données, 529
 - Quasi-sociétés, 399
 - Questionnaires, recensement, 70-78
 - adaptation à la langue et la terminologie locales, 303-305
 - conception attrayante des, 77-78, 91
 - format brochure, 72-73
 - conception et préparation, 34
 - pour une comparaison avec de précédents recensements, 117-118
 - aux fins du dépouillement des résultats, 90-94
 - éviter les modifications apportées après l'essai pilote final, 88
 - en fonction des expériences antérieures, 155
 - consultance de concepteurs professionnels, 78
 - test de tous les éléments, 86
 - agrandissement de la taille des, 72
 - manque de place sur les, 331, 365, 371
 - format paysage, 194, 196, annexe I, partie A (page 304)
 - limitation du nombre de sujets dans les, 33, 102-104
 - emplacement et séquence des questions, conditionnant l'exhaustivité et la qualité des réponses, 105-109
 - formulaire longs et abrégés, 36, 55-56, 573
 - version longue des, 36
 - pour collecter des informations sur le secteur informel, 396
 - utilisation moindre des notes explicatives, 115
 - lecture optique de marque, 91
 - sur papier, 485
 - format portrait
 - « type 1 », annexe I (page 312, page 327)
 - « type 2 », annexe I (page 304, page 315)
 - format portrait vs paysage, 74
 - Séquence de questions, 106-109
 - format d'une page, avantages et désavantages, 70-71
 - instructions « passez à » dans les
 - à éviter ou utiliser le moins possible, 116
 - complexité des, pour les caractéristiques économiques, 75, 107
 - Questions d'égalité, partisans, en tant qu'utilisateurs de statistiques économiques, 17
 - Questions relatives à la situation dans la profession, 195, 433
 - avec des questions relatives au secteur institutionnel, 392
 - amélioration de l'efficacité des, 310
 - emplacement sur les formulaires de collecte de données de recensement, 108
 - formulation des, exemples extraits de recensements nationaux, 300-309
 - Questions relatives à la situation au regard de l'activité économique
 - amélioration de l'efficacité des, 203-209
 - formulation des, exemples extraits de recensements nationaux, 183-202
 - Questions relatives au bien-être, 479
 - Question sur l'activité principale, 137

- Question sur l'« activité principale », 264
- Questions sur l'emploi
 - amélioration de l'efficacité des, 203-209
 - formulation des, exemples extraits de recensements nationaux, 183-202
- Questions sur l'emploi informel
 - amélioration de l'efficacité des, 418-431
 - formulation des, exemples extraits de recensements nationaux, 411-418
 - essais préalables des, 432
- Questions sur la population habituellement active
 - amélioration de l'efficacité des, 270-280
 - formulation des, exemples extraits de recensements nationaux, 259-269
- Questions sur le chômage
 - amélioration de l'efficacité des, 235-238
 - formulation des, exemples extraits de recensements nationaux, 220-234
- Questions sur le lieu de travail
 - codage du code de la branche d'activité, 698
 - amélioration de l'efficacité des, 355
 - emplacement sur les formulaires de collecte de données de recensement, 108
 - formulation, exemples extraits de recensements nationaux, 347-354
- Questions sur le secteur institutionnel
 - amélioration de l'efficacité des, 392-393
 - formulation des, exemples extraits de recensements nationaux, 387-391
- Questions sur le temps de travail
 - amélioration de l'efficacité des, 454-458
 - « à temps plein » et « à temps partiel », expressions qui ne sont pas recommandées, 458
 - formulation des, exemples extraits de recensements nationaux, 448-453
 - essai préalable, 459
- Questions sur les branches d'activité
 - codage des réponses, 697-708
 - utilisation d'informations auxiliaires, 699-702
 - amélioration de l'efficacité des, 371-372
 - emplacement sur les formulaires de collecte de données de recensement, 108
 - formulation des, exemples extraits de recensements nationaux, 362-370
 - réponses précodées pour les, 364-364
 - à éviter, 94
 - essai préalable des, 373
- Questions sur les formulaires du recensement
 - posées à part, pour un enregistrement plus précis, 197-198
 - réponses codées, prolongent l'entretien et pas vérifiables, 365
 - difficiles à formuler, débouchant sur des estimations inexacts de l'activité économique, 130
 - réponses multiples, 199-200, 232
 - réponses précodées, si pas disponibles, 486
 - sensibilité de certaines questions, 339, 465
- Questions sur les professions
 - amélioration de l'efficacité des, 331-332
 - emplacement sur les formulaires de collecte de données de recensement, 108
 - formulation, exemples extraits de recensements nationaux, 324-330
 - réponses précodées pour les, 325-326, 363
 - à éviter, 94, 333
- Questions sur les revenus
 - amélioration de l'efficacité des, 476-482
 - emplacement sur les questionnaires de recensement, 109
 - formulation des, exemples extraits de recensements nationaux, 473-478
 - ensembles pré-codés pour les, 473, 480, 482
 - essai préalable de, 482

R

Recensement. *Voir* Dénombrement

Recensement(s) (globalement)

comités consultatifs de planification, 40

définition des termes utilisés, 549

évaluation, 769

nouvelles technologies, adoption, considérations, 553-565

Essai pilote des opérations complètes de recensement, 88

Planification des, 38-50

en s'appuyant sur les enseignements du passé, 41-44

financement public, répertorié selon les utilisateurs de recensement, 48

Voir également Recensement(s) de la population

« recensement », terme parfois utilisé pour les enquêtes par sondage, 855-857

Recensements agricoles, 712e

délimitation de la population de l'enquête, 775

bases de sondage, 855

Recensement(s) de la population

couverture du/des, en tant qu'avantage et désavantage, 32-33

données émanant de, servant à corriger les estimations des enquêtes par sondage, 915

date du dénombrement, 44

désavantages du/des (coût, charge de travail pour la communauté, etc.), 6

caractéristiques économiques en tant que caractéristiques du/des, 1-2, 8, 56-57

avantages du/des, 31

caractéristiques types dignes d'intérêt, 101-104

inclusion à grande échelle du/des, 11

limite du nombre de questions pouvant être ajoutées, 711, 924

limitations de la valeur des données économiques, 924-928

complémentaires avec les enquêtes par sondage, 716-717

fourniture de bases de sondage pour les enquêtes, 808, 855-886

échantillonnage dans le cadre du/des, 56-60

arguments contre le/les (contrairement à une intégration totale), 58

gains et coûts du/des, 57

échantillon de données supplémentaires, relation avec la préparation de l'échantillon directeur, 820-822

sujets, limiter le nombre de, 54-60

utilisation pour obtenir des références aux fins des enquêtes par sondage, 5

Voir également recensement(s) (globalement)

Recensements par sondage, 712c

Recenseurs

codage des branches d'activité économique et des professions par les, 583-588

après l'entretien, 585

écart indiqué par les, 586

pendant l'entretien, 584

perte de contrôle par le bureau de recensement, 587

compétences en communication des, avec les répondants, 111

niveau d'instruction des, 81

recours à des, en continu ou temporaire, 745-746

enseignants en guise de, 81

formation des, 34, 82, 111, 336, 374-375

manque de formation pour poser des questions économiques, 927

Recherche d'un travail, 215-218

dans les pays en développement, 216-217

mesure stricte de la, 235

faire baisser le chômage, 217

Reconnaissance intelligente des caractères (RIC), 555, 622, 625

Registres

des employeurs, 513-514

de petits établissements, 514, 680-686, 722-723

Registres du commerce. *Voir* Établissements, registres des

Réparation des données, 555

- Répondants, codage des branches d'activité économique et des professions, 579-582
 - piètre qualité du codage, 582
 - réponse « autre, à préciser », 92
 - Réponses des participants
 - déterminer les codes numériques, 595-600, 664-679, 687
 - utilisation d'un indice de codage, 639
 - utilisation d'informations auxiliaires, 600, 666-672
 - cas difficiles ou vagues
 - à résoudre par des experts en codage, 599, 677-679, 706
 - codage, 598-708, 673-676, 703-708
 - utilisation d'informations accessoires à codifier, 600
 - Réponses précodées
 - avantages des, 92-94
 - limitations des, 92-94, 363
 - exhaustivité requise, 114
 - Résultats des recensements
 - diffusion des données, 531-548, 561-565
 - modes de publication, 535-543, 562-565
 - diffusion des données par étapes, 534
 - nouveaux types, 99, 562-565
 - Retard, 936
 - Retraite
 - âge de préretraite, récemment, 496
 - âge normal de, 133, 151
 - Revenu locatif, 468
 - Revenus, 461-483
 - annuels, 470
 - en guise de caractéristiques des recensements
 - décision d'inclure, 481
 - pas courant, 461
 - du moment (durant une brève période de référence) *c.* habituels (l'année dernière), 470
 - vérifications de la cohérence du traitement des données, 525-528
 - répartition des, 473
 - moyenne mensuelle, 471
 - définition opérationnelle des, 466-472
 - « autre » (à savoir intérêts, dividendes, loyers, etc.), 466c
 - Source de, 464, 467-468
 - Revenus des ménages, 463, 466c, 479
 - vérifications de la cohérence du traitement des données, 527
 - Revenus monétaires, 463-464
 - Royaume-Uni, 620
- ## S
- Saisie des données, 90, 95
 - Saisie de données à l'aide du clavier, 625
 - assistée par ordinateur, 555
 - Saison agricole, en guise de période de référence, 140
 - Salariés, 297
 - Salariés
 - revenus des, 466a
 - d'une entreprise informelle, 426
 - sous-classifications des, 318a
 - Salariés de ménages privés, dans le secteur informel
 - pas pris en compte, 436b
 - pris en compte, 437
 - Salariés exerçant un travail temporaire/occasionnel/à la pièce, 318a
 - Salariés réguliers/permanents, 318a
 - Sans lieu de travail fixe, 344b, 375c
 - Scanner, 622
 - Secteur d'emploi
 - de l'emploi principal, 410
 - des emplois secondaires, 410
 - Secteur des administrations publiques, 377
 - Secteur des ménages, 377
 - activité économique dans le, 128
 - secteur informel contenu par le, 399
 - Secteur des sociétés financières, 377, 385
 - Secteur des sociétés non financières, 377
 - Secteur informel de l'emploi, 395-439
 - collecte de statistiques sur le, 398
 - vérifications de la cohérence du traitement des données, 516, 518-521
 - différent de l'emploi informel, 395, 404

- estimations du
 - sur la base du recensement, 423
 - obtenues à partir d'autres types de questions telles que des celles sur la situation au regard de l'emploi, 433
 - sur la base d'enquêtes sur la main d'œuvre, 424
- groupes exclus du, 436-439
- importance du, 403
- questions de mesure, 432-439
- peu d'expérience dans la collecte de données, en matière de recensements, 411
- définition opérationnelle du, 406-410
- taille et structure du
 - tentative d'effectuer une mesure sur la base des résultats du recensement, 397
 - intérêt dans le, 397
- tableaux sur le lieu de travail, 510
- unités dans le, 399-400
- Secteur institutionnel de l'emploi, 376
 - vérifications de la cohérence du traitement des données, 506, 517
 - cinq catégories principales du, 377
 - questions de mesure, 394
 - définition opérationnelle du, 377-386
- Situation au regard de l'activité du moment, préférable à la situation au regard de l'activité habituelle, 245
- Situation au regard de l'activité économique, 121-122
 - évolution de la, 494-495
 - du moment vs habituelle, écarts, 494-497.
 - vérifications de la cohérence du traitement des données, 494-497, 525-526
 - importance de la, pour les statistiques, 120
- Situation au regard de l'activité habituelle, 242-245
- Situation dans la profession, 292-320
 - aspects à considérer, 319-320
 - vérifications de la cohérence du traitement des données, 503-504
 - risque économique lié à la détermination du, 294, 317
 - groupes et sous-groupes définis selon la CISP, 296-300
 - questions de mesure, 311-320
 - pour l'emploi principal, 293
 - définition opérationnelle, 294-300
 - problèmes de classifications de groupe, 311, 317
- Sortie graphique des recensements, capacité des utilisateurs à produire, 547
- Sous-emploi, 175
- Sous-estimation, 796, 803f, 935
- Sous-groupes de population, spéciaux, rares ou dispersés, 793
- Spécialistes en la matière, consultation avec, dans le cadre de la planification d'un recensement, 98
- Sri Lanka, échantillon de questionnaire, page 314
- Statistiques portant sur un domaine restreint, 563, 938-956
 - pas à jour ou exactes, 938
 - nécessité et demande de mises à jour plus fréquentes, 939
- Stratification
 - des unités d'échantillonnage primaires, 836-845
 - pour des enquêtes relatives aux petites unités économiques, 886
- Sujets (contenu du recensement), globalement, sélection des
 - consultation des utilisateurs en ce qui concerne les, 49
 - utilisation d'un formulaire long pour certains, 104
- Supports de formation pour les recenseurs
 - matériel audiovisuel, supplémentaire, 84
 - simples et clairs, évitent les cas de figure complexes, 83
- Supports électroniques, diffusion des résultats du recensement sur, 541
- Supports lisibles par ordinateur, diffusion de résultats du recensement sur, 541
- Sur une base temporelle, en matière de recensement, 83
- Systèmes automatisés de saisie, de réparation et codage des données, 555, 557

- problèmes éventuels de qualité des données, 490
- Système des comptes nationaux (SCN), 7, 14, 121-123, 128, 377
- Systèmes d'informations géographiques (SIG), utilité pour la diffusion des résultats des recensements, 563
- Systèmes et registres de rapports administratifs, 35
 - statistiques basées sur les, 727-728, 944
 - limitations des, 728
- T**
- Tableaux liés aux caractéristiques économiques, 532, annexe II (page 347)
- Tâches principales
 - liées aux intitulés des emplois, 665
 - multiples, priorité des, 678
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), 439
- Technologie des recensements, considérations relatives à leur adoption, 553-565
- Temps consacré aux migrations pendulaires, comptabilisé en tant que temps de travail, 445
- Temps de travail, 441-460
 - vérifications de la cohérence du traitement des données, 523-524
 - compte-tenu du temps de préparation, du temps d'attente, de la formation, de l'entretien et des brèves pauses, 445
 - questions de mesure, 459-460
 - définition opérationnelle, 444-447
 - en tant que caractéristique des recensements, 441
 - Voir également* Heures prestées
- Thaïlande, 833
- Tiers interposés, 63
- Traitement des résultats du recensement, 484-565
 - pour des sujets spécifiques, 494-528
 - temps nécessaire au
 - moindre que par le passé, 60
 - échantillonnage contribuant à accélérer la procédure, 60
 - Voir également* Vérifications de la cohérence
- Traitement par lots *c.* fichiers plats, 559
- Travail, interruption temporaire du, pas prise en compte pour le chômage, 178
- Travail à domicile, 344a, 346, 348, 375c
- Travail à temps partiel, 177
 - emploi dans le, 181a
- Travail bénévole, emploi, entreprises axées sur le marché, 181f
- Travail non rémunéré, 297n
- Travail occasionnel, emploi, 181a
- Travailleurs à domicile. *Voir* Travailleurs extérieurs à l'entreprise
- Travailleurs à domicile (indépendants), 314
- Travailleurs agricoles
 - de l'agriculture commerciale, 334
 - indépendants, 318b
 - exploitants pratiquant l'agriculture de subsistance, 334
- Travailleurs agricoles, dénombrement des, 52
- Travailleurs à la commission, 316
- Travailleurs à la pièce, 313, 318a
- Travailleurs extérieurs à l'entreprise (travailleurs à domicile), 300, 313
- Travailleurs familiaux. *Voir* Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale
- Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, 298, 433
 - d'une entreprise informelle, 426
- Travailleurs indépendants, 297, 299
 - revenus des, 466b
 - sans salariés, 433
 - dépenses d'exploitation des, 466b
 - sous-classifications, 318b
- Travailleurs occasionnels, 318a
- Travailleurs pendulaires, 509
- Travailleurs saisonniers, 300
- Travailleurs transfrontaliers, 344c, 349
- Travaux de construction, ménages et fermes, emploi dans les, 181f
- Turquie, échantillon de questionnaire, page 325

U

- Unités administratives, en tant qu'unités d'échantillonnage primaires, 833
- Unités aréolaires, erreurs et modifications des limites, 797c
- Unités d'échantillonnage
 - primaires, 784-790, 828-835
 - enquêtes relatives aux petites unités économiques, 885
 - stratification des, 836-845
 - c. unités d'enquête, dans des enquêtes économiques, 868-870
- Unités d'échantillonnage primaires, 784-790, 828-835
 - pour des enquêtes relatives aux petites unités économiques, 885
 - stratification des, 836-845
- Unités d'habitation collectives
 - activité économique dans les, 50
 - emploi dans les, 181e
 - dénombrement des, 52
- Unités économiques (par ex. établissements)
 - hétérogénéité des, analyses et rapports séparés nécessaires, 866
 - à petite échelle
 - plan de sondage et sélection, 855-886
 - bases de sondage pour les, 855-886
 - répartition inégale des, 867
- Utilisateurs des données du recensement, 15-18, 25-28

- consultation des, dans le cadre de la planification d'un recensement, 45-47, 98, 100
- dialogue avec les, 47
- mécanisme pour formuler leurs commentaires, 47
- rôle des, afin de faciliter le travail de recensement, 48-50
- types spéciaux d', besoins, 46
- tableaux sur les données des recensements créés par, 565
- Utilisateurs des statistiques économiques
 - concepts de collecte des données pour les, 18
 - utilisation du présent manuel destiné aux, 16

V

- Vendeurs rémunérés à la commission, 316
- Vérification d'édition, 623
- Vérifications de la cohérence, 95, 494-528
- Visaria, P., 136
- Volontaires, traitement, dans le SCN, 125

Z

- Zambie, échantillon de questionnaire, page 326
- Zones rurales, collecte de données, 83
- Zones urbaines, collecte de données, 83

